THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE

LIÉGEOIS.

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE

LIÉGEOIS.

—

TOME XIII.

—

LIÉGE
H. VAILLANT-CARMANNE,
Rue St-Adalbert, 8.
—
1877

GETTY CENTER LIBRARY

STATUTS CONSTITUTIFS.

Art. I. — Une Société est fondée à Liége pour rechercher, rassembler et conserver les œuvres d'art et les monuments archéologiques, particulièrement ceux de la province et des anciennes dépendances du pays de Liége.

Elle prend le titre d'*Institut archéologique liégeois* et correspond avec les Sociétés savantes, belges ou étrangères, instituées dans des vues analogues.

Art. II. — L'*Institut* se compose :

1° De seize Membres effectifs au moins et de vingt au plus (1); ils doivent être domiciliés dans la province;

2° D'un Président et d'un Vice-Président honoraires, à savoir: le Gouverneur de la province et le Bourgmestre de la ville de Liége;

3° De vingt Membres honoraires;

4° De cinquante Membres correspondants;

5° De Membres associés.

Art. III. — Les places vacantes pour le titre de Membre effectif, honoraire ou correspondant, seront mentionnées sur les convocations afin que l'on puisse procéder aux présentations de candidats. Ces présentations devront être faites par écrit et signées par trois membres effectifs. L'admission, décidée par bulletins secrets et à la majorité absolue des suffrages, aura lieu dans la séance qui suivra celle où auront été faites les

(1) Par décision de la Société (13 avril 1877), le nombre des membres effectifs est porté à *trente*.

présentations, et dont elle devra être distante d'au moins huit jours.

La moitié au moins des membres effectifs existant devra être présente pour pouvoir procéder à l'élection d'un membre effectif, et le tiers après une seconde convocation.

Lorsqu'il y aura lieu d'augmenter le nombre des membres effectifs, conformément au § 1 de l'article II, il faudra une délibération expresse de l'*Institut* avant de pouvoir procéder à la présentation de candidats.

Art. IV. — Les réunions ordinaires ont lieu mensuellement, sauf pendant les mois d'août, septembre et octobre. Le bureau fixe le jour et l'heure des séances [1].

Les membres effectifs qui, dans le courant de l'année, n'auront pas payé leur cotisation, seront, après avertissement, considérés comme démissionnaires.

Aucune résolution ne peut être prise si sept Membres effectifs au moins ne sont présents à la séance.

Les Membres honoraires, correspondants ou associés, peuvent assister aux séances. Ils ont voix consultative.

Toute discussion étrangère au but de l'*Institut* est interdite.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de parité, la proposition est rejetée.

Sur la demande de trois Membres, on procède au scrutin secret.

Art. V. — Le Bureau se compose du Président, du Vice-Président, du Secrétaire, du Conservateur, du Bibliothécaire et du Trésorier.

Les fonctions des Membres du Bureau sont annuelles. Les membres sortants sont rééligibles. L'élection a lieu à la séance du mois de décembre.

[1] C'est actuellement le dernier vendredi du mois.

Art. VI. — Le Président veille à l'exécution du Réglement; il dirige les travaux et les discussions des réunions.

En cas d'absence du Président et du Vice-Président, le Membre le plus âgé en remplit les fonctions.

Art. VII. — Le Secrétaire tient les procès-verbaux des séances, la correspondance, etc.

Tout procès-verbal ou décision de la Société est signé par le Président et par le Secrétaire. Ce dernier signe seul les pièces qui n'impliquent aucune décision de la Société.

En cas d'empêchement du Secrétaire, ses fonctions sont remplies par un membre que désigne le Président.

Le Secrétaire a la garde du sceau et des archives de la Société.

Il présente chaque année, au mois de janvier, un rapport détaillé sur les travaux de l'*Institut*, sur les acquisitions faites et sur les objets et livres offerts.

Art. VIII. — Le Conservateur a la direction du Musée provincial.

Il dresse, tous les ans, un inventaire qui est vérifié et approuvé par le Président. Cet inventaire indique la provenance de chaque objet et l'époque de son acquisition.

Pendant les trois mois de vacances, le Conservateur peut, avec l'assentiment du Bureau, faire les acquisitions qu'il croira utiles.

Art. IX. — Le Bibliothécaire tient un catalogue des livres offerts à l'*Institut* ou acquis par lui.

Il rend compte chaque année des accroissements de la bibliothèque.

Art. X. — Le Trésorier est chargé des recettes et des dépenses.

Il n'effectue de paiement que sur ordonnance signée par le Président et par le Secrétaire.

Il rend compte de sa gestion dans la séance du mois de janvier de chaque année.

Art. XI. — Les recettes de la Société se composent de la cotisation annuelle des Membres effectifs, associés, ou correspondants et des subventions à obtenir de l'Etat, de la Province et de la commune.

La cotisation annuelle des membres effectifs est fixée à la somme de quinze francs; celle des membres associés est de dix francs. Elle est également de dix francs pour ceux des membres correspondants qui désirent recevoir les publications de l'Institut.

Ces cotisations sont payables dans le courant du mois de janvier qui commence l'année pour laquelle elles sont dues. (1)

Art. XII. — Les objets réunis par la Société forment un Musée qui est la propriété de la Province.

Les moindres dons sont reçus avec reconnaissance. Le nom du donateur est inscrit sur l'objet offert et dans un registre ouvert à cet effet.

Les objets qui se trouvent en double au Musée ne pourront être échangés qu'après une délibération expresse de l'*Institut* et du consentement des donateurs. (Cet article ne s'applique pas aux monnaies et aux livres.)

Tout objet, même en double, auquel se rattache un souvenir personnel, ne pourra être échangé.

La proposition d'échange devra être portée à l'ordre du jour un mois avant la délibération, afin que les Membres puissent prendre connaissance des objets.

Tous les Membres sont invités à faire hommage de leurs publications à la Société.

Art. XIII. — L'*Institut* publie un recueil intitulé *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois.*

(1) Decision du 13 avril 1877

Une commission spéciale, composée de trois membres, élus à l'époque du renouvellement du bureau, est chargée de tout ce qui a rapport à la publication du Bulletin.

Le Bulletin est distribué aux institutions publiques qui encouragent l'Institut, aux compagnies savantes avec lesquelles il entretient des relations, et aux membres qui ont payé leur cotisation.

Les auteurs des articles publiés ont droit à vingt-cinq tirés à part, qui devront porter sur le titre cette mention : *Extrait du Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*. Ils sont du reste autorisés à faire tirer à leurs frais un nombre indéterminé d'exemplaires.

Les tirés à part ne peuvent être distribués qu'à dater du jour de la mise en vente de la livraison du Bulletin d'où ils sont extraits.

Art. XIV. Le présent règlement ne pourra être changé que sur la proposition écrite de cinq membres effectifs; toute modification devra obtenir l'assentiment des deux tiers au moins des membres effectifs existants.

Après révision des dispositions organiques des 12 *avril* 1850, 18 *janvier* 1852, 17 *janvier* 1857, *et* 13 *avril* 1877, *les présents Statuts ont été adoptés par l'Institut archéologique réuni en assemblée générale, à Liége, le* 13 *avril* 1877.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire, N. HENROTTE.

Le Président, Ch. GRANDGAGNAGE.

TABLEAU

DES

Membres de l'Institut archéologique liégeois.

Président honoraire.

Le Gouverneur de la province de Liége,

De LUESEMANS (Charles), *C.* ✠, ancien membre de la Chambre des représentants, ancien bourgmestre de Louvain, etc.

Vice-Président honoraire.

Le Bourgmestre de Liége,

PIERCOT (Ferdinand), *C.* ✠, ancien ministre de l'intérieur, etc.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR 1877.

Président, Ch. GRANDGAGNAGE.
Vice-Président, baron Ed. de SÉLYS-LONGCHAMPS.
Secrétaire, Nic. HENROTTE.
Conservateur-Trésorier, J. ALEXANDRE.
Bibliothécaire et *Secrétaire-adjoint*, Ed. JAMAR.

Signes employés pour les décorations : ✠, Ordre de Léopold ; ✠, Croix de fer ; ✠, Croix commémorative ; *D. C.*, Décoration civique ; *G. C.*, Grand'Croix ou Grand Cordon ; *G. O.*, Grand Officier ; *C.*, Commandeur ; *O.*, Officier.

Membres effectifs.

ALEXANDRE (Joseph), docteur en médecine.
ANGENOT (Félix), greffier provincial.
BORMANS (J.-H.), *O.* ✠, professeur émérite à l'Université.
Van de CASTEELE (Désiré), conservateur-adjoint des archives de l'Etat.
DEJARDIN (Ad.), capitaine du génie pensionné.
DEJARDIN (Jos.), notaire.
DEWALQUE (Gustave), ✠, professeur à l'Université.
DOGNÉE (Eug.), ✠, avocat.
FABRY-ROSSIUS (L.), agrégé à l'Université.
FRÉSART (Jules), banquier.
GOER de HERVE (baron de), propriétaire.
GRANDGAGNAGE (Ch.), ✠, sénateur.
HELBIG (Jules), artiste peintre.
HELBIG (Henri), homme de lettres.
HENROTTE (Nic.), chanoine de la cathédrale.
HOCK (Aug.), rentier
JAMAR (Edm.), architecte.
LE ROY (Alph.), ✠, professeur à l'Université, membre de l'Académie.
LOOZ-CORSWAREM (comte Georges de), membre de plusieurs sociétés savantes.
MAGIS (Alfred), échevin de la ville de Liége.
MARTIAL (Ed.), avocat.
NOPPIUS (Lambert), architecte provincial.
POSWICK (Eug.), homme de lettres.
SCHOOLMESTERS (J.), doyen de Saint-Jacques.
SCHOONBROODT (J.-G.), ✠, conservateur des archives de l'Etat.
SELYS-LONGCHAMPS (Edm. de), baron, sénateur, membre de l'Académie.
TERME (Antonin), fabricant d'armes.
THIER (Charles de), conseiller à la Cour d'appel.

Membres honoraires.

BORMANS (Stanislas), conservateur des archives de l'Etat, à *Namur*.

GACHARD (L.-P.), *C.* ✠, archiviste général du royaume, à *Bruxelles*.

DECKER (P. de), *C.* ✠, ancien ministre de l'intérieur, à *Bruxelles*.

CHALON (Renier), *O.* ✠, membre de l'Académie royale, à *Bruxelles*.

CLERC (V. le), *C.* ✠, membre de l'Institut de France, à *Paris*.

LECLERCQ (M.-N.-J.), *G. C.* ✠, procureur-général honoraire près de la Cour de cassation, à *Bruxelles*.

LIMBOURG (Ph. de), propriétaire, à *Theux*.

MERCY-ARGENTEAU (Mgr Ch. comte de), archevêque de Tyr, prélat domestique de S. S., etc., à *Liége*.

PARIS (P.), ✠, professeur au Collége de France, à *Paris*.

Van den PEEREBOOM (Alph.), *G. O.* ✠, ancien ministre de l'intérieur, à *Ypres*.

PITRA (S. E le cardinal J.-B.), *à l'abbaye de Solesmes (Sarthe)*.

ROGIER (Ch.), *G. O.* ✠, ancien ministre de l'intérieur, à *Bruxelles*.

ROULEZ (J.-E.-A.), *O.* ✠, professeur à l'Université, à *Gand*.

TROYON (Fr.), à *Lausanne*.

Membres correspondants.

BLONDEN (G.), ingénieur-directeur des travaux de la ville, à *Liége*.

BODY (Al.), homme de lettres, à *Spa*.

BORMAN (chevalier C. de), conseiller provincial, à *Schalkhoven*.

BOSARD (N.-J.), curé, à *Jupille*.

BUSSCHER (de), ✠, membre de l'Académie de Belgique, à *Gand*.

COSTER (L. DE), membre de plusieurs sociétés savantes, à *Bruxelles*..

CRASSIER (L.-D.-J. baron DE), *O.* ✠, premier président de la Cour de cassation, à *Bruxelles*.

DELAHAYE (A.-J.), *O.* ✠, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées, à *Namur*.

DELHASSE (FERD.), homme de lettres, à *Bruxelles*.

DESNOYERS (J.), bibliothécaire du muséum, à *Paris*.

DIEGERICK (J.), ✠, archiviste, à *Ypres*.

FRÉSON (J.), juge au tribunal, à *Huy*.

GROTEFEND (C.-L.), archiviste de l'Etat, à *Hanovre*.

HAGEMANS (G.), représentant, à *Bruxelles*.

HAHN (AL.), greffier à la justice de paix, à *Luzarches*.

KAUSLER (E.-H.), archiviste général du Wurtemberg, à *Stuttgart*.

KEMPENEERS (AUG.), docteur en droit canon, à *Montenaken*.

LEFÈVRE (J.), instituteur communal, à *Landen*.

LEQUARRÉ (N.), professeur à l'Athénée, à *Liége*.

LOBET (J.), homme de lettres, à *Auxerre*.

LOOZ (HYP. DE), comte, à *Liége*.

MATHIEU (J.), professeur, à *Verviers*.

MAYNZ (C.), professeur ordinaire à l'Université, à *Liége*.

NAUTET-HANS (G.), imprimeur-libraire, à *Verviers*.

NEYEN (AUG.), docteur en médecine et archéologue, à *Wiltz* (Luxembourg).

NOUE (ABS. DE), docteur en droit, à *Malmédy*.

OTREPPE DE BOUVETTE (baron AD. D'), propriétaire, à *Liége*.

PETY DE ROSEN (J.), représentant, à *Grune*.

PINSARD (H.-J.), ingénieur en chef de la province de Liége, à *Liége*.

REMONT (J.-E.), ✠, architecte à *Liége*.

RENIER (J.-S.), professeur à l'école industrielle, à *Verviers*.

SCHOOFS (L.-H.), curé de *Tilleur*.

THEUX DE MONJARDIN (chevalier X. DE), à *Bruxelles*.

VAN DEN STEEN DE JEHAY (comte X.), à *Bassines*.
VAN DER STRAETEN-PONTHOZ (comte F.), à *Metz*.
VIERSET-GODIN, architecte, à *Huy*.
VILLE (EM. DE), consul de Belgique, à *Quito*.
WARZÉE (A.), chef de division au ministère des travaux publics, à *Bruxelles*.
WURTH-PAQUET (H.-X.), ancien ministre, à *Luxembourg*.
ZOPF (H.), professeur de droit, à *Heidelberg*.

Membres associés.

BARBIER (AL.), docteur en médecine, à *Liége*.
BIOLLEY (FRANÇOIS DE), industriel, à *Verviers*.
CASTERMAN (AUG.), architecte, à *Liége*.
COENEGRACHT (E.), bourgmestre, à *Teuven*.
COUCLET (FR.), graveur, à *Liége*.
D'ANDRIMONT (JULIEN), industriel et représentant, à *Liége*.
DEJARDIN (L.), docteur en médecine, à *Liége*.
DEMANY (E.), architecte, à *Liége*.
DELLEUR (AL.), bijoutier, à *Liége*.
DEMARTEAU (JOS.), rédacteur en chef de la *Gazette de Liége*, à *Liége*.
DIGNEFFE (L.), rentier, à *Liége*.
DOREYE (L.-A.-J.), *O.* ✠, premier président honoraire de la Cour d'appel, à *Liége*.
DUVAL (H.), rentier, à *Liége*.
FALLIZE (L.), industriel, consul de Russie, à *Liége*.
GRAND-RY (ED. DE), industriel, à *Verviers*.
DE HASSE DE VILLERS (AUG.), industriel, à *Liége*.
HEMRICOURT DE GRUNNE (Comte ARTHUR DE), au château de *Hamal*.
LELIÈVRE (X.), substitut du procureur-général, à *Liége*.
LOHEST-DE WAHA (PASCAL), rentier, à *Liége*.
LOOZ-CORSWAREM (Prince CAMILLE DE), à *Huy*.

LOOZ-CORSWAREM (Comte Hipp. de), à *Liége*.
MAGNÉE (L.), rentier, à *Herve*.
MALHERBE (E.), ✻, fabricant d'armes, à *Liége*.
MARNEFFE (Edg. de), propriétaire, à *Niel-Gingelom*.
PIROTTE (A.), entrepreneur, à *Liége*.
POSWICK (J.), ingénieur, à *Verviers*.
RICHARD-LAMARCHE (H.), ✻, propriétaire, à *Liége*.
SOPERS (J.), sculpteur, à *Liége*.
THIMISTER (Ol.), chanoine honoraire de la cathédrale, à *Liége*.
THYS (Ed.), abbé, à *Liége*.
VORST-GUDENAU (Ernest baron de), à *Ziadlowitz* (Moravie).
WAUTERS-CLOES (H.), tanneur, à *Liége*.
de WANDRE (Ferd.), avocat, à *Liége*.

JEAN DE WILDE,

ÉTUDE HISTORIQUE SUR UN CHEF LIÉGEOIS DU XVe SIÈCLE.

Aux époques de troubles, on voit souvent apparaître sur la scène de l'histoire des personnages nouveaux qu'on ne s'attendait pas à y rencontrer. Les uns, sortis du peuple, portent un nom qui, la veille ignoré, ne devra d'ordinaire qu'à eux seuls sa part de célébrité. Les autres, appartenant aux classes privilégiées, se rencontrent parfois dans les rangs d'où leur condition semblait devoir à jamais les exclure. Depuis les Gracques jusqu'à La Fayette, combien n'en voit-on pas qui, avec des passions et des tendances diverses, ont combattu pour des intérêts qui n'étaient point ceux de leur caste ?

Nulle part ces divergences n'ont été plus fréquentes que dans la principauté de Liége, et elles n'y sont pas sans importance dans l'appréciation des luttes soutenues par la bourgeoisie. Capitaines ou tribuns, Henri de Dinant, Arnould de Blankenheim, Raes de Heers, Baré de Surlet, appartenaient tous à la noblesse. Ce phénomène est particulièrement remarquable dans le cours du XVe siècle, où, à côté de noms plébéiens, figurent, souvent travestis et méconnaissables, ceux des plus vieilles races du pays. Combien savent, par exemple, que le chef liégeois nommé tour à tour *Jean de Wilde*, *Villanus*, *Sauvagius*, *de Villers*, *de Ville*, voire même simplement *Jean Arnold*, que ce chef si populaire était un seigneur de Kessenich de l'illustre maison de Horne ! Abry (1), qui l'appelle *le capitaine de Villers*,

(1) *Recueil héraldique des bourgmestres de Liége*, p. 178.

blasonne hardiment son écu en le faisant naître au village de Villers, près de Tongres. Dewez, d'après Olivier de La Marche, le désigne sous le nom de seigneur de Hautepenne. De nos jours seulement, l'étude particulière de notre histoire baronale, provoquée surtout par les exigences de la numismatique, a fait découvrir l'identité du seigneur de Kessenich avec le mystérieux adversaire de la politique bourguignonne (1).

Kessenich était une seigneurie du pays de Juliers, enclavée dans le comté de Horne avec celle de Brunshorn, qui relevait du Brabant. L'une et l'autre appartenaient, depuis la fin du XIVe siècle, à la branche de la maison de Horne connue, chez les Flamands, sous le nom de *Wilde*, c'est-à-dire Sauvage. Entre les années 1435 et 1447 mourut Arnold de Horne, dit de Wilde, laissant deux enfants de son mariage avec Elisabeth, fille naturelle de Jean de Looz, seigneur de Heinsberg et de Juliers : c'étaient Jean, son successeur, et Catherine (2).

Les renseignements que nous fournissent les chartes sur le nouveau seigneur de Kessenich se réduisent à peu de chose. Dans un relevé des limites du village de Neeritter, fait par ordre du Chapitre de Liége, le 11 février 1447, on trouve que l'évêque Jean de Heinsberg, le comte Jacques de Horne, Jean de Wilde, sire de Kessenich, et l'abbesse de Thorn, assistèrent à la lecture du procès-verbal des jurés (3).

En 1457, Jean de Horne vendit au couvent des Cisterciennes de Ruremonde, devant les hommes de fief et la Cour de justice de Kessenich, deux boniers de terre enclavés dans la ferme de Visscher-Oe, sauf à en conserver la seigneurie. Sa mère Elisa-

(1) Voyez, à ce sujet, la note de M. l'abbé Habets insérée dans Van der Chys, *De Munten der Leenen van Braband en Limburg*, p. 147.

(2) M. Goethals, dans son *Histoire généalogique de la maison de Hornes*, croit à tort que Catherine fut la fille et non la sœur de Jean de Wilde.

(3) J. Habets, dans les *Publications de la Société historique et archéologique du duché de Limbourg*, t. IV, pp. 221 et 361.

beth et sa sœur Catherine, avec son époux Jean *Kollaert*, consentirent à cette aliénation (1).

Nous ne savons à quel propos il releva, l'année suivante, la seigneurie de Kessenich devant la Cour féodale du duché de Juliers (2). Mais ce détail importera peu, quand on saura qu'à l'époque où nous sommes arrivés, le rôle de Jean de Wilde commence à sortir des limites étroites de sa patrie, pour se mêler aux plus graves événements de l'histoire.

On admettra volontiers que les relations de Jean de Wilde avec les Liégeois devaient remonter assez loin, si l'on considère que l'évêque Jean de Heinsberg était son oncle. Il est vrai que cette parenté n'était pas très-régulière ; mais outre que la rudesse des mœurs permettait alors d'admettre les bâtards des grands seigneurs dans l'intimité de la famille, la naissance de Jean de Wilde n'était entachée d'illégitimité que du côté de sa mère. Lors donc que Heinsberg se fut retiré à Maestricht, après son abdication, et qu'il devint notoire à Liége que tous ceux qui avaient joui de sa confiance étaient odieux ou suspects à l'élu Louis de Bourbon, Jean de Wilde n'hésita pas à saisir la première occasion de fraterniser avec les mécontents.

Sa mère avait une sœur appelée Philippine, autre fille naturelle de Jean de Looz, sire de Heinsberg. Elle était mariée à Jean de Bunde, seigneur du village de Bocholt, en Campine, qui avait jadis appartenu aux sires de Kessenich. Dès que Jean de Bunde fut mort, Jean de Wilde, qui était alors chevalier, éleva des prétentions sur le fief de Bocholt, sous prétexte qu'il en était le plus proche héritier (3). Sûr de n'être pas agréé par

(1) *Cartulaire de l'abbaye de Ruremonde*, manuscrit. — Le chevalier Jean Collard appartenait, selon toute apparence, à la maison dite de Nunhem.

(2) Voy. le mémoire intitulé : *Gerichts-zwang, herrligkeit und herrschafft von Kessenich*, par le baron J.-A. DE METTERNICH.

(3) Le récit de ces contestations a déjà paru dans un article spécial, où nous croyons avoir établi que la seigneurie de Grand-Brogel, qui relevait du duc de Juliers, fut associée, pendant toute cette période, aux destinées de celle de Bocholt. Voy. *Revue belge de numismatique*, année 1875, p. 451.

le prince, il résolut d'en prendre possession à son insu : pour cela, il acheta, moyennant mille florins du Rhin, le concours armé des Liégeois, traversa Maestricht, entra dans la seigneurie avec leurs magistrats, en grand cortége et au son des trompettes, et en chassa les propriétaires légitimes ; puis, sans tenir compte des droits de l'Elu, il fit relief de son domaine à Curange, le 16 octobre 1456, « sauf à respecter les droits usufructuaires de sa tante Philippine, dans les limites indiquées par son oncle, messire Jean de Heinsberg (1). »

Cette restriction donna naissance à un procès qui ne tarda pas à se dérouler devant la Cour de Curange. Le 23 octobre 1457, le tribunal finit par donner gain de cause à Philippine et la réintégra dans sa possession, « en lui mettant dans la main la corde de la grande cloche et lui livrant terre et gazon ; » ensuite de quoi la dame de Bocholt reçut l'hommage des échevins et des manants de sa seigneurie.

Cependant dix jours après le relief de Jean de Wilde, le 26 octobre 1456, Otton, frère de Jean de Bunde, s'était également fait investir de la terre de Bocholt, au palais de Liége, comme étant le plus proche héritier du dernier seigneur. Il en résulta un second procès ; mais sur ces entrefaites Philippine étant venue à mourir et l'usufruit s'éteignant avec elle, Otton de Bunde renouvela son relief au château de Huy, le 22 mai 1458; puis il se hâta de transporter tous ses droits au comte Jacques de Horne, qui releva son fief à Curange, le 29 du même mois.

Le procès n'en poursuivit que plus vivement son cours, Jean de Wilde alléguant son droit de retrait (lignager?) contre son adversaire, qui se trouvait en possession. Il ne se désista que le 3 mars 1464, en cédant au comte de Horne tous ses droits sur la seigneurie (2).

(1) De Ram, *Documents relatifs aux troubles du pays de Liége*, p. 505. — Suffridus Petri, apud Chapeauville, t. III, p. 135. — Wolters, *Hornes*, annexes, n° 42.

(2) Archives de la salle de Curange, à Hasselt. — Wolters, annexes, n° 21.

Débarrassé des soucis de toute cette procédure, Jean de Wilde put se livrer entièrement à la lutte entreprise par la bourgeoisie contre Louis de Bourbon. On le voit s'associer à Raes de Heers et à Baré de Surlet, pour exciter le peuple après la sentence d'excommunication lancée par le pape, en 1465 (1). C'est lui que les Tongrois choisissent pour chef de leur milice, à la fin de l'année suivante, quand ils rejettent les conditions de paix proposées par le comte de Charolais, après son entrée à Saint-Trond. C'est lui que l'historien Fisen appelle, à cette occasion, « *insigni prudentia et fortitudine vir,* » sans penser que les métiers les plus exaltés de Liége avaient seuls désapprouvé ces propositions ; et sans se douter que le beau-frère même de l'ardent chevalier, était ce Jean Collard qui avait fait tous ses efforts pour déterminer le peuple à les accepter (2).

La mort de Philippe, duc de Bourgogne, survenue le 15 juin 1467, ne fit qu'enhardir les mécontents, et fut pour Jean de Wilde une occasion nouvelle de les exciter à la révolte (3). Les Liégeois avaient confié le commandement de leurs troupes à Raes de Heers et à Baré de Surlet, qui dirigeaient en même temps leur politique ; on leur adjoignit comme lieutenants Vincent de Bueren, Hubert Surlet, Jean de Wilde et Eustache de Straile (4). Ainsi organisés ils allèrent assiéger la ville de Huy, où Louis de Bourbon s'était enfermé. Les milices des bonnes villes du pays, entre autres celle de Tongres, les accompagnaient : il n'est donc pas douteux que le seigneur de Kessenich n'ait fait partie de cette expédition, qui se termina, comme on sait, par la prise de Huy et la fuite de l'évêque.

(1) Theodoricus Pauli, *De cladibus Leodiensium*, apud de Ram, p. 203.

(2) Bouille, *Histoire de la ville et pays de Liége*, t. II, p. 96.

(3) Theod. Pauli, p. 206.

(4) Bouille, t. II, p. 126. On remarquera encore ici que tous ces capitaines sortaient des rangs de la noblesse. Vincent de Bueren notamment était fils de Guillaume, sire de Bueren, et d'Ermengarde, comtesse de Lippe.

A cette nouvelle, le duc Charles de Bourgogne entra dans une violente colère. Déjà son armée était rassemblée dans les environs de Louvain, et si grosse, au rapport de Commines, qu'il ne lui vit jamais tant de gens ensemble. Il avait à peine investi Saint-Trond, que, le 28 octobre, sur les dix heures du matin, les Liégeois vinrent camper à Brusthem, dans le voisinage de cette ville. Ils étaient environ 30,000, tant bons que mauvais, avec cinq cents chevaux et une nombreuse artillerie. Leur armée fut divisée en trois corps. Au centre, le sire de Berlo, revêtu d'une armure blanche et monté sur un cheval blanc, portait l'étendard de Saint-Lambert. Ils se retranchèrent derrière de grands fossés pleins d'eau, pendant que le duc se disposait à la bataille. Ses deux ailes étaient appuyées et couvertes par des marais, et il y plaça en réserve sa cavalerie et les cinq cents Anglais qui lui étaient venus de Calais. Pour lui, il commandait en personne le corps de bataille et le sire de Ravestein marchait en tête de l'avant-garde.

Cependant les milices du comté de Looz n'étaient pas arrivées. C'est pourquoi les chefs liégeois voulaient différer le combat jusqu'au lendemain ; mais rien ne put retenir la folle impétuosité des Tongrois commandés par Jean de Wilde : à quatre heures, ils se ruèrent sur l'ennemi, sans ordre, dispersés, entraînant après eux le reste de l'armée (1).

Aussi ils furent rompus d'abord et troublèrent les rangs de telle sorte que l'avant-garde bourguignonne, formée d'archers et de quelque artillerie légère, put s'avancer jusqu'au fossé, et tira si serré qu'elle fit reculer les Liégeois. Leur retranchement fut emporté ; mais lorsqu'ils s'aperçurent que les Bourguignons

(1) Foullon, *Historia leodiensis*, t. II, p. 107. — Le récit laissé par les historiens liégeois du commencement de l'action, diffère essentiellement de la relation qu'en écrivit Charles-le-Téméraire aux magistrats d'Ypres. S'il faut en croire le duc, l'ennemi se bornait à tirer contre les Bourguignons, quand il donna l'ordre d'engager le combat, pour ne pas être pris dans la nuit qui s'approchait. Gachard, *Collection de documents inédits, etc.*, t. I, p. 169.

avaient épuisé leurs traits, ils vinrent d'un grand courage, et avec leurs longues piques commencèrent à faire un terrible massacre parmi les archers. Déjà « branloient toutes nos enseignes, dit Commines, comme gens quasi desconfits », lorsque le duc fit avancer le reste de ses archers. Ils rétablirent le combat, et, pendant que l'artillerie éclaircissait les rangs des Liégeois, ils tombèrent dessus avec leurs fortes épées et bientôt la déroute commença (1).

Plus de trois mille Liégeois restèrent sur le champ de bataille ; mais il y eut peu de prisonniers. Le duc avait jugé prudent de ne pas engager sa réserve : les ailes et la cavalerie virent donc passer l'ennemi fugitif et en désordre le long des marais qui les en séparaient. La plupart échappèrent à la faveur de la nuit, et, à dix heures du soir, le brave Berlo, accompagné seulement de sept chevaliers, rapporta à Liége l'étendard de St-Lambert brisé et déchiré.

Les villes de St-Trond et de Tongres ne tardèrent pas à se soumettre, et peu de jours après, l'armée bourguignonne se trouva aux portes de Liége. Le sire de Humbercourt était chargé d'y entrer le premier ; mais dans cette ville infortunée le trouble était si grand qu'on n'y savait quel parti prendre. Le 11 novembre, on résolut enfin d'ouvrir les portes aux vainqueurs. Aussitôt les habitants les plus compromis s'empressèrent de fuir pendant la nuit, et quelques jours plus tard, le duc prononçait, dans une sentence terrible, le bannissement perpétuel et la confiscation des biens de tous ceux qui avaient abandonné la cité (2).

Jean de Wilde et la plupart des proscrits se refugièrent en

(1) M. de Barante, que nous nous sommes fait un devoir de suivre textuellement dans une partie de ce récit, le termine en disant : « Le sire de Wilde, qui commandait les Liégeois, fut tué, et bientôt la déroute commença. » Ces mots renferment évidemment une erreur et doivent s'entendre de Baré de Surlet, qui périt glorieusement à Brusthem.

(2) Notes insérées par M. Gachard, dans son édition de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante, t. II, pp. 294 et suiv.

France, pour y attendre l'heure de la vengeance. Ils y restèrent aussi longtemps que Humbercourt, digne lieutenant d'un maître inexorable, gouverna la patrie de sa main de fer. En vain le pape avait envoyé à Liége un légat chargé de ramener le calme dans les esprits : ses efforts pour rappeler les exilés échouèrent devant la jeunesse et l'incurie de l'évêque, uniquement occupé de ses plaisirs. Tel était le triste état du pays, quand au commencement d'août 1468, on apprit que le sire de Humbercourt venait de partir, afin de rejoindre le duc de Bourgogne qui se préparait à entrer en campagne contre la France. L'occasion parut favorable aux proscrits pour regagner leurs foyers. Fortifiés par l'arrivée de ceux qu'avait éloignés la tyrannie des Bourguignons, il se répandirent dans le Condroz, occupèrent Montfort et firent même une tentative contre le château de Bouillon. D'autres arrivèrent d'Allemagne et parurent dans le marquisat de Franchimont ; de sorte que pendant près d'un mois, on vit leurs bandes parcourir le pays.

Cela n'empêcha pas l'évêque d'entreprendre un voyage d'agrément à Maestricht. Cependant Liége était sans armes et sans remparts; mais on s'y refusait à croire les bruits alarmants qui commençaient à courir. Tout-à-coup, le 9 septembre au matin, on annonce qu'un messager vient d'apporter la nouvelle qu'une troupe nombreuse de proscrits est campée dans le voisinage et menace déjà la cité. C'étaient Jean de Wilde et 240 de ses compagnons, qui, dérobant leur marche à travers les bois, venaient d'arriver à Seraing, où ils avaient occupé le gué de la Meuse. Leur plan était de se glisser de bonne heure dans la ville, d'y surprendre et d'égorger les Bourguignons dans leurs lits, puis de reconnaître l'autorité de Louis de Bourbon. Le complot découvert, les conjurés surent profiter de l'hésitation du grand-bailli de l'évêque, pour enrôler les Rivageois sous leur bannière : Vincent de Bueren se mit à leur tête et peu après la troupe entière s'avança en tumulte sur les hauteurs de St-Gilles.

A leur aspect, quelques cavaliers sortis au-devant d'eux s'enfuirent au plus vite, et, vers onze heures, les bannis firent leur entrée dans la ville, aux cris de *Vive le Roi*. Ils portaient une croix droite sur leurs vêtements (1), dont l'aspect misérable témoignait des souffrances qu'ils avaient endurées. A mesure qu'ils avançaient, les mécontents et le bas peuple, accourus au devant d'eux, grossissaient leurs rangs : « Liégeois, vous êtes libres, s'écriaient-ils, Liége est délivrée! A bas les tributs et la gabelle ! Le roi Louis de France vous enverra ses hommes d'armes, quand il faudra tenir tête au duc Charles de Bourgogne. » Ayant ensuite rencontré Amel de Velroux, qui voulait fuir, ils s'emparent de l'ancien bourgmestre et le convertissent à leur cause. Les citoyens paisibles se cachent dans les églises, d'autres s'échappent par les portes St-Léonard ou d'Amercœur ; mais ils sont précipités dans la Meuse ou massacrés par les bandes qui arrivent du pays de Franchimont. Presque en même temps, leurs demeures sont envahies et servent de logements aux exilés, tandis que Jean de Wilde et Vincent de Bueren s'installent au palais (2).

Liége était affranchie du joug bourguignon, les métiers venaient d'être rétablis, enfin les proscrits avaient retrouvé leur patrie. Les principaux d'entre eux n'en demandaient pas davantage ; comprenant du reste ce que leur position avait de hasardeux, ils se rendirent dès le lendemain au monastère de St-Jacques, pour se jeter aux pieds du légat, en le suppliant de leur pardonner et d'intercéder auprès de Louis de Bourbon. Le prélat, qui pour lors assistait à la messe, leur envoya sa

(1) Par opposition à la croix en sautoir des Bourguignons On ne peut douter que Louis XI ne s'entendît avec les exilés ; mais il n'est pas croyable que de Wilde et Bueren fussent devenus ses agents, comme le pense Foullon. D'ailleurs Commines, Suffridus Petri et Wachtendonck (*Supplément à la vie de Bourbon*) déclarent positivement que le roi dépêcha des ambassadeurs chargés de soulever les Liégeois.

(2) Adrianus de Veteri Busco (Adrien d'Oudenbosch), apud *Martène et Durand*, col. 1327 et suiv. — Theod. Pauli, p. 210.

réponse, les engageant avant tout à donner satisfaction au prince. Mais la prudence des chefs devait nécessairement contrarier les projets d'une populace composée de gens ivres de vengeance et avides de butin. Avec les Flamands du comté de Looz, que leur avait amenés Jean de Lobos (1), ils étaient plus de 5,000, armés seulement de bâtons et de frondes. On parvint néanmoins à les calmer et à les conduire devant le nonce. Là, dans la posture la plus humble, ils crièrent merci, implorant sa médiation et promettant d'obéir à leur légitime seigneur. « Voudra-t-il donc encore, disaient-ils, laisser son peuple s'abriter, à l'instar des bêtes, au fond des cavernes et mourir de faim dans les forêts ? Ne pouvons-nous donc pas rentrer dans nos foyers, pour y gagner du pain à la sueur de notre front ? Songez à ce qui pourrait arriver, si, restant sourd à nos prières, vous nous réduisiez à la dernière extrémité (2). » Leur attitude et le spectacle de leurs misères touchèrent le légat : ayant obtenu qu'ils missent bas les armes, il leur donna quelque espoir, et, le 14 septembre, il partit pour Maestricht, avec une députation des proscrits. A leurs propositions l'évêque répondit qu'il consentait à les recevoir en grâce, s'ils voulaient venir sans armes à sa rencontre, pour implorer son pardon. Il exigeait aussi la dissolution des métiers ; mais sur ce point on ne put s'entendre, les négociations furent rompues, et de part et d'autre on se prépara à la guerre.

Tandis que Louis de Bourbon rassemblait sa noblesse aux environs de Tongres, le légat ne discontinuait point de faire les plus louables efforts pour ramener la paix. Le 30 septembre, il pouvait la croire assurée et déjà il s'acheminait, à la tête des

(1) Probablement Jean Vilters, seigneur de Lobos (et non Lovinfosse). Voyez la généalogie de cette famille dans DE HERCKENRODE, *Collection de tombes, épitaphes et blasons*, p. 81.

(2) *Commentaires du cardinal* PICCOLOMINI, dans CHAPEAUVILLE, t. II, pp. 178 et suiv.

Liégeois, au devant du prince, lorsqu'on remit à celui-ci une lettre du duc de Bourgogne, qui l'engagea tout-à-coup à rebrousser chemin (1). Le duc lui mandait que, étant sur le point de traiter avec le roi de France, il viendrait à Liége réduire les rebelles ; qu'il se gardât bien d'entrer en composition avec eux ; qu'en attendant, il lui enverrait Humbercourt avec un corps de troupes en état de le défendre.

En effet, le 8 octobre, on apprit que l'évêque attendait à Tongres, au milieu de l'allégresse et des feux de joie, l'arrivée des Bourguignons. La situation était désespérée : jamais on ne pourrait compter sur la clémence du prince, tant qu'il serait au pouvoir de l'étranger. Il fallait donc agir, sans laisser à l'ennemi le temps de s'organiser et de recevoir de nouveaux renforts. Jean de Wilde avait jadis commandé les Tongrois ; il connaissait leur ville : ce fut lui qu'on chargea de diriger l'expédition qui devait ramener à Liége Louis de Bourbon. Aussitôt il rassembla ses compagnons ; Goswin de Straile (2) et Jean de Lobos se mirent à la tête de leurs gens, et vers la soirée, ces trois détachements sortirent de la ville par des portes différentes, en évitant de paraître sur la route de Tongres.

A onze heures de la nuit, les conjurés se trouvèrent réunis sous les remparts détruits de la vieille cité, du côté de Hasselt. L'évêque était entouré de plus de 2,000 hommes (3); mais, avec sa légèreté habituelle, il n'avait pas voulu laisser la garde des portes à Humbercourt. Les Liégeois entrèrent sans obstacle et se partagèrent en trois corps : l'un occupa les avenues, l'autre se dirigea vers la demeure de Bourbon, et le troisième pénétra dans la maison de Humbercourt. Les serviteurs de ce dernier

(1) Telle est la version d'Adrien d'Oudenbosch, que nous considérons comme le guide le plus complet et le plus sûr pour l'étude de ces temps agités.

(2) Vulgairement *Goes* et non pas Josse, ni Georges de Straile. Il était neveu d'Eustache et fils du bourgmestre Jean de Straile.

(3) Commines, édit. Buchon, p. 46. Piccolomini porte au même chiffre le nombre des assaillants, tandis que Jean de Los ne l'évalue qu'à cinq cents.

eurent à peine le temps de se défendre; quelques uns se firent tuer, pendant que leur maître, sautant de son lit et se couvrant de ses armes, franchissait la haie d'un jardin pour gagner le quartier de l'évêque. Le plus grand trouble régnait dans la ville; chacun s'enfuyait comme il pouvait ; quelques chanoines et gentilshommes périrent dans la bagarre, mais la plupart furent épargnés. Quant à Louis de Bourbon, il s'était enfui chez le légat, par un trou pratiqué dans le mur mitoyen ; il y passa le reste de la nuit, laissant au courageux prélat le soin de s'expliquer avec les assaillants (1).

Dès que les premières lueurs du jour permirent de se reconnaître, l'évêque parut à une fenêtre et, s'adressant aux groupes armés qui occupaient la place, il leur demanda qui ils étaient et ce qu'ils voulaient : « Nous sommes les exilés, repartit Jean de Wilde, et nous ne demandons qu'une chose, à savoir de ramener notre prince à Liége ; il y va de nos intérêts et vous ne vous en repentirez point (2). » L'évêque ayant témoigné la crainte de ne pas être accompagné, le sire de Kessenich lui donna l'assurance qu'il aurait un sauf-conduit pour toutes les personnes de sa suite, hormis les traîtres. « Mais qui entendez-vous par là, reprit Bourbon? » — « Ceux, répondit de Wilde, que

(1) « Ayant fait appeler leurs chefs, le nonce demanda comment il se faisait que des hommes qui naguère imploraient la paix à genoux, se présentassent maintenant en armes devant lui. Ils répondirent respectueusement que leurs sentiments n'étaient en rien changés ; qu'ils n'avaient d'autre but que de prévenir les desseins des ennemis ; que pour cela, le légat devait revenir à Liége avec l'évêque, auquel ils voulaient remettre le soin de les gouverner et de les défendre ; sinon tous deux s'exposeraient à périr dans l'embrâsement général de la ville, tant étaient surexcitées les passions de la multitude. Le légat comprit qu'il ne s'agissait point de résister : après avoir reçu l'assurance qu'il n'y aurait plus de sang versé, il n'hésita pas à promettre ses bons offices auprès du prince. » C'est ainsi que les faits sont rapportés par Piccolomini et le poète Angelus de Curribus Sabinis (*De excidio civitatis leodiensis*, apud Martène et Durand, t. iv, col. 1444 et suiv.). Ce dernier met directement en scène le seul Jean de Wilde, qu'il appelle *Joannes Arnoldus*, sans doute pour Jean, fils d'Arnold.

(2) Foullon, t. ii, pp. 124 et 125. — Henricus de Merica, *De cladibus leodiensium*, apud de Ram, p. 173.

la cité a flétris de ce nom, tels que Jean de Seraing et les autres de son parti. » A ces mots, on vit un chevalier, caché sous sa visière, se pencher à l'oreille de l'évêque, qui ajouta aussitôt : « Et le sire de Humbercourt, le comptez-vous parmi eux ? » — « Non certainement répliqua le Sauvage ; j'estime que c'est un noble et loyal soldat. Est-il donc ici ? » Humbercourt levant alors sa visière, le chef des proscrits ôta son casque, s'avança et salua profondément : « Seigneur, lui dit-il, qui de nous est maintenant le plus fort ? Vous n'avez qu'à vous rendre, il le faut. » Après un moment d'hésitation : « Puisqu'il le faut, répondit Humbercourt, je serai votre prisonnier, à condition de conserver mes armes, de ne pas porter la croix de France, ni d'être emmené à Liége. Octroyez-moi une trêve de quarante jours pour mettre ordre à mes affaires, au bout de quel temps je vous promets de me rendre en tel lieu qu'il vous plaira. Jurez-moi seulement, entre les mains de monseigneur de Liége et du légat, d'observer ces engagements. » L'honnête Jean de Wilde consentit à tout, ne demandant pour prix de sa générosité que l'intervention de Humbercourt auprès du duc de Bourgogne en faveur de la paix (1).

Bientôt la foule se rassembla autour de la demeure du prince, le pressant à grands cris de hâter son départ. Il venait de monter à cheval, lorsque Straile, s'apercevant que Humbercourt était resté en arrière, le força de le suivre. Arrivé à la porte de la ville, le capitaine bourguignon fit appeler Jean de Wilde: « Seigneur, demanda-t-il, est-ce là ce que vous m'avez promis ? » Ce que j'ai promis, messire, je le tiendrais volontiers, repartit Jean ; mais vous voyez que je ne suis pas seul. « Eh bien, reprit Humbercourt, faites publier à son de trompe que chacun ait à quitter la ville, et rendons-nous sous les arbres que voici. J'y resterai, pendant que vous ferez proclamer bien haut que tous doivent suivre à Liége monseigneur l'évêque et le sire de

(1) Adrianus de Veteri Busco, col. 1334 et 1335. — Foullon, loc. cit.

Humbercourt. » Non seulement Jean de Wilde lui octroya ce qu'il désirait, mais il donna la liberté aux gens de sa suite en ajoutant : « Vous voyez comment nous agissons avec vous ; rendez-en compte à votre maître. »

Après avoir rapporté ce dernier trait, M. de Gerlache, dans son *Histoire de Liége*, continue ainsi : « Les débris du corps de Humbercourt le devançèrent au quartier-général : mille bruits absurdes se répandirent aussitôt dans l'armée sur ce qui s'était passé à Tongres. On disait que les Liégeois avaient fait violence au prince pour le reconduire dans leur ville et massacré seize chanoines de la cathédrale sous ses yeux pendant la route; que le légat trempait dans ce complot, qu'il aspirait à devenir lui-même évêque de Liége. Ces nouvelles répandues à dessein, recueillies par Comines, et par quelques écrivains plus récents (1) se trouvent formellement démenties dans les commentaires du cardinal Piccolomini où les faits sont tellement détaillés et précisés que l'auteur doit avoir été témoin ou parfaitement informé de ce qu'il raconte. Il est vrai qu'arrivé à Liége, Bourbon ayant demandé à voir le chanoine Robert de Morialmé, blessé à Tongres dans le tumulte, on lui apprit que Morialmé avait été rencontré sur la route par des brigands de *la verte tente* qui l'avaient massacré. Ce chanoine, favori, compagnon, confident intime de l'évêque, en paix et en guerre, au conseil et dans le cabinet, était odieux au peuple qui l'accusait d'abuser de la confiance de son maître. Toutefois sur la plainte de ce dernier les assassins furent punis. Ces événements dénaturés par les Bourguignons échappés de Tongres exaspérèrent au plus haut point l'humeur orgueilleuse du duc, etc.. » (2)

(1) Entre autres par M. de Barante.

(2) Nous sommes heureux d'avoir pu opposer ici l'opinion d'un éminent historien catholique à celle de M. de Villenfagne, qui s'obstine à ternir de ses accusations le patriotisme des Liégeois ; et pourtant, depuis longtemps, le père Foullon avait fait justice des exagérations répandues pour servir d'excuse aux cruelles représailles des Bourguignons. Il s'appuyait sur la double autorité de Piccolomini et

Parti de Tongres à neuf heures, Louis de Bourbon fit son entrée à Liége à une heure après-midi, accompagné du légat et suivi de quelques prisonniers. C'était un dimanche : une foule innombrable, Vincent de Bueren en tête, se porta à sa rencontre, pendant que les cloches des églises et les instruments de musique mêlaient leur bruit aux acclamations de la multitude (1). Le mardi, on convoqua le peuple au palais, en présence des deux prélats. Au moment où ils parurent, on remarqua Jean de Wilde qui marchait devant eux, portant la verge de justice ou baguette de grand-mayeur, comme insignes de ses fonctions (2). Quelques paroles de conciliation prononcées par l'évêque furent couvertes d'applaudissements, et l'on résolut incontinent de lui rendre tous les chevaux de sa maison. Cette décision ayant fait éclater certains murmures, le bourgmestre Amel de Velroux se tournant vers le grand-mayeur : « Je vous requiers, dit-il, de faire justice, de par le serment que vous avez prêté hier entre les mains de Monseigneur. » — « Ainsi ferai-je, »

d'un excellent manuscrit, qui n'est autre que celui du moine Adrien. Or, l'un ne pouvait guère avoir été informé que par le légat, et l'autre déclare tenir de la bouche même de Humbercourt les nombreuses particularités qu'il nous a transmises. En présence de témoins aussi peu suspects, il n'est plus permis de croire au récit de Theodoricus Pauli, chanoine de Gorcum, qui écrivait d'après le témoignage d'un homme d'armes de Charles-le-Téméraire. Suivant lui, l'évêque et le légat auraient cherché un refuge dans l'église Notre-Dame ; les insurgés auraient envahi la maison du prince et couru toute la nuit, « comme des loups rapaces, » pour le retrouver ; à la fin, l'ayant découvert, ils l'auraient contraint par leurs menaces à demander quelque noble auquel il pût se rendre ; qu'alors Vincent de Bueren et Jean de Wilde se seraient présentés et l'auraient emmené avec respect; mais qu'en route et à Liége, il aurait été exposé aux huées de la populace. Puis il ajoute que cela se passait le 10 octobre. Voyez DE RAM, pp. 211 et 249.

(1) ADRIANUS DE VET. BUSCO, col. 1336.— ANGELUS DE CURR. SAB., col. 1449.

(2) « En ce temps-là, dit SUFFRIDE PETRI (p. 172), messire Jean de Wilde était souverain-mayeur de Liége ; il y faisait tout ce qu'il lui plaisait, *quod libuit licuit* ; son principal appui était la faction des couleuvriniers ou compagnons de la Verte-Tente. » D'après M. DE VILLENFAGNE (*Recherches* t. I, p. 345), le grand-mayeur était choisi par le prince, parmi les nobles feudataires de l'église de Liége ; il devait avoir des propriétés dans le pays et y être né, ainsi que son père et son grand-père. Il était le chef des échevins et rendait la justice tant au civil qu'au criminel.

répondit le Sauvage ; et aussitôt il fit saisir deux des coupables, dont l'un fut pendu et l'autre banni.

Dès que la paix fut promulguée, on déposa partout les insignes du roi de France, qui, en ce moment même, sacrifiait à sa propre sûreté l'existence de ses anciens alliés. On sait comment Louis XI, surpris à Péronne par la rapidité des événements, se vit contraint de marcher avec le duc Charles contre les Liégeois. Le maréchal de Bourgogne commença par envahir la Hesbaye : Tongres fut pillée et cette même ville où Humbercourt avait reçu la vie, ne se racheta de l'incendie qu'en lui payant une énorme rançon (1).

Pierre de Hagenbach, maître d'hôtel du duc, se rendit à Liége, et faisant appeler Vincent de Bueren, Jean de Wilde et les autres bannis : « Par ordre de monseigneur notre très-illustre duc, leur dit-il, je vous enjoins, sous peine de mort, de partir sans retard et de laisser en paix les habitants de cette cité. Faute de quoi vous éprouverez bientôt que votre châtiment ne finira qu'avec la perte et la destruction de vous tous. » Ces menaces n'ayant reçu des chefs liégeois qu'une réponse méprisante, l'envoyé bourguignon leur annonça que son maître et le roi arrivaient, déterminés à assiéger rigoureusement leur ville et à les exterminer ; puis, comme ils se refusaient encore à tenir compte de ces terribles avertissements, Hagenbach, remontant à cheval, leur dit adieu et partit (2).

Ne doutant plus de l'imminence du danger, Liége fit un suprême appel à la patrie, et aussitôt on vit de nombreux volontaires accourir dans ses murs. Le 22 octobre, le sire de

(1) Foullon, p. 128. Il est à remarquer que cet historien, toujours si consciencieux, fixe au 20 octobre l'entrée des Bourguignons à Tongres. Cependant en admettant cette date, on ne saurait où placer les faits postérieurs qui se passèrent avant le 22. Cette fois-ci, Suffride Petri semble mieux informé, et le jour du 15 octobre, qu'il assigne à l'invasion, concorde parfaitement avec l'ordre rigoureusement chronologique d'Adrien d'Oudenbosch.

(2) Théod. Pauli, pp. 217 et 218.

Ravestein, avec une partie de l'armée bourguignonne et le corps venu de Tongres, avait établi son camp à Lantin, à une lieue et demie de la cité. Un silence de mort planait autour de ses nombreux clochers, et ses rues, d'ordinaire si bruyantes, paraissaient désertes. Les Bourguignons s'imaginant que ses défenseurs désespérés l'avaient abandonnée, n'étaient point sur leurs gardes. Les Liégeois s'en aperçurent : conduits par Jean de Wilde, ils sortirent en masse de la ville et se ruèrent sur tous ces gens en désordre. Bon nombre de ceux-ci furent tués ; mais, le premier moment de trouble passé, ils rétablirent le combat et repoussèrent cruellement les assaillants.

Jean de Wilde ne se faisait plus d'illusion sur le sort réservé à ses amis. Il alla rendre compte à l'évêque de la mort glorieuse des Liégeois tombés à Lantin, du nombre toujours croissant des ennemis, et le pria, pour finir, de l'aider à obtenir la paix. Louis de Bourbon y donna son consentement et en renouvela l'assurance pleine et entière dans une assemblée du peuple au palais. En même temps on décida qu'il irait trouver les princes alliés, et, sans perdre une heure, il partit avec le légat, escorté par Jean de Wilde qui l'accompagna jusqu'en vue du camp de Ravestein (1).

La réponse de Charles fut désespérante. Rapportée à Liége, il n'y eut qu'une voix pour se défendre jusqu'à la dernière

(1) Suffridus Petri, pp. 172 et 173.— Henricus de Merica, pp. 174 et suiv. La version du moine Adrien diffère sensiblement du récit de ces deux chroniqueurs : « Le bruit s'étant répandu, dit-il, que l'ennemi, chargé des dépouilles de Tongres, allait se retirer, les Liégeois ne craignirent point de se mettre à sa poursuite. Sans prendre conseil de l'évêque ni des bourgmestres, 4,000 fantassins et 700 cavaliers sortent de la ville avant le jour. Parvenus à Othée, ils rencontrent un détachement bourguignon qui se hâte de déguerpir à leur aspect. Mais bientôt toute une armée apparaît à leurs yeux étonnés : ils rompent les rangs et tournent le dos à l'ennemi ; en vain leur chef descend de cheval pour les arrêter, on ne l'écoute plus. Ceux qui restent en arrière sont massacrés, et les autres, assaillis près de Lantin, sont refoulés jusqu'aux faubourgs de la cité. Plus de huit cents hommes avaient succombé dans la mêlée : Liége

extrémité. Mais laissons parler M. de Gerlache, qui, le premier parmi les modernes, a retracé dignement la dernière lutte soutenue par le héros limbourgeois : « Le maréchal de Bourgogne s'étant établi avec son corps d'armée au faubourg St-Léonard, on vint dire au capitaine Jean de Ville, que les Bourguignons erraient en désordre dans ce faubourg; qu'ils n'avaient pas même posé de sentinelles, tant ils méprisaient les Liégeois ! Jean de Ville résolut de leur donner une leçon. Lorsque la nuit fut venue il rassembla un petit nombre de gens éprouvés, anciens compagnons d'armes et d'infortunes, fit taire toutes les cloches, ordonna aux chefs des métiers de se tenir en silence aux portes de St-Léonard et de Vivegnis avec leur monde, pour attaquer l'ennemi quand il en donnerait le signal. Ensuite il se mit à gravir avec les siens, et en se cachant, les sentiers qui conduisent dans les vignobles jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus à la partie la plus élevée de cette colline qui regarde la Meuse à l'extrémité du faubourg. Là il réunit sa troupe et se rua sur les Bourguignons d'une telle furie, qu'en moins d'une heure il en déconfit plus de huit cents, parmi lesquels se trouvaient bien cent hommes d'armes ; il leur enleva deux drapeaux. Le prince d'Orange et Humbercourt y furent blessés. Croyant avoir sur les bras toute une armée, deux mille archers bourguignons prirent la fuite dans la plus grande confusion en abandonnant leurs bagages ; car comme il avait beaucoup plu, les voitures s'enfonçaient dans la boue et y restaient. Jean de Ville refoula le gros de l'armée ennemie vers la porte St-Léonard, ainsi que cela était convenu, pour pouvoir l'assaillir des deux côtés à la

était dans la consternation (*). Louis de Bourbon et le légat, réfugiés d'abord dans la cathédrale de Saint-Lambert, partirent le lendemain, 23 octobre, pour le camp bourguignon, etc. »

(*) Quelques furieux ne parlaient de rien moins que de mettre à mort Jean de Wilde :

. . . . . portam exiere furentes.
Et quoniam Arnoldus Johannes cœtus adivit,
Hunc cives Legii voluerunt tradere letho. (ANG. DE CURR.)

fois ; mais là se pressait l'élite des Bourguignons avec de l'artillerie, et à mesure que le peuple voulait sortir ils le repoussaient à coups de bombarde. Cette multitude ne montra pas d'ailleurs la même intrépidité que la faible troupe de Jean de Ville. Les Bourguignons, réunissant toutes leurs forces après s'être ralliés, attaquèrent vigoureusement ce dernier, qui ne pouvant soutenir le choc avec si peu de monde, se fit un rempart des chariots et des bagages qu'il venait d'enlever aux ennemis en continuant de leur opposer la plus vive résistance. Cependant le feu ayant pris par hasard à une maison occupée par les Bourguignons, ils reconnurent à la lueur de l'incendie le petit nombre des Liégeois et se mirent en devoir de les envelopper. Alors Jean de Ville donna le signal de la retraite. Comme il rentrait le dernier il trouva la porte du vieux Vivegnis fermée. Il voulut gravir le rempart qui était fort élevé ; épuisé de fatigue et surchargé du poids de ses armes, il se laissa retomber de la hauteur du mur : on le releva tout froissé de sa chute ; il mourut deux jours après. La perte d'un tel homme, dans de telles circonstances, fut plus sensible aux Liégeois que l'avantage éclatant qu'ils venaient de remporter sur leurs ennemis (1). »

(1) On ne peut ajouter grand'chose à cette page d'histoire. Nous tâcherons de grouper ici les faits qui s'en écartent ou n'y sont pas rapportés : Dans la soirée du 26, l'avant-garde des Bourguignons s'était avancée jusqu'à la porte St-Léonard. Animés par le désir du butin, ils prétendaient entrer dans la ville avant l'arrivée du duc. Personne n'était sous sa bannière ; les chefs se reposaient en attendant le triomphe du lendemain. Ils venaient de rejeter de nouvelles propositions de paix et de soumission des Liégeois. Ceux-ci aimèrent mieux mourir que de se livrer à la merci du vainqueur. Comptant peut-être encore sur la fortune qui l'avait servi à Tongres, Jean de Wilde (*Legios inter celeberrimas omnes*) rassembla les Rivageois et les hommes du pays de Franchimont. Après s'être assuré qu'ils persistaient dans leurs sentiments, il fit cesser tout bruit dans la cité, comme si elle avait été abandonnée, puis, vers quatre heures du matin, il sortit, avec ses compagnons, par la porte Vivegnis et les brèches de la muraille. Bientôt on entend crier *Vive Liége et Verdure* (*) : les ennemis attaqués par derrière sont dispersés ; le sire de Sargines est tué. Cependant les gentilshommes et les hommes d'armes bourguignons

(*) C'était le cri de ralliement des compagnons de la Verte Tente.

Jean de Wilde laissa de sa femme (N. Van Balveren ?), un fils que M. Goethals nomme Jean de Horne, dit *le Discret*. Peut-être aussi fut-il le père de cet Arnold de Horne, dit le Sauvage, qu'on rencontre plus tard en qualité de seigneur de Kessenich. Enfin, pour ne rien omettre de ce qui concerne cet homme célèbre, ajoutons qu'il fit forger, dans ses villages de Kessenich et surtout de Kinroy, des deniers noirs aux types contemporains de Liége, de Namur et de Flandre. Il paraît même qu'il fit monnayer à Grand-Brogel, pendant sa domination éphémère à Bocholt. On pourrait donc dire de lui, comme de son parent Jean de Bunde, que ce qu'il ne se serait pas permis en qualité de feudataire du comté de Looz, il le fit au beau milieu de ce pays, comme vassal de Juliers (1).

J. DE CH.

parviennent à se rallier devant la porte St-Léonard, par où Vincent de Bueren, à la lueur des torches, est sur le point de sortir. Messire Jean de Berghes y est blessé. Quelques soldats bourguignons se défendent dans une maison : irrités de leur résistance, les Liégeois y mettent le feu, etc.... Jean de Wilde continua de se battre comme un lion,

Et multos Stygium Burgundos mittit ad orcum,

jusqu'à ce que, perdant son sang et la main droite coupée, il parvint, en rampant et s'aidant d'une échelle, à gravir les escarpements du rempart. Reconnu par les gardes, il fut ramené chez lui, où il expira le 29 octobre, la veille du jour où fut prise cette malheureuse ville de Liége qu'il avait tant aimée. Ainsi Gui de Humbercourt fut délié de son serment, sans avoir payé la dette de reconnaissance qu'il avait contractée envers son généreux protecteur.

Ce fait d'armes a donné lieu à de nombreuses confusions. Piccolomini le place avant le départ du légat, comme s'il s'agissait du combat de Lantin. Les trois chroniques publiées par M. de Ram ne s'accordent ni entre elles, ni avec l'histoire, sur le jour et le lieu qui virent tomber le seigneur de Kessenich ; ce qui donne une médiocre idée de leur valeur. Théod. Pauli ajoute qu'il fut enterré secrètement et qu'on fit accroire au peuple qu'il était resté prisonnier.

(1) Voy. *Revue belge de numismatique*, année 1856, p. 76, et année 1875, pp. 451 et suiv.

MISCELLANÉES.

(Suite voir vol. XII p. 310 à 366).

Les deux pièces par lesquelles nous continuons la publication commencée dans le dernier volume du *Bulletin* de pièces inédites que nous avons rencontrées en nous livrant à d'autres recherches, nous ont paru offrir de l'intérêt. Peu de personnes, croyons-nous, savent qu'il existait à Liége une compagnie ou société de musiciens et de cuisiniers dont les statuts avaient été approuvés par le prince, par les magistrats de la cité et par les échevins de Liége. La plupart de ces statuts devant, à notre avis, exciter la curiosité du lecteur, nous avons jugé convenable de publier en entier cette pièce quoiqu'elle soit un peu longue.

XVII.

Copie faicte par nous les eschevins de Liege extraicte hors de nostre regitre autenticque.

Lan quinse cens et trengte quattre, le diexemme jour de feverier, comparurent par-devant nous maieur et eschevins de Liege, Jean Waterken et Pacquea Dozin syque maistres de la compangnie et confraternité des menestreis et cuysiniers de la cité, franchiese et banlieu de Liege, ordonnée en l'honneur de Monseigneur Saint-Giele en Publemont leis Liege, lesquelz nous remonstrarent que comme par ci-devant et d'anchiennité

euist esté ordonné et uzeit faire par lesdis de la compangnie, service et révérence en l'église dudit Saint-Giele à Dieu et ledit glorieu Saint-Giele, pour acquérir vie éternelle, neantmoins la choese, por les fortunes des guerres ayantes regneit, mesment la négligence et mal police de ceulx de ladite compangnie, la choese naroit esté entretenue ne observée, par quoy desirans soy honnestement conduir, vivre selon équité et raison, a l'honneur de Dieu, sa très digne mère, monseigneur Saint-Giele et acquérir conséquamment la gloire de paradis, ilz lesdis delledite confraternité avoient unanement délibéré, conclud et passeit les points et ordonnances teles qu'ilz avoient apporté en noz mains, dont la tenurre sera enfin de ces presentes escriptes de mot a autres, requerant par lesdis maistres ou nom dicelle ditte compangnie, que les volsissiemmes visenter et passer, d'aultretant qu'ilz seroient raisonnables, affin les mettre en warde de loy et sortir leur effect. A laquele leur requeste fundée en raison condescendans, lesdis ordonnances, poincts et articles ont esté par nous visentées, corrigées et passées en tele forme et manière qu'ilz sont ci-apres redigiés par escript, de si avant qu'ilz ne soient préjudiciables à la haultainté, jurisdiction de nostre très redoubté Seigneur et prince, Monseigneur le cardinal de Liege, ne contrevenantes aux franchieses, statuts, paix faictes et privilèges des bourgeois de laditte cité, en tele manière et az protestations qu'ilz lesdits de laditte confraternité mesme avoient declareit par lesdittes ordonnances, furent icelles par Jean Junccis nostre confrere, submayeur de Liege, mieses en warde de loy, lesqueles s'ensuyent de mot a autrez :

In nomine Domini amen. Nous les maistres et confrers de la compangnie entirement des ménestreis et cuisiniers de la cité, franchiese et banlieu de Liege ordonnée en l'honneur de Monseigneur Saint-Giele en Publemont lez Liege, a tous ceulx qui ces présentes veront et oront, salut. Comme par ci-devant aiet esté ordonné en laditte engliese Saint-Giele de cuers affec-

tueux faire service et révérence à glorieux troisne, toutes voyes combien que par fortune des guerres, la chose nat pas esté entretenue comme auparavant, ce nientmoins désirans acquérir la gloire éternelle et entretenir laditte confraternité à nostre leal pouvoir et puissance, comme aiants le greit et consentement de Monseigneur l'abbé et couvent dedit Saint-Giele, avons, par forme de rénovation, fait, ordonné et passé l'esta, conditions d'icelluy en la forme et manière qui s'ensuyt, par protestation de non vouloir préjudicier à la jurisdiction de très révérend père en Dieu très hault, très puissant et nostre très-redoubté Seigneur et prince, Monseigneur Erard de la Marck, cardinal, archévesque de Valence, évesque de Liege, duc de Builhon, conte de Looz etc. ne semblablement à la jurisdiction des maistres, jureis et conseil de sa cité.

Premièrement, avons ordonné que tous ceulx de la compangnie seront tenus, chascun an, le jor que on fait la feste Monseigneur Saint-Giele, de venir à huyt heures du matin apporter leurs offrandes sur le banck devant la Violette et icelles offrandes paier et présenter sur l'auteil de monseigneur Saint-Giele, ainsy comme il appartient ; car s'il advenoit que aucuns deulx fuissent troveis défailhans, seront tenus paier au proffit de leurs dis maistres, pour chacune fois qu'ilz commectront la défaulte, assavoir chacun défailhant, l'amende de quattre boddreaz.

Item, ledit jour que l'on portera laditte chandelle, ny devera avoir que deux compangnons de noz confrèrez pour joweir de leurs instrumens et choisis par lesdis maistres, lesquelz deux confrerez seront ledit jour franckz de leurs disner.

Item, ordonnons que nulz ou nulle de laditte compangnie ne poront eskondire leur coronne, le jour que l'on ferat chascun an laditte fieste à Monsegneur Saint-Giele ; car celuy qui esconduiroit ou y contrediroit, seroit tenus vers leurs dis maistres d'une amende de vingt aidans communs.

Item, que nulz de laditte compangnie, soit menestreit ou cuisinier, s'il ne prent congiet, ne se porat loweir pour alleir

faire aucun service le jour de ladite feste et quiconque sera en ce trouvé defailhant, il paierat une amende ausdis maistres de ung postulat Erard.

Item, tout et quante fois que lesdis maistres et ceulx de laditte compangnie sy trouveront ensembles dorsenavant, soit à laditte feste ou par autre temps, en aucun lieu comme ès tavernes ou autre part, s'il advenoit (que Dieu ne veulhe) que aucun diceulx esmove aucun débatz par ire ou indignation telement qu'il y ait cops ferus jusques a effusion de sang ou autrement, est ordonné, pour éviter entre eulx toutes contentions et débats et povoir demourer a tousjours ensembles a bonne paix, amour et union, que celluy d'entre eulx qui serat trouvé premier delinquer d'avoir esmeu ludit débat et frappé les premiers cops, sera puny et corrigé d'unne amende pecuniele tele que jugié en sera par juge compétent, à applicquier la tierce part à nostre très redoubté Seigneur et prince et unne autre tierce part à l'église de Saint-Giele et l'autre ausdis maistres.

Item, et ossy s'il advenoit que les maistres ou aulcuns de ceulx estans ausdittes assemblez, esmovissent ou faisissent aulcuns débas allencontre d'aulcuns d'icelle compangnie et de leurs confrerez, ainsi et par la mannière qu'il est contenu en l'article précédent, le premier délinquant d'iceulx maistres sera à double amende tele que jugié sera (comme dit est), à applicquer comme desseur.

Item, au regard de celluy qui seroit injuriet simplement par parolles, il s'en porat plaindre et faire parsuytte par-devant lesdis maistres d'icelle leur compangnie, reserveit les cas de cryme et ceux qui toucheroient à l'honneur d'hommes ou femmes ; mais se ledit injureit faisoit ou alloit à contraire de ce que dit est, toute et quanteffois que ce adviendroit, il en seroit pugny d'unne amende d'ung postulat Erardus ou la vraye valleur, la moitié à proffit desdis maistres et l'autre moitié à coffre de ladite compangnie.

Item, que dorsenavant nul de nous ne porat, le jour de nostre

ditte feste qui est le jeudy après le Saint-Jean, avoir ne demander avantaige pour estre affranchiet de leurs escots non plus l'ung que l'autre, se ce n'est par le congiet de leursdis maistres qui au présent sont ou seront au temps futur ; car se deffaulte y avoit, le défailhant en paierat à proffit d'iceulx maistres une amende de dix boddrealz.

Item, aussy est ordonné que nul de laditte compangnie ne porat demander l'office d'icelle pour luy ne par aultruy, sur paine d'estre privé toute l'année dedit office d'icelle compangnie.

Item, en après, quiconque dorsenavant volrat acquérir la compangnie et estre confrère de la compangnie susditte, il paierat à son entrée la somme de trois florins d'or ou la vraye valleur, l'ung d'iceulx à proffit desdis maistres et les deux autrez à la généralité de laditte compangnie.

Item, ung fil de maistre qui volut relever laditte compangnie, sera tenu paier pour son relieff ung postulat Erardus, la moitié à proffit desdis maistre et l'autre à ladite compangnie.

Item, d'oultre est ordonné que nul d'icelle compangnie dorsenavant ne porat joweir que d'unne sorte d'instrument, soit à noepces, novelle messe, feste de village, ou autrement ensditte cité et banlieu ou ilz seroient loweis ; car quiconcque fera au contraire et fuist prouveit, il seroit à l'amende à proffit desdis maistres d'ung griffon.

Item, et aussy qu'il ne soit nulz de laditte compangnie qui dorsenavant soy ingère ou avanche aucunement de prendre deux lowiers pour servir à ung mesme personnaige et à ung jour mesme tout à une seule fois, le fait bin prouvé, sera à une amende d'ung postulat Erardus, à applicquer la moitié aux maistres et l'autre à laditte compangnie.

Item, s'il advenoit pour grever et faire dommaige à leurs autres confrers, qu'il soy allassent paroffrir et présenter sur le marché de leurs autres confrers pour iceulx endomager, celuy qui en telle sorte userat, paierat ausdis maistres l'amende d'ung griffon.

Item, quiconcque d'icelle compangnie comenchera de faire aucunes noepces, le devera parfaire, sens de luy mesme povoir commettre aultruy ; car se le contraire estoit prouvé, le défailhant paieroit ausdis maistres ung griffon d'amende.

Item, est ossy ordonné que tous autres qui ne seront de de laditte compangnie, dorsenavant ne poront ovreir en laditte cité et banlieu pour desservir sallaire, de quelconcques instruments appartenans et servans à nous menestreis et cuisiniers de laditte compangnie, se ce n'est preallablement qu'ilz aient fait le gré et bon plaisir desdis maistres, ou doncque que se fuissent cas de nécessité, voir que ceulx qui seront trouveis défailhans, paieront, pour chacunne fois qu'ilz commetteront laditte faulte, ung griffon, à applichier comme desseur.

Item, nul d'icelle compangnie ne soy porat lower, ne ossy overeir, ne faire le mestier de laditte compangnie avec aucuns estrangers ou autres quelconcques qui ne seroient de leurs confrers, plus hault que unne fois ou deux, se ce n'estoit par nécessité comme desseur, sur l'amende d'ung griffon à applichier ausdis maistres,

Item, tous ceulx de laditte compangnie qui au présent sont et qui advenir seront, yront devers leur clerc faire escrire de novea leur nom dedens le registre novellement fait, pour et afin de mieulx savoir coillir et recepvoir leur offrande qu'ilz doient, chascun an, à Dieu et à Saint-Giele, liquel registre il convient aussy renouveller, partant que les anchiens registres de ce faisant mention, ont esté perdus par le temps des guerres.

Item, il n'y arat que deux maistres assavoir tousjours ung vieux avec ung noveau.

Item, quiconcque amectera aucun de laditte compangnie des mesuz prescripts et ne le povist prouver, il escheira en telle amende que celluy qui seroit accuseit, voir selon l'exigence du cas.

Item, qui refusera la coronne, soit cuisinier et menestrier, il

paierat ung postulat Erardus, à applichier à laditte généralité de laditte compangnie.

Item, et finablement, en ensuyant les anchiens uzaiges et coustumes, est ordonné que lesdis maistres d'icelle compangnie qui seront renoveilleis chascun an, seront tenus, le jour d'icelluy leur renouvellement, aller, par devers mes très honnorés Seigneurs, les grands maistres d'icelle bonne cité de Liege, prendre et requerir congiet et licence pour toute l'année de povoir envoier panneir ceulx de laditte compangnie pour toutes les amendes et forfaictures, et principalement tous ceux qui auront aucunement négligiet et allé contre de toutes les choeses prédéclarées en ces présentes novelles ordonnances, et se trouvé estoit que lesdis maistres d'icelle compangnie euissent fait panner à tort aucuns de leursdis confrers ou bourgeois d'icelle cité ou banlieu, iceulx maistres seront tenus les délivrer à droit et à leurs despens sans fraude. Tous lesquelz points et articles nous les maistres et confrers de laditte compangnie avons promis et jureis et par ces presentes promectons et jurons, ensembles toutes sieutes à faire licittes et raisonnables concernantes seulement les négoces de nostreditte compangnie, entretenir et inviolablement accomplir, sur les paines y touchiés à applichier comme desseur. Prions et supplions pour ce à la grace de nostre dit très redoubté Seigneur et prince, Monseigneur le cardinal, et aux très honnorés Seigneurs, Messeigneurs les burghemaistres, jurez et conseil de sa cité, Messeigneurs les échevins de Liege plaire lesdis points et articles ratiffier, confirmer et approuver. Quoy faisant, feront oeuvres salubres, participeront aux bienfaits et le benoit fil de Dieu en renderat récompense. Ce fut fait, renouveit, conclud et passé l'an de grace mil cincque cents vingte siex, au mois d'aoust le troixemme jour.

Echevins de Liége. Greffe Bernimolin.
OEuvres, registre n° 2, fol. 61.

XVIII.

Aujourd'hui qu'il y a des sociétés de tir presque partout en Belgique lesquelles ont leurs règlements, on aimera assurément de connaître en quoi ceux-ci diffèrent des statuts d'une compagnie du même genre qui existait à Liége dans la première moitié du 16me siècle sous la dénomination de Compagnie Monsieur Saint-Christophe condist des Coleveriniers de la cité de Liége. On sera étonné en constatant que les règles de cette compagnie étaient à peu près les mêmes que celles suivies dans les tirs de nos jours. On sera plus surpris encore en remarquant que la cible était placée à une plus grande distance pour les armes de l'époque, qu'elle ne l'est aujourd'hui pour celles à percussion et qu'elle se trouvait plus rapprochée seulement de soixante mètres de distance adoptée pour les fusils se chargeant par la culasse.

L'an XVe et XXXVII le Xe jour d'avril comparurent pardevant nous mayeur et eschevins de Liege, Francheu Hardi, Bauduyn Plattebourse grans maieurs, Piron le pollerea porteur a present de lenseigne et Bertelmi le Piemme, rentier de la compangnie monsieur Saint Christofle ; condist des coleveriniers de la cité de dit Liege, lesquels nous remostrarent comment les grans et petis mayeurs, auvec les aultres compangnons generalement de la dite compangnie, pour lhonneur deulx et de la dite cité, affin ossy avoir et maintenir amiable cognissance auvec les amaiteurs de la trarie et baston de la coleverinne, avoient natgaires passeit, ordonneit ung jeu et trairie qui comencherat le XXVIIe jour de ce present moix davril, ensy aux maniers, devisses et conditions quilx avoient fait redigier par escript sur ung fuilhet de papier, laendroit pardevant nous exhibueit, dont le tenurre serat cidesoubz escripte de mot a aultre, nous requerant par lesdis remostrans le volloir visentier de point en poins, et pour ou cas que la choese fuisse fundée en raison, y

estre miese en nostre warde. A laquelle leur requeste condeschendant, avons fait visitation dedit fuilhet et ordonnance faicte, debattu leffect et substance dicelle, que avons trouveit licitte et admissible, en ayant par nous pour ce accordeit ausdis remostrans a les faire mectre en warde de loy, voir a protestation de non volloir derogueir, ne touchier a la jurisdiction et haultainité de nostre tres redoubté seigneur et prince, monseigneur le cardinal de Liege, ne semblament aux franchieses et previleges de ceste cité, suyant quoy, Johan Junccis nostre confrere submaieur, a la susdicte protestation, mist, lordonance pretouchiet en nostre warde; le contenu dedit fuilhet et ordonnance, dont deseur est faicte mention, sensiet de mot a aultres:

Nous les grands et petis maieurs de la compangnie monsieur Saint Christofre condist les colevrinniers de la noble cité de Liege, à vous tous compangnons coleverinniers, salut. Scavoir faisons que nous lesdis maieurs et tous compangnons en general de ladicte compangnie tirans de la coleverinne en ladicte cité, avons ordonneit, pour faire et entretenir cognoissance et amistié, XII joyaulz a tirer de la coleverinne, lesquels joyaulx seront par lesdis compangnons assis. Et pour le premier XII alnes de draps roige scelleit a deux grans seelz, assavoir le B et le C, et tenant neuf quartiers de large; pour le second, XI oulnes; le IIIe, X alnes; le IIIIe, IX aulnes; le Ve, VIII alnes; le VIe, VII alnes; le VIIe VI alnes; le VIIIe, V alnes, et demi; le nueffeme; cinq aulnes; le Xe, IV alnes et demi; le XIe, IV alnes; et le XIIe, III alnes et demi.

Item, y arat encour deux joyaulx aux troies, assavoir celuy qui aura et gagnera la plus belle des troies, aura alne et demi et le secund, une alne de semblable drap que le prescript.

Item, ung chacun qui gaignera joyaul, donnera pour chacune alne demi patars braibant.

Item, lon tirera aux champs en une place non accoustumée de 250 aulnes, mesure de Liege, loing.

Item, lon tirera a deux rondealz tenans chincque pietz de haut.

Item, quiconcque en tirant rompera du boix desdis rondeaulx, les coups seront de valleur, toutefois si lesdis coups prenoient terre avant quilx fuissent ausdis rondeaulx, telz coups seroient reputez moindres que de valleur.

Item, chacun compangnon collevrinnier tirera douze coups au bras estendus sans touchier aux espalles ny poitrinne, ains tireir a franc jeu sans comectre fraude ne prendre avantaige en manier aucune sur leurs abrieres derier et auvec ce deveront tireir de vraye et entyrs beches.

Item, et sil advenoit que aucun compangnon colevrinnier fuisse trouveit usant a contraire des devantdictes ordonnances et jeu de trairies, iceluy perdera le coup par lequeil arat mesuseit, ensemble tous aultres cops quil arat treit et davantaige corregiet, au dit des hommes que pour ce faire seront ordonneis et deputeis.

Item, tous compangnons venans sur le jeu de ladite trairie et ayants lotté et comenchiet a tireir, ne se partiront de ladite trairie, silz nont tout tireit et a leurs thours.

Item, sil advenoit a aucun compangnon sur ladite trairie que son baston face par trois fois le feux sans alleir, teil coup sera par luy perdu.

Item, les maistres des predits jowealz et jeu esliront entre eulx par le greit et conseil dentre eulx tous que aront regard a cedit jeu et trairie, affin que discords soyent eviteis et le droit dung chacun gardeit, certains personaiges, les quelz, sil survenoit endit jeu et trairie aucunne dubiosité, en debveront comme juges ad ce diffinir et corrigier les delinquans; et ne poront telz delinquans partir de la place, se teile dubiosité nest decidee et horsportée par lesdits deputeis.

Item, sil advenoit que lesdis deputeis et esleus ne sen polsissent accordeir, affin que ledit jeu et trairie ait lors course, tele dubiosité se horsportera a la plus grande sieulte et sequele desdis deputeis ; et ne porat personne opugner ny dire allencontre.

Item, tous compangnons poront venir sur cestuy jeu pour y traire ; mais avant quilx puissent tireir, soy submecteront a la correction et jugement desdits esleus et deputeis et de observeir le contenu de ces presentes, sans en fachon aucunne pour ny debvoir y contrevenir, ny a aultre loy povoir des jugemens donneis par lesdis deputeis provockeir ny appelleir.

Item, tous compangnons qui comencheront a tireir dung baston, luy coviendrat avuec celuy parfinier.

Item, tous compangnons colevrinniers qui voront comparoir a ceste trairie, auront franck et ferme saulffconduyt venans et retournans, sauve ceulx qui seroient encoulpez de cas criminelz envers nostre illustrissime, reverendissime et metuendissime seigneur et prince, monseigneur le cardinal, sa cité, ou envers quelcque bourgoy, de debte recognues ou jugie, seus fraude.

Item, ce jeu de trairie comencherat le XXVIIe jour davril XV^c^ XXXVII.

Echevins de Liége. Greffe Bernimolin.
OEuvres. 1537, folio 203. Reg. n° 9.

XIX

Le document suivant donne lieu à deux remarques ; la première c'est qu'à toutes les époques, les villes ont éprouvé de l'embarras à payer leurs dépenses et qu'il n'y a que les moyens d'en sortir qui diffèrent. De nos jours on a recours à l'emprunt à primes : jadis on n'avait pas trouvé cette voie facile de se tirer d'affaire.

La seconde remarque c'est que si nos pères ne faisaient pas des embellissements dans leur cité aussi importants que les notres, leurs dettes aussi ne se chiffraient pas par millions.

Ce document fait aussi mention d'une immunité dont le clergé avait consenti à se dépouiller, tout en déclarant que ce n'était que temporaire ment.

Lan XV^c^ et XXIIII, le XXIIIe jour de septembre, comparurent par devant nous mayeur et eschevins de Liege, noble et

honorez Emond de Swartzemborgh, seigneur de Hierges, et Giele Dheure nostre confrere eschevin, ambedeux (1) Burghemaistrez de la cite, lesquelz nous remonstrarent que par les Burghemaistrez, jurez et conseil de la cite, en lan XV^c XXXII, avuec les trengte deux bons mestiers dicelle, par l'octroie et consentement de illustrissime nostre tres redoubte Seigneur et prince, Monseigneur le cardinal, evesque de Liege, et de venerables seigneurs, Messeigneurs de la cathedrale engliese, avoit este deliberee, passee, accordee et conclude certaine ordonnance sur le fait et conduict des vins et fortz beveraiges (1), de sorte, en la manier et az conditions narrees ens lettres patentes, laendroit exhibuees par Guilheamme de Champion, greffier, secretaire et commissaire de ladicte citeit, scellees auctentickement de seelz desdicts trois membres, dont la tenurre serat enfin de ces presentes inserree. Et affin que dicelle ordonnance fuisse uzeit, inviolablement tenue et reputee de loy en touttes ses parties, lesdicts burgemaistrez requisent que, suyant le desier des jures et conseil moderne et desdicts XXXII bons mestiers, lesdis ordonnances et impostz fuissent registrees en nostre registre auctenticke et mis en warde de loy. Parquoy les choeses considerees aux instances et requestes que dessus, avons iceulx ordonnances et impostz, ainsi que ensdictes lettrez sont speciffyees, declarees et ci dessoubz de mot a mot narres, fait escripre en nostre registre et le tout par ledict mayeur mis en warde de loy. Sensuyt le contenu desdictes lettrez dimpost et ordonnances :

Nous burgemaistrez, jurez, conseil et XXXII bons mestiers de la cite et banlieu de Liege. Considerans que la gabelle du vin estoit fort dommageable aux manans et habittans dicelle cite et banlieu, a cause que des vins estranges lon en paioit le quattremme et des vins du pays le diexemme, avons par loctroie et consentement de nostre tres redobte seigneur et prince et de

(1) Tous les deux. (2) Boissons.

Messeigneurs de la venerable engliese de Liege, conjunctement et par ensemble mis jus laditte gabelle. Et pour ce que des revenues et emolumens des trois autres gabelles, assavoir : du bressin, des hoilhes et des drappes, ne scarions payer noz debtez, ne aussy furnir az affaires tant ordinaires que extraordinaires necessaires, avons supplie et requis a nostre dict tres redobte Seigneur et prince, Monseigneur Erard de la Marck cardinal, quil volsist induyr les gens deglieses estans en ladicte cite et banlieu, volloir subvenir en quelcque aydde, pour aidier paier et redimeir lesdictes debtes. Et apres pluisseurs moiens mis en avant, nostredict Seigneur et prince en at mis ung en avant qui sensuyt, auquel lesdictes englieses, burgemaistrez, jurez, conseil et XXXII bons mestiers ont consentu et accordeit, assavoir : que de tous vins estranges venans en ladicte cite et banlieu, soit par eawe, ou par terre, touttes personnes ecclesiastiques, borgois, manans et habittans en ladicte cite et banlieu, paieront de chascunne cheree de vin de Rin ou autre vin estrange, soit roge, cleret ou blan trois florins dor. Et des vins de France, lon compterat quattre poinchoins de vin de Beaune pour une cherree, et des autres vins dedict France, chincque poinchoins pour la cherree, et dautres demie cherree ou autres vasseauz, lon paiera a lequipollent. Et pour eviter les abuz de ceulx qui venderont le vin, ne meslet les vins du pays avuec les vins dessus nommez, lon paierat de chascunne cheree de vin de pays que lon venderat a brocques, un florin dor ; et de toutte autre manier de fortz buveraiges, comme malvesie, rominie, vin bastard fort miele et tous autres fortz beveraiges, lon paierat le VIIIe denier. Et parmy ce, les englieses susdictes poront distribueir et laissier lunne a lautre, et la il leur plairat, de leurs vins, sens meffaire. Et seront mis deux personnaiges, assavoir : ung de part les eglieses, et lautre de part la cite, qui auront regard auxdicts vins, assavoir des vins estranges que lon ne les porat mectre en cave jusques ad ce que ladicte somme desdits trois florins dor soit payee, et

recepveront ladicte somme et auront aussy regard auz vins de pays que lon venderat a brocques pour payer la somme que dessus est dicte. Et auront lesdicts deux personnaiges sallaire tel qui serat advise pour leurs painnes et labeurs, et feront lesdicts deputez tant des englieses que de la cite serment solempnel, quilz ne commecteront en ceste affaire fraude ne larcin, sur la painne destre punys en corps et en bins arbitrallement.

Item, serat commis de part les eglieses ung des leurs tel quilz voldront nommeir et ung bon borgoy de la cite, ausquelz lesdicts deux commis, en la fin de la sepmaine, apporteront largent quilz aront leveit, ladicte sepmaine, desdicts vins, prendant quittance desdicts deux commis. Et pour controlle diceluy affaire, le greffier en ferat, touttes les sepmaines, registre au livre de la cite de largent qui sera leveit. Et sil y avoit quelcque homme deglieze, borgois ou autres qui commist fraude en ceste affaire, perdra le vin et paierat vingt florins dor damende, touttes et quanteffois que trouve serat, a applicqueir a la redemption desdictes debtes ; pour laquele amende, lon porat licittement leveir pans et panneir aussy bin lesdits gens deglieses comme les borgois, bien entendu que lexecution dedict pannissement doit estre fait, sur les gens deglieses par leur doyen et chapittre, et sur les borgois par la loy. Et bailheront lesdictes eglieses plesges lay suffissant jusques a cent florins dor, qui seront obligies payer ladicte amende, en cas que lesdicts doyen et chapittre fuissent defallans de faire lexecution dedit pannissement.

Item, lesdicts deux commis qui recepveront ceste argent, feront serment solempnel qu'ilz ne bailheront de ceste argent ung seul denier, se ce nest pour rachapteir les rentes de ladicte cite dont seront deputez aucuns desdittes englieses avuec les burgemaistrez et aucuns du conseil, pour regardeir et advisier queles rentes lon rachapterat, tous les ans, que ladicte cite doibt; voir que, pour les grandes debtes et charges que ladicte cite at presentement, ladicte redemption ne se comencera synon

a lannee qui viendrat, assavoir : le XXIIe jour daoust lan XXXIII. Et seront les deniers qui seront ceste presente annee leveis et rechupt, employes pour furnir et satisfaire ausdictes debtes et charges, saulff que les deniers qui resteront, lesdictes charges deduytes, doibvent estre applicquez pour la redemption susdictes.

Item, ce present impost novea durera fin jusques et a tant que ladicte cite sera entyrement deschargie des charges et debtes, dont elle est presentement obligie, montant a la somme de quarante septz milz, nueff cens ung florins, sept patars, XII solz monnoie de Braibant, unne foix. Et lesdictes debtes et charges satisfaictes et payees, cessera ce present impost et demeureront lesdictes eglieses en leurs anchiennes libertez et previlegez. Et pour plus grande corroboration de ces presentes, avons supplie a nostredict tres redobte Seigneur et prince et prie a Messeigneurs de la venerable egliese cathedralle de Liege y volloir mectre et appendre leurs seaulz avuec le nostre. Et nous Erard, cardinal susdict, a la supplication et requeste et du consentement desdictes eglieses, burgemaistrez, jurez, conseil et XXXII bons mestiers, y avons fait appendre nostre seel. Pareilhement nous doyen et chappitre de leglise cathedrale susdictes, du consentement desdictes eglieses, et a la pryere et requeste d'icelles et desdicts burgemaistrez, jurez, conseil et XXXII bons mestiers, y avons aussy fait mectre et appendre nostre seel, et comme treffonssiers consentu a susdict impost saulffve et reservee nostre liberte et exemption dicelluy impost sans que, ledict terme pendant, nous puissions, pour oir ou argent, adreschier du vin de nostre provision hors de nostre encloistre, sur paine que ceulx qui le viendront querir attains de fait hors de nostre encloistre en lieu prochain, on leur porat licittement oister le vin et le pot ; entendu toutteffois que estans ou allans quelcque part hors de nostre dict encloistre, porons licittement mandeir de nostredict vin, jusques ung stier ou environ. sens en transgresseir ou abuseir. Ainsy fait et

donneit au grant Chapittre de la grande egliese cathedrale susdicte, en la presence de nostredict tres redoubte Seigneur et prince, Messeigneurs de legliese et eglieses, et de noz burghemaistrez, jurez, conseil et toutte la communalteit de ladicte citeit, le treizisme jour du mois de septembre lan mil chincque cens et trengte deux. Et fut mis en warde.

Archives des Echevins de Liége.— Greffe Bernimolin, reg. commençant en mars 1534, n° 3. fol. 314.

XX.

La conjuration de Wathieu d'Athin est assez connue pour qu'il ne soit pas nécessaire de faire précéder le serment prêté par des personnes bannies pour trois ans pour avoir pris part à cette conjuration, de quelques mots relatifs à celle-ci. Trois grands feux qu'on allumait tous les ans le 6 janvier, en ont conservé la mémoire jusqu'en 1684 ; époque à laquelle cette fête, dont la tradition est venue jusqu'à nous, a été définitivement supprimée.

1436, 30 juin. *Serimens et obligancez fais par les personnes chi desous escriptes qui ont estet bannis le stuit de trois ans et apportes par escript lan XIIII^c et XXXVI le deirain jour de jung : maire Velrous, esquevins Textor, Pawon et Toullain.*

Promirement, vous jureis solempnement sur sains et sur la dampnation de vos armes (1), que jamais, en vostre vivant, ne siereis en lieu ne a conseilhe la il doit advenier ne aydier a conseilheir, cellier, ne sortenir (2) del advenir sedition et traision en la citet entre les borgois et inhabitans dicelle. En apres vous jureis solempnement sur sains, que jamais a Waultier Datin, a Willem Datin, ne a leurx complicez notoires deirainement publyes par nostre tres reverend peire en Dieu et tres redoubtet Seigneur, Monseigneur de Liege, des mayeur et esquevins de Liege et des maistres, conseilhe et unniversitet de la citet, franciese et banlieu, comme seditieux, traytes

(1) Ames. (2) Soutenir.

malfaiteurs et parjurrez, ensi quil est contenut es cry sur ce fait, a ceux ou a cellez qui porteir faveur ne excuseir les volroient, nesque jamais ne fereis ayde, conseille, ne assistence et ne procureis ne soffrir a procureir, a vostre loyal poioir (1), de nuyt ne de jour, deaux a revenir en la citet ne pays de Liege ne de Looz. En oultre, vous jureis comme desseur, que jamais, pour le fait dele sedition et traison pour ceaux Datin adveinrez, ne pour choese quil vous soit advenut, ne fereis, soffreis (2) ne fereis faire a personne queilconque qui a icelle sedition et traison, de part lesdis Waultier et Willem et leurs complicez aient fait contraire grevance (3), domaige ne destourbier, (4), en corps ne en bins, de nuyt ne de jour, en secret ne en appert, par vous ne par autruy en nulle maniere, ne que jamais ne impetries, ne fereis impetreir congier (5) a pape legaul, ne autre del faire alleir ne venir allencontre de ce present seriment, et oultre plus, soy obligeront pardevant les maire et esquevins de Liege, si hault que sur leur honneur, corps et avoir, que jamais n'iront allencontre de ce que dit est, et que selon le contenut de cry, ne porteront office de seigneur, ne dele citet en la citet ne banlieu, et ne feront syete (6) en nuls des boins mestiers dele citet. Et parellement soy obligeront de payer une voie de oultre meire alle citet et a movoir (7) dedens XXX jours apres le semonce des maistres delle citet, en nom dicelle. Oultre le seriment desseur declaret, fereis serimens solempnes pardevant mayeur et esquevins de Liege, que en la ville de Treit ne aultre part, de jour ne de nuyt, en secreit ne en appert, vous naveis fait ne fait faire en nulle maniere a Waultier Datin, Willem Datin, ne a leurs complicez notoires, sediteurs et traytes, quelque ayde, assistence ne favorissement de corps ne de bins. Et se trouvet est ou soit en temps future, que toile ou semblante ayde, assistence ou favorissement en aet par vous estet fais, en prejudice des crys fais sur lesdis notoirez et traytez, ons en procederat sur vous

(1) Pouvoir. (2) Souffrirez. (3) Tort. (4) Entrave. (5) Permission. (6) Assemblée. (7) Se mettre en route.

comme il appartenrat. En oultre, fereis serimens solempnez, que nulle queilque franchiese de bourgesie nacquereis, ne par vous fereis acquerir en queilcque lieu ou bonne ville que ce soit, lespause et terme que lenqueste ou autres provancez sieront parfaitez ; et se aulcunnez acquiesez en avies, que dicelle ne vous aidereis, en queilcque maniere, le terme desseurdit ne apreis se troveis esties cupable, par enqueste ne par autre juste provance, et avant que delle somme que, ensuyant les crys, avies payet ou poies payer pour la redification de pont des arches, fereis seriment solempnez que a iceux qui ont estet commis alle redification de pont des arches, de part le citet, asseavoir : Colart de Hodeige le viez, Henri Sordeille, Johan de Huy, Desier le Blavier, ne a autres qui aient levet ne rechupt argent de part eaux en nom delle citet, tant Henri de Warous, Johan Dembour, Willem Gossewin, Johan Fachin clercq des fermeteurs (1), ne a autre quelcque, ne fereis requeste, demandise, ne porsuite en temps advenir, par devant queilque Seigneur spirutueil ou temporeil, autre justice ne autrement sens fraude et malengien. Che sont les personnez qui ont fait les serimens et obligancez susdis, promier : Johan Borleit, Raskin fil Johan Simon, Johan de Houtain fil Conrar de Lardier, Johan Wigelot, Johan Maclot, Gilet le selliər, Willem Rausin, Gilet Pangnoule le jovene, Henry Solo bolengier, Pirchon fil Jaquemen le paveur, Libert dele Scorbe Biertolet, Buron le pexheur, Johan de Hodaige, Louwy le Proidhomme, Jehennin fil Serva de Dolhain, Libert Dodeur escuier ; et Clamence fille Luwy parellement est obligie sur yestre bannie, dacomplir lobligance desseurdite.

Item lan susdit, X^e^ jour de julle, jurat et soy obligat. Rennecheneal de Ven, maire Velrous, esquevins Textor et Toussaint.

Extrait des Échevins de Liége, Greffe Stephany. OEuvres du 9 novembre 1434 au 18 décembre 1437 Reg. n° 8 folio 211 n°.

(1) Les Fermetteurs étaient au nombre de six et *veillaient à l'entretien des murailles, des ponts et du pavage des rues.* V. Ferd. Henaux, 3me édit., vol. 1, p. 318.

XXI.

S'il n'était pas établi à suffisance que la résignation de Jean de Heinsberg en faveur de Louis de Bourbon a été forcée, la déclaration suivante en serait, selon nous, une preuve. Il est inadmissible en effet que Heinsberg ayant, de son plein gré, abandonné la dignité épiscopale, ait voulu la conserver pour quelques jours seulement, c'est-à-dire jusqu'à ce que la bulle confirmant cette résignation lui eût été signifiée et nonobstant qu'en pleine assemblée du chapitre de la cathédrale, en présence dudit Heinsberg et des Etats du pays, on lui eût communiqué que suivant des informations venues de Rome, cette confirmation avait eu lieu. Cette conduite de l'évêque indique le regret qu'il avait de quitter ses fonctions épiscopales.

LE SIÉGE VACANT.

Par la resignation Monseigneur Jehan de Heynsberg, qui par lespausce de XXXVI ans, avoit en grande honneur possedé la dignitet episcopale, par li faite en nom et aoez de Monseigneur Lowys de Borbon, auqueil par vertu de laditte resignation, laditte dignitet episcopale avoit par nostre tres saint pere le pape este confermee, ensi que venerablez seigneurs doyen et capitle de Liege, en grand capitle a saint Lambert, le XXIIe jour de may lan XIIIIe et LVI, desent yestre dicelle confirmation suffissanment adcerteneis, en presence de mondit Seigneur de Heynsbergh et des membres et estas des pays de Liege et de Looz, laendroit assembleis, tant par certifications suffisantes procedantez de leurs confreres et concanonez de Liege, adont residens en court de Rome, comme autrement. Et ensi comme encors lendemain endit capitle, presens lesdis membrez et estas, ils lesdis seigneurs de Saint Lambert prisent sur leurs serimens yestre de laditte confirmation bin certains, en prendant les perilz sur eaux, se le contraire apparoit, en vertu de quoy lesdis autres membres soy condeskendirent, Eaulx lesdis seigneurs de Saint Lambert soy clamans par vertu de ce, en

laditte dignitet episcopale seigneurs principaulx, comme treffonssiers du pays, tant et si longement que noveaul seigneur y aroit; nonobstant que ledit XXIIe jour de may, mondit Seigneur de Heynsbergh soy fuist en dit capitle opposet allencontre, disant devoir en sa dignitet demoreir jusques a tant que les bulles suffissantes touchant ladite confirmation apparoient suffissamment, comme il fut laendroit en dit capitle entre pluisseures autrez causes plusadplein proposeit et remonstreit, qui loing seroit a reciter. En vertu de laqueile certification, par lesdis seigneurs de Saint Lambert faite, comme dit chi deseur, condeskendimes avuecques lesdis autres membres a la credence de ladite confirmation.

Extrait du reg. aux œuvres des Echevins de Liége. (Greffe Stephany) commençant le 31 mars 1456 et finissant le 23 novembre, même année. N° 21 fol. 88. Cette pièce se trouve entre un acte réalisé le 11 mai 1456 et un autre réalisé le 29 mai de la même année.

XXII.

Nous publions ci-après une déclaration faite en justice par Gilles de Momalle, non parce qu'elle a quelque rapport aux troubles presque continuels sous le règne de Louis de Bourbon, mais parce qu'elle fait connaître les cruautés de la torture à cette époque et la manière dont on la donnait.

1457. 30 *juillet. Cognissance faite en justice par seriment lan XIIIIe et LVII, le penultieme jour de Julle, maire : Chabot, eschevins : Textor, Dammesart, Louchins, Falloyse, Morealmeis, Persant, Berrart et Waldoreaul.*

Gilet de Mommaile, bresseur, personeilement constitueit par devant nous en justice, de sa pure et lige vollenteit, seus dis-

trencion (1) aucune, at dit, cognut et confesseit par seriment sollempne sour ce fait, luy par nous diligemment examineit ce qui sensyet : cest assavoir que, apres ce quil avoit demoreit lespausce de deux moix par deleis Gile de Floyon, sique son serviteur, portant ses draps, il soy partit pour alleir vers Hollande useir de son mestier sique bresseur, et luy venus en le ville de Meers, Pietre bastart de Meers, Jehan de Bruystem et Henry, mayeur delle dite ville, apparcevans quil portoit le livree dudit Giele, le prisent et mettirent en prison, par ung venredy apres le grant quaremme et luy, la extant, examinont pluisseurs foix par doucheur, luy inhortant quil volsisse cognoistre quil avoit esteit avuecque Willemme Surlet par devant Saintron, pour aidier copeir me damoiseal de Mers pies et pongnez (2) et que ledit Willemme Surlet devoit esteir a tout ses compangnons alle porte de Bruystem a Saintrond, et Willemme Schoen, qui ossy devoit estre delle partie Willemme Surlet, devoit steir, a tout ses compangnons, a lautre porte, condist de Lyewez (3), en awaitant (4) ledit damoiseal de Meers.

Item, ly inhortant encors quil volsisse cognoistre quil avoit esteit, avuecque nostre maistre Bareit, a Spalbeycke (5) aidiet sus rompir les usseriez (6) apres lesdis Jean de Bruystem et Pietre le bastart. Et quant il ne volt ce point cognoistre par doucheur, ilz, lesdis mayeur, Jehan de Bruystem, Pietre le bastart et avuecque eaux Jehan de Mollin, le misent a gehynne (7) et ly ardirent (8) lez pies, luy suchant sour le cheppe (9), butant (10) ung kelhet (11) dedens le boche, jettant de scleys en son corps et, adont, par forche de distrencion et malgreit ly, pour cremeur (12) et dobtance de son corps, ly fisent

(1) Contraintes. (2) Pieds et poings. (3) Léau. (4) Guettant. (5) Spalbeck, canton de Herck-la-ville. (6) Portes. (7) Gèna, torture. (8) Brulèrent. (9) Cep, instrument de torture dans lequel on mettait les pieds des accusés. (10) Poussant. (11) Un morceau de bois. (12) Crainte. (13) Guet-apens.

cognoistre quil avoit esteit a Spalbeycke, avuecque ledit nostre maistre Bareit, et ossy a Saintron, avuecque ledit Willemme Surlet, auz obsattez (1) susdittez, et quil en devoit avoir cent florins que Gile de Floyon ly avoit promis, jasoice que, de toutez les causez susdittez, rins nen estoit nt point ny avoit esteit, ains le desti par cremeur et dobtance de son corps.

Item de ce nyent comptens, ilx mandont le hanghenier (2) de Nymeeghe. et le mist ledit hanghenier a gehinne plus fort comme devant, et derechieff ly fisent cognoistre ce que dit estre et oultre plus les noms et sournoms de ceaux qui sont escrips en sa ghehinne et, par especiaul, que le prevost de Tongre et nostre maistre Bareit avoient esteis ambedeux obsateurs delle ditte entrepriese.

Item apres ce que sa ghehinne fut escripte, il fut myneit en le basse court, pardevant mayeur et esquevins, et la noyat (3) il saditte ghehinne comme cely qui rins nen savoit, et apres ce, fut le hanghenier encors une foix remandeit, et quant ledit Gilet fut remis en prison, ledit hangeneir ly enquerit et examinat par doucheur, et point ne le volt cognoistre.

Item apres ce, il fut myneit, le jour delle encloesse paske, en une grengne (4), et la fut il loyet (5) sor le deseurtrain (6) scailhon (7) d'une schale (8), luy ghehynant, sachant (9) a une corde lez brache (10) en toirdant jus (11) des espallez (12), et ly fisent cognoistre, par forche, ce que dit avoit paravant, et apres ce, fut remis en prison et, lendemain a matin, remyneit encors une foix four de prison, pardevant mayeur et esquevins, et la cognut il saditte ghehinne et ly fut demandeit sil volloit sus morir en presence dudit hangheneir liquel respondit quil en estoit comptent, en redobtant les crudeliteis (13) et crueusez dolleurs (14) qui faitez ly estoient, et que encors ratendoit, sil desisse le contraire.

(1) Guet-apens. (2) Celui qui pend, le bourreau. (3) Nia, désavoua. (4) Grange. (5) Lié. (6) Supérieur. (7) Echelon. (8) Echelle. (9) Tirant. (10) Bras. (11) Tordant bas. (12) Epaules. (13) Cruautés (14) Cruelles douleurs.

Item pour advertir toutez personnez dist ledit Gilet quil est bin veriteit que, unne foix, alle pryer et commendement dedit Gile, son maistre, ilx furent ysept compangnons querir apres lesduts bastars de Meers à Kermpt (1) et point ne lez trovoit, et de la passont a Orient (2) la ilx oerent a mengier et logont a une taverne a plus pres ; mais oncquez noerent carge et ne fut oncquez parleit dedit damoiseal de Meers faire nulz displaisirs, laqueile cognissance par ledit Gilet chi deseure faite, fut alle requeste de Johan de Monmaile, vairainxhohier, mise en nostre warde.

Extrait d'un reg. aux œuvres des Echev. de Liége. Greffe Stephany du 23 juin 1457 au 20 janvier 1458 reg: n° 23. fol. 76. v°.

XXIII.

La recharge ci-après décide une contestation qui s'était élevée entre le sénéchal du comté de Looz et les habitants de Curange, relativement au droit d'enquête. Cette pièce a donc rapport à l'histoire du droit dans le comté susdit et offrira de l'intérêt aux personnes qui s'occupent du droit ancien.

1450° 6 *novembre. Rechargement fait alle court de dedens Curenges par nous les esquevins de Liege lan XIIII^c et chincquante le VIe jour de novembre.*

Comme Henri de Galen Schenischal delle contet de Looz et en nom de hault et puissant prince Monsingneur de Liege, conte de Looz, euyst requis davoir faite une enqueste generale par mayeur et esquevins delleditte court et leur clerc serimentet, daucuns exces advenus et perpetrez en le hauteur dudit Curenges, maintenant que icelle soy devoit faire pour inquerir et scavoir la veriteit desdis exces, comme on faisoit en la citet

(1) Canton de Herck-la-ville. (2) Oriente, dép. de Rummen, canton de Léau.

de Liege et aultre part ; contre quoy les mannans, surseans et inhabitans delleditte ville de Curenges soy opposoient, disans que en vertu de certaine lettre seellee tres anchine, jadis concedee par Monsingneur Ernult conte de Looz et de Chingny, ilx avoient teilx privileigez que la citet de Liege adont avoit, et que oncques de memore dhomme, on ny avoit veyut faire enqueste, maintenant que encors ne soy devoit point faire, ains devoient en leurs anchins privileges paisiblement demoreir. Dont pluisseurs raisnes et responsses, icelles et autres obmises pour cause de briefftet, en ont par lesdittes parties pardevant laditte court questionnet que sur le chieff par elles eslevet et obtenut, laditte court comparut pardevant nous, exhibuat en nos mains par escript les raisnes et responsses desdittez partiez avuecques le coppie de laditte lettre et autres exploix.

Sachent tuis que, par nous bin et diligemment visentet les exploix par laditte court en noz mains exhibueis, entendut ossi tout ce quil plaisit ausdittez parties pardevant nous faire remostrer de boche, heubt sur ce entre nous meur conseil et avis, par grande deliberation avons dit par loy et par jugement en rechargant laditte court, que a requeste de Seigneur ou de partie enqueste soy puet faire en laditte ville de Curengez de pluisseurs cas et exces tochans au Seigneur ou a autre, voir par lesdis esquevins et leur clerc serimenteit tant seulement pour en avant useir selon loy, nonobstant les oppositions desdis surseans.

Extraits d'un registre des Échevins de Liége. (Greffe Stephany.) OEuvres du 17 janvier 1450 au 7 septembre même année n° 16 f. 212. v°.

XXIV.

Après le sac en 1468 de la ville de Liége par Charles-le-Téméraire, un conseil ou tribunal composé d'un bailli et de sept juges fut institué pour les affaires qui auparavant étaient traitées par les échevins de Liége.

C'est devant ce tribunal que le relief qui suivra a été fait. Ce relief renferme une pièce intéressante émanée des commissaires députés et commis aux rachats des biens confisqués par le duc, nous la publions en entier; mais du relief nous ne donnons que ce qui est nécessaire pour l'intelligence de la susdite pièce.

Encore un mot; d'après les registres de Liége le tribunal institué en 1468 a siégé pour la dernière fois le 23 mai 1477 et le 24 mai de la même année les échevins de Liége sont remontés sur leurs siéges. Nous donnons à la fin du document les noms des membres de ce Conseil et par extrait, l'acte de réception des échevins. L'on remarquera que parmi ces magistrats se trouvent la plupart de ceux qui composaient le tribunal ou Conseil, établi en 1468.

1470. 21 août. A tous ceulx qui ces presentes lettres veront et oront, les baillis et gens du conseil de nostre tres redobte Seigneur, Monseigneur de Liege, ordonnez en sa citet, salut. Savoir faisons que pardevant nous sont comparus honorables et sages Thiri delle Vaul demorant a Meffe, dunne part, et Collart de Lompreit de Huy, dautre part. La miesmes, ledit Thiri requist a relever et relevat de nous, tous et singulers les heritaiges et bins heritables quil avoit, tenoit, manyot et possidoit, tant les quinze muis de spelte heritables que raquis et diligit avoit laendroit hors des mains Jehan Lynar, chanone de Saint Materne en le venerable eglise de Liege, et dont ledit Jehan Lynart li avoit la miesmes fait reportation et ovres pardevant nous, comme tous autres generalement qui a luy ledit Thiry appartenoient, par quelcque raison, eskeance et succession que ce fuist ou estre polsisse, tant de lingue comme de coiste, quelpart quilz soient gisans ou situes, comment on les pust nomeir ou appelleir, existens en pays de Liege et delle loy de Liege movans, et mesment et specialement tous et singulers les heritaiges et bins heritables par lui ledit Thiri raquis et rachetes aux commissers deputes et commis aux rachas des biens confisqueis, comme par les lettrez sour ce faites appert et desqueles lettres le tenure et declaration senssiet et est telle :

Guy de Brimeu Seigneur de Hubercourt, de Querrieu (?) et de Gisainecourt, Lieutenant general de Monseigneur le Duc de Borgongne es pays de Liege, duchie de Buillon et Conte de Looz, Guillamme de Clungny prothonotaire du Saint Sicle apostolicque, conseillier, maistre des raquestes de lostel de mondit Seigneur le Duc, et son tresorier commis et ordonnez en ceste partie par mon avandit Seigneur le duc, et maistre Richaul Trocillon, vicaire generaul de reveren peire en Dieu Monseigneur levesque de Liege, par lui commis et ordonnez en ceste partie. A tous ceulx qui ces presentes lettres veront, salut.

Comme pour les rebellions, desobeyssances et entreprinses, infractions de paix, crymes, exces et delicts commis et perpetres par les manans et habitans des cite et banlieu de Liege, sur et allencontre de mondit Seigneur leur sovrain, advoet et gardien, et aussi de mondit Seigneur de Liege, esquelx crimmes, exces et delicts ilz ont continue et persiste longement par plusseurs et diverses foix et jusques a ce que laditte cite at este puix nagaires prinse dassault par mondit Seigneur le duc et reyducte a sa volentet, les dessusdis manans et habitants ayent fourfait et confisque envers lui leurs corps avu tous leurs biens immeubles et heritaiges pour diceulx faire son bon plaisire et volente, et il soit ainsi que lannee passee, apres que laditte citet se fu rendue a la volente de mondit Seigneur, iceulx manans et habitans euyssent par sa sentenche este condampneis a lui payer la somme de six vings mil lyons pour une foix, sur laqueile ilz eussent depuix fait plusseurs payemens, telement quilz nen doient au present de reste que la somme de chinquante mil livres de quarante groys mannoye de Flandres la livre, dont lesdis gens deglise se fussent constitues plesges, respondans et obligies envers mondit Seigneur, et lesdis borgoix mannans et habitans desdites cite et banlieu ayent obligiez ausdis gens deglise leurs corps et tous leurs heritaiges, pour iceux prendre et apprehendeir et faire vendre, pour les deniers

qui en ysteront, estre convertis et employes oudit payement, et iceulx heritaiges eussent mis par euvre de loy es mains des hommes et esquevins qui lors estoient en laditte citet de Liege, en la maniere acoustumee en teil cas. Pour de laquele somme avoir payement et satisfaction, mondit Seigneur le duc, pour honneur et reverence de Dieu et en faveur desdis gens deglise, ait esteit et soit content que lesdis heritaiges a lui confisquez, comme dit est, soient par nous vendus et adenirez au plus hault pris et le plus profitablement que faire se pora, pour les denirs qui en viendront, estre mis es mains diceulx gens deglise et, en dedens le Saint Jehain prochain venant, convertis ou payement de mondit Seigneur et aussi de ving chincque mille livres, assavoir : XXj^{m} quilz avoient prestez a ceulx de laditte citet, pour les aider payer les VI^{xx} mil lyons et V^{m} livres pour les fraix sostenus a loccasion de certaines rentes a vie quilz ont vendu pour ceste cause, en les deschargant et aquitant par ce moyen de lobligation dont desseur est faite mention, en cas toutesvoyes que les deniers procedans desdittes confiscations le pussent furnir et non autrement. Et pour executer le bon plaissir et consentement de mondit Seigneur, affin de parvenir a son payement a la descharge et acquitte desdittes gens deglise, comme dit est, plusseurs lettres patentes ayent este expediees de part mondit Seigneur, par lesqueilles et aussi par cry et publication sur ce fait, est donnee grace et congiet a plusseurs et grand nombre de ceulx desdittes cite et banlieu ayans confisquies leursdis biens immeubles et heritaiges, quilz pussent dorsenvant demourer, aller et venir esdis pays de Liege et de Looz et les rendant capaubles et habiles de pooir racheter les heritaiges qui leur solloient appartenir, ou autres confisques comme dit est, pour diceulx joyr et useir paisiblement apres ce quilz les aueroient rachetez aussi quilz eussent peu faire par avant les derniers guerres et divisions qui ont regne esdis pays de Liege et de Looz. Par vertu de laquele grace, Thiri delle Vaul, citoyen de Liege, soit venu par devers

nous et nous at requis que, ensuyant icelle grace, il puist estre recheu a racheter les heritaiges qui luy solloient appartenir cy apres declarez cest assavoir un cheruage, etc. (On omet la désignation des biens immeubles et de deux rentes à racheter ; l'une de deux muids d'épeautre, l'autre de neuf marcs et cinq sols.) Savoir faisons que, sur laditte requeste heyu avis et par laccort, charge et consentement expresse de mondit Seigneur de Liege et des troix estas desdis pays de Liege et de Looz, qui ont este pour ce assemblez et lont ainssi volu, consenti, ordonne et conclud dun comon accord et consentement. Nous audit Thiri delle Vaul, en la presence de Jehan de Marbais canone de Liege, a ce commis par les doyen et chapittre de la venerable egliese monseigneur Saint Lambert et par les prelas, doyens et chapittres des eglise secundairs de Liege, avons vendu, cede et transporte, vendons, cedons et transportons, de part mesdis Seigneurs le Duc et de Liege, lesdis heritaiges, ainssi quilz sont cy dessus escrips, specifyes et declarez, avuec lesdis cens confisquez, pour desdis heritaiges joyr, useir et posseder dorsenavant par ledit Thiri, ses hoirs, successeurs et ayans cause, en tous drois, proffis, emolumens quelconcques, heritaublement et a tous jours, aux charges dessusdites et ce, moyennant le pris et somme de syx vings treze florins de Rin doir et demy quil en sera tenus payer pour une foix a deux termes cest assavoir, la moitie au jour Saint Remy apres ensuyant. Moyennant laquele grace, il a promis et fait seriment que, dorsenavant, il sera bon et loyaul a mesdis Seigneurs ou a leurs lientenant et commis en leurs absence et ne sostendra, ne favorisera en aucune maniere les fugitives desdis pays qui ont este et sont bannis par mesdis Seigneurs, ains fera son pooir de les anunchier a justice ou il les sauera et pora trover esdis pays. Se donnons en mandement, de part mesdis Seigneurs, aux baillis, hommes de fiefs, esquevins, ou autres officiers desdis pays de Liege et de Looz, ou lesdis heritaiges sont situes, que diceulx ilz mettent et instituent ledit Thiri en possession et saisinne, en luy

en faisant les oevres et vestures, selon les loys, usages et coustummes diceulx, et len sueffrent et laissent goyr et user, comme dessus est dit, sans en lui faire, ou souffrir estre fait, quelconcque distourbir ou empeischement. En tesmongne de ce, nous avons mis nous seelx ad ces presentes lettres faites et donnees en la ville de Trect le quatuorsieme jour du moix davril, lan mille quattre cens soixante nueff, apres Pasques. Parquen noble homme messire Jacques de Morealmez seigneur de Landeilliez et de Merchenhoven, chevalier, sovrain bailli de Liege, fist audit Thiri desdis biens si avant que a luy sont eskeus, succedes, devollus et appartenans, par les raisons susdittez, tant en vertu dudit rachat, comme autrement, et quilz muevent delle loy de Liege, don et vesteure ens le commandat ban et paix, a droit, a loy et a nostre ensegnement, sauvet en ce le droit des seigneurs et courts treffonssiers dont ils muevent et aussi de chascun. Et ce faist, tantost la miesmes, ledit Thiri fut si conseilliet quil de sa pure et lige volentet, sens distrencion aucune, reporta sus en le main dudit bailli, tous et singulers lesdis heritaiges et biens heritables, tant les dis quinze muis dont dessus est faite mention, comme tous autres par lui cy dessus releveis ossi raquis et rachetes, si les quitat, werpit, effestuat purment, nuement et absolument, y renunchat et dele tout sen desheritat, sens riens ens ne sus a retenir, en nom et aoez dudit collart de Lonpreit, la present.

Lesqueles relevations, reportations, oevres, conditions, divises et tout ce que prescript est, ledit bailli mist en le warde et retenance de nous les gens du conseil susdit qui ad ce faire fummes presens, et partant que ce soit ferme chose et estables, si avons nous les bailli et gens du Conseil avantdis fait appendre ad ces presentes lettres nos propre seelx en signe de veriteit. Sur lan de grace mille quattre cens sixante dyex du mois daoust le vingte ung^e jour.

Extrait d'un registre aux OEuvres des Echevins de Liége. (Greffe Stephany) commençant le 25 mai 1469 et finissant le 11 janvier 1471, n° 31 fol. 139.

Noms des personnes ayant fait partie du Conseil ou tribunal institué en 1468.

Morealmeis, bailli.
Trina, Lieutenant du bailli.

Berart (Alexandre.)	Pannetier.
Bolsée	Proidhomme.
Boubais	Ricoul, Ricourt ou Rykoul.
Boverie	Schurre.
Bryamont	Tollet.
Clermont	Waldoreal.
Heyneman	Waroux.
Hollogne	

1477, 24 mai. Lan de la nativite nostre Seigneur Jhesu Crist mil IIII^c LXXVII, le nuyt du chincquemme qui fut XXIIIIe jour du moix de may, fut par vertu des lettrez patentes de nostre tres redobte Seigneur Monseigneur Loys de Bourbon, par la grace de Dieu evesque de Liege, duc de Buillon et comte de Loz, le siege des mayeur et eschevins de Liege, apres les guerres et divisions qui regnet avoient, restaubli et remis en son est aprimitive, selon le contenu desdictez lettrez de mondict Seigneur et furent ad celi jour recheus et mis en feaute ceulx qui sont es dictez lettrez de mondict Seigneur denommés, assavoir : Monseigneur Guillaume d'Aremberch, seigneur d'Aigremont et de Seraing le Castial, hault voeit de Hesbaing, comme souverain mayeur, Messeigneurs Jacque de Morealmez qui avoit este bailli de Liege, seigneur de Merchehoven, Messire Gerart de Seraing seigneur a Fraipont pannetier hereditable a nostre dict tres redoubte Seigneur, Messire Jehan de la Boverie, chevaliers, Jehan le Proidhomme, Gerard Tollet, Hellin de Bolsees, Bauduyn le Pollen de Hollogne, Johan delle Schurre, Thilman Waldorea et Renart de Boubaix.

Item, le XXVIe jour dudit moix, furent mis en feate Henri de Hemmericourt, maistre dhostel de mondict Seigneur et Thilman d'Heure comme esquevins, reserveit que Doem de Cleirmont ne fist adont point ce seriment et est ledit Thilman Waldoreal submayeur de Liege.

Item, lan susdit le penultemme jour dudit moix de may fut ludit Doem recheu et fist le seriment.

Echevins de Liége — Greffe Stephany. — Reg. commençant le 12 octobre 1476 et finissant le 2 août 1477, fol. 181 r°.

XXV.

Nous avons déjà publié une pièce attestant que l'interdit avait été jeté sur la cité de Liége, du 13 septembre 1462 au 30 mai 1463, et que par suite le cours de la justice avait été suspendu pendant ce temps. La pièce ci-après que nous avons découverte depuis cette publication, ne prouve pas seulement la même chose, c'est-à-dire l'interruption de la justice à l'époque ci-dessus : mais elle apprend que cette interruption a encore eu lieu antérieurement, du 15 juillet 1459 au 18 janvier 1460, lorsque les bourgmestres publièrent une ordonnance décretant l'incompatibilité entre les fonctions de magistrat de la cité et celle de conseiller du prince, ce qui irrita Louis de Bourbon, lequel suspendit le grand mayeur et ainsi la justice qui ne pouvait être rendue qu'à sa semonce ou réquisiton.

Nous les esquevins de Liege faisons scavoir a tous que par devant nous est comparut Willemme de Champs jadis maistre delle cite de Liege, lequeil pour et en nom de ladite cite requist a avoir de nous par escript et seelleis tout ce quil nous constisoit dez jours et termez que nostre tres redoubte Seigneur, Monseigneur de Liege serrat la loy de son pays par devant nous en sadite cite et quant icelle loy fut rabandonee et overte, tant promirement du temps Euystas Chabot, comme secondement du temps Messire Gile de Huy, chevalier, sovurains mayeurs

de Liege, affin que ladite cite sen polsisse aidier en temps et en lieu lors il appartenroit alle observation de son droit. A laqueille requeste, disons que bin nous constat que environ la moyenne du moix de julle lan XIIIIe et LIX, le jadis Euystas Chabot adont sovurain mayeur de Liege cessat de nous somonre de jugier loy, pourtant que la puissance len estoit ostee au comandement et de part la grace de nostredit tres redoubte seigneur, ensi que le jadis Euystas nous dest et remostrat, et par ensi nous cessames de jugier loy, pourtant que point nestiens par mayeur somons jusquez a XVIIIe jour de janvier. lan XIIIIe et LX, que le jadis Euystas Chabot nous recomenchat a somonre de jugier loy, par la puissance de ce faire a ly rendue, comme il nous dest et remostrat, a commandement de nostredit tres redoubte Seigneur.

Item, aussi nons constat que, en moix de septembre le XIIIe jour, lan XIIIIe et LXII, nostre dit tres redoubte Seigneur nous envoyat ses lettrez et plackars overtes seellecz sub son seel de secreit, par lesqueillez il commandoit audit messire Gile de Huy, son sovurain mayeur de Liege, quil cessasse de exercer office de mairrie et de nous somonre et conjureir de dire loy, en revocant et annichillant en ce sa commission, et que nous lesdits esquevins semblamment cessassiens et nous deportassiens de jugier et cognoistre de cause nulle a loy tochante et de seoir en tenant siege de justice en ladicte cite, pour cause de la sentenche dinterdict executee en ladicte cite, sur incorir en certainez painez, perilx et desobeyssance ensi et par les manieres que lesdittez lettrez et plackars de nostredit tres redoubte Seigneur plus ad plen continent etc.

En vertu desqueillez ledit mayeur cessat de somonre et nous de jugier, ne faire exercicez de loy, de cely jour en avant jusque au penultimme jour de may lan XIIIIe et LXIII ou environ, que ladicte loy fut overte. En tesmongnage de veriteit si avons a la requeste prescripte fait appendre ad ces presentes lettrez les seelx Libert Testor et Jehan Dammesire noz maitrez pour le

temps et coesquevins de Liege, desqueilx usons ensemblez en teilx et semblans cas. Faitez et donnecz lan delle nativiteit nostre Seigneur Jhesu Crist mille IIII^c et LXIIII, le XIXe jour du moix davril.

Extrait des Échevins de Liége, Greffe Stephany. Reg. commençant le 26 janvier et finissant le 24 décembre 1464 n° 2 fol. 81.

XXVI.

L'évêque Louis de Bourbon s'étant retiré à Huy, y fit emprisonner Jacques de Morialmé avec tous ses domestiques.

Suivant la plupart des historiens, les bourgmestres de Liége le réclamèrent comme bourgeois de leur ville ; mais cette réclamation ne fut pas accueillie par le prince qui n'élargit son prisonnier que sur les instances du duc Philippe de Bourgogne.

Il paraîtrait que la déférence du prince pour le duc était plus grande que pour les lois du pays; car les échevins de Liége, par la décision que nous allons mettre sous les yeux du lecteur, avaient déclaré que l'emprisonnement de Jacques de Morialmé était contraire aux paix, franchises et liberté de la cité de Liége.

Il est regrettable qu'on ne puisse se procurer l'enquête faite dans cette affaire : elle apprendrait assurément les motifs inconnus jusqu'ici de l'arrestation de ce seigneur et par suite ce qu'il y a de fondé dans ceux que l'on a supposés, savoir : d'avoir voulu rappeler Heinsberg ou d'avoir été honoré de l'amitié de celui-ci, ce qui suffisait pour s'attirer la haine de son successeur.

Comme les maistrez et pluisseurs officyers tant de boin mestier des fevres comme de pluisseurs autres boins mestiers delle cite de Liege soient pluisseurs foix par devant nous les eschevins de Liege comparus et nous ayent requis davoir aouvreture et de savoir se lenqueste generaule qui de part nous avoit esteit faite es marchez de la bailherie de Tuwing a la requeste de nostre tres redoubte Seigneur et princhc Monseigneur de

Liege avoit esteit faite par loy et par franchiese ou nom, et, se point nestoit faite par loy ne par franchiese, que dont le volsissimez annicilleir, porveyut quilx entendoient icelle enqueste generaule poioir tochier la persone de Jake de Morealmeit bailhier de Tuwing, nostre confrere et coneschevin, qui estoit bourgoy citain de Liege, luy stisant en ferme comme prisonier en la bonne ville de Huy comme ilx disoient. Sour laqueile requeste nous meurement conseilhiez, apres ce que le mambour de nostredit tres redobte Seigneur, avuecquez alcuns et pluisseurs de son conseilhe, ont par nostre ensengnement esteit sus signifyez et leur responsse bin entendue etc, avons, alle semonsse Euystas Chabot, seigneur Domeseez, souverain mayeur de Liege, dit et delibereit que, a la requeste de nostredit tres redobte seigneur, qui par plusseurs ses lettres signees et saiellees de part luy nous en at instamment requis, summes les aucuns de nous, a la recharge de tous nous autres confrers, suyant ladite requeste, chevalchies et transporteis es marchez de ladite bailherie de Tuwing et, laendroit, at esteit faicte ladite enqueste generaule par loy et le tenons de loy, mais bin est vraie quant alqueils nos confrerz la envoyeir de part nous, a la requeste susdite, parchurent quelle poioit tochier a borgois citain de Liege, si ont fait certaine protestation escripte sour ladite enqueste, en vertu de laqueile protestation, pourtant quil nous constat que ledit Jacque, nostre coneschevin, est borgoy citain de Liege, exstant prisonier comme dit est, disons que, selon paix faites, franchiesez et liberteis que nous sauvons et wardons tochant citains borgois, ladite enqueste generaule ne doit adit Jacque prejudicier et ne doit sur ly, comme bourgoy citain de Liege, servir; mais quant est au regart dautres prisonnies contenus en ladicte enqueste, disons avant que ly seigneur ou son mambour puelent de loy sour eaux procedeir, sil leur plaist, demorans par nous a sorplus deleis le paix de Fexhe faisant mention des officyers de Monseigneur et deleis toutes aultres paix faites que nous sauvons et wardons etc. Ce fut par

nous dit et foursporteit sur lan de grace delle nativiteit nostre Seigneur Jhesu Crist mille quatre cens et LIX, le penultemme jour de decembre.

Echevins de Liege (Greffe Stephany). OEuvres. Reg. commençant le 15 septembre 1458 et finissant le 8 mai 1459, nº 25, folio 123 vº.

XXVII.

La pièce suivante nous a paru très-intéressante. Elle date de l'épiscopat de Jean de Hornes et elle a trait à la guerre civile qui désola la ville et le pays de Liége à la suite du meurtre juridique de Guillaume d'Aremberg. Ce document qui contient plusieurs faits historiques ignorés par nous et non signalés par les historiens du pays, nous fait aussi connaître que les finances de la cité s'étaient épuisées par les frais de cette guerre et qu'on avait dû se livrer à la recherche des moyens de les rétablir.

1487 10 mars. Nous le mayeur et les esquevins de Liege faisons savoir a cascun et a tous, que lan delle nativiteit nostre Seignenr Jhesu Crist mil quattre cens quattre vings et sept, le Xe jour de moix de marce, comparurent pardevant nous, vaillans et honnoreis Thilman Waldorea, Seigneur de Soyron, et Gile de Huy, escuier, maistres pour le temps delle cite de Liege, et, avuec eulx, Andrier Bourlette mambour dicelle cite. Lesquelx apportarent, pardevant nous, le coppie signee delle suyte et sequelle derainement faite et passee en palaix episcopal a Liege, requerant icelle suyelte fuist mise en warde de loy et registret en nostre regitre auctentick et laquelle requeste le dit maieur le mist en le warde de nous lesdis eschevins et lavons fait registrer en nostre regitre auctentick, tot ensi que apporteit lavoient pardevant nous par laditte copie de laquele le tenurre sensiet de mot a mot : Lan quattre vings et sept, le XXVe jour du moix de feverier, sur ce que la universitet de la cite, franchiese et banlieu de Liege estoit celi jour convockee et assem-

blee en palaix episcopal a Liege, pour les matheres subescriptes, remostrat Thilman Waldorea, Seigneur de Soyron, maistre de ladite cite, pour lui, et Gile de Huy, escuier, son compangnon ausi maistre de laditte cite, coment obstant que pour trover voies et manierez de pooir payer, satisfaire et contenteir les crediteurs envers lesquelx la cite estoit tenue et obligee en certaines grosses sommes de deniers, sens le contentement desquelles, les bourgoix et inhabitans en laditte cite ne pooient hantier ne converseir es pays voisins, pour y faire et meneir leurs marchandise et autres leurs negociations, que lon ne les prendoit, detenoit et arrestoit leurs corps, biens, ou deniers par tot ou ilz astoient trouvez hors du pays, laditte universiteit eust passeit et accordeit leveir, en laditte cite et banlieu, certaines ayddes et gabelles ; neantmoins pour les tres grans, enormes et evidens despens et domaiges quil avoit covenu depuis avoir et sustenir laditte cite et que encors covenoit avoir et sostenir journelement, au contresteir et resisteir les ennemis de laditte cite, qui depuis brieff jours sastoient logies pardevant icelle et qui encor journelement couroient et faisoient domaiges sur le pays, nestoit point possible icelles carges satisfaire ne payer des deniers provenans desdittes ayddes, ains estoit necessaire fineir et retroveir certainez sommez de deniers pour les affaires susdittes.

Et affin de povoir recovreir aucunne somme, ilz eussent supplyet et requis aux seigneurs et prelatz des engliesez de Liege que de voloir subvenir laditte cite, par preste et engagement daucuns leurs biens ; car ilz avoient troveit gens en la ville de Treit et ailleurs qui eussent fait preste a laditte cite daucunnes bonnes sommes de deniers, moyennant que lesdis des engliesez les en volsissent faire seurte daucuns leurs biens, et ou cas quilz leussent volsu faire, lon eust telement rassenneit lesdis des engliesez, en eulx faisant assenne de autant que de double ou plus de ce quilx se eussent obligies, quilz en eussent este bin asseures, et dont apres quilx en avoient fait et fait faire les

diligence a eulx possibles, esperans que lesdis des engliesez les deussent assisteir et subvenir, lesdis des engliesez leur avoient, nonobstant, leur donneit a entendre de paravant le tot reffuseit et escondit, porquoy estoit necessaire de recovereir argent par autrez manierez, pour yssir des dangiers susdis, liquel recovrement ne leur sembloit estre possible faire, se ce ne se faisoit par teil moyen que les autres bonnes villes du pays, assavoir : Tongre, Hasselt et autrez avoient recovereit finance deulx miesme, pour le desligement de leurs affaires, lesquelx avoient fineit a leurs bourgoix certaines bonnes sommes de deniers par venditions daucunnez rentes a rachat sur les biens, demaines et ayddes de leurs villez, par ensi leur sembloit ausi estre le meilleur et plus proffitable pour laditte cite, que de recovereir aux bourgoix et inhabitans dicelle aucunnez sommez de deniers, par venditions daucunnez rentes a rachat sur les ayddes de laditte cite, et pour a quoy parvenir, ilz avoient desja fait cryer et publier au peron de laditte cite, que tottes personnnes qui avoient fait prestes a laditte cite, tant de temps messire Guillemme, ausi de temps messire Ghis, a cause des prisonniers de Wert et autrement que depuis et dernierement et qui en avoient documens ou certiffications telles que, pour y adjosteir foid, le venissent faire apparoir par devant les dis maistres et ossi le conseil de la ditte cite ; car ceulx qui ce feroient et qui presteroient encores aucunnes raisonnables sommes de deniers a ladite cite, lon leur assigneroit rentes a rachat pour pris raisonnables, pour eulx estre asseures de leurs prestes, tant de celles quilx avoient fait de paravant, comme des prestes quilx feroient de noveal ; comme semblamment lon feroit ausi a tous autres qui voroient subvenir laditte cite et achatteir rentes et leur seroient icelles asseurees, si bien pour les recevoir a ceaux qui tiendroient les fermes des ayddes gabelles de laditte cite, pour estres payes de deux moix a deux moix, a fait que les deniers dicelles ayddes eskient, que ung chascun en deveroit par raison estre content. Et pour ung

chascun en estre mieulx asseuret, sil plaisoit laditte cite le aussi passeir et accordeir, leur intention estoit que ce fuist mis en warde de loy. Remostrat ossi coment, pour cause des grands malx et domages qui parcidevant estoient advenus a la cite et pays, hors des places de Seave, Asseneur, Aigremont et autrez, lon avoit icelles, par le consentement et adveu de nostre tres redobte Seigneur, Monseigneur de Liege, et du conseil de laditte cite, abattues et aruwinnees, et affin que les povres compangnons qui ce fait avoient, en polsissent estre descargies pour le temps future, se desiroient bin lui, sondit compangnon et ausi ceulx du conseil, que plaisisse laditte universitet advoeir ce que fait avoit este desdittes places et autrez ediffices, et le tenir et reputeir comme le fait de laditte cite propre, et que ausi volsissent tenir et reputeir pour le fait de laditte cite, les pieres que lon avoit pris et prendoit journelement sur les arsins et places ruyneez aval la cite et que lon avoit mis et encors lon metteroit enthour les murailhes et autres specifications de laditte cite, affin que ceulx qui les avoient pris et mis en la fortification susditte, en polsissent etre descargies pour le temps advenir. Remostrat en oultre et finablement que, par le conseil de laditte cite, avoient dernierement este faites et passees certaines ordonnances a cause de faire le gheit en icelle, et dont certaines corrections et amendes avoient este passees, se devoir payer par ceulx qui en seroient defallans, comme la sieulte dudit conseil plainement le contenoit, si requeroit a laditte universitet, affin que persoenne nulle ne polsisse alligier ignorance, ou contredire a ce que en avoit este passe par ledit conseil, que plaisisse laditte unniversitet deleis ce que par ledit conseil fait en avoit este, demourer et en faire sielte et sequele avuec les choses susdites.

Laditte universitet sur totes les remostrances susdittes meurement conseillee, passat et deliberat par plaine sieulte et sequele, quelle remerchioit de prime fache lesdis maistres des grandes paines et travailles quilx avoient heyus et sostenus,

avoient et sostenoient journelement pour les affaires de laditte cite, et quelle demoroit plainement deleis les remostrances susdittes, desirant que icelles fuissent mises a execution le mieulx et le plus convenablement que faire se poroit voir, que lintention dicelle nestoit point de faire achatteir les bourgoix aucunnes rentes par force, mais a leur bon plaisir et vollenteit, sens eulx pour ce faire aucunne contrainte.

Lan susdit le Ve jour de moix de marce, fut par les officiers des XXXII bons mestiers de laditte cite et plusseurs bon bourgoix dicelle, assembles en refector des Freres Meuneurs, passe et delibereit, en advouant la sieulte et sequele susditte que au faire et passer ladite sieulte, loppinion et intention de laditte universite astoit quilx ne voloient personne aucunne faire faire achas par force ou constrainte, si non au bon plaisir des bourgeois, et que leur intention estoit, que ceulx qui avoient este assis pour faire prestes a laditte cite, prestassent icelles par les fourmes et manierez quil avoit esté encommenchiet.

Extrait du reg. aux œuvres des Echevins de Liége. (Greffe Stephany) commençant le 16 novembre 1486 et finissant le 24 novembre, 1487. Reg. n° 49 fol. 78.

XXVIII.

Nous ne croyons pas que l'acte de création et le premier règlement de la compagnie des jeunes arbalétriers de Liége aient jamais été publiés. Comme il se trouve encore, dans les faubourgs de Liége, plus d'une société semblable, le document qui suit devra exciter l'intérêt des membres de ces sociétés lesquels n'auront pas, ainsi qu'ils le verront, à rougir de leurs confrères du 1er quart du 16me siècle. On comptait en effet parmi ceux-ci : Guillaume de Franckenberg, chanoine de la cathédrale de St-Lambert, Hubert de Fanchon, seigneur de Colonster, Guillaume de Meffe dit du Champion qui, le premier, a écrit l'histoire du soulèvement des Rivageois et plusieurs autres personnes notables de Liége.

Lan quinse cens et vingt quatre, le XXIXe jour daoust, comparurent pardevant nous mayeur et eschevins de Liege, Guilleamme de Champion clerc secretaire de la cite, avvec luy Johan Willekenne et Sandron Marckon, partie faisans tant pour eulx comme pour tous leurs autres confrers de la compangnie des arbalaistiers Nostre Damme, Saint Lambert et Sainct George, erigee et construite en cestedicte cite, lesquelz nous apportarent et exhibuarent lettre daltee de XXIII jour de may au XV^c et XXIII, contenant les ordonnances, poins et articles par ceulx de ladicte compangnie promis et jurez en touttes leurs parties observer et entretenir, grees, laudez, confirmes et approuves tant par tres reverend pere en Dieu, tres hault, tres puissant prince et nostre tres redoubte Seigneur, Monseigneur le cardinal, archevesque de Valence, evesque de Liege, duc de Buillon, conte de Looz etc, le cinquemme jour de jullet oudit an XV^c et XXIII, comme par maistres, jurez et conseil de sadicte cite, le XV jour de septembre ensuyant, apparant le tout par lettres patentes seellees, a la precedente lettre de ladicte compangnie annexees, requerant par les dessusdits, en le qualite dicte, volloir icelles ordonnances, poins, articles, greation, confirmation et approbation dicelles faire registrer en nostre registre auctenticque, et le tout mettre en warde de loy, ce que a leur requeste a este fait par ledict mayeur, a condition et sur protestation que, en icelles dictes lettre, poins et articles, il nait choese qui puisse prejudicier a la jurisdiction de nostre dit tres redoubte Seigneur, privileges et paix faictes de sadicte cite et pays, pour quant il en seroit aucunne choese trouve, le povoir corrigier et moderer selon que lon troverat a cas appartenir, en la meilleur fourme et manier que faire soy poroit a la bonne foid; le tenurre de tout ce que dit est, sensiet de mot a mot. On nom de Dieu tout puissant, de sa tres digne et glorieuse mere Marie, Monseigneur Saint Lambert nostre patron, et victorieux et triumphans amis et martires Monseigneur Saint-George, amen.

Nous Guilleamme de Franckemburgh, canoine en la venerable

eglise de Liege, sire Johan le Claweteur, prestre canoine de la Table, sire Henry delle Goffe, prestre chapellains en ladicte venerable englise de Liege, sire Johan Jacquin, Hubert de Fanchon seigneur de Colonster, Libert fil de feu Libert de Mouhin dit de Vaul, Guilleamme de Meffe dit du Champion, Jacque Obrecht, Servaix Dheure, Hubert delle Bourle, Johan delle Goffe, Johan le Ruyt dit de Bearewart, Noel des trois dis, Lambert de Resymont, Collar Cleyn, Gielet de Stier, Wolte le tanneur, maistre Guilleamme cyrurgien, Johan de Viseit, Giele de Hornes, Mathier Grongnet, Jacque de Meuce, Johan de Viller, Loren de Langle, Peter de Steynehuys, Gilchon de Viller, Gielet de Bielrem, Willemme Scripkin, Johan Cleyn, Gielet Cleyn, Johan Pietre, Collar le Bollengier, Johan Dotee dit delle Rualle, Raes de Leopard, Bauldon le Corbesier, Alexandre Marckon, Henry de Leverier, Joachim Germea, Johan de Besonheit, Johan Goert, Robert delle Croisette, Johan Mathier le joene, Bauduyn de Hollougne, Piron Dheure, Johan Savaige, Guilleamme de Thier le meide (1), Lambert de Mapas, Johan du Pont, Michiel Gaillart, Johan le Tindeur le joenne, Jacque le Cockin, Loren son fil, Phelippe Morea, Everar delle Goffe, Lambert Chabot, Johan Bussin, Gerard de Viller, Jacquemin de Housse, Thomas de la Roche Porte, Wathier delle Haye, Gielet Dheure bresseur, Henry de Froidecourt, Johan Winand, Johan de Brouck merchier, Henry de Sart mangon (2), Martin de Fanchon, Thonon Desiron, Pirot Kaman, Johan de Mapas, Estienne le Merchier, Henry le Bollengier dit Pannechea, Giele Larbalestrier, Johan son frere, Gerard de Jozeit le joenne (3), Alixandre du Mollin, Piron Cornet, Gielet Hoynier, Gielet Ansea, Johan Rennechon mangon, Collard Bare, Johan Rennechon le meide, Johan Loynet, Thiry Ansea, Rennekin delle Goffe, Pierre de Blaix, Gerard le Scrinier (4), Gielet Goffin, Ogier de Marneffe, Johan Tarts covreur, Henry Ragot, Tonnon del Fleur

(1) Médecin. (2) Boucher. (3) Jeune. (4) Menuisier.

de Lys, Gereon le Scohier (1), Collar Francheu, Johan delle Rualle. A tous ceulx qui ces presentes lettres veront et oront, salut en Dieu permanable et cognoissance de verite.

Comme par ci devant pour eviter les hazarts, tavernes et autres jeux dissolus, le jeu et esbat de larbaistre (2) aient este erigies et construes, et que alle occasion de ce ayons de nostre propre acquis certain jardin et place gissant empres le jardin de la grande compangnie des arbalaistriers serimentes en ladicte cite de Liege, enquel desja sont eriges des berseaz et garde dont affin que bon pollice, conduit et bonne maniere de faire, soient par nous et noz successeurs a toujours entretenus a laugmentation et honneur de nostredicte compangnie et de nous, sens par nous toutteffois desroguer, ne touchier a la jurisdiction de tres reverend pere en Dieu tres hault, tres puissant prince et nostre tres redoubte Seigneur, Monseigneur Erard de la Marck, par la miseration divine, cardinal, archevesque de Valence, evesque de Liege, duc de Buillon, conte de Loy (Looz) etc. Ne aussi de sadicte cite, nous avons conjunctement, de nos purres et franches voluntes, ordonne, statue et conclud les poins et articles cy desoubz escrips, lesquelz avons promis et jure solempnement entretenir, sur les paynnes et amendes en iceulx contenus, assavoir :

Premierement que tous entrans en icelle compangnie, payeront a prouffit dicelle deux postulatz Erardus ou leur vraye valleur, au clerc et varlet ensembles quattre petits aidans.

Item, chacun de nous et noz successeurs payeront a la dicte compangnie, chacun an, demy Erardus ou sa valleur, moitie a jour delle saint Johan Baptiste, et lautre a jour de Noel, et porat lon (on) le defallant a ce constraindre et araisner par devant lung des trois juges dicelle dite cite, comme debte leale, recognue.

Item, pour lhonneur de Dieu, de sa tres digne Mere et de

(1) Pelletier. (2) Ainsi écrit pour l'arbalaistre.

sesdicts victorieux et triumphans martires, saincts Lambert et George, avons conclut el passe. chacun an, le premier jour de may, porter et presenter unne chandelle en leglise des Freres Minneurs audict Liege et en ce jour y faire celebrer et chanter une messe haulte; le lendemain unne basse messe de requiem, en priant pour les ames de noz predecesseurs, de noz, et de noz successeurs ; et le jour que tirerons le papegaye (1), aussi une messe basse du Saint Esperit, ausquelz services, messe et trairie , chacun de nous serat tenu de yestre, sur paynne et amende, chacunne fois, de quattre livrez commun payement liegoix, a applichier a ladicte compangnie, se doncques ny avoit cause legittimme, a laquelle trayrie de papegaye chacun de nous sera tenu tirer avec le Roy.

Item, pour ce que audit jour lon fait provision de vivres pour toutte la compangnie, celuy qui ne sera a ladicte trayrie et à commune payerat demy Erardus.

Item, ledict premier jour de may, eslirons deux maistres et deux mayeurs, lesquelz gouverneront, recepveront et feront ens venir tous drois et amendes a ladicte compangnie appartenant et en rendre, au debout de lan, bon et juste compte et reliqua.

Item, quant lung de nous yrat de vie a trespassement, ladicte compangnie serat tenue de faire chanter une haulte messe de requiem, en priant pour lame du trespasse, a laquelle messe chacun deverat estre present, voir luy comande pour le varlet, sur lamende a defallant de quattre livrez teles que dit sont, et deverat le trespasse ou ses hoires laissier ou donner a ladicte compangnie demee livre de cyre, affin avoir commemoration de luy.

Item, si advenoit, que Dieu ne vuelle ! que lung ou plusseurs de nostre dicte compangnie prendoit ou prendoient debas, dissencions ou discords, soit a thier, sur la chambre ou autre part en presence de ladicte compangnie, par parolles, repro-

(1) Tirerons le perroquet, pour tirerons l'oiseau.

ches, ou en autre quelconque manier, telz incoureront, chacunne fois envers ladicte compangnie, en tele pugnition et amende que a cas apparteurat, la choese justement veriffiee; et du forfait, la partie ne se porat plendre autre part que pardevant nosdis maistres et mayeurs, et, se iceulx nestoient daccords ou saiges pour determiner du forfait, soit quil yeusse plaie, bleschure ou non, quant adoncques ilz seront tenus faire assembler ladicte compangnie en general pour jugier la forfaiture, reserve cas de cryme.

Item, avons accorde et passe que nul de nous ne soy porat abstraire, oister ne departir de ladicte compangnie sens premierement avoir payet, pour son yssue, a proffit de nous et de nostre dicte compangnie, ung florin dor de poix des quattre electeurs, avvec touttes restes et astargies, saucuns en devoit.

Item, toutteffois que serons par nostredict varlet convocqueis ou comandeis, deverons obeyr et y comparoir, sur paynne quant az defaillans, chacunne fois, de quattre livrez teles que dessus, se doncques ny avoit cause legittimme et veriffyee.

Item, quiconcque de ladicte compangnie ne soy trouverat a sacrament, en armes, accompagniet de Roy dicelle, tel serat a lamende de demy postulat Erardus ou sa valleur, se doncques neusse cause legittimme, parquoy il y misist ung autre aussy suffisant que luy, la chose cognue.

Item, se en tirant az thiers, lung de nous proferasse parolles deshonnetes ou nommast le nom de diable, il sera tenu payer, pour chacunne fois, demy patart ou mettera son soullier audit thier et laisser tirer apres, comme lon fait az autres compangnies.

Item, nous et chacun de nous serons tenus de tenir et entretenir sens retracter touttes sieultes et sequeles (1) faictes et a faire par ladicte compangnie concernantes le bin, prouffit et utilite dicelle et pour ce que aucune fois inconvenient, dangier

[1] Délibérations et leurs suites.

et fortune advient, tant az tirans de larbalaistre en jardin, comme aux voyans et assistans, tellement que bleschure, affollure (1) ou mort sen ensuit, comme lont at veu advenir en diverses lieux, a cause de quoy par les princes, cites et villes ou compangnies darbalaistriers sont, est donne edict, previlege et deffensse que personne ne voise (n'aille) et nentre ens jardins et jeux darbalaistriers, synon sur ses perilz, le tout entendu en la bonne foid, sens fraude. Est il que prions et supplions humblement a nostredict tres redoubte seigneur et prince et atres honores Seigneurs Messeigneurs les maistres, jures et conseil de sa cite plaire par leurs lettres confermer, ratiffyer et approuver ces presentes ordonnances et nous doter et accorder ledict previlege et edict touchant ledict inconvenient que advenir poroit audict jardin, en quoy faisant ilz nous donneront meilheur corraige et nous obligerons tant plus eulx servir, qui est nostre total desier. Et affin que ce soit ferme choese et estable sy avons nous lesdicts confrers ad ces presentes fait apprendre nostre seel duquel uzons tous ensembles, en telx et semblans cas. Lan de grace mil chincque cens et vingte troix, du mois de may le XXIIIe jour.

Erard de la Marck, par la miseration divine Cardinal, archevesque de Valence, evesque de Liege, duc de Buillon, conte de Looz. A tous ceulx qui ces presentes veront et oront, salut. Savoir faisons que pour plusseurs causes, raisons et considerations licittes et raisonables nous ad ce mouvantes en la faveur et requeste de ceulx de la compangnie des arbalaistriers de Nostre Damme, saint Lambert et saint George en nostre cite, desirant leur bin et augmentation, nous avons, en tant quen nous est, greeit, laude, confirme et approuve, greons, laudons, confirmons et approuvons la tenurre des lettres ausqueles ces presentes sont annexees, vuillant (voulant) que en tous ses poins et parties elle ait lieu et course; car nostre

(1) Perte de l'usage d'un membre.

plaisir est tel. En tesmongnaige de verite avons fait appendre nostre seel az secres a ceste dictes presentes. Donne en nostre cite de Liege le chincquemme (sic) jour de jullet, an XV^c XXIII.

Nous les maistres, jures et conseil partie faisans pour la cite de Liege, a tous ceulx qui ces presentes veront et oront, salut. Savoir faisons que, pour plusseurs causes, raisons et considerations licites et raisonables nous ad ce mouvantes, en la faveur et requeste de ceulx de la compangnie des arbalaistriers de Nostre Damme, Monseigneur saint Lambert et Monseigneur saint George en ladicte cite, desirant leur bin, prouffit et augmentation, nous avons, en tant quen nous est, greeit, laude, ratiffyet, conferme et approuve, laudons, greons, ratiffions, confermons et approuvons la tenure des lettres ausquelles ces presentes sont transfixees et annexees, vuilhant que en tous ses poins et parties elle ait lieu et course, suyant la confirmation et approbation faicte par la grace de nostre tres redoubte seigneur et prince Monseigneur le Cardinal, ce que certiffions, en signe et tesmongnaige de verite, ausquelles avons fait appendre ad ceste presente le seel az legations de ladicte cite duquel uzons en tel et semblant cas, avvec le signature de nostre souverain greffier. Sur lan de grace mil chincque cens et XXIII, du mois de septembre le quinzeme jour.

Echevins de Liége—Greffe Stephany.—Reg. de mai 1524 à décembre même année, nº 99, fol. 172.

XXIX.

Deux noms restés populaires à Liége sont certainement ceux de Guillaume Beeckman et de Sébastien La Ruelle. Tous deux furent bourgmestres, tous deux suivirent la même ligne de conduite dans les affaires du pays, et tous deux eurent à peu près la même fin. Le bruit courut en effet, lors de la mort du premier qu'il avait été empoisonné et l'on sait que le second fut assassiné au banquet de Warfusée.

On peut d'autant plus considérer comme précieuse toute pièce authentique qui jette quelque jour sur l'histoire de ces deux hommes, que, d'une part, ils ont été considérés comme des rebelles et des ambitieux voulant livrer leur pays à la France et que, de l'autre, ils ont été représentés comme de grands citoyens dont les actions avaient uniquement pour mobile la liberté et le bonheur de leur patrie.

Il est à regretter que les deux pièces qui vont suivre concernant Beeckman, ne soient pas accompagnées de l'enquête qui a dû précéder le jugement par lequel les Echevins de Liége ont déclaré *appréhensibles pour menées séditieuses Guillaume Beeckman, jadis Burghemēre, Laurent Hustin, procureur, Henri Chastelain, etc.* On verrait par cette enquête la valeur des preuves fournies à l'appui de l'accusation ou contre elle : mais tous nos efforts pour nous procurer cette enquê e n'ont pas abouti.

Lan XVe et vingte huict du mois doctobre le dernier jour comparut par-de ant nous etc., lofficier Roscius lequel en vertu de horsport d'enqueste sest plainct criminellement de la personne du s^r^ Guilheaume Bexhman jadit bourghemeēre comme encoulpé des points et mesus portés par les articles suivants, lesquels il serve par-devant nous contre luy à cest effect protestant en la déduction d'iceulx de n'injurier, ains davoir le seule esgard à l'obligation de ses charges et office.

1. Premier. Que ledit Sr Beckman est publicquement famé d'avoir piéca contreminé tant par luy que par autruy ce que par les bien affectionnés au bien publicque se mettoit en avant pour l'avancement d'icelluy, d'où en plussieurs affaires sont sourdys beaucoup de brouilleries et évenemens sinistres ainsy que les tesmoings pouront plus amplement déclarer.

2. Voir que depuis quelques années estant personnes privée et hors d'estat, il n'a pourtant cessé d'emprendre quelque sorte d'authorité publicque procurant de ce faire deputer de quelques mestiers, du moins à certains affaires les plus importants es quels soub cet ombrage il a continué de faire à son chef souvent contre l'avis de l'estat et du magistrat, usurpant sur l'authorité d'icelluy.

3. Et craignant en certaine année (de laquelle il ne pouvoyt prétendre au consulat) de rencontrer quelques bourghemres contrairs à son fait, il a tout ouvertement et par voiries contre tout droit brigué formellement par luy et par autre pour un sien amy estant le bruit comun que cela se fait soub certaines conditions que les tesmoings pouront dire.

4. Aussy à tel effect et autres de son dessein ont esté faites en sa maison à Liége à Mathieuval, au Loup et ailleurs souvent luy present des assemblées et conventicules de gens du Conseil de ville, de Gouverneurs et autres officiers et compagnons des mestiers, où l'on a traité des affaires publicques, recevants de luy telles assemblées les avis de comment il se falloit gouverner sur les mestiers.

5. Où entre autres il les a conseillé en cette saizon sy dangereuse (où il y alloit de l'interrest et rnine comune) choeses repugnantes au bien publicque et signament en matiere de l'opposition aux mandements de Sa Majesté impérialle touchant l'élection magistralle et autres points insinués au Conseil de ville, aux mestiers.

6. Et sur ce sujet ayant Simon le houilleur convocqué de la parte du Sr Bekman en sa maison quelques officiers et autres compangnons et leur mis ès mains un concept de recès qu'il disoit que son mestier avoit passé, ledit Bekman leur donnat avis qu'ils le pouvoyent faire, aussy qu'ils pouvoyent bien mettre le mestier ensemble et qu'il y avoit de la precipitance pour le terme de l'intimation du mandement.

7. Que suyvant l'avis et conseil susdit le mestier des charpentiers et autres ont été assemblés d'auctorité privée sans l'aveu et au desceu des Sgrs Bourghemestres ce que ne se peult faire en aucune façon et ès telles assemblées l'on a résou choeses pernicieuses, comme de s'opposer aux mandements de Sa Majesté, de n'y donner parition et autres semblables au détriment de la cité.

8. Ayant avant ce les copies de telle projet et concept de recès

escriptes en partie de la main du serviteur du bourghemīre Bekman esté par ledit Bekman mises es mains de certains confidents, d'où puis apres elles ont este a veue d'oeil semées parmi le peuple et distribuées sur les mestiers pour les induir à desobeyssance disants iceulx que des grands de Liége avoyent fait tels project.

9. En outre qu'apres tels projects semés au mois de decembre dernier ont encor esté distribués autres parmi les maisons, tavernes et mestiers tant devant la St-Jacque qu'en apres par les susmentionnés confidents, touts directement contrairs aux recès en Conseil de ville proposés aux mestiers pour sur icieulx avoir resolution.

10. Particulierement pour instiguer le peuple à ne donner parition aux mandements de Sa Majesté impériale et du depuis pour revocquer la déclaration sur ce faites de la donner, de s'opposer à ceulx qui proposoient les moyens de donner la deue satisfaction à S. A. et aussy de se roidir contre les résolutions meurement prinses par le Conseil de ville pour le bien publicque en une occurrence de sy grande conséquence.

11. Choese à la vérité tant pernicieuse et de sy mauvais exemplez que pour à l'avenir destruir touttes voyes et moyens de pouvoir bien faire pour le publicque.

12. Que le Sr Bekman a esté tout publicquement famé sur les mestiers et parmy la ville d'avoir informé ceulx qui ont ainsy instigué le peuple et d'avoir coopéré à tels projects et concepts sy contrairs au bien publicque, voire qu'icieulx venoient de sa forge, et que ses gens les dispersoient aussy que luy mesmes at, en plussieurs lieux et places avoué d'avoir conceu et dicté de ces concepts.

13. Surtout qu'un certain Simonnet confident du bourghemīre Beckman lorsqu'il estoit question de donner parition aux mandement susdit fut sy temeraire sur le mestier des febvres assemblé à cest effect que de dire qu'il avoit la copie d'un mandement de Sa Majesté Impériale contrair à cela, criant en

presence du Bourghemre que l'originelle estoit chez Beckman.

13. Que telle copie du prétendu mandement ou plustôt saufconduit de Sa Majesté Impériale a esté miese ès mains de certaine personne par Beckman pour le faire sonner sur les mestiers, voire que luy même en a tiré de sa main quelcque copie hors l'originelle prétendu interpreté.

14. Nonobstant que l'on tient tout absolutement que tel prétendu sauf conduyt est choese fourée ou subrepticement obtenue ne soit que Beckman face paroistre du contraire.

15. Et cependant telle copie glissée sur les mestiers par ses confidents et à dessein de persuader le peuple de s'opposer, estant néanmoins incliné à donner parition comme aussy ces autres projects et former de reces susdit semés au mesme effect parmi le peuple se peuvent dire d'avoir esté absolutement causes des grands inconvenients et troubles depuis demy an et plus arrives en cette cité.

16. Troubles à la vérité sy grands que beaucoup de choses estoient icy sens dessus dessoub, avec une conséquence pour l'avenir dangereuse à la cité, à cause de telle désobéyssance en ce sans dire davantage ce que d'aucuns firent en cette conjoincture la, de crainte d'un tumulte ou sédition.

17. Et tout cela à cause en partie que le Bourghemre Beckman briguant par luy et ses gens l'estat magistralle vouloyent ensemble empescher et de fait empeschoient à tout leur possible que l'élection ne se fist conformément aux mandements (auxquels le peuple avoit déclaré vouloir obéyr) se mettant luy et sa patrie au danger des censurres d'icieulx avec perte irréparable sans vouloir escouter ceulx qui le conseilloient de s'en déporter, et de ne se vouloir aheurter à cela.

18. Ce que bien il at fait paroistre en plussieurs occasions et signament se met en fait ou aucuns jours avant la St Jacques derniere lors qu'accompagné de Lowy Cock muni d'espée et d'armes à feu, il approchat les sgrs commissaires Gordinne et Counotte auxquels à l'abord demandant des nouvelles, il leurs

dit aussy : coment Messieurs les Commissaires entendez-vous de vous gouverner en l'élection futurre.

19. A quoy luy estant reparty qu'ils entendoyent de se conformer et obeyr aux mandements de Sa Majesté impérialle et de S. A. S^me^ tant qu'ils auroient autre ordre ou bien que le magistrat eust à s'accomoder avec le Prince, il se mit en fougue et mettant la main sur son espée, s'escriat avec seriment : plustôt mourir, excitant par là ledit Cock (qui mit aussy la main aux armes) à crier : Mort Dieu! plustot mourir touts l'ung sur l'autre, vois suffisantes pour animer en telle saizon, les assistants et le peuple à une commotion.

20. Qu'en tel constrate ledit Beckman ne mancqua de découvrir sa pensée plus ouvertement et dire qu'il emplyeroits a vie pour parvenir à l'estat puisque d'autres voloient emplier des moyens pour l'en faire culbuter.

21. Et outre ce que par telle agression il a enfraint notoirement les sauvegardes tant de sa Majesté Impérialle que de S. A. S^me^ soub quelles lesdis Gordinne et Counotte sont protectés à raison de leur estat de commissairs et nomément en ceste occasion de l'élection conforme auxdits mandements.

22. Que davantage après plussieurs propos dits par Beckman contre telle élection, il les injuriat, disant : qu'ils passoient enquestes contre bons bourgeois qui vouloyent maintenir les drois, franchieses et libertés du pays.

23. Mais iceulx respondants qu'ils ne passoient enquestes que pour crimes méritants exil ou peine corporelle, il adjousta que c'estoit doncquez contre les commissairs qu'il en falloit passer, animant ainsi contre eux les assistants et ayant lui et son homme la main sur les armes.

24. Se dit en outre que le s^r^ Bexhman empruntant le nom des commis des trengte deux mestiers a fait présenter à Messieurs du chapitre, de son authorité privée, plussieurs requestes signées d'un sien serviteur par ordre desdis commis se disant luy l'un d'icieulx encor que l'on n'en reconoit aucun.

25. Lesquelles requestes soub l'ombre de présenter des conférences pour traiter des affairs publicques sont en certaines parties fort désavantageuses au bien comun, et en soy de conséquence fort dangereuses et bastantes pour derechef allumer les cœurs d'aucuns du peuple mal affectionnés au repos de la cité.

26. Davantaige que à Sa Majesté Imperiale sont estez présentés divers mémoriaux et requestes soub les noms de la cité des Sgrs Bourghemres, Estats et 22 et des mandatairs de la cité signées par Henri Chastellain comis ou facteur du Bourghemre Beckman à Spier et à Vienne et neantmoins desavouer par les seigneurs susnommés.

27. Qu'aucuns de ces mémoriaux estoient pernicieux, pleins d'opprobres voire n'espargnants entre autres la grandeur de S. A. Sme.

28. Que neantmoins il se prouvera que le bourghemre Beckman at au mois de jung ratifié lesdits requestes nommément celles du 13 de mars et subsequentes entre lesquelles se trouve unne en laquelle l'on supplie à Sa Majesté de vouloir considérer touttes les requestes et recours précédents ladite date, retournant partout tout cela à la charge dudit Beckman.

29. Un supplément de preuves reproduit ici l'enqueste passée au 25 septembre dernier et du depuis horsportée avec les preuves sur icelle faites et quant et quant (sic) les trois autres enquestes avec les preuves reproduittes à laditte enqueste du 25 de septembre ès points favorables.

30. Le tout quoy suffisamment justifié ou besoing sera, l'officier conclud à ce Guilheaume Beckman jadit Bourghemre soit pour tels mesus condampné criminellement ainsi que par rigueur de justice sera trouvé convenir et aux fraix.

Rettannant (sic) d'adjouster etc. protestant comme dessus etc.

Horsport d'enquestes pour menées séditieuses et autres délicts y reprins.

Horsportées lesdittes enquestes par nous les eschevins et mres de la cité de Liége l'an 1628 du mois d'octobre le XXIIIIe jour et dit par nous lesdits eschevins qu'attendu les preuves faites sur icelles condamnons apprehensibles Beeckman jadit Burghemr̄e, Laurent Hustin procureur, Henri Chastellain, Lambert Holloingne chapellier et son fils, Lowys Cock, (son) frère Nicolas Cock messager, Lambert maitre varlet sur Meuse, Jean Fabri dit Simonet, Simon le houilleur, Bertrand Fassin de Juppille, Simon d'Heur et Libert Falla, enseingnons en oultre au Sg^r^ officier qu'il soy porat plaindre de Paulus Herck, Hubert de la Croix, Nicolas Colla et maitre Crespin Hollonia comme encoulpés sur le contenu desdittes enquestes; retenant de dire des autres, et nous maitres et jures condamnons aussy apprehensibles Lowy Cock, Jean Fabri dit Simonet, Bertrand Fassin et Simon le houilleur, comme encoulpés sur le contenu desdittes enquestes et quant au Burghemr̄e Beeckman et les autres decernons audit Sg^r^ officier ouverture d'icelles pour en uzer comme il trouverat convenir.

Extrait d'un registre intitulé : Grand Greffe des Echevins de Liége — Regre az dictum et horsport d'enquètes commençant en février 1613, A. 184, fol. 91 v°.

N° XXX.

Nous croyons que la plupart des lecteurs du Bulletin et surtout les membres de l'Institut archéologique Liégeois qui s'occupent de numismatique, nous sauront gré de la publication d'un essai sur le droit de battre monnaie qu'avaient les princes de Liége et qui était exercé par le chapitre de la cathédrale pendant la vacance du siége épiscopal. Cet essai est dû à la plume de Jacques de Heusy qui fut bourgmestre en 1760 et qui est l'auteur d'un mémoire avec supplément, l'un et l'autre mis au jour en 1773, touchant les moyens d'extirper la mendicité et d'occuper

utilement les citoyens désœuvrés dans l'état de Liége. Nous avons aussi trouvé un mémoire du même auteur sur la question de savoir si le pouvoir législatif, au pays de Liége résidait, le siége vacant, dans le chapitre de la cathédrale seul à l'exclusion des autres états du pays. Nous nous proposons d'éditer aussi ce mémoire.

Le pouvoir de battre monnoie qui appartient de droit aux seuls princes souverains, a été cédé sans réserve à l'église de Liége par les augustes empereurs. Les princes évêques, ainsi que l'illustrissime chapitre cathédral de Liége en jouissent et en ont joui, sans contradiction, dès l'an 908. Il seroit inutile de citer les preuves, elles sont rapportées dans les historiens du pays et bien appuyées par les monnoies originales qui nous restent de presque tous les princes depuis près de quatre siècles, ainsi que leur évaluation dans les provinces voisines de domination étrangère. Ces faits forment des preuves à l'évidence desquelles on ne sauroit se refuser. Bien des personnes sont cependant dans l'erreur de croire que ce n'est qu'au titre du duché de Bouillon que l'église de Liége a droit de faire battre monnaie; car elle le tire aussi de la principauté de Liége, des comtés de Looz et de Horne. J'ai en mains une des deux pièces de monnoie qui furent frappées par l'évêque Nithard dont le père Bouille a donné l'empreinte dans sa dissertation historique, ainsi que nombre d'autres pièces dans ce goût dont les unes portent pour type l'effigie d'un évêque et pour revers une église, d'autres une crosse passée en sautoir sur une croix, mais la plupart sans légende et toutes sans date, comme étoient toutes les anciennes monnoies.

C'est pourquoi je me bornerai à celles qui portent tous les caractères d'authenticité, qui ont eu cours dans le commerce, reçues et évaluées dans les états voisins, en commençant par Jean de Bavière qui fut élu en 1389. Ce prince fit battre des florins d'or qui d'un côté portoient l'empreinte d'un griffon ailé tenant les armes de Bavière avec la légende : JOHS : DE BAVARIA ELE : LEODIEN : CO : LOSS : pour revers une

croix dont les quatre coins se terminent en fleurons ayant dans le milieu l'écusson losangé de Bavière et pour légende SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM EX : HOC : Ce prince qui ne fut jamais ordonné et qui abdiqua pour se marier, n'avoit pris sur cette monnoie d'or que le titre d'Elu de Liége et de comte de Looz.

Il y a du même prince des pièces en argent de la valeur d'un escalin qui ont le même type et pour légende : JOHS : DE BAVARIA EPE : LEOD . CO : LOS :, au revers une croix simple avec quatre lions dans les coins et au milieu l'écusson losangé de Bavière et pour légende : MONETA NOVA LEODIENSIS.

Et après son abdication il fit encore battre des florins d'or sur lesquels il est représenté assis dans un trône, la couronne sur la tête, l'épée en la main droite, avec la légende : JOHS : DEI GRATIA EPS : LEOD : COM : LOSSEN : ; de l'autre côté une croix fleuragée (sic) avec la légende : XRS : VINCIT XRS : REGNAT XRS : IMPERAT.

Il avoit encore fait battre d'autres petites pièces de monnoie d'argent et cuivre.

Walenrode ne regna qu'environ huit mois et Jean de Heinsberg, son successeur immédiat et médiat de Jean de Bavière, fit battre des angelots d'or à Hasselt qui avoient d'un côté un ange tenant les armoiries écussonnées de la maison de Heinsberg et la légende IOHES : EPS : LEOD : DVX BVLLON : CO : LOSS : ; sur le revers les mêmes armes adossées sur une croix fleuragée et pour légende : MONETA NOVA FACTA IN HASSELT.

Il est des escalins et plaquettes du même prince portant au type les seules armes de Heinsberg, au revers les mêmes armes adossées sur une croix simple avec les mêmes légendes que les pièces précédentes.

Comme aussi d'autres petites pièces de cuivre du même prince, portant les armes d'un côté et le perron de l'autre.

Louis de Bourbon qui succéda à Jean de Heinsberg, fit battre

des florins d'or, ayant d'un côté les armes de Bourbon et pour légende : MONETA NOVA AVREA LUDOVICI ELECT : LEOD :, et sur le revers une croix fleuragée avec un grand L dans le milieu et pour légende LVDOVICVS ELECT: DVX BVL : COMES LOSS :.

Le même Louis de Bourbon fit battre de doubles fusicq (fusil), monnoie d'argent ayant sur le type deux lions accroupis se regardant en face et pour légende : LVDO : DVX BVL :, sur le revers une croix fleuragée, les armes de Bourbon adossées dans le milieu et pour légende : SALVVM FAC POP : TVVM : DNE avec les chiffres financiers LXXVI.

Comme ce fut en l'année 1476 que Louis de Bourbon obtint la renonciation de la princesse Marie, fille de Charles-le-Hardi, aux droits que ce prince s'étoit arrogés sur le pays de Liege, à titre des conquêtes qu'il y avoit faites, et que ce fut en cette même année que ce prince-évêque se réconcilia avec son peuple, cette légende ainsi que le nombre LXXVI semblent avoir été employés pour perpétuer cet évènement, surtout que jusqu'à ce temps là on ne mettoit pas encore de date sur les monnoies.

Ce même prince avoit aussi fait frapper des escalins aux armes de Bourbon avec la légende : LVD : ELEC : LEOD : DVX BVL : COM. LOSS :, et sur le revers une croix simple ayant un L dans le milieu avec une fleur de Lis entre chaque partie et pour légende : LV : ELEC : LEO : FACTA HASSEL :.

D'autres escalins ayant d'un côté une croix fleuragée avec la légende : LVDOVIC : BENEDIC. HEREDITATI TVE, de l'autre un lion tenant les armes de Bourbon, pour légende : MO : EPI : LEODIEN : FACTA HASSEL :.

Il est encore d'autres petites monnoies de cuivre de ce prince ; mais ces pièces de monnoie, frappées immédiatement après la renonciation de la princesse Marie, nous conduisent naturellement à une réflexion bien simple sur la parité de pouvoir qu'il y a toujours eu entre les ducs de Brabant et les

princes de Liége relativement à l'exercice respectif des droits de souveraineté ; car pendant le règne de ce prince, ainsi que de plusieurs de ses prédécesseurs, nous voyons les Liégeois et les Brabançons se faire la guerre à outrance, s'appuyer d'alliances et de secours étrangers, faire la paix comme peuples libres et indépendants.

Marie, duchesse de Bourgogne et de Brabant remet au pays de Liége tous les droits que son père et son ayeul sy étoient attribués, sans aucune réserve; car malgré toutes les assertions hasardées, controuvées des Brabançons, nous voyons qu'immédiatement après cet évènement, le prince de Liége, lors régnant, user de tous les droits de souveraineté comme auparavant, faire battre dans l'instant de la monnoie, ce qui est l'un de ses principaux attributs et que cette monnoie est reçue et évaluée en Brabant même par les placards du souverain du pays.

Bien plus. quoiqu'après la mort de Louis de Bourbon, l'archiduc Maximilien, époux à Marie de Bourgogne eût déclaré et fait la guerre au comte d'Aremberg, lors mambour du pays de Liége et à son fils Jean intrus dans l'évêché de Liege, la monnoie que ce même Jean fit battre dans son court règne (dont le père Bouille fait mention au fol. 199 du 2me tome de son Histoire de Liege) n'y a pas été moins reçue et évaluée par les placards de Brabant.

Elle portoit d'un côté deux lions accroupis se regardant en face avec la légende : IOHS : DEI GRA : POSTVLAT : LEOD : ; de l'autre, les armes de sa maison adossée sur une croix fleuragée avec la légende : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM, les nombres financiers ou romains de LXXXIII pour désigner la 83me année du siècle que cette monnoie fut battue, laquelle est celle de l'évènement susdit.

Jean de Horne qui succéda en 1484 à Louis de Bourbon, fit battre des florins d'or, ayant d'un côté St-Jean Baptiste avec l'écusson de Horne à ses pieds et pour légende les abréviations

de SI: DE. NOB'C: QS: CON: NOS: de l'autre côté une croix de St-André ayant au premier quartier: l'écusson de Bouillon, au second celui de Franchimont, au troisième celui de Looz et au quatrième un quartier étranger qu'on diroit de Zélande et la légende: IOHS: EPS: LEO: DVX: BVL: COM: LOS:.

Il est à remarquer que c'est ici la première pièce de monnoie sur laquelle un prince de Liége a empreint les armes du pays. Cependant ce même prince fit aussi battre des escalins qui n'avoient d'un côté que deux lions accroupis se regardant en face et la légende: IOHS: DE: GRA: EPS: LEOD: DVX BVL:; de l'autre côté une croix fleuragée sur quelle est adossé l'écusson de Horne et pour légende: IOHS: EPS: LEOD: DVX BVL: C: L:.

Il fit aussi battre des plaquettes avec ses armes d'un côté et la légende IOHS: H: EP: LEOD: DV: BVL: CO: L:; de l'autre côté une croix simple avec un cornet comme aux armes de Horne, dans le milieu et dans les carrés de la croix un lion armé alternativement avec une fleur de lis et pour légende: SI: DEV: NOBCV̄: QVS: COTA: NO:

Il y a aussi plusieurs petites monnoies de cuivre de ce prince portant les armes de Horne d'un côté et une croix de l'autre.

Erard de la Marck qui succéda à Jean de Horne en l'an 1506, fit battre des florins d'or aux armes de sa maison, d'un côté avec la légende ERARD DE MARCA ELS: LEODIEN:, de l'autre une croix fleuragée avec la légende: IN HOC SIGNO VINCES AÑO 1513. C'est la première pièce de monnoie de ce pays où le siècle et l'année soient exprimés.

Il fit battre des postulats d'or avec St-Lambert d'un côté et la légende: SANCTVS LAMBERTVS, de l'autre côté les armes de la Marck sur une croix et pour légende ERARD: DE MARCA EPS: LEODIENSIS.

Il fit battre des Snaphain et demi-Snaphains, monnoie d'argent, sur lesquels on voit d'un côté St-Hubert sonnant du cor, monté sur un cheval élancé vis-à-vis d'un cerf avec un chien

courant ayant pour légende SANCTVS HVBERTVS, de l'autre les armes de La Marck adossées sur une croix fleuragée, pour légende : ERARD : DE MAR : CARD : EPS : LEOD.

On a de ce même prince beaucoup d'autres monnoies en escalins, plaquettes et liards toutes battues aux armes de sa famille.

Corneille de Berg qui succéda en 1538 à Erard de la Marck, fit battre des florins d'or ayant d'un côté le Sauveur du monde assis dans un trône, bénissant de la main droite et tenant un livre de la gauche, un petit écusson de la maison de Berg dans l'exergue et pour légende : CORNELI : DE BER : EPS : LEOD.; sur le revers les quartiers de la maison de Berg en triangle avec le principal quartier sur le tout et le reste de la légende : DVX BVLLON : ET CO : LOS :

Le même prince fit aussi battre des escalins ayant d'un côté les armes de sa maison, de l'autre une croix fleuragée et pour légende : CORNELIVS DE BERGIS EPISCOPVS LEOD : DUX BVLLON : ET COM : LOSS ;.

Il fit encore battre des liards l'an 1540 aux armes de sa maison d'un côté, avec une croix étoilée de l'autre, portant un lion dans le milieu, principal quartier de sa maison de Berg.

Georges d'Autriche, qui succéda en 1544 à Corneille de Berg, fit battre des florins d'or ayant d'un côté un St Georges debout, armé, foulant le dragon, le perçant d'une lance de la main droite, tenant de la gauche les armes d'Autriche écartelées avec celles de Brabant et pour légende : GEORGIVS AB AVSTRIA, sur le revers une croix ayant entre ses branches les écussons de Liége, Bouillon, Franchimont et Looz, puis la légende : EPS : LEOD : DVX BVLLON : COMES LOSS :

Il fit aussi battre des écus d'argent ayant d'un côté les armes de sa maison et de l'autre un St Georges à cheval avec la légende : GEORGIVS AB AVSTRIA DEI GRATIA EPS : LEOD : DVX BVL : COMES LOS : 1545.

Il en fit battre d'autres en 1546 aux mêmes armes et légendes,

ne fut-ce que le St Georges étoit debout tenant une lance à la main.

Il en est d'autres aux mêmes armes et légendes d'un côté ; mais qui portent au revers la double aigle couronnée et éployée avec la légende : CAROLVS V ROM : IMP : AVG :, sans date.

Il est aussi des escalins du même prince aux mêmes coins, revers et devises.

D'autres ayant d'un côté les armes d'Autriche, au revers celles de Liége, Bouillon, Looz et du S^t empire.

Des escalins et liards ayant les armes du prince d'un côté, de l'autre les écussons de Liege, Bouillon, Franchimont et Looz.

Le père Bouille, dans son Histoire de Liége pag. 385 et 386, rapporte que l'évêque Georges d'Autriche fit fabriquer des dalers et d'autres monnoies d'argent selon la valeur intrinsèque de celles de l'empire; c'est peut-être là le motif pour lequel on mit sur ses monnoies le nom de l'empereur regnant, voulant probablement marquer seulement par là l'époque de leur fabrication d'une manière plus précise qu'elle ne l'avoit été auparavant. Cet usage en fut dès lors assez commun à tous les électeurs, princes, villes et états de l'empire pendant un long temps et s'est toujours conservé jusqu'à présent sur la monnoie des villes libres de l'empire.

Les Hollandois pratiquent aussi cet usage depuis le commencement de la république et ont continué jusqu'à présent de mettre la légende suivante sur leurs ducats : MONETA ORDINVM PROVINCIA : FOEDERATA : AD LEGEM IMPERII, quoiqu'ils soient maintenant séparés de l'empire et qu'ils ayent été reconnus état libre et souverain par la paix de Westphalie.

Il semble néanmoins qu'il n'y avoit pas une obligation absolue aux princes de l'empire de changer leur monnoie de l'aigle imperiale et du nom de l'empereur, puisque Robert de Berg qui succéda dans l'évêché de Liége immédiatement à Georges d'Autriche, ne mit l'aigle impérial et cette légende, que sur les dalers ou écus qu'il fit battre l'an 1557 et ne le fit

pas mettre sur les pièces de vingt sous qu'il fit battre aux armes de sa maison, ayant de l'autre côté une croix et la légende : ROBERTVS A BERGIS EPS : LEODIEN : DVX BVLLON : COME : LOSSEN :, non plus que sur les pièces de cinq sous qu'il fit battre l'an 1561, sous les mêmes armes, revers et légendes que les pièces de vingt sous qui ne portent aucune date.

On ne pourroit cependant douter d'un autre côté qu'il n'eut intervenu des décrets impériaux sur le fait des monnoies, puisque sur des escalins battus sous le règne de Gérard de Groesbeck, successeur immédiat de Robert de Berg et d'Ernest de Bavière, son autre successeur médiat, il y a un double aigle au milieu de la croix du revers avec la légende : RODOL : II ROM : IMP : DECRETO.

Cette formule qui n'alteroit en rien le droit des princes pouvoit plus vraisemblablement ne designer autre chose sinon que leur monnoie étoit pour l'intrinsèque conforme aux loix de l'empire comme les Hollandois continuent à l'imprimer sur leurs ducats doubles ou simples, etc.

Ayant été réservé par la capitulation de Charles V aux Etats de l'empire assemblés en diète de faire les ordonnances monétaires, ils en firent une en 1516 dans une diète tenue à Ratisbonne à laquelle ils firent quelques ajoutes dans les diètes tenues à Augsbourg en 1566 et en 1569 et ce fut dans cette dernière qu'on prescrivit la valeur intrinsèque des monnoies, leur forme et manière de les essayer. C'est à l'occasion des monnoies de ce temps là que le célèbre Paffendorf a dit que les monnoies d'Allemagne rougissoient d'être de si mauvais aloi. Il fut encore ajouté par la suite des articles à ces ordonnances monétaires qui n'ont produit que peu de fruit en Allemagne. Et comme c'est toujours au nom de l'empereur que ces sortes de résolutions sont annoncées, il n'y a rien d'étonnant d'avoir vu cette formule sur les monnoies.

Outre ces escalins, Gerard de Groesbeeck fit battre des rix

Dalders ou écus marqués d'un côté des armes de sa maison avec la légende GERARD : A GROESB : EPS : LEOD : D : B : C : LOS :, de l'autre la double aigle éployée, surmontée de la couronne impériale et pour légende : MAXIMI : II ROM : IM : SEMP : AV. 1567.

Il fit battre l'an 1568 des florins d'or aux mêmes armes, revers et légende que les écus.

Des plaquettes aux armes de sa maison avec la légende : GERARDVS A GROSBERG EPIS : LEOD : au revers une couronne de laurier, dans le milieu, la devise DILIGE et dessous 1565.

Il fit aussi battre des liards.

Je ne parlerai pas des monnoies d'Ernest de Bavière qui succéda en 1580 à Gérard de Groesbeeck, ni de celle de Maximilien Henri, de Jean Louis, de Joseph Clément, de Georges Louis et de Jean Théodore et de tous les *sede vacante* intermédiaires, elles sont dans les mains de tout le monde et ont encore cours journellement dans le commerce. Ce sont des écus d'or ou pistoles, des souverains d'or, ducats, doubles ducats, ducatons, écus, escalins, plaquettes et liards.

Partie de ces monnoies a été battue avec les effigies de ces princes d'un côté, tels sont les écus et les pistoles de Jean Louis, les ducatons, écus, demi et quart écus d'Ernest, Ferdinand, Maximilien, les écus de Joseph Clément, et de l'autre, tous les écussons des armes quartiers du pays de Liége ou seulement du duché de Bouillon, d'autres au lieu de leurs effigies ont mis les armes de leur maison.

Il y avoit anciennement trois hôtels de monnoie : un à Liége, dans la rue des Sœurs de Hasque, un à Bouillon qui en a retenu le nom jusqu'à présent et un à Hasselt. On ne pourra jamais contester que les princes de Liége n'aient fait battre, comme tels, toutes sortes de monnoies, indépendamment de leur qualité de Duc de Bouillon; mais aussi comme comte de Looz. Il ne doit pas rester le moindre doute là dessus et il y a

même des liards que fit battre Ernest de Bavière sur lesquels on voit d'un côté, son effigie, la couronne électorale en tête et la légende : ERNESTVS A BAVARIA et sur le revers l'écusson du comté de Looz adossé sur les armes de Bavière et pour légende : COMES LOSSENSIS.

Ferdinand de Bavière a aussi fait battre des liards comme marquis de Franchimont et comte de Horne, ayant d'un côté les armes de Bavière et la légende : FERDINANDVS ELECT : COL : PRIN : LEOD : et au revers le perron surmonté de la couronne qui termine les armes de Liége, l'écusson de Franchimont à droite et celui de Horne à gauche et celui de l'empire sur le perron avec la légende : MARCH : FRANCHIMONT : COMES HORN :, ce qui démontre qu'il a été battu des monnoies aux coins de toutes les provinces du pays de Liége.

C'est pourquoi il semble que l'illustrissime chapitre cathedral qui de droit jouit de tous les attributs de la souveraineté pendant le siége vacant, devrait sous très humble correction user de toute l'étendue de ce pouvoir en faisant battre des pièces de monnoie aux coins de chaque écusson des provinces du pays, ainsi qu'à tous les quartiers réunis de Liége, Bouillon, Franchimont, Looz, Horne, en y ajoutant celui de Herstal que les rois de Prusse ne dédaignoient pas d'ajouter aux leurs.

Fait à Liége ce 4 mars 1763.

(*Signé*) J. HEUSY.

Archives de l'Etat à Liége, pièces détachées, nº 175.

ANCIEN PLAN

OU

VUE DE LA VILLE DE LIÉGE

L'Institut archéologique a accueilli en 1860 et a permis d'insérer dans son Bulletin un travail intitulé : *Recherches sur les cartes de la principauté de Liége et sur les plans de la ville*, par A. Dejardin, capitaine du génie. M. Bodel-Nuyenhuis, ancien libraire et amateur distingué de la ville de Leyde, ayant lu cet opuscule, s'empressa d'informer l'auteur qu'il possédait un ancien plan de Liége en quatre feuilles et portant les inscriptions suivantes : *Ægidius Marischal pictor Leod. delineavit*, 1618; *Johan Veenen fecit ; Gerardus Alzenbach excudit.* Cette pièce fut renseignée et décrite dans un supplément aux Recherches. V. le Bulletin, tome V, page 199.

Un plan de Liége d'une date aussi reculée et d'une si grande dimension (il mesure deux mètres en longueur) devait exciter la curiosité et la convoitise des Archéologues liégeois ; aussi nous nous adressâmes à M. Bodel pour lui faire des propositions ; mais il nous répondit qu'il ne voulait à aucun prix se dessaisir de cet *unicum*. Quelques années après, le propriétaire de ce plan étant décédé, ses nombreuses et intéressantes collections étaient livrées aux enchères. Comme le plan de Liege ne figurait pas dans les trois catalogues publiés à cette occasion, des doutes s'élevèrent sur son existence. Le libraire Muller qui avait dirigé la vente, voulut bien nous faire savoir que le plan

existait et qu'il était conservé à la bibliothèque de l'université de Leyde à laquelle M. Bodel avait légué ses collections géographiques. Et grâce à l'extrême complaisance et à l'habile direction de Monsieur W. Du Rieu, docteur en droit et conservateur de la bibliothèque de Leyde, nous sommes en possession d'une excellente copie de l'œuvre de Gilles Marischal. Et pour qu'il ne reste aucun doute sur son authenticité et sa parfaite exactitude, nous donnons un extrait de la lettre que cet estimable bibliothécaire a bien voulu nous adresser.

« Samedi passé mon dessinateur m'apporta la quatrième ou » dernière feuille. Ce n'est que hier que je réussis à donner » quelques moments pour collationner l'ouvrage ; car je ne » voudrais pas vous livrer ce travail sans m'être persuadé qu'il » est fait comme il faut.

» Eh bien, le résultat en est très-favorable. Le dessinateur » n'a absolument rien oublié et il a conservé tout-à-fait le » caractère de l'original. Vous recevez donc, Monsieur, un » fac-simile complet et parfait, qui vous fera juger de la » valeur de la gravure. Je suppose que vous serez content et » je vous félicite de la belle acquisition que votre collection va » faire. Monsieur Mulder vous écrit en même temps. Je ne » doute pas que l'affaire ne soit terminée à votre grande satis- » faction, et je suis bien aise de vous avoir fourni l'occasion de » vous enrichir d'une si belle pièce. »

Les amateurs qui examineront ce plan avec soin, sauront en apprécier les qualités comme ils sauront en relever les défauts. Il est hors de doute que de toutes les vues de l'ancien Liége, c'est celle qui a le plus d'étendue. Les monuments situés en dehors de l'enceinte de la cité, se trouvant isolés, ont pu être dessinés avec tous les détails d'architecture qui les caractérisent. Nous y voyons avec intérêt l'ancien état de l'abbaye de St-Laurent avec son réfectoire gothique ; le couvent des Guillemins ; le pont des arches qui a précédé celui démoli récemment et qui est surmonté d'une construction importante et de

la chapelle de Ste Barbe dans laquelle les Arbalestriers tenaient leurs assemblées ; l'ancien pont d'Avroy avec ses arches etc.

Nous venons de dire que l'on signalerait aussi les défauts de ce plan. En effet le dessinateur s'étant placé sur la montagne de S. Maur, *d'où il avait prospect de la cité,* comme il le dit lui-même, ne pouvait d'un coup d'œil embrasser toute l'étendue de la ville ; les monuments situés à l'intérieur et cachés en partie par les constructions voisines, n'ont pu être représentés avec toute l'exactitude et la perfection nécessaires. Mais ces défauts sont inséparables de la nature même de ce genre de travail, et l'auteur de l'ouvrage intitulé : *Etudes archéologiques sur les anciens plans de Paris*, M. A. Bonnardot a fait sur ce sujet des observations si judicieuses que nous ne pouvons nous empêcher de les reproduire ici.

« Le point le plus difficile pour fabriquer ces sortes de plans, » surtout où l'on adopte une vaste échelle, c'est d'y faire » figurer dans leurs limites précises, et surtout avec leurs » formes vraies et détaillées, les principaux édifices signalés » dans l'histoire. C'est chose presque impossible. On connaît à » peu près la situation et les limites des anciens hôtels, mais » sur quels documents, en l'absence de dessins contempo- » rains, oser tracer le plan géométral des cours, jardins et » corps de logis ? Avant le seizième siècle, on ne levait guère » de plans géométraux ; les architectes, je le présume, détrui- » saient les dessins de leurs constructions, ces constructions » une fois achevées.

» Des livres décrivent, mais ne dessinent pas les édifices ; » ils parlent à l'imagination, non aux yeux. Il faut donc pour » échapper au reproche d'inexactitude, se borner à indiquer » des masses. Il en résulte un plan froid, sans *parfum archéolo-* » *gique.* Les rues seules offrent un ensemble assez pittoresque, » mais le plaisir de la curiosité s'arrête au delà de la voie » publique. Voilà l'obstacle, voilà pourquoi j'ai toujours différé » mon projet de publier une nouvelle série de plans fictifs de

» Paris; car la meilleure critique, c'est de refaire ce qu'on
» trouve mauvais. La nécessité où je serais d'imaginer souvent,
» au lieu de dessiner d'après le réel, déprécierait ces plans aux
» yeux des connaisseurs. L'imagination du vulgaire, je le sais,
» aime mieux être ainsi agréablement trompée, qu'arrêtée
» court au milieu de ses jouissances, et l'ennemi du mensonge
» a peu de partisans. Mais on ne donne pas le change à des
» collègues en archéologie. »

On a dit en parlant des historiens liégeois, que la principauté de Liége, malgré l'exiguité de son territoire, n'a rien à envier sous ce rapport aux grandes nations qui l'environnent. On pourrait peut-être en dire autant des plans ou vues qui représentent l'ancienne cité. En effet dès le seizième siècle nous voyons Braun et Hogenberg reproduire par la gravure celui que leur avait adressé le prince Gérard de Groesbeck. Vers le milieu du siècle suivant, Wencenlas Hollar, parcourant les grandes villes de la Basse-Germanie, mettait son talent au service des éditeurs et dessinait le plan de Liége avec cette finesse et cette élégance qui font rechercher ses œuvres avec tant d'avidité par les amateurs des arts. Quelques années après, cette vue était reproduite dans de vastes proportions pour orner l'ouvrage important : *Theatrum Urbium Belgicæ Regiæ*. Et je ne puis me défendre de quelque léger sentiment de fierté patriotique, quand je vois qu'entre les plans des grandes villes de l'ancienne Belgique, telles que Bruxelles, Gand, Anvers etc, celui de Liége est le plus grand, le plus beau, le plus complet; et je ne sais à quoi attribuer cette préférence de J. Blaeu, le célèbre éditeur d'Amsterdam.

Désormais le plan d'Ægidius Marischal sera compté parmi nos documents archéologiques, et connaissant tout l'intérêt que l'Institut porte à l'ancienne cité, j'ai cru faire chose utile et agréable en le soumettant à son judicieux et sage examen.

N. Henrotte.

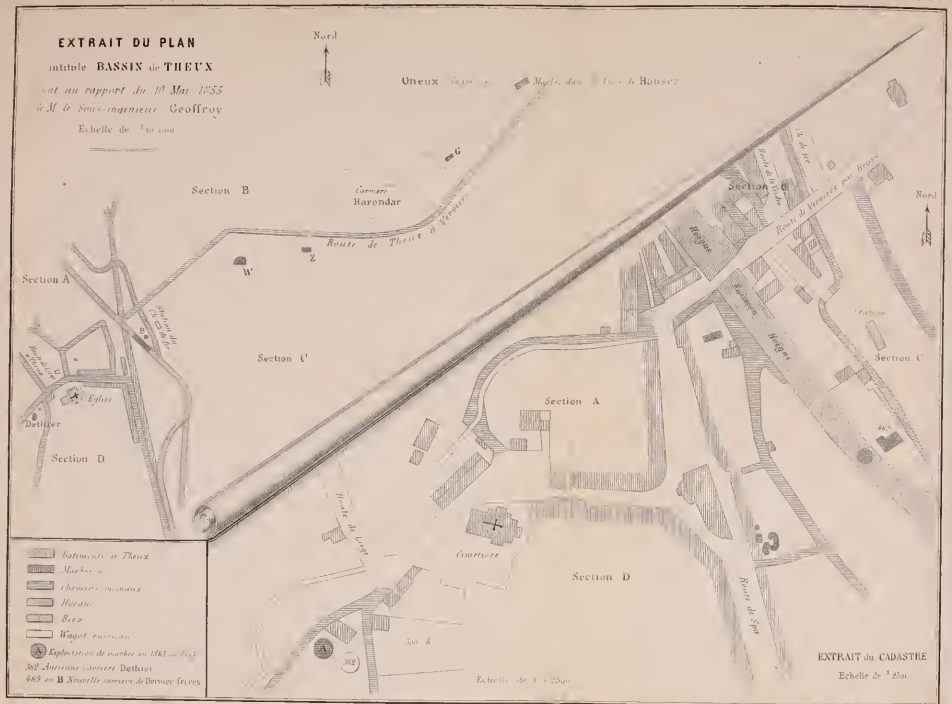
EXTRAIT DU PLAN
intitulé BASSIN de THEUX
ont au rapport du 10 Mai 1855
de M. le Sous-ingénieur Geoffroy
Echelle de 1/10 000
Nord
Oneux
Section B
Carrière Harondar
Route de Theux à Verviers
Section A
Section C
Section D
Eglise
Dethier
Section B
Route de Verviers par Heusy
Hoegne
Section A
Section C
Cimetière
Section D
Route de Spa
Route de Liège
Nord
Bâtiments de Theux
Hocaux
Bies
Wagot
Exploitation de marbre en 1843
362 Ancienne carrière Dethier
469 ou B Nouvelle carrière de Dernier frères
EXTRAIT du CADASTRE
Echelle de 1/2500

FOUILLES DE JUSLENVILLE.

CINQUIÈME RAPPORT

Suivi d'un appendice sur les carrières de marbre noir de Theux.

Lorsque, en 1868, l'*Institut archéologique liégeois* cessa de fouiller la parcelle n° 757, nous avions l'espoir de découvrir un jour dans sa partie Est, restée alors inexplorée, plusieurs sépultures belgo-romaines et d'y recueillir un certain nombre d'ustensiles de ménage et d'objets de toilette. Le travail fut arrêté à l'entrée de la prairie, malgré le résultat satisfaisant obtenu dans la dernière tranchée. La crainte d'être entraîné dans des dépenses trop élevées pour les ressources de l'*Institut*, avait été notre seul mobile. Nous attendions avec impatience que le gazon de cette prairie fût rompu ; notre projet était de la sillonner de tranchées dans l'espoir d'une heureuse trouvaille.

Rentré enfin en jouissance de ce champ par suite de la résiliation du locataire, on mit la main à l'œuvre et, le 9 novembre 1874, on creusa une tranchée parallèle et adjacente à la tranchée extrême Est ouverte en 1868.

Une épichysis en terre blanche (h. 0m,20, circ. 0m,40) ; une petite urne (olla) en terre blanche à couverte noire, très-frag-

mentée; des tessons de vases divers; une monnaie en bronze fruste et des clous furent le résultat obtenu pendant les trois heures consacrées aux fouilles de cette première journée (de 2 à 5 heures de relevée).

Le lendemain matin, Wathelet recueillit deux patères en terre rouge fragmentées, mais d'une reconstitution facile. La plus intacte mesure 0m,042 en hauteur et 0m,175 en diamètre. Elle porte le sigle : DACIAF. Nous n'avons pu déchiffrer la marque du potier de la seconde, dans laquelle nous avons laissé, tel qu'il se trouvait au moment de la trouvaille, un moyen bronze d'une conservation passable (buste lauré à droite : NERVA TRAIAN AVG....). On trouve en outre une petite patelle bilobée en terre rouge, dont il manque un léger morceau au pied, h. 0m,041, d. 0m,10; un objet en fer, espèce de lame, terminé à une extrémité par un anneau et à l'autre par une pointe coupée en biseau, l. 0m,141; ses deux faces sont décorées d'un relief ornemental; enfin la partie avec l'anneau d'un objet semblable et des clous.

La température s'étant brusquement abaissée, les travaux furent forcément interrompus le 10 novembre, à deux heures de relevée, pour être repris l'après-midi du 19, et, après deux heures de travail, abandonnés de nouveau jusqu'au 7 décembre. Mais ce même jour, 7 décembre, la pluie, la neige et le froid nécessitèrent, dès 9 1/2 heures du matin, la cessation momentanée des recherches.

Les fouilles s'étaient, à leur début, présentées sous les plus belles apparences. Elles promettaient d'égaler celles de 1868 et de fournir une riche collection au Musée. Ce ne fut qu'un leurre. Contrarié par le mauvais temps, l'ouvrage était interrompu chaque jour. La première tranchée mesurait 19m,16 en longueur et 1m,20 en largeur; un groupe de petites tranchées avait été commencé à l'Est, dans la direction du terrain de M. Lejeune, n° 758, et il avait été continué pendant la semaine du 11 au 16 janvier 1875 (voir le plan). Nous y avions rencontré

quelques clous, un fragment d'épingle (?) en bronze et des débris de poteries diverses, parmi lesquels on remarquait des tessons de poteries grises, guillochées, semblables à ceux trouvés en 1869 dans la parcelle n° 911 (*Bull. de l'Inst. arch. liég.*, t. X, p. 291). Wathelet avait constaté la présence de plusieurs emplacements de sépultures fouillées antérieurement; à l'une d'elles, une des dalles était restée debout.

Nous étions disposés à poursuivre les recherches, bien que la récolte fût très-maigre, quand un malheureux accident nous força de les ajourner indéfiniment : quelques jours après, l'ouvrier s'était blessé grièvement, et, à sa guérison, la saison était trop avancée pour songer à creuser dans ce sol exploré depuis longtemps.

Cependant nos fouilles ne s'arrêtent pas ici. Une circonstance fortuite provoqua de nouvelles recherches. Le 30 avril 1875, on labourait la terre. La charrue se heurta contre une pierre. Wathelet, occupé pour lors à combler les tranchées creusées dans la prairie, découvrit cette pierre : c'était une tombe; une dalle en grès de Chawieumont lui servait de pavement. Cette tombe renfermait quelques ossements calcinés et un tesson de poterie blanche.

Le lieu où elle gisait, servit de point de jonction à quatre tranchées dirigées en forme de croix latine vers les quatre points cardinaux. Une nouvelle tombe de même structure fut découverte le 1er mai, à 0m,50 Sud-Est de la précédente. On en retira une grande quantité de ferrailles, la plupart agglomérées; un fragment d'épingle en bronze; les fragments d'une patère en terre grossière et une patelle de forme conique tronquée en terre rouge.

Une troisième tombe fut mise au jour le 13 mai, dans la tranchée Ouest. Les dalles, très-minces en majeure partie, étaient brisées et éparses dans le sol; des ossements calcinés et de rares débris de vases en terre cuite signalaient le lieu de l'inhumation. Il restait évident que nous avions été devancés

là comme dans la prairie et nous ne poussâmes pas plus avant nos investigations.

A la fin des travaux de 1869, nous écrivions à M. S. Bormans que « passé la moitié des parcelles n°s 757 et 758, vers le Nord, tout indice (de cimetière) disparaît. » (*Bull. de l'Inst. arch. liég.*, t. X, p. 75.) La dernière découverte modifie notre opinion de 1869 et prouve notre erreur. La limite du cimetière, du moins dans la parcelle cadastrée sous le n° 757, doit être reportée plus au Nord et l'avenir nous dira si elle ne s'étendait pas sur les terrains joignants.

Ce fait est l'unique intérêt offert par les fouilles faites en 1874-1875.

Theux, le 10 juin 1875.

II.

Le présent rapport était à l'impression, lorsque le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* (XII, p. 285), nous apporta le très-remarquable article sur *Deux inscriptions belges inédites en Belgique*. La révélation de la découverte faite à Theux, en 1557, d'antiquités romaines, de deux autels votifs (1), de constructions, de monnaies et notamment de sépultures, ne laisse plus de doute sur l'exploration du cimetière belgo-romain dès le temps où vivait Pighius, qui a donné le texte des deux inscriptions.

En présence de ce fait important et de l'existence de quelques sépultures *Sur les Carreaux* (2), c'est un devoir pour nous de

(1) Si le nombre des inscriptions doit être pris en considération quant à l'importance d'une localité, nous ferons remarquer que le total des inscriptions de Theux s'élève, non à cinq, comme le dit l'auteur des *Deux inscriptions*, mais à six celle de *Vervecens*, de *D. M.*, d'*Acc.-Acc*, de *Primus* et les deux *Mithras*.

(2) *So les Quarais*, Bull. de l'Inst. arch. liég., T. IX, p. 138. Ce champ est séparé des *Muirs* par un chemin. Voir le plan, *ibid.*, p. 140.

rectifier l'avis émis dans notre lettre à M. S. Bormans, rappelée ci-dessus, — et de dire que les tombes détruites *Sur les Carreaux* peuvent bien n'avoir pas été isolées, mais avoir été comprises dans le cimetière romain de Juslenville, dont les limites ne seraient pas encore fixées. A cet égard, on restera peut-être toujours dans le vague à cause de nombreuses fouilles régulières ou autres qui y ont été opérées depuis des siècles.

Voici notamment un document inédit qui parle de fouilles semblables. En réponse à une circulaire de M. le Gouverneur de la province, du 23 septembre 1843, relative à la statistique générale et bibliographique de la commune, l'administration communale de Theux, écrivait, sous la date du 30 mars 1844, à M. le commissaire de l'arrondissement de Verviers : « Des sépultures romaines que l'on découvre de temps en temps à Juslenville, des médaillons, des médailles en bronze, en argent, et des urnes funéraires qui ont été trouvées dans les déblais faits au travers de ce village en 1825 pour la construction de la route de la Vesdre, prouvent que la contrée a été très-anciennement habitée. »

Le savant auteur de l'article intitulé : *Deux inscriptions belges inédites en Belgique*, nous charge du soin de rechercher, à Theux, le *Mithraeum*, dont les deux inscriptions étudiées par lui, ont fait partie.

Il y aurait lieu, pour se rendre à sa bienveillante invitation, de consacrer quelques journées au décombrement de l'antre de Juslenville (1), connu dans le pays sous le nom très-répandu, comme l'on sait, de *Tro des Sottais* ; mais le peu de profondeur

[1] Un poète semble avoir eu le pressentiment de nos recherches, lorsqu'il dit :

Là, de vastes rochers une effrayante masse
D'un antre en ses parois contient le sombre espace ;
D'un ruisseau retentit le son mystérieux ;
Le frais de l'onde ajoute à la fraîcheur des lieux,
Et sous ses voûtes, seul, des oracles antiques
Je pense ressentir les vapeurs prophétiques.

P. J. Leloup, *Juslenville, Souvenir poétique*. 1823, p. 18.

de cet antre (1) ne permet pas d'augurer un résultat positif des fouilles, si toutefois, à l'intervention de notre honorable président, le propriétaire, M. F. Lejeune, consentait à y laisser opérer des fouilles.

L'antre (2) est situé à une distance d'environ mille mètres du lieu désigné encore de nos jours par la tradition populaire comme emplacement du *palais du roi des romains de Juslenville*. Il est regrettable que, jusqu'aujourd'hui, il ne nous ait pas été donné de fouiller les substructions ; car, situées à proximité des sources thermales, elles permettraient de contrôler la haute idée que, d'après la tradition, on se fait de cette prétendue *demeure royale*.

L'antre est aujourd'hui presque détruit extérieurement, par la chute, il y a un an, d'une partie de sa voute à l'entrée. Il y aurait, paraît-il, très-peu de terre à déblayer pour atteindre l'aire du rocher. Nous ne pensons pas que la grotte ait jamais été fouillée.

(1) Un léger ruisseau qui prend sa source dans la montagne à une faible distance de l'antre et qui se jette dans la Hoegne, après avoir traversé un chemin et la berge de la rivière, passe dans la grotte sur une pierre noire marquée des veines caractéristiques du marbre dont il sera reparlé ci après ; mais elle n'est pas d'un aussi beau noir. Lorsque ce ruisseau tarit, on peut en rampant, pénétrer à cinq ou six mètres dans le bloc calcaire où la grotte s'est formée.

(2) « Mine de houille de bonne qualité, qui paraît au jour sur l'un des côteaux de la vallée, près d'une grotte dans la pierre calcaire bleuâtre, et se retrouve sur le côteau vis-à-vis, dans la direction du S. O., au N. E. » *Le guide des curieux qui visitent les eaux de Spa*, 1814, p. 41. *Vues pittoresques de la nouvelle route de Liége à Aix-la-Chapelle et Spa*, *par Chaudfontaine*, dessinées d'après nature et lithographiées par N. Ponsart, avec une notice historique (Liége, Collardin, 1829, in-4°, 19 pages de texte et 26 planches), pl. 10 : « Grotte de Juslenville, près de Spa. » Voy. aussi Alb. Body, *Bibliographie spadoise*, Bruxelles 1875, p. 264.

APPENDICE.

Ce n'est pas assez : pour établir quelle était l'importance de la nécropole de Theux et par conséquent de Theux lui-même à l'époque romaine, il convient, comme l'a fait l'auteur des *Deux inscriptions*, à l'invitation duquel ([1]) nous déférons bien volontiers, de remonter aussi haut que possible dans les souvenirs qui se rattachent à l'exploitation des carrières de marbre de Theux. Ces souvenirs sont du reste devenus déjà de l'archéologie relative pour nous, et il est utile, puisque l'occasion s'en présente, de rassembler des matériaux pour les historiens futurs de cette partie de l'industrie liégeoise. Nous nous aidons à cet égard, outre nos propres annotations, d'un grand nombre de renseignements qu'ont bien voulu nous fournir notre ami, M. Albin Body, de Spa, et surtout, et avant tout, M. S., qui s'est chargé complaisamment de revoir et coordonner cet appendice. Qu'il en reçoive ici nos plus sincères remercîments et le témoignage de notre profonde reconnaissance.

L'énumération ci-après des endroits où l'on a trouvé des objets en marbre de Theux, et de ces objets eux-mêmes, nous montre ce marbre employé par les Romains, employé aussi par les constructeurs de nos châteaux du moyen âge : quant aux publications imprimées, elles sont quelque peu en retard ; cependant dès le XVIe siècle et le XVIIe, on nous parle des carrières de marbre noir (et même d'un grand nombre de carrières comme on le verra ci-après par les citations de Guichardin).

G. Bruin, dans son ouvrage *De præcipuis totius universi urbibus*, 1575, tom. II, article *Lymburgum*, signale l'exploitation dans cette contrée d'un beau marbre noir employé à faire des pierres tumulaires.

([1]) M. S. a bien voulu nous écrire à ce sujet, en nous adressant spécialement un exemplaire de ses *Deux inscriptions*, où il fait appel à nos recherches à propos du *Mithraeum* de Theux.

Guicciardini, dans la première édition (de 1567) de sa *Descrittione di tutti i paesi bassi, altrimente della Germania inferiore*, p. 286, n'avait rien dit de Theux; mais il répare cette omission dans son édition française de 1582 (Anvers, Plantin) où il dit : « près de Franchimont, il y a un village nommé Thou, ès environ duquel..... par les monts là voisins, on voit *plusieurs carrières* desquelles on tire du marbre noir et très-beau, et tout tel que celui duquel nous avons parlé descrivans le Namurrois. » (*Id.*, p. 461 de l'édit. ital. de 1587, etc.)

Ce passage de Guichardin est reproduit par Marcus Zuerius Boxhornius, *De leodiensi republica* (Amsterdam, Jansson, 1633), p. 28 : « *Episcopatus leodiensis* : Juxta oppidum pagus est, cui nomen Thou. Montes pago vicini *lautumiis abundant* nigri illius pulcherrimi marmoris, Namurcensi supra nobis descripto congeneris. »

Merian, *Topographia Westphaliæ*, 1640, dit : « Es gibt in der Nachburtschafft dem Dorff Thou, einen Ueberfluss von schwartzem Marmolstein. »

Au XVIIIe siècle, nous extrayons des auteurs les passages suivants :

An essay on waters. In three parts. Treating : I *of simple waters*; II *of cold, medicatid waters*; III *of natural baths*. By C. Lucas M. D., London, 1755. P. 113, est citée la carrière de Theux « a fine quarry of beautifull black marble. »

J. P. de Limbourg, *Nouveaux amusements des eaux de Spa* (Liége, F. J. Desoer, 1763), p. 346 : « Theux, une carrière, présentement abandonnée, de beau marbre noir. »

Id., *New amusements of the German Spa*. Written in French, in the year 1763 (London, L. Davis, 1764), II, p. 125 : « a large quarry of fine black marble, though at present, indeed, it lies too much neglected. »

Rob. de Limbourg, *Mémoire pour servir à l'histoire naturelle des fossiles des Pays-Bas* (lu à la séance du 7 février 1774, Mémoires de l'Académie impériale et royale des Sciences et

Belles-Lettres de Bruxelles, I (1777), p. 380) : « Il y a, à Theux (chef-lieu du marquisat de Franchimont), du marbre d'un beau noir, sans sable, qui prend un poli parfait : on en trouve un pareil, ou peu s'en faut, près du château de Montjardin, dans la province de Luxembourg, à deux lieues de Theux. »

Encyclopédie ou *Dictionnaire raisonné des sciences*, etc. par Diderot et d'Alembert (Genève, 1778, XX, p. 661), et *Encyclopédie méthodique*, série : Arts et métiers mécaniques, IV, p. 400 (Paris, Panckoucke, et Liége, Plomteux, 1785) : « Le marbre de Thée, qui se tire du pays de Liége du côté de Namur, est d'un noir pur, tendre et facile à tailler, recevant un plus beau poli que celui de Namur et de Dinant. Il est par conséquent très-propre aux ouvrages de sculpture. »

Sandberg, *Essai sur les eaux minérales ferrugineuses de Spa* (Liége et Spa, Bollen, 1780), p. 196 : « C'est dans ce lieu (Theux) qu'on tiroit le plus beau marbre noir du pays : cette carrière est abandonnée. »

J. P. de Limbourg, *Les amusemens de Spa* (Amsterdam, chez les libraires associés, 1783), tome II, p. 290 : « Une carrière, présentement abandonnée, de beau marbre noir. C'est de ce marbre qu'on doit entendre ce qui est dit dans l'*Encyclopédie* sous le nom de marbre de *Thée*, au lieu de *Theux* ; qu'il est d'un noir pur, tendre, facile à tailler, recevant un plus beau poli que celui de Namur et de Dinant. »

Quant à Daviler, *Cours d'architecture* (éd. de 1756), p. 251, que Dethier invoque en sa faveur dans son affiche citée par l'auteur des *Deux inscriptions*, il ne parle pas spécialement du marbre de Theux, mais bien de celui de Dinant et de Namur, dont il mentionne le débit en Hollande pour le carrelage.

Il en est de même de Buffon (éd. de Bruxelles, 1829), III, p. 15 ; ce naturaliste parle bien du marbre de Liége (sans doute de Theux), mais il le donne comme l'équivalent de celui de Namur, qui est d'une qualité inférieure, comme l'a très-bien fait remarquer l'*Encyclopédie*.

Au commencement de notre siècle, on lit :

Quelques souvenirs sur le pays de Liége (suivis d'un précis statistique du département de l'Ourte, ouvrage attribué à Gaillard ([1]), Liége, Desoer, 1804), p. 54 : « Le marbre de Theux qui passe pour être le plus beau de l'Europe, prend un poli parfait; son grain extrêmement fin et bien lié, permet d'en faire les ouvrages les plus délicats; il est susceptible d'être travaillé au tour. Le premier Consul a daigné remarquer, parmi les productions indigènes, un buste exécuté à Liége, en marbre de Theux. »

Ch. Oudiette, *Dictionnaire géographique et topographique des treize départements de la Belgique et de la rive gauche du Rhin* (Paris, 1804) : « Theux, bourg dans le département de l'Ourte, arrondissement de Malmédy, ci-devant pays de Liége...; il y a des carrières de très-beau marbre noir. »

De Trooz, *Histoire du marquisat de Franchimont* (Liége, veuve J. F. Bassompierre, 1809), 1re partie, p. 48 : « Theux, son terrain renferme aussi de belles carrières de marbre noir, dont on n'a que trop négligé l'exploitation; quoiqu'on y ait, du reste, travaillé de temps à autre, et qu'on en ait fait de très-beaux meubles. »

Wolff (L. F. Dethier), *Le guide des curieux qui visitent les eaux de Spa* (Verviers, L. J. M. Loxhay, 1814), p. 71, et *Id.* (Liége, P. J. Collardin, 1818), p. 60 : « Theux, carrière de marbre noir, le plus fin de l'Europe, et qui prend un poli aussi beau que la glace; on l'extrait d'une roche calcaire noire et charbonneuse, encaissée dans la roche calcaire bleuâtre commune; cette roche noire, à bancs dressans ou contournés en *esse*, etc., quelquefois miroitants, avec des indices d'empreintes

([1]) En collaboration avec Henkart et Thomassin (*Catal. de la Bibl. de l'Université à Liége*).

On verra plus loin que Gaillard avait pris ses renseignements avec soin pour les localités dont il parle, et qu'il s'était adressé notamment à Theux même, aux personnes les plus capables de l'éclairer.

végétales, contient aussi une sorte de *terre d'ombre* très-belle, et fournit une chaux des plus blanches [1]. »

J. L. Wolff, *Itinéraire curieux des environs de Spa ou douze notices*, etc. (Liége, M. Loxhay, 1816), 2e notice : « Theux..... Rien ne peut plus arrêter dans cet endroit, l'attention des curieux, que la carrière de superbe marbre noir de M. l'avocat Dethier. »

Rich. Courtois, *Recherches sur la statistique physique, agricole et médicale de la province de Liége* (Verviers, Beaufays, 1828), I, p. 175, reproduit, à peu de choses près, les énonciations de Wolff (Dethier) et ajoute : « Ce marbre est susceptible du plus beau poli, et j'en ai vu des plaques qui auraient pu servir de miroir. On peut aussi le travailler au tour, et en faire des pilons, des mortiers, des bustes. On voit actuellement dans la carrière un bloc de 5a,252 de long, sur 0a,584 d'épaisseur et 1a,167 de hauteur. Le calcaire magnésien accompagne aussi ce marbre, il le cotoye immédiatement et le recouvre pour ainsi dire au S.-E. »

Voici enfin les auteurs contemporains qui se sont occupés des marbres de Theux depuis 1830 :

André Dumont, dans son *Mémoire sur la constitution géologique de la province de Liége* (Mém. couronn. Acad. de Brux., 1832, VIII, p. 182), parlant de la première bande du calcaire supérieur, s'exprime en ces termes : « A la rive droite du ruisseau, tout près de Theux, dans la propriété de M. Dethier, il y a une très-petite carrière où l'on a exploité un des plus beaux marbres noirs que l'on connaît. Ce marbre est très-facile à tailler lorsqu'on le tire de la carrière ; mais il durcit lorsqu'il est resté longtemps à l'air. Il est en bancs contournés dans une position qui se rapproche de la verticale. Ces bancs sont séparés dans certaines parties de leur étendue, par de petits lits de

[1] Sur notre exemplaire qui provient de la bibliothèque de Dethier, celui-ci a écrit en marge : « C'est le vrai marbre noir de Lucullus au dire des savants géologues Faujas de Saint-Fond et Brard, son élève et ami. »

calcaire tellement charbonneux qu'ils tachent fortement les doigts ; ce calcaire charbonneux prend de l'éclat par la raclure et se réduit en chaux par la calcination.

» A la surface des bancs de marbre, on observe quelquefois un peu d'anthracite.

» A côté de cette carrière, se trouve du calcaire grisâtre qui contient des cristaux de quartz prismé noir.

» Le marbre noir passe dans la Hoegne à une centaine de mètres en amont du pont de Theux. On prétend qu'il y a été exploité anciennement, et qu'il était en cet endroit plus beau et plus compacte que dans le précédent.

» Au N.-E. de Theux, à gauche de l'ancienne chaussée de Verviers, on voit encore quelques grandes carrières. »

Fourmois, dans les *Délices de Spa et de ses environs* (Bruxelles, Dewasme et Laurent, in-12, 1839), p. 22 : « Sont renommées... les belles carrières de marbre de Theux. »

Dr Bovy, *Promenades historiques dans le pays de Liége* (Liége, Collardin, 1838-41), II, p. 59 : « Dans cette carrière se trouve aussi la carrière du plus beau des marbres noirs connus, qui rappelle tout-à-fait le marbre noir antique ou de Lucullus.... » (la suite comme Davreux, p. 156, dont le passage est reproduit par l'auteur des *Deux inscriptions*).

André Muret (Ferd. Henaux), *Chasse aux souvenirs dans le pays de Liége* (Liége, Oudart, 1846), p. 48, présente le marbre de Theux comme « le plus beau, le plus fin que l'on ait jamais connu, » et cite en note : Dumont, *Mémoire sur la constitution géologique de la province de Liége*, p. 182 ; Davreux, *Essai sur la constitution géognostique de la province de Liége*, p. 156, etc. (1)

Brutus Durant, *Spa, son histoire, ses fontaines et ses environs*

(1) Le passage de ce dernier a été cité par l'auteur des *Deux inscriptions*. On y remarquera que les énonciations de mesures sont empruntées par Davreux à Courtois, avec simple mutation des aunes en mètres : en vertu de la loi du 21 août 1816, l'aune officielle n'était pas l'aune usuelle de $0^m,68$ ou $0^m,70$; mais elle était l'équivalent du mètre, c'est-à-dire un dix millionième du quart du méridien terrestre.

(Spa, Wollesse, 1853), p. 111 : « Aujourd'hui Theux n'a plus de fabrique. Ses carrières de marbre noir, le plus beau, le plus fin et le plus parfait qu'on ait jamais connu, sont même encore peu activées. »

Dr Cutler, *Spa et ses eaux* (Bruxelles et Gand, Charles Muquardt, 1856), p. 112 : « Le calcaire condrusien est limité par une ligne partant de la Forge-Thiry et dirigé sur Ronde-Haie, passant de là au S. de Hodbeaumont, de Theux et d'Oneux, pour revenir à son point de départ. Au S. de cet espace, on trouve d'abord une bande de dolomie, roche qui constitue la plus grande partie du bassin, puis une bande de calcaire de Visé, d'une largeur moyenne de 300 mètres et à laquelle appartient le marbre noir exploité à Theux. »

Lehon, *L'astronomie, la météorologie et la géologie mises à la portée de tous* (Bruxelles, Muquardt, 6e édit., 1870), p. 280 : « Les dépôts nommés Grauwacke par les Allemands, appartiennent à la formation dévonienne, ainsi que les marbres belges de Theux, de Saint-Remy, de Merlemont, de Golzinnes et ceux de Malplaquet en France. »

On remarquera qu'il manque à la nomenclature ci-dessus, l'ouvrage de Faujas de Saint-Fond, *Essai de géologie*, cité par de Thier et publié à Paris en 1809 ; il nous a été impossible de nous le procurer : il manque aux bibliothèques de Liége et de Bruxelles, et nous le regrettons d'autant plus vivement que sans doute Brard aura puisé là les énonciations reproduites par l'auteur des *Deux inscriptions*.

Nous avons cherché vainement dans les *Listes de Spa* de la collection de M. Albin Body et de la nôtre, le nom de Faujas de Saint-Fond ; il ne figure pas non plus parmi les « noms des savants naturalistes et autres amateurs qui ont visité les collections d'histoire naturelle du sieur J. L. Wolff à Spa, ses recueillés (sic) des minéraux d'entre Meuse, Moselle et Rhin, et spécialement ceux des environs agrestes et pittoresques de Spa, et l'ont honoré de leurs approbations, à commencer l'an

1802. » Ce cahier manuscrit, qui appartient à M. Albin Body, contient les noms connus de Monge, Noeggerath (1), d'Omalius d'Halloy, Petersen, Van Swinden, Van Breda, de Candolle, B. Dumortier (de Tournay), etc., mais non pas celui de Faujas (2).

Cependant le *Guide des curieux* que Dethier publia en 1814 et en 1818, sous le nom de Wolff, 2e édition, p. 71, signale Faujas parmi les savants distingués qui ont visité Spa et ses alentours « dans les derniers temps. »

Ce Wolff était à la fois botaniste, entomologiste et minéralogiste, et il avait rassemblé des collections curieuses de minéraux. M. Albin Body possède un manuscrit de lui intitulé : *Catalogue des minéraux d'Entre-Meuse, Moselle et Rhin*, recueillis par J. L. Wolff, naturaliste à Spa, pendant les années 1807, 1808 et suivantes. Il ne contient pas moins de 1,288 numéros.

On y trouve entr'autres (3) : « N° 57. Marbre noir qui se

(1) Ch. Noeggerath, le plus qu'octogénaire président de la Société des antiquaires du Rhin, à Bonn, plus distingué encore comme naturaliste que comme antiquaire, y est indiqué comme ayant visité Spa et ses environs en 1809 : c'est donc dès le commencement de ce siècle et depuis sa toute première jeunesse, que Noeggerath a commencé ses études sur notre marbre.

(2) Quant à notre aïeul, J. P. de Limbourg, auquel Faujas, cité par l'auteur des *Deux inscriptions*, fait allusion dans son *Essai sur le goudron*, il était associé de son frère Jean-Baptiste, et exploita avec lui une forge à Juslenville depuis le 1er mai 1765 jusqu'en 1789. Ils rebâtirent le haut-fourneau du Marteau, près de Spa, et l'exploitèrent à partir de 1789 : ils étaient locataires du fourneau de Juslenville, aujourd'hui villa de M. Lejeune.

Dans la citation de Faujas — qui copie Venel, *Instructions sur l'usage de la houille* (Avignon et se trouve à Spa, chez Gabriel Regnault), p. 90 — il s'agit des essais faits par ordre du prince d'Oultremont pour fondre le fer au charbon de terre. Venel était à Spa en juillet 1772 et en relation avec J. P. de Limbourg.

(3) D'autres indications de marbres de nos contrées sont les suivantes, qu'il est peut-être intéressant de recueillir ici :

N° 58. Marbre gris, en banc seulement de 3 à 4 pieds, à Stembert.

N° 94. Marbre rouge, veiné de blanc, de Limbourg.

N° 122. Marbre jaune alternant les couches de calamine de Stembert.

N° 250. Marbre d'un jaune sale merdois (sic) de Theux. Il est mêlé de pierre jaune tendre et ce marbre, ne se trouvant qu'en filon, n'est pas exploité.

N° 478. Marbre bleu commun de Namur.

N° 479. Marbre bleu commun, carbonate de chaux, de Verviers.

N° 536. Marbre blanc de Limbourg.

N° 537. Marbre bleu et blanc *ibid.*

N° 538. Idem verdâtre du même endroit.

N° 563. Idem rouge, œil de crapaud, de Chaudfontaine.

N° 564. Idem bleu du même endroit. Etc., etc.

trouve par banc dans les couches de calamine de Stembert. »

Ceci indiquerait que la suite de la ligne de ce banc, qui de Montjardin passe à Theux, Oneux, etc., se retrouve à Stembert.

« N° 92. Marbre noir de Theux prenant un superbe poli. »

Dans un autre registre manuscrit, Wolff avait rassemblé des recettes et des remèdes divers; à l'occasion d'un moyen de colorer les marbres, il en propose l'application au marbre noir de Theux « afin d'en faire disparaître les veines ou fils blancs qui quelquefois en déparent les plus beaux blocs, ce qui serait d'un grand prix pour le succès de cette exploitation. »

Et puisque nous en sommes aux documents manuscrits, citons encore les suivants :

« Il y a près de Theux une carrière du plus beau marbre noir, mais épuisée de tout ce qui en était le plus au jour et négligée depuis quelques années. » (MS. intitulé : *Quelques remarques sur le département de l'Ourte*, envoyées le 19 nivôse an XII (10 juillet 1804) au citoyen secrétaire-général Gaillard, par J. P. de Limbourg.)

« Le marbre noir de Theux (dont l'exploitation vient d'être recommencée en grand par M. Dethier) a été connu très-anciennement sous le nom de marbre noir *Theuxsèbe*. Il existe, dit-on, à l'église Saint-Pierre à Rome, un autel de ce marbre. Les géologues Beudant et Brard ont parlé du marbre de Theux dans leurs ouvrages. Faujas de Saint-Fond, professeur au Jardin des Plantes à Paris, a enseigné que le marbre de Theux était le seul qui réunît tous les caractères du marbre noir antique ou de Lucullus, dont le lieu d'extraction est ignoré. Il ne serait pas impossible que notre marbre eût été transporté du fond des Gaules à Rome, sous la domination romaine, pour orner les palais de la ville immortelle. » (Archives communales de Theux, registre à la correspondance, 30 mars 1844) [1].

[1] Ce rapport, rédigé par M. Arist. Dethier, alors échevin de Theux, n'est pas exempt d'erreurs et tout au moins d'exagération.

II.

Nous avons, mais sans aboutir à un résultat définitif, fait quelques recherches pour retrouver l'emplacement des anciennes carrières qui étaient nombreuses au XVIe siècle, si l'on prend à la lettre ce que dit Guichardin (*montes lautumiis abundant*).

M. S. Bormans, *Table des registres de la Chambre des finances*, pp. 53 et 69, signale deux octrois, années 1620 et 1668, accordés pour l'exploitation d'une carrière de marbre, qui pourrait bien avoir été située dans la parcelle n° 500b (voir la planche) ou dans un terrain contigu, mais qui n'est pas celui de Dethier. Ce qui nous engage à cette conjecture, c'est que la grande quantité de marbre extraite depuis le temps des Romains, à en juger par ce que nous connaissons aujourd'hui (et nous ne connaissons pas tout), ne peut pas provenir du seul petit terrain de M. Naveau (ci-devant propriété Dethier), consacré à l'extraction de la pierre noire. Il sera possible, sans doute, en prenant les noms des propriétaires, des joignants, etc. des pièces mentionnées dans les actes connus et dans ceux qu'on retrouvera encore, de préciser où les carrières anciennes se trouvaient.

Voici déjà quelques indications tirées des actes qu'a signalés M. Bormans, actes dont voici le résumé :

Pierre Mettecoven « sculteur, » sollicita et obtint le 3 février 1620, de Ferdinand de Bavière, l'octroi d'exploiter pour un terme de six ans « une pierrière ou quarrière de marbre, située au lieu de la Boverie, dit le Chaforre, assez proche de l'église de Theux, tirant du costé d'Awailhe. »

Cette carrière, pour lors « déserte, » avait été rendue depuis quelques années, par Ernest de Bavière, à Franceux de Borset et maître Thomas Tollet, moyennant un cens annuel payable à la table épiscopale de quelques huyct ou dix florins bb.

Le 28 juillet 1620, le prince subrogeait dans les droits de P. Mettecoven et du consentement de celui-ci, Hendrick Thonnon, bourgeois de Liége. Il fixa la redevance annuelle à six fl. d'or du Rhin.

Bertholet Flémal remontra au prince « comment il y aurait un gros rocher au bancq de Theux dans un lieu stérile et infructueux, et duquel on n'en fait aucun proffit, avec espoir d'en pouvoir tirer du traficque pour l'accommodement, tant du publicque que des particuliers, et supplia Son Altesse de lui octroyer et accorder la faculté d'y travailler, offrant d'en rendre un ducat par an. »

L'octroi fut accordé le 17 janvier 1668 pour un terme de douze ans « parmy payant annuellement un ducat à la recepte des nouvelles acquettes. » Le premier terme échut à la « Chandeleuse » de l'an 1669.

Servais Wathelet-Lefin exposa que feu le sieur Bertholet et après lui le sieur Delcour avaient repris de la Chambre des Comptes « une carrière de marbre ou pierre noire estante derrier l'église de Theux, parmy payant annuellement à la recepte de la table épiscopale, au marquisat de Franchimont, un cens annuel de huit florins bb. » Il ajoutait que ce cens ne se paie plus depuis plusieurs années, à cause du renon qu'en ont fait à la Chambre des Comptes les héritiers de feu le sieur Delcour.

Lefin demande « aux président et gens de la Chambre des Comptes pour la principauté de Liége, de lui rendre la susdite carrière, parmy acquittant le même cens de huit florins bb., pour assurance de quoi il obligera sa maison située au Marché, soubs Franchimont, et généralement tous ses biens présents et futurs. »

Sa requête fut accueillie favorablement par apostille du 1er avril 1712 « pour un stuit et terme de douze ans, moyennant un cens seigneurial d'un ducat et aux mêmes clauses et conditions de l'octroi accordé à Bertholet Flémal. »

Il existe d'anciens actes (1) indiquant parmi les « joindans..... » à la carrière noire (ou à la carrière de marbre noir); » mais

(1) Registres aux rapports, aux arch. comm. de Theux.

jusqu'ici on n'a pu retrouver les noms des propriétaires de celle-ci ou de celle-là.

Voici l'un de ces actes :

L'an 1681, Thiry Defawe rapporte de posséder « environ deux cent cinquante-sept verges [1] de preit, trixhe, roches au lieu dit Michaux en Waillot, compris environ quarante verges de cortils qu'il veut réaliser a preit, joindant à Guilleaume de Sclessin d'un costé, à la noire piérière d'autre. »

Voici ce qui concerne plus particulièrement la carrière Dethier :

En 1774, Nicolas Fréon acheta à Henry Michotte 80 1/2 verges petites, joignant du levant et nord aux chemins qui vont de Theux à Jevoumont et à Hodbomont, et du couchant à la carrière de marbre. Ce Nicolas Fréon était l'oncle de l'avocat Dethier. Il y bâtit la maison qu'occupait depuis celui-ci. Henry Nicolas Michotte avait en 1734 rapporté le même terrain : « jondans... de couchant à la carière noire. »

Les mots « terrain vierge » employés par Dethier dans son affiche citée par l'auteur des *Deux inscriptions*, donnent à croire que sa carrière a été creusée entre la maison et l'ancienne carrière.

Le cadastre renseigne sous le n° 362, section D, l'emplacement de la carrière Dethier. Il se forma en 1843 ou 1844 une société pour l'exploitation du marbre. A cet effet, on ouvrit une nouvelle carrière indiquée au plan par la lettre A. La société subsista peu de temps ; les fonds manquaient ; elle fut dissoute.

L'extrait du cadastre annexe (v. la planche) indique par des taches noires les lieux où le marbre noir a été reconnu dans l'agglomération de Theux. Dans les bâtiments riverains de la route de Spa, on l'a découvert en creusant des puits.

[1] La verge grande est pour ainsi dire inconnue à Theux ; il s'agit toujours de la verge petite.

En janvier 1845, le Conseil communal de Theux délibéra sur une pétition de Mme Ve L. F. Dethier, tendante à obtenir l'autorisation de construire un four à chaux. L'autorisation fut accordée par l'administration, mais la chaux provenant de la calcination du marbre n'était propre à aucun usage. Elle était très-blanche, caractère que Dethier avait en effet signalé en 1814, et qu'on retrouve vanté dans l'ouvrage de Courtois, à la suite du passage cité plus haut.

La carrière n'existe plus dans la propriété Dethier; elle est aujourd'hui entre la station du chemin de fer et la rivière.

Une discussion récente entre sociétés industrielles concurrentes a mis en lumière, d'une manière très-nette, non-seulement les gisements, mais les qualités et les caractères exceptionnels du marbre de Theux; nous les signalons dans les passages suivants :

« Le marbre noir exploité dans la carrière de M. Dethier se retrouve encore dans le lit de la Hoëgne, 150m,00 en amont du pont de Theux, et dans les travaux d'exploitation de minerai de la Société d'Ougrée, au Sud de la route de Theux à Verviers. (Rapport de M. A. Geoffroy, ingénieur des mines, à M. Wellekens, daté du 14 septembre 1854 et inséré p. 19 dans le *Mémoire pour la Société des hauts-fourneaux et fonderies de Dolhain*, en réponse à celui de la Société d'Oneux. Liége, Desoer, novembre 1854).

» En W (1), un puits a traversé : A. La dolomie avec ses cristaux ; B. le *marbre noir* (5 mètres d'épaisseur), et s'est arrêté au calcaire, toutes les couches inclinant de 30° au N.-O., et le calcaire supérieur, ainsi que le marbre plongeant sous la dolomie. En Z, dans les travaux d'exploitation de minerai de fer, le même contact se retrouve : le marbre noir y est observable en plusieurs points où j'ai constaté sa présence.

(1) Voy. plan ci-joint.

» Au N.-E. de la masse des carrières Harondar [1], des travaux de mine de fer ont encore rencontré le *marbre noir*, et les déblais extraits du puits en contiennent de nombreux échantillons (point G de la carte).

» Postérieurement à ce rapport du 14 septembre, le grand bure de M. de Hansez, ayant atteint le niveau naturel des eaux à 83m,00 de profondeur, y a rencontré des couches de *marbre noir* de la carrière de M. Dethier, accompagnées du banc de calcaire contenant les cristaux prismés de quartz noir si caractéristiques, signalés également en E.

» La présence des eaux n'a pas permis de traverser toute la formation du *marbre noir* ; mais cette roche présente si complétement tous les caractères du *marbre noir de Theux*, que l'on ne pourra s'y méprendre de bonne foi : on est contraint matériellement, physiquement, d'admettre le fait avéré de l'existence du *marbre noir de Theux* dans le puits de Hansez, à Oneux, en couches inclinant de 35° au S., et à 83m,00 de profondeur en dessous de la surface. La théorie plus ou moins contestable que les assises du marbre noir sont à la partie supérieure de l'étage calcareux condrusien supérieur, c'est-à-dire immédiatement en dessous du système houiller, *ne peut rien contre un fait*, pas plus que cette assertion hasardée de la Société d'Oneux : que le marbre noir peut exister dans d'autres parties du système condrusien et même du système eifelien. Comme je n'admets en géologie que des faits *démontrés*, la Société d'Oneux m'aurait dû indiquer où elle a vu *un marbre pareil à celui de Theux* dans d'autres parties des systèmes condrusien et eifelien : j'eusse été curieux de l'aller voir.

» Il faut ici ne pas s'écarter de la question précise, étroite et bien définie que l'on discute : le marbre Dethier est seul en cause, et, heureusement pour la vérité, *qui l'a vu une seule fois, ne le peut jamais confondre avec d'autres roches voisines.* On le

[1]) Voy. au plan.

retrouve dans le grand bure de Hansez avec ses surfaces de lit de carrière brunes, *sa cassure terne, unie, non écailleuse, sa texture compacte.* On y voit les taches noires d'anthracite et les minces filets blancs qui se croisent dans la masse de certaines parties des bancs de la marbrière de Theux.

» Le *marbre noir est unique au bassin anthraxifère de Theux :* la théorie doit ici s'incliner devant une observation positive, ou plutôt doit tâcher de s'en accommoder, ce qui n'est pas difficile, comme on le verra plus loin. »

(*Annexe* n° II. *Rapport* de M. A. Geoffroy à M. Wellekens, 10-11 mai 1855, p. 13 à 15.)

« M. Dumont, en présence du marbre noir trouvé à Oneux dans les travaux de M. de Hansez, a dû y admettre un petit coin de l'étage supérieur ; mais la plus grande partie du calcaire y est représentée comme appartenant à l'étage inférieur. Je serais curieux de savoir comment on a pu déterminer la limite entre les deux étages, dont l'inférieur n'existe pas à Oneux : qui a vu ce qu'on trace ? »

(*Annexe* III. Rapport du même au même et même date, p. 22) ([1]).

Dans le courant de l'été 1874, les frères Dernier, maîtres de scierie de marbres, nous proposèrent d'ouvrir une carrière dans un petit pré au S. de la propriété de M. Emile Naveau. Un sondage n'amena aucun indice de marbre. Notre avis était que le marbre ne s'y trouve pas, car il n'a jamais été reconnu dans cette direction, au-delà de la carrière Dethier.

Nous les autorisâmes à creuser deux puits dans un verger,

([1]) Les trois annexes, 23 pages, sont imprimées à la suite de : *Réponse de la Société des hauts-fourneaux et fonderies de Dolhain au dernier factum de la Société dite d'Oneux du 12 avril* 1855 (Desoer, 1855, in-4° de 8 p. avec plans). La *Réponse* est datée du 19 juin 1855 et signée de l'avocat J. Forgeur.

Plusieurs mémoires ont été publiés à l'occasion des demandes en concession de mines dans les communes de Theux et de Polleur. Le professeur André Dumont intervint dans la discussion géologique qui n'a pas d'intérêt ici ; il différait d'opinion avec M. Geoffroy. (Voir la collection de ces mémoires; il y est souvent question du marbre noir.)

n° 500b, section D, séparé de l'ancienne carrière de Dethier, par le chemin de Jevoumont, leur faisant toutefois observer que, selon nous, le marbre était à une trop grande profondeur pour être utilement exploitable, ajoutant qu'il serait préférable de traiter avec Mlle Marguerite de Fraipont, propriétaire de la parcelle n° 449, section C. Nous nous fondions sur ce que le marbre est au jour dans le lit de la rivière, où il en a été extrait quelques blocs, il y a près de cinquante ans, ainsi que sur les rapports de M. l'ingénieur Geoffroy, cités plus haut.

Les travaux commencèrent au mois de mai 1874.

Les deux puits creusés dans la parcelle n° 500b de la section D ne donnèrent pas de résultat satisfaisant. Le terrain était trop exigu pour y déposer des déblais, si, ce qui ne fait point de doute, on rencontrait le marbre dans la profondeur.

Dans le verger de Mlle de Fraipont, une légère couche de terre recouvre le marbre ; il fut exploité pendant l'été de 1875. Ce marbre est plus dur que celui de la carrière Dethier. On n'a pas jusqu'aujourd'hui atteint les bancs de beau marbre dans cette carrière (1). On y parviendra probablement en été, lorsque les basses eaux permettront d'y travailler (2).

III.

Il faut éviter de se laisser entraîner à des exagérations comme celles des réclames de Dethier et des articles publiés ou inspirés par lui et les siens. Il vantait, pour cause, sa propriété ; de là les éloges pompeux qu'il faisait de la carrière. Parmi les savants qui se sont faits ses échos, il en est même dont il y a lieu de se défier quelque peu : Davreux notamment parle certes avec connaissance du marbre de Theux, mais dans l'esprit du propriétaire.

(1) Rens. de Thom. Lecoq, polisseur et carrier à Theux.

(2) Un accident arrivé à une galerie du Rocheux a empêché cette espérance de se réaliser : les marbres sont restés inondés pendant l'été de 1876.

La vérité est que le marbre de Theux est d'un très-beau noir, mais tout le marbre de Theux n'est pas noir : le défaut qu'on lui a toujours reproché est d'avoir des veines blanches qui disparaissent, il est vrai, au polissage si elles ne sont pas prononcées (on a vu plus haut le procédé recommandé à cet égard par le naturaliste Wolff).

On peut diviser ce marbre en plusieurs qualités, suivant les veines blanches qu'on y voit : la première qualité seule en est exempte et c'est de celui-là uniquement qu'on peut dire qu'il est le plus beau marbre noir connu. Les autres qualités sont plus ou moins tachées de blanc, disparaissant ou non au polissage.

Les bancs de première qualité produisent seuls du marbre d'un noir pur, dans tous les sens ; le marbre des bancs médiocres, qui est pareil à celui de Dinant, vu de côté ou de profil, laisse percer une teinte bleue sous le noir. Cette différence se remarque parfaitement en deux exemplaires polis, un de chaque espèce, que nous avons remis dans les mains de M. S. (presse-papier provenant d'un banc médiocre et fragment de tablette de cheminée, provenant d'un beau banc).

Le marbre de Theux se conserve parfaitement à l'état poli ou non dans l'intérieur des habitations. Aux constructions dont la date est connue, comme au chœur de l'église, achevé en 1520, il est resté très-solide, malgré son existence de plus de trois siècles et demi. D'où l'on peut conclure que le marbre résiste aux atteintes du temps, pourvu que l'eau ne le pénètre pas.

En général ce marbre ne se conserve pas exposé aux intempéries de l'air ; il ne conviendrait donc pas pour des constructions ou monuments externes.

En fait d'emplois du marbre noir de Theux, autres que les exemples déjà cités de Bonn, Trèves, Cologne et Rome, on peut encore produire les suivants :

1° Pierre votive romaine en l'honneur d'Hercule, actuellement au Musée Wallraf-Richartz à Cologne ([1]), trouvée près de Bonn.

2° Dans nos visites à Franchimont avec M. Albin Body, les souterrains nous ont montré des blocs encastrés dans les fondations.

Nous avons rencontré le marbre de Theux en parement dans la tour annexée par Arnould de Hornes en 1387; en parement et en remplissage dans diverses parties des murailles de l'ancien château, soit du côté de la cour, soit dans l'intérieur même. Les corbeaux ou consoles destinés à porter les poutres des pièces de l'étage sont également en marbre noir.

L'encadrement des portes d'entrée des casemates est en marbre. Un gros bloc sert de couverture.

La présence du marbre de Theux dans l'antique construction est une preuve de l'existence très-ancienne des carrières de Theux, et peut servir de trait d'union entre la période romaine et les temps modernes. Il en résulte en effet que le marbre était connu et exploité au moment de la construction du vieux château, c'est-à-dire à une époque peu éloignée de celle de l'occupation du pays par la colonie romaine. A l'objection qu'il a pu entrer dans la réparation du château par Erard de la Marck en 1518, nous répondrions que nous avons constaté la présence du marbre noir dans le blocage d'un mur des oubliettes. Nous remarquons également que, ordinairement, les morceaux de marbre employé comme moëllons ou pierres brutes, sont veinés de blanc. Ne serait-ce pas un marbre de rebut, le pur noir ou beau noir étant réservé à un usage plus relevé?

([1]) Düntzer, *Verzeichniss der römischen Alterthümer des Museums* Wallraf-Richartz *in Köln* (Cologne, 1873, p. 32, n° 20 : « Abgebrochene linke Seite eines oben ganz flachen Weihestems des Hercules. Schwarzer Marmor von Theux oder Namur, befunden zu Endenich, bei Bonn. »

L'auteur dit, p. 3, note 2, que la détermination des pierres est due au savant Dr Noeggerath, dont le nom a été cité plus haut et dont l'autorité a été invoquée par l'auteur des *Deux inscriptions*.

3° Le pavement de l'église cathédrale de Saint-Lambert, à Liége, aujourd'hui démolie, avait été fait en marbre noir de Theux (voir *Ch. des finances*, *Rendage de la carrière de Theux*, registre 90, f° 93, v°).

4° Dans la cathédrale actuelle de Saint-Paul, en la même ville, on a déjà signalé, ici même ([1]), le marbre noir de Theux dans la tablette de marbre que supporte la balustrade en cuivre du jubé.

En outre, un ouvrier de Theux, T. Lecoq, expert dans la matière, déclare qu'il est aisé, même après le polissage, de reconnaître le marbre de Theux et de distinguer la beauté du banc d'où il provient ; cet ouvrier a été envoyé par nous à Liége pour visiter les bas-reliefs funéraires encastrés dans les murs de la cathédrale de Saint-Paul : il considère le tombeau de Pierre Ernest Oranus ([2]) comme étant de marbre de Theux.

Quant aux bas-reliefs qui se trouvent dans les cloîtres, ils sont dans un tel état de vétusté qu'il faudrait, au préalable, les nettoyer et les repolir pour s'assurer de leur origine.

En tout cas, on ne doit pas adopter sans réserve l'opinion que tout le marbre noir existant à Liége, où il y en a beaucoup, proviendrait de Theux, et il y aurait lieu, avant de se prononcer, d'examiner minutieusement les monuments.

Cet examen minutieux n'a pas encore été fait, notamment pour les deux colonnes qui supportent l'orgue de Saint-Paul, du côté de la tour, et qui sont signalées par M. le chanoine Thimister comme « deux colonnes torses de marbre noir de la plus haute antiquité et différentes l'une de l'autre, colonnes dont les chapiteaux, travaillés à jour, sont du style roman le plus ancien. »

5° On trouve ce marbre à Theux même, dans les murs du chœur de l'église et de l'ancien vestiaire ; l'encadrement des

([1]) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. VII, p. 212.
([2]) *Ibid.*, t. VII, p. 188.

baies des fenêtres des collatéraux du chœur, de la porte de l'église et de la porte de la tour, sont du même marbre taillé ; ces ouvrages datent de 1520, 1575 (?) et 1740.

Dans la même église, la pierre sépulcrale du curé Jean Anseau (1674) et celle de Jérôme de la Haye (1722).

En outre, le soubassement et les marches de la chapelle Wolff, et la base du bénitier de gauche.

6° Au Musée archéologique de Liége ([1]), on conserve une pierre tombale en marbre noir de Theux, style de la renaissance, provenant de l'ancienne église Ste Ursule, et un bénitier du même marbre, daté de 1546.

7° On voit, du même marbre, quelques chapiteaux corinthiens dans les églises des Flandres, et plusieurs têtes et bustes à Paris ([2]).

8° Il existe un grand nombre de spécimens de marbre noir de Theux dans les maisons particulières de la commune.

9° Il doit se trouver au palais du Roi, à Bruxelles, une grande étoile formée de marbres de plusieurs provenances, sans doute nationales. Un de ces rayons est en marbre de Theux. (Rens. de feu Ph. de Limbourg, père.)

10° Enfin, M. de Thier a exposé du marbre de Theux à l'Exposition universelle de Paris.

Voici en effet ce que je lis dans le *Catalogue des produits industriels et des œuvres d'art de l'Exposition universelle en* 1867 : *Belgique* (Bruxelles, 1867, pp. 324 et 585).

« 495. Marbre noir brut... Theux.

» 496. Le même, poli au clair, au-dessus du niveau des eaux. Id.

» Ce marbre présente sept bancs de $0^m,20$ à $1^m,00$ de puissance. Il est très-tendre, se travaille avec facilité, n'éclate pas sous le burin, et convient surtout pour la marbrerie fine. Prix : 220 à 250 francs le mètre cube brut, sur waggon à Theux.

([1]) *Catal. descriptif*, p. 32, n° 40 et n° 47.

([2]) *Encyclopédie*, citée plus haut.

» Propriétaire, M. A. De Thier, industriel à Theux.

» 746. De Thier (Théodore-Aristide), 3, rue Boverie, à Theux, près Verviers.

» Bloc de marbre noir, avec face brute, taillée, polie, et le nom de Theux gravé. »

Le marbre ne reçut ni distinction ni mention honorable, et il en fut de même de celle de Londres en 1862 (*Moniteur belge*, 1862. 2e semestre, p. 3,146 et n° 270, supp., p. 1), exposition où l'on m'affirme que le marbre de Theux fut également exhibé.

P. S. Pour ne pas occasionner de remaniements, j'ajoute ici quelques renseignements nouveaux que je recueille ou qui me parviennent pendant l'impression :

— *Add.* aux *Ouvrages imprimés.* — SAUMERY, *Les Délices du pays de Liége* (Liége, Everard Kints, 1743), t. III, p. 244 : « Theux. Ailleurs les coteaux, dégénèrans en Rochers, ofrent du beau marbre noir, qui, pour la couleur, ne le cède point à la pierre de touche. »

Add. aux *Documents manuscrits.* — « Notice contenant quelques faits historiques relatifs à Theux, envoyé par le maire au Cen Gaillard, secrétaire général de la préfecture de l'Ourte, d'après la demande lui en faite par lettre du 3 prairial dernier... L'on ne doit pas oublier qu'il y a à Theux une carrière de très-beau marbre noir, que l'on exploitait jadis, et dont les blocs ont servi à l'ornement de plusieurs palais en Italie et alieurs. »

(J'ai cherché vainement cette pièce aux archives communales de Theux. J'ai le brouillon qu'une personne m'a communiqué il y a peu de temps.)

— *Corr.* la p. 104, à l'aide de ce qui suit :

Dans le but de faciliter mes recherches, Melle O. Dandrimont a eu l'obligeance de me communiquer deux actes concernant une pièce de fonds (nos 348a et 349a, Son D), dont elle est propriétaire. Ces actes, réalisés à la Cour de Theux les 17 et 19

avril 1730, spécifient ainsi le terrain de Mlle Dandrimont : « La pièce de jardin avec le cortil et partie de la heid au-dessus dudit cortil, vis-à-vis de la carrière noire en lieu dit Wayot, joindant vers Hodbomont à la Ve Noé Rahier, vers Theux à la Ve Adam Delleforge et son moderne marit, et du costé de la dite carrière au chemin allant de Theux audit Hodbomont. »

Or, ce terrain se trouve vis-à-vis de la parcelle n° 359, désignée au cadastre comme carrière, mesurant 9 ares 10 centiares.

Je dirai, avec grande probabilité de certitude, que là était la carrière exploitée par Françeux de Borset et ses successeurs, y compris Wathelet Lefin.

La matrice cadastrale, faite en 1814, attribue la propriété de cette carrière et la pature joignante (n° 343) à un tailleur de pierres de Liége, nommé Lebrun ; la matrice renouvelée en 1833 la renseigne au texte de : « Lebrun, les représentants, négociants à Poque, à Burret, province de Luxembourg. » Elles étaient passées à L.-L. Dethier en 1843, lors de la confection de l'atlas des chemins vicinaux. Enfin, en 1870, M. Emile Naveau, bourgmestre à Bommershoven, l'acquit avec l'ensemble des propriétés de Dethier.

Il résulte de ce qui précède, que les parcelles nos 363 et 364 représentent le terrain vendu par N. Michotte à N. Fréon, et que le n° 343 représente le terrain rapporté en 1861 par Thiry Defawe.

Une dernière preuve. Au XVIIe siècle, un four à chaux, *le Chafforre Hermeau*, était construit dans un petit terrain qui nous appartient (nos 340a, 341 et 342), et qui fut longtemps appelé le *pré au Chaffore*. Il est incontestable que c'est ce four à chaux que mentionne l'octroi du 3 février 1620.

On peut conclure que les carrières subsistantes au temps de Guichardin se trouvaient aux versants O. et E. de la propriété Naveau et qu'elles s'étendaient sur la gauche du chemin de Theux à Jevoumont, où se voient encore de vastes excavations.

— Enfin, *corr.* p. 109, au pénultième alinéa : « Notre avis était que le marbre ne s'y trouve pas, car il n'a jamais été reconnu dans cette direction au-delà de la carrière Dethier. »

Je me trompais dans ce passage, car, vérification faite, je trouve que la carrière de Mettecoven était entre notre pré (340[a], 341, 342) et la carrière Dethier.

Ph. de Limbourg.

PIERRES SÉPULCHRALES DE JENEFFE.

RAPPORT ADRESSÉ A L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE.

Il nous serait très-agréable de vous fournir quelques renseignements sur les dames nobles, dont les pierres de Jeneffe nous ont conservé les noms ; quels ont été leurs ancêtres, par quelles œuvres elles ont signalé leur passage sur cette terre ; mais nous avons le regret de vous dire que nos recherches sur ce sujet ont été infructueuses. L'une, appelée Ermentrus, dame de Geneffe et chastelaine de Waremme, mourut l'an del incarnation 1257 ; l'autre, dame Maroie, fut l'épouse du Sangnor Butor et mourut l'an 1271.

Ces dames, qui possédaient sans doute de grands biens à Jeneffe, consacrèrent une faible part de leur patrimoine à la fondation d'un bénéfice, sollicitant en retour la faveur de reposer devant l'autel de S. Jacques et de Ste Marie Magdeleine, auxquels elles confiaient la garde de leurs dépouilles mortelles. Leur confiance n'a pas été trompée, car, malgré le long espace de six siècles qui ont passé depuis, malgré les vicissitudes des temps, leur tombe a été respectée et elles reposent encore aujourd'hui dans la chapelle contiguë à l'église paroissiale. Cependant, en 1818, le curé Bormans ayant fait renouveler le pavé de l'église, fit enlever ces pierres pour les placer sur le cimetière à l'entrée

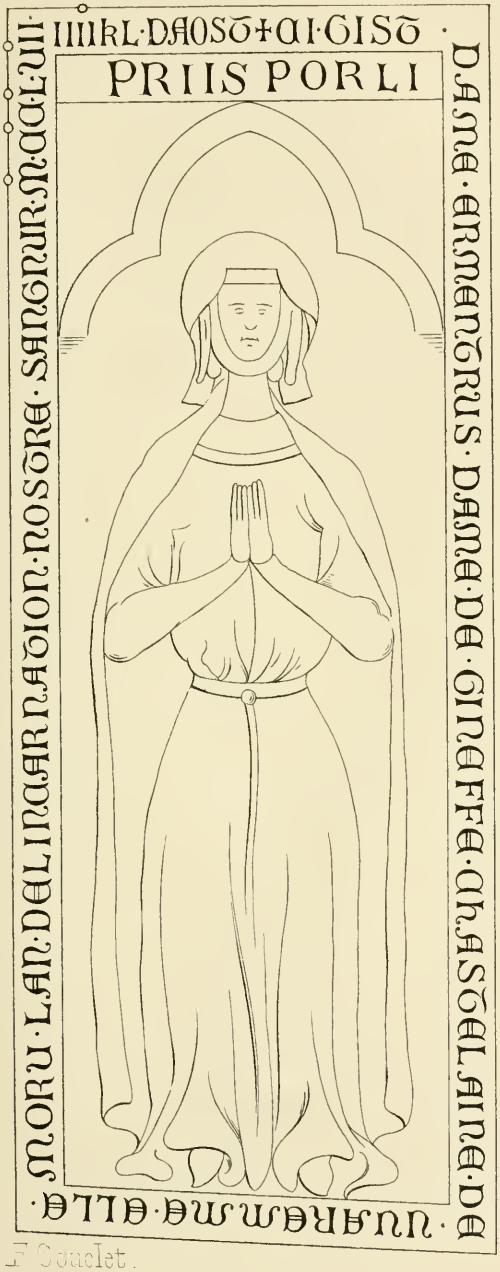

E. Gaudet.

Lith. Cremetti, Liége.

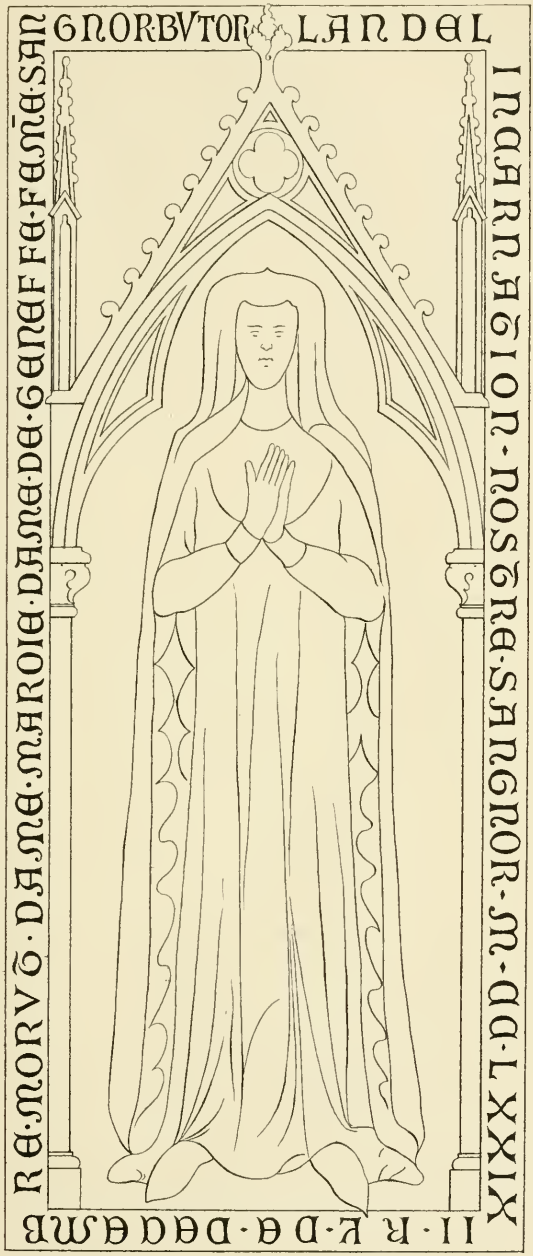

F. Poulet.

Lith. Cremetti, Liége.

du temple. Et comme la surface des pierres est très-lisse, le curé, dans la crainte que les habitants du village, venant à passer le dimanche sur le cimetière, ne fissent quelque chute funeste, fit appeler un tailleur de pierre qui, à l'aide d'un ciseau pointu, y pratiqua quelques entailles. Cependant, à part cet acte de dégradation digne des Vandales, ces pierres sont dans un état parfait de conservation et n'ont subi aucune atteinte, ni du contact de l'air, ni de l'intempérie des saisons. Et comme nous contemplions ces deux monuments, un rayon de soleil étant venu les éclairer, ils offrirent à nos yeux émerveillés la glace d'un miroir pur et éclatant.

L'église de Jeneffe remonte à une haute antiquité ; au milieu du 13e siècle, les familles nobles y choisissaient leur sépulture. On conserve dans les archives du presbytère un manuscrit sur vélin ayant pour titre : *Registrum memoriale et archivale parochiæ de Jeneffe*. Ce registre, commencé en 1512, renferme des indications que nous ne voulons pas négliger. Et d'abord la cure de Jeneffe était de patronat laïc : *juris patronatus laici*; c'est-à-dire qu'elle était à la collation du seigneur du lieu. Un document conservé est la vendition et transport de la terre et seigneurie de Jeneffe faite par Albert, duc d'Aremberg, prince de Barbanson, en faveur du seigneur Godefroid de Sélys, bourgmestre de Liége, 27 mai 1658. On voit par cet acte que le prince de Barbanson, seigneur de Jeneffe, était collateur de la cure et du bénéfice de S. Jacques et Ste Marie Magdeleine, droits et prérogatives qui sont restés dans la famille de Sélys jusqu'à la nouvelle organisation des paroisses. On a lieu de croire, dit M. Demaret, ancien curé de Jeneffe, que Messire Henri de Barbanson, mort en 1591, était un ancêtre de ce duc d'Aremberg, prince de Barbanson ; que dame Marie, dame de Jeneffe, morte en 1271, et Ermentrus, aussi dame de Jeneffe, morte en 1257, possédaient la seigneurie de Jeneffe avec le droit de conférer la cure et le bénéfice de S. Jacques, car toutes ces personnes ont été inhumées devant l'autel de ce bénéfice.

L'église de Jeneffe renfermait d'autres pierres sépulchrales qui offraient aussi un grand intérêt, mais qui ont malheureusement disparu. Le registre cité ci-dessus en rapporte deux qui concernent la famille des comtes de Clermont : *Sub hoc lapide conduntur viscera Jacobi militis domini Clarimontis et de Jeneffe qui obiit anno Domini* 1295.— *En l'an de grasce mil trois cens et XI le mercredi devant le Saint Pierre Awoust entrant trespassat Maroie, dame de Clermont et de Jeneffe. Priez por ly.* Ces deux inscriptions ont été insérées dans le *Supplément à l'art de vérifier les dates* ou *Mémoire sur quelques anciens fiefs*, par le baron de Reiffenberg. Bruxelles 1834.

L'auteur du *Dictionnaire géographique de la province de Liége*, après avoir rapporté que Guillaume de Jehain, capitaine général du parti d'Awans, châtelain de Waremme et maître de Liége en 1327, fut seigneur de Jeneffe, que son fils Jean d'Oreille retint le nom de sa seigneurie d'Oreille et négligea celui de Jeneffe, qui était le nom de sa famille ; que Wathieu d'Athin, souverain mayeur et maître de Liége, acquit cette seigneurie en 1425 de Henri de Bolland, mais que Henri Pollard rentra ensuite en possession de cette terre, ajoute : il a existé à Jeneffe plusieurs anciens châteaux qui remontent à des époques fort reculées, comme le prouvent les traces de fondements encore distinctement marqués.

On nous a dit que M. Jaqmaert, juge au tribunal de Liége, ayant fait l'acquisition d'un de ces terrains, y fit pratiquer des fouilles et retrouva une pièce de l'ancien château à une profondeur de plusieurs pieds au-dessous du sol, et en retira des pavés très-bien conservés qui paraissent être en marbre noir.

On donne le nom de Paix de Jeneffe ou de Vottem au concordat qui fut conclu le 10 juillet 1331, parce que les conférences qui le précédèrent furent tenues dans ces localités,

Il me resterait à considérer la valeur des pierres de Jeneffe sous le rapport artistique, car l'art du dessin et de la gravure a un rapport intime avec la peinture, et les documents qui servent à établir l'état des arts dans la principauté de Liége à cette époque reculée, ne sont pas communs. — L'auteur de l'*Histoire de la peinture au pays de Liége* vous dira mieux que moi l'importance que présentent les pierres tumulaires du 13e siècle, considérées dans leur rapport avec la sculpture, l'architecture et la peinture.

M. François Couclet, qui s'occupe avec le zèle le plus louable des anciennes pierres sépulchrales de la principauté de Liége, a frotté celles de Jeneffe selon le procédé d'estampage recommandé par l'auteur de *La sépulture chrétienne d'après les monuments du XIe au XVIe siècle.* C'est sur ces frottures qu'ont été pris les dessins qui accompagnent cette notice.

NICOLAS HENROTTE.

LA TOMBE DE BLEHEN.

Fouilles faites en février-mars 1874.

I. Le tumulus belgo-romain de Blehen se trouve, à presque égale distance (celle d'environ une demi-lieue), du côté Sud, de la tombe de Braives, dite d'Avennes, placée près de la grande chaussée romaine se dirigeant de Bavay sur Cologne, tombe explorée en mai 1873 (1); du côté Nord, de la tombe *Hémava*, située sur le territoire de Montenaken et nivellée malheureusement en 1853 (2); et à l'Ouest, de la villa belgo-romaine de Bertrée dont les substructions ont été explorées par l'auteur de ce rapport, en octobre 1872 (3).

La tombe de Blehen forme une ligne assez directe, allant du Sud au Nord, avec les tombes, ses voisines, de *Hémava*, les trois tombes (les *Drijtommen*) de Fresin-Corthys, et les deux tombes (*Tweetommen*) de Petit-Fresin (Montenaken); mais avec cette différence cependant que sa grande ou longue pente latérale, pareille à celle de la tombe de Braives, de la *Bortombe* de Wals-Beetz, et à celle du *Tombal*, nivellé aujourd'hui, d'Avernas-le-Bauduin, est à l'Est avec la colline inclinée de ce même côté, tandis que celle des autres est à l'Ouest, indice jusqu'ici resté assez probable d'une certaine antériorité.

De plus d'un point de la Haute-Chaussée de Bavay à Ton-

(1) V. *Bulletin de l'Inst. arch. liég.*, XII, 196, sqq.

(2) Schuermans, *Notice sur les monum. du Limbourg*, p. 37, sqq., et *Rapports sur quelques tumulus de la Hesbaie*, p. 195, sqq. (tirage à part).

Bull. de l'Inst. cité, XII, 1, sqq.

gres ([1]), et aussi de la chaussée de Nivelles, grand *diverticulum* ou embranchement de la première, la tombe de Blehen pouvait être aperçue par les voyageurs de ces grands chemins, de sorte que ce tumulus était, dans le sens strict, un vrai monument; en effet, si les tombeaux distingués des morts sont appelés *Memoriæ* ou *Monumenta*, c'est bien, dit S. Augustin, parce qu'ils les rappellent à la mémoire des vivants et empêchent d'être soustraits à leurs cœurs ceux qui ont été soustraits à leurs yeux ([2]), ou, comme l'a dit Varron, avant S. Augustin, parce qu'ils avertissent les passants qu'ils sont mortels, comme les morts l'ont été ([3]). A Rome cependant, selon M. Gerbet ([4]), « en préférant les bords des routes les plus fréquentées, pour y faire figurer leurs mausolées, les familles patriciennes y avaient vu un moyen de donner une haute idée de leur grandeur aux passants et aux étrangers. »

([1]) D'après M. Van der Elst, cette Haute-Chaussée, appelée *Hochwech* par les Wallons des environs de Waremme, « se présente comme remontant aux temps les » plus anciens, non en qualité de chaussée, mais comme grande voie de communi- » cation. » (*Annal. de l'Acad. d'Arch. de Belgique*, 2e s., X, 488.) « Nous ne pos- » sédons aucun renseignement, dit M. Roulez, sur l'époque où ont été construites » les voies romaines *de la Belgique*. » (*Observ. sur les voies rom. de la Belgique*, p. 3.)

([2]) S. Aug., *De cura pro mortus gerenda*, cap. 4 : « Sed non ob aliud vel *memoriæ* vel *monumenta* dicuntur ea quæ insignita (al. *insigniter*) fiunt sepulcra mortuorum, nisi quia eos, qui viventium oculis morte subtracti sunt, ne oblivione etiam cordibus subtrahantur, in memoriam revocant et admonendo faciunt cogitari: nam et *Memoriæ* nomen id apertissime ostendit, et *Monumentum* eo quod moneat mentem, id est, admoneat, nuncupatur. »

([3]) *De ling. lat.*, VI, 15 : « Monimenta a *monere*. Sic Monimenta quæ in sepulcris, ideo secundum viam, quo prætereuntes admoneant se fuisse, et illos esse mortales. » — Cet usage d'enterrer les morts le long des chemins date de très-haut chez les Hébreux; il remonte jusqu'aux patriarches; car ce fut ainsi que, d'après l'Ecriture, Jacob enterra son épouse Rachel († 1750 av. J.-C.) : « Mortua est » Rachel et sepulta est *in via* (a), quæ ducit Ephratam, hoc est Bethlehem; erexit- » que Jacob titulum (*colonne*, *stèle*, *cippe* avec inscription, comme le mot *titulus* » l'indique) super sepulchrum ejus. Hic est titulus monumenti Rachel usque in præ- » sentem diem. » (*Genes.*, XXXV, 19, 20.)

([4]) *Esquisse de Rom. chrét.*, I, 150. Louvain 1844.

(a) « Et sepelivi etiam *juxta viam* Ephratæ. » (*Genes.*, XLVIII, 7.)

Parmi les nombreux tumulus et substructions de villas qui se trouvent dans un certain rayon autour de Montenaken et dont j'ai dirigé les fouilles depuis 1862, la tombe de Blehen fut tenue longtemps en réserve, à cause de certaines difficultés particulières que présentait son exploration par suite des arbres dont elle est couverte, et des arbustes dont elle est entourée jusqu'à sa base. Ces arbres et ce bosquet (pl. I et fig. B), quoique modernes, rappellent néanmoins assez bien un très-ancien usage d'entourer les temples et les tombeaux d'arbres et de bois sacrés (1). A cet égard, parmi les dispositions du testament gravé sur un tombeau de Langres, et dont le texte a été retrouvé, en grande partie, il n'y a pas longtemps, sur un parchemin détaché d'un codex du Xe siècle (2), nous voyons, non-seulement que la « *cella memoriæ* » du testateur devait contenir la statue du défunt, une exèdre destinée aux repas funéraires « *per eos dies, quibus cella memoriæ aperietur* » (savoir aux kalendes d'avril, de mai, juin, juillet, août, septembre et octobre), et avoir par devant un autel contenant ses ossements : « *ara ponatur ante ædificium..... in qua ossa mea reponantur* ; » mais qu'il y est aussi prescrit d'entourer cette *cella* d'un bosquet et de vergers : « *colaturque id ædificium et ea pomaria et lacus* (l. *locus* ou plutôt *lucus*) » par trois topiaires. Qu'il y eût fréquemment autour des tombeaux des jardins, des vignes qui faisaient partie de l'enceinte consacrée par la religion et qui étaient considérés comme un terrain dépendant du monument : *area adjecta, quæ*

(1) « Est urbe egressis tumulus (*hauteur*) templumque vetustum
» Desertæ Cereris, juxtaque antiqua cupressus,
» Religione patrum multos servata per annos. »

VIRG., *Aeneid.*, II, 713.

« Me tegat arborea devia terra comâ,
» Aut humet ignotæ cumulus vallatus arenæ,
» Non juvat in media nomen habere via. »

PROPERT., III, 127.

(2) Document publié, pour la première fois, par le Dr Kiessling. Voir le *Mémorial belge*, IX, 126.

cedit monumento, c'est chose qu'on ne peut mettre en doute [1]. Les païens, dit un auteur, ne croyaient pouvoir mieux pourvoir à l'inviolabilité des tombeaux que de les entourer d'arbres consacrés aux Dieux. Ils préféraient, à cette fin, ceux qui, restant toujours verts, comme le buis, le cyprès, le laurier, leur semblaient pouvoir le mieux les couvrir de leur ombre et être les plus agréables aux Mânes [2].

II. Ce fut au mois de décembre 1872, que l'honorable et savant secrétaire de l'*Institut archéologique liégeois* me fit savoir que la Compagnie venait d'obtenir de M. Ferd. Cartuyvels-de-Collaert, rentier à Blehen, la bienveillante permission d'opérer des fouilles dans la tombe dont il est propriétaire, et qu'elle avait ratifié les conditions généreuses qu'il y avait apposées. De ces conditions, je ne citerai que la plus importante, mais qui prouve le désintéressement de son auteur, ainsi que son amour pour la science : « Si l'on trouve, y est-il dit, des objets d'or ou d'argent dont la valeur intrinsèque comme métal dépasserait 100 fr., cette valeur me sera payée par la Société d'archéologie, déduction faite des frais de recherches ; il est entendu que la plus value comme objet d'art ou d'antiquité ne sera pas comptée » [3].

Mais à peine avais-je reçu l'honorable commission de diriger ces fouilles, que celui qui m'en avait informé quitta le secrétariat, étant promu (janv. 1873) au poste de conservateur des

(1) Voir Fabretti. *Inscr. domest.*, p 103, 223 ; — Marini, *Iscr. Alban.*, p. 118, 119, *Arv.*, p. 229, 230.

(2) Aujourd'hui, comme au moyen-âge, c'est un fait admis que la plantation ou la végétation constitue un moyen puissant, pour maintenir la salubrité dans les cimetières.

(3) Mais ni or, ni argent ne s'est trouvé dans le caveau du tumulus de Blehen. Ç'aurait été, du reste, contraire à la Loi des XII Tables (faite environ 450 ans av. J.-C.) qui défendait le dépôt dans les tombeaux des objets en ce métal, *De jure sacror.*, § 15 : « Neve aurum addito : ast quo auro dentes vincti erunt, imo cum » illo sepelire urereve sine fraude esto. »

archives de l'État à Namur. Après son départ, plusieurs circonstances qu'il est inutile d'indiquer ici, vinrent m'empêcher de mettre la main à l'œuvre immédiatement. Ce ne fut donc qu'en février de l'année suivante que les conditions, convenablement larges, dictées par le zèle éclairé de la savante Société elle-même, me permirent de commencer ces fouilles qui semblaient n'être pas dépourvues de périls et de difficultés.

La tombe de Blehen, dont l'intérieur est sillonné en tous sens par de nombreux terriers de renards, était, avant nos réparations, assez défigurée à l'extérieur. Elle se trouve assise sur une colline peu inclinée au Nord, mais surtout à l'Est, et elle-même est inclinée dans le même sens. Elle a à sa base une circonférence de 98 mètres et au sommet de 27 m. Son élévation oblique à l'Ouest et au Midi est de 10 m., et de 13 m. au Nord et à l'Est. Il y a du Midi jusqu'au Centre *(tilleul)* une longueur horizontale de 16 mètres.

Il n'est pas sans intérêt d'observer de quel côté se trouve l'inclinaison de la colline ou la grande pente latérale d'une tombe *belgo-romaine*, si elle est à l'Est ou à l'Ouest ; en supposant, en effet, le sommet de la tombe divisé en quatre quartiers égaux par deux lignes se croisant, dont l'une va du Nord (plutôt du Nord-Est) au Sud, et l'autre de l'Est à l'Ouest (pl. I, lit. A), alors, si la pente *allongée* est du côté de l'Est, le caveau, si caveau il y a, se trouvera, d'après l'expérience que j'ai faite dans mes fouilles, vers le Centre, mais vers l'Ouest, touchant toutefois aux trois autres quartiers (exemples : les tombes de Walsbetz, de Niel, de Braives, de Blehen, etc.); il s'y trouvera de la même manière, mais vers l'Est, si la même grande pente est du côté de l'Ouest (les *Drijtommen* de Fresin-Corthys, les *Tweetommen* de Petit-Fresin [1], etc.). Cette disposition

[1] Il est à remarquer qu'en plaçant ces deux dernières tombes à une dizaine de mètres plus vers l'Orient, elles auraient eu leur grande pente latérale du côté de la

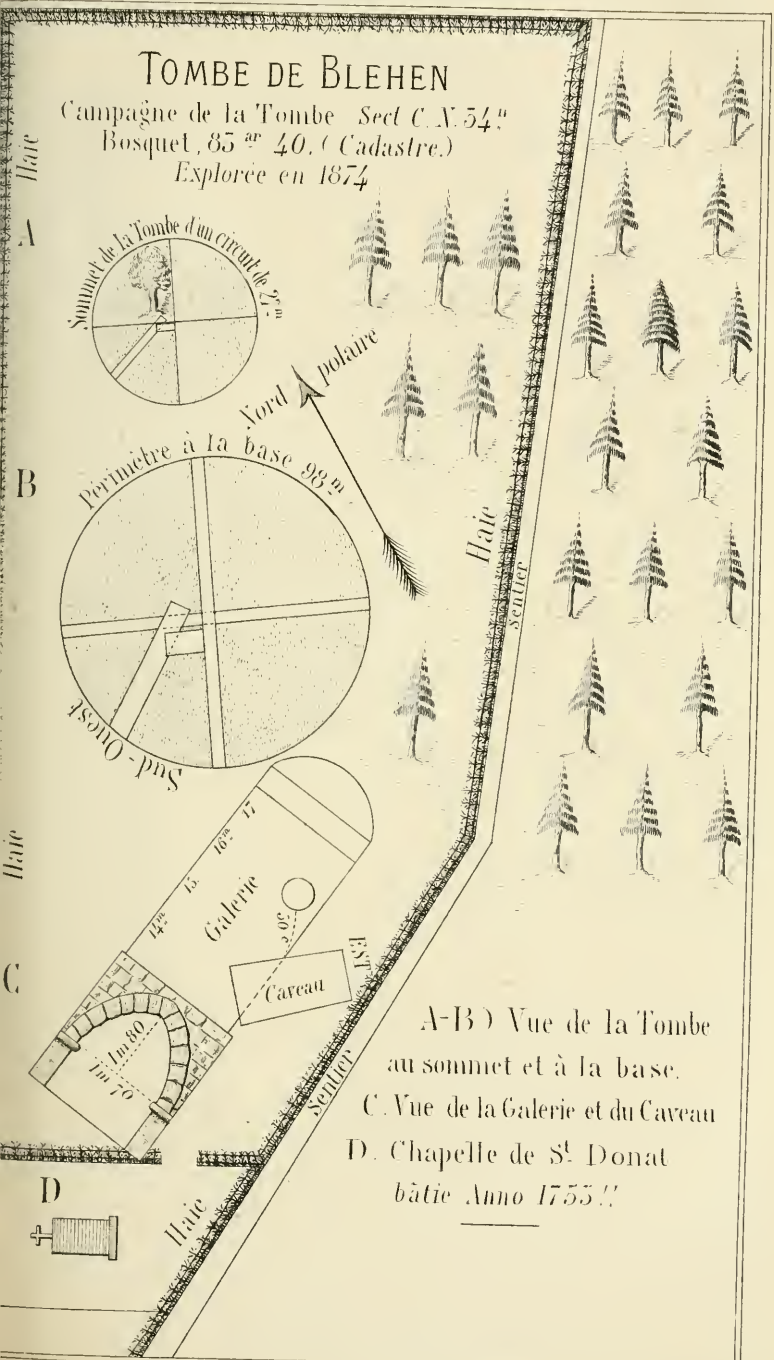

C. del.

Lith. Cremetti Liège

s'explique suffisamment par le motif d'empêcher les eaux de descendre vers la chambre sépulcrale souterraine au moyen des grandes pentes du monument extérieur. Cependant pour ce qui concerne le caveau de la tombe de Braives, dite d'Avennes (1), déviant un peu du centre *actuel* (2), la galerie a dû passer à côté de lui, en laissant à gauche un intervalle d'un 1/2 m., et n'aboutissant qu'à un puits de la descente des Français (3). J'étais, en ce moment, dans la galerie, mais sur le point de partir (pour un trajet de 2 1/2 grosses lieues que j'ai fait à plusieurs reprises) et ne cessais d'engager mon digne et zélé compagnon, M. le Cte G. de Looz, alors, mais plus maintenant, un peu novice en fait de fouilles de tombes, à ne point s'amuser à ce puits, auquel les ouvriers semblaient prendre grand intérêt, mais à sonder le côté gauche de la galerie par une ouverture transversale : « que là devait se trouver le caveau, si caveau il y avait. » Le lendemain l'a prouvé à la très-grande joie de l'explorateur.

Les fouilles dans la tombe de Blehen commencèrent le mardi 17 février 1874 par une galerie souterraine partant du Sud-Ouest vers le centre. Cette galerie, en style ogival avec une

chaussée de Nivelles ou vers l'Est, car la colline a double pente et n'a qu'un plateau fort étroit. La même observation est applicable au ci-devant tumulus de *Hémava*, se trouvant, comme je l'ai vu encore debout, derrière la *Bosquaille*, à l'extrémité du territoire de Montenaken, vers Boëlhe, sur un bien des anciens comtes de Looz, et puis, du Val-Notre-Dame, lez Huy. Pareillement, soit dit ici en passant, étaient placées aux confins de juridiction les *trois tombes* et les *deux tombes* citées, la *Bortombe* de Walsbetz, la tombe de Montenaken, dite d'Avernas, etc.

(1) Ainsi dénommée, parce qu'elle est placée près des limites de la juridiction de Braives du côté d'Avennes, comme l'une des tombes de Montenaken est dite de Cras-Avernas, à cause qu'elle se trouve à l'extrémité du territoire vers ce dernier village; et comme la *Bortombe* de Walsbetz est dite d'Attenhoven pour le même motif.

(2) *Bullet. de l'Inst. arch. liég.*, XII, 200, pl. IV, fig. lit. F.

(3) Ces puits des Français m'ont souvent fourni la preuve qu'ils connaissaient assez bien le centre ou l'endroit du caveau d'une tombe belgo-romaine; mais leur procédé de descente verticale par le sommet, si celle-ci était tant soit peu à côté, ou pas assez profonde, les empêchait de le vider.

mince plate-bande comme clef de voûte, a été faite, chose à remarquer, avec la bêche des ouvriers (pl. I, fig. C), comme ont été faites aussi toutes celles, auxquelles j'ai présidé depuis 1862, sauf la toute première faite en plein cintre, style dangereux en terre, dans la tombe du milieu parmi les *Drijtommen* de Fresin-Corthys, où j'ai heureusement trouvé une sépulture des plus somptueuses et extrait un mobilier funéraire extraordinairement remarquable (1). La galerie en ogive remplaçant celle en plein cintre pour éviter avec plus de sûreté les éboulements, fut inaugurée l'année suivante aux *Tweetommen* de Petit-Fresin (Montenaken) que nous explorions en 1863 : « système, dit M. Schuermans, d'après M. l'architecte Gérard, plus efficace que le plein cintre pour contre-butter la poussée des terres... Les ouvriers employés, y est-il ajouté, excellent dans ce genre de travail (2). »

La galerie de Blehen a 1m,80 en élévation et 1m,70 en largeur. Comme nous devions respecter tant les arbres sur la tombe que les arbustes autour de sa base, la terre n'en put être extraite qu'au moyen de la pelle et sans brouette; et elle ne put être déposée que sur le talus même de la tombe; en outre, endurcie au soleil, cette terre étant la plus dure que nous ayons rencontrée, le travail ne s'est pas fait sans de très-sérieuses difficultés, d'autant plus que c'est dans la terre rapportée même de la tombe que, contre notre habitude, nous avons dû, à cause des arbustes, entamer la galerie, la faisant descendre diagonalement, de manière qu'auprès du caveau elle entrait environ 75 c. dans le sol primitif (3). Cette galerie, longue de

(1) V. M. Schuermans dans ses *rapports sur quelques tumulus de la Hesbaye* : — *Fouilles dans les Drijtommen à Fresin.*

(2) *Ibid.*, p. 260, en *note* (tirage à part).

(3) Déjà notre première galerie, pratiquée en 1862, fut souterraine et faite horizontalement à la base de la tombe en entrant de 30 à 50 c. dans le sous-sol dans le but d'y trouver la chambre funéraire. Je savais, en effet, déjà alors par la tombe de *Hémava*, d'après le rapport que voulut bien me faire, en 1857, M. Em. Jamar, qu'après son nivellement fait par le fermier en 1853, le caveau avait été

17 m. sous la tombe [1], a été achevée, le caveau vidé, les trous de la tombe bouchés et les creux comblés, qui la défiguraient à l'extérieur, au bout de 17 jours, travail fait par deux ouvriers habiles durant 10 jours, et par trois pendant les 7 derniers. L'ensemble de tous ces travaux a coûté la somme de 100 fr. [2].

J'oubliais de mentionner qu'à l'entrée de la galerie une petite plaque de bronze a été trouvée, longue de 5 centimètres et large de 3 c. : elle a des échancrures aux deux extrémités et un très-petit trou au milieu, et offre des traces de trous aux deux bouts. Il n'est pas aisé de deviner à quoi elle peut avoir servi. Peut-être a-t-elle appartenu au palastre d'une serrure.

trouvé à 2 mètres de profondeur au-dessous du sol cultivé. Jusques-là, l'opinion assez commune était que cette sépulture devait être recherchée, non au-dessous, mais à peu près au niveau ou au-dessus de ce sol. (Schayes, *Hist. de l'archit.*, I, 19.) C'est là, en effet, que le mobilier funéraire se trouve placé dans les tumulus Franks ou Germains de l'époque de l'incinération, comme, par exemple, dans la tombe de l'*Empereur* (*Bull. de l'Inst. arch. liég.*, XII, 497) ; dans les trois tombes de Seron (Forville) ; les deux tumulus de Hanret, etc. Ces tombes, ainsi que les cimetières du *Haemberg* (Wals-Wezeren) ; du *Tombeux* (Avernas-le-Bauduin), qui sont de l'époque de la crémation, et généralement les cimetières (aussi de la même époque) situés dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, peuvent bien être qualifiés de *romains*, parce qu'ils ont été établis sur le sol de l'Empire par des sujets ou colons qui y étaient admis ; mais ils sont proprement et « incontestablement » Franks ou Germains, ayant été faits par ceux qui n'ont été que peu ou point *romanisés*, tandis que les Belgo-romains qui ont fait les trois tombes (Fresin), les deux tombes (Petit-Fresin) ; la *Bortombe* (Walsbetz), les tombes de Braives et de Blehen, etc., l'ont été entièrement ou à peu près Mais nous reviendrons sur ce sujet.

(1) Le 17e mètre n'a été excavé que dans sa partie supérieure, le restant devant servir de table, pour y déposer les objets du caveau au fur et à mesure qu'ils en seraient extraits.

(2) Généralement les propriétaires ou gardiens de nos très-anciens monuments archéologiques qu'on appelle *tumulus*, exigent qu'après exploration, on bouche immédiatement la galerie. M. Cartuyvels, de son côté, a voulu, dans l'intérêt des curieux, que la sienne restât ouverte et dans le même état où elle se trouvait au moment où nous l'avons quittée, de sorte que galerie, couches de la terre rapportée ou de celle du sous-sol, table, caveau et même terriers de renards, etc. peuvent, encore aujourd'hui, être vus et examinés, comme nous l'avons fait alors. Un seul changement y a été apporté. Par une sollicitude intelligente du propriétaire, afin de prévenir les dégradations ou les éboulements, la terre de l'entrée de la galerie a été remplacée par un mur fait dans le style de la galerie.

La grande galerie ne passant que sur un des coins du caveau dans la largeur de 25 c. (pl. I, fig. C), ce fut au moyen d'une petite galerie transversale, faite dans sa direction, que le vendredi 6 mars les objets y déposés purent être extraits avec sécurité et facilité ([1]). La tombe de Blehen, peu visible à cause du bois, a eu le grand privilége de ne pas avoir été visitée par les Français. Aucune trace de leur descente n'a été remarquée. Pareille descente s'est montrée très-apparente pendant mes fouilles dans les *Tweetommen* (Petit-Fresin), dans la tombe de Montenaken, dite d'Avernas, dans celle d'Avernas-le-Bauduin; on l'a retrouvée aussi dans les tombes de Braives, de l'Empereur, etc. ([2]).

Au côté Nord du caveau, à la distance de 50 c., on voit (pl. I, fig. C), un trou rond de 15 c. de diamètre, descendant dans le sous-sol jusqu'à 1^{m},60, c'est-à-dire 50 c. plus profondément que le caveau même et s'élevant au-dessus de lui, et pas davantage, jusqu'à environ 1 m. dans la terre rapportée de la tombe. Un bois ou gros pieu doit y avoir été fiché pour indiquer la fosse sépulcrale et guider les ouvriers à donner au monument la forme voulue, lequel alors, comme aujourd'hui, n'était probablement pas toujours élevé immédiatement après la sépulture ([3]);

([1]) Ce fut alors que le propriétaire de la tombe a pu se convaincre qu'étant au sommet du tumulus, le jour de l'inauguration de la galerie, l'endroit de la sépulture lui avait été assez exactement indiqué, comme devant être à côté du tilleul qui s'y trouve.

([2]) C'est le génie des armées françaises, hivernant dans ces contrées sous Louis XIV, qui a fait ces fouilles dans un grand nombre de tombes de la Hesbaye. C'est par le sommet que la descente se faisait, au moyen d'un puits rond ou carré jusqu'à 1 mètre et plus dans le sous-sol, si l'on ne rencontrait pas de caveau.

([3]) On lit, en effet, dans Tacite, *Annal.*, I, 62 : « Rom. exercitus, *sextum* post » cladis *annum* trium legionum ossa... condebant, primum extruendo tumulo cespi- » tem Cæsar posuit. » — Après le bûcher, les cendres recueillies dans des urnes pouvant être conservées provisoirement chez les parents, ou, si elles étaient déposées dans la fosse sépulcrale, celle-ci pouvant encore être ouverte avant la formation du tumulus, on voit qu'alors sous un même tertre il y avait possibilité et moyen de faire double enterrement, comme il y en avait des traces à Thisnes (*Bullet. des comm. roy. d'art et d'arch.*, XIII, 460), et à Walsbetz (SCHUERM., *Rapport sur l'explor. de cette tombe*, p. 181), et même d'y renfermer « quatre fosses sépulcrales

d'autant plus que le lieu devenu religieux était inviolable. Des vestiges de pareils pieux ont été observés dans plusieurs autres tumulus, par exemple, dans ceux de Braives, de l'Empereur, de Frizet, de Seron, etc. (1).

III. C'est à la mémoire d'un païen qu'a été érigé le tumulus de Blehen. Cette sépulture date de l'époque de la crémation, comme tout le contenu du caveau le prouve. L'emplacement du bûcher n'a cependant pas été rencontré, lequel pourrait se trouver sous la tombe plus vers l'Est, en dehors de la galerie.

Chez les Romains, la propriété des tombeaux était exclusive. On n'admettait à la participation de la même sépulture que les membres de la même famille avec ceux auxquels des actes authentiques accordaient la même faveur (2). Il importe, dit Cicéron, de posséder les monuments des ancêtres, de partager les mêmes sacrifices et les mêmes tombeaux (3). De là l'usage si commun de rapporter dans la patrie les cendres de ceux qui en mouraient éloignés. Fais transporter à Rome, dit Ovide, mes ossements dans une urne modique, et ainsi, après ma mort, je

disposées en quadrilatère, » comme dans le tumulus à Cortil-Noirmont (v. le *Rapport* de M. C. Van Dessel, *Bull. des comm. roy. d'art et d'arch.*, XIII, 451). Voir aussi une double sépulture dans une même tombe dans le cimetière Belgo-romain et mi-Frank de Juslenville (*Bull. de l'Inst. arch. liég.*, IX, 141).

(1) On a dit quelque part qu'à Blehen j'ai constaté « la présence d'un fragment de ce pieu. » Cela n'est pas exact; mais c'est des planches du cercueil ou du coffret mortuaire que j'ai trouvé un morceau dans le fond de la fosse sépulcrale. (V. *Bull. de l'Inst.*, XII, 504.)

(2) Voir, à cet égard, les dispositions du testament du tombeau Gallo-romain de Langres, dont il a été fait mention ci-dessus.

(3) *De Offic.*, I, 17 : « Magnum esse eadem habere monumenta, iisdem uti » sacris, sepulcra habere communia; » — Item *De Legib.*, II, 22 : « Tantami » sepulcrorum religionem, ut extra sacra et gentem inferri fas negarent esse. » — Cet usage des tombeaux de famille, qui n'a disparu chez les Romains que quand les croyances relatives au culte des morts se sont obscurcies, était incontestable chez les anciens. Les mots τάφος πάτρωος, τάφος πρόγονων reviennent sans cesse chez les Grecs, comme chez les Latins *tumulus patrius* ou *avitus*, *sepulcrum gentis*. Ovid., *Trist.*, IV, 3, 45 ; — Velleius, II, 19 ; — Sueton. *Nero*, 5 ; *Tiber*, I ; — Dig., XI, 5 ; XVIII, 1, 6.

ne serai plus exilé (1). Tacite (2) raconte qu'Agrippine ramena d'Antioche à Rome les cendres de Germanicus. De même, celles de Trajan y furent ramenées de la Cilicie (3).

On peut trouver, dans cet usage, une explication suffisante, pourquoi, parmi nos tertres de la Hesbaye, il y en a qui, comme le *tumulus honorarius* de Drusus, dont parle Suétone (4), sont simplement honorifiques, ne renfermant aucune sépulture, comme j'ai pu le vérifier par mes fouilles dans le beau tumulus de Montenaken, dit d'Avernas, et dans celui, au moins aussi beau, d'Avernas-le-Bauduin, ainsi que dans ceux du *Tombosch* à Niel (5).

J'ai dit que la sépulture de Blehen datait de l'époque de l'incinération. Cet usage de brûler les corps, les Romains l'introduisirent vers l'an 500 av. J.-C., non par raison de salubrité publique, mais dans le but religieux de dérober les restes de

(1) « Ossa tamen facito parva referantur in urna :
» Sic ego non etiam mortuus exul ero. »

Trist., III, 3, 65

(2) *Annal.*, II, 75; III, 2.

(3) CANTU, *Hist. univ.* — « Sciendum est, dit Servius in V. *Aeneid.*, quod apud » majores, ubi quis, ubicumque fuisset exstinctus, ad domum suam referebatur. »

(4) *In Claud.*, I.

(5) Si l'on excepte les « plates-tombes, » très-étendues, mais peu élevées, de Fresin, de Wamont, de Waremme, etc., qu'on peut regarder comme des retranchements romains, faits dans le IIIe ou IVe siècle; si l'on excepte, en outre, les tombes très-élevées et moins étendues, placées près de la grande chaussée de Bavay à Tongres, comme sont les deux tombes « du Bois-aux-Tombes, » près de Waremme, et les deux tombes du Soleil à Embresin, qui, pour la même époque, nous semblent avoir été des mottes de défense, comme ont été celles faites en grand nombre au moyen-âge, moins élevées cependant, mais plus spacieuses, — toutes nos autres tombes belgo-romaines, contenant sépulture réelle ou n'étant qu'honorifiques, n'ont pas reçu, croyons-nous, une telle destination de défense, ni été établies comme moyen de communication par feux ou autres signes, parce que d'abord cette destination séyait moins à leur caractère de lieux religieux; et puis, à cause du nombre de points de solution de continuité, bien plus grand anciennement qu'aujourd'hui, presque toutes les hauteurs étant boisées alors. Du reste, qu'en temps de guerre, on les ait parfois utilisées, soit pour défense, soit autrement, qui en doutera, puisque les armées ont su, en tout temps, tirer avantage de tout.

leurs morts aux outrages des vainqueurs ([1]). En effet, étant toujours en guerre avec les peuples du Latium et de l'Italie, ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que leurs ennemis ne craignaient point d'exhumer les cadavres et de profaner les tombeaux; ce qui fit cesser le mode d'inhumation, et la coutume de brûler devint bientôt générale. Quelques familles aristocratiques seules refusèrent d'adopter le rit des bûchers funèbres. Cicéron (*de Leg.*, II), n'en compte que trois et cite, entre autres, la famille *Cornelia* que Sylla, sorti de cette antique race, fit entrer dans l'ordre commun par crainte qu'on ne profanât son cadavre ([2]).

Le mode de sépulture par crémation a duré, en Italie et dans l'empire romain, pendant les quatre premiers siècles de l'ère chrétienne. Mais depuis la paix donnée à l'Eglise par l'empereur Constantin en 312, l'inhumation, dont les chrétiens n'avaient cessé de se servir, comme l'attestent les catacombes, surtout celles de Rome, devint successivement plus fréquente dans le cours du IVe siècle. Macrobe, philosophe platonicien et grammairien latin sous Théodose le Jeune, nous dit qu'au commencement du Ve siècle, la coutume de brûler les morts avait entièrement cessé ([3]). A la campagne cependant et dans les contrées, comme en plusieurs de notre Belgique, où le chris-

([1]) « Ægyptii quoque condientes sepeliunt corpora; Romani vero incendunt. » Diog. Laert., *in Pyrron.*) — Au temps de la loi des XII Tables (+ 450 av. J. C.), les deux modes restaient encore en usage, l'inhumation et la crémation, car il est dit *De jure sacror.*, § 6 : « Hominem mortuum in urbe ne *sepelito* neque *urito.* »

([2]) C'est Pline, *Hist.*, VII, 54, qui nous fournit ces renseignements : « Ipsum » cremare, dit-il, apud Romanos non fuit veteris instituti : terra condebantur. At » postquam longinquis bellis obrutos erui cognovere, tunc institutum. Et tamen » multæ familiæ priscos servavere ritus, sicut in *Cornelia* nemo ante Syllam dicta- » torem traditur crematus. Idque voluisse veritum talionem, eruto C. Marii cada- » vere. »

([3]) Macrob., *Saturn.*, VII, 7 : « Licet urendi corpora defunctorum usus, dit-il, » nostro tempore nullus sit. » — Macrobe était, en l'an 422, revêtu de la dignité de grand-maître de la garde-robe (*præfectus sacri cubiculi*) à la Cour de cet empereur. (*Biographie univ.*, vbo *Macrobe.*) — Ce régime de l'incinération devait être un assez grand obstacle à la recherche des crimes après la mort, surtout des empoisonnements qui n'étaient pas rares à Rome.

tianisme tarda de pénétrer, l'usage de l'incinération aura duré plus longtemps qu'ailleurs, et surtout chez ce grand nombre de Germains ou Franks qui, depuis la fin du IIIe siècle et pendant le IVe, ne cessant de faire des invasions dans les Gaules et principalement dans notre pays, y furent admis comme colons sur le territoire de l'empire, ou même s'y établirent de leur propre autorité.

Le mode de sépulture par inhumation est certainement le plus ancien. « Ipsum cremare apud Romanos non fuit veteris instituti, » a dit Pline. Il date du berceau du genre humain. Mis en usage par les Patriarches, les Hébreux et tous les Orientaux, les chrétiens l'ont continué jusqu'à nos jours. Aux yeux de Cicéron, c'est le mode le plus naturel et le plus digne de la nature humaine. Quoi de plus naturel en effet, dit-il, le corps de l'homme étant formé de la terre, que de le faire rentrer dans le sein de sa mère, pour en être couvert (1). Si nous enterrons les corps sans les brûler, ce n'est pas, répond M. Minutius Felix (IIIe siècle, *initio*) au païen Cæcilius, que nous craignions qu'il ne reste plus rien pour la résurrection, après que les flammes les auraient consumés (2) ; mais c'est parce que l'inhumation est le mode le plus ancien et le meilleur ou le plus digne (3).

La combustion totale et l'incinération d'un cadavre humain devaient être une opération difficile. Pour réussir, en effet, à incinérer complétement une masse organisée aussi considérable, formée de substances riches en carbone et imprégnée d'une grande quantité d'eau, il fallait la porter et la maintenir à

(1) Cicer., *De Legib.*, II : « Mihi quidem antiquissimum sepulturæ genus fuisse » videtur, quo apud Xenophontem Cyrus utitur : redditur enim terræ corpus, et ita » locatum ac situm quasi operimento matris obducitur. »

(2) Celui, en effet, qui sera assez puissant pour ressusciter les cendres des corps *inhumés*, le serait-il moins pour ressusciter les cendres des morts *incinérés?*

(3) « Nec, ut creditis, ullum damnum sepulturæ timemus, sed *veterem* et *melio-* » *rem* consuetudinem humandi frequentamus. » (M. Felicis Octavius, XI et XXXIV : Migne, *Patrol. lat.*, III, col. 347.)

une température élevée et en présence d'un volume d'oxygène ou d'air considérable (1).

Donnons-en un exemple. La relation suivante (2) d'une cérémonie de ce genre, pratiquée, il n'y a pas fort longtemps, sur les bords de l'Arno à Florence, indique assez bien le procédé et la difficulté d'une crémation au bûcher. « A minuit sonnant, y est-il dit, fut apportée la dépouille mortelle de S. A. le prince indien Rajah de Kellapore. Le bûcher consistait en une pile de bois de 1m,50 carrés (3), fixée et retenue au sol par sept barres de 8 mètres de longueur ; un second tas de bois était épars sur le sol.

» Après certaines cérémonies religieuses, le bûcher fut saupoudré de camphre et d'aromes ; puis, on déposa à la partie supérieure le corps entièrement enduit de nephtaline pure. La figure était cachée par un masque de matière onctueuse et tous les membres recouverts de matières résineuses, de feuilles de bétel, de parfums, de poudre de bois de santal. On recouvrit alors le corps d'autres morceaux de bois, alternés avec des matières inflammables ; puis le plus proche parent du prince mit le feu au bûcher.

» Quoique la flamme fût alimentée par un vent impétueux, le cadavre était à peine consumé à 7 heures du matin ; à 10 h., le feu était presque éteint, et il ne restait plus sur place qu'un monceau de cendres. Le prêtre Indien en recueillit une petite quantité au centre du bûcher ; le reste fut jeté au vent dans la direction de l'Arno (4). »

(1) L'antique procédé des bûchers est encore en usage dans certaines parties de l'Inde. Nos magasins de combustibles, nos forêts mêmes y suffiraient à peine.

(2) Faite par le Dr G. Pini dans la *Gazette de Milan.*

(3) « Ingentem struxere pyrum, » avait dit Virgile.

(4) Chez les anciens, les cendres et les restes des ossements humains étaient recueillis dans des urnes cinéraires. Sous les Romains, dans les provinces, les cendres du peuple, du colon, de l'industriel étaient déposées dans un caveau à petites dimensions dans le cimetière ; et celles du riche, du grand personnage, civil ou militaire, dans une ample et profonde chambre sépulcrale isolée, surmontée

Difficile et coûteuse devait être une crémation, au procédé antique, mais encore plus effrayante : « atrocissime exurit, » a dit Tertullien. En effet, sous l'action de la chaleur, les muscles se crispent et se rétractent vivement en faisant entrer les cadavres en convulsion. Cette animation posthume devait impressionner péniblement les assistants. Il arrivait même qu'au milieu de ces mouvements désordonnés, le cadavre s'échappait parfois du bûcher. Une telle chute était regardée, dans l'antiquité, comme un funeste présage. C'est ainsi que s'exprime Pline-l'Ancien à l'occasion des funérailles de Lepidus. D'après M. le Comte de Beauvoir [1], qui a assisté à une pareille cérémonie funèbre à Bangkok, dans le royaume de Siam, il est peu de spectacles qui soient aussi horribles pour les vivants, et qui fassent sur l'âme une impression plus destinée à revenir dans les nuits blanches comme un torturant cauchemar. « Nous nous tenions, dit-il, à une vingtaine de mètres, pour ne point gêner les superstitions locales, et voici ce que nous voyons. Le corps enseveli dans du linge blanc, est tiré du cercueil et déposé dans le kiosque, au-dessus d'une triple rangée de fagots desséchés. Le *Chao-klein-balat*, ou premier vicaire des talapoins, allume le bûcher : la flamme s'élève ; sa lumière même et la première fumée épaisse dérobent tout à nos yeux : peu à peu la flamme tombe, la fumée s'évanouit, le brasier reste; alors le cadavre apparaît au sommet, et les chairs crépitent affreusement au milieu du silence religieux des spectateurs. Mais comme c'est un mort frais de la veille, ses nerfs et ses muscles se crispent sous l'action du feu cuisant : les bras se tordent, les phalanges s'agitent, les jambes se contractent et repoussent la braise. S'il n'était connu en physique qu'un chat mort mis sur le gril gigote comme une grenouille vivante, nous devrions croire que le

d'un monument, soit tombeau, soit tumulus, sépulture de luxe. (M. Van Bastelaer, *Bullet. des comm. roy. d'art et d'arch.*, XV, 271.) — Voir pour l'érection d'un tumulus et les rites funèbres, Virgile, *Aen.*, VI, 5 ; III, 62-68 ; VI, 212-235.

[1] *Voyage autour du monde.*

malheureux se réveille et revient à la vie! Mais le corps d'homme levant et secouant les membres dans des convulsions saccadées, et semblant se pâmer de douleur sur le feu ardent, me glace, je l'avoue, dit le Comte, le sang dans les veines. Oh! non, s'écrie-t-il, je ne veux pas mourir ici. »

En Italie, quand il s'agissait d'un grand, on le portait au bûcher, la figure découverte, sur le lit mortuaire ou lit de parade, *funebris lectus*, sur lequel il avait été exposé (1). Ce lit avait la forme d'une large litière, *lectica* (2), que les parents ou amis du mort portaient sur les épaules et que l'on nommait aussi *feretrum* (d'où *fierte*) *hexaphorum* ou *octophorum* (3). Ce lit ou litière était posé sur le bûcher et brûlé avec le corps. Quand il s'agissait du peuple, le lit de parade était supprimé et remplacé par un simple cercueil ou coffre de bois qui portait le nom d'*arca* (4). Cette *arca* ou *sandapila* était le lit de parade plébéien que l'on déposait avec le corps sur le bûcher et qu'on brûlait. C'est pourquoi Lucain a dit : « Donnez du moins à ce héros » l'infime cercueil populaire, dût ce mauvais coffret laisser » échapper les membres lacérés sur un bûcher privé de liba- » tions (5). »

Quant à ce qu'on avait coutume de brûler avec le cadavre. Servius nous apprend que les hommes courageux faisaient brûler avec eux leurs armes et tout ce à quoi ils avaient été

(1) D'après M. Van Bastelaer, dans son beau et savant travail sur les *Coffrets de sépulture en Belgique à l'époque Romaine et à l'époque Franque* (*Bullet. des comm. roy. d'art et d'arch.*, XV, 284), — auquel je n'ai pu m'empêcher de faire quelques emprunts, — dans la Gaule, on prit l'habitude de couvrir la figure du mort et l'on portait le cadavre au bûcher dans une *arca* ou cercueil de crémation (*coffret bustuaire*), moins riche que le coffret *tumulaire*, en négligeant la litière ouverte.

(2) V. Anth. Rich, v^bo *Lectica*.

(3) « Filii et generi humeris suis lectum per Urbem latum rogo imposuerunt. » (Val. Max., VII, 1, 1.) — « Pars ingenti subiere feretro. » (Virgil., *Aen.*, VI, 223.)

(4) « Cadavera conservus vili portanda locabat in arca. » (Horat., *Sat.*, I, 8, 9.)

(5) « Da vilem Magno plebeii funeris arcam, — Quæ lacerum corpus siccos » effunda in ignes. » (Lucan., *Phars.*, VIII, 736.)

fort attachés pendant la vie ([1]). Par l'une des dernières dispositions du testament de Langres, dont nous avons déjà fait mention, le défunt veut qu'on brûle avec lui tout son attirail de chasse et de tenderie, y compris lances, épées, coutelas, filets, toiles, lacets, lits, tentes, épouvantails, ainsi que tous les ustensiles de bain, ses litières, sa chaise aux porteurs, avec tous les onguents et instruments servant à cet usage, sa liburne en jonc avec tout ce qu'elle contient, de même que ses robes, tant damassées que brodées, et tous ses siéges en cornes d'élans ([2]).

Je n'ai retrouvé de tout ce qui a passé par le feu du bûcher de Blehen, que deux lames de couteaux pointus avec les bouts du manche (pl. II, fig. *a*) ; un couperet ou hache (pl. II, fig. *c*) ; le manche ou le ressort des ciseaux de tondeur de moutons (pl. II, fig. *b*) ; puis un ciseau de menuisier et une gouge, objets brisés et trop défigurés par le feu pour être représentés d'une manière reconnaissable ; enfin, outre un morceau de charbon de bois, quelques clous, dont les uns, provenant du coffret *bustuaire* ou de crémation, avaient subi l'action du feu, mais pas les autres ayant appartenu au *coffret de sépulture*. Par respect pour les restes humains, les quelques petits bouts d'ossements à demi-incinérés, ainsi que deux dents molaires, avec les cendres, ont été remis sous la tombe à côté de l'ancienne sépulture, où ils avaient reposé pendant tant de siècles.

D'après les plus vieilles croyances altérées des Italiens et des Grecs, ce n'était pas dans un monde étranger à celui-ci que

([1]) « Fortium virorum sin ipsis funeribus arma apud veteres consumebantur ; » nec solum hæc, sed et cætera, quæ habuissent carissima. » (SERVIUS, *Ad Aeneid.*, VI, 217, où Virgile dit qu'au sommet du bûcher de Misène brillaient ses armes « Fulgentibus armis »

([2]) « Volo autem omne instrumentum meum, quod ad venandum et aucupandum » paravi, mecum cremari cum lanciis, gladiis, cultris, retibus, plagis, laqueis, » thalamis, tabernaculis, formidinibus, balnearibus, lecticis, sella gestatoria, et » omni medicamento et instrumento illius studii ; — et navem liburnam ex scirpo, » ita ut inde nihil subtrahatur ; et vestis polymitæ et plumatæ quidquid reliquero — et sellas omnes ex cornibus alcinis. »

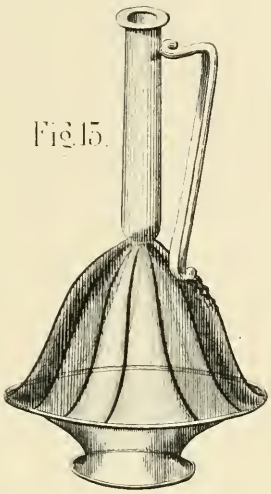

Fig. 15.

Fig. 12.

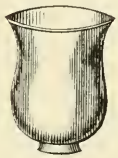

Fig. 5.

Fig. 5. bis

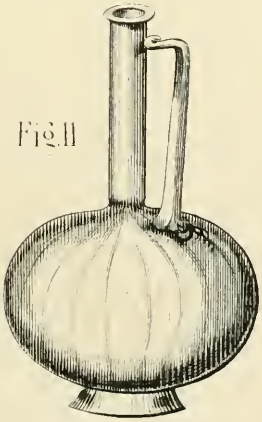

Fig. 11

ED. J

Lith. Cremetti

au 1/3 ou à l'échelle de 0,20 p. 1m

Fig 7

OF VITA

Fig 6

OF VITALIS

Fig 5

FRONTI

Fig 15

Fig 8

AVG ST

Fig 4

Fig 12

Fig 9

OF PATRICI

Fig 3

Fig 3 bis

OF VITAL

Fig 10

Fig 1

Fig 2

Fig 11

TOMBE DE BLEHEN

Caveau avec Cercueil de bois en Auge ou Huche rectangulaire

FOUILLES DE LA TOMBE DE BLEHEN — CAVEAU, CERCUEIL & OBJETS TROUVÉS

l'âme allait passer sa seconde existence. On a cru pendant fort longtemps que dans cette seconde existence l'âme restait associée au corps. Née avec lui, la mort ne l'en séparait pas ; elle s'enfermait avec lui dans le tombeau. De ces vieilles croyances témoignent les *rites de sépulture* « qui ont survécu de beaucoup, dit M. Fustel de Coulanges (1), à ces croyances primitives ; mais qui certainement sont nés avec elles et peuvent nous les faire comprendre. »

Les rites de la sépulture montrent clairement, dit le même auteur, que lorsqu'on mettait un corps au sépulcre, on croyait en même temps y mettre quelque chose de vivant. Virgile, qui décrit toujours avec tant de précision et de scrupule les cérémonies religieuses, termine le récit des funérailles de Polydore par ces mots : Nous enfermons l'âme dans le tombeau (2). Ce n'est pas que cette expression répondît aux idées que les écrivains de son siècle se faisaient de l'âme, « mais c'est que depuis un temps immémorial elle s'était perpétuée dans le langage attestant d'antiques et vulgaires croyances. » C'était une coutume, à la fin de la cérémonie funèbre, d'appeler trois fois l'âme du mort par le nom qu'il avait porté. On lui souhaitait de vivre heureuse sous la terre. Trois fois on lui disait : porte-toi bien. On ajoutait : que la terre te soit légère (3). Tant on croyait que l'être allait continuer à vivre sous cette terre, et qu'il y conservait le sentiment du bien-être et de la souffrance ! On écrivait sur le tombeau (stèle ou cippe) que l'homme reposait là ; expression qui a survécu à ces croyances et qui de siècle en siècle est arrivée jusqu'à nous. Nous l'employons encore, par pure habitude, et bien qu'assurément personne aujourd'hui ne pense que pour le présent, un être immortel repose dans un tombeau. « Mais dans l'antiquité on croyait si fermement qu'un

(1) *La cité antique*, L. I, ch. 1er.

(2) *Aen.*, III, 67. — La même expression se trouve dans Ovide, *Fast.*, V, 451.

(3) *Iliade*, XXIII, 221 ; — Virg., *Aen.*, III, 68 ; — Catull., 98, 10 ; — Ovid., *Trist.*, III, 3, 43 ; *Métam.*, X, 62 ; — Juven., VII, 207.

homme vivait là, dit M. Fustel de Coulanges (*l. cit.*), qu'on ne manquait jamais d'enterrer avec lui les objets dont on supposait qu'il avait besoin, des vêtements, des vases, des armes. On répandait du vin sur la tombe pour étancher sa soif ; on y plaçait des aliments pour apaiser sa faim. On égorgeait des chevaux et des esclaves dans la pensée que ces êtres enfermés avec le mort le serviraient dans le tombeau, comme ils avaient fait pendant la vie [1]. »

Il ne suffisait pas que le corps ou les cendres fussent mis en terre, il fallait encore observer les rites traditionnels et prononcer les formules déterminées. Plaute donne l'histoire d'un revenant dont l'âme était forcément errante, parce que son corps a été mis en terre sans que les rites aient été observés. Suétone raconte que le corps de Caligula ayant été mis en terre sans que la cérémonie funèbre fût accomplie, il en résulta que son âme fut errante et qu'elle apparut aux vivants, jusqu'au jour où l'on se décida de déterrer le corps et à lui donner une sépulture suivant les règles. Ces deux exemples montrent clairement quel effet on attribuait aux rites et aux formules de la cérémonie funèbre. Puisque sans eux les âmes étaient errantes et se montraient aux vivants, c'est donc que par eux elles étaient fixées et enfermées dans leurs tombeaux [2].

(1) Dans le passage suivant, *De resurrect. carnis*, C. I, Tertullien fait connaître, au commencement du IIIe siècle, outre le motif du grand respect des chrétiens pour les corps des morts, la disparution complète des croyances primitives chez les païens, ainsi que la gourmandise des vivants dans les repas funéraires : « Fiducia » Christianorum, dit-il, resurrectio mortuorum..... Sed vulgus irridet, *existimans* » *nihil superesse post mortem ;* et tamen defunctis *parentant* et quidem impensis- » simo officio, pro moribus eorum ; pro temporibus esculentorum ; ut quos *negant* » *sentire quicquam*, escam desiderare præsumant. At ego magis ridebo vulgus. » tunc quoque, cum ipsos defunctos atrocissime exurit, quos postmodum gulosis- » sime nutrit, iisdem ignibus et promerens et offendens. O pietatem de crudelitate » ludentem ! » — Ce texte de Tertullien, comme aussi celui de Minucius Félix, cité plus haut, prouvent que la crémation était encore en pleine vigueur chez les païens, au commencement du IIIe siècle. De même quelques anciens rites funèbres étaient encore observés.

(2) Il y avait aussi des formules d'évoquer les âmes et de les faire sortir momentanément du sépulcre.

Les rites de la sépulture tels que nous venons de les indiquer, étaient manifestement en désaccord avec la croyance au Tartare et aux Champs-Elysées : preuve qu'à l'époque où ces rites s'établirent, on n'y croyait pas encore. Une habitude chancelante seule a fait durer ces rites jusqu'au triomphe du Christianisme; mais depuis lors, ils sont, en partie, tombés insensiblement en désuétude.

On croyait, avons-nous dit, que l'être qui vivait sous la terre n'avait pas cessé d'avoir besoin de nourriture. Aussi à certains jours de l'année, portait-on un repas à chaque tombeau. Ovide et Virgile nous ont donné la description de cette cérémonie dont l'usage s'était conservé intact jusqu'à leur époque, quoique les croyances se fussent déjà entièrement transformées. Ils nous montrent qu'on entourait le tombeau de vastes guirlandes d'herbes et de fleurs, qu'on y plaçait des gâteaux, des fruits, du sel, et qu'on y versait du lait, du vin, quelquefois le sang d'une victime (1).

Chez les païens, les morts passaient pour des êtres sacrés. Les Grecs donnaient aux morts le nom de Dieux souterrains ; les Romains, celui de Dieux Mânes : « Rendez aux Dieux Mânes ce qui leur est dû, dit Cicéron ; ce sont des hommes qui ont quitté la vie, tenez-les pour des êtres divins (2). » Les tombeaux étaient les temples de ces divinités.

Les funérailles ne pouvaient être religieusement accomplies que par le parent le plus proche. Quant au repas funèbre qui se renouvelait ensuite à des époques déterminées, la famille seule avait le droit d'y assister, et tout étranger en était sévèrement exclu (3).

(1) Virg., *Aen.*, III, 300 et sq., V, 77; — Ovide, *Fast.*, II, 540.

(2) Cic., *De Legib.*, II, 9 ; — Varron dans S. Aug., *Cité de Dieu*, VIII, 26.

(3) Varron, *De Ling. lat.*, VI, 13 : « Ferunt epulas ad sepulcrum quibus jus ibi *parentare* » : car primitivement chez les païens, le culte des morts était uniquement le culte des ancêtres. — Il n'a pas été facile de déraciner ces rites païens et gourmands des repas funèbres. Au IVe siècle, S. Augustin, *Serm.* 15 *de Sanctis,*

Si, comme nous venons de le voir, les rites de sépulture fondés primitivement chez les païens sur leur ancienne croyance que les âmes dans leur seconde existence restaient dans le tombeau associées au corps en conservant le sentiment du bien-être et de la souffrance ; si ces cérémonies funèbres étaient, au temps de Virgile et d'Ovide, en complet désaccord avec les croyances d'alors, et n'étaient plus que des habitudes ou que d'anciens usages dépourvus de tout fondement doctrinal, — par conséquent les chrétiens de la période des catacombes purent continuer ces usages devenus civils et auxquels ils avaient été habitués avant leur conversion ; d'autant plus que c'est chez l'homme de tous les temps un sentiment naturel de montrer, par des signes qui honorent, son affection, son respect pour les restes mortels de ceux qui lui ont été chers pendant la vie. « Tous les peuples de l'antiquité, dit M. l'abbé Martigny, aimaient à orner et à meubler pour ainsi dire la tombe par des objets qui servaient aux besoins comme aux plaisirs de la vie. C'était une espèce d'illusion au moyen de laquelle on semblait

condamne ces pratiques chez les chrétiens : « Miror, dit-il, cur apud quosdam infideles » hodie (à l'occasion de la fête de la chaire de S. Pierre à Antioche) tam pernicio- » sus error incurreril, ut super tumulos defunctorum cibos et vina conferant quasi » egressæ de corporibus animæ carnales cibos requirant. » — Dans un autre endroit, *De Morib. Eccl. Cath.*, I, 34, S. Augustin dit : « Nolite consectari turbas » imperitorum, qui vel in ipsa vera religione superstitiosi sunt. . Novi multos esse » qui luxuriosissime super mortuos bibant, et epulas cadaveribus exhibentes super » sepultos seipsos sepeliant et voracitates ebrietatesque suas deputent religioni. » — J'y ajouterai un passage de S. Gaudence, évêque de Bresce († 420), sur l'origine gourmande de ces festins funéraires : « Partes idolatriæ sunt, dit-il (*Serm. IV de* » *Exod. lection.*), *parentalia*... .. Nam gulæ suæ causa primum cæperunt homines » prandia mortuis præparare, quæ ipsi comederent ; post hæc etiam sacrificia ausi » sunt eis sacrilega celebrare, quamvis nec ipsi mortuis suis munus sacrificent, » qui exercent parentalia, dum super sepulcrorum mensas tremulis ebrietate mani- » bus vina fundentes, spiritum sitire balbutiunt. » — Voir aussi S. Pierre Chrysologue, évêque de Ravenne, au même Ve siècle : *Serm. XVII de Dæmoniaco.*

Leur contemporain, S. Paulin de Nole, excuse, jusqu'à un certain point, les festins aux tombeaux des Martyrs, à cause de la simplicité de ceux qui les faisaient (*Natal. IX* ou *poema* XXVII, 562).

prolonger l'existence au-delà de ses limites ([1]). » Cet « usage d'orner et, pour ainsi dire, de meubler la tombe, selon M. Raoul-Rochette, paraît remonter au berceau même de la civilisation orientale ([2]). » Parmi les objets trouvés dans les tombeaux chrétiens, M. l'abbé Martigny (*l. cit.*) énumère : 1° des tissus d'or; 2° des bijoux et meubles de toilette (de toute espèce); 3° des lampes; 4° des monnaies antiques fixées en grand nombre aux sépultures chrétiennes des catacombes ([3]) ; 5° des plantes toujours vertes ; 6° des instruments de supplice. Devant l'aspect général des sépultures chrétiennes dans les catacombes de Rome, ornées au dedans et au dehors d'une foule d'objets de toute espèce et de toute matière, « à la présence desquels, dit M. Raoul-Rochette ([4]), devaient certainement se rattacher des intentions pieuses et des idées symboliques, » devant un pareil fait, la première observation qui se présente à l'esprit du savant et pieux Boldetti... « c'est qu'en décorant les tombeaux de leurs frères de tant d'objets de pur ornement ou d'usage réel, les chrétiens n'avaient pu être dirigés que par ce motif d'espérance qui leur faisait considérer le tombeau comme un lieu de passage, d'où ils devaient sortir avec toutes les conditions de l'immortalité, et la mort comme un sommeil paisible, au sein duquel il ne pouvait leur être indifférent de se trouver environnés des objets qui leur avaient été chers durant la vie, ou de l'image de ces objets ([5]).

([1]) *Diction. des antiq. chrét.*, v^bo *Objets trouvés dans les tombeaux chrét.*

([2]) *Tableau des catacombes de Rome*, chap. V.

([3]) Ces monnaies, dit le même auteur, « n'y figurent le plus souvent qu'à titre de pur ornement ; quelquefois, ajoute t-il, pour indiquer l'époque de la sépulture par le règne des empereurs auxquels ces monnaies appartiennent. » De cette *intention* particulière de marquer la date par les monnaies de sépulture, aucun texte ni témoignage ancien ne peut être allégué qui la prouve, soit chez les païens, soit chez les chrétiens. Tout semble contredire une pareille opinion. Nous devons y revenir.

([4]) *Tabl. des catac. de Rome*, ch. V.

([5]) Boldetti, *Observazioni*, etc., p. 495, apud Raoul-Rochette, *loc. cit.* — Pour compléter cette idée de tous les temps de meubler, d'embellir et, pour ainsi dire,

IV. L'étude du caveau de Blehen et de son cercueil ou coffret de sépulture offre un certain intérêt archéologique, non pas tant pour le mobilier funéraire qui y est contenu, mais surtout à cause de plusieurs particularités dignes d'être observées. D'abord quant à la fosse, évidée avec la bêche dans le sous-sol, son axe est plus directement dirigé vers l'Est ; dans les tumulus de Fresin, de Wals-Beetz et de Braives, elle l'est plus vers le Nord. Ses parois retrouvées dans leur état primitif, ont été faites en talus ; dans les tombes nommées, elles étaient droites ou verticales. Comme notre galerie descendait jusqu'à 75 c. dans le sous-sol, ainsi que la petite galerie transversale faite au même niveau au-dessus du caveau, nous n'en avons plus retrouvé les parois de la fosse qu'à la hauteur de 35 c. Sa profondeur totale était de $1^{m},10$ [1], sa longueur de $1^{m},50$. A

d'animer la tombe, ajoutons ces deux passages empruntés à M. Murcier, *La sépult. chrét. en France du XIe au XVIe siècle :* « Le Franc, dit-il, pag. XI (après la chute de l'empire romain), était inhumé entier, quelquefois assis, plus souvent couché sur le dos, dans un coffre de bois ou dans un cercueil de pierre. Il descend dans la tombe, armé en guerre, le casque sur la tête, la lance dans une main, le bouclier dans l'autre, la hache entre les jambes et le glaive fixé au ceinturon. Son cou, ses oreilles, ses bras sont chargés de colliers et de bijoux grossiers, fruits de ses conquêtes. Il a déjà la face tournée vers le ciel, les pieds du côté où le soleil se lève. » — Dans la suite « beaucoup, dit-il, p. 17, 22, étaient enterrés avec les habits et les attributs de leur profession, et les objets qui leur avaient servi vivants. » Quant aux simples fidèles, p. 23, « on enterrait avec ceux-ci une partie des objets qu'ils avaient aimés, ou du moins dont ils s'étaient servis. On leur laissait aussi leurs bijoux. Les chrétiens eurent pour accompagnement dans la tombe, une croix, du charbon, de l'encens, de l'eau bénite, tous objets parlant du respect auquel le corps d'un chrétien a droit, ou d'espérance dans une autre vie. » Parfois on était aussi enterré avec des pièces de monnaie.

[1] La fosse de la tombe de Braives, dite d'Avennes, n'avait que 70 c. de profondeur sur une longueur de $2^{m},10$ et une largeur de 2^{m} ; profondeur disproportionnée avec les autres dimensions. (*Bullet. de l'Inst. arch. liég.*, XII, 204.) — Les dimensions moyennes des fosses des *Drijtommen*, des *Tweetommen*, de Wals-Beetz, de Niel, etc. sont d'environ $2^{m},50$ de prof. et de longueur sur 2^{m} de largeur; les dimensions de ces fosses dans les tombes de Middelwinden, de Celles et de Vaux, tombes qui, comme celles de Braives et de Blehen, sont d'une époque relativement récente — sont excessivement grandes. — Les fosses de nos cimetières Belgo-romains et Franks ou Germains de l'époque de la crémation ont généralement de 60 à 70 c. de longueur et de profondeur sur environ 50 de largeur.

la hauteur indiquée de 0m,35, sa largeur était encore, du côté de l'Ouest, de 1m, et de 75c dans le fond; et à l'Est, elle était de 0m,95, mais dans le fond seulement de 70c (pl. II, fig. E). La fosse était donc plus étroite du côté de l'Est, comme l'était aussi le cercueil de bois, ou le coffret de sépulture (*loculus*), que d'autres nomment caisse et même sarcophage (1).

Ce cercueil de bois, ce tombeau non apparent est plus difficile à décrire. Je m'efforcerai cependant à le faire connaître de mon mieux (voir pl. II, fig. E). Il devait ressembler à une huche ou avoir la forme d'une auge (2). Le fond du coffret, comme ailleurs,

(1) « Arca, dit S. Isidore de Séville, au commencement du VIIe siècle, in qua mortuus ponitur, *Sarcophagum* vocant. » Ce passage se rapporte, sans doute, à l'époque non pas de crémation, mais d'inhumation, où les Franks comme d'autres reposaient dans un caveau ou chambre mortuaire maçonnée et voûtée.

(2) Ce dont parle la Loi salique : « Si quis mortuum hominem aut in offo (*auge* » *en bois*), aut in petra, quæ vasa *sarcophagi* dicuntur, super alium miserit, MMC » denariis, qui faciunt solidos LXII et dimidium, culpabilis judicetur. » Voir aussi sur ce sujet S. Grég. de Tours, auteur du VIe siècle. Ce que vient de dire la Loi salique est confirmé par les cimetières, soit de l'époque de la crémation, soit de celle de l'inhumation, déjà explorés en Belgique. Là, en effet, les sépultures en coffret de bois ou en pierre se trouvent très souvent mélangées ou alternées. Voir à cet égard : les cimetières franks ou germains du *Haemberg* et du *Tombeux* que j'ai visités en 1863 et 1864 (Schuerm., *Rapport sur ces fouilles*, p. 237 et suiv. (tirage à part); — les cimetières germano-belges de Bergh-Terblyt (*Publications de la Soc. d'arch. de Maestricht*, III, 185, sqq.), et presque tous les autres cimetières dans le même Duché de Limbourg dont il est parlé, *Ibid.*, II, 204, sqq.; — le cimetière mi-franc mi-belgo-romain de Juslenville (*Bull. de l'Inst. arch.*, IX, 135, sqq. et 431, sqq.); — le cimetière pareillement mi-belgo-romain mi-germain ou frank d'Elewyt (*Ann. de l'Acad. d'arch. de Belgique*, 2e s., VIII, 186; IX, 782) : tous cimetières du temps de l'incinération; — voir aussi les cimetières renfermant des squelettes : celui de Jauche (*Rapp.* de M. Coulon dans le *Bull. de la com. des mon. de la prov. du Brab.*, no 2, an. 1872); — de Sluse-sous-Mall (par renseignements particuliers) et de Fall-Mheer (*Bull. de la Soc. scient. et litt. de Limb.*, IX, 315 et 319); — d'Angleur (*Bull. de l'Inst. arch. liég.*, VII, 267); — de Bas-Oha (*Ibid.*, XI, 497); — d'Embresinaux (*Bull. des comm. roy d'art et d'arch.*, XV, 237).

M. Van Bastelaer, dans son excellent travail sur *les coffrets de sépulture en Belgique à l'époque rom. et à l'époque franque* (*Bull. des comm. roy. d'art et d'arch.*, XV, 268), d'après les observations qu'il a faites au cimetière de Strée (Hainaut) et autres, dit en général « que le coffret de sépulture dans l'antiquité » était le caveau, la chambre mortuaire de ceux qui n'avaient ni monument ni » caveau ou chambre mortuaire maçonnée. Chaque fois, dit-il, que nous avons

était formé par le sol même qui est d'une argile très-compacte, mais les grands et les petits côtés, ainsi que le couvercle qui était plat, avaient été faits avec des planches de bois.

« On conçoit, dit M. Murcier (*l. cit.*), qu'il est fort rare de rencontrer en terre même des débris de ces sarcophages » (en bois) ; à Blehen néanmoins un morceau de ces planches, outre le bois bien apparent attaché aux clous du coffret tumulaire, a été retrouvé d'une dimension d'environ 3 centimètres carrés. Envoi de cet intéressant fragment, de même que de tout le mobilier mortuaire du défunt, a été fait par l'auteur de ce rapport, pour être déposés au Musée de l'*Institut archéologique liégeois*.

» rencontré de la maçonnerie ou un coffre en pierre, le coffret tumulaire en bois » faisait défaut, bien que souvent on trouvât des traces de petites cassettes à bijoux » (comme moi-même j'en ai trouvé dans les *Drijtommen* de Fresin et la *Bortombe* de Wals-Beetz) ; « mais aussi chaque fois que la maçonnerie et le coffre en pierre » manquaient, nous rencontrions inévitablement les indices (clous, charnières, » serrures, clefs, etc.) que le grand coffret en bois avait existé. » Le même auteur ose aller jusqu'à dire (*loc. cit.*, p. 286) que « même dans le cas, où l'on ne ren- » contre ni clous, ni garniture métallique, il est permis de croire que le coffre (en » bois), moins luxueux et moins soigné, était cloué de chevilles de bois et garni » d'ornements de même nature, dont le temps a fait disparaître les traces. » —Voir sur le même sujet M. Murcier, *La sépult. chrét. en France*, p. 12, et M. l'abbé Cochet dans ses *Explorations de la Normandie*. — Ce que M. Schayes, *Hist. de l'archit. en Belg.*, II, 78, a avancé : « que le petit nombre de ces cercueils (de » pierre), découverts jusqu'à ce jour en Belgique, démontre que l'emploi des cer- » cueils de bois doit y avoir prédominé de tout temps, » peut-être ne le dirait-il plus aujourd'hui après l'exploration de tant de cimetières anciens. — A ce qui précède, une réserve doit être faite quant aux tumulus avec chambre sépulcrale à grandes dimensions (d'au moins 2^{m} carrés). Leur caveau semble n'avoir été muni que d'un couvercle seulement, plus ou moins *orné*. Dans la tombe de Braives, son existence a été constatée (*Bull. de l'Inst. arch. liég.*, XII, 204). Mes fouilles dans les *Drijtommen* et la tombe de Wals-Beetz m'ont fourni des vestiges d'un pareil couvercle, soutenu sans doute par des supports. De là, ces nombreux clous longs et très-gros y retrouvés. Sous la tombe de *Hémava* (Montenaken), le couvercle en bois étant consumé, la terre même qui y avait reposé (cas exceptionnel) s'était formée à l'état de couvercle. Aussi, l'ouvrier, après l'enlèvement d'environ la moitié de la terre d'au-dessus du caveau, s'enfonça-t-il jusqu'à la ceinture. Preuve évidente qu'un vide s'était maintenu au-dessus du mobilier funéraire. Schuermans, *Rapports*, etc., p. 197 du tirage à part.)

Au moyen des deux rainures latérales distinctement tracées dans le fond de la fosse sépulcrale (pl. II, fig. E), ainsi qu'avec le bloc de cette terre qui reposait immédiatement sur le couvercle du cercueil, il n'est pas, ce semble, impossible d'indiquer à peu près la structure de ce modeste coffret de bois (1).

La largeur du fond de la fosse sépulcrale d'une rainure à l'autre, est, à l'Ouest, de 70c et à l'Est de 65c. C'est là la largeur intérieure du coffret ou cercueil. Les deux rainures creusées avec la bêche dans le fond de la fosse sont longues de 1m,24 (un peu plus de 4 pieds); mais elles s'arrêtent à 20c de distance de la paroi occidentale. L'une comme l'autre est large, mais en sens opposé, c'est-à-dire, au lit *c* (pl. II, fig. E), de 3c et profonde de 6c, et n'est large que de 2c et profonde que de 3c au lit *d*. Par conséquent les planches des longs côtés du cercueil, posées de champ dans les rainures, faites pour les recevoir, devaient avoir la même longueur qu'elles; mais ces mêmes planches étant plus hautes et plus épaisses d'un côté que de l'autre, on a dû les placer avec leur haut côté, qui était aussi le plus épais, en sens inverse, afin d'obtenir le niveau sous le couvercle (2).

Les planches des petits côtés du coffret n'avaient pas de rainures dans le fond de la fosse, mais elles en avaient dans les parois et même plus profondes en haut que vers le fond (pl. II, fig. E). Je ne saurais dire, si les petits côtés étaient plus élevés que le couvercle, ou si celui-ci les couvrait; en tout cas, ils étaient obliquement plus larges par le haut.

Mais d'après les rainures latérales, les planches des longs

(1) Selon M. Van Bastelaer parlant d'après ses observations faites au cimetière de Strée (Hainaut), p. 285 du travail cité (*supra*), « les coffrets tumulaires ou de sépulture étaient plus petits et plus luxueux que le coffret bustuaire ou de crémation » D'après toute apparence, celui de Blehen n'aurait pu être moins riche.

(2) La loi des XII Tables, *De jur. sacror.*, 8, ne défendait que de polir le bois dont était composé le bûcher : « Rogum ascia (*dolaire*) ne polito; » mais ici un vague souvenir de cette loi semble avoir étendu cette défense jusqu'aux planches du cercueil ou du coffret de sépulture.

côtés avec leur couvercle n'atteignaient pas la paroi occidentale; elles laissaient ouvert un espace d'environ 20 centimètres. Je ne m'explique cette singularité que de la manière suivante, savoir : d'abord les vases funéraires, depuis n° 2 jusqu'à n° 10 (pl. II, fig. E), étant déposés sur le sol nu par celui qui se trouvait dans la fosse à l'endroit resté vide, ayant la face tournée vers l'Orient, ils auront été couverts par la grande partie du coffret correspondante à la longueur des rainures; puis, lui sorti de la fosse, il y aura déposé, en dernier lieu, l'urne cinéraire et placé, pour la couvrir, ainsi que l'espace encore ouvert, l'autre partie, la plus courte, du coffret, s'adaptant à la plus longue, de sorte à ne former qu'un seul cercueil fermé de tous côtés.

Plusieurs terriers de renards descendant, obliquement en sens divers, de l'extérieur du tumulus jusqu'au-dessus de la terre couvrant immédiatement le couvercle du cercueil (1), l'humidité a pu s'y introduire. C'est pourquoi, dans la suite, un long bloc de cette terre, laquelle était celle de l'évidage de la fosse sépulcrale, s'est détaché, enfonçant le couvercle au moment où il était près d'être consumé et brisant par le milieu, où les planches prêtaient moins de résistance, les objets en verre placés en dessous.

Entre ce bloc, épais de 25c et couvrant, dans sa longueur, à peu près tout le fond du cercueil (2) et ce qui de la terre était resté suspendu, il y avait un vide de 50 à 60 centimètres en élévation; ce qui fait présumer que telle était aussi la hauteur du coffret.

Sur ce bloc (le tiers conservé), outre qu'on y voit l'enfoncement du bord supérieur de la jatte n° 8 et de la petite jatte n° 9 (pl. II), se trouve aussi l'empreinte distincte de deux planches du couvercle. D'après les linéaments qu'elles y ont laissés avec

(1) Cela a été observé encore ailleurs. Les renards avaient-ils peut-être flairé les viandes déposées dans le caveau ?

(2) Ce que j'ai conservé de ce bloc (environ un tiers) a 60 centimètres de longueur (2 pieds) et 30 centimètres de largeur (1 pied).

une certaine couleur rougeâtre, on est assez porté à croire qu'elles étaient de bois de sapin. Cependant cette couleur ne s'accordant pas trop avec celle du fragment retrouvé des planches du coffret de sépulture, ne vaudrait-il pas mieux de dire que le couvercle était recouvert d'un placage de bois précieux orné ou peint ([1])? Les planches, empreintes dans le bloc, montrent visiblement qu'elles avaient été jointes au moyen de languettes et de rainures (en wallon *hévélées* et en flamand *geklikt*), larges alors, comme aujourd'hui, d'un 1/2 centimètre. Ces mêmes planches, épaisses environ de 2c (épaisseur du fragment retrouvé), étaient larges chacune de 15c (1/2 pied). Couvrant le coffret dans sa longueur, comme le bloc l'indique, il a donc fallu cinq planches de cette largeur pour parfaire le couvercle. Calcul bien fait, il en résulte avec grande vraisemblance que ce coffret tumulaire, ainsi que les petits côtés (témoins les rainures dans les parois de la fosse (pl. II, fig. E, *a* et *b*), était comme les parois de celle-ci faites en talus, plus large à sa partie supérieure qu'à sa base. En tout cas, il était plus rétréci à l'Est, je voudrais pouvoir dire, malgré l'incinération, plus étroit aux pieds qu'à la tête ([2]).

D'après les archéologues, les cercueils ou sarcophages en pierre ou en bois, ayant la forme de coffres, plus étroits vers les pieds que vers la tête, paraissent, chez les chrétiens, être postérieurs au IVe siècle ([3]); ce fait permet-il de présumer que

([1]) Voir, à cet égard, M. Van Bastelaer, *Les coffrets de sépult.*, dans le *Bull. des com. roy. d'art et d'arch.*, XV, 282. — Les fouilles de la *Bortombe* de Wals-Beetz que j'ai dirigées en 1863 ont fourni plusieurs plaques en ivoire sculptées provenant d'un *coffret à bijoux*.

([2]) De ce coffret de sépulture à Blehen, j'ai bien retrouvé, outre le fragment de bois déjà mentionné, aussi de la cendre à demi-carbonisée et des clous couverts des rouilles, mais pas, ce que d'autres coffrets ont fourni ailleurs, de vestiges de serrure, de clef, de charnière, de garniture, d'anses ou de menottes, etc : toutes choses que j'ai trouvées dans les trois tombes de Fresin (celle du milieu) et de Wals-Beetz, mais qui provenaient de petits coffrets à bijoux.

([3]) Schayes, *Hist. de l'arch. en Belgique*, II, 78, 79 ; — De Caumont, *Abécéd.*, 46 (2e édit.) ; — Reusens, *Elém. d'arch. chrét.*, I, 204.

notre cercueil de Blehen et d'autres, à cause de cette forme, doivent, quant à l'âge, se rapprocher de ceux-là? Comme peut-être on pourrait dire que le caveau, à peu près contemporain, du tumulus de Braives, dit d'Avennes, recouvert « d'un couvercle *circulaire* en bois ([1]), » paraît avoir préludé aux tombeaux apparents à couvercle hémisphérique, ou aux sarcophages non apparents à voûte en arcade usités chez les Franks sous l'empire, mais surtout après la conquête (ou l'an 450).

M. Van Bastelaer pose en thèse, comme nous avons vu, que « toute sépulture riche.... tumulus ou monument, renfermait un caveau ou chambre mortuaire plus ou moins large, *construit en maçonnerie* ([2]). Cela ne s'est pas vérifié dans le tumulus de Blehen, où la chambre sépulcrale était en terre, sans maçonnerie, et le coffret tumulaire de bois; ni non plus dans le tumulus à Cortil-Noirmont (près de Perwez ou de Walhain et à quelque distance de la haute chaussée de Bavai à Tongres), dont, en outre, « les quatre fosses sépulcrales, disposées en quadrilatère, étaient, comme à Blehen, plus larges à l'une des extrémités, » et avaient contenu « des caisses funéraires, » comme en ont témoigné les restes des planches non entièrement consumées ([3]). Cela ne s'est pas vérifié enfin dans la tombe de Vaux-Borset, où le caveau, pareillement non maçonné, offrait « des traces des planches latérales d'un coffre ou cercueil en bois encore en place, mais fortement consumé ([4]). »

Dans le sens de la thèse du savant archéologue cité, on peut alléguer la tombe de Middelwinden, dont le caveau, à dimen-

([1]) *Bullet. de l'Inst. arch. liég.*, XII, 204.

([2]) Dans son travail déjà cité : *Les coffrets de sépult.* (*Bull. des comm. roy. d'art et d'arch.*, XV, 271).

([3]) Voir le rapport de M. Cam. Van Dessel *sur les fouilles* (faites en février 1874) *dans un tumulus à Cortil-Noirmont* (*Bull. des comm. roy. d'art et d'arch.*, XIII, 451). — De ce groupe de deux tombes de l'époque de l'incinération, il est fait mention dans Schayes, *Belgique*, III, 560.

([4]) Renseignement particulier de M. le Cte Georges de Looz qui a dirigé ces fouilles en 1874.

sions démesurées, avait des parois munies de pierres plates ou dalles posées de champ et peut-être un couvercle formé de ces mêmes pierres (1) ; pour la même thèse, peut aussi être allégué « un petit tombeau en maçonnerie » (trouvé en 1747 à Namur), « dans lequel il y avait *deux* urnes en bronze, dont l'une était remplie de *cendres* et l'autre de médailles *d'argent*, qui dénotaient que c'était le tombeau d'un Romain inhumé (*sic*) sous l'empire de Gordien » [† 237-244] ou postérieurement (2) ; — enfin « un petit sépulcre, » pareillement trouvé à Namur vers 1757, « dans lequel il y avait trois urnes en terre, deux desquelles contenaient des *cendres* et la troisième des médailles en cuivre avec les effigies de l'empereur Constance-Chlore et de son fils Constantin (3).

(1) V. M. Schuermans, *Rapport sur ces fouilles*, p 217 (tiré à part); — et M. le Cte G de Looz, *Bull. de l'Inst. arch. liég.*, XII, 390, 392.

(2) Galliot, *Hist. de Namur*, I, 44. — Ce tombeau de l'époque de la crémation est du IIIe ou IVe siècle; aussi les médailles en argent dénotent-elles quelque oubli de la Loi des XII Tables. — La tombe de Thisnes, nivelée en 1825, a aussi fourni une monnaie en *argent* avec trois en bronze.

(3) Galliot, *loc. cit.*, p. 45. Ce sépulcre prouve que la crémation était encore usitée en Belgique au IVe siècle. Qu'on remarque aussi le petit nombre d'objets funèbres dans chaque caveau. — Dans le cimetière de Juslenville, on a aussi trouvé des fosses sépulcrales avec pierres posées de champ et avec dalles pour couvercle. — De ce cimetière, malgré la belle forme de ses objets ou de ses poteries, le *minimum* de son antiquité, tout le monde en convient aujourd'hui, doit être déterminé par les monnaies du Bas-Empire (Magnence, — Décence, — Constantin), qui ont été déterrées en la même commune, de sorte que ce cimetière, qui est de l'époque de la crémation, doit avoir été continué par les Franks sous l'empire sans interruption (*Bull. de l'Inst. arch. liég.*, XII, 300). — La même observation doit être faite par rapport à l'établissement de Jupille, malgré ses poteries fines et les marques de ses potiers. Certaines autres poteries et les monnaies de Gordien [† 237-244] nous disent assez clairement que cet établissement était encore habité après la prétendue invasion des Chauques sous Marc-Aurèle (en 176 ou 178); comme l'étaient aussi ceux de la province de Namur et du Hainaut (*Bull. de l'Inst. arch.*, XI, 495), et, ajoutons-le, ceux de la Hesbaye, comme le prouvent, si pas de nombreuses monnaies, du moins de nombreuses poteries et tuiles postérieures à cette date. Au surplus, le texte de Spartien est clair : *restitit;* les Chauques, à la fin du IIe siècle, ont été arrêtés tout court à la frontière (*a*). Ce n'est que dans le cours du IVe siècle qu'ils ont fait invasion *réelle* dans les Gaules; et ce n'est que dans les

(*a*) Voir note 1 à la fin.

Voici quelques tumulus à caveau *sui generis* ou exceptionnel. Je citerai d'abord la tombe de Saventhem, qui n'est pas sans quelque analogie avec celle de Blehen. Cette tombe (tombeau apparent), surmontée de cinq grands vieux chênes, fut nivelée, en 1507, par son propriétaire Renier Cleerhage. Elle avait en élévation oblique 16^{m} (55 pieds) et en circonférence à la base environ 110^{m} (122 pas). Chose singulière! ce tumulus renfermait dans la fosse sépulcrale souterraine un caveau en pierre (sepulcrum lapideum intra tumulum *terreum* [1]), très-solidement voûté [2]). Il mesurait environ 2^{m},50 (8 pieds) de haut ; 2^{m},10 (7 pieds) de long et 1^{m},80 (6 pieds) de large. Dans le caveau était déposé un sarcophage en pierre ou en marbre ayant un couvercle sculpté à l'extérieur. Ce *loculus* ou cercueil était, d'après le rapport de Villerius [3]), long de 1^{m},18 (4 pieds); large de 0^{m},75 (2 1/2 pieds) et profond de 0^{m},30 (1 pied), et renfermait les vases funéraires, urnes et vases en terre cuite, lampe, bouteille, etc., en nombre à peu près égal de ceux contenus dans le coffret mortuaire de Blehen. Quelques-uns étaient remplis de cendres [4]). Dans le septième vase se trouvaient six monnaies allant de Néron [† 54-68] à Antonin [† 138-161] [5]). — Le sarcophage de Saventhem, creusé dans la pierre « ex lapide durissimo » avec couvercle sculpté, fait penser aux tombeaux en usage chez les chrétiens, dès le IVe siècle, con-

nombreux textes des auteurs contemporains sur les invasions et les dévastations sans nombre des barbares dans le cours de ce siècle (textes réunis dans Bucherius, *Belg. Rom.*), que l'on trouvera une explication suffisante pour la plupart des incendies que révèlent nos villas belgo-romaines, incendies et dévastations continuées par l'invasion générale et définitive commencée en 407.

(1) LAMBECIUS (*Bull. des com. roy. d'art et d'arch.*, XIII, 37).

(2) « Cavea ou Crypta *subterranea* lantæ soliditatis, ut vix duabus horis superna » concameratio perforari potuerit » (Rapport de VILLERIUS, *Bull. des com. roy.*, loc. cit., p. 35). — C'était donc au-dessous du niveau de la terre primitive que ce caveau avait été maçonné, et pas au dessus, comme à Champion et Bartlow-Hills.

(3) *Bull. des com. roy.*, l. c., p. 35.

(4) GALESLOOT, *La prov. de Brab. sous l'empire rom.*, ch. III.

(5) SCHAYES, *Belgique*, III, 533.

sistants dans des cercueils en pierre ou en marbre, aussi avec couvercles sculptés ; comme le caveau maçonné et voûté du même tumulus rappelle de semblables caveaux, très en usage chez les Franks, après la conquête.

Le caveau du tumulus de Hun, (sur la rive gauche de la Meuse, à 3 lieues de Namur), mérite aussi d'être cité. Il a été trouvé en 1619. « Le sépulcre de pierre, dit Galliot ([1]), était long de 6 1/2 pieds ($1^m,93$) sur 3 1/4 pieds de large ($0^m,89$) et de hauteur de 3 3/4 pieds ($0^m,91$). Il était enfermé entre quatre murailles de pierres de taille, portant une voûte ouverte (*sic*) dans le centre, formant un quarré de 25 pieds (?). » Outre des os à demi-consumés, on y a trouvé environ 22 à 24 objets, vases, cruches, bouteilles, etc., entre autres « deux bouteilles de verre de figure » carrée pleines de cendres ; en outre plusieurs médailles de » cuivre, dont quelques-unes portaient l'effigie de l'empereur » Néron. »

Je mentionnerai encore, d'après Galliot ([2]), le caveau d'une tombe aplanie, en 1641, au bord de la Meuse, « à portée d'Andenne, » ayant « un tombeau plus riche que le précédent, et » ayant au moins 10 pieds en quarré (3^m), muni de quatre côtés » de belles pierres de taille, et couvert de semblables pierres » quarrées et plates, lesquelles reposaient sur les murailles du » sépulcre, qui s'entr'unissaient toutes, par leurs coins, sur un » pilier posé au milieu pour les soutenir. » On y trouva « un tombeau de cuivre battu » avec cendres et « une urne de cristal avec cendres, » puis d'autres objets au nombre de douze, pour la plupart « de cuivre moulés. » On y trouva encore une « grande quantité de médailles d'*argent* et de bronze, dont » quelques-unes de l'empereur Vespasien et de ses deux fils » Titus et Domitien ([3]). »

([1]) *Histoire de Namur*, I, 42.

([2]) *Loc. cit.*, p. 43.

([3]) Ces médailles dénotent une époque, où la Loi des XII Tables était en oubli.

Ont aussi des caveaux tout-à-fait particuliers les tombes frankes ou germaniques établies sur le sol romain, mais faites par des sujets peu ou moins romanisés que les Belgo-romains. Ainsi la tombe de l'*Empereur* a son mobilier funèbre placé au-dessus du niveau du sol. Dans l'un des trois tumulus de Seron (Forville, à une lieue de la chaussée romaine, non loin de la tombe précédente), le caveau était « dans une petite cavité d'un pied environ (0^m,30) de profondeur sur une largeur de 3 pieds (0^m,90) en tout sens. » Là se trouvaient divers objets en verre et des poteries en terre rougeâtre, jaune, brune, grise et sigillée (1). Au centre à peu près de la troisième tombe de Seron et au niveau du sol, on a rencontré « des vestiges d'un ancien coffre ou cercueil de bois d'environ 4 pieds en tout sens (1^m,18), dont il ne restait que de faibles fragments de planches et divers clous à grosses têtes. » Il s'y est trouvé, outre quelques ossements humains calcinés, un certain nombre de poteries, placées en lignes composées chacune de trois objets (2).

V. Venons maintenant aux objets funéraires qui, au nombre de treize, avaient été déposés dans le caveau ou le coffret tumulaire de la tombe de Blehen. De ces vases et poteries, déjà tant de fois décrits dans les recueils archéologiques, je n'en ferai qu'un court examen, non pas d'après la classification usitée d'objets en métal, en verre, en poteries, etc., mais dans

(1) Il y avait entre autres 11 soucoupes de même forme; et puis deux bouteilles en verre, l'une carrée, comme à Hanrêt, et l'autre hexagone, semblables à celles de la tombe belgo-romaine de *Hemava*. Par conséquent contemporains de celle-ci doivent être les trois tumulus de Seron, proclameraient, mais sans fondement, ceux qui, en fait de vases et poteries, aiment tant à faire valoir l'argument « de certaines similitudes » ou de certains « points d'analogie, » de quelques beaux vases d'une tombe avec ceux d'une autre, pour en déduire la contemporanéité de ces tombes. (Voir le rapport de M. Eug. Del Marmol sur les tumulus de Seron; voir aussi *Bull. de l'Inst. arch. liég.*, XII, 226 et sqq.)

(2) Inutile de répéter à peu près la même chose pour les tumulus ou cimetières pareillement franks ou germaniques de Hanrêt, de Champion, de Friset sous Vedrin, de Flavion, de Samson sous Thon, etc.

l'ordre même où ils ont été trouvés dans le cercueil et tel qu'il est indiqué pl. II, fig. E.

I° Urne cinéraire, *olla cineraria* (pl. II, fig. 1). Nous l'avons trouvée, comme aussi la petite *olla* n° 10, brisée en un grand nombre de morceaux ; mais elle a pu être reconstituée. D'après ce que nous avons dit de la composition du couvercle du coffret de bois, cette partie, sous laquelle l'urne reposait, ainsi que celle du milieu, a pu être enfoncée par le bloc de terre déjà décrit, avec plus de violence, que celle le long des parois prêtant plus de résistance. Cette urne en terre cuite jaunâtre, d'une hauteur d'environ 0m,30, est un vase de forme large, ventrue, à large ouverture, muni d'un pied, mais sans anse (1). Elle porte des traces évidentes de dorure au mica (sorte de sable d'or), qui a résisté au temps, quoique disparaissant facilement étant mouillée ou frottée. Le haut de l'urne est orné de deux rangs de petits boutons ronds faisant fossettes à l'intérieur et cercle à l'extérieur. Le bas de la panse est entouré d'une bande formée par deux ou trois lignes parallèles. Ces lignes et les petites bosses sont aujourd'hui peu visibles ou presque effacées par le long usage (2). L'intérieur de ce vase est parsemé de petites taillades verticales et peu larges, disposées en losange, remplaçant vraisemblablement la granulation si commune à l'intérieur de tant d'autres vases.

(1) « Chaque tombe, dit M. Van Bastelaer d'après ses observations faites au » cimetière de Strée et ailleurs (*Bull. des com. roy. d'art et d'arch.*, XV, 272), se » composait généralement d'un vase cinéraire, ordinairement de grande dimension, » à large ouverture. Autour (ou à côté) de ce vase étaient entassés l'un à côté de » l'autre, ou parfois l'un dans l'autre, et *sans ordre déterminé*, des vases de toutes » formes et des objets de toute nature et de toute matière. »

(2) « Il faut que l'on y fasse bien attention pour les apercevoir, » m'écrivit M. l'architecte Ed. Jamar. — Séparé des objets trouvés à Blehen depuis le 6 octobre 1874, date à laquelle ils ont été envoyés à Liége pour l'inauguration, au 12 octobre suivant, du *Musée de l'Institut arch. liégeois*, j'ai dû pour ces détails et d'autres encore, recourir à la grande obligeance de MM. mes honorés collègues le Dr Alexandre, l'architecte Jamar et le Cte G. de Looz, pour laquelle je leur exprime ici ma très-sincère reconnaissance.

Le couvercle de cette urne, aussi brisé, est d'une pâte noirâtre couverte d'une couche blanchâtre. Mes fouilles dans la *Bortombe* (Wals-Beetz) et dans les substructions du *Lazaret* (Wals-Wezeren) m'ont fourni des couvercles analogues. Le couvercle de Blehen présente cette particularité que le bouton a cinq petits trous larges de la grosseur d'une épingle. Un sixième trou, mal réussi, sort à l'extérieur par le bord du bouton. Ces trous, placés en croix, ont été destinés, sans doute, à permettre à la vapeur de se dégager pendant la cuisson des aliments, alors que cette urne cinéraire servait encore à cet usage.

II° *Une buire en bronze* (pl. II, fig. 2), haute de 0m,16; sa panse, élevée de 0m,10, a 0m,16 de diamètre; le col en est long de 0m,5, ayant un orifice de 0m,8 de diamètre. Cette buire, à forme élégante, à goulot rond, à panse basse et fortement bombée, mais dépourvue d'anse, se trouve beaucoup détériorée par suite de l'éboulement et probablement de sa vétusté. Elle ressemble fort, moins l'anse cependant et quelques petits détails, à celle que j'ai trouvée à Fresin dans le tumulus du milieu [1].

[1] Voir le *rapport* de M. Schuermans sur ces fouilles, pl. III, fig. 28. — Je me garderai bien de tirer la moindre induction, soit quant à l'âge de ces tombes de Blehen et Fresin, soit quant à leur contemporanéité, de cette similitude de buire à buire, ni de certaine analogie entre la belle poterie samienne de la tombe de Blehen et celle de sa voisine la tombe *Hémara*. Je laisse cela au nouveau système, lequel, par suite de cette « certaine similitude » ou de ces « quelques points d'analogie » entre tel ou tel objet d'une tombe ou d'un cimetière avec ceux d'autres, tend à les faire tous « bien » et « incontestablement » romains dans le sens strict, et à les faire remonter aux deux premiers siècles de l'ère chrétienne, et cela nonobstant que telle ou telle tombe soit « indubitablement » franke ou germanique; que tel ou tel cimetière soit « parfaitement » reconnu comme n'ayant pas été établi par des Belgo-romains; ou malgré que tel ou tel vase étant « sans aucun doute » une contrefaçon ou étant grossièrement façonné et mal cuit, dénote un objet « absolument » frank ou germanique ou au moins une époque « entièrement » de décadence ou de la fin de l'empire. Tous ces termes guillemetés ici et ailleurs et d'autres affirmations d'un suprême superlatif, appartiennent à ce nouveau système. Dans des choses encore si imparfaitement connues, tout cela est, à mon avis, trop magistral et peu propre à faire avancer la science archéologique.

III° *Belle patère en terre samienne* (pl. II, fig. 3, qui la représente à l'intérieur comme à l'extérieur). Elle est haute de 4c et a 17c de diamètre. Ici, comme pour les autres poteries samiennes qui vont suivre, le centre du fond du vase à l'intérieur porte le sigle du potier : OF VITAL. Ce beau vase, malgré son long séjour en terre, a conservé la fraîcheur de sa belle couleur rouge. Nous l'avons trouvé debout et intact près de la paroi (1).

Les patères étaient plus particulièrement employées pour faire des libations, lesquelles, dans les cérémonies funéraires, étaient faites, comme nous avons dit, en l'honneur des Mânes et comme pour les désaltérer (2).

IV° *Petit vase noir* ou *pot à onguent* (pl. II, fig. 4), haut d'environ 8c, à large ouverture et panse très-anguleuse d'un diamètre de 8c, fait d'une pâte noire, très-fine et reluisante, ressemblant à de la corne, et d'une forme fort élégante, plus parfaite même que celle de son analogue que nous a fourni le tumulus de Wals-Beetz. La tombe de Braives a révélé un très-beau vase en tout semblable. Malheureusement notre joli petit pot, si délicat, était brisé en plusieurs morceaux. Malgré de bien grandes difficultés, notre habile et obligeant confrère, M. le Cte G. de Looz, est parvenu à le reconstituer, ainsi que trois autres objets en verre (nos 11, 12 et 13), à ma grande et très-reconnaissante satisfaction.

V° *Jatte ronde* (patina) *bilobée* (pl. II, fig. 5), à profil rentrant,

(1) Sauf la grande patère n° 6, fendue par le milieu, mais facilement restaurée, tous les autres vases en terre samienne du tumulus de Blehen ont été trouvés debout et entiers, et ont conservé leur beau et premier lustre rouge : « Cette belle poterie » rouge, a dit M. HAGEMANS, *Un cabinet d'amateur*, à couverte brillante, ayant la » teinte et l'aspect de la cire à cacheter, fut la porcelaine des Romains, et Samos » en fut le Sèvres. » Les poteries samiennes de Blehen sont plus belles que celles que mes fouilles ont révélées dans les tumulus de Fresin et de Wals-Beetz (excepté pourtant, pour la *Bortombe* le n° 31, pl. V), et que celles qu'a fournies la tombe de Braives, dite d'Avennes.

(2) « Aluntur umbræ nostris libationibus inferiisque (*offrandes*), quæ sepulcris » inferuntur. » (LUCAN., *De luctu*. Cf. VIRG., *Aen.*, V, 98.)

en fine terre samienne (*terra samia*) dans le même état de fraîcheur que le n° 3 précédent. Elle est haute de 0m,6 et d'un diamètre en largeur de 0m,12. La marque du fabricant de ce beau vase est EUOXLI (*Frontinus*) avec lettres renversées.

VI° *Grande patère en terre samienne* (pl. II, fig. 6) (1). Cette belle patère ne le cède à aucun autre pour la finesse et la dureté de la pâte, la beauté et le brillant de la couverte. C'est probablement là de la véritable terre de Samos (2). On peut présumer que ce vase aura été importé d'Italie par la grande chaussée de Bavai à Tongres, dont Blehen n'est pas éloigné. Aussi, qu'on remarque la nature toute romaine des noms des sigles de Blehen.

La patère de Blehen, haute de 6c, a à l'ouverture un diamètre de 23c. Elle porte la marque du fabricant : OF. VITALIS. P.

Les vases en terre samienne de la fabrique de Vitalis ont été répandus dans presque tous les pays de l'Europe. Cette maison, dont on a retrouvé des produits à Pompéï, paraît avoir eu une très-longue durée ; la trouvaille de Ciney fait croire à une continuation de fabrication encore sous l'empereur Héliogabale [† 218-222] (3). A l'époque de notre grande patère samienne,

(1) Voir *apud* SCHUERMANS des plateaux analogues provenant des substructions de la *Villa du Rondenbosch*, *sous Hautheim-Saint-Gerlach*, pl. IV, fig. 40-42.

(2) Cette patère ayant été brisée en deux fragments, l'intérieur de sa pâte a pu être examiné, ce qui n'a pas eu lieu quant aux autres, qui ont été conservées intactes.

(3) SCHUERMANS, *Sigles figulins de Tongres*, etc., apud *Bull. de la Soc. scient. et litt. du Limb.*, tom. VIII, vbo *Vitalis*. — Pour ne pas laisser tirer de cette trouvaille de Ciney une conclusion absolue, l'auteur cité fait observer que « des produits » du IIe siècle » (par exemple ceux de la fabrique de *Vitalis*) « ont pu, sinon rester » dans le commerce après la cessation de l'industrie, au moins survivre au fabri- » cant. » — M. le comte G. de Looz, de son côté, parlant du sigle *Victor*, potier qui passe pour avoir fabriqué ses produits dans le courant du second siècle, et peut-être même du premier, et dont la marque a été révélée par ses fouilles dans la villa rom. d'Embresin (*Bull. des com. roy. d'art et d'arch.*, XV, 265), croit qu' « il est » possible, probable même, que le nom de *Victor* a été porté par plusieurs indi- » vidus, même de familles différentes. Cette circonstance nous empêche, dit-il, » d'attribuer tous les produits avec le nom de *Victor* au premier siècle, où des » industriels de ce nom ont laissé leur marque sur des objets en terre cuite et en » bronze à Pompéi et à Herculanum, villes anéanties en l'an 79 de l'ère chrétienne. »

deux fabriques, sous le nom de *Vitalis*, doivent avoir existé, l'une avec la marque du père : OF. VITALIS. P. (patris), et l'autre du fils : OF. VITALIS. I. (junioris). C'est ainsi que j'interprète le P. du sigle de Blehen, et l'I. du sigle trouvé sur un fragment de poterie samienne par M. Schuermans dans les substructions du *Hemelryk* à Wals-Beetz (voir son *Rapport*, p. 344) ; où il est dit, en outre (*not.* 5), que le musée de M. de Meester de Ravenstein possède plusieurs sigles : OF. VITAL. I., ce qui ne semble pas permettre de supposer que le *I* soit le jambage vertical du *P* dépourvu de son trait hémisphérique. M. Schuermans cite encore (*Sigl. fig.*, l. c.), un autre sigle : VITALIS. PP., que je ne peux comprendre, sinon comme troisième fabrique sous ce nom.

Sur cette patère n° 6 s'est trouvé un certain nombre d'ossements (de mouton? de lièvre? etc.), qui n'avaient pas subi l'action du feu du bûcher ; qui, par conséquent, provenaient des viandes placées dans la fosse sépulcrale comme aliments des Mânes (1). La décomposition de ces chairs a laissé une tache dans le fond de ce vase.

VII° *Patère en terre samienne* (pl. II, fig. 7), avec un brillant lustre rouge, en tout ressemblant à celle du n° 3, mais d'un centimètre plus étroite à l'orifice. Son sigle est : OF. VITA.

VIII° *Jatte en terre samienne de forme conique* (pl. II, fig. 8). Son élévation est de 6 1/2c, et elle a à l'orifice 14c de diamètre. Sa brillante couverte rouge est la même que celle des poteries samiennes précédentes. Des jattes analogues ont été trouvées par M. Schuermans dans les substructions du *Hemelryk* (Wals-Beetz), pl. V, fig. 11, et dans celles du *Rondenbosch* (Hauthem-Saint-Gerlach), pl. IV, fig. 43-47 (2).

(1) « Posito pascitur umbra cibo. » (OVID., *Fast.*, 533.)

(2) Il convient de remarquer qu'à toutes les poteries samiennes de Blehen, sauf notre jatte n° 8, la tombe voisine de Braives a fourni des analogues, mais plus nombreuses, quoique d'un lustre plus terne.

Notre soucoupe est restée intacte, quoiqu'elle ait eu à supporter le poids assez lourd du bloc dont il a été parlé. Son bord y a laissé une empreinte profonde d'un centimètre.

La marque du fabricant de ce vase est AVOST. L'*O* est plus petit que les autres lettres. Ce sigle d'*Avostus* paraît être peu connu ou inédit. Je ne l'ai pas trouvé parmi ceux publiés par M. Schuermans, soit du Musée de Liége, soit de Tongres et de ses environs ([1]).

IX° *Petite jatte en terre samienne*, de forme cylindrique, évasée comme la précédente (pl. II, fig. 9). Elle n'a que 4c en élévation avec une ouverture de 8c en diamètre. Elle nous est parvenue intacte, quoique elle aussi ait eu à soutenir, peut-être pendant des siècles, le poids du même bloc, dans lequel elle a laissé une empreinte assez profonde. Elle n'a rien perdu, par son long séjour en terre, de sa belle couleur. Elle est de la fine terre de Samos au chaud coloris rouge. Elle ressemble quelque peu à la petite jatte samienne trouvée dans la *Bortombe* de Wals-Beetz (fig. 31) et à la plus petite de celles de la tombe *Hémava* de Montenaken [fig. 7bis] ([2]); si elle n'est pas, comme celles-là, ornée de feuilles de lierre ou de lotus, elle porte, par contre, la marque de l'artiste qui l'a fabriquée, marque dont les deux précédentes sont dépourvues Le sigle du potier est : OF. PATRICI, sigle déjà connu

Tous les vases samiens énumérés jusqu'ici sont à bords verticaux, non plats, ni renversés.

Les vases en poterie samienne étaient principalement destinés aux mets de la table ([3]), et aussi aux sacrifices.

Les vases de la tombe de Blehen ayant été conservés intacts avec tout leur beau coloris primitif, l'opinion de M. Bron-

([1]) V. tom. VIII du *Bull. de l'Inst. arch. liég.*; — item tom. VIII du *Bull. de la Soc. scient. et litt. du Limbourg.*

([2]) *Rapports* de M. Schuermans, tirés à part, pp. 150 et 199.

([3]) « Ast tibi læta trahunt *Samiæ* convivia testæ. » (TIBUL., II, 3, V, 49.)

gniart [1] doit être sans fondement, en supposant qu'on ne mettait ces poteries daus les tombeaux qu'à l'état de fragments, parce qu'il ne les avait pas trouvées autrement; notre découverte de Blehen, ainsi que la belle jatte n° 31 de Wals-Beetz et le superbe service de la tombe *Hémava*, etc., prouvent surabondamment le contraire.

Les poteries de Blehen que nous avons trouvées debout à la place qu'elles avaient d'abord reçue, ne laissent apercevoir aucune trace d'avoir jamais rien contenu, (sauf toutefois la grande patère n° 6). C'est pourquoi elles semblent y avoir été déposées entièrement vides. Nous avons trouvé leur fond uniquement rempli de terre; mais à leur orifice, il y avait un mélange de terre et de cendres provenant probablement de la pourriture du bois du coffret de sépulture.

On le voit, c'est la belle poterie samienne qui prévaut dans la tombe de Blehen, comme dans ses deux voisines, celles de Braives et de *Hémava*; nous l'avons trouvée très-rare dans les tumulus de Fresin et de Wals-Beetz. Aucun de tous ces beaux objets en terre samienne de la tombe *Hémava* (Montenaken), richement ornés de la feuille de lierre, ne porte la marque de leur artiste ; mais la tombe de Blehen, (aussi celle de Braives), révèle autant de sigles que d'exemplaires. Le nom très-connu de *Vitalis* s'y trouve jusqu'à trois fois et de trois manières différentes. On peut, je crois, dire que la fabrication des belles poteries samiennes a eu une très-longue durée, et que leur forme a moins varié que celle des objets en bronze ou en verre.

X° *Pot* ou *olla en terre cuite ordinaire*, de couleur bleuâtre, à bord plat et de belle forme (pl. II, fig. 10). Sa hauteur est de $0^m,12$ et le diamètre de son orifice est de $0^m,18$. Sortie du caveau et avant tout nettoiement, elle offrait son extérieur vers

(1) *Traité des arts céramiques*, p. 432, sqq. — Voir dans le même sens M. l'abbé Cochet, *Norm. sout.*, VI, 83; et *Publications de la Soc. d'arch. de Maestricht*, III, 204.

le bas tout chargé d'une crasse noirâtre fort épaisse, signe évident que cette urne ou *ollula* avait été au feu ([1]). Si nous l'avons trouvée à l'état de fragments, la cause en est la même que pour le n° 1. — Venons maintenant à nos trois objets en verre ([2]).

XI° *Un flacon en verre bleuâtre* (pl. II, fig. 11), mesurant 27c de haut avec une grande panse ronde d'un diamètre de 17c, ornée de stries ou côtes concentriques. Le col et l'anse de cette carafe sont démesurément longs (0m,15). Elle est munie d'un pied haut de 2 1/2 c. A ce genre de bouteille de forme et de goût mauvais ou exagérés, je ne connais pas d'analogue.

XII° *Verre ou goblet à boire* (pl. II, fig. 12), d'une hauteur de 0m,9 et d'une forme assez belle, peu ou point connue.

XIII° *Carafe ou flacon en verre bleuâtre* (pl. II, fig. 13). Elle est haute de 0m,30 et à panse conique et vilaine, panse mesurant 13c de haut et 17c de large à la base, ornée verticalement de côtes en relief et munie d'un pied, haut de 5c. Ce flacon, de forme excentrique et de très-mauvais goût, marquant une époque de décadence, à col et anse excessifs, d'une longueur d'au moins 15 centimètres.

La tombe de Wals-Beetz nous a fourni (pl. V, fig. 22), une bouteille semblable, un peu moins difforme cependant. La tombe de Braives, dite d'Avennes, en contenait quatre à panse moins large et à fond plat sans pied ([3]). En fait de difformité, certes celles-ci ne le cèdent en rien à leur analogue de Blehen.

Comme ces trois objets en verre avaient été placés au milieu du coffret tumulaire, ils ont eu le plus à souffrir de la chute

([1]) Les fouilles que le savant président de la *Société d'archéol. dans le Duché du Limb.*, M. Habets, a faites dans le cimetière de *Bergh-Terblyt*, lui ont fourni des fragments de plusieurs de ces urnes noircies par le feu et qu'il qualifie d'*olla* ou de pot-a-feu. (Voir les *Publications* de cette Société, III, 191, 194, 198 et 201.)

([2]) Selon de Montfaucon, le verre était commun chez les Romains, pour ce qui regarde les bouteilles, les coupes, les tasses ou petits plateaux.

([3]) *Bull. de l'Inst. arch. liég.*, XII, pl. VII, fig. 6 et 7.

des planches du couvercle à demi-consumées, poussées par le lourd poids du bloc que l'on connaît; aussi étaient-ils brisés en nombreux et menus morceaux. C'est par le milieu, en effet, que le couvercle a dû d'abord et le plus facilement céder, et moins facilement le long des parois, où les objets qui y étaient déposés ont été généralement conservés intacts (1).

Virgile, parlant des funérailles d'Anchise, dit qu'Enée, se conformant à l'ancien Rituel funèbre des Romains, répandit sur la terre, en forme de libations, *deux* grands vases de vin pur, *deux* de lait nouveau et *deux* du sang des victimes (2). Ici, à Blehen, il y a quelque chose qui ressemble à cette cérémonie par les deux flacons, les deux ou trois patères, les deux ou trois jattes; mais ces objets ne sont pas exactement pairs, ni identiques de forme et de grandeur (3). Le nombre des objets analogues, mais non identiques, a été bien plus grand, à Braives, en fait de poteries; à Fresin pour les fioles; à Wals-Beetz pour les plateaux. L'un des tumulus de Seron (Forville) a fourni jusqu'à 11 soucoupes de même forme. Il est permis, je pense, d'en conclure, qu'à l'époque de ces tombes, les rites funèbres étaient moins bien connus ou observés que du temps de Virgile, et qu'ainsi, avec le laps de temps, quelque sacrés qu'ils restassent aux yeux des familles, ils se modifièrent s'en allant successivement dans le vague et en partie dans l'oubli.

C'est probablement dans le même sens d'altération des anciennes cérémonies funéraires, lesquelles, depuis bien long-

(1) C'est aussi vers le centre du caveau que les objets en verre se trouvaient à Braives, comme les fioles à Fresin et les beaux plateaux à Wals-Beetz, où, par une même cause, ces plateaux avaient été broyés et non, comme on aurait pu le croire, dévitrifiés.

(2) « Hic *duo* rite mero libans carchesia Baccho
» Fundit humi, *duo* lacte novo, *duo* sanguine sacro. »

VIRG., *Aen.*, V, 77.

(3) Cf. M. Van Bastelaer dans le *Bull. des com. roy. d'art et d'arch.*, XV, 272. — Comme pour la tombe de Blehen, on peut dire la même chose des objets de la tombe de l'*Empereur*. (*Bull. de l'Inst. arch. liég.*, XII, 497, sqq.

temps, n'étaient plus que de simples habitudes devenues quelque peu arbitraires, étant dépourvues de règle ou de croyance, — qu'il faut interpréter le petit nombre de treize objets seulement, assez précieux cependant et variés considérés en eux-mêmes, que renfermait le caveau de Blehen, tandis que d'autres tombes que j'ai visitées, celles de Fresin et de Wals-Beetz, tombes avec chambres sépulcrales à grandes dimensions, en contenaient de 40 à 50 ([1]). On ne peut, en effet, attribuer cette notable diminution dans la vaisselle funéraire à une position présumée subalterne ou à une richesse limitée du défunt, car son tombeau apparent (le tumulus) est aussi beau, aussi grand que les autres; ni aux dimensions étroites de la fosse sépulcrale, car on avait la bêche pour l'élargir.

Voici donc parmi les objets qu'on trouve souvent dans les tombeaux, ceux qui faisaient défaut à Blehen. D'abord, *a.* point de ces objets d'usage corporel qu'on enterrait avec le mort, comme lui ayant été consacrés pendant la vie, tels que bijoux ou coffrets à bijoux, perles, amulettes, styles, ornements de toilette, miroirs, aiguilles à cheveux, tessères de jeux ou dés, etc. Les sépultures de Braives et de l'*Empereur* (Moxhe) en étaient dépourvues pareillement; — *b.* ni lampe sépulcrale, comme il n'y en avait non plus dans la tombe de Celles, de l'*Empereur*, de Braives, où cependant il a été trouvé une espèce de lampadaire; mais les tumulus de *Hémava*, de Fresin, de Wals-Beetz, de Thisnes, etc. en ont révélé plusieurs; — *c.* ni enfin monnaie funéraire, ce que n'ont pas fourni non plus les tombes de l'*Empereur*, de Vaux, de Celles, de Héron, ni les petites fosses des trois tumulus de Seron ([2]); mais les tumulus

([1]) Le tumulus de Braives, dont le caveau n'était profond que de 70 c., renfermait un pareil nombre ; mais celui de Saventhem, malgré sa belle chambre mortuaire maçonnée et son précieux sarcophage, n'en a fourni que onze; et quant aux deux tombes dont il a été parlé d'après Galliot, l'une en renfermait 22 à 24, et l'autre treize seulement.

([2]) Les 12 pièces de monnaies trouvées dans le tumulus de Cortil-Noirmont

de *Hémava*, de Fresin, de Wals-Beetz, de Thisnes, de Braives, etc. en contenaient.

Le défunt, dont ce grand tertre ou tombeau apparent rappelle et honore la mémoire depuis tant de siècles, devait avoir eu, comme c'est à présumer, son séjour dans les environs de Blehen. Mais à Blehen même, on ne trouve pas de trace d'une villa romaine; il n'y a pas même de ruisseau (1). C'est pourquoi je suis assez porté à mettre la tombe de Blehen en relation avec la villa belgo-romaine de Bertrée, explorée par l'auteur de ce rapport en 1872 (2).

VI. Après la demeure, on peut demander à quel peuple le défunt de Blehen appartenait : s'il était pur Romain, ou Belgo-romain ou enfin Franco-romain (tous sujets de l'empire), termes qui s'éclairciront en indiquant rapidement ceux qui cultivèrent

portaient des traces de combustion. (*Bull. des com. roy. d'art et d'arch.*, XIII, 452.) — Voici quelques cimetières Germano- (ou Franco)-Belges ou Romains de l'époque de la crémation, qui n'ont révélé aucune monnaie : le *Tombeux* (Avernas-le-Bauduin); le *Haemberg* (Wals-Wezeren); celui de Grez-Doiceau, près de Bonlez, pays de Wavre; et celui d'Elewyt, c'est-à-dire cette partie de l'ancien cimetière belgo romain que les Germano-Belges ont continuée, (*Annal. de l'Acad. d'arch. de Belg.*, 2e série, tom. IX, 783) : « Cet établissement d'Elewyt, dit M. Van Dessel, » qui l'a exploré (*ibid.*, X, 525), était en communication directe avec la Hesbaye » et la Germanie, car on ne doit pas perdre de vue qu'une voie romaine allait de » Louvain à Tirlemont, et de cette ville à Tongres par St-Trond. Cette voie ne » peut être que la continuation de la chaussée romaine d'Elewyt à Louvain. » — Parmi les cimetières franks de l'époque d'inhumation, aussi dépourvus de monnaies, on peut indiquer les suivants, déjà cités : ceux de Jauche; d'Embresinaux; de Fall-Mheer; de Sluse, d'Angleur, etc.

(1) Il y a derrière l'église de Blehen une petite campagne élevée qui fait pente vers le Sud-Est. Un jour, j'y ai trouvé, dans le sentier, un fragment de tuile à rebord, passant par là en 1872-73 pour faire visite à la tombe de Braives. Mais toute inspection ultérieure de ce plateau a été infructueuse. — Quant à l'absence de ruisseau, un renseignement, communiqué récemment par M. le curé de l'endroit, contient : « Que là réellement, au-dessus de Lens, se trouvait autrefois une source » qui coulait continuellement, mais faiblement, en traversant Lens; mais qu'à la » suite du tremblement de terre de 1828, cette source a complétement cessé de » couler. »

(2) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, XII.

le sol de l'empire romain en Belgique à dater de la conquête par Jules César jusqu'à l'invasion générale des barbares en 407.

Après la conquête, César confirma les Gaulois, y compris les Belges, dans leur antique liberté (pas indépendance), et leur conserva leurs lois et leur gouvernement national (Cæs., B. G., I, 45). Lors donc que César quitta les Gaules, les Belges, c'est-à-dire les Nerviens et les Tréviriens, — car les Atuatiques et les Eburons avaient cessé d'exister, — obtenaient le titre de peuples libres (*liberi*, *fœderati*), c'est-à-dire qu'ils gardaient leurs chefs nationaux et leurs antiques lois ou constitutions, tout en reconnaissant les Romains pour leurs maîtres et souverains, et à la seule condition de veiller à la défense de la frontière septentrionale de l'empire et de servir dans les armées romaines comme troupes auxiliaires. L'empereur Auguste leur conserva ces mêmes prérogatives [1]; et en transférant, dans les déserts de la Belgique, les Tongrois, les Toxandres, les Béthasiens et les Suniques, il paraît leur avoir octroyé les mêmes priviléges qu'aux anciens habitants, en leur imposant les mêmes devoirs et obligations. Aussi Tacite nous dit-il que dans la guerre ou insurrection des Bataves contre les Romains, sous l'empereur Vespasien (an. 74), les Béthasiens, les Tongrois et les Nerviens se trouvent d'abord dans l'armée de Claudius Labeo et qu'ils finirent par prendre le parti de Civilis, qui était déjà à la tête des Bataves, des Tréviriens et des Suniques [2].

[1] « Augustus inter subditos provincias ex more Romanorum ordinavit; *fœderatos* contra patriis semper legibus suis gubernari jussit. » (Dio Cass., IV.)

[2] Schayes, *La Belgique*, II, ch. IV. — De ces Béthasiens, plusieurs ont servi dans les légions romaines en Angleterre. On y a retrouvé des rescrits de Trajan et d'Hadrien (commencement du IIe siècle), licenciant des vétérans Béthasiens. Un souvenir du séjour des anciens Béthasiens se retrouve dans le nom des villages de *Geets-Betz*, de *Betecom* et de *Wals-Beetz*, près de Montenaken : « *Bethasii*, dit » Bucherius, *Belgium Rom.*, V, C. XIV, 184, Tungris proximi, ad Demeræ fluminis » ripam australem sinistramque jacebant, prope vicum *Bets*, Bethasios nomine refe- » rentem, inde versus Lovanium Nivellasque porrecti; fere ubi sub Julio Cæsare » *Advatici*, Nerviis confines. »

Outre plusieurs chefs civils et militaires, il y avait, dans le pays, à côté de nos Germano-Belges, aussi appelés Belgo-*Romains*, parce qu'ils ont été à peu près entièrement *romanisés*, d'autres vrais Romains, en assez grand nombre, du moins dans les deux premiers siècles depuis la conquête, savoir les préposés des impôts, habitants, peut-on croire, de nos villas romaines, qui importaient avec eux en Belgique leurs mœurs, leurs usages et leur luxe ([1]).

Les anciens Germano-Belges, avons-nous dit, furent presque tout-à-fait romanisés. En effet, après la conquête, pour faire perdre à leurs nouveaux sujets le souvenir de leur ancienne indépendance, les Romains travaillèrent à effacer les traces de la nationalité celtique ou germaine, en substituant à la langue, au culte et aux usages du pays, la langue, le culte et les usages de Rome. Les efforts tentés par Auguste, Tibère, Claude et par leurs successeurs paraissent avoir été couronnés d'un grand succès. Mais un tel résultat n'a pas été obtenu quant aux nouvelles colonies germaniques, admises dans le pays, vers la fin du IIIe et au IVe siècle, pour cultiver les divers endroits que, profitant de la décadence de l'empire à cette époque, elles-mêmes avaient rendus déserts par leurs fréquentes invasions accompagnées d'immenses dévastations.

Ce fut ainsi que vers l'an 277, l'empereur Probus transféra dans les Gaules une multitude de Francs, prisonniers de guerre ([2]).

([1]) « Les places des finances, la ferme des impôts, dit Franz de Champagny, *Les Césars*, I, 30, édit. Louv.), engraissaient (sous les 1ers Césars) bien des fortunes des chevaliers (nouvelle aristocratie). Ces *publicains*, comme on les appelait, formés en compagnies commerciales,... *répandus par tout l'empire, exploitant toutes les provinces*, correspondaient par un service de postes, organisé par eux seuls, de l'Orient à l'Occident, de l'Asie en Espagne. Leur centre était à Rome ; toutes ces sociétés y avaient leur représentant. »

([2]) « Avantur gallicana rura bobus barbaris, » écrivait Probus au Sénat, parlant de cet événement, « et juga germanica captiva præbent nostris colla cultoribus ; » pascuntur ad nostrum alimonium gentium pecora diversarum. » (Vopisc. in *Probo*, 15)

14 ans après, Maximien donna à une autre colonie de Francs une partie des terres incultes des Tréviriens et des Nerviens (1). Constance-Chlore agit de même à l'égard des Cauques et des Frisons après avoir reconquis la Batavie qu'ils avaient envahie (2). Ces colonies germaniques, fixées en Belgique, gardèrent leurs lois et coutumes avec leurs princes nationaux sous les formes extérieures de l'administration provinciale que les Romains avaient établie sur la Gaule entière (3). Leurs mœurs et usages, leur langue et leur culte furent maintenus à peu près sans altération jusqu'à la fin de la domination romaine. Elles vivaient

(1) « Tuo, Maximiane Auguste, nutu Nerviorum (entendez ceux du Hainaut, d'Alost et de Bruxelles) et Trevirorum ara jacentia lætus *postliminio* restitutus et receptus Francus excoluit. » (*Eumen.*, in fine *Paneg.* 10 *Maxim. Herculei.*) Les termes « postliminio receptus » indiquent que les Francs occupaient déjà ces lieux antérieurement à Maximien qui, en effet, après leur invasion dans la Batavie et d'autres terres en-deçà du Rhin, les en avait chassés, d'après un autre panégyriste. (*Incerti paneg. Maxim. et Constant.*, 4.) D'où BUCHERIUS, *Belg. Rom.*, VII, c. VI, tire cette conclusion : « Francos ipsos paulo ante (an. 294) Bataviam aliosque cis » Rhenum terras invasisse, tenuisseque ; mox ab Constantio superatos in Trevero- » rum, Nerviorum Belgarumque nostrorum deserta vastataque loca translatos ; » prorsus ut Belgica nostra, priusquam Francis postea plane victoribus tota sub- » deretur, *non paucis Francorum colonis insideretur.* »

(2) SCHAYES, *La Belg.*, I, 397 ; — BUCHERIUS, *loc. cit.*

(3) La position de ces nouvelles colonies germaniques dans le pays est assez bien indiquée par De Petigny, *Etude sur l'hist., les lois et les instit. de l'époque méroving.*, dont je cite ces passages : « Les guerriers germains colonisés, dit-il, I, 130, 139, s'établissaient avec leurs familles dans les cantonnements qui leur étaient assignés ; ils y vivaient sous le gouvernement immédiat de leurs chefs ;... ils y suivaient leurs lois ou plutôt leurs coutumes nationales, et n'étaient rattachés à l'empire que par leur condition du service militaire et le serment prêté à l'empereur comme chef de l'armée. — Ces barbares incorporés dans les armées romaines, établis sur les terres du domaine impérial, sont désignés dans les écrits des historiens du bas empire et dans les actes publics contemporains sous le nom de Lètes, *Læti*, et les terres qui leur étaient assignées sont appelées terres létiques, *terræ læticæ*. Le nom que les auteurs latins appliquent le plus généralement aux barbares établis sur les terres impériales, était celui de *fœderati*. En effet, ces établissements avaient toujours pour origine un traité qui concédait au peuple colonisé une certaine étendue de territoire, sous la condition du service militaire et de la reconnaissance implicite de la *majesté*, ou si l'on veut employer l'expression féodale, de la suzeraineté de l'empire. » (V. Lex VII, DIGEST., *De captiv. et postlim.*)

ainsi, peu ou point romanisées, parmi ou à côté des anciens Germano-Belges qui l'étaient presque tout-à-fait.

Dans le cours du IVe siècle, les Germains d'Outre-Rhin ne crurent pas même nécessaire de recourir à l'autorité romaine, déjà fort affaiblie, pour s'établir, selon leur bon plaisir (*prœlicenter*), sur des terres à leur convenance, appartenant au domaine public. C'est ainsi que Julien l'Apostat, créé César et envoyé sur les lieux par l'empereur Constance († 355), trouva les Francs Saliens établis dans la Toxandrie, où ils vivaient en nation entièrement libre et indépendante des lois de l'empire (1). Il leur permit d'y résider, à condition de reconnaître l'autorité de l'empereur (2).

Maintenant que nous connaissons les peuplades qui occupèrent le sol de la Belgique sous l'empire romain, nous rangeons le tumulus de Blehen parmi les tombes romaines, datant cependant, croyons-nous, des temps postérieurs de la domination romaine. Quant aux cimetières du *Haemberg* (Wals-Wezeren) et le *Tombeux* d'Avernas-le-Bauduin, ainsi que la tombe de l'*Empereur*, et celles dont parlent Schayes (3) et Van Hasselt (4),

(1) « Petit (Julianus) primos omnium Francos, eos videlicet, quos consuetudo » *Salios* appellavit, ausos *olim* in Romano solo apud Toxandriam locum habitacula » sibi figere *prœlicenter*. » (Amm. Marcel., XVII, 8.) — « Le terme *olim*, dit M. Schayes, *La Belg.*, I, 399), indique qu'ils occupaient cette contrée depuis un assez long espace de temps. »

(2) « Suscepi quidem partem *Saliorum*, Chamavos vero expuli, » écrivait Julien. — Qu'il me soit permis d'ajouter comme échantillon des dévastations exercées, dans le IVe siècle, par les Germains d'Outre-Rhin dans les Gaules et la Belgique, ce que rapportait Julien (*Orat.* I), se trouvant sur les lieux : « *Jam innumera Germanorum multitudo circum eversa per Gallias oppida commorabatur.* Quorum numerus oppidorum ad 45 pervenerat, burgis et castellis minoribus omissis. Agri vero quem *cis* Rhenum obtinebant barbari, tantum erat spatium, quantum a fontibus illius ad Oceanum usque porrigitur. Postremi autem illorum, a finibus nostris citimi (*fort voisins de nous*), trecentis a Rheni ripa stadiis distabant. Sed triplo adhuc amplior regio populationibus illorum et excursionibus vasta erat et inculta : ubi ne pascendi quidem potestas Gallis fieret. Erant et urbes aliquot oppidariis vacuæ, etsi nondum vicinos haberent barbaros. »

(3) Schayes, *Hist. de l'arch. en Belg.*, I, 11 et 18 ; — *La Belgique*, I, 118 sqq.; 299 sqq.; II, 135.

(4) Van Hasselt, *Hist. des Belg.*, II, 57.

et bon nombre d'autres tumulus et cimetières dans la province de Namur, de l'époque de la crémation, ils proviennent, selon nous, des Germano-(ou Franco-) Belges, peu romanisés, n'ayant été admis dans l'empire que depuis la fin du IIIe ou au IVe siècle (1). Et pour ce qui regarde les petites tombes de la Campine, de Grez-Doiceau, etc., aussi de l'époque d'incinération, tombes qui n'ont pas plus d'un mètre d'élévation et contiennent des poteries de facture grossière et de cuisson imparfaite, nous les attribuons aux Germano- (ou Franco-) Belges qui, de leur propre autorité (*prælicenter*), ont pris possession d'une partie du pays au IVe siècle. Mais les cimetières de la période d'inhumation, comme sont ceux de Jauche, d'Embresinaux, de Sluse, de Fall-Mheer, d'Angleur, de Bas-Oha, etc. proviennent des Franks, maîtres définitifs du pays depuis la chute de l'empire romain en Belgique [† circa 450].

VII. Quel est l'âge de la tombe de Blehen ?

Il y en a qui font de grands efforts, on ne sait trop pourquoi,

(1) On lit dans le *Bull. des com. roy. d'art et d'arch.*, XV, 237, que « les environs de Hannut et de Landen récelent de nombreux cimetières de l'époque franke. » Dans le canton de Landen, l'auteur cite le *Tombeux* d'Avernas-le-Bauduin et le *Haemberg* (Wezeren), cimetières que j'ai explorés en 1863-64. D'après lui, ces cimetières contiennent « des sépultures *mérovingiennes* (!), c'est-à-dire postérieures à la fin du Ve siècle ; mais il oublie qu'ils sont de l'époque de la crémation. Ailleurs, *Bull. de l'Inst. arch. liég.*, XII, 205, grâce à son nouveau système de « *similitude* » entre vases et vases, par exemple, entre l'un des vases de la tombe d'Avennes (Braives) et un autre du cimetière du *Haemberg*, il dit que ce cimetière « *est bien romain*, » « ce qui, ajoute-t-il, avait pu être révoqué en doute à cause d'une certaine apparence franke de *quelques* (?) vases qui y ont été découverts. » — Oui, dans le sens large, il est *romain*, comme aussi le *Tombeux*, parce qu'ils ont été établis sur le sol et sous la domination de l'empire romain ; mais dans le sens propre, ayant appartenu à des Germano- (ou Franco-) Belges, admis dans l'empire à la fin du IIIe ou au IVe siècle (a), ils sont « indubitablement » franks, comme leur mobilier funéraire le prouve à l'évidence. (Voir aussi les *rapports* de M. Schuermans sur nos fouilles en Hesbaye, pag. 239 et 417 des tirés à part.)

(a) « Les Franks, dit M. Van Bastelaer, *Ann. de l'Acad. d'arch. de Belg.*, X, 468, étaient établis dans l'Entre-Sambre-et-Meuse » (ajoutez, et au-dessus de Namur, dans le canton Dhuy, et puis dans les cantons d'Avennes et de Landen) « longtemps avant leur conquête et en paix avec les indigènes. »

ni pour quelle utilité, afin de ramener, au moyen des monnaies antiques et des poteries fines, surtout les samiennes, tous nos tumulus, toutes nos villas, ainsi que nos cimetières romains, aux deux premiers siècles de notre ère. N'en faisait-on donc plus de tumulus au IIIe et IVe siècle? Ne construisait-on plus alors de villas? N'établissait-on plus de cimetières? Ou bien quand donc nous sera-t-il donné de retrouver les lieux de séjour et d'enterrement de ceux qui vivaient alors?

Il n'est donc pas sans quelque importance de rechercher, si et jusqu'où les monnaies du haut empire et les poteries ont une valeur probante à cet égard.

Commençons par les poteries.

Des vases munis du même sigle, trouvés dans les endroits ou pays les plus éloignés les uns des autres, prouvent l'extension commerciale que les fabricants d'Italie (ou des Gaules) savaient donner aux produits de leurs établissements par le colportage des marchands ambulants. Aussi Pline nous dit-il que, de son temps (au 1er siècle), les grands fabricants de poteries faites au tour exportaient leurs produits de tous côtés par terre et par mer (1). C'est pourquoi des découvertes fréquentes de monnaies, de vases, d'armes et d'autres objets de provenance romaine se font jusque dans les parties les plus reculées de la Germanie, où ne pénétrèrent jamais les légions (2).

Nous avons déjà dit que la fabrication de la poterie fine, surtout de la samienne, a eu une très-longue durée (3). En tout cas, la

(1) PLINE, XXXV, 46 : « Hæc per maria terrasque ultro citroque portantur, » insignibus rotæ officinis. »

(2) SCHAYES, *La Belg.*, II, 6, *note* 6; et SCHUERMANS, *Rapport* sur les fouilles de Fresin, pag. 72. — « Est videre apud illos (les Germains d'Outre-Rhin, non soumis), » argentea vasa, legatis et principibus eorum muneri data..... proximi, ob usum » commerciorum, formas quasdam nostræ pecuniæ agnoscunt atque eligunt. » (TACIT., M. G., § 5, fin du 1er et commencement du IIe siècle.)

(3) Le bon sens permet-il, en effet, d'admettre que tous ces potiers, connus déjà par un nombre si grand de sigles et que bien d'autres encore feront connaître, aient tous appartenu aux deux premiers siècles du haut empire?

longue conservation de ces poteries dans les familles n'est pas douteuse, à peu près comme de nos temps, y sont conservées ou avidement recherchées les porcelaines chinoises, de la Saxe ou de Sèvres. On a trouvé, en effet, les poteries fines, les samiennes, dans l'établissement de Jupille à côté de certaines poteries noires à ornements blancs et des monnaies de Gordien († 237). Ce qui semble les faire durer jusqu'à la fin du IIIe siècle ([1]). C'est vers cette époque ou postérieurement que nous croyons qu'ont été érigées la tombe de Blehen et aussi celle de Braives, renfermant de nombreuses poteries samiennes à côté d'autres vases mal faits ou de mauvais goût. En outre, le tombeau frank en pierres maçonnées trouvé, en 1868, à Fall-Mheer contenait, à côté du *squelette*, « un mobilier purement romain ([2]). » De même dans l'antique cimetière de Strée, « mi-franc, mi-romain, » M. Van Bastelaer a trouvé, dans certaines sépultures, « réunies la hache du Franc et la poterie romaine ([3]). »

Vers le temps, où de nombreux Francs furent admis dans notre pays comme sujets romains, une contrefaçon de la poterie samienne est apparue en Belgique. C'est ainsi que la poterie samienne du tumulus de Cortil-Noirmont n'avait pas la belle couleur rouge lustrée qu'on lui connaît généralement. « Elle est, dit M. Van Dessel dans son rapport, pâle et s'enlève par le simple frottement ([4]). » C'est ainsi aussi que nous avons trouvé dans le cimetière du *Haemberg* (Wezeren) « une sorte de bol (pl. IV, fig. 26), en poterie rouge, revêtue d'ornements en relief et d'un vernis à l'instar de la poterie samienne, mais

([1]) *Bull. de l'Inst. arch. liég.*, XI, 495.

([2]) *Bull. de la Soc. scient. et litt. de Limb.*, IX, 319.

([3]) *Annal. de l'Acad. d'arch. de Belg.*, X, 468. Mais « on sait, a-t-on dit, que les Francs qui ont succédé aux Romains dans la conquête de notre sol, se sont encore pendant longtemps servi des objets (vases, poteries, *monnaies*) *délaissés* par ces derniers. » S'ils ont été *délaissés*, ils devaient encore exister (Cf. *Bull. de l'Inst. arch. liég.*, XII, 218).

([4]) *Bullet. des com. roy. d'art et d'arch.*, XIII, 456.

n'adhérant pas la pâte. Ce dernier objet, ajoute M. Schuermans, reporte le cimetière du *Haemberg* à l'ère romaine, mais..... à la décadence ([1]). »

Alors pareillement s'est révélée une autre espèce de poterie, savoir « poterie grossière à peine cuite, poterie s'émiettant dans les doigts et n'ayant pas du tout les caractères de la poterie romaine. » C'est ainsi que M. Schuermans décrit un vase que nous ont fourni, en 1864, nos fouilles dans la tombe de Middelwinde ([2]). Tels étaient aussi, en général, les vases trouvés, en 1863, dans le cimetière frank du *Haemberg* (de l'époque de la crémation) : « vases d'une terre grossière de couleur rose, grise ou noirâtre, et non ou à peine façonnés au tour, » lesquels, selon M. Schuermans, semblent avoir été cuits *sur place ou dans le voisinage* ([3]). » Un pareil vase a été trouvé au fond de la cave de la villa du *Rondenbosch*, « vase en terre grossière, à peine cuite » et qui « s'est pour ainsi dire émietté dans les mains des inventeurs » au point « qu'à peine un tesson en a pu être dessiné. » Ce vase, ainsi qu'un autre, « à dessins en hachures qui ne paraissent pas romains, » prouvent que cet établissement appartient « à une époque plus récente ([4]). » Je citerai encore *a.* deux vases « en terre très-commune, peu cuite et excessivement friable » trouvés, du reste, dans la tombe germanique de l'*Empereur*, tombe de l'époque de la crémation et faite dans les

([1]) *Rapports* sur nos fouilles en Hesbaye, p. 241 des tirés à part.

([2]) SCHUERMANS, *Rapports* sur nos fouilles en Hesbaye, pag. 220 (pl. III, fig. 14). « Mais pouvant être, ajoute-t-il, tout simplement un vase *fait sur les lieux mêmes.* »

([3]) *Ibid.*, p. 241. — Ces vases indiquent que ce cimetière de l'époque romaine doit être rapporté vers le déclin de l'empire, ce que confirment et la monnaie de Tetricus († 268), trouvée dans les substructions voisines du *Lazaret* (*ibid.*, p. 242), et les tuiles difformes et mal cuites de cet établissement, semblables à celles de la villa du *Kloosterhof* (Neerlanden) et à une partie de celles de la villa de Bertrée. « Aux temps plus récents, dit M. Schuermans (*ibid.*, p. 417), appartiennent les » poteries (frankes?) du *Tombeux* d'Avernas-le-Bauduin et les poteries (de la » décadence?) du cimetière du *Haemberg* (Wezeren). »

([4]) SCHUERMANS, *Rapport* (tiré à part), pag. 482-83, pl. V, fig. 41, et pl. VI, fig. 42.

temps postérieurs de l'empire [1]. *b.* Les fragments d'une urne « de facture grossière et de cuisson imparfaite » trouvée dans le cimetière Germano-Belge de Grez-Doiceau [2]. *c.* Enfin, quant au cimetière d'Elewyt mi-franc, mi-romain, M. Van Dessel cite, pour la partie « Germano-Belge » : « deux jattes en terre gri-
» sâtre, grossièrement façonnées et à peine cuites comme seuls
» objets intacts qu'on ait pu recueillir dans ce cimetière Ger-
» mano-Belge. » D'après lui, « le nombre d'urnes ensevelies
» dans ce terrain devait cependant être considérable, et nous
» ne pensons pas, dit-il, nous écarter de la vérité en évaluant ce
» nombre à plus de deux cents. Malheureusement, ajoute-t-il,
» dès qu'on voulait les enlever, elles s'émiettaient dans les
» mains; souvent même elles étaient déjà réduites en poussières
» avant que la bêche de l'ouvrier les atteignît, et on ne recon-
» naissait l'endroit, où elles avaient été placées, qu'à un amas
» de terre noire mêlée d'ossements calcinés et de cendres de
» bois [3]. »

De ce qui précède, c'est-à-dire de la longue durée, si pas

(1) *Bull. de l'Inst. arch. liég.*, XII, 498. — Les vases funèbres de cette tombe, entre autres, prouvent que les nouveaux Germano-Belges, comme les anciens, faisaient provision, auprès des marchands ambulants, de la poterie romaine, tant de la fine que de toute autre.

(2) *Bull. des com. roy. d'art et d'arch.*, XIII, 170.

(3) *Bull. de l'Acad. d'arch. de Belgique*, IX, 783. — On a dernièrement fait de vains efforts pour faire passer cette poterie grossière et mal cuite pour de la poterie « parfaitement » *romaine* (!) en prétendant « que l'on ne doit plus rapporter cette » poterie *exclusivement* aux populations *germaniques*, » parce que, dit-on, « toute la poterie *romaine*, pas plus que la nôtre, n'était de la poterie fine. » (*Bullet. de l'Inst. arch. liég.*, XII, 505.) En vérité, les Romains faisaient aussi de la grosse poterie, ayant même des parois épaisses de 2 c., par exemple, les *dolia*, mais elle était faite au tour et fort bien cuite ; ils ne faisaient pas de la poterie *grossière s'émiettant dans les doigts*. — On réplique « qu'il ne paraît pas bien démontré, en » ce qui concerne la poterie *grossière*, que la *fragilité* de sa nature et l'*imperfection* » de sa fabrication doivent la faire considérer comme n'étant pas *romaine* » (*ibid.*, pag. 392). Voilà du neuf (!), mais, je pense, anti-archéologique, et contraire à ce qui est communément admis. Pour nous donc, ces poteries *grossières* sont le produit des Germains ou des Franks successivement admis dans l'empire à dater de la dernière moitié du IIIe siècle et vivant dans le pays parmi ou à côté des anciens Germano-Belges romanisés ; ou, si l'on veut, elles proviennent des Franks établis *prælicenter* dans la Toxandrie, au IVe siècle.

toujours de la fabrication, du moins de la conservation dans les familles et le commerce de la belle poterie romaine, il résulte clairement, je pense, que cette poterie, trouvée dans un tumulus ou un établissement (villa ou cimetière) belgo-romain, même sans mélange de tout autre produit qu'on doit regarder comme étant de la décadence, permet à peine une faible *présomption* en faveur d'une haute antiquité, mais certes ne la *prouve* aucunement. Si, d'autre part, cette belle poterie romaine, de forme harmonieuse et artistique, se trouve à côté d'autres objets de forme peu symétrique, excessive ou excentrique, c'est-à-dire de l'époque de la décadence, postérieure aux deux premiers siècles de notre ère, ou se trouve ensemble avec une poterie grossière et mal cuite, produit exclusif de certaines colonies admises dans l'empire postérieurement (pas avant la fin du IIIe siècle), alors, au point de vue d'indiquer l'âge, les beaux objets sont dépourvus de toute force probante, laquelle, dans ce cas, est exclusivement réservée aux objets difformes dénotant la décadence, ou à ces objets grossiers produits par les Germano-Belges, de sorte que le tumulus ou l'établissement, où ils se trouvent, ne seront pas antérieurs à l'époque de la fabrication de ces derniers objets. C'est ainsi que, quant à la tombe de Blehen, malgré toutes les autres belles poteries, surtout en terre samienne, les deux flacons en verre à panse et col démesurés (pl. II, fig. 11 et 13), mais moins laids pourtant que les deux bouteilles ou flacons de la tombe de Braives (pl. VII, fig. 6 et 7), prouvent seuls, en dehors de plusieurs autres indices, déjà annotés, que cette tombe est postérieure aux deux premiers siècles. C'est ainsi aussi qu'un flacon semblable, de même que deux buires de la *Bortombe* de Wals-Beetz (pl. III, fig. 5 et 6 et pl. V, fig. 22), empêchent tant d'autres beaux objets, en compagnie desquels ils se sont trouvés, de la faire remonter à une assez haute antiquité, par exemple, à celle que paraissent avoir les tombes de *Hémava*, de Fresin et d'Omal [1].

[1] « Le dépôt funéraire de Wals-Beetz, observe fort bien M. Schuermans dans

Ce serait donc, comme je l'ai déjà dit, de ma part, de la peine perdue, si, m'appuyant uniquement sur les beaux objets trouvés dans le tumulus de Blehen et sans prendre en considération les autres assez difformes, je voulais un peu prétentieusement m'efforcer, au moyen de « certains indices et de différents points d'analogie avec les tombes déjà explorées » (par exemple, celles que je viens de citer), à « en faire remonter la construction (et cela d'une manière presque certaine) à la fin du premier siècle ou, plus probablement, au commencement du second siècle de l'ère chrétienne. »

J'arrive aux monnaies.

D'abord, pour ce qui regarde les monnaies de sépulture, il existe une hypothèse très-hasardée, d'après laquelle il faudrait considérer le dépôt dans les tombeaux de deux monnaies, surtout si elles portent l'effigie du même empereur « comme en déterminant la *date réelle*, » de sorte que « le placement de ces pièces serait un fait aussi *intentionnel* que le scellement de médailles dans la première pierre de nos édifices [1]. »

D'après cette opinion, « les Romains ne mettaient dans les urnes » sépulcrales que des monnaies *récentes* et ayant cours [2], » ce que les faits contredisent partout. C'est pourquoi M. Schuer-

» son *rapport* sur ces fouilles, pag. 175 des tirés à part, indique déjà une déca-
« dence relative : plus de ces objets essentiellement artistiques comme ceux des
» *Drijtommen* (Fresin)..... et en fait de buires de bronze (ajoutez *et de flacon*), des
» formes moins pures et très-exagérées, soit en longueur, soit en largeur; enfin
» des ornements moulés, au lieu de fines ciselures. » — De même, pour ce qui regarde les villas belgo-romaines du *Lazaret* (Wezeren) et de Bertrée, sans égard pour leurs belles tuiles, ce sont celles qui étaient difformes et mal cuites, semblables à celles de la villa du *Kloosterhof* (Neerlanden) que nous avons fait valoir pour indiquer l'extension de leur durée.

(1) Telle est l'opinion de M. de la Saussaye *apud* Cochet, *Norm. sout.*, p. 80, partagée plus ou moins par M. Schuermans, dans ses *Rapports* sur nos fouilles dans les *Drijtommen* de Fresin, p. 70; et dans la *Bortombe* de Wals-Beetz, p. 174; et dans ses *Menues inscriptions du Musée de Liége* (*Bull. de l'Inst. arch. liégeois*, IX, 397).

(2) *Publicat. de la Soc. arch.* de Maestricht, III, 206.

mans veut bien ajouter (1) que « même pour les monnaies » sépulcrales proprement dites, le système de M. de la Saussaye » n'est encore, jusqu'à présent, qu'une *hypothèse non démontrée.* »

Non, ce ne fut pas pour marquer l'époque de la sépulture que les païens, ni les chrétiens, déposaient des monnaies dans les tombeaux ; aucun témoignage ancien ne peut être allégué en preuve d'une telle intention. Pour indiquer, en effet, la date de l'enterrement, du décès et l'âge du défunt, les Romains élevaient ordinairement sur les tombeaux ou sur le sommet de leurs tumulus des stèles ou cippes (*Tituli*), portant sur la face antérieure une inscription rappelant, entre autres, le nom et l'âge du défunt et l'année de sa mort ou de sa sépulture par l'année consulaire (2). De même, les chrétiens de la période des catacombes traçaient généralement sur les tablettes de marbre ou les briques, avec lesquelles on fermait, après la déposition du cadavre, les *loculi* de la sépulture, « le nom du défunt, son âge, le jour de sa déposition, etc. (3). » Les ouvrages, traitant des antiquités païennes ou chrétiennes, sont pleins de ces inscriptions, dont l'étude est si importante pour l'histoire (4).

Et à quoi aurait servi de marquer la date à l'intérieur des sépultures ? double emploi d'autant plus inutile que, chez les païens, les tombeaux étaient considérés en droit, et ceux

(1) *Bull. de l'Inst. arch. liég.*, IX, 397.

(2) A. Rich, *Dict. des antiq. rom.*, v^bo *Tumulus* ; — Schayes, *Hist. de l'arch. en Belg.*, I, 77.

(3) L'abbé Martigny, *Dict. des antiq. chrét.*, v^bo *Sépultures*, n° II.

(4) Voici, entre mille, l'une de ces épitaphes païennes, auxquelles celles des chrétiens ressemblaient pour le fond :

D. M.
Diadumeno
Aug. l. præposit.
Ordenato. ultro
a divo. Tito VIII. cos.
Excessit
IIII. Idus. septemb.
Vixit ann. etc. etc.

scellés par de grands tertres, même en fait, comme étant éternellement inviolables (1), et chez les chrétiens, comme ne devant jamais s'ouvrir qu'au grand et dernier jour à l'appel de Celui qui n'avait pas besoin que la date Lui en fût marquée par des monnaies.

J'ai dit que les faits sont en opposition avec le système de M. de la Saussaye. C'est, d'abord, le grand nombre de monnaies qu'on trouve dans le même tombeau ; et puis, parce que généralement on n'y trouve les monnaies qu'à l'état fruste.

Citons des exemples en commençant par le nombre.

Le tumulus des Wals-Beetz en contenait quatre, et autant celui de Thisnes ; — il y en avait six dans le tumulus de Saventhem : « numismata sex in septima urnula deposita ; » — la tombe de Hun, dont parle Galliot déjà cité, renfermait « *plusieurs* médailles de cuivre, dont *quelques-unes* portaient l'effigie de l'empereur Néron ; » — celle d'Andenne (*ibid.*) « une grande quantité de médailles d'argent et de bronze, sur une partie desquelles étaient gravées les effigies des empereurs Vespasien et de ses deux fils Titus et Domitien. » — D'après le rapport de M. Van Dessel, le tumulus de Cortil-Noirmont, exploré en 1874, en contenait douze pièces de monnaies, etc. — Pour ce qui regarde les catacombes, Marangoni en mentionne un grand nombre, notamment de Marc-Aurèle, dans le tombeau d'un martyr anonyme, et de Dioclétien dans celui du pape S. Caïus (2). Buonarruoti assure que dans un seul tombeau du cimetière de Sainte-Agnès, il observa des médailles, au nombre de dix et plus, d'empereurs différents et de temps très-éloignés (3).

(1) « Fori bustive æterna autoritas esto, » disent les lois des XII Tables. — Voir aussi *Cod. Justinian.*, l. IX, tit. XIX, lig. 1. — Si, quoique assez tard, on a parfois mis des monnaies sous la première pierre des édifices ecclésiastiques et civils pour en marquer la date, c'est qu'on savait bien qu'un jour ils devraient être reconstruits.

(2) *Act. S. V.*, p. 84, 111, 114, et *Cose gentil.*, p. 382 et sqq., ap. Martigny, *Dictionn.*, vbo *Sépult.*

(3) *Vetri Prefaz.*, p. XI.

« Sans aucun doute, » le grand nombre de monnaies trouvées dans un même tombeau indique une tout autre intention que celle de vouloir marquer l'époque de la sépulture. Et quand on n'y en trouverait que deux médailles du même empereur ou de deux empereurs différents, pourquoi, on le demande, ce cas de deux aurait-il le privilége de prouver un dépôt *intentionnel* à cette fin? Rien ne peut, selon nous, être allégué en faveur de cette assertion, qu'une pure conjecture (1).

Quant aux monnaies frustes déposées dans les fosses sépulcrales des tumulus ou des anciens cimetières, ce sont celles-là qu'on rencontre le plus ordinairement. Voici quelques exemples. Ainsi des deux monnaies de la tombe *Hémava*, celle de Galba était presque entièrement effacée ou fort usée ; — de même, des deux médailles trouvées dans le tumulus du milieu de Fresin, l'une était fruste au revers et l'autre l'était à peu près entièrement. Quant à la *Bortombe* de Wals-Beetz, une seule des quatre monnaies n'était pas fruste ; — parmi les douze pièces de monnaies du tumulus à Cortil-Noirmont, « deux étaient frustes (2) ; » — le revers du seul Vespasien, trouvé dans la tombe de Braives, était fruste. Dans le cimetière germano-belge de Bergh-Terblyt, l'unique Trajan qu'on y ait trouvé, je crois, était « très-fruste (3), » c'est-à-dire déjà usé avant son enfouissement; il n'était donc pas une monnaie « *récente* » au moment de son dépôt, et loin d'indiquer que ce cimetière date « du règne de cet empereur ou d'*une époque un peu postérieure* (4), » c'est le contraire qu'il prouve ; — dans le cimetière de Juslenville, les monnaies frustes trouvées dans les tombes ont été en très-grand nombre, pour le moins une trentaine (5) : « leur état autorise de sup-

(1) Martigny, *Dictionn. des antiq. chrét.*, v^bo *Sépult.*; — *Bull. de l'Inst. arch. liégeois*, IX, 397.

(2) *Bull. des com. roy. d'art et d'arch.*, XIII, 452.

(3) *Publicat. de la Soc. d'arch.* de Maestricht, III, 200.

(4) *Ibid.*, p. 206.

(5) *Bullet. de l'Inst. arch. liég.*, IX, 384 et 385 avec *not.* 1re.

poser, dit M. Schuermans [1], qu'elles étaient, en général, les plus anciennes du dépôt, » c'est-à-dire qu'étant usées, elles avaient été le plus longtemps en circulation, avant de devenir monnaies funéraires. Il y a à dire la même chose des monnaies *perforées*, comme on en a trouvé plusieurs dans les tombes à Juslenville. « Ces monnaies, comme l'observe M. Schuermans [2], avaient été portées comme ornements, soit enfilées à un cordon, soit serties dans une monture quelconque ; or, bien certainement celles-là, dit-il, portées pendant la vie, ne peuvent servir à indiquer la date de la mort, et leur possesseur avait pu, à sa fantaisie, les choisir de tel règne plutôt que de tel autre, pour se rappeler un souvenir d'enfance, etc., etc. »

Le système donc de M. de la Saussaye n'est qu'une simple hypothèse à laquelle s'opposent les faits du grand nombre de médailles dans le même caveau, les monnaies frustes et les médailles perforées ; et enfin la longue durée des monnaies romaines, de sorte que, comme le dit M. Schuermans (*ibid.*), « les monnaies impériales, à quelque règne qu'elles appartiennent, ayant eu cours pendant les quatre premiers siècles » (et bien au-delà) « ont pu parfaitement être en usage pour les sépultures, longtemps après leur émission. »

Mais si ce n'était pas pour indiquer l'époque de la sépulture, à quelle fin donc déposait-on des monnaies dans les tombeaux ? Le voici : dans le même but et pour le même motif qu'on y plaçait tout un magasin de vaisselle. Nous l'avons déjà dit, les anciens *rites de sépulture* étaient fondés sur les vieilles croyances païennes des Grecs et des Italiens, et étaient nés avec elles, savoir, que l'âme, dans sa seconde existence, s'enfermait avec le corps dans le tombeau ; et l'on croyait si fermement qu'un homme vivait là, qu'on ne manquait jamais d'enterrer avec lui les objets dont on supposait qu'il avait besoin, aliments, vais-

(1) *Bull. de l'Inst. arch. liég.*, IX, p. 398.
(2) *Ibid.*, p. 397.

selle, monnaies, ou qui lui avaient été consacrés pendant la vie, bijoux, ornements de toilette, armes, etc. Les monnaies, par conséquent, déposées dans les tombeaux, faisaient, comme les différents vases, partie intégrante du mobilier et des cérémonies funèbres. Mais depuis que la nouvelle croyance au Tartare et aux Champs-Elysées a été inventée pour dominer pendant un certain temps (1), ces rites funèbres, étant en désaccord manifeste avec cette croyance, ont, quoique sans base religieuse, encore été continués, mais uniquement comme des usages anciens remontant à un temps immémorial, comme des habitudes, comme des usages civils, lesquels, depuis lors, se modifiant ou variant successivement, par le laps de temps, ont été transmis, à travers les siècles, mais sous des formes diverses, jusqu'à notre époque.

S'ensuit-il de ce qui précède que les monnaies romaines ne peuvent jamais aider à connaître approximativement l'époque d'une tombe ou les derniers temps de l'existence d'un établissement romain? Avant de répondre, il convient de constater la longue durée des monnaies du haut empire, égale à celle de la belle poterie romaine. Les monnaies de Vespasien, Trajan, Hadrien, Commode, etc., « éparpillées parmi les *squelettes* » du cimetière frank de Bas-Oha de l'époque de l'inhumation (2), prouvent leur durée au moins jusqu'au VIe siècle et indiquent en même temps qu'elles n'y avaient pas été déposées pour marquer l'année de la sépulture. Dans la longue série ou « nomenclature des monnaies romaines découvertes à Elouges (cimetière frank), » on remarquera, dit M. Ch. de Bove (3), que la plupart

(1) Déjà aux temps de Claude et de Néron, « ce qui domine, dit M. le Cte Franz » de Champagny, *Les Césars*, t. II, l. II, ch. 2, § 2, c'est un grand trouble de la » pensée, un chaos intellectuel, où toutes les idées se rencontrent, parce que nulle » n'est définie..... L'impiété a gagné les grands et les petits ; — pas un enfant ne » croit à la barque de Caron et aux noires grenouilles qui barbotent dans les marais » du Styx (*Juven.*, II, 149)..... Il n'y a pas de doctrines, mais des penchants ; pas » d'enseignements, mais des *habitudes*. »

(2) *Bull. de l'Inst. arch. liég.*, XI, 498.

(3) *Elouges, ses antiquités et son hist.* (*Annal. du Cercle arch. de Mons*, XII, 327).

des grands bronzes appartiennent au haut empire. Je suis loin de conclure, ajoute-t-il, dans la *note*, qu'une monnaie du haut empire, trouvée sur un *squelette*, soit une preuve que cet individu vivait à cette époque. — Je possède, poursuit-il, un collier (provenant de Villers-deux-églises, près de Philippeville) avec une chaîne en bronze... formée de trois bouts de chaînons différents raccordés; au centre est un anneau dans lequel le Frank avait inséré deux pièces romaines trouées : l'une de Faustine, fille d'Antonin-le-Pieux et femme de Marc-Aurèle, vivant 160 ans après Jésus-Christ; l'autre est un magnifique grand bronze de Justinien, empereur de Byzance, vivant 530 après J.-C. Voilà un écart, dit-il, de près de quatre siècles entre deux monnaies qui concourent à établir l'époque où vivait cet homme! Si la dernière eût été méconnaissable, on n'eût pas manqué de le faire vivre sous Marc-Aurèle! »

M. Galesloot, parlant de l'âge de la villa belgo-romaine à Assche, « une faible lueur, observe-t-il ([1]), nous est fournie par les monnaies de l'époque. » Parmi ces monnaies, « il y a, dit-il, deux gauloises et cinq consulaires. Les autres sont de l'empire. Elles embrassent, à peu près, toute sa durée, et s'étendent même au-delà, depuis Tibère jusqu'à l'empereur d'Orient, Anastase Ier, qui mourut en 518... La pièce d'Anastase, conclut-il, nous autorise à croire que cet établissement n'avait pas cessé d'exister au commencement du VIe siècle; » et fournit une preuve de la longue durée des monnaies de la république et de l'empire.

On sait que « les Franks, fait remarquer M. Schuermans ([2]), se complaisaient à occuper les habitations délaissées par les Romains, » tant en Hesbaye que dans le reste du pays. Mais ce que je ne savais pas, c'est que « les Franks, qui ont succédé

([1]) *Notice sur les fouilles à Assche*, apud *Académie roy. de Belg.*, XXXIX, février 1875.

([2]) *Bullet. de l'Acad. d'arch. de Belgique*, pag. 197.

dans la conquête de notre sol aux Romains, se sont encore pendant longtemps servi des objets » (vases et *monnaies*) « DÉLAISSÉS (?) par ces derniers [1]. » Quoi qu'il en soit, ce délaissement et l'usage qu'on en faisait encore, prouvent que ces poteries n'étaient pas hors du commerce et que les monnaies n'avaient pas encore cessé d'avoir cours dans la dernière moitié du Ve et au commencement du VIe siècle.

A cause donc de ce long usage qu'on a fait des monnaies du haut empire, on est forcé d'admettre comme règle que ces médailles, trouvées dans un tombeau (tumulus ou cimetière), ou dans les substructions d'une villa, ne peuvent servir à en prouver *directement* l'origine, ni à fixer le maximum d'antiquité de ces sépultures ou de cet établissement; mais qu'*indirectement*, elles indiquent que la sépulture qu'elles accompagnent et que l'établissement ou villa, où elles ont été trouvées, sont, pour un temps *indéterminé*, postérieurs à la plus récente de ces monnaies. C'est ainsi que l'explique très-bien M. Schayes par rapport à une trouvaille de monnaies dans le camp de Dalheim: « comme les monnaies romaines, dit-il [2], même les plus anciennes, n'ont pas cessé d'avoir cours pendant toute la durée de l'empire, la découverte d'un grand dépôt de monnaies ne saurait guère servir à prouver l'origine ou l'ancienneté d'un établissement: il constate seulement les derniers temps de son existence. Les pièces les plus récentes trouvées à Dalheim datent du règne de Valentinien III (anno 424 à 455). » Et ailleurs, le même auteur parlant de la villa de Sommerain, non loin d'Houffalize, « il est vrai, dit-il [3], que l'on a trouvé dans les ruines de la villa des monnaies du haut empire, et notamment des empereurs Tibère, Caligula, Vespasien et Titus; mais *elles ne peuvent servir de preuve* en faveur de l'ancienneté de la cons-

(1) *Bull. de l'Inst. arch. liég.*, XII, 218.
(2) *La Belgique*, II, 476, *note* 2.
(3) *Hist. de l'arch. en Belg.*, I, 167, *not.* 1.

truction de l'édifice; car, dit-il, comme toutes les monnaies frappées par les empereurs, et même celles de la république, n'ont jamais cessé d'avoir cours pendant toute la durée de l'empire, on trouve, dans presque tous les dépôts de monnaies du IVe et du Ve siècle, des monnaies du haut empire, surtout des monnaies d'argent, lesquelles, étant d'un titre plus élevé que celles frappées depuis le milieu du IIIe siècle, étaient beaucoup plus recherchées que les dernières. » C'est pourquoi M. Schayes estime à bon droit que « les monnaies en bronze de Gordien et de Valentinien Ier..... témoignent que la villa (de Sommerain) existait encore dans la seconde moitié du IVe siècle (1). »

Nous avons dit qu'on ne déposait pas des monnaies dans les sépultures dans le but d'en marquer la date; mais que cependant ces mêmes monnaies pouvaient servir à indiquer l'époque à laquelle ces sépultures étaient postérieures. Ce double point, une importante trouvaille, faite récemment, de deux sarcophages de la fin du IVe siècle, vient de le confirmer. Nous voulons, pour terminer cette matière, en résumer les principales circonstances.

On savait par l'histoire que S. Ambroise, évêque de Milan, ayant retrouvé les corps des SS. Gervais et Protais, martyrisés en 304, les avait fait placer, en 386, sous l'autel de la basilique, dite Ambrosienne, à droite du côté de l'Evangile. Ils y avaient

(1) « Le système de Schayes consiste, dit M. Schuermans, dans ses *Rapports* » sur nos fouilles en Hesbaye, pag. 415, *not.* 2, à dire que les monnaies du haut » empire ne peuvent servir de preuve en faveur de l'ancienneté d'une construction, » parce qu'elles sont restées en usage jusque dans les derniers temps. » Mais toujours est-il, y lit-on, que les monnaies du haut empire, quand elles sont *peu usées* « (ce qui est très-rare) » et se trouvent sans mélange avec des monnaies postérieures « (ajoutez nécessairement : et sans mélange avec des vases ou poteries dont la forme ou la fabrication indiquent une époque de décadence ou le déclin de l'empire) » « sont une *forte* présomption » (à peine, selon nous, une légère lueur à cause du long cours de ces monnaies) « en faveur de la date très-ancienne, non- » seulement de l'érection. mais même de la destruction de l'établissement. »

été déposés dans un ample tombeau, placé, par sa longueur, du Couchant au Levant, revêtu intérieurement de marbres précieux et de diverses couleurs, et recouvert par une grande et longue pierre. On n'y avait ajouté aucune monnaie, mais bien un vase de verre, comme on en trouve souvent dans les sépultures des martyrs. On savait, de même, que S. Ambroise, mort en 397, avait été enterré, selon ses désirs, plusieurs fois exprimés, sous le même autel, près des corps des SS. Martyrs, mais à gauche ou du côté de l'Epître. Dans son tombeau, semblable à celui des deux Martyrs, et situé, par sa longueur, dans le même sens, on avait déposé quinze pièces de petite monnaie d'argent et de bronze du IVe siècle, les unes à l'effigie de *Théodose* [376-395], les autres de *Flavius-Victor*, fils du tyran *Maxime* [† 383-388]. Ces deux tombeaux ont été retrouvés, il n'y a guère longtemps. Pour confirmer le témoignage de l'histoire, ou prouver l'identité du tombeau de S. Ambroise, le Dr Biraghi a fait valoir ces monnaies (1), non pas directement, comme si elles y avaient été placées pour en indiquer la date, ni comme si elles avaient été alors les plus récentes, ce qu'elles n'étaient pas ; mais, de la seule manière possible, d'une manière indirecte et irrécusable, en mettant en relief celles de ces monnaies qui étaient postérieures en date au placement du tombeau des deux SS. Martyrs en 386 : « entre les quinze pièces de monnaies qui s'y trouvaient renfermées (dans le sépulcre à gauche du côté de l'Epître), deux, dit-il, confirmèrent l'antiquité du sépulcre de S. Ambroise : l'une de bronze porte l'effigie du jeune empereur Flavius-Victor, fils du tyran Maxime, avec cette légende : *Dom. noster* Ma. Fla. Victor. p. f. Aug. ; au revers, une porte prétorienne, et au-dessus une étoile, avec l'exergue : Spes Romanorum ; au bas s. c. s. p., c'est-à-dire *Scisia percussa*.

(1) Dans un *Mémoire* composé à ce sujet. — Voir aussi les lettres apostoliques relatives à l'invention de ces corps, ainsi que la belle lettre pastorale qui les publie, de Son Em. Mgr. Dechamps, archev. de Malines, en date du 14 juin 1874.

Cette médaille se rapporte aux quelques mois, durant lesquels Maxime et Victor, son fils, furent maîtres de Scisia sur la Save en Pannonie ([1]). Or, quand on frappait cette monnaie, Gervais et Protais étaient déjà, depuis deux ans, déposés dans leur tombe. Le tombeau, où elles ont été trouvées, ne pouvait donc être que celui de S. Ambroise.

« L'autre monnaie est à l'effigie de Théodose : D. N. THEODOSIUS. P. F. AU. Au revers sont deux Victoires tenant des palmes et des couronnes : VICTORIA AUGGG., ce qui peut s'entendre des trois Augustes Théodose et de ses deux fils Honorius et Arcadius, associés à l'empire, dès 394. Les deux victoires se rapportent aux deux succès militaires de l'empereur en Occident, l'un sur Maxime, l'autre sur Eugène, en 394, trois ans avant la mort d'Ambroise, » mais de huit ans postérieures au tombeau des SS. Gervais et Protais; par conséquent autre preuve que ce tombeau, dans lequel se trouvaient ces monnaies, ne pouvait être que celui de S. Ambroise.

Les considérations que j'ai fait valoir jusqu'ici, quant au caveau, le coffret, le mobilier funéraire et les monnaies, etc., me font conclure, avec M. Schayes ([2]), que la plupart de nos tombes ne sont pas antérieures au IIIe ou IVe siècle, y compris les tombes de Blehen et de Braives, et « incontestablement » la tombe germanique de l'*Empereur*.

VIII. Comme la savante Compagnie *de l'Institut* m'a permis d'ajouter un mot sur Blehen et son ancienne et noble famille, c'est par là que je vais finir.

Le nom de Blehen, comme celui de la commune voisine de Trognée (en flam. *Trudelingen* et puis *Truijelingen*, au VIIe siècle *Trudoneca* en latin), est purement thiois ou d'origine teutonique. Aux 14e et 15e siècles, en langue romane, l'endroit

([1]) V. *Panégyr. de Théodose* par Placatus ; *Panegyrici veteres*, n° 34.
([2]) *Histoire de l'architecture en Belgique*, I, 18.

était nommé *Blochem* (d'où *Blehen* = à *Bloc-hem*) (1). Mais dans les anciens registres flamands et encore chez les Flamands d'aujourd'hui, il ne reçoit pas d'autre nom que celui de *Bloc-kum* ou *Bloc-hom*. On sait que le suffixe *hom*, *heim*, *hem*, etc. signifie en thiois *maison*, *demeure*, *manoir*, etc. et *bloc*, ce qu'il signifie en français. Par conséquent, étymologiquement, Blehen signifie « fortin fait de blocs de bois, » qu'on nomme en flamand moderne *Blokhuis* et en français *Blockhaus*. — Ce fortin seigneurial peut avoir été le berceau du village actuel.

Lens-St-Remi (2), Abolens (3) et Blehen ont été réunis en une seule commune. Lens-St-Remi et Abolens étaient autrefois du baillage de Hannut, duché du Brabant, et Blehen du pays de Liége.

Pour ce qui regarde l'ancienne et noble famille et le bien seigneurial de Blehen (4), je me contenterai de transcrire ici deux extraits tirés d'un petit registre de la cure de Blehen, obligeamment communiqué par M. le curé de la paroisse (5). « En cette année 1723, y est-il dit, pag. 41, » le baron (d'Aerschot) de *Schoonhove*, seigneur de Chantraines en Condroz et de Wanroye en Bb., représentant l'ancienne et noble famille de Blehen, doit payer sur la cense et bien de Blehen, joindante d'amont au bien qui fut à M. *Ponthier*, à présent Mme *Collart*.....

(1) V. J. de Hemricourt, *Miroir des nobles de la Hesbaye*, composé entre 1353 et 1398 ; — voir aussi une charte de l'église de Marchin de 1463 analysée par M. Schoolmeesters (*Bull. de l'Inst. arch. liég.*, XI, 321), où l'on trouve « Daniel *de Blochem*, chanoine de St-Paul à Liége.

(2) « Linsium D. Remigii aut Beguinarum ob vetus ibidem ab anno 1200 vel » circiter Beginasium sub titulo *B. Magdaleuæ de Bethania* » (J.-B. Gramaye, *Comitatus sive præfectura Hannutensis*).

(3) = Au-bois-Lens, « *Linsium Sylvestre*, » dit Gramaye, *ibid.*

(4) Voir sur cette famille J. de Hemricourt, *Miroir des nobles de la Hesbaye*, vbo *Blehen* ; — et Lefort, *Manuscrits généalogiques* et *Recueils divers*, vbo *Blehen*, aux Archives de l'Etat à Liége.

(5) Ce registre est intitulé : *Les rentes et revenus de la cure de Blehen pour anniversaires et autres fondations selon les anciens registres et documens*, fait en 1723 par M. Peeters, curé de Blehen de 1711 à 1744.

au curé de Blehen six muids d'epeautre pour six anniversaires de ses dévôts et nobles ancêtres, savoir :

1° « Pour l'anniversaire de Messire *Gérard* de Blehen. » — Son père *Gérard*, d'après de Hemricourt, (édit. et notes de Jalheau), issu de la famille de Harzée, demeurait au village de Blehen, où il possédait de grands biens, et y épousa N., fille du vieux *Thomas de Hemricourt*, chevalier, seigneur de Blehen, « dont sortit, dit l'auteur du *Miroir*, le vieux *Gérard* de Blehen, qui portait les armes de Harzée de *gueules à trois manches mal taillées d'or*, et sur le tout celles de *Hemricourt* du côté de sa mère, qui étaient d'*argent à une bande de gueules*. Mais n'obtenant pas de secours dans la guerre qu'il fit à son cousin du côté de Harzée, le vaillant écuyer nommé *Vilain* de Jardegnée (près de Blehen), de ses proches parents de Harzée ; et, d'autre part, le seigneur de *Hemricourt*, surnommé *Malclerc*, chevalier banneret, dont il était cousin germain, l'ayant assuré du sien, il prit les armes de *Hemricourt*, savoir *d'argent à une bande de gueules* (1), du côté de sa mère, et chargea la bande de *trois manches mal taillées d'or*, du côté de son père ;

2° « De Messire *Godefroid* de Blehen, chevalier, le vieux. » — Il était fils du vieux *Gérard* de Blehen, qui précède ;

3° « De Messire *Godefroid* de Blehen, seigneur d'Aubée en Condros. » — Il était fils aîné de *Gérard* de Blehen, fils aîné de *Godefroid* de Blehen, le vieux qui précède. Sa mère, veuve de *Fastré* de Berlo, était fille d'*Anseau* de Blehen et sœur de *Pierre* de Blehen. — *Godefroid* de Blehen, chevalier, épousa *Marie*, dame d'Abée, fille de *Lambert* de Dommartin, de Warfusée, de Neufchâteau, dit d'Abée, — et de *Marie* de Bassine. — Le dit *Godefroid* avec son épouse gisent dans l'église de Blehen, avec

(1) Les armes des anciens châtelains ou vicomtes de Montenaken étaient les mêmes que celles de *Hemricourt*, sauf que les couleurs étaient différentes : elles étaient de *gueules à la bande d'argent*. Voir *Bulletin de l'Inst. arch. liég.*, V, 251, n° 43, et 255, n° 84.

cette inscription tumulaire : « Ci-gît Messire *Godefroid* de » Blehen, chevalier, s^gr^ d'Abée en Condroz..., Moha, comté de » Namur, 1418, 22 septembre ; »

4° « De Messire *Godefroid* de Blehen, le jeune, chevalier, et de Madame sa femme. » — Il était fils aîné de *Jean* de Blehen, fils troisième de *Gérard* de Blehen, le vieux (n° 1°). Il se maria au village de Houtain-l'Evêque. Son fils *Godefroid* épousa *Agnès*, fille de *Pierre* de Blehen, chevalier, grand bailli du comté de Namur ;

5° « De *Jehan* de Blehen d'Aubée, écuyer, et de Madame sa femme. » — Il était fils troisième de *Godefroid* de Blehen et de *Marie*, dame d'Abée. Il épousa *Françoise*, fille de *Gilles* de Tombor, dit de Hemricourt, écuyer, — et d'*Agnès* de Lavoir ;

6° « De Messire *Jehan* de Blehen d'Aubée, écuyer, seigneur d'Aubée. » — Fils du précédent (n° 5)?

Dans le même registre, il est dit, à la pag. 43, que la noble famille de Blehen avait fondé, en l'église du lieu, un bénéfice en l'honneur de la Ste-Vierge, ayant son tombeau devant cet autel, du côté de l'Evangile. La collation de ce bénéfice appartenait à la famille.

Ce registre nous fournit enfin, p. 45, les renseignements suivants, savoir : que « Madame *Philippine de Meerts* (lisez Meers), dame d'Abolens et de Poucet, douarière de sire *Gilles Albert Collart*, lieutenant capitaine au service des Etats généraux de Hollande et décédé en 1720, (voir sa pierre tumulaire ci-contre), doit sur sa maison et pourprise, grand d'environ sept bonniers, joindant d'amont au curé et cimetière de Blehen, — conjointement avec le seigneur comte d'*Oultremont*, (à présent *Henri Royer*, son repreneur) ; — et sur la cense de *Ponthier*, payer au curé de Blehen les anniversaires suivants :

1° « De Messire *Pierre* de Blehen, chevalier, et Madame *Isabeau* de Gèves, son épouse. » — Il était fils d'*Anseau* de Blehen, chevalier, qui fut grand bailli du comté de Namur. Il

épousa *Isabeau*, fille d'*Everard* de Boulant, écuyer, seigneur de Richelette, Gesves, — et de N. de Hemricourt, dit de Vyle d'Osoigne (1); »

2° « D'*Anseau* de Blehen, chevalier, le vieux, et Madame sa femme et bons amis. » — C'est le père de celui qui précède;

3° « De Messire *Jehan* de Gèves, chevalier, et de Madame *Ide*, son épouse;

4° « De Messire *Evrard* de Blehen, chevalier, et Madame *Agnès* de Comoitisse (*sic*), sa femme. » — Il était fils second de *Pierre* de Blehen qui précède (n° 1°) et épousa Agnès de Cortis, dite de Lens, fille de *Lambert* de Lens, et mourut le 16 novembre 1409;

5° « De *Guillaume* de Hamal et damoiselle *Agnès* de Blehen; »

6° « Sur la maison et pourprise du sieur *Ponthier*, joindant d'aval au sieur baron de *Schoonhove*, pour l'anniversaire de *Wathi* de Blehen, le vieux, et *Jehenne*, sa femme. »

« Ces trois censes, poursuit le registre cité, de Madame de *Collart*, de *Ponthier* et d'*Oultremont* ne sont d'ancienneté qu'un même gage et se garantissent *in solidum*. — Après les Messieurs de Blehen, les *Hamal* ont succédé par alliance; — après, Messire Jérôme d'*Oyenbrugge* de Duras, Thynes, etc.; — et puis, Madame de *Duras*, sa douairière, dite de Bourgogne, a transporté le dit bien à M. *Maes del Vignette*, échevin de Liége, le 9 décembre 1589; et en 1597, le 24 avril, les sieurs *Riga Deltour* et *Riga de Hemricourt*, ayant fait quelques épargnes, ont acquis le dit bien du sieur *Del Vignette*, conjointement, en 1599, pour 4,200 fl. bb^{t}. Le 5 avril, les dits sieurs *Riga* ont fait partage du dit bien, ayant eu le sieur *Riga Deltour* pour sa part, la cense du vieux *Wauthi* de Blehen, et *Riga de Hemricourt*, la cense de

(1) Autour de sa pierre tumulaire qui n'existe plus, on lisait : « Ci-gît Messire » *Pierre* de Blehen, tué à la bataille d'Othée, 23 sept. 1408. » Au milieu de la » même pierre se trouvait l'inscription : « Chy gist noble hõe *Godfroi* de Blehen » q̃ trepassa lã 1572, premier de juin, et Madame *Josset* de Marneffe sõ espeuse. »

LONGCHAMPS

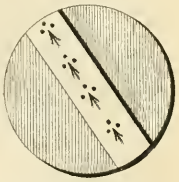

HEMRICOURT

PROIDHOMME

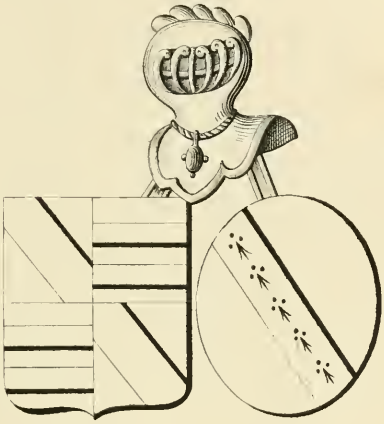

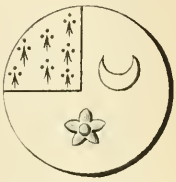

HANOSSET

HEMRICOURT

Icy reposent noble et généreux
Sr. Arnould de Longchamps Seigneur
d'Abolens et de Pucet qui trépassa
le 1 de Mars 1618 et noble dame
Catherine de Hemricourt sa compagne
qui trépassa le 15 Dbre. 1645.
Priez Dieu pour leurs âmes
Requiescant in pace.
AMEN.

LANTREMANGE

BARE DE CIPLET

ROERIXHE

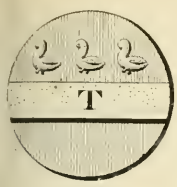

BEREWART

LA LIPPE

VAN ES

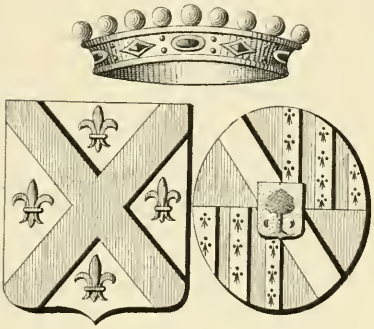

COLLAERT . DE MEERS

MARCIN

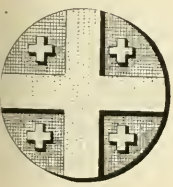

BERNARD

En cette église repose le corps du noble et généreux Sgnr Gille de Collaert agé de 49 ans décédé le 24 Janvier 1720.

et noble dame

Marie Philippine de Mers son Epous. agée de 79 ans décédée le 20 Janvr 1759 en leurs vivans Seignr d'Abolens et Pucet.

Requiescant in pace.

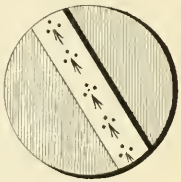

HEMRICOURT

LEGROS

VEMEL

del.

Lith. Crewetty, Liége.

Jean de Hamal. — Au dit *Riga Deltour* a succédé, par alliance, le sieur *Ponthier*, grand mayeur de Tongres, si qu'avait épousé la Dlle de *Hemricourt* de Moumelette ; et à lui ont succédé ses enfants qui, ayant suivi les guerres au service de la France en qualité de capitaine, ont négligé de payer, ont été désaisis, en 1705, par Messieurs de St-Pierre (de Liége), auxquels les dits deux biens doivent conjointement 72 muids passé. — A M. *Riga de Hemricourt* a succédé, par alliance avec Dlle *Catherine* (de Hemricourt), sa fille, M. *Arnould de Longchamps*, grand mayeur de Waremme, et puis, par achat du roi, d'Abolens et de Poucet [dont la pierre de sépulture ci-à côté] (1); après qui ont succédé Mesdemoiselles ses filles, savoir : *Marie Agnès* qui avait épousé M. *de Montferrand*, et après elle, Mlle *Barbe de Longchamps* et M. de *Brialmont* qui avait épousé Mlle *Charlotte de Longchamps*, leur (sic) sœur ; lequel sieur de *Brialmont*, s'étant accommodé autrement avec la dite Dlle *Barbe*, elle est demeurée seule la maîtresse, jusqu'à ce que le Seigneur l'ayant appelée de ce monde, elle a laissé, en 1692, M. *Jean Jacques de Meers*, major au service de sa majesté catholique et lieutenant du roi en la ville et citadelle de Léau, son cousin germain, natif de Hanrêt, fils du sieur de *Meers* et de Dlle *Jehenne de Hemricourt*, son héritier universel, et laissé suivre au sieur *Ponthier* la cense et bien qu'elle avait été obligée de purger de Messieurs de St-Pierre, pour conserver le bien, comme et aussi a été obligé le sieur de *Meers*, en 1705, de sorte que, depuis ce deuxième purgement, les deux biens sont réunis, et les possède Madame *Collart*, fille de M. de *Meers*, comme prédit est. »

Vient ensuite dans le même registre ce *nota* : « En vertu du » testament, y est-il dit, du vaillant seigneur *Evrard* de Blehen, » chevalier (*supra*, n° 4), réalisé aux sieurs échevins à Liége le » 6 (al. 16) décembre 1409, il conste que la collation du béné-

(1) La copie de ces pierres sépulcrales, je la dois à l'extrême complaisance de M. Edg. De Marneffe, membre correspondant de l'*Institut archéologique*.

» fice des deux St^s-Jean, fondé en l'église de Blehen, à côté de » l'Epître, est appartenante à celui qui possédera la maison » blanche, dite de *Ponthier*, qui fut en part à *Riga Deltour* et, » depuis le purgement fait en 1705, au dit sieur de *Meers*. »

« Blehen, dit M. Delvaux ([1]), est la patrie et le lieu de sépulture du général baron de *Collaert*, mort, par suite de ses blessures qu'il avait reçues, en 1815, à la bataille de Waterloo, où il commandait la cavalerie des Pays-Bas. » On lit dans le registre des décès de l'église de Blehen : « Anno Dni 1816, 17 junii » (la veille du 1er anniversaire de la bataille de Waterloo), Ecclesiæ sacramentis munitus, mortuus est generosus et illustrissimus Dnus *Joannes Antonius Josephus Philippus de Collaert* Bruxellis, generalis equitum, sepultus in Blehen, » dans le caveau de la famille dans l'église.

Du tumulus d'un noble païen dans le Bosquet nous sommes allé aux tombeaux des anciens seigneurs chrétiens dans l'église. Maintenant nous quittons l'église de Blehen pour retourner « à la campagne de la tombe, » où, à l'entrée du Bosquet, se trouve un petit édifice, entouré de beaux arbres ; c'est la chapelle de St-Donat (pl. I, fig. D). Sur le linteau de la porte, on lit : « Anno 1755. » On y peut dire la messe une fois par an ([2]).

([1]) *Diction. géogr. de la prov. de Liége*, v^bo *Lens-St-Remy*.

([2]) Voir sur S. Donat ALB. BUTLER, *Vie des pères, martyrs*, etc., au 30 juin ; — et la *Vie de S. Donat, martyr, patron contre les orages, tempêtes, foudres, tonnères et autres intempéries de l'air*. Liége, 1758. — Cette chapelle possède les reliques de S. Donat, procurées par Mgr Delvaux, évêque d'Ypres et natif de Blehen. L'inscription qui suit, d'une pierre sépulcrale de l'église de Blehen, le fera mieux connaître :

« Révssime et illssime seigneur Mgr *Guilleaume Delvaux*, natif de ce lieu, docteur » et professeur ordinaire et régent en l'université de Louvain, évêque d'Ypres, » ayant fondé un anniversaire

» *En mémoire*

» du Rd sr *Guilleaume de Brus*, son grand'oncle, pasteur de Blehen pendant 37 » ans, trépassé le 21 Xbre 1726, — et d'honnête homme *Gille Delvaux*, eschevin, » son père, décédé le 21 avril 1703 (?), et de *Marie Buquet*, sa mère, trépassée le » 23 may 1689. — *Requiescant in pace.* »

C'est dans cette chapelle qu'a été enterré le colonel de *Collaert*, frère du général décédé en 1816. Leur grand'père était *Gilles de Collaert*, mort en 1720. Une très-belle pierre sépulcrale porte l'inscription suivante, que je dois aux bons soins de M. Ferd. *Cartuyvels de Collaert*.

D. O. M.

Ci-gît Messire Marie Jos. Ferd. Gérard de Collaert, *né à Blehen, le* 16 *décembre* 1752, *en son vivant chevalier de la légion d'honneur, colonel du* 11e *régiment des hussards au service de l'empire français. Entre autres campagnes, il fit celle de Russie en* 1812 *et* 1813. *Les champs de la bataille de la Moscova et de Mosayck furent les témoins de son intrépidité. La mort l'épargna, lorsqu'il l'affrontait devant l'ennemi. Il l'attendit avec calme et résignation dans sa retraite à Tongres, où il mourut en héros chrétien, le* 28 *octobre* 1836.

Priez Dieu pour son âme.

Montenaken, le 21 nov. 1876.

A. Kempeneers.

NOTES.

— *Note pour la page* 143. — Le célèbre tombeau des Machabées, retrouvé par M. Guérin en 1870, avait des chambres avec des auges sépulcrales taillées dans le roc. — L'antique et magnifique tombeau de Josué † 1450 av. J.-C.), découvert, en 1863 par le même, était aussi creusé dans le roc. On y plaça, d'après les Septante, les couteaux de silex, avec lesquels avaient été circoncis les Israélites à Galgala. Les parois du vestibule sont percées d'un grand nombre de petites niches (au nombre d'environ 290), tapissées au sommet d'une épaisse couche de suie, ayant sans doute reçu des lampes lors de certaines fêtes commémoratives. La chambre sépulcrale contient, dans ses parois latérales, 14 fours à cercueil qui étaient, sans doute pour la famille de Josué (Voir M. Victor Guérin, *Description de la Palestine*, 1874). On voit que c'est bien le type des sépultures de l'ancien Testament et surtout de celle de N.-S.-J.-C. (S. Math., XXVII, 59.60 et S. Jean, XIX, 40) qui a été suivi par les Chrétiens dans les catacombes.

— *Note pour la page* 151. — Parmi ceux qui partagent l'opinion peu soutenable que, sous l'empereur Marc-Aurèle, les Chauques auraient, dans leur prétendue

invasion en Belgique, détruit les villas romaines de notre pays et surtout celles en Hesbaye, il y en a (V. *Annal. du cercle arch. et paléont. de Charleroi*, VI, 124, — et *Ann. du cercle arch. de Mons*, XII, 327) qui, pour expliquer la découverte dans un grand nombre de ces villas, de monnaies *postérieures* à Marc-Aurèle, recourent à une hypothèse de pure fantaisie, à celle d'une reconstruction dont ces établissements auraient été l'objet, après avoir été détruits. Mais si cette hypothèse était admissible, « Pourquoi, demande M. Van Dessel, n'aurait-on pas non plus relevé les établissements de la Hesbaye. » (*Bull. des com. roy. d'Art et d'Arch.*, XIII, 465).

CORRECTIONS.

Page 123, *not.* 2, *pro mortus*, lisez : *pro mortuis.*
— 131, » 3, lign. 2, tantami, l. *tantam.*
— 137, » 5, lign. 2, effunda, l. *effundat.*
— 151, » dernière, note 1, l. *note* 2.
— 158, lign. 4, la majuscule *r* renversée de *Frontinus* doit avoir ses lignes courbes tournées vers la droite.
— — lign. 6, aucun, l. *aucune.*
— 167, *not.* 2, avantur, l. *arantur.*

SOMMAIRE.

Pages.

I. — Site du tumulus de Blehen ; — grande pente latérale ; — vue ; — monument ; — bosquet 122
II. — Dimensions de la tombe ; — exploration ou galerie ; — plaque de bronze ; — pieu. 125
III. — La sépulture par crémation ; — tombeaux de famille ; — cérémonies de sépulture chez les Romains 131
IV. — Le caveau et le coffret tumulaire de Blehen 144
V. — Le mobilier funéraire du caveau 154
VI. — Le défunt de Blehen appartenait-il aux anciens Germano-Belges *romanisés*, ou aux nouveaux, admis assez tard dans l'empire . . 165
VII. — Age du tumulus de Blehen. — Jusqu'où les monnaies et les poteries peuvent servir de preuve en faveur de l'ancienneté d'un tumulus ou d'un établissement de l'époque romaine 170
A. — Les poteries 171
B. — Les monnaies 176
VIII. — Blehen avec son ancienne et noble famille. 186

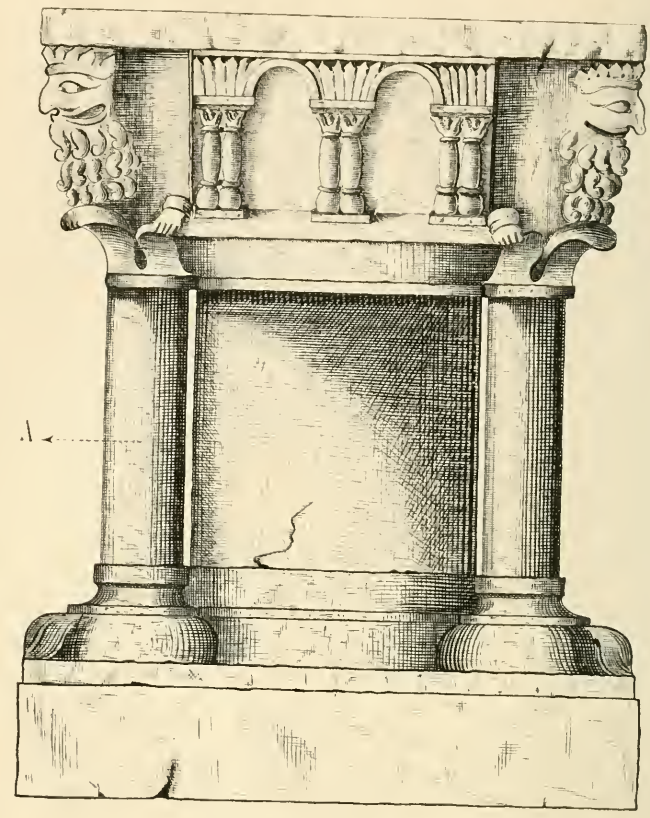

Elévation

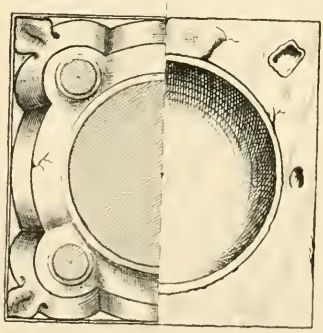

Coupe A Plan de la Cuve.

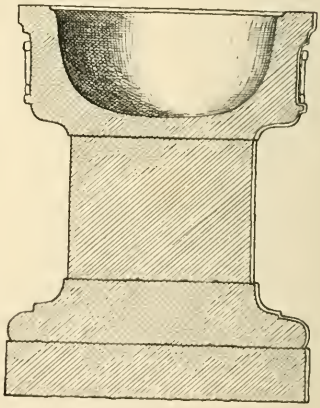

Coupe.

E. D. JAMAR Arch

Lith. Cremetti, Liége

FONTS BAPTISMAUX DE L'EGLISE NOTRE DAME A SERAING.

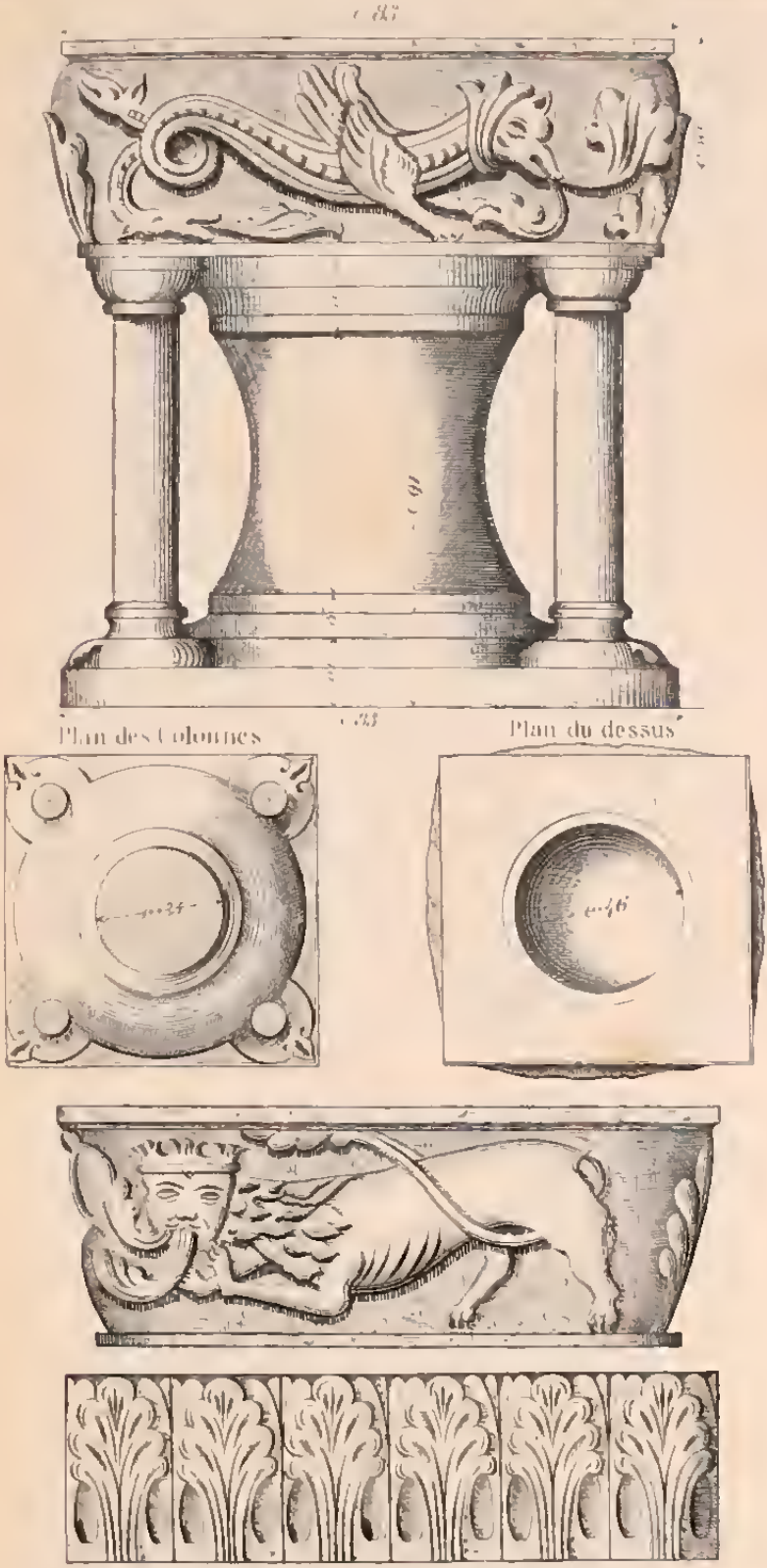

ED. LAMARche FONTS BAPTISMAUX DE L'EGLISE S^T PIERRE à HUY

FONTS BAPTISMAUX

A

HUY, A SERAING & A ESNEUX.

En ce siècle, où l'éclectisme domine dans les arts et où de soi-disant architectes modernes cherchent l'originalité dans la combinaison arbitraire de tous les styles, il est bon de faire connaître les œuvres de leurs devanciers, simples maîtres-maçons ou tailleurs (*entretailleurs*) de pierres, qui surent respecter le grand principe de toute œuvre d'art : l'unité dans la variété.

Que ces productions antiques soient grandioses ou modestes, peu importe, elles montrent toujours, outre le faire du maître, la conception vraie d'une idée, d'un style.

Tels sont, par exemple, les fonts baptismaux de l'église St-Pierre, à Huy, de l'église Notre-Dame, à Seraing, et ceux de l'église d'Esneux, dont nous reproduisons les dessins respectifs (1). Ces fonts ont d'ailleurs une importance réelle pour l'archéologie.

Mais afin d'y intéresser davantage nos lecteurs, nous croyons utile d'esquisser l'historique du baptême et d'indiquer en passant les anciens fonts baptismaux connus.

Dès les époques les plus reculées, tous les peuples plongèrent les nouveau-nés dans l'eau pour purifier leur corps (2). Chez les païens, les ablutions devinrent une cérémonie du

(1) Nous devons ces dessins à l'obligeance de MM. E. de Many et Jamar, architectes à Liége.

(2) Voyez : *De veterum gentilium lustrationibus syntagma*. JOH. LOMEIERI. — Zutphaniæ. 1700, et l'abbé MIGNE : *Prem. encyclopédie théologique*, etc., t. VIII, Liturgie.

culte. Homère semble même y rattacher un effet divin, lorsqu'au départ de la belle Chryséis, renvoyée à son père pour apaiser la colère d'Apollon, il raconte qu'Agamemnon ayant ordonné aussitôt aux peuples de se purifier, ceux-ci obéirent et jetèrent l'eau lustrale à la mer :

Οἱ δ' ἀπελυμαίνοντο, καὶ εἰς ἅλα λύματ' ἔβαλλον (1).

D'après Tertullien, les initiés aux mystères d'Isis et de Mithra étaient plongés dans un bain, symbole de leur adoption.

Macrobe dit au livre premier des *Saturnales* que les Romains purifièrent leurs nouveau-nés par l'eau lustrale huit ou neuf jours après la naissance, selon que c'était un garçon ou une fille ; après quoi, on leur donnait un nom. Les Égyptiens, les Perses et les Grecs faisaient de même.

Rien d'étonnant donc que le Christ ait inspiré à son précurseur ce symbole de la régénération universelle, en attendant que lui-même instituât le sacrement du baptême qu'il reçut à son tour dans les eaux du Jourdain des mains de St-Jean-Baptiste.

Après l'ascension du divin Sauveur, les apôtres et leurs successeurs se dispersèrent dans le monde pour conférer le baptême. Ils le donnèrent en immergeant les catéchumènes, soit dans la mer, soit dans les fleuves ou les fontaines, et cet usage se conserva assez longtemps dans certaines contrées. Toutefois, il y eut, dès les premiers temps de l'ère chrétienne, des édifices particuliers, appelés baptistères, destinés à la collation de ce sacrement. On cite notamment ceux des catacombes de Rome, qui datent des persécutions, et celui du cimetière de St-Pontien, remontant au IIIme siècle. Après la conversion de l'empereur Constantin, ces édifices s'élevèrent par toute la chrétienté et bientôt toute cathédrale eut un baptistère y attenant.

Vers le Vme siècle, le grand nombre d'églises érigées de toutes parts ne permit plus de préposer à chacune d'elles un

(1) Homère : *Iliade*, chant I, v. 314.

évêque spécial. Le pouvoir d'administrer solennellement (1) le baptême, qui, d'après Tertullien et les écrits des plus anciens Pères, avait été jusques là réservé à l'épiscopat, s'étendit aux archiprêtres ou doyens de la chrétienté et leurs églises furent désignées sous le nom de *plebes* (2) : *Sicut ipse (episcopus) matrici [cathedrali] præest, ita archipresbyteri præsint plebibus h. e. archipresbyterali et baptismali ecclesiæ* (3).

(1) Le baptême solennel était celui des adultes ou catéchumènes, car les enfants étaient baptisés aussitôt après leur naissance. Tel est le témoignage de St-AUGUSTIN. (Epist. 166) et celui d'ORIGENES. (Lib. V in cap. VI. Epist. ad Rom.). St-CYPRIEN combattant l'évêque FIDUS, dit : « Quantum inquit ad causam infantium pertinet, quos dixisti intra secundum vel tertium diem, quo nati sint, constitutos baptizari non oportere, et considerandam esse legem circumcisionis antiquæ ut intra octavum diem eum qui natus est baptizandum et sanctificandum non putares, longe aliud in concilio nostro omnibus visum est. In hoc enim quod tu putabas esse faciendum, nemo consensit; sed universi potiùs judicavimus nulli nomini nato misericordiam Dei et gratiam denegandam. » (Épist. LIX. Édit. Maur, p. 98), cité par le P. PERRONE : *Prælectiones theologicæ*, t. VI.

Deux jours dans l'année étaient désignés pour l'administration solennelle du *baptême*. C'étaient la veille de Pâques et celle de la Pentecôte. Il ne reste plus de cette ancienne discipline que la bénédiction de l'eau baptismale en ces mêmes jours. Dans les Gaules on baptisait aussi à la Noël; Clovis fut baptisé ce jour-là. Le baptême solennel était encore en pleine vigueur au IXe siècle. Dans les Xe et XIe siècles, plusieurs ordonnances ecclésiastiques et civiles en prescrivaient encore l'observation; mais à dater des XIIe et XIIIe siècles, on s'en écartait ordinairement et la coutume de baptiser en tout temps devint enfin générale. Voy. l'*abbé* MIGNE, et REUSENS, *ouvr. cités*.

(2) Ceterum pro intelligendo hoc canone sciendum est, olim non in omnibus ecclesiis parochialibus fuisse fontem baptismalem, sed in quibusdam tantum ad hunc selectis usum. Illa vero ecclesia, quæ immersione erat destinata, *plebis* nomine veniebat, ceu ex præsente textu colligitur, cui præficiebatur *archipresbyter*, qui etiam *decanus christianitatis* vocatur, quod in ejus ecclesia *christiani* fierent. . . . . .

Evidentius in *capitular.* CAROLI CALVI tit. XLVIII, de anno DCCCLXXIV *c.* II, apud *Baluze*, *tom.* II *capitul.* p. 240 dicitur : *et ut ecclesias baptismales*, *quas* plebes *appelant*, *secundum antiquam ecclesiæ consuetudinem*, *ecclesiæ filii instaurent*. Una autem tantum baptismalis ecclesia erat in civitatibus, ruri autem in certo districtu, seu *terminatione*, ut dicitur in *c.* 54 infra hujus causæ, ad quam omnes infantes recens nati deferendi erant *ad faciendos Christianos*, ut dicitur in *c.* 3 X *de offic. archipresbyt.* Quia enim *baptismali ecclesiæ* præerat, tum infantes baptizabat, tum etiam infideles catechumenos ad baptismum præparabat. — *Corpus juris Canonici Gregorii*, XIII, etc., par J. H. BOEHMER. — HALÆ, MAGDEBURGICÆ, MDCCLVII, p. 659, sous la rubrique : *Baptismalibus ecclesiis decimæ dari debent.*

(3) Ibidem.

Ainsi s'accrut considérablement le nombre des baptistères qui, à partir de cette époque, furent construits dans l'*Atrium*, puis dans le *Narthex* et finalement dans l'intérieur de l'église [1].

« Les baptistères affectaient le plus souvent la forme circulaire ou octogone ; quelquefois, mais rarement, ils étaient carrés ou en forme de croix grecque. Les cuves baptismales, qui occupaient le centre du baptistère, reproduisaient en petit le plan de l'édifice.

« Les baptistères primitifs consistaient dans de larges bassins [2] recouverts d'un dôme. Plus tard, ils prirent parfois des développements si considérables que, au témoignage de Du Cange et de Suicer, on y célèbra des conciles. Presque toujours dédiés à saint Jean-Baptiste, ils étaient ordinairement connus sous le nom d'*ecclesia sancti Joannis in fonte* ou *ad fontes*. Des peintures représentant le baptême de Notre Seigneur dans le Jourdain et des inscriptions relatives au sacrement du baptême, recouvraient les murailles [3]. »

Ce qui précède démontre que dans les premiers siècles on baptisait généralement par immersion. Nous disons généralement, car il est notoire entre autres que St Pierre baptisa par aspersion les trois mille personnes qui se convertirent au christianisme à sa première prédication. D'autre part on conférait le baptême par infusion aux malades en danger de mort. Ce mode prévalut, dès le XIIe siècle, dans l'église latine, seuls les Grecs et les Orientaux conservèrent jusqu'à nos jours la triple immersion.

Les statuts synodaux de Jean de Flandre, évêque de Liége,

(1) Quelques villes d'Italie, telles que Padoue, Florence, Pise, etc. conservent encore des baptistères particuliers.

(2) On y montait par trois marches et l'on y descendait par quatre degrés. *Voir* MIGNE, ouvr. cité.

(3) REUSENS, *Éléments d'archéologie*, t. 1er pp. 158 et seq. *Voir* aussi de Fleury qui en parle sur la foi d'Anastase, de Grégoire de Tours et de Durand dans ses notes sur le pontifical attribué au pape Damase.

datés du 1er mars 1288 (1), en traitant du rite du baptême, portent en commençant : *Ille qui baptizat, quando* immergit *in aquam baptizandum dicat hæc verba* etc., ce qui prouve qu'au pays de Liége on baptisait encore à cette époque par immersion. Cependant plus bas, il est dit : *Et ut caveatur periculum baptizandi, non mergatur caput pueri in aqua, sed sacerdos super verticem pueri ter infundat aquam cum pelvi vel alio mundo vase et honesto, tenens puerum nihilominus una manu discrete,* ce qui semble indiquer déjà une tendance vers le baptême d'infusion.

Le baptême d'infusion étant devenu la règle exclusive en Occident, les grands baptistères n'eurent plus de raison d'être; ils disparurent donc peu à peu.

Aucun monument de ce genre n'existe plus en Belgique, le dernier fut démoli vers 1806 sans que l'on songeât à en prendre le dessin. C'était une chapelle circulaire érigée près de l'église cathédrale de N. D., à Tongres (2), qui fut la résidence des premiers évêques de Liége et chef-lieu de leur diocèse (3).

Par contre, on trouve encore dans notre pays bon nombre de cuves baptismales de l'époque romane.

Lorsque St Hubert vint se fixer à Liége vers 722, il transforma la chapelle de St-Cosme et de St-Damien (4) en église cathédrale et la dédia à la Vierge et à St-Lambert. Celle-ci dévastée par les Normands qui envahirent le pays à commencer de 880, fut reconstruite par Notger. Il fit bâtir près d'elle, en 982, l'église de Notre-Dame aux fonts, ainsi dénommée parce que l'évêque y transféra les fonts baptismaux de l'ancienne cathédrale de St-Lambert (5). Cette église n'était sans doute autre

(1) *Coutumes du pays de Liége*, par Raikem et Polain, t. I, p. 418.

(2) Schayes. *Histoire de l'architecture en Belgique*, t. II, p. 68.

(3) Daris. *Notice sur les églises du diocèse de Liége*, t. III, pp. 145 et seq. *Acta sanctorum Belg.* VIII, p. 17 et I, 583.

(4) Cette chapelle avait été érigée en 558 par St Monulphe, à l'endroit où sont aujourd'hui les degrés St-Pierre, place Notger.

(5) Anselmi. *Canon. Leod.*, *Gesta Pontific. Traject. et Leod.* Cap. 51, fol. 102.

chose qu'une *plebes* dont nous avons parlé plus haut, car un archiprêtre aidé d'un pléban ou curé et de deux vicaires la desservait, et elle était la première paroisse de la ville (1).

C'était aussi à Notre-Dame aux fonts que devaient être baptisés les nouveau-nés des paroisses, autres que celles de St-Severin, St-Servais, St-Adalbert, St-Nicolas Outre-Meuse, Ste-Foi et de St-Jean-Baptiste, qui, avant 1794, étaient les six paroisses sur les 32 (2) qui existaient à Liége, où il y eût des fonts baptismaux.

L'ancienne cuve baptismale de N. D. aux fonts, ciselée en 1112 par Lambert Patras de Dinant, échappa aux destructions insensées des jacobins de la révolution française, dignes imitateurs des gueux du XVIe siècle et qui sous prétexte de réforme sociale anéantirent les chefs-d'œuvre. Rage aveugle d'un peuple élevé dans une philosophie sans Dieu et dans le mépris de toute autorité divine et humaine!

Ces fonts remarquables, mieux connus sous le nom de fonts de St-Barthélemi, parce qu'ils furent donnés à cette église après la révolution française, N. D. aux fonts étant démolie, ces fonts, disons-nous, ont été trop souvent décrits pour nous en occuper encore. Ils sont en bronze, de même que ceux de Fenal dans

DARIS, ouvr. cité. L'église Notre-Dame aux fonts se trouvait du côté de la rue Gérardrie (*), à droite du portail principal de la cathédrale St-Lambert, à laquelle elle touchait par son cimetière. Le dessin de l'église St-Lambert reproduit par V. D. STEEN en tête de son *Essai historique* nous montre l'église de Notre-Dame aux fonts reconstruite au XVIe et au XVIIe siècle.

(1) *Pouillé du diocèse de Liége*, année 1558, aux archives de l'Etat, à Liége, et publié par C.-B. DE RIDDER, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiast. de la Belgique*, t. I, p. 251. — Bo V. D. STEEN. *Essai historique sur l'ancienne cathédrale de St-Lambert, à Liége*, p. 72. Mathieu Defays fut le dernier pléban de cette église; arrêté le 24 janvier 1798, il fut relâché le 24 janvier suivant.

(2) Vers la fin du siècle dernier, Liége comptait 26 paroisses, y compris la chapelle de Ste-Walburge érigée en paroisse en l'année 1612, formant le concile de Liége. Les six paroisses qui existaient à cette époque dans les faubourgs, composaient le concile de St-Remacle. *Pouillé précité*, p. 250.

(*) D. THEUX dit par *erreur* : la rue St-Gangulphe. Cette église fut démolie vers 1805. Son mobilier avait été vendu, le 2 septembre 1798, pour 622 francs.

la province de Namur, et ceux de l'église St-Germain, à Tirlemont, conservés au Musée de la porte de Hal, à Bruxelles.

Outre les fonts baptismaux en bronze ([1]) il en existe en pierre à réservoir ovale, affectant généralement au dehors la forme quadrangulaire et parfois la forme cylindrique. Ces fonts sont pédiculés c'est-à-dire portés sur un fût cylindrique ou sur un pilier carré tantôt unique, tantôt cantonné de quatre colonnettes soutenant les angles du réservoir. L'extérieur de la cuve est presque toujours orné de sculptures telles que rinceaux, feuillages, arcatures, animaux fantastiques, mascarons et quelquefois de sujets légendaires ou historiques.

La cuve était munie d'un couvercle pyramidal en bois ou en bronze que l'on faisait mouvoir au moyen de barres de fer attachées à un pivot fixé le long d'un mur ([2]).

Les fonts à pédicule unique sont très-nombreux en Belgique, citons ceux de Calaix, Fléron ([3]), Godinne, Heckenrode, Hoesselt, Limmel, Lixhe, Munster-Bilsen, Thisnes, Zillebeke, etc. ([4]), ainsi que ceux d'Acren, Deftinge, St-Pierre-Capelle, Nieuwenhove, Schoorisse, Smeerhebbe, Opbrakel, Nokeren, Liefferingen, Grammerage, Eine, Ideghem, Goefferdinge, Maercke, Santbergen et de Voorde ([5]).

Avant 1857, on ne connaissait que deux fonts à cinq pédicules dans tout notre pays, c'étaient ceux de Termonde ([6]) et de Zedelghem ([7]). Depuis on a décrit et reproduit notamment les

([1]) En France et surtout en Angleterre, il y en a en plomb.

([2]) Schayes et Reusens, ouvr. cités.

([3]) Au musée archéologique de Liége.

([4]) Schayes et Reusens, ouvr. cités. Voir aussi *Annales de la Société archéologique* t. IV, p. 140, et t. XIII, p. 240; *Messager des sciences et des arts à Gand ; Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique. Annales de la Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire*, etc., à Bruges, 1848.— Schaepkens : *Trésor de l'art ancien.*

([5]) Van de Vyvere : *Essai sur les fonts baptismaux remarquables des environs d'Audenaerde et de Grammont.* Voir *Bull. des commiss. roy. d'art et d'archéologie*, t. X, p. 226.

([6]) *Messager* etc., à Gand, année 1838.

([7]) Idem, année 1825 ; chan. Andries, *Bulletin du Comité archéologique du diocèse de la Flandre occid.* Bruges, 1854.

cuves baptismales de Flostoy, Gosnes, Hour, Lichtervelde, Russon [1] et de Marcq [2].

A notre tour nous venons tirer de l'oubli trois fonts baptismaux de la province de Liége : ceux de l'église St-Pierre, à Huy, de l'église Notre-Dame, à Seraing [3], et de l'église St-Hubert, à Esneux [4].

Les premiers, dont nous joignons ici le dessin, sont richement sculptés. La frise est ornée à sa première face d'un monstre apocalyptique affectant la forme d'un dragon ; à sa seconde, du lion d'Israël couronné; à sa troisième, d'arcatures romanes, et à sa quatrième de palmettes. Nous croyons, à cause de sa riche ornementation, de la simplicité des moulures, du caractère classique des palmettes et de la forme du fût [5], pouvoir les rapporter au XIe siècle. En voici les diverses dimensions :

	mètre	cent.
Hauteur totale.	0	91
Hauteur de la table.	0	30
Largeur de la table.	0	83
Diamètre du bassin	0	46
Diamètre du fût central	0	33
Hauteur de son chapiteau. . . .	0	10
Hauteur des moulures formant sa base	0	10
Diamètre des colonnettes	0	09
Hauteur du socle.	0	05
Largeur.	0	83

Le hasard les fit découvrir par pièces détachées sous des

(1) Schayes, Reusens et Schaepkens, ouvr. cités ; *Messager de Gand*, 1857 ; *Annales de la Société archéologique de Namur*, mentionnés ci-dessus.

(2) Van de Vyvere, ouvr. cité.

(3) L'auteur d'une soi-disant : *Histoire de Seraing*, les décrit imparfaitement.

(4) Ils sont tous les trois en pierre bleue.

(5) Nous devons faire observer que les colonnettes ont été remplacées et leurs chapiteaux mal retaillés ; nous ne pouvons donc en tenir compte pour fixer l'époque du monument.

décombres dans la chapelle de Reppe, aujourd'hui paroisse de Seilles en Andenne, d'où ils furent transportés en l'église St-Pierre, à Huy. C'est ce que nous apprend feu le curé Knaden par ses annotations inscrites à la date du 18 mars 1856 dans un registre de la fabrique. Il y est dit aussi qu'il acheta ces fonts pour 90 francs et fit rétablir, au prix de 80 francs les quatre colonnettes qui manquaient. Le couvercle en cuivre est surmonté d'un rocher sur lequel est assis l'enfant Jésus tenant dans la main droite une coquille, le tout en plâtre, et tenant de l'autre une simple croix en bois. Ce couvercle fut payé 40 francs; il est mis en mouvement au moyen de barres en fer attachées à un pivot fixé dans le mur dont le coût revint à 28 francs (1).

Cette restauration grotesque et barbare, accentuée encore par le vandalisme d'un ciseau brutal, est déplorable au dernier point. Il serait à souhaiter que le curé actuel, M. Wagemans, dont le zèle est si grand pour tout ce qui touche à sa belle église, fît faire une restauration de meilleur goût, en harmonie avec le beau style roman de cette précieuse relique d'un art qui s'oublie.

Les fonts baptismaux de l'église Notre-Dame, à Seraing (2), sont composés d'une table quadrangulaire de 81 centimètres de côté, dans laquelle est taillé un réservoir dont l'ouverture hémisphérique mesure 60 centimètres de diamètre et l'intérieur, creusé en forme sphérique, a 28 centimètres de profondeur. L'extérieur de la cuve présente une frise de 38 centimètres de hauteur, ornée de colonnettes géminées et d'arcades de 23 centimètres de haut. Les angles de cette frise sont formés par

(1) Nous devons la communication de ces détails à l'obligeance de M. le curé Wagemans.

(2) Voir le dessin ci-contre.

quatre monstres de 12 centimètres de face, au bas desquels quatre chapiteaux à volutes, taillés dans la même pierre, couronnent quatre colonnettes de 11 centimètres de diamètre et de 37 de hauteur. Ces colonnettes reposent sur un soubassement carré, orné de moulures formant bases des colonnes ; ces profils mesurent 15 centimètres de hauteur. Le pilier central a 50 centimètres de diamètre et 37 de hauteur.

Ces fonts qui ont une élévation totale de 1 mètre 05 centimètres, sont construits de quatre pièces dont la première forme le socle, la seconde les moulures ou bases des colonnes, la troisième, les fûts des colonnes et la quatrième, la frise et les chapiteaux.

A quelle époque remontent les fonts baptismaux de Seraing? Nous croyons pouvoir les attribuer au commencement du XIIe sinon à la fin du XIe siècle. En effet, ils appartiennent au style roman le plus pur et l'on retrouve dans leur ornementation tous les caractères qui distinguent le XIIe siècle : la forme carrée de la cuve, les monstres des angles de la frise ornée de colonnettes géminées, les volutes des chapiteaux, l'arc plein-cintre des arcades qui relient les colonnettes et entre les naissances desquelles sont taillés des rainures, et enfin le lourd fût cylindrique central couronné de colonnettes munies de griffes foliiformes qui empâtent le tore inférieur aux angles de la plinthe. Malheureusement le ciseau moderne d'un ouvrier ignare en a, par un taillant mal habile, dénaturé l'aspect antique. De plus, il est à regretter qu'on ait placé sur cette cuve baptismale un couvercle en cuivre qui, par sa forme, offre un contraste bizarre avec le beau style roman de ce précieux monument.

Une légende qu'on ferait mieux d'appeler une réclame et portant : *A. Collin, à Liége*, 1843, fait ressortir au vif ce singulier anachronisme.

Si d'une part les fonts baptismaux de Seraing présentent au point de vue architectural les caractères du commencement du XIIe siècle, nous avons d'autre part quelques renseignements

historiques qui viennent corroborer notre assertion et même les faire remonter à la fin du XIe siècle.

A cette époque Seraing possédait une chapelle épiscopale bâtie par Henri de Verdun. Nous en trouvons la preuve dans le *Cantatorium* de St-Hubert ([1]), où il est dit que Thierry, abbé de St-Hubert en Ardennes, vint à Seraing le mercredi de la semaine de Pâques de l'année 1082 [83 N. S.], trouver l'évêque de Liége, qui l'introduisit dans une chapelle assez élégante qu'il y avait fait bâtir : *In quartâ autem feriâ Paschalis hebdomadæ horâ ferè tertiâ* [*Theodericus abbas*] *veniens Tieletum, audivit a suis Serani esse episcopum, ascensâque navi venit ad eum. Episcopus ad podium suum consistens, de longè recognovit venientem..... quem episcopus benignè exceptum introduxit in cappellam quam satis eleganter ipse ibi condiderat.....*

Henri de Verdun fut élu en 1075; nous pouvons donc fixer la date de l'érection de cette chapelle entre les années 1075 et 1082. Il n'est point douteux que le sacrement du baptême ne fût administré dans cette chapelle épiscopale. La présence de l'évêque à Seraing pendant la semaine de Pâques semble le prouver, car, nous l'avons dit plus haut ([2]) le baptême solennel s'administrait le samedi-saint jour de la bénédiction de l'eau baptismale.

Cette chapelle avait été bâtie avec élégance, dit l'auteur du *Cantatorium*, et il nous est permis de supposer qu'elle le fut dans le style de la cuve baptismale qui nous occupe. Les fonts baptismaux ne reproduisaient-ils pas souvent en petit le plan des baptistères ?

Il existe d'ailleurs des preuves très-anciennes qui démontrent que cette chapelle épiscopale fut bientôt et peut-être dès son origine, comme c'était la règle au moyen-âge, érigée en église paroissiale. Ce sont les épitaphes suivantes provenant de l'église

([1]) Édité par Robaulx de Soumoy, ch. 63.

([2]) Note : *in fine* p. 197.

primitive de Seraing et portant les dates respectives du 18 décembre 1246 et du 23 novembre 1297 (¹).

ANNO DOMINI M°. CC°. XLVI° XV° KAL. JANUARII
OBIIT THEODERICUS DE SERAIN DICTUS HATIN
MILES FILIUS EJUS. ANIMÆ EORUM REQUIESCANT IN PACE AMEN.
ORATE PRO EIS.

—

ANNO DOMINI M°.CC°.XCVIJ° IN DIE CLEMENTIS
OBIJT DOMINA MARIA UXOR. . . .

L'on voit encore aujourd'hui derrière le chœur de l'église actuelle des restes d'une ancienne tour où se découvrent des culs-de-lampes recevant des retombées de nervures et dont le tout accuse le XIVe siècle.

C'est par conséquent à cette époque qu'un nouvel édifice fut construit, dans de plus vastes proportions, sur l'emplacement de la chapelle primitive bâtie par Henri de Verdun.

(¹) Ces épitaphes ont été recueillies sur place par le chanoine V. D. BERGH, héraut d'armes à Liége, y décédé le 7 janvier 1671. Nous les donnons d'après le manuscrit de M. le chanoine Henrotte. Voici les autres épitaphes renseignées dans ce manuscrit sous la rubrique, *Seraing* :

CHI GIST LIBIET JADIS FIS MONSAIGNOUR
GERAR DE SERAING LE PANETIER, CHEVALIER,
KI TREPASSAT LAN DE GRASCE M.CCC. et XXXI LE PREMIER JOUR DEL MOIS DE MAJ
PRIES POR LY

—

CHI GIST MESSIRES GERAR, JADIS LE PANETIER DE SERAYN, CHEVALIER
QUI TRESPASSAT LAN DE GRASCE M.CCC ET XXXV
LA NUIT DE L'ANNONCIATION NOSTRE SAIGNOUR JHESUS CHRIST.
PRIES POR LY.

—

...JULII OBIIT WILELMUS DE SERAIGNA, ARMIGER FILIUS DN̄I THEODERICI DICTI
HIESI MILITIS. ANIMA EJUS REQUIESCAT IN PACE.

—

ANNO DN̄I MCCCVI IN VIGILIA BEATI BERNARDI CONFESSORIS
OBIIT DOMICELLA IVETTA BEGHINA
FILIA DN̄I HU...INI MILITIS DE SERAING. ORATE PRO EA (*).

(*) L'orthographe de ces divers textes est évidemment fautive.

En 1407 l'église paroissiale de Seraing fut incorporée à l'abbaye de St-Jacques, à Liége. Jean *de Sarto,* recteur de cette église la résigna, le 27 mai 1407, entre les mains de l'abbé de St-Jacques, ce dont Jean de Nassouwen (1) archidiacre de Brabant, fit passer acte notarié le 29 novembre 1408 (2). Le 5 février 1407 [n. s.] Jean de Bavière avait consenti à cette incorporation, que le chapitre de la Cathédrale approuva le 20 mars suivant.

Il fallait que l'église de Seraing eût alors de bien riches revenus, car le motif invoqué pour son incorporation à l'abbaye de Saint-Jacques, porte que c'était afin de relever les ruines de celle-ci et l'aider à poursuivre son œuvre hospitalière (3). De plus il fut réservé au desservant de cette église des revenus suffisants pour sa subsistance et entre autres les bénéfices provenant des baptêmes. Ceci démontre d'une part l'ancienneté de l'église paroissiale de Seraing, puisqu'il est rationnel d'admettre qu'elle n'acquit ses nombreux biens, rentes, etc., qu'à la suite d'un espace de temps assez long ; de l'autre l'existence d'une cuve baptismale, qui est sans nul doute, celle que nous signalons.

Le 15 mars 1729 la communauté de Seraing transporta à S. A. Georges Louis de Bergues les terrains et fond de la vieille église, c'est-à-dire de celle incorporée à l'abbaye de St-Jacques en 1407, pour 2,000 florins de Brabant, qui furent affectés à la construction de l'église moderne (4). Nous trouvons en outre une déclaration émanant de la dite communauté et datée du 18 novembre 1784 du paiement, par la mense épiscopale, des terrains acquis pour un nouveau cimetière. Il est déclaré aussi que l'ancien cimetière y appartient (5).

(1) Ou J. de Nassau. Cet archidiacre n'est pas cité par DE THEUX, qui mentionne un Jean de Nassau, chan. de Mayence en 1468 et de St-Lamb. vers 1470, décédé en 1482. Serait-ce le même ?

(2) Chartes du fonds de l'ancienne abbaye de St-Jacques, aux archives de l'État à Liége, année indiquée.

(3) Id. id.

(4) Chambre des finances K. XI. pp. 247 Vo et seq., aux archives de l'État, à Liége.

(5) Chambre des finances reg. K. CXI, p. 128, aux archives de l'État, à Liége.

On le voit l'église actuelle de Seraing, comme celle qui l'a précédée, fut bâtie sur l'emplacement de la chapelle épiscopale érigée par Henri de Verdun, partant nous pouvons en conclure que les fonts baptismaux qui s'y trouvent encore aujourd'hui proviennent de l'église première. On ne nous accusera donc pas de témérité si nous invoquons ces données historiques, pour démontrer que ces fonts remontent à la fin du XIe siècle et peut-être vers les années 1075-82.

Seraing ne posséda jamais d'ailleurs qu'une seule église, car M. S. Bormans interprète mal le texte de la fondation d'Henri Collard de Seraing lorsqu'il avance (1) que le dit Henri érigea le 20 mars 1555 [n. s.] une église à Seraing en l'honneur de Saint-Jean-l'évangéliste. L'unique église à Seraing était sous le vocable de N.-D. et l'acte précité parle d'un autel avec bénéfice fondé dans l'église paroissiale de Seraing et dédié à St-Jean-l'évangéliste et à St-Lambert.

L'extrait suivant du document en question le prouve dans toute sa clarté :

1554, *indictione duodecima mensis verò martii die vicesima.*

..... *Henricus filius quondam Johannis Collardi de Seranio supra mosam.... declaravit sese..... concepisse..... certam partem bonorum hereditarium et temporalium. ..... permutare atque ex illis beneficium unum ecclesiasticum seculare..... ad honorem omnipotentis Dei et sub invocatione seu vocabulo beatorum Johannis evangelistæ ac Lamberti episcopi et martyris in ecclesia parochiali dictæ villæ de Seranio supra mosam..... fundare et dotare..... atque pro illius fundatione et dotatione eidem altari annuum..... redditum trigiuta duorum modiorum speltæ..... ex dictis suis hereditariis bonis realiter assignare* (2)...

(1) Tables de Lefort, 3e partie, p. 114.

(2) Manusc. de Lefort 3e partie, carton S. (Seraing) 15-21 aux archives de l'Etat, à Liége.

Les fonts baptismaux de l'église St-Hubert à Esneux, quoiqu'affreusement mutilés, méritent aussi l'attention des archéologues. Ces fonts, dont il ne reste plus que la cuve et le fût, qui repose sur un soubassement d'emprunt, sont placés dans l'un des angles de la chapelle baptismale. Une partie en est encastrée dans le mur et une autre adossée à l'autel, de façon qu'une seule face reste totalement visible. C'est d'ailleurs la partie la mieux conservée et qui donne une idée exacte de l'ensemble. Nous en reproduisons ici la gravure.

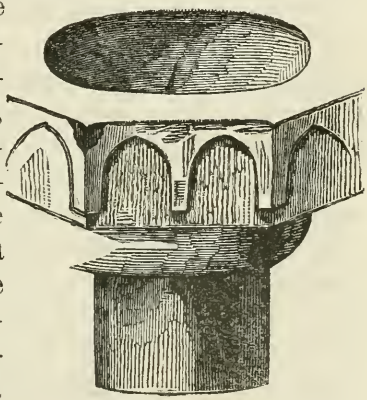

La cuve baptismale, d'une seule pièce, a 80 centimètres de diagonale; l'ouverture ronde du réservoir, creusé en forme sphérique, mesure 62 centimètres de diamètre et 26 centimètres de profondeur. L'extérieur de la cuve présente une frise octogone, dont chaque côté a 31 centimètres de longueur. Elle est ornée d'arcatures lancéolées ayant 2 centimètres de saillie, et qui mesurent à l'intrados 10 centimètres de haut, 10 centimètres à leur base et 8 centimètres aux reins.

Les retombées de ces arcatures ont 3 1/2 centimètres de largeur à leur base et sont distantes de 4 centimètres de la base de la frise, qui a une hauteur totale de 26 centimètres. Une moulure à tores, de 16 centimètres de profil, relie la cuve à un fût cylindrique haut de 36 centimètres [1].

Par la forme octogone de la cuve ces fonts appartiennent au XIVe siècle. Par son ornementation d'une belle simplicité, l'arc lancéolé des arcatures, à saillies fortement accusées, et leur fût

(1) Nous donnons les diverses dimensions de ces fonts baptismaux pour autant que leur mauvais emplacement et leur état de conservation nous l'a permis.

petit et cylindrique ils se rapprochent du XIIIe siècle. Nous croyons pouvoir les faire remonter à la fin du XIIIe siècle, d'après différentes considérations historiques que nous allons exposer.

Sous l'année 814 figure dans le cartulaire de Stavelot l'intitulé suivant : *Deprecati sunt etiam nos de decimis et* CAPELLIS *ab antecessoribus nostris sibi concessis et quibusdam fiscis nostris id est* etc. (1). Parmi les localités citées se trouve Esneux (*Astanido*). Nous pouvons en inférer peut-être qu'il s'agit ici de la chapelle d'Esneux, dont nous aurions ainsi une mention authentique au IXe siècle. Un acte du 17 mai 1277 portant : *Instrumentum super designationem terrarum Henrici de Assenneur, quas ipse habebat tempore quo ecclesia decimas ibidem emit, que terre non debent decimas solvere* (2) mentionne la maison du curé d'Esneux (3), preuve évidente de l'existence d'une église. Sans trop présumer on pourrait en fixer la reconstruction vers l'année 1277, car le 2 octobre 1319 le concile de St-Remacle à Liége, statua sur une demande du curé et des habitants d'Esneux, tendant à obtenir une cloche banale. Celle-ci leur fut refusée parce qu'elle était église filiale (4) de Tilff, et comme telle une ancienne coutume s'y opposait (5). Cette demande de cloche indique le parachèvement

(1) Cité par CH. GRANDGAGNAGE, *Mémoire sur les anciens noms de lieux*, etc. (Cour. par l'académie de Belgique) p. 22

(2) STOCK ROUGE. — Compterie de la cathédrale, n° 278, p. 172 v°, aux archives de l'Etat, à Liége.

(3) Item supra Assenneur in loco qui dicitur *sour peruze*, tria bonnaria et duo jornalia in quatuor peciis inter viam et domum presbyteri de Assenneur. — STOCK ROUGE, indiqué ci-dessus, p. 173. — Au-dessus de la porte de la maison curiale on lit : *Matthæus De Cortys, pastor, me fieri curavit anno* 1682, ce qui nous donne la date de la construction du nouveau presbytère.

(4) Les églises sont divisées canoniquement en églises mères ou matrices, églises filiales et églises ou chapelles succursales.

(5) Voici l'acte *in extenso* : Officialis curie leodiensis per copiam. Universis presentes litteras inspecturis... decanus et fratres concilii Sancti Remacli prope Leodium salutem et cognoscere veritatem. Noveritis quod anno domini M°. CCC°. XIX°, in crastino festi beati Remigii confessoris, in ecclesia sancti Remacli predicti, nobis ad celebrandum concilium more solito congregatis, viri venerabiles domini Nicolaus Paiens et Amator, canonici leodiens., procuratores venerabilis capituli leodiensis,

de l'église tout comme elle en fait supposer la construction. Les chapiteaux et les bases des colonnes que l'on voit encore dans l'église actuelle accusent d'ailleurs la fin du XIIIe siècle et nul doute que les fonts baptismaux n'aient été faits en même temps.

Citons d'autres preuves encore démontrant l'ancienneté de cette église. Le 21 juin 1628 elle menaçait déjà ruine (1), mais ce ne fut que le 23 juin 1631 que le chapitre de la cathédrale St-Lambert reçut relation de l'enquête ordonnée à ce sujet. Elle avait eu pour résultat de constater non seulement le mauvais état de l'édifice, mais aussi la vétusté extrême des ornements sacerdotaux (2). Le chapitre commit l'écolâtre Marcelis et le chanoine

prout in ejusdem capituli litteris vidimus contineri, proposuerunt nomine dicti capituli coram nobis, quod cum investitus vel parochiani de Astenoir petiverint ab eis unam campanam bannalem, ratione decime, quam in villa de Astenoir habere dinoscuntur, et propter hoc dictos investitum et parochianos citari fecerunt coram nobis ad diem predictam, prout in litteris citatoriis vidimus contineri, dictique parochiani non comparuerint, petiverunt instanter declarari utrum ecclesie filie tenantur ad companam solvendam vel non, quod nos, more nostro diffiniendum, commisimus duobus ex fratribus nostris qui ad partem se trahentes, ceteris fratribus convocatis, habita eorum sequela, reportarunt per judicium et antiquam consuetudinem dicti concilii approbatam, quod nulla ecclesia filia tenetur ad aliquam campanam persolvendam; post modum vero predicti canonici petiverunt declarari utrum ecclesia de Astenoir sit filia vel non. Nos autem sicut prius uni fratrum istud commisimus declarandum. Ille autem ex antiqua consuetudine approbata dicti concilii, dictam ecclesiam de Astenoir esse filiam ecclesie de Tilves per sequelam omnium reportavit, de quibus omnibus ad mandatum et preces dictorum canonicorum has litteras scribi fecimus nostroque sigillo sigillari. Datum et actum anno et die supradictis. Datum autem per copiam sub sigillo curie nostre leodiensis anno dominice nativitatis M° CCC° quinquagesimo tertio, mensis junii die vicesima nona. — *Charte de Saint-Lambert*, n° 535, *aux Archives de l'État, à Liége.*

(1) 21 Junii 1628.—Exposuit dominus archidiaconus Elderen ecclesiam parochialem de Asseneur ruinam minari nisi brevi provideatur, unde commissum dominis directoribus ut se informent ad quem ejusmodi reparatio spectet. — *Cathédrale, secrétariat*, — *Décrets et ordonnances* — 1628-29. *Reg.* E. 135, p. 40 v°, *aux Archives de l'État, à Liége.*

(2) 23 Junii 1631. — Retulit dominus Marcelis scholastici, vices gerens, se una cum domino Trips accessisse locum de Esneux, visitasse ecclesiam ejusdem loci, illiusque ornamentorum defectus et comperisse, deesse tabulatum, fornicemque aliqua in parte ruinam minari, ornementaque vetustate plane corrupta et lacera, super quo domini mei commisserunt ijsdem dominis deputatis, ut omni quo fieri poterit meliori modo cum incolis conveniant et provideant. *Ibidem.* reg. E. 137, p. 197.

Trips, qui avaient été chargés de l'enquête susdite, pour s'entendre avec les habitants d'Esneux afin d'y remédier au mieux. Ces négociations n'aboutirent point; le rapport de la visite archidiaconale du 30 septembre 1698 le prouve. Il y est dit: *muri ecclesiæ minantur ruinam. Tabula altaris est indecens. Tabulatum est ruinosum. Provideant desuper decimatores quamprimum. Muri et parietes appendicum debent reparari. Non est tabulatum in appendicibus. Cancelli ad baptisterium debent obserari, et cœmeterium debet muris recludi. Mandamus parochianis quatenus super præmissis quamprimum provideant* [1]. Relevons ici avant tout l'indication des fonts baptismaux décrits ci-dessus.

[1] *Nous croyons utile de donner ici, en entier, ce rapport, que nous devons à l'obligeance de M. le chan. Daris.*

30 Septembris 1698.—Visitata fuit ecclesia parochialis d'Esneux, quæ est ecclesia integra sub invocatione S. Huberti ; rescribitur ad..... quos D. pastor percipit ex decimus novalibus quos integraliter percipit, et ex redditibus annuis ; et habet a decimatore quinquaginta imperiales annuos ; in anniversariis circiter sex florenos.

Collator : capitulum leodiense. Rector : D. Thomas Caraffe, institutus auctoritate archidiaconali.

Capitulum leodiense habet omnes decimas, exceptis novalibus.

Sunt duo altaria collateralia non consecrata, nec dotota.

Sub dicta parochiali ecclesia sunt capellæ in Fontin et Roteux.

In capella de Roteux celebratur diebus dominicis et festivis. Sunt fundati ad eum effectum viginti quinque floreni annui. Presbyter officians administrat sacramenta, ex permissione, et percipit jura stolæ.

Matricularia est annalis ad electionem D. pastoris et parochianorum. Modernus est magister Lambertus Poncin, admissus ad confessiones ; habet circiter quatuor florenos qualitate matricularii, et totidem pro regendo horologio, et percipit a quacumque familia quot annis decem stupheros, sub onere celebrandi missam diebus dominicis et festivis.

Fabrica habet circiter septemdecim imperiales annuos; redduntur computus coram D. pastore et tenantibus.

Pauperes habent circiter decem modios ; redduntur computus ut supra. Decima non subministrat panem, vinum et candelas.

Muri ecclesiæ minantur ruinam. Tabula altaris est indecens. Tabulatum est ruinosum. Provideant desuper decimatores quamprimum. Muri et parietes appendicum debent reparari. Non est tabulatum in appendicibus. Cancelli ad baptisterium debent obserari; et cœmeterium debet muris recludi.

Mandamus parochianis quatenus super præmissis quamprimum provideant.

Numerus communicantium circiter mille.

Est obstetrix jurata :

Matricularius tenet scholum.

Splendet lumen continuo coram venerabili, ex devotione et munificentia particularis parochiani.

D. Pastor habet registra baptizatorum et mortuorum. D. Pastor dicit registra conjugatorum esse deperdita. Provideat de alio.

Le 16 décembre 1704 les directeurs et policiants de la communauté d'Esneux et les tenants de l'église, informés par le curé Caraffe que le chapitre de St Lambert offre 150 écus pour réparer l'église, déclarent enfin accepter cette offre, *jaçoit qu'en vérité la somme leur semble modique et ne responde pas à leur espoir.* Ils décident en conséquence que chaque paroissien paiera pour ces mêmes réparations *trois florins icy coursables* (1).

Au 15 juin 1705, le contingent de la paroisse fut fixé à 511 florins, 10 patards, somme à fournir par 162 ménages (dans lesquels non compris 17 indigents), mais on ne put prélever que 475 florins (2).

Ce ne fut donc qu'en 1705 que les réparations se firent (3).

Il est à regretter que cette église n'ait pas été rétablie dans son style primitif. Si le monastère a disparu (4), si du manoir des seigneurs et comtes d'Esneux (5), il ne reste que des vestiges douteux, si de l'antique château-fort de Beaumont, réputé vieux déjà en 1277 (6), il n'existe plus que le sol élevé qui le

(1) Registre aux résolutions, commençant le 30 septembre 1692, aux Archives communales d'Esneux.

(2) *Ibidem.*

(3) L'un des bénitiers, qui sont placés à l'entrée de l'église, porte la date de 1707, époque sans doute à laquelle les réparations furent terminées.

(4) Le dictionnaire géographique de Delvaux indique les quatre châteaux suivants : *Esneux*, *Rond-Chêne*, la *Vaux* et *Avionpuits*, (orthographié *awillompuche*, et *awilhonpuche*, dans le Stock précité, pp. 174 v° et 174).

(5) *Item supra monasterium versus montem* ... Stock rouge, précité, même acte.

(6) Le diplôme impérial de l'an 1155 par lequel Frédéric, empereur des Romains, confirme à l'église de Liége la possession de ses biens, mentionne le château-fort de Beaumont avec l'alleux d'Esneux, en ces termes : *Castrum de Belmont cum omni familia et allodio de Hastinoit.* M. Grandgagnage dans son *Supplément au mémoire sur les anciens noms de lieux de la Belgique orientale* (Mém. cour.), dit ne pas connaître, à Esneux, de lieu nommé Belmont, il se trompe. L'acte du 17 mai 1277, signalé à la page 210, mentionne le château de Beaumont en le qualifiant de *vetus castrum.* Voici ce passage : *quedam prata per pecias prout in subsequentibus annotatur, videlicet in territorio de Melac, prope vetus castrum* de Bellomonte, *in declino montis versus Urtam, sex jornalia terre arabilis. Item prope locum eundem*

portait vers les nues, et du sommet duquel le touriste s'extasie devant les sites merveilleux qui se déroulent à ses pieds, non loin de là gisent peut-être encore sous terre les fondements de sa chapelle castrale qui, d'après la coutume du moyen-âge, donna naissance à la première église paroissiale.

La commune d'Esneux devrait donc se souvenir que noblesse oblige en ordonnant une restauration savante et complète de son église. Un beau monument en style ogival primaire rappellerait des grandeurs passées et serait en harmonie avec la beauté de sa situation. Puisse mon rêve se réaliser; j'aime Esneux!

Dr VAN DE CASTEELE.

in loco qui dicitur supra montem de Ieri, *bonnarium unum circa principium declini montis... Item in loco qui dicitur in valle, juxta Ham, duo bonnaria supra viam que est ville, ibi in sinistra manu versus castrum, et jornale unum in loco qui dicitur ad quercum* au courtilh de Ham... *Item ante castrum vetus predictum, in declino montis versus Assenneur, duo bonnaria inter Assenneur et dictum vetus castrum...*— STOCK ROUGE *précité, même acte.* Le dictionnaire géographique de DELVAUX nous apprend de plus que « vers l'an 1777, en défrichant un terrain, au lieu dit *sur Beaumont*, où il a existé un ancien château, on a découvert un tombeau en maçonnerie peinte, dans lequel on a trouvé un squelette dont la stature était d'une grandeur extraordinaire, avec une lanterne, une urne, un cimeterre et quelques gros clous, qui furent brisés par la chute de la voûte. » Beaumont d'ailleurs est connu de mémoire d'homme de tous les habitants d'Esneux.

SUR L'ORPHÉE AUX ENFERS

DE GÉRARD LAIRESSE.

Parmi les œuvres de Gérard Lairesse, l'un des peintres en renom de Liége, se trouve sa *Descente d'Orphée aux Enfers*, que M. J. Helbig décrit ainsi :

« Orphée est sur le point de quitter le noir séjour, guidé par un génie qui vole à ses côtés, l'éclairant au moyen d'une torche dont la lueur se projette sur le groupe principal. L'artiste a représenté le fils d'Apollon la lyre sous le bras, au moment où il succombe au désir de revoir son amante. Il se retourne, et, à l'instant, il est puni de son infraction aux ordres de Pluton. Eurydice, pâle et glacée, retombe mourante entre les bras des Parques qui l'entourent. Celles-ci sont d'âges différents, conformément à la mythologie; revêtues de draperies aux couleurs sombres, elles ont au dos des ailes légères, transparentes et noires. Dans le fond, qui occupe une grande partie de cette toile, on voit le Tartare et la cité infernale. Des constructions fantastiques, immenses, entrevues aux lueurs d'un vaste incendie, étagent leurs galeries superposées et les spirales de leurs tours. Sous ces portiques, le long de ces galeries, circulent les ombres des morts.

» La couleur noire qui domine dans cette toile la rend peu agréable comme effet, et, sous ce rapport, elle est fort inférieure à beaucoup d'autres productions du maître. Mais la composition est claire, le modelé étudié, le groupe d'Eurydice et des

Parques est très-bien disposé, et l'une de ces dernières a une jolie tête. La figure d'Orphée exprime bien, quoique d'une manière un peu théâtrale, les sentiments dont cette figure doit être animée.

« Toile : H. 1.82. L. 2.18. (Musée communal de la ville de Liége.) » (1)

« Ce tableau, dit encore M. J. Helbig, fut fait en 1662 par Gérard Lairesse pour orner le vaste manteau de la cheminée de l'une des salles de l'habitation de Godefroid de Sélys, ancien bourgmestre de la ville de Liége (2), et se trouve actuellement au musée communal de cette ville (3). »

De son côté, le comte de Becdelièvre nous apprend cette particularité, dans sa *Biographie Liégeoise*, publiée en 1839, que cette toile passa aux mains des messieurs de Diffuy, à Liége (4).

D'autre part, feu le chanoine Devaux ajoute dans ses annotations manuscrites (5) : « M. le chanoine Bemy la reçut de ce » dernier (de Diffuy) par succession et il a passé au même titre » à une nièce de ce dernier. Il se trouve déposé chez M. le » notaire Keppenne chargé de le vendre. »

De plus, d'après nos renseignements particuliers, le tableau dont il est question ici, fut plus tard repris par la famille du Dr Lombard, et il est notoire que le fils de celui-ci le vendit à la ville de Liége, le 23 mai 1866 (6).

Ces détails peu importants en eux-mêmes sont cependant

(1) *Histoire de la Peinture au Pays de Liége*, imprimerie de Thier, Liége 1873, p. 215.

(2) Ibid. p. 203.

(3) Ibid. p. 203, note 2.

(4) Tome II, p. 195.

(5) Conservées à la Bibliothèque de l'Université, à Liége.

(6) L'administration communale acquit le tableau d'Orphée, en même temps que le portrait de Philoguet, par Lombard, pour la somme totale de 2,000 francs.

dignes d'intérêt, après la découverte que nous venons de faire de l'acte notarié suivant, daté du 25 septembre 1794 :

LIBERTÉ. ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

Ce jourd'hui 25e vendemiaire l'an troisième de la republique françoise une et indivisible, pardevant moi notaire public soussigné et les témoins ci apres nommés, fut présent le citoyen de cette ville de Liege, Charles Theodore de Diffuy, lequel nous a dit et declaré que passé dix à quinze jours, plusieurs citoyens se sont rendus chê lui et demandé d'y voir un tableau lui appartenant dont Lairesse en est l'auteur, representant Orphée et Euridice, à quoi les aiants satisfaits ils se sont retirés ; qu'en apres scavoir le 23 de ce mois au matin, le declarant reçut une lettre du representant du peuple Frecine[t] par quelle il lui demandoit de lui envoier ledit tableau pour qu'il pourroit le voir ; que sur ce ledit declarant lui ecrivit qu'il ne pourroit pas le lui envoier à raison de la grande difficulté de le detacher de sa position, mais qu'il se feroit un vrai plaisir de le lui montrer s'il vouloit se donner la peine de le venir voir dans sa maison ; que le meme jour, l'apres midi, plusieurs citoyens accompagnés de six fusiliers armés de la republique françoise sont venus à la maison dudit declarant, muni d'une commission des citoyens Michel de Blond, Dewaille, Thonin, Franjan, après les signatures desquels s'y trouve ce qui suit : « Le representant du peuple pres les armées du nord » de Sambre et Meuse ordonne que le tableau ci dessus mentionné sera » enlevé dans le plus court delais, à Liege le 23 vendemiaire l'an 3me de » la republique françoise une et indivisible, signé Frecine[t], et étoit » apposé le cachet de la republique françoise sur cire rouge. » Lesdits citoyens entrés dans la dite maison ont detaché ledit tableau, l'ont transporté de la maison du declarant pour le faire conduire suivant leur commission au museum des arts de la Republique françoise, présents les citoyens Albert Joseph Favereau, Henri Hoyens, Marie Barbe Lejeune, Genevieve, Etienne, Jacques Charles Morviller.

Lesquels nous ont dit et declaré d'avoir vu et été présents lors que les dits citoyens et fusiliers armés ont venu detacher et transporter le dit tableau de la maison dudit citoyen Diffuy comme dit est ci-dessus. Ce qu'ils offrent de réiterer lorsqu'ils en seront requis, ainsi fait et

declaré dans la maison dudit citoyen Diffuy où il a sa demeure située sous la paroisse de St Remi à Liége, y présent comme temoins à ce requis et appellés les citoyens L. Grandmaison et Antoine.

(Signé) Le citoyen DIFFUY
A J. FAVEREAU
J. C. MORVILLER, † signature d'HENRI HOYENS disant ne scavoir ecrire
† signature de MARIE BARBE LEJEUNE disant ne scavoir ecrire
GENEVIEVE
ETIENNE
GRANDMAISON
ANTOINE
PIERRE GODSOUL, notaire (1).

Nous ignorons sur la foi de quel document M. J. HELBIG fait reposer son assertion, lorsqu'il indique le tableau décrit ci-dessus comme ayant appartenu à Godefroid de Selys et, après avoir lu la pièce officielle que nous venons de reproduire, on pourra aussi se demander pourquoi le comte de Becdelièvre imprime, en l'année 1839, que MM. de Diffuy *possèdent* le tableau précité. Cette possession est d'ailleurs controuvée, quant à sa date, par les annotations de DEVAUX, rapportées plus haut. D'après lui, le chanoine Bemy reçut, de de Diffuy, la *Descente d'Orphée aux enfers*, de G. Lairesse ; or, le premier décéda le 18 octobre 1832 (2). Par contre, l'acte notarié que nous venons de faire connaître, met à néant l'origine du tableau qui fut déposé chez feu le notaire Keppenne.

Nous croyons donc pouvoir établir la vérité, en disant que la *Descente d'Orphée aux enfers* qui se trouve au Muséc communal liégeois, ne provient pas de CHARLES-THÉODORE DE DIFFUY, autrement il faudrait admettre, ce qui est fort peu probable,

(1) Protocole du notaire Godsoul, aux Archives de l'État, à Liége. (*Copie textuelle.*)

(2) *Histoire de St-Paul*, par le chanoine Thimister.

que le tableau de 1794, enlevé pour le *Museum des arts de la République françoise*, fut rendu à son propriétaire légitime. Ce qui est certain, c'est qu'il ne figure point sur la liste des tableaux revenus de Paris. Il est connu d'ailleurs que Gérard de Lairesse reproduisit son œuvre (1).

Reste à savoir si le tableau exécuté pour le compte de Godefroid de Selys est devenu la propriété de de Diffuy, ou s'il n'en obtint qu'une copie. Dans le premier cas, l'original devrait se retrouver aux greniers du Musée du Louvre; dans le second, Liége aurait le bonheur de le posséder.

Charles-Théodore de Diffuy ayant pour aïeul François-Joseph de Diffuy, qui épousa Anne-Catherine-Constance de Selys, fille de Godefroid susdit (2), il nous faut admettre, jusqu'à preuve contraire, l'hypothèse première.

La toile dont parle Devaux était comprise peut-être parmi le mobilier de Michel-Joseph de Diffuy. Celui-ci, par testament du 17 janvier 1789, légua tous ses biens, meubles et immeubles, à son frère Charles-Théodore, qui le 9 mai 1790 constitua le chanoine J.-B. Bemy, en son lieu et place, pour accepter l'héritage de son frère (3). On ne saurait toutefois supposer, devant l'acte que nous venons de faire connaître, qu'il s'agirait ici du tableau original.

La *Descente d'Orphée aux enfers*, conservée au Musée communal de Liége, ne serait ainsi qu'une répétition du maître.

Dr VAN DE CASTEELE.

(1) J. HELBIG, ouvr. cité, p. 216.

(2) LEFORT, 3e partie, carton K. 21,S. (Selys), aux Archives de l'État, à Liége.— Capitation 1740 et 1792, paroisse St Remi. — Idem, État-Civil, à Liége.

(3) Testaments des chanoines de Ste Croix, 1728-96, *aux Archives de l'État* à Liége.

LES

Châsses de Saint Domitian et de Saint Mengold

DE

l'ancienne collégiale de Huy. Le reliquaire offert en don expiatoire à la cathédrale de Saint-Lambert de Liége.

LES AUTEURS ET L'HISTOIRE DE CES RELIQUAIRES.

Malgré les recherches entreprises par nos archéologues dans les différentes provinces du pays et la persévérance que, parfois on peut qualifier de passionnée, avec laquelle plusieurs d'entre eux se sont attachés à dépouiller les archives et les documents locaux,les trésors de nos églises contiennent encore toute une catégorie de monuments dont l'histoire reste à faire et les artistes à nommer.

Nous entendons parler des œuvres de l'orfèvrerie du moyen-âge ; de ces travaux dont à la vérité les proportions matérielles sont petites, mais au dessin et à la conception desquelles le mot de « monument » convient si bien.

En effet ces petits édifices, en métal précieux pour la plupart, semblent relever souvent plus de l'architecture que de l'orfèvrerie entendue comme fabrication. Bien que dans l'exécution du travail le burin du graveur, le marteau du ciseleur, le chalumeau et la palette de l'émailleur aient tour à tour à intervenir, ces reliquaires, ces châsses, — quelquefois de simples calices, — ont un aspect si monumental, leur composition révèle si bien « un maître d'œuvre » qu'on ne peut s'empêcher de regret-

ter profondément l'ignorance dans laquelle l'histoire de l'art nous a laissé quant aux artistes inspirés et laborieux auxquels on doit ces créations.

Tout ce qui peut apporter quelque lumière sur les auteurs de ces travaux, tout ce qui peut nous en faire connaître les noms et la destinée doit donc, ce semble, être accueilli avec un intérêt d'autant plus grand que les indications précises, reposant sur des documents originaux et contemporains sont plus rares.

Ce sont ces considérations qui nous portent à faire connaître aujourd'hui quelques renseignements recueillis sur l'orfèvre auquel on doit deux châsses conservées à l'ancienne collégiale de Huy, sur l'histoire de ces châsses, et enfin sur l'auteur d'une œuvre d'orfèvrerie que possède le trésor de la cathédrale de Liége.

Dans le premier volume du « Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie (1) » notre collègue, M. Vierset-Godin, a décrit les deux châsses de Saint-Mengold et de Saint-Domitian, et à cette occasion il a rappelé les renseignements donnés par l'auteur du petit livre intitulé : *Incunabula Ecclesiæ Hoyensis*, et que celui-ci semble en partie avoir empruntés à son tour au chroniqueur hutois Laurent Mélart.

Ce dernier rapporte en effet, que, l'an 1174, Radulphe de Zaehringen, évêque de Liége, fit déposer solennellement les corps de Saint Mengold et de Saint Domitian dans deux fiertes richement travaillées et qu'il fit faire ces reliquaires par un orfèvre célèbre, du nom de Godefroid de Claire, dit le Noble. Il ajoute que cet artiste, ayant longtemps suivi la cour des empereurs d'Allemagne Lothaire et Conrad III, il y avait acquis de grandes richesses et était devenu un homme important. Vers la fin de sa vie il fit de larges offrandes aux églises, particulièrement à celle de l'abbaye de Neumostier, où il prit

(1) Voyez tome I p. 397 et suivantes.

l'habit de chanoine régulier de Saint-Augustin et acheva le reste de ses jours (1).

D'après un chroniqueur assez ancien pour avoir pu être témoin du fait qu'il rapporte, Gilles d'Orval, le corps de saint Domitian aurait été placé solennellement et porté processionnellement dans une châsse confectionnée d'avance pour les recevoir, — non pas en 1174, mais une année plus tôt, le 17 des calendes de juillet, c'est-à-dire le 15 juin 1173 (2).

Cette légère rectification faite, nous admettons volontiers que les renseignements que Mélart nous fournit sur les deux châsses et sur leur auteur, méritent tout crédit. Toutefois, comme il écrivait au 17e siècle sur un artiste qui avait vécu au 12e, s'appuyant comme il le rapporte sur différents manuscrits, il n'est pas sans intérêt de connaître au moins une partie des sources où il a pu puiser les détails qu'il donne sur Godefroid de Claire.

Une circonstance favorable nous a initié à l'une de ces sources et nous a permis de retrouver dans un document inédit dont la date se rapproche assurément beaucoup de l'époque où vivait l'orfèvre hutois, non-seulement la confirmation de ce que nous savions déjà, mais encore quelques indications supplémentaires sur sa vie et ses travaux qu'on ne lira pas sans intérêt.

Voici d'abord comment ces renseignements nous sont parvenus :

Le président Grandgagnage que la mort a enlevé il y a quelques mois aux sociétés savantes dont il faisait partie, et notamment à l'Institut archéologique liégeois dont il était l'un des membres fondateurs, a légué au Musée de cet Institut le manuscrit original du Nécrologe de l'abbaye de Neumostier, dans

(1) V. *L'histoire de la ville et chasteav de Huy*, p. 112.

(2) V. *Ægidii aureæ Vallis religiosi Gesta Pontificum Leodiensium*, *apud Chapeaville*, tome II, p. 124.

laquelle, comme nous venons de le rappeler, l'orfèvre de Huy, Godefroid de Claire, de même que Pierre l'Hermite, s'était retiré, et où il a terminé sa vie, joignant aux labeurs de l'art, dont il y a continué les travaux, les austérités de la profession religieuse. Le dernier propriétaire de l'Obituaire de Neumostier, attachait à juste titre un grand prix à ce manuscrit, précisément à cause de la mention qui y est faite du décès et de la translation du corps du célèbre prédicateur des croisades. Dans plusieurs articles insérés au *Bulletin* de l'Institut archéologique liégeois ([1]), M. Grandgagnage cite le Nécrologe à l'appui de la thèse qu'il soutenait alors et d'après laquelle Pierre l'Hermite aurait vu le jour dans l'ancien pays de Liége. Chose étrange, l'auteur de ces études, absorbé sans doute par son sujet, ne semble pas avoir lu, et certainement il n'a jamais fait connaître la mention que le même manuscrit consacre à l'artiste des châsses de saint Mengold et de saint Domitian.

La disposition testamentaire qui confiait désormais le dépôt du précieux manuscrit à l'Institut archéologique liégeois, le rendait naturellement accessible à tous, et les membres de l'Institut furent les premiers à parcourir le document échu à leur garde. Or, comme chacun lit et trouve dans un livre ce qu'il lui convient particulièrement d'y lire et d'y trouver, notre attention fut immédiatement appelée par le conservateur du Musée, sur les lignes suivantes qu'il convient de rapporter textuellement ; complétant seulement les abréviations qui en rendent la lecture difficile :

November. D° VIII K° *Commemoratio Godefridi Aurificis fratris nostri.* Une autre main un peu moins ancienne, ajoute en continuant la même ligne : *Iste Godefridus aurifaber, ciuis Hoyensis, et postmodum ecclesie nostre concanonicus, uir in aurifabricatura suo tempore nulli secundus, per diuersas regiones plu-*

[1]) V. *Bulletin* de l'Institut archéologique liégeois, tome II, p. 13 et suivantes.

rima sanctorum fecit feretra et cetera regum vasa vtensilia. Nam in ecclesia Hoyensi duo composuit feretra, turibulum et calicem argenteos. In nostra quoque ecclesia, capsam mirifico opere decoratam, in qua recondidit iuncturam sancti Iohannis Baptiste, quam ei domnus Almaricus Sydonensis episcopus contulerat, pro eo quod quedam vasa delectabilia fecerat.

Il résulte donc de ce texte :

1° Que notre orfèvre Godefroid, autrefois bourgeois de Huy, est mort chanoine de l'église de Neumostier, le 25 octobre. La date de l'année n'est malheureusement pas indiquée.

2° Que dans l'exercice de son art il était considéré comme n'ayant été surpassé par personne, et que, après avoir fait dans différents pays plusieurs châsses pour les ossements des saints et des vases précieux à l'usage des souverains, il avait fait pour l'église de Huy deux fiertes, un encensoir et un calice en argent.

3° Que enfin, il avait exécuté pour l'église de Neumostier un reliquaire magnifiquement orné pour y placer une articulation (probablement du doigt) de saint Jean-Baptiste, relique que Godefroid avait reçue autrefois d'Almaric (Amalaric?) évêque de Tyr, en reconnaissance d'un vase charmant qu'il avait fabriqué pour ce prélat.

Comme on le voit, l'Obituaire de Neumostier fait connaître plusieurs travaux de notre orfèvre malheureusement perdus aujourd'hui, et sur la destinée desquels aucun renseignement n'est parvenu jusqu'à nous. D'autre part, une publication toute récente, qui nous parvient au moment où nous corrigeons les épreuves de cette étude, — celle du quatrième volume des chroniques de Jean d'Outremeuse édité par notre collègue S. Bormans, — confirme les faits consignés dans l'Obituaire de Neumostier, en ajoutant quelques renseignements nouveaux. Voici ce que rapporte Jean d'Outremeuse :

« L'an XIe LXXIII revient Godefroit, appedain de Huy, à maistre

d'orfeivrie, li miedre et li plus expers et subtils ovriers que ons sawist en monde à chel jour, et qui avoit cherchiez toute regions ; si revient à Huy en mois de Jule ; ilh avoit demoreit bien XXVII ans hors, si avoit en maintez regions diverses bons ovrages, fietres et altre queilconques ovrage. Et à sa revenue en l'englise de Huy at fait I fietre et I enchenseir et I caliche d'argent; et en l'englise de Nuefmostier, deleis Huy, fist et donat I tussial d'onne chappe d'on merveilheuse ovrage, en queil ilh enfermat les piechez des jointures saint Johain-Baptiste que mesire Almaris, l'evesque Sydonien, li avoit donneit de tot coisté, partant qu'il li avoit fait alcons vasseais d'argent. Et adont li canoines de Huy, partant qu'il astoit viez et astoit clers asseis, le fisent canoinez à Nuefmostier à Huy ; et vestit les draps le XVII kalende de Jule l'an XI^c et LXXIIII. Et les dois fietres qu'il fist à Notre-Damme de Huy, fut ale requeste et à le despens del evesque Radulphe de Liege ; si fut mis en lieu saint Domitien, evesque de Tongre, et en l'autre saint Mengoul, qui fut adont translateis en l'englise Nostre-Damme [1].»

Il résulte donc des renseignements apportés par le chroniqueur :

1° Que ce fut l'an 1173, après une absence de vingt-sept ans, et déjà âgé, que Godefroid de Claire revint à Huy.

2° Que l'année suivante, le 17 des calendes de juillet (15 juin) il prit l'habit de chanoine régulier à l'abbaye de Neumostier, dispensé des études de théologie par son âge et la science qu'il possédait déjà.

3° Que le reliquaire, d'un travail merveileux, qu'il exécuta

(1) *Chronique de Jean d'Outremeuse*, tome IV, p. 457.

Nous ne jugeons pas à propos de reproduire les vers que, dans la *Geste de Liége*, le même auteur consacre au retour de Godefroid de Claire à Huy, à sa prise d'habit au couvent de Neumostier et aux travaux qu'il y fist. Jean d'Outremeuse, dans sa Geste ne fait que repeter en vers, avec moins de clarté, les renseignements consignés en prose dans sa chronique.

Nous renvoyons toutefois le lecteur qui voudrait contrôler un texte par l'autre au même vol. p. 701.

pour renfermer l'articulation du doigt de saint Jean Baptiste, était en forme de mors ou d'agrafe de chappe. C'était en effet assez l'usage du temps, de renfermer dans les fermails des chappes, pièces d'orfévrerie du plus beau travail parfois, des parcelles de reliques.

En ce qui concerne l'église de Neumostier et particulièrement le reliquaire-fermail dont il vient d'être question, déjà le bon Mélart nous avait appris que Godefroid le Noble *donna encore plusieurs ioyaux à ladite Église, entre lesquels il y auoit la iointure d'vn doigt dudit sainct Iean Baptiste, autres disent la iouë* (1); mais il ne fait aucune mention du reliquaire façonné par la main même du donateur.

Il est vrai que, déjà à l'époque où Mélart publiait sa chronique, la précieuse relique donnée par Godefroid, avait disparu. En effet, une note inscrite dans la copie relativement récente de l'Obituaire auquel nous avons emprunté le texte donné plus haut, et qui est déposée aux archives provinciales de Liége, nous fournit un renseignement curieux sur cette relique pour laquelle l'orfèvre hutois avait confectionné une plaque-fermail enrichie avec toutes les ressources de son art. Cette relique fut volée l'an 1632, le jour de la fête Saint-Jean-Baptiste, pendant lequel elle était probablement exposée, —et dont on rehaussait la solennité par un repas auquel prenaient part un certain nombre de citoyens de la ville de Huy. —Cette note nous apprend encore que ce méfait était attribué aux P.P. Jésuites, que déjà au dix-septième siècle on n'était pas fâché de noircir un peu à l'occasion. La main traditionnelle qui se retrouve toujours, pour souligner les accusations portées à la Compagnie,— comme si sur la robe de ses membres une tache était plus apparente que sur celle de leurs accusateurs — s'est trouvée aussi pour souligner son nom dans le document

(1) *L'histoire de la ville et chasteau de Huy et de ses antiqvitez*, par Laurent Mélard, p. 12.

original que nous citons. Ajoutons cependant que la note constate qu'il s'est trouvé un honorable chanoine de Huy pour soutenir cette accusation en présence de personnes connues ([1]).

Ce reliquaire étant perdu, il ne reste aujourd'hui, pour donner la mesure du talent de l'orfèvre Godefroid de Claire, que les deux châsses de saint Mengold et de saint Domitian.

Malheureusement les huit siècles qui ont passé sur ces fiertes en ont altéré si sensiblement, non-seulement les détails, mais même la disposition générale, qu'elles sont loin de donner une idée du travail sortant des mains de son auteur. Il est même probable que celui-ci les renierait absolument comme son œuvre, si, l'évoquant de sa tombe, on pouvait l'appeler en témoignage sur l'authenticité du travail original.

Disons d'abord qu'il en est des monuments de l'orfèvrerie comme des édifices en pierre et en brique : ils ont moins souffert du temps que des remèdes apportés à leur état de vétusté. A des époques où l'on ne comprenait plus rien à l'art des périodes romane et ogivale et où, par conséquent, on ne respectait pas les monuments auxquels ces époques ont donné l'existence, on s'est permis trop souvent, sous prétexte de restauration, de véritables actes de barbarie d'autant plus à déplorer qu'il est plus difficile de réparer les ruines qui en sont la conséquence.

Dans sa notice sur le trésor de la Collégiale de Huy que nous avons rappelée en commençant ces lignes, M. Vierset-Godin rappelle l'état de détérioration et d'abandon dans lequel se trouvent actuellement les châsses de saint Mengold et de saint Domitian. Toutefois notre confrère n'accuse pas toute l'étendue des outrages qu'elles ont eu à subir et sur lesquels

([1]) *Que junctura dicitur furata A JESUITIS anno 1632 in die festi Sti Joannis Baptista quo die esculabatur a civibus et advenientibus, etc; et hec teste dno Joanne Doultremon dno de Lamine canonico olim beate Marie Huy qui sepe coram personis affirmavit et etiam coram dno Carolo Romain medico.* Manuscrit du Nécrologe de Neumostier déposé aux archives de Liége.

nous avons quelques renseignements supplémentaires à apporter.

Ici encore, c'est un document consigné sur une feuille de parchemin et renfermé dans la châsse de Saint-Domitian, qui va nous édifier, nous apprenant, — non sans une sorte d'orgueil — le temps où une première restauration générale a été entreprise, ainsi que les noms des auteurs et les promoteurs de cette besogne. Il est constaté, en effet, par ce document manuscrit que l'an de la nativité de N. S. 1560, Robert de Bergues étant évêque de Liége, Pie IV pape et Ferdinand, succédant à son frère, Charles V, empereur, le 13 juillet, la nouvelle et entière réparation de la châsse a été parachevée, par l'orfèvre Jaspar de Namur et Henri son fils; que le prix du travail fut payé des biens délaissés par Nicolas Richard, chanoine de l'église Notre-Dame de Huy, dont le testament fait deux parts égales entre la fabrique et les pauvres.

Cette pièce contenant des détails assez curieux qui ne concernent pas la châsse, est écrite et signée de la main de Bauduin de Longpré, prêtre, trésorier et maître de la Fabrique de l'église. Elle est datée du 13 juillet de l'année précitée. ([1])

S'il n'est plus possible de dire actuellement dans quelle mesure une réparation des deux châsses était nécessaire en 1560, en revanche il est fort aisé, grâce au sans-gêne auquel se

([1]) *Anno a nativitate Domini millesimo quingentesimo sexagesimo, mensis julii die decima tertia, completa et consummata fuit huius feretri nova reparatio et integra restauratio (ex bonis quondam domini Nicolai Richard huius ecclesie canonici, fabricc huius ecclesie et pauperibus mediatim testamentaliter legatis) per Jasparum de Namurco et Henricum eius filium aurifabros; dominis Petro Dionanti magno computatore, Henrico Pietkyn et Gerardo de Freypont respective canonicis, ac Balduino de Longoprato, fabrice magistris et computatore procurantibus, tempore venerabilis domini Gerardi Loze huius ecclesie decani, Roberti a Bergis episcopi Leodiensis, Pii pape quarti et Ferdinandi post Carolum quintum quondam imperatorem suum fratrem imperatoris. In quo quidem anno XVII^ma aprilis, Engelbertus de Fuze, clericus coniugatus, le drappier, cum Catharina filia Pauli Barbe, a sancta ciuitate Jherusalem peregrinus rediit, magno cum incolarum Huyensium gaudio. Scriptum per dominum Balduinum de Longoprato presbyterum, huius*

sont abandonnés l'orfèvre Jaspar de Namur et son fils ; grâce surtout à l'indigence de leur savoir faire, de reconnaître en quoi a consisté la *nova reparatio et integra restauratio* dont parle le parchemin que nous venons de citer.

Et d'abord, bien que ce document soit muet à cet égard, il est de toute évidence que la restauration de la châsse de Saint-Domitian, n'a pas été entreprise isolément. Remarquons, au surplus, qu'elle n'est pas désignée nominativement dans notre texte dont une seconde expédition, nous sommes disposé à le croire, aura pu être placée dans la châsse de Saint-Mengold. Nous ne tarderons pas à voir que les deux fiertes ont dû être, nous ne dirons pas réparées, mais remaniées en même temps.

Les deux œuvres d'orfèvrerie présentent, quant aux dimensions, au style et à la composition de l'ensemble, une grande analogie. Variées dans les détails, elles sont sorties de la même main, elles ont été conçues par le même esprit. Comme le fait observer M. Alfred Darcel dans son « Voyage en Allemagne » elles semblent les deux moitiés d'une châsse immense coupée en travers par le milieu. Mais si cela est vrai pour le plan général, il n'en pouvait plus être de même pour la conception des détails et le choix des figures que la ciselure devait y reproduire. Fidèle aux traditions de la grande époque à laquelle Godefroid de Claire travaillait, il a dû conformer son thème iconographique à la vie et aux mérites particuliers du Saint dont

ecclesie thesaurarium, et fabrice computatorem prefatum XIII^a mensis julii supratacti et signatum.

Balduinus de Longoprato qui supra, manu propria.

Au verso. *Præsentem cartam de mandato R. R. add. DD. Decani et Capituli Huensis registravi in libro quinto Chartarum hoc* 21 *martii* 1763.

Francotte Nols
et secretarius.

Nous devons la communication de ce document, ainsi que celle des deux autres que nous citons plus haut, à l'obligeance du R. M. Delruelle, curé doyen à Huy.

il voulait honorer les reliques et dont son travail devait glorifier le tombeau.

Cette donnée si simple n'existe plus depuis la restauration accomplie à la fin du seizième siècle.

A la vérité l'on voit encore, à l'un des deux frontons de chaque châsse la figure du Saint dont elle renferme les ossements. Mais au fronton opposé, dont les figures originales sont perdues, il devait se trouver, soit l'image du Christ, modèle et type de toute sainteté, soit le Saint dont la châsse est la tombe, recevant de Dieu la récompense de ses vertus. Au lieu de ces figures traditionnelles, on voit, à la châsse de saint Domitian, la Sainte Vierge assise avec l'enfant Jésus, très-mauvais travail du seizième siècle qui, à cette place est un hors d'œuvre. A celle de saint Mengold on voit, d'un travail inférieur encore, la figure du Christ, en souvenir probablement de ce qui y a préexisté.

Les parois des longs côtés étaient ornées de façon à développer le thème adopté par l'artiste. Saint Mengold a illustré sa vie par les vertus du chevalier chrétien ; Saint Domitian a sanctifié la sienne dans les voies du sacerdoce. Voilà, dans sa simplicité la pensée dont s'est inspiré le moine orfèvre. Aussi, avait-il dans les entrecolonnements de la châsse du premier de ses héros, ciselé douze figures de saints guerriers. Il ne reste malheureusement que peu de chose de cette partie du travail original, mais ce qui a été conservé se rapporte à cette donnée. Ce sont les images de Sébastien, le martyr, chevalier romain ; les héros de la légion Thébaine, Maurice, Exupère, Mercurius et d'autres guerriers. La restauration datant d'une époque où toutes les règles iconographiques étaient méconnues, où les traditions de l'art étaient perdues, aassocié à ces hommes d'épée, Saint Jean Baptiste et des figures d'apôtres dont on ne comprend pas la présence à cette place. En revanche, Saint Victor, figure revêtue de la cotte de mailles assez bien conservée et qui faisait partie

des hommes de guerre associés à la châsse de Saint Mengold, a, par interpolation, été placée à celle de Saint Domitian.

Quant à la fierte du saint évêque qui a été l'apôtre de Huy, il était naturel que l'artiste l'ait ornée des images des douze apôtres, les prédécesseurs de Domitian dans la carrière sacerdotale; aussi y retrouve-t-on, dans un assez triste état plusieurs figures d'apôtres. Saint Jude est original; saint Barthélemy et saint Simon semblent empruntés à une autre châsse du quinzième siècle, tandis que saint André et saint Jean y ont été ajoutés dans la seconde moitié du seizième.

Les versants de la toiture des deux châsses ont souffert d'une manière plus regrettable encore que les parois et les frontons ; les maladresses et les malentendus de la restauration y ont altéré le travail original d'une manière radicale. Seules, sur la châsse de saint Mengold il existe encore trois demi figures d'anges dont on peut, malgré de nombreuses lésions, reconnaître le travail original. Deux d'entre eux tiennent des philactères avec des textes relatifs aux huit Béatitudes; l'encadrement de ces demi figures est formé par des cercles dont l'ordonnance est originale; de l'un de ces cercles on voit émerger une assez jolie figure d'ange du 15e siècle, évidemment empruntée à quelqu'autre reliquaire qui n'existe plus. Tous les autres anges sont d'un travail en dessous du médiocre et une série de six d'entre eux est sans doute l'œuvre du namurois Jaspar.

Une seule des châsses avait l'encadrement des deux frontons où se trouvent les figures principales, orné d'émaux dans le goût rhénan, et employés avec beaucoup de sobriété. L'ouvrier restaurateur — sans doute dans un esprit d'équité, — a divisé l'encadrement d'émaux entre les deux châsses de façon qu'actuellement chacune d'elles a l'un des frontons décoré d'émaux, en disparate complet avec l'autre fronton rehaussé seulement d'ornements au vernis brun.

Le crétage de la châsse de saint Mengold est d'un travail barbare, probablement du 16e siècle, et dans les deux fiertes

des bandes de métal sont couvertes de rinceaux gravés accusant par leur mauvais style la même époque. Les textes, dont les beaux et fermes caractères du 12e siècle sont peints au vernis brun, sont interpolés, tronqués et rendus inintelligibles.

On comprend seulement que ceux de la châsse de saint Domitian se rapportent à la mission sacerdotale.

Enfin pour comble de mutilations ces deux longues fiertes, si imposantes dans leur développement, ont été recoupées toutes les deux et chacune d'elles a été raccourcie d'une travée, de sorte que, dans la châsse de saint Domitian le collége apostolique se trouve réduit à dix membres, parmi lesquels, à la vérité, s'est introduit d'une façon subreptice un saint chevalier qui a déserté son poste d'honneur au tombeau métallique de saint Mengold, lequel de son côté est flanqué aujourd'hui de figures en relief dont assurément l'artiste primitif n'avait en aucune façon prévu la présence à cette place.

Après la mutilation qui, en retranchant la sixième partie de chacun de ces monuments en altérait toutes les proportions — acte de barbarie commis, paraît-il, afin de les placer plus aisément dans un autel qui devenait pour elles un lit de Procuste, — on peut se dispenser de signaler encore bon nombre d'autres mutilations de détail. Sans doute le lecteur se demandera si alors au moins la mesure des outrages subis par l'œuvre de Godefroid de Claire était comblée, et s'il était possible encore de lui infliger un nouvel acte de vandalisme?

Hélas, non, la mesure n'était pas comblée, l'œuvre de dévastation et de ruine n'était pas complète !

Une nouvelle infortune était réservée à l'une des fiertes; il restait encore une restauration à consommer après un dernier acte de violence. L'an 1762, la châsse de saint Domitian fut dépouillée et dévastée par des voleurs.

Il parait que ce méfait n'émut pas outre mesure les gardiens du dépôt sacré; ce ne fut en effet que l'année suivante, le 21

mai, qu'on ouvrit la châsse, pour reconnaître la grandeur du dommage.

La pièce authentique que nous reproduisons, constate que l'intérieur, se composant d'un fort coffre en bois, garni de métal, plomb ou étain, les dignitaires ecclésiastiques députés à l'effet d'examiner l'état de la fierte, admirent la probabilité que le coffre intérieur n'avait pas été ouvert.

Sans doute, les malfaiteurs qui n'avaient pas la piété aux saintes reliques pour mobile, ne le tentèrent pas. Mais il est présumable, d'autre part, que les voleurs ont enlevé tout ce qu'ils pouvaient détacher de métal précieux et que plusieurs des figures formant saillie disparurent alors. Une nouvelle réparation ou, si l'on aime mieux, une restauration était donc devenue nécessaire.

Elle fut accomplie cette même année. « Régnant, comme dit le document que nous donnons en note, sur le trône pontifical, le pape Clément XIII, François étant empereur et le siége épiscopal de Liége, vacant. » La pièce est revêtue, en témoignage de son authenticité, de la signature de J.-M.-J. Francotte, notaire et secrétaire du chapitre de Huy [1].

Le travail de cette restauration est facile à reconnaître. Un certain nombre de têtes à l'expression stéréotypée et d'une

[1] Præsens sancti Domitiani feretrum anno 1762, a furibus devastatum, apertum fuit hac vigesima prima martii anni 1763, præsentibus Rndis dnis Joanne Nicolao Vercour cantore, et Carolo Francisco d'Andriessens magistro fabricæ, canonicis a Rndis addum dnis vicedecano et capitulo ad hunc effectum specialiter deputatis; in quo feretro auro et argento decorato, comperta fuit secunda capsa lignea ferris utrimque cincta, et in ea propter certum pondus, alia capsa plumbea seu stannea, ut probabile, quæ non fuerunt apertæ. Quapropter reparatio sive restauratio ejusdem feretri, partim munificentia Dominorum, partim sumptibus fabricæ ecclesiæ suæ a Rndis addum dnis Decano et Capitulo fuit ordinata tempore Clementis Papæ XIII, Francisci imperatoris, Sede Episcopali Leodiensi vacante, Rndi addum dni Servatii le Thorier decani, dominorum Joannis Petri Doucet, et præfati dni D'Andriessens canonicorum, ejusdem fabricæ magistrorum, nec non dni Guillelmi Josephi Collii canonici receptoris.

Quod testor. J. M. J. Francotte, notarius et insignis capituli præfati Huensis secretarius in fidem. 1763.

ineptie peu commune, posées indifféremment sur les corps d'apôtres, de saints ou d'anges, forment le complément que la châsse de saint Domitian doit à l'art du dix-huitième siècle.

Cependant les rigueurs du sort pour les deux reliquaires n'étaient pas épuisées encore. Après les restaurations, après les voleurs, survenait la Révolution envoyant dans toutes les parties de l'Europe ses armées afin d'y répandre les lumières dont la France se trouvait si bien. Nos pauvres châsses avaient eu trop à souffrir des amateurs de métal précieux pour attendre de pied ferme ceux qui envahissaient la principauté de Liége au nom de la plus touchante fraternité. Le clergé de Huy eut le bon esprit d'expédier les châsses de la collégiale à Altona. C'est encore une lanière de parchemin déposée dans l'une des fiertes qui nous renseignera sur ce voyage. Nous transcrivons :

« Les quatre châsses ou fitres, l'un de la sainte Vierge, le second de saint Mengold, le troisième de saint Domitian, patrons de la ville de Huy, le quatrième de saint Marc, après une émigration d'environ 20 ans, sont revenus à Huy le 20 septembre 1813 ; ils avaient été déposés à Altona, en Danemarck, dans l'église catholique.

Ce n'est qu'avec la plus grande peine qu'on est parvenu à les ravoir, les administrations des douanes s'y opposaient fortement.

Le fitre dans lequel est déposé ce billet est celui de saint Mengold.

Le semblable est celui de saint Domitien (sic).

Celui qui est le mieux travaillé est celui de la sainte Vierge.

Enfin le plus petit est celui de saint Marc.

Sous l'administration de M Nicolas Fonsny, curé ; Robert

Louis de Speckman, Charles Hansotte, Jean Hubert Ansiaux marguilliers [1]. »

Après ces différentes restaurations, réfections, réparations et remaniements, après les fatigues d'un long voyage, les deux châsses sont, on le comprend de reste, dans un état déplorable. Elles apparaissent comme des ruines dont les pierres disjointes et les colonnes brisées ne sont soutenues que par les plantes parasites qui les enveloppent. Les pièces d'orfèvrerie, bonnes ou mauvaises, anciennes ou récentes, ne tenant plus ensemble, semblent protester contre les mains maladroites, qui les ont unies les unes aux autres. Nous ne sommes pas, en thèse générale, de ceux qui préconisent pour les œuvres d'orfèvrerie du moyen âge, des restaurations dont nous venons d'ailleurs de constater les tristes effets. Mais ici le mal est si profond, qu'il ne peut être guéri que par le mal lui-même. Il ne semble d'ailleurs guère possible d'abandonner ces ruines, laissant s'accomplir jusqu'au bout les infortunes de leur triste destinée. Peut-être

(1) Au verso du parchemin sont inscrits quelques renseignements sur la collégiale de Huy, qui ne sont pas absolument dénués d'intérêt ; voici textuellement cette note :

« Quelques particularités sur l'église primaire ci-devant collégiale de Huy.

Toute la toiture et la superbe flèche ont été brûlées en 1803 par le tonnerre, la veille de la Fête-Dieu.

La grande nef a été recouverte en 1806 ; la grande tour en 1809.

L'orgue provenant des Croisiers a été placé en 1807.

En 1810, on a blanchi toute l'église, repeint les voûtes et remis les pierres en couleur ; — on a ouvert le chœur ; — on a fait fondre deux cloches qui ont été bénies le 9 septembre, savoir la grosse et la 7me.

La 2me cloche provient de St Mengold ; la 3me de St Remy; la 4me, 5me, 8me de saint Maure ; — la 6me de saint Etienne.

En 1811 on a replacé au maître autel la statue de l'Assomption, avec les accessoires, — fait le nouvel escalier du chœur, acheté et placé la balustrade de marbre, — fait l'escalier d'entrée du côté de la Meuse.

Le 29 octobre 1811, on a reporté l'image de la Ste Vierge dans sa chapelle sur la Sarthe, il y avait 700 flambeaux à la procession. En 1812 on a recrepi toute l'église et garni le tabernacle en argent, puis on a fait les autels en marbre.

H. Ansiaux,
trésorier. »

le moment est-il venu où la science des arts industriels du moyen âge est assez avancée pour tenter le travail réparateur de ces monuments qu'il n'est plus possible de compromettre davantage qu'ils ne l'ont été par les restaurations successives.

Il est donc permis de faire des vœux pour que la piété des fidèles, la ferveur des admirateurs de l'art du passé, enfin le patriotisme local lui-même, se concertent et fassent un effort généreux pour relever de l'état de dégradation dans lequel ils se trouvent, les seuls travaux connus de l'orfèvre hutois, Godefroid de Claire, dit le Noble.

Nous ne pouvons quitter ce sujet sans rappeler que, indépendamment des reliques des deux saints tutélaires de la ville de Huy, ces châsses contiennent plusieurs fragments de tissus précieux, dont nous avons fait exécuter des dessins les plus fidèles.

La châsse de saint Domitian renferme un grand morceau de soie, tissu lancé-croisé, de fabrication hispano-mauresque, qui peut dater de l'époque de la translation des reliques que cette étoffe enveloppait. Le fond du tissu est noir; il est formé de dessins à formes géométriques d'oiselets rouges, et d'un galon lilas historié d'animaux et d'oiseaux de couleurs variées.

Celle de Saint Mengold renferme d'assez grands fragments de deux étoffes différentes. L'une est un tissu de soie assez fin, lancé-croisé, de fabrication arabe, noir avec des ajours orlés de bords jaunâtres, orné d'un galon rose, avec un mot en caractères coufiques tissé en fil d'or et se répétant en sens contraire. L'autre, au contraire, est un tissu très-épais de soie à grands dessins, tels qu'on les fabriquait à Byzance, pour les étoffes de courtines, ou le vêtement de dessus.

Le dessin de très-grand style figure deux agneaux affrontés, séparés par l'arbre de vie, qui joue un rôle si important et si prolongé dans le symbolisme et dans l'ornementation de l'antiquité en Orient, et inscrits dans de grands cercles reliés entre eux. Le tissu, dont le dessin est sans doute la copie d'un ancien

tissu arabe, est comme nous venons de l'indiquer, de travail byzantin et semble remonter au 11me ou 12me siècle. Les agneaux sont de couleur rose et se détachent sur un fond jaunâtre d'une coloration très-originale.

Le fragment, qui est assez grand, n'a pas servi à envelopper les ossements du saint, et les taches de cire qui s'y trouvent, nous ont fait supposer que, dans les grandes fêtes et les solennités où les cercueils des saints étaient exposés dans l'église, cette riche tenture servait de poêle pour le couvrir. Plus tard, lorsque l'usage de ce genre de tentures a été abandonné, on aura renfermé dans la fierte même, l'étoffe précieuse qui a servi autrefois à donner plus d'éclat aux expositions des reliques.

Le reliquaire donné par Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne à la cathédrale Saint-Lambert de Liége.

Dans son livre sur les Ducs de Bourgogne qui contient un si grand nombre de renseignements intéressants sur les artistes employés par la maison de Bourgogne, le comte de Laborde cite une ordonnance de payement copiée aux archives conservées aujourd'hui à Lille et extraite du compte de la recette générale de 1466 à 1467, laquelle est ainsi conçue :

A Gérard Loyet, orfèvre de Mds., la somme de douze cens livres que par l'ordonnance que dessus lui a été délivrée comptant, sur ce qui pourrait lui estre deu à cause de certain image d'or que Mds. lui avait ordonné faire, pour présenter de par lui à l'église Saint Lambert de Liége XII^c l.

Lorsque cette note, qui a été reproduite dans le Dictionnaire de l'Orfèvrerie chrétienne de l'abbé Texier, nous passa sous les yeux, nous ne pûmes supprimer un sentiment de surprise de ce qu'aucun des historiens du pays de Liége, aucun des

archéologues locaux, ne se soit préoccupé de rechercher ce que pouvait bien être cette image d'or que le dit Seigneur, Charles-le-Téméraire, Duc de Bourgogne, avait ordonné de faire pour être offerte par lui à l'église Saint-Lambert de Liége.

Quant à nous, malgré une difficulté de date sur laquelle nous allons revenir, nous n'avons pas hésité à voir dans cette image, celle qui représente le Duc Charles lui-même, à genoux, sous le patronage de saint Georges, le patron des chevaliers, et tenant à la main un reliquaire contenant des reliques de saint Lambert, image qui fut offerte comme le rapportent tous les historiens, par Charles-le-Téméraire à la cathédrale de Liége le 14 février 1471, ainsi qu'une riche chasuble, trois chappes, deux dalmatiques et quelques nappes d'autel.

Nous n'ignorons pas qu'il est généralement admis que cette œuvre d'orfèvrerie et les dons qui l'accompagnèrent ont été offerts par le Téméraire à l'église Saint-Lambert, en expiation des pillages, des profanations et des atrocités de toutes sortes que les hordes bourguignonnes avaient commises lors de l'incendie et du sac de la ville de Liége en 1468. Par cet acte de réparation le Duc espérait se faire absoudre, disait-on, et se faire relever de la sentence d'excommunication que le pape avait prononcée contre lui en apprenant, par son Légat, les violences de toute nature faites à l'Église et au pays de Liége par le Duc irrité.

Il est évident que s'il convenait d'accepter, sans restriction, l'opinion que l'image en or aurait été commandée à Gérard Loyet en vue de cet acte public de solennelle réparation, il faudrait appliquer la mention faite dans les comptes compulsés par M. de la Borde, à un autre travail. Le Duc de Bourgogne ne pouvait faire travailler en 1467, à une pièce d'orfèvrerie qui devait devenir l'objet d'une offrande expiatoire pour des actes de barbarie qui devaient se commettre un an plus tard. Mais nous ne pouvons nous empêcher de croire que, destinée dès son origine à être offerte à l'église de Saint-Lambert de

Liége, dans une intention restée inconnue, l'image en orfèvrerie du Duc, par le cours des événements qui se sont passés pendant qu'on y travaillait, aura été donnée en 1471 avec une signification toute différente de celle que le Duc comptait lui assigner dans le principe.

Notre pensée a été d'abord que le comte de la Borde, dans sa transcription du document original, avait commis une légère erreur de date. Pour vérifier l'exactitude de la copie, nous nous sommes adressé à M. J. Houdoy de Lille qui, avec une obligeance égale à sa science, après avoir revu le document original, nous a certifié l'exactitude de la transcription. C'est bien dans la recette générale de 1466—1467 que figure l'article scrupuleusement reproduit. Toutefois notre savant correspondant a remarqué que, en marge de cet article se trouve une note inscrite par l'un des commissaires de la Chambre chargé de la vérification ; cette note porte textuellement :

Con. G. *Ou il prendra le surplus au premier compte de Nicolas de Gondeval, argentier f° VCIX ou il en a esté payé.*

Cette note prouve que l'avance de 1200 livres faite en 1466—1467 n'a pas suffi à solder le travail de l'orfèvre et qu'un supplément a dû être payé par l'argentier Nicolas de Gondeval. Donc la somme, très-considérable pour cette époque, renseignée au compte de la recette générale, n'est qu'une avance faite à l'artiste pendant son travail, et qui se justifie d'autant mieux que la matière de l'image était plus précieuse ; donc aussi cette image n'était pas achevée à l'époque où mention du payement à Gérard Loyet est faite.

Malheureusement les comptes de l'argentier de Gondeval manquent aux archives de Lille; ainsi, chose plus regrettable encore, que les comptes détaillés de la recette générale pour les années postérieures à 1467.— Peut-être y eût-on trouvé quelque article mentionnant la remise solennelle de l'image et des ornements sacerdotaux en 1471.

Maintenant si, l'histoire en main, on suit les événements qui se sont passés entre le Duc Charles et le pays de Liége, il n'est pas bien difficile de se rendre compte pourquoi l'image destinée à l'Église de Liége n'a pu être offerte que deux ou trois ans après avoir été commandée à l'artiste.

Philippe-le-Bon est mort à Bruges le 15 juin 1467. Ce n'est qu'après cette date que Charles a pu songer à faire un don au saint patron du pays de Liége. — En montant sur le trône de son père, le jeune Duc se rappelait-il les massacres des Dinantais et le pillage de leur ville auxquels il avait présidé au mois d'août de l'année précédente, sous le titre de comte de Charolais, et voulait-il par le don qu'il avait l'intention de faire, expier l'incendie de l'opulente cité que vainement, disent les historiens, il avait cherché à éteindre ? Son esprit inquiet et changeant, avait-il une autre satisfaction en vue ? L'histoire, sans doute, ne donnera pas de réponse à ces questions. Mais aussi est-il permis de se prévaloir de son silence pour admettre que l'œuvre conçue en 1467 n'a reçu sa destination qu'en 1471.

Ce qui est certain, l'extrait des comptes que nous avons donné le prouve à toute évidence, c'est que l'année de son avènement le jeune Duc voulait faire un riche don à l'Église de Liége. Mais, à partir de ce moment, les événements se pressent jusqu'à la catastrophe qui, le 30 octobre de l'année suivante, mit fin à la puissance politique de la principauté de Liége, en livrant sa capitale à l'incendie et au pillage. Au milieu des coups successifs que portait le Duc à un ennemi plus faible qui, à la vérité, le provoquait de la manière la plus audacieuse, une offrande faite à l'église du saint tutélaire de la principauté n'eût été qu'un non-sens ou une dérision véritable. Le don ne devint possible que plus tard, quand le ressentiment du Téméraire était assouvi, et à titre d'une expiation trop justifiée.

A la suite de ces considérations nous croyons à peine devoir

faire ressortir encore deux circonstances qui aident à assurer à Gérard Loyet la paternité de l'œuvre d'orfèvrerie conservée au trésor de la cathédrale de Liége.

1° Chose assez rare, l'image mentionnée dans les comptes conservés aux archives de Lille est en or ; celle de la cathédrale de Liége l'est aussi, hormis le soubassement qui est en vermeil, malgré l'erreur de quelques historiens qui prétendent qu'elle est en argent doré.

2° Gérard Loyet, orfèvre et graveur de sceaux à Lille, était orfèvre particulier et varlet de chambre du Duc Charles ; il conserva sa position même après la mort du Téméraire ; on trouve encore dans les comptes précités, à la date de 1477 la mention très-détaillée d'importants travaux exécutés par le même artiste pour la maison de Bourgogne. Donc le Téméraire a dû, en tout état de cause, s'adresser à Gérard Loyet, son orfèvre, pour le don expiatoire offert à l'église de Saint-Lambert le 15 février 1471.

En terminant cette étude, nous rappellerons que, de même que le reliquaire offert par Charles le Téméraire, les châsses de Huy occupent une certaine place dans les annales du pays de Liége, et sont à différentes reprises citées par les chroniqueurs.

Nous venons de rappeler déjà, en peu de mots, que la signification attribuée par les historiens à la pièce d'orfévrerie donnée à l'église saint-Lambert, n'est pas conforme, sans doute, à la première intention du donateur. Pendant que travaillait l'artiste, des évènements mémorables ont modifié les intentions du duc. L'œuvre n'en a pas moins acquis une haute portée historique.

D'autre part, les historiens nous parlent aussi des châsses de Huy apparaissant dans les grandes circonstances. On les porte processionnellement à Huy après que l'évêque Radulphe y a fait déposer les corps des saints. La châsse de saint Domitian vient à Liége lors du grand incendie qui détruisit la cathé-

drale, afin de toucher les cœurs des fidèles et les porter à concourir, par de larges offrandes, à la reconstruction de l'édifice incendié. Elle reste déposée quelque temps à l'église saint-Barthélemy et signale par des miracles son passage par la ville et son retour à Huy. D'ailleurs les châsses étaient de tous les cortéges pieux, où par la prière publique, et l'intercession des saints dont les corps étaient présents, on espérait obtenir du ciel une faveur exceptionnelle.

Si donc ces œuvres jouent pendant des siècles, un rôle dans l'histoire du pays et dans les manifestations de la piété nationale, il n'est que juste de revendiquer pour les artistes qui en sont les créateurs, la place qu'ils méritent de prendre dans l'histoire de l'art.

En 1857, un prêtre savant, d'ailleurs écrivain distingué et sincèrement épris du beau sujet qu'il s'était proposé de traiter, M. l'abbé Texier, a publié un *Dictionnaire d'orfévrerie, de gravure et de ciselure chrétiennes*, travail important et dans lequel l'auteur a résumé à peu près tout ce que, il y a vingt ans, on connaissait sur la mine si riche, mais insuffisamment explorée encore, de l'orfévrerie consacrée au culte catholique. Il y a donné nécessairement une place à Gérard Loyet, citant textuellement, comme nous l'avons dit, les notes publiées par le comte de Laborde et que celui-ci avait tirées des archives de Lille. Toutefois, ni lui ni aucun autre auteur, ne fait mention, à propos de l'œuvre de cet artiste, de la statuette de St-Georges que possède la cathédrale de Liége. Parmi les milliers de noms d'orfévre, de ciseleurs et de graveurs que cite le Dictionnaire d'orfévrerie souvent avec des indications historiques sans intérêt, on ne trouve pas celui de Godefroid de Claire.

Nous croyons que désormais il sera difficile de faire un travail semblable à celui entrepris par le savant abbé français, sans restituer au graveur de sceaux de Lille, probablement la seule œuvre qui existe encore de lui. Du moins nous n'en connaissons pas qu'on puisse lui attribuer avec le crédit des arguments que nous avons présentés.

Nous avons la conviction que, après les textes que nous avons cités et les renseignements que nous donnons, il sera impossible de refuser à l'orfévre hutois, Godefroid de Claire, justement dit le noble, — en ses vieux jours chanoine régulier à l'abbaye de Neumostier, — la place d'honneur qu'il mérite d'occuper dans l'histoire de l'orfévrerie du moyen-âge.

C'est là le but du travail que l'on vient de lire.

Jules Helbig.

LAMBERT SUAVIUS

DE LIÉGE

Graveur en taille douce, typographe-éditeur, peintre, poëte et architecte.

Dans la première moitié du quinzième siècle, Liége vit s'établir dans son sein une famille originaire de Maestricht, du nom de Zutman (1) c'est-à-dire homme doux, dans laquelle le génie des arts se maintint héréditaire pendant plusieurs générations.

Le premier de ses membres qui vit le jour dans cette ville d'adoption naquit vers 1450, fut nommé Lambert et devint « sculpteur fameux (2). » Ses talents le firent appeler à orner de ses œuvres les voussures du portail qui donnait accès à la cathédrale de Saint-Lambert, du côté du Palais (3).

Les figures dont il orna ce porche étaient du style gothique et se faisaient remarquer par le naturel de leur pose, selon Villenfagne, qui ajoute les « avoir souvent admirées avec un plaisir mêlé de surprise (4). »

C'était aussi le jugement du peuple qui ne désignait cette entrée du temple que par le nom de *bai poirteau* ou beau portail; et souvent nous avons entendu des vieillards exprimer les

(1) L. Abry. *Les hommes illustres de la nation liégeoise*, Liége, 1867, p. 161.
(2) Id. p. 162.
(3) De Villenfagne. *Recherches sur l'histoire de Liége* t. II. p. 282.
(4) Id.

regrets que leur fit éprouver la destruction de ces sculptures remarquables, lesquelles disparurent avec l'édifice dont elles faisaient l'ornement.

Bref, Zutman eut deux fils, Lambert et Henri. Le premier, sculpteur aussi, latinisa son nom par *Suavius*, le doux, tandis que son frère Henri conserva celui de son père. Henri. Né en 1475 à Liége, il y mourut âgé de près de cent ans, fut orfèvre-ciseleur de haut mérite et entr'autres œuvres exécuta, de 1506 à 1512, le superbe buste de St-Lambert que l'on admire encore aujourd'hui et que possède la cathédrale actuelle de Liége (1).

De ce maître l'on connaît deux fils nommés encore Lambert et Henri, lesquels furent orfèvres comme leur père. « Ils eurent postérité nombreuse jusqu'à notre temps, » disait Abry en 1715.

Leur oncle, Lambert Suavius le sculpteur, eut une fille qui devint la seconde femme du peintre Lambert Lombard, et des fils, entr'autres Daniel, Guillaume et Lambert (2), né vers 1510 (3) lequel est l'artiste éminent dont nous allons nous occuper (4).

L'on voit combien était remarquable le foyer artistique dans lequel il travaillait, foyer qu'augmentaient les alliances de trois des filles de Lombard avec des artistes liégeois, les peintres Paque Balene, Louis de Hasque et le sculpteur Thomas Tollet, fils du peintre de même nom. Aussi, en présence d'une famille aussi remarquable, l'on trouve bien naturelle l'expression du célèbre Vasari qui lui accorde le titre flatteur d'excellente maison artistique.

Une large part des éloges adressés à l'école de Lombard par Vasari revient certainement à Lambert Suavius deuxième

(1) *Essai historique sur l'ancienne cathédrale de Saint-Lambert à Liége*, par X. Van den Steen, p. 214.

(2) ABRY, p. 162.

(3) Ms.

(4) DE VILLENFAGNE, *Recherches*, t. II, p. 283.

du nom, connu seulement comme graveur, quoiqu'il possédât des talents nombreux et distingués restés inconnus à la plupart des biographes.

Et pourtant à l'époque où l'Italie brillait, par la renaissance, d'une gloire artistique sans égale, au moment où Michel Ange sculptait, peignait, édifiait ses admirables colosses, ce fut la presse Florentine qui prit à tâche de faire connaître au monde des arts la valeur de Suavius.

Le premier auteur qui signala son mérite fut Louis Guichardin dans sa *Description des Pays-Bas*, publiée à Florence en 1561 ; là, parlant des illustrations liégeoises, il dit : « Liége possède Lambert Suavie, architecte et graveur sur cuivre, d'un rare talent. »

Ce témoignage est d'autant plus précieux que l'auteur, en visitant Liége, avait pu connaître Suavius en ses travaux divers. Le titre d'architecte qu'il lui décerne paraît attesté encore par un contemporain, le poëte Gilles Boileau de Buillon, mentionnant des relations que notre artiste entretenait avec la cour de l'Infante d'Autriche, Marie, reine de Hongrie et de Bohême.

On sait que cette princesse fit exécuter sur le sol belge des travaux considérables, rivalisant de luxe avec ceux dont s'enrichissaient en France Fontainebleau, Anet, etc.; mais que, guidée par un sentiment national, elle y employait surtout les artistes du pays. L'auteur de l'excellente notice intitulée *Lettre de Lombard à Vasari* (1) suppose que dans ces constructions Suavius pouvait être chargé de l'exécution des plans de Lombard, auquel M. Schayes attribue « en partie » ceux des résidences magnifiques que la dite souveraine faisait élever à Binche, Boussu et Mariemont, en 1548. » Et le texte de Guichardin prouve que Suavius peut revendiquer sa part de maîtrise dans cette lice où s'escrimaient nos artistes les plus accomplis.

(1) Liége. Gothier éditeur. 1874.

La reine Marie devait désirer d'autant plus vivement d'utiliser les talents de nos Maîtres, que ses rapports avec la principauté liégeoise étaient des plus suivis et importants. Entr'autres avantages, elle en avait obtenu, en retour de la baronnie de Herstal il est vrai, un village qu'elle affectionnait et dont elle fit la ville de Marienbourg en 1542. D'autres traités avantageux furent conclus encore, et quoi de plus naturel que de voir nos artistes d'élite appelés par la gouvernante des Pays-Bas à la construction des palais qu'anéantirent, hélas en 1554, les soldats de Henri II avec l'injure connue : « souviens-toi de Folembray. »

Cette destruction fut donc encore un coup fatal porté aux arts liégeois, car les talents de Suavius et de Lombard étaient dans leur plénitude lorsque la sœur de Charles-Quint faisait élever ces édifices auxquels fut aussi attaché le nom du célèbre architecte montois Jacques de Breuck.

Suavius avait dû y laisser quelque produit de ses pinceaux. Abry [1] nous apprend que « ce peintre fameux travaillait fort doux, non dans le gout de Lombard qui est tout antique, mais dans celui d'Albert Dure » (sic). Appréciation confirmée par de Villenfagne qui écrivait en 1817 avoir vu plusieurs tableaux de Suavius « ressemblant assez à ceux d'Albert Durer dont il a parfaitement imité le style et la manière. » En outre, il cite ainsi qu'Abry, trois tableaux de Suavius que possédait l'église Saint-Barthélemi à Liége, dont *une Vierge* couronnée par des anges placée à l'entrée du chœur, et deux autres au fond de la dite église.

Notre peintre, architecte et graveur, était aussi poëte et pour preuve nous consignons ici la pièce suivante, remarquable pour l'époque où elle fut composée.

(1) P. 162.

(1) T. 11, p. 284.

« *Dixain de Mr Lambert Suavius Second Apelles a graver du burin.*

Quiconque voit l'adorable grandeur
De tous les cieulx illuminans la terre,
Leurs mouvemens cheminans en rondeur;
Puis leur facteur, qui tel circuit enserre,
L'homme vivant contre ce n'est qu'un verre:
Et touteffois pour tel œuvre comprendre,
Le grand facteur donne à l'homme d'entendre
La profondeur de noble astronomie.
Parquoy devons a tel act prétendre,
En deschassant ignorance endormie.

NIL DEO SUAVIUS. »

Ces vers permettent d'attribuer aussi à leur auteur les textes latins dont il orna ses planches, lesquels reflètent les pensées les plus nobles et les plus élevées.

Ce fut l'écrivain Gilles Boileau, dont la famille était d'origine liégeoise, qui signala le talent littéraire de Suavius avec lequel il semble avoir vécu en communauté d'idées et de rapports à la cour de la reine Marie. A cette protectrice des arts chacun d'eux voulut dédier une œuvre de mérite: l'un son livre d'*Amadis des Gaules*, édité en 1551, et l'autre la plus complète de ses compositions gravées, l'une des plus grandes pièces du genre qui eût paru jusqu'alors, *La guérison du boiteux* par St-Pierre, datée de 1553.

Et c'est comme graveur surtout que nous devons considérer ici cet homme remarquable. A ce titre les éloges les mieux mérités sont dus à son talent artistique, à son burin primesautier offrant un haut intérêt pour la gravure, cette branche féconde des arts et pour laquelle il fut un heureux novateur.

Parmi les fleurons de la couronne artistique liégeoise, certes l'un des plus rares est celui qui sut ouvrir au monde la première école ou académie de gravure, grâce aux talents multiples et généreux de Lambert Suavius et de Lambert Lombard. Celui-ci

en fut le créateur, l'organisateur, dit Lampson; mais nous considérons comme son fondateur Suavius, dont l'œuvre gravée, vu le nombre et la valeur des pièces, prend rang parmi les plus parfaites de ce XVIe siècle dont la fécondité fut si merveilleuse.

Cette académie s'ouvrit toutefois dans la maison de Lombard, sur Avroy, près du couvent des Augustins (1) et reçut une pléiade laborieuse de compatriotes et d'étrangers qui se répandirent bientôt dans toute l'Europe. Car de cette école, au rapport de Vasari, sortirent les meilleurs graveurs des Pays-Bas et de l'Italie.

Cette dispersion, toute naturelle, donna, dit Lampson, « bien des regrets à Lombard » qui certes était en droit de désirer une suprématie pour le siége de son heureuse innovation, tandis que Rome, Francfort et surtout Anvers s'attachèrent ses élèves et parvinrent à occuper le premier rang en cette spécialité, grâce à des presses florissantes établies dans ces métropoles.

Pourtant, sous ce rapport aussi, la chalcographie liégeoise était déjà complète. Suavius, encore en cette branche, payait de sa personne, il en était l'imprimeur-éditeur ; ce titre, offert par ses gravures seules, y est exprimé de deux manières : *Typographus* et *cœlator* sur des pièces datées de 1548 et 1553 (2).

En supposant que Suavius n'ait imprimé pour la première fois qu'en 1544, millésime de la plus ancienne de ses planches datées, (3) celle-ci n'en est pas moins encore un titre de gloire pour lui et pour Liége, parce qu'elle y précède de douze années l'établissement du plus ancien imprimeur, Henri Rochefort, dont le début est de 1556, une année après celui de Plantin.

Suavius est donc aussi, en même temps, le plus ancien graveur

(1) Lettre de Lombard à Vasari, p. 16.
(2) Voir les planches citées ci-après, n°s 12 et 24.
(3) Voir ci-après n° 15.

et le premier imprimeur liégeois connu jusqu'à ce jour. Et si, par ses élèves et ceux de Lombard fondateurs de l'école de gravure d'Anvers celle-ci supplanta l'école de Liége, il faut l'attribuer en grande partie à la fortune rapide de Plantin qui, protégé par Philippe II vit bientôt ses ateliers transformés en source intarissable pour tout chalcographe.

Lorsque l'on considère l'œuvre gravée de Suavius connue en ce moment, à la vue du nombre, de l'importance, du fini des pièces et de leur vigueur de clair obscur en leur premier état, l'on est surpris que l'activité de l'artiste ait pu suffire à ses divers et nombreux travaux, lesquels devaient souvent le tenir éloigné de son burin.

Marc Antoine Raimondi, le premier graveur que Rome ait possédé, pratiquait encore son art lorsque Suavius fit paraître la planche précitée de 1544, *La Résurrection du Lazare.* Cette pièce révèle déjà une excellente pratique du burin, mais offre des poses dont la raideur rappelle l'ancienne école.

De 1545 à 1548 parurent les onze Apôtres et le Christ, d'un dessin réaliste en général, mais où se font remarquer en divers ensembles, airs de tête et jets de draperies, certains éclairs de style tenant du génie.

Le burin de Suavius procéda par tailles très-fines et très-serrées; ses planches ont un aspect soyeux et velouté que l'on peut considérer comme une véritable innovation en leur richesse de clair-obscur, le plus parfait qui se fût produit. Telles sont *Les Grâces*, *Saint-Paul*, *le Christ au tombeau* dans des épreuves citées ci-après aux n°s 20, 21, 28 et dont Jean Valdor, le deuxième du nom semble avoir voulu appliquer la manière pour ses œuvres les plus vivaces.

Suavius eut le bonheur d'être le créateur de la plupart des scènes qu'il grava et dans lesquelles, disons-le, se manifestent des mouvements irréguliers de progrès.

Le *Lazare* de 1544 présente en son dessin certaine raideur, des mouvements anguleux paraissant révéler un début, quoique

la finesse du travail et la vigueur du modelé, surtout dans l'exemplaire de Paris, attestent que son auteur était déjà tout-à-fait maître de son burin.

Quant au style, en présence du *Saint-Jude* de la *Suite des Apôtres*, fait en 1545, on a lieu d'être surpris du progrès accompli en une année, car tout ici est excellent et Suavius signa ces deux pièces comme inventeur.

En 1548 il achevait la *Suite des Apôtres* et fit paraître le *Christ au tombeau* de grand format (n° 20), avec plus de mérite encore que le *Lazare* précité, mais le rappelant assez pour y retrouver Suavius en sa première voie comme dessinateur, donnant souvent trop de sveltesse à ses figures. Néanmoins cette planche, en bonne épreuve, est d'un modelé très-remarquable et d'un effet brillant.

L'œuvre capitale de ce maître est *La guérison du boiteux*, dont l'ensemble offre des qualités de premier ordre, comme composition, dessin et exécution.

Tout en Suavius révèle une organisation aux aspirations élevées, cherchant à unir le pittoresque de la nature à la grâce artistique et atteignant souvent la limite de la perfection. L'antique le préoccupa dès ses débuts : la *Suite des Apôtres* le prouve, mais il n'avait pas vu l'Italie lorsqu'il les exécuta. Il dut faire ce voyage vers le milieu du siècle, et le résultat fournit certainement la planche de *La guérison du boiteux*, reflétant dans sa composition et son dessin la beauté des œuvres romaines. C'est de là qu'il dut rapporter aussi ses sujets de *Rois germains prisonniers*, la *Statue d'adolescent*, les *Vues de Rome*, le *Portrait de Michel-Ange* qu'il put dessiner d'après nature, etc.

Tout s'accorde à démontrer que Suavius ne termina pas sa carrière à Liége ; à ce sujet, un manuscrit rapporte que « ce graveur ne récoltant pas de fruit en sa patrie, s'expatria vers 1554, pour se fixer à Francfort-sur-le-Mein. » Mais l'œuvre de ce maître dit assez que s'il fit alors un voyage en Allemagne,

le retour dut être prompt, comme on le verra; et remarquons d'abord que cette date précitée est celle de l'invasion des domaines de la gouvernante des Pays-Bas par les soldats de Henri II. Or, on conçoit la douleur que durent éprouver les artistes qui avaient coopéré à la création des splendides constructions élevées par la reine Marie à Marienbourg, Binche et Mariemont, que pillèrent et brûlèrent les dites troupes françaises, et, dans un pareil moment, l'éloignement momentané de Suavius est très-naturel.

Pourtant ses planches prouvent à l'évidence que ce fut surtout à Anvers que notre artiste alla chercher des consolations et des travaux; car, cette même année, il produisit six gravures datées, dont quatre portraits de membres de la famille Schets, l'une des plus considérables et des plus éclairées de la dite cité. Cette année, il fit paraître le *portrait d'Antoine Perrenot de Granvelle,* du format le plus grand qui eût paru jusqu'alors.

De tels travaux unis au succès obtenu l'année précédente par *La guérison du boiteux*, disent assez combien le burin de Suavius était considéré en Belgique. S'il quitta la principauté liégeoise, c'est que son talent supérieur fut appelé sur une scène contigue où le mouvement des arts se développait avec énergie, grâce aux élèves sortis de l'école liégeoise, tels que Goltzius, Floris, Cayo, etc., encouragés par des protecteurs éclairés comme Perrenot, que Suavius, en la dédicace de son œuvre, nomme le Mécène unique.

Notons encore que l'année 1554 fut la plus féconde de Suavius en pièces datées.

Deux ans après, il reproduisait le portrait du cardinal de Granvelle; et, l'an 1561, portraitait encore divers membres de la dite famille Schets, parmi lesquels Balthasar, seigneur de Hoobocken, près d'Anvers.

Ici s'arrêtent en l'œuvre de Suavius les preuves de sa présence sur le sol belge.

En 1548, la *suite du Christ et des Apôtres* le dit imprimeur à

Liége, comme on a vu. Quant à savoir à quelle époque il y délaissa ses presses, Saumery rapporte que la *Guérison du boiteux* (1553) fut gravée à Bruxelles (1); ce qui est très-possible, vu les rapports de son auteur avec la cour. Nonobstant, rien n'indique où fut imprimée cette pièce sur laquelle Suavius prend le titre de *Cœlatore ;* mais de 1557 est un *Christ en croix* de Suavius (n° 16); imprimé par Gérôme Cock, d'Anvers.

Les archives de cette ville n'ont rien livré encore au sujet du séjour qu'a pu y faire Suavius et les auteurs liégeois sont unanimes en l'assertion qu'il ne mourut pas en sa ville natale.

Comme il fut dit, sa dernière œuvre, datée de Belgique, est de 1561, et voici qu'il nous vient de Francfort une pièce unique, de 1562 (n° 63), ayant trait au couronnement de l'empereur Maximilien, lequel eut lieu en cette dite ville en novembre de cette dite année. En outre, une note que nous devons au regretté Ulysse Capitaine, se termine en disant que « Suavius s'étant retiré à Francfort, chez un ami, y mourut en 1567. »

Il est donc permis de croire que cette belle et féconde illustration s'éteignit aux bords du Mein, que les de Bry, ses concitoyens et disciples, illustraient par leurs travaux artistiques.

A tel propos, il ne sera peut-être pas sans intérêt de reproduire ici des textes écrits au sujet de Suavius, à trois siècles de distance, par des écrivains spéciaux ; celui de Vasari porte : (2)

« Lambert Suave, excellent graveur sur cuivre, a publié le Christ et douze apôtres en treize feuilles (3), d'une finesse de burin qui approche de la perfection ; s'il eût été meilleur dessinateur, il aurait obtenu des résultats merveilleux, comme il est facile de s'en convaincre en examinant le *St Paul qui écrit* et sa *Résurrection du Lazare.* »

(1) *Délices du pays de Liége*, 1re partie, p. 310.
(2) Vasari. Vite de piu eccellenti pittori etc. Firenza, 1568.
(3) Il fait erreur sur le nombre. Voir la description de cette suite.

Et l'on voit que l'auteur ne connaissait pas les pièces les plus importantes de Suavius, mais seulement les moins sévères en fait de dessin, sauf le Saint Paul.

Enfin, le jugement de Passavent, en son livre du *Peintre-graveur*, imprimé à Leipzig en 1860, lui accorde les éloges suivants :

« Lambert Suavius, de Liége, était un artiste d'un talent très-distingué, il se forma à Rome principalement sur l'antique, mais ne put échapper entièrement au maniérisme qui prédominait alors en Italie. Les gravures qu'il exécuta d'après ses propres dessins, se distinguent par une finesse tout-à-fait néerlandaise dans le maniement du burin, par la bonne conduite du trait et par le grandiose dans le style et le dessin. »

Voilà donc encore une illustration liégeoise du domaine des arts, qui ne fait que gagner en estime, en passant à travers les âges.

Abry nous apprend qu'à son époque, on comptait quarante-huit gravures de Suavius, la présente série en contient en tout cent et dix-sept.

Nous avons écarté de ce présent recueil plusieurs planches attribuées à Suavius par des catalogues de vente, parce qu'elles ne nous ont point paru porter le caractère propre à son burin, malgré leur similitude. Il arriva même de lui accorder des gravures de compositions de Lombard son beau-frère, par la raison que plusieurs auteurs confondirent ces deux maîtres.

Au sujet des gravures de Suavius non signées, nous nous sommes ralliés parfois, comme on pourra le voir, à l'opinon de Pierre-Jean Mariette. Car cet amateur distingué, du 18e siècle, fils de graveur, graveur lui-même, collectionneur de gravures et écrivain en cette spécialité, a laissé des notes intéressantes sur le sujet qui nous occupe.

La préoccupation du burin de Suavius était d'unir le moelleux des teintes à la vigueur de l'effet et il sut y atteindre un degré inconnu jusqu'à lui.

Autant que possible il évita d'indiquer les contours par un trait, il les forma en général par la terminaison des tailles donnant les ombres, ce qui concourt surtout au velouté obtenu.

Comme détail particulier, Suavius se plut à diversifier sa signature, on en trouvera des exemples ci-après en la description de la *suite des Apôtres*. En général ces monogrammes sont en lettres romaines, le V pris pour U et les S placés parfois à rebours. Néanmoins, par quelques rares exceptions les noms sont en italiques régulièrement orthographiés ; mais la signature de 1544 en italiques aussi a le V remplacé par un U.

Voici la nomenclature de ces gravures (1).

1.

Buste de Jésus.

Médaillon, 9c de diamètre | C. E. |

Sur un fond simulant un creux hémisphérique se détache le buste du Christ, de profil, tourné à droite. La barbe ni la chevelure ne feraient trop reconnaître la figure du Sauveur mais une inscription en lettres romaines, disposée en cercle sur la bordure, dit : *Effigies. D. Jhesu Christi. filii. Dei. et Salvatoris mundi.* M. D. LIV.

Au bas, près du mot *Dei*, est le nom de Suavius.

Cette pièce a pour pendant la suivante.

(1) Ainsi que pour le catalogue de Natalis déjà publié, les noms des possesseurs des gravures décrites ici sont indiqués comme suit, par initiales :

C. E. Cabinet des Estampes à Paris.
B. Cabinet des Estampes à Bruxelles.
U. L. Université de Liége.
Coll. U. C. Collection Ulysse Capitaine, aussi à la même Université.
N. H. M. le chanoine Henrotte à Liége.
H. D. M. Henri Duval, à Liége.
R. J. S. Renier, Verviers.

2.

Buste de la Vierge.

Médaillon, 9c de diamètre, | C. E. |

Sur fond ombré en creux se détache cette figure de profil, tournée à gauche. La tête est charmante de douceur, de naïveté; l'effet, d'une grande simplicité, est obtenu par masses offrant le moelleux uni à la vigueur et donnant à cette œuvre un attrait tout particulier. La bordure porte ces mots : *Ecce abhiunc. beatam. me. dicent. omnes generationes. Luc. cap.* 1.

Le Christ et les Apôtres.

Douze planches de 19, 5 — 9 | C. E. | B. | UL. | N. H. | R. |

(Le premier chiffre indique la hauteur le second la largeurf.)

En cette série intéressante le graveur semble avoir voulu rassembler une variété de types et poses pittoresques. La raideur du modèle posant y est parfois apparente, mais ce défaut est racheté par des physionomies vivaces, énergiques, saisies sur le vif, la plupart empreintes de distinction.

Les proportions en sont sveltes, l'étude de la nature et du style s'y marient en dispositions souvent heureuses, d'aspect original, imprévu, surtout pour de tels sujets.

Ces figures, mesurant pour les apôtres 16 centimètres de haut et le Christ 17, sont debout ou appuyées contre une construction en ruines. Toutes ne sont pas renseignées par des emblêmes et celles qui le sont par des chiffres ne suivent pas exactement la nomenclature liturgique.

Le tout est traité en une gamme vigoureuse, d'une belle rectitude de hachures, adoucies par des pointillés produisant des effets très-agréables comme moelleux et légèreté.

Les épreuves de l'Université de Liége sont très-belles ; voici l'ordre des sujets.

3.

Jacques le Majeur.

Premier état.

De profil, allant à droite, entièrement drapé, les bras croisés sous le manteau d'où la main droite couverte tient un bâton noueux. Le type est celui de Socrate avec chevelure complète; le fond est une niche cachée en partie par une draperie légère.

Sur un espace blanc réservé au milieu du socle, où pose le personnage, est la signature L. SVAVIVS INVENT. et sur un caillou du sol est le n° 1.

La figure manque de grâce, mais offre un beau caractère de vérité, l'exécution est belle et le clair obscur a quelques parties blafardes.

Deuxième état.

C. E.

Paris possède de cette planche un exemplaire portant à droite de la dite signature le nom EZECHIEL et à l'angle de gauche le chiffre 3. De là on peut conclure que ces apôtres de Suavius furent transformés en *prophètes* que certains auteurs mettent au nombre des sujets traités par Suavius et dont nous n'avons rencontré nulle autre trace.

4.

St Jude ou Thadée.

Debout, de profil, regardant vers la gauche, en une pose élégante, il appuie le bras droit sur une sorte de garde-fou et

tient des deux mains une équerre. Les draperies du torse et de la tête sont très-bien jetées, le fond est un hémicycle en ruines s'harmonisant très-bien avec la sévérité de style du personnage; le clair obscur très-moelleux est servi par des tailles d'une grande délicatesse.

Au bord inférieur, sur le sol, on lit : *L. Suavius inve*. 1545, date intéressante en ce qu'elle atteste que le graveur mit trois années pour compléter la suite dont il s'agit. Au bas, à l'angle de gauche est le chiffre 2.

5.

St André.

Adossé à sa croix il appuye le bras gauche sur une pierre saillante. L'apôtre est vêtu d'un pantalon, d'une tunique courte et d'un manteau attaché sur l'épaule droite; la tête est couverte d'un capuchon semblable à ceux que portent en leurs travaux le lazzarone et la botresse. L'aspect de celle-ci est indiqué par tout l'ensemble; le visage imberbe et aussi l'angle supérieur de la croix, qui en rappelant le contour du *bot* ou hotte, complète le rapprochement.

Au bas à droite est la signature L. SVAVIVs INVE, à gauche est le n° 3.

Cette planche, est la moins réussie de la présente suite, surtout comme composition.

6.

St Simon.

Agé, barbe longue, torse et bras nus, le reste du corps couvert d'une draperie aux bords effiloqués; il est debout, les jambes croisées, les pieds superposés et s'accoude sur un cippe, posé

à gauche, sur lequel est un livre qu'il feuillette de la main gauche tandis qu'il appuie la tête sur la main droite. Son visage exprime l'attention soutenue et toute cette figure pourrait servir à personnifier l'étude.

Au pied du cippe est un blason à une scie, instrument de torture de cet apôtre.

Le fond est une arcade dont la voussure est percée d'une ouverture circulaire. Un rectangle blanc placé à l'angle inférieur de droite tient la signature L' SVAVIUS . INVNÉ. (sic.); plus à gauche, sur le sol est la date 1545 et à l'angle de gauche, sur un caillou, le chiffre 4. Ensemble et détails sont réussis, le dessin en est naturel et grandiose, un air de pauvreté ajoute au caractère de ce personnage.

7.

St Barthélemi.

Dans un réduit voûté, en ruines, il s'adosse à une arcade divisant en deux la hauteur de la construction; des pieds il s'arcboute contre des pierres brutes du premier plan. En cette pose singulière et très-serré dans ses vêtements il tient de la main gauche un couteau, son emblème de supplice et tourne des regards de terreur vers la gauche.

La tête est d'aspect bizarre, la barbe à la nazaréen; il porte tunique courte, manteau et pantalon flottant aux cuisses et serré par des bandelettes du genou à la cheville. Cette figure forme en la série une exception avec celle de St-Paul en ce sens que toutes deux portent des sandales, les autres sont pieds nus.

Cette gravure très-bien exécutée pêche dans son dessin par un excès de longueur du torse.

Un caillou équarri, posé à l'angle inférieur de gauche porte ces mots L. SUAVIUS INVE, à l'angle opposé est le chiffre 5.

8.

St Jacques le mineur.

Se détachant sur l'intérieur d'une logette sémi-circulaire, percée de baies et ornée d'une statuette, le Saint en une pose très-pittoresque est debout, les jambes croisées, il serre de ses deux mains un long bâton ferré qu'il soutient verticalement sur le sol. Le visage accuse l'âge mûr, la barbe est divisée, un bonnet conique à bord retroussé couvre la tête qui est baissée, exprimant la réflexion.

Le costume se compose d'un manteau drapé avec goût, d'une tunique courte et de braies amples, serrées à la cheville par un ruban.

Ce tout élégamment disposé est embelli par un clair obscur très-agréable; au premier aspect la pose fait penser à un hallebardier s'appuyant sur son arme. Telle impression unie à l'air pauvret du Saint que l'on surnomma le juste, aura sans doute inspiré au savant M. Michiels la pensée que les apôtres de Suavius ressemblent à des gueux, à des lansquenets.

Au bas de la pièce qui nous occupe, est un cartouche blanc, cintré, posé à droite, où sont ces mots : L. SVAVIVS, INVENTOR, et le n° 6.

9.

St Mathieu?

Au milieu des ruines d'un bel édifice est appuyé contre une pierre un vieillard à la physionomie souriante, de profil, regardant à droite, les jambes croisées et soutenant de la main gauche, contre sa poitrine, un livre ouvert. Vu l'absence d'autre objet servant à le nommer, ce dernier détail peut faire croire qu'il s'agit ici de l'apôtre évangéliste.

La pose est belle, la draperie du torse parfaitement jetée,

dessinée et modelée ; des braies d'étoffe légère, flottantes, descendent à mi-jambes et la tête est couverte d'un petit bonnet conique dit *pileus*, lequel ferait prendre le personnage pour un Ulysse.

L'une des pierres du sol porte les nom et date SVAVIUS, IN 1547, au côté opposé est un 7.

Ce travail est excellent : pourtant le modelé de l'avant-bras gauche laisse à désirer ainsi que le talon gauche.

10.

St ? Mathias, Thomas ou *Philippe.*

Debout entre deux murailles architecturées, en ruines, est un homme d'âge mûr, à barbe divisée ; le coude droit élevé à hauteur de la tête et appuyé contre la ruine de gauche. L'autre bras est ployé sur la hanche et les deux mains soutiennent en arrière le manteau qui recouvre, en plis élégants, toute la partie antérieure du corps. Le reste du vêtement est fait d'une tunique courte et de braies larges, serrées à la cheville.

Nul emblême ne caractérise cette figure qui est de proportion élancée; sur le seuil où il pose on lit, à gauche: SVAVIVS, INVE, à droite : 8.

Le clair obscur vigoureux est trop heurté pour le fond qui nuit au personnage.

11.

St Jean l'Evangéliste.

Sous la figure d'un adolescent svelte, vu de profil, entouré de murs en ruines, il se penche pour écrire sur une tablette posée sur un grand chapiteau corinthien élevé sur deux marches.

Au-dessus de ce débris est un aigle paraissant dicter au saint lequel est vêtu d'une draperie d'étoffe légère et d'une tunique allant aux genoux, le reste des jambes est nu.

A ses pieds est une statuette de femme drapée, placée contre les dites marches ; auprès est un rectangle blanc portant la signature : SVAVIVS, INVEN, auprès est le chiffre 9.

Le burin de cette pièce est d'une finesse irréprochable, la draperie est écourtée et sans grâce, la pose ressemble à celle d'un broyeur de couleur à la moulette.

12.

St Paul.

Debout, entre deux arcades en ruines, le coude droit appuyé sur celle de gauche, il tient de la droite un papier roulé et de la gauche une tablette.

Vu de face, la tête tournée à droite, regardant le ciel, il a les cheveux courts et barbe longue ; seul entre les apôtres qui nous occupent, il porte une tunique descendant jusqu'aux pieds ; son manteau est noué par les coins sur le côté gauche de la poitrine.

La voussure de la ruine de droite est ornée d'un bas-relief représentant un sacrifice qui paraît être celui de Noé ; la base de la même construction présente un blason à une épée désignant le saint dont il s'agit. Plus bas est la signature : SVAVIVS, INVE, et vers le milieu inférieur le n° 10.

13.

St Pierre.

En une attitude humble, appuyé contre un bloc équarri, vu de profil, tout d'une pièce, tourné à droite ; il tient des deux

mains contre ses genoux une tablette, est vêtu d'une tunique courte, d'un petit manteau noué sur la poitrine, jambes et bras sont nus.

Derrière lui est une clef placée sur la pierre contre laquelle il s'adosse; en face est un piédestal portant une statue drapée et décapitée.

Sur le sol, à l'angle de gauche, dans un rectangle blanc sont la signature et le chiffre d'ordre ; SVAVIVS, II. IWVEN, (sic).

Effet vigoureux, dessin correct, la pose manque de distinction.

14.

Le Christ.

De stature élégante et d'expression digne du sujet, la tête entourée d'un nimbe blanc, puis rayonné, le Sauveur est en acte de marcher, drapé d'un ample pallium à plis multiples, enveloppant aussi avec grâce le bras gauche dont le poing, recouvert aussi, est posé sur la hanche. Le second coude, posé trop symétriquement avec le premier, semble accuser même pose pour la main cachée ; la chevelure offre une mèche saillante à la place de la raie traditionnelle.

Cette belle figure se détache sur fond blanc, mais entourée d'un cadre fait de nuages disposés en ovale, elle pose sur un socle blanc tenu par deux petits anges nus, vus à mi-corps et supportant le tout.

La lettre de cette planche est très-variée, une inscription grecque placée à l'écoinçon supérieur de gauche, dit : Je suis le commencement et la fin. Celle de droite, en latin : Je suis la voie et la vérité. Ces dernières paroles sont reproduites en hébreu sur le seuil où pose le Sauveur.

Au-dessus de la tête de l'ange posé à droite, est une tablette

contenant, avec la signature, l'une des deux seules indications de localité que présente l'œuvre de Suavius, la voici :

L. SVAVIVS.
LEOD: INVE
ET-TIPOGR:

Au-dessus de l'ange de gauche est la date 1548, au bas du même la lettre f, en italique ; enfin, à l'angle opposé, le chiffre IZ clôture la numération de cette série d'œuvres dont les pièces 3, 4, 6, 7 et 12 méritent d'être étudiées pour l'excellence d'attitude et de caractère.

L'auteur eut donc désir de n'y figurer que douze personnages y compris le Christ. Le catalogue d'une vente chez C.-G. Boemer à Leipzig, octobre 1872, fit erreur en disant pour cet objet, n° 2174 : « douze feuilles, Christ et Apôtres, manque une feuille. » Mais Vasari commit pareille erreur en citant ce même sujet.

A leur propos, une coquille advenue dans le discours sur les artistes liégeois, par Villenfagne, lui fait dire *fuite* pour *suite du Christ et des Apôtres*, et, chose étrange, ce titre impossible fut reproduit par divers auteurs parlant de Suavius.

15.

Résurrection du Lazare.

20 — 32 C E | B | U L coll. U C. | N H | R |

En une grotte taillée dans le roc et s'ouvrant près d'une place ornée d'édifices, est un sarcophage dont le couvercle déplacé laisse voir Lazare assis. A l'entour sont de nombreux person-

nages dont l'un délie les pieds du frère de Marthe et Marie, tandis que l'assistance témoigne, par des gestes variés, les sentiments qui l'agitent.

Les groupes sont épars, les figures d'un dessin maigre, ce qui paraît la présenter comme première grande pièce de son auteur. Néanmoins, quoique la lumière y papillotte, cette planche est d'un effet excellent, comme vigueur, dans les exemplaires de Paris et du contingent Ulysse Capitaine, de l'Université de Liége.

A l'angle supérieur de droite est un carré de 5c 5m portant onze hexamètres latins ayant trait à la scène représentée ; et, du même côté, au bas, une dalle est signée :

Lambertus
Suauius
1544.

C'est la plus ancienne gravure datée de ce maître ; comme il fut dit déjà, pour trois d'entre elles, le nom d'auteur est en italiques avec trois u.

Le Lazare est l'une des deux pièces que cite Vasari, lequel vante l'effet de la grotte.

16.

Christ en croix, d'après Lambert Lombard.

26 — 26. 5. (C E.)

Cette belle composition montre le calvaire portant les trois croix sur une ligne parallèle au cadre, à celle du milieu est le Christ expiré, à droite saint Jean, debout, l'adore ; au pied

est assise la Madeleine, à gauche est une femme vue de dos.

Tout le premier plan est occupé par dix femmes pleurant et priant à l'entour de la Vierge couchée à droite sur le sol et regardant le ciel.

Cette figure est la moins réussie ; les autres présentent de grandes qualités de style et plusieurs peuvent servir de modèle comme jet élégant de draperies : telles sont les deux femmes posées aux angles extrêmes et le saint Jean, parfait sous ce rapport ainsi que pour son geste. Le larron de droite est savamment mouvementé.

Le tout a pour fond une ville moyen-âge.

Au milieu inférieur de la gravure, sur un carré blanc on lit, en lettres romaines :

Mihi absit gloriari nisi in cruce domini nostri Jesu Christi. Christus vulneratus est propter iniquitates nostras ; et au bas, à gauche : *Lambertus Lombardus*, *inventor*, à droite : *Cock excudit*, 1557.

Suavius ne l'a signée, mais elle offre tout le caractère de son burin, tel que dans la figure n° 45 ci-après, portant son monogramme.

L'exemplaire susdit est excellent, et cette belle planche mérite d'être étudiée comme fraîcheur d'effet obtenu sans oppositions vives.

17.

Le Christ descendu de la croix, d'après Raphaël.

22 — 15, 5 | B |

En un paysage fermé à droite par un rocher, à gauche par un tronc d'arbre sec, est debout, au centre, la Vierge regardant le ciel et montrant son fils couché au premier plan, de profil, la tête posée à droite, tout le corps reposant sur une maçonnerie recouverte en partie d'un linceul.

Le groupe se détache sur fond blanc.

Cette composition, d'un beau sentiment religieux, exécutée avec soin, montre l'excellent moelleux du burin de Suavius, et porte au bas ces mots :

Vulnerat. est propt. transgressio. nostras et attrit. propt. iniquitates nostras. Hans Liefrinck excud.

Cette création est due à Raphaël ; Jérôme Wierix la grava aussi, mais sur un ciel sombre, avec la ville de Jérusalem au fond, le bloc où pose le Christ fait d'une pièce, et le groupe placé en sens contraire.

18.

Le Christ mort, près du tombeau, entouré des saintes femmes.

12. 3—9 avec la bordure | B | R | .
11—7, 2 sans la bordure.

Au devant d'une arcade à rustiques, construite en un rocher, est déposé le Christ, à droite sur le sol; il est entouré des saintes femmes qui le contemplent et de St Jean qui soutient la Vierge affaissée et touchant le bras gauche de son fils. Le tout entouré d'un cadre fait en guise d'embrasure, ombré, sans autre ornement qu'un petit rectangle blanc au milieu inférieur et portant la signature, SVAVIUS. IN.

Sur la pierre du sol, à droite, est tracée en caractères faiblement indiqués par de petites hachures la date 1554, que le Mr Mariette dit par erreur être 1541.

19.

Même sujet, avec cadre historié et en contre épreuve.

27, 5—19, 2 | C des E | .

C'est la scène précitée, amplifiée aux côtés de manière à

mesurer 10,2 sur 9,5 et encadrée cette fois d'une ordonnance dorique, dans le genre de ces ex-voto funéraires dont il est tant d'exemples de cette époque.

Dans le tympan est Dieu le Père étendant les bras, accompagné de deux petits anges ; deux autres sont assis au sommet du fronton et regardent le Christ. Le tout est couronné par deux cornes d'abondance symétriquement posées et surmontées d'un vase (?) dont la partie supérieure est taillée de l'exemplaire que nous citons et le seul qui nous soit connu. Cet ensemble se détache sur un fond gris orné de méandres et découpures du genre dit cuir.

Au socle de l'édicule, entre les piédestaux, est un cartouche portant sur deux lignes ces mots : *Notum sit vobis, viri fratres, quod per hunc vobis remissio peccatoru annunciatur per hunc omnis qui credit justificatur.*

Plus bas, un second cartouche final dit : *Hunc lesum suscitavit Deus.* Enfin, en un détail de la découpure inférieure du fond, sont les noms et date *H. Cock excudit* 1567. Ce travail non signé est bien en rapport avec les travaux de Suavius; sa date est, comme on voit, celle de sa mort indiquée par la note d'Ulysse Capitaine.

20.

Le Christ mis au tombeau.

17, 5—20. 5. C. E. | B. | UL. | R. |

En une grotte taillée, sept personnages entourent ou déposent le Sauveur dans un sarcophage en avant duquel est un vase. La composition a du mouvement, du naturel, mais plusieurs des personnages ont trop de raideur et les seules mains de la vierge sont entièrement visibles.

Le clair obscur est assez bien établi sur plusieurs points de cette œuvre.

A l'angle supérieur de droite est une tablette oblongue, portant ce texte :

An ignoratis fratres quia quicumqz baptisati sumus in Christo Jesu, in morte ipsius baptisati sumus.

A l'angle inférieur de gauche est un rectangle blanc, contenant la signature : *L. Suavius*, inventor 1548.

L'exemplaire de l'Université de Liége, très-bien conservé, provient de la collection P. Mariette dont il porte au verso le nom avec la date 1770. Il figura sous le n° 1563 à la vente Borluut de Noortdonck.

Les épreuves de Paris et de Bruxelles sont aussi très-brillantes, et cette planche en tel état serait excellente sans la raideur de pose de la figure du premier plan. Qu'il soit permis de dire que notre exemplaire est d'un moelleux, d'une vigueur très-remarquables.

21.

St Paul, apôtre.

17.3 — 12. | C E | B | U L | R |

En un intérieur dont la partie élevée est garnie d'un rideau, le célèbre converti, sous l'aspect d'un vieillard robuste, est assis sur un vaste socle qui précède une niche servant de fond au personnage.

La tête est chevelue, la barbe longue, le haut du corps nu et le bas enveloppé d'une ample draperie.

La jambe gauche, ployée sur le genou de la droite, sert de pupitre au saint, lequel y soutient une tablette portant un feuillet, où il écrit avec une plume d'oie, de la main gauche, tout en tenant l'écritoire dans la droite.

Contre le dit socle, à gauche, est posée une épée large et à droite est une tablette portant ces mots : *Quamdiu sum gentium apostolus ministerium meum honorificabo.*

Au bas du seuil, à droite, est la signature : *Suavius. inven.*, à

droite de la pointe de l'épée, sur le sol, est un trait que l'on prendrait pour le chiffre 1, lequel peut n'être qu'un effet du hasard.

Cette œuvre dénote la maturité du talent, le burin sut y allier le moelleux et la vigueur à un haut degré ; le dessin en est large, le modelé excellent, les draperies élégantes, parfaitement disposées et l'expression très-énergique. Seuls, le bras et la main droite laissent à désirer.

Cette pièce est très-intéressante pour la délicatesse de ses tailles simulant l'aquatinte et Vasari la cite avec satisfaction.

L'exemplaire de Paris est très-beau : qu'il soit permis encore d'en dire autant du nôtre comme vigueur.

22.

St Pierre guérissant le boiteux.

30.8 — 42.5. | B. | UL.

PREMIER ÉTAT.

Sous un élégant portique d'ordre corinthien, occupant les deux tiers du fond à droite, et dans l'échappée de vue s'ouvrant à gauche, se trouve répandue une foule disposée avec talent, par groupes nombreux et animés.

La scène se passe au moment de la sortie du temple, incident bien exprimé par la suite de personnages traversant le portique du second plan et les arches du troisième, tandis que sur le premier, au centre, se trouve assis, sur le sol, un vieillard presque nu dont le dit apôtre s'approche en lui tendant la main ouverte, vers laquelle se dirige la main crispée du perclus.

Derrière celui-ci, près d'un chien couché, sont deux vieillards appuyés sur une balustrade ; auprès de St Pierre est St Jean ;

plusieurs groupes qui les entourent sont composés en général de vieillards coiffés de bonnets coniques.

L'ensemble de la composition présente un grand caractère historique, pourtant la moitié de droite est infiniment supérieure à celle de gauche. En la première, le boiteux et les deux vieillards qui l'accompagnent sont excellents de pose, d'intention et de draperies ; silhouettes, dessin et modelé y sont réussis, de même que l'effet de lumière répandue sur le cortége surmontant ce groupe, laquelle est disposée d'une façon originale et vraie.

Les têtes sont expressives et les mains bien posées pour concourir à l'explication du sujet.

Il est à regretter que les deux apôtres soient les moins heureusement drapés; une partie de leur torse est nu et ils soutiennent leur manteau de manière à laisser croire qu'ils sont occupés à s'en vêtir ou s'en débarrasser.

Le clair obscur de l'ensemble est bien compris, l'ombre y prime les clairs et l'aspect général a du moelleux ; c'est une œuvre savante, harmonieuse et certainement le chef-d'œuvre du maître dont Liége a droit de s'honorer.

La composition s'étale sur un seuil horizontal occupant toute la largeur de la planche ; à partir de son milieu, vers la droite s'étendent deux tablettes portant douze hexamètres latins ayant pour sujet l'éloge de la charité.

A l'angle supérieur de gauche, dans les nuages est un ange portant cette inscription dédicatoire :

Sereniss. Simul ac Potentiss. Regni Hungarici Viduæ Reginæ Mariæ ab Austria Divi Caroli Quint, Max, Cæsaris Germaniæ Sorori Cæteraruqz Provinc. Ducat. Comit. Insulari. Brab. Fland. Holan. Cohæredi Gubernatri. Piæ Castæ Felici. Dedicabat.

A l'angle inférieur de droite sur une petite tablette sont ces mots : *Huius prototipi inven.* Suavius.

L'épreuve de Bruxelles est d'une vigueur remarquable.

Zani, en son *Enciclopedia* t. 28, p. 179, décrit longuement cette pièce qu'il cite comme premier état et plus rare que le second.

Deuxième état.

C. des E. | B | UL | NH | R |

Il diffère du précédent en ce que l'inscription de la tablette susdite est remplacée par cette autre : *Inventore ac cœlatore Suavio* 1553.

23.

Saint-Pierre en prison.

25, 5 — 18, 2. | C E |

Assis à gauche, au premier plan, sur la paille, ses chaînes fixées derrière lui à une croix grecque incrustée dans la muraille, il regarde à droite vers deux personnages auxquels il s'adresse et qui semblent l'écouter avec attendrissement ; auprès du saint est un vase. Au fond une porte entr'ouverte laisse voir un homme regardant le groupe ; cet intérieur est éclairé par deux fenêtres grillées, l'une carrée, à gauche ; l'autre, circulaire, à droite.

Le dessin offre certaine raideur, le clair obscur est très-vigoureux et le burin présente bien le caractère de celui de Suavius.

24.

Les saints Pierre et Paul conduits au supplice.

10 — 15. 2. | R |

Ils occupent le milieu d'un groupe allant à droite, le personnage que l'on peut croire être Saint Paul a le torse nu, les mains liées derrière le dos par une corde que tient un soldat

nu-tête et qui de la main gauche frappe les patients. Ceux-ci sont dirigés vers deux rangées de soldats dont celui du premier plan montre du doigt le groupe principal. Tous paraissent sortir d'un édifice dont on ne voit, au premier plan, qu'un piedestal et une marche sur laquelle sont les initiales et la date L. S. 1553.

L'ensemble bien composé et dessiné avec soin rappelle les œuvres italiennes de l'époque, mais le clair obscur, très-vigoureux manque de demi-teintes.

Sujets profanes et allégories.

25.

Hercule et Déjanire.

Médaillon 3, 5 avec bordure, 2, 6 sans. | B |

Les deux têtes de ces personnages, posées ainsi qu'en une médaille, de profil, regardent à droite ; au premier plan est l'homme, barbu, d'âge mûr ; au second est la femme, d'expression gracieuse.

La bordure les désigne par les noms : *Hercules Dejaniri.*

Au centre inférieur sont les monogramme et date : 15 SWI. 54. Mais ajoutez une barre dans l'angle médian du W pour former l'A du nom de Suavius, ainsi qu'elle existe sur la gravure. Ce dit sujet est l'un des deux médaillons placés horizontalement sur une même planche ; le second, à droite, représente, en buste aussi, *Melchior Schets et sa femme*, voir n° 78. Cet exemplaire est à grande marge, détail très-rare pour les planches de Suavius, rognées pour la plupart.

26.

Junon et Psyché.

25,5 — 17,2. | U. L. | R |

Cette composition prise d'entre celles que Raphaël peignit à la Farnésine à Rome, montre la déesse coiffée d'un diadême et assise sur des nuages.

Elle étend les bras en signe d'étonnement à la vue du vase de Proserpine, que Psyché agenouillée lui présente.

Une tablette placée dans les nuages, servant de siége au groupe, porte ces abréviations des noms d'auteurs : *Rapha. inven.* et plus bas L. S.

L'ensemble a de la grandeur, mais l'anatomie du torse de Junon est trop accusée.

L'exemplaire de l'université de Liége est très-vigoureux.

27.

Vulcain.

19.7 — 11 | U. L. |

Encadré par une niche, coiffé d'un bonnet phrygien, ce Dieu, de stature vigoureuse et bien prise est en l'acte de frapper d'un marteau, qu'il tient élevé des deux mains, en regardant vers la droite où il semble diriger son effort.

A ses pieds sont posées une enclume renversée, une pince et un marteau.

Le clair obscur est indiqué par masses bien disposées, d'ensemble très-heureux. Cette pièce n'est pas signée mais le burin de Suavius y apparaît. Cet exemplaire porte au bas, mais écrits, les mots suivants que la planche porta peut-être : *Aurea : mi conjunx Venus est Saturnia matri.*

Sur la gravure deux petits détails, posés près du pied qui est à droite, ressemblent assez le premier, près du talon, à un 5 et le second sous l'orteil au chiffre 12 ; il n'y a peut-être là qu'un effet du hasard.

28.

Les Grâces.

30 — 25.8 | C. E. |

Debout, le haut du corps et les bras nus, posées sur une même ligne au premier plan, elles se détachent sur un fond fait d'un mur que surmonte un ciel.

La figure de gauche, tournée du même côté, pose le pied droit sur une urne renversée d'où s'échappe un flot ; elle tient en ses mains une colombe. La femme du milieu, vue de dos, tourne la tête à droite, de profil ; elle a aussi le pied droit sur une urne semblable à la première et tient en la main gauche une touffe faite de deux épis et de graminées. La main droite tend vers des fruits que porte en sa tunique la figure placée à droite. Celle-ci a près d'elle un panier en osier, en forme de vase, aux oreilles duquel pendent deux glands ; enfin toutes trois sont couronnées des feuilles d'olivier consacrées aux grâces.

Cette gravure d'une grande vigueur de clair obscur et d'un modelé gracieux, présente tous les caractères des œuvres de Suavius en leur complément, surtout en la figure centrale.

Ces figures ont vingt centimètres de hauteur et sont l'une des pièces les plus importantes sorties du burin dont il est question.

29.

La Sybille Libique.

17.5 — 8.2 | C. E. |

Debout, devant une niche, tournée vers la gauche, de profil;

l'ensemble en est agréable ; au bas est le titre S. LIBICA et au dessous du chambranle de droite est un petit carré contenant les initiales L. S.

30.

La Sybille Persique.

17.5 — 8.2 | C. E. |

Allant à gauche, elle tient de la main droite une tablette et de l'autre main montre à gauche. Au bas est un petit carré pareil à celui de la planche précédente, mais vide ; au milieu inférieur on lit : S. PERSICA.

Statues de femme, style antique.

Mariette en connut dix, qu'il nomme Sybilles, plusieurs auteurs, entr'autres Passavent, en citent douze, mais ne nomment que les deux susdites, les seules titrées que nous soyons parvenu à rencontrer. Il est donc probable que les dix autres furent prises parmi les dix-huit figures suivantes, représentant des statues de femme, drapées à l'antique, dans le goût de celles qui précèdent et de dimension analogue.

Un catalogue les cite comme suit : « Ces douze sybilles ont leurs attributs, la première est marquée *Lambertus Lombardus inv.*, puis L S, petit in-4°. » L'on verra qu'il s'agit là, sans nul doute, du n° 44, ci-après.

Passavent parlant de cette pièce dit que l'exemplaire in-8° qu'il en a vu « ne porte pas cette indication et paraît être une épreuve d'artiste. »

Chacune de ces figures est debout devant une niche semi-circulaire, plantée à cru, toutes de proportion svelte, en des poses animées, nu-tête, coiffées avec goût et drapées élégamment. Elles sont composées dans le genre antique, mais avec

l'attifé des coiffures, l'afféterie de draperies particulières aux statues de la renaissance; ici pourtant ce cachet existe sans exagération.

Le dessin en est gracieux, le nu exactement indiqué par masses, le clair obscur très-vigoureux et bien répandu. Le cabinet des estampes à Paris en possède bon nombre, comme on va voir. Ces planches ont pu être négligées par les collectionneurs faute de signature, et les artistes ont dû les rechercher comme variété de motifs. Deux seules d'entre celles qui vont suivre portent preuve d'auteur. Nous leur donnons titre d'après accessoire ou particularité de pose et les classons selon leur proportion qui diffère de peu.

31.

Figure indiquant à gauche.

Première grandeur, 18.5 — 8 | C. E. |

De profil, regardant à gauche, de la main droite elle montre le sol et de la gauche soutient sa draperie. Le socle où la figure pose est teinté, en son milieu est un rectangle blanc.

32.

Figure au livre et chiffre 3.

Première grandeur 18,5 — 8,2 | C. E. |

Le corps de face, la tête de profil ; tournée à gauche ; le bras gauche est plié en la draperie et la main droite tient un livre.

Le sol se prolonge au-delà de la niche dont l'angle inférieur de droite porte le chiffre 3. Les écoinçons du haut portent un rectangle blanc dont l'angle intérieur est coupé selon l'arc de la niche, de même qu'en la planche suivante.

33.

Figure au chiffre 5.

Première grandeur 18 — 8,6 | C. E. |

De profil, tournée à gauche ; elle retient de la main droite son manteau sur la poitrine et le soutient aussi de la main gauche qui est baissée.

L'ensemble est très-distingué comme sentiment et style. Au bas à droite est le chiffre 5 ; le cartouche des écoinçons est un croissant blanc, cornes en haut, surmonté au milieu inférieur d'un demi-cercle y faisant corps.

Les quatre statues qui précèdent et les dix suivantes sont en des niches dont la face est uniformément teintée sans nulle ornementation.

34.

Figure au poing sur la hanche.

Deuxième grandeur 17.5 — 8.5 | C. E. | R. |

Allant à droite, tournant la tête à gauche, elle appuye la main droite sur la hanche et de la gauche tient le bord inférieur du manteau.

La stature est bien prise, l'ensemble distingué ; le socle sur lequel la figure pose est blanc, limité par la seule trace du cuivre, mais le pied y porte ombre.

35.

Figure au manteau retenu sur la poitrine.

Deuxième grandeur 17,5 — 8,2 | C. E. |

A peu près de face, laissant tomber le bras droit et de la main gauche retenant le manteau sur la poitrine.

36.

Figure à la draperie nouée sur le dos.

Deuxième grandeur 17,5 — 8,3 | C. E. | U. L. | R. |

Vue de dos, la tête inclinée à gauche, elle retient son manteau de la main gauche ; sa coiffure se distingue aussi par un ruban passant sur la chevelure et noué à droite. Draperies soignées, dessin gracieux.

37

La liseuse.

Deuxième grandeur 17,3 — 8,4 | C. E. | U. L. |

De face, drapée et posée avec grâce, la tête inclinée à gauche, elle regarde un livre qu'elle tient des deux mains. Le sein et le haut du bras gauches sont découverts ; dessin correct. Sous l'angle inférieur de droite est le monogramme L. S.

38.

Figure indiquant à droite.

Deuxième grandeur 17,3. — 8,4 | C. E. |

De face, montrant de l'indicateur droit le sol ; pose et draperies très-belles , clair obscur excellent.

39.

Figure vue de dos, au monogramme L. S.

Deuxième grandeur 17,3 — 8,4 | C. E. |

De dos, regardant à droite, d'ensemble très-distingué; au bas, sous l'angle de droite, sont les initiales L. S.

40.

Figure soulevant son voile.

Deuxième grandeur 17,3 — 8,4 | C. E. | R. |

De face, regardant à droite, tête en profil ; la main gauche soulève le voile et le bras droit tombant est couvert par la draperie. Une torsade de cheveux descendant sur l'épaule distingue la coiffure.

41.

Figure montrant son manteau.

Deuxième grandeur 17,3 — 8,4 | C. E. | R. |

Allant à droite, de profil, soulevant son manteau de la main droite et le montrant de la gauche.

42.

Figure à la tablette.

Deuxième grandeur 17,3 — 8,4 | C. E. | R. |

Femme âgée, allant à gauche en soutenant contre elle, de la main droite, une tablette.

43.

Figure vue de dos au tronc d'arbre et fond blanc.

Deuxième grandeur 17 — 9 — 8,4 | C. E. |

Sur fond blanc, près d'un tronc d'arbre s'élevant à droite, elle va à gauche, la tête tournée à droite et montre le sol de l'indicateur de gauche.

Faible de composition et de gravure.

44.

Figure à la niche coupée.

Troisième grandeur 15,7 — 8, 5 | C. E. |

En une niche dont l'arc supérieur est omis, laquelle est ornée d'une astragale continuée aux montants du chambranle, une femme jeune est debout, vue de face et tête de profil, regardant à droite. Des deux mains, elle tient une draperie passant sur la tête.

Cette figure est charmante, du meilleur style et le burin y rivalise avec la grâce de la pensée. Cette œuvre présente un double intérêt artistique sa lettre citant : *Lambertus Lombardus inven.*, mots en italiques accompagnés du monogramme L. S.

Cette œuvre et la charité n° 58 sont les seules que Suavius désigne comme étant collectives avec son beau-frère et toutes deux honorent leurs auteurs.

Quatrième grandeur.

De même disposition que les sujets qui précèdent, les quatre figures ci-après posent sur un sol non limité au bas par un trait mais continuant le blanc du papier. Le haut de la niche a deux cartouches blancs, plats et variés à chaque planche.

45.

Statue à la lampe sépulchrale.

Quatrième grandeur 12,3 — 7,8 | C. E. |

De profil, regardant à gauche, elle tient de la main droite une sorte de lampe sépulchrale ouverte du haut et terminée à droite par une tête d'oiseau.

Les cartouches ont la forme d'un écusson allongé horizontalement, de même que pour les deux planches suivantes.

46.

Statue à la couronne murale.

Quatrième grandeur 12,3 — 7,8 | C. E. |

De même pose que la précédente, elle est coiffée d'une couronne murale dont les crénaux sont disposés en encorbellement.

47.

Statue à la guirlande.

Quatrième grandeur 12,3 — 7,8 | C. E. |

Posée comme les deux précédentes, elle élève une guirlande terminée par des rubans.

48.

Statue à la lyre.

Quatrième grandeur 12,3 — 7,8 | C. E. |

En pareille attitude aussi, elle tient une lyre à trois cordes, les cartouches offrent un triangle curviligne.

Toutes ces figures bien composées, de bon effet, quoiqu'avec un peu de raideur, sont en rapport avec les travaux de Suavius.

49.

Statue d'adolescent, d'après l'antique.

28 — 11,5 | C. E. |

De face, la tête légèrement tournée à gauche, ayant les bras mutilés, cette belle figure du meilleur style porte tunique et

manteau s'arrêtant au-dessus des genoux ; ses brodequins sont ornés de têtes de lion. Elle est debout sur un tertre d'où s'élève un tronc d'arbre contre lequel est un bouclier, placé derrière le pied gauche du personnage. Le tout parfaitement dessiné se détache en clair sur un fond uniforme, assez teinté. Le burin y est bien celui du graveur dont il s'agit.

L'exemplaire que nous citons est rogné de côtés et du haut ; nulle lettre n'existe sur cette œuvre d'ensemble très-agréable.

50.

L'homme à la hampe.

19,2 — 8,3 | C. E. | U. L. Collec. U. C. |

Dans le genre des figures de la suite des Apôtres, ce personnage, entouré de détails architecturés, est debout, appuyé contre la base d'une colonne ; tourné vers la gauche. La tête est de face, il lève vers le ciel les yeux, sans prunelles, et tient de ses mains élevées une hampe, tronquée ainsi que les doigts par le champ de la gravure.

L'ensemble est bizarre, la pose raide, la draperie sans grâce et le clair obscur assez satisfaisant.

L'épreuve de l'Université de Liége est à toute marge, ne porte nulle lettre, mais est certainement du dit graveur, vu son rapport avec le *Christ au tombeau* de 1548, n° 20.

Au verso sont tracés, au crayon, ces noms et date : P. Mariette, 1667.

Cet exemplaire et celui de Paris sont très-vigoureux de clair obscur.

51.

Statues de Reine et Roi antiques, prisonniers.

25,5 — 16,8 | C. E. |

Sur un socle, orné au centre d'un cartouche blanc, sont

debout deux personnages dans l'attitude et le costume que les sculpteurs romains antiques donnèrent aux chefs du nord vaincus. Ici ils sont debout, vus de face, l'homme est à gauche, a les bras tombant et les mains rapprochées. Il porte la barbe petite, deux longues mèches de cheveux, tordues, descendent sur la poitrine, un bandeau lui ceint le front ; des braies, une tunique et un manteau composent le costume.

Sa compagne, à droite, a pour particularité de coiffure, deux tresses faisant symétrie avec les boucles du premier et les mains sont couvertes par les draperies.

Les regards des deux figures se portent vers la gauche; la disposition générale est élégante, le clair obscur réussi et le travail présente bien le velouté du faire de Suavius.

52.

Même sujet.

25 — 5 — 16,8. | C. E. |

De même disposition que dans le groupe qui précède, mais drapés différemment ; l'homme se tient aussi les mains, est coiffé cette fois d'un bonnet phrygien et porte chevelure courte. La femme a le front ceint d'un ruban, les bras tombants et les mains cachées par la draperie.

La base portant ces figures a une corniche, détail qui n'existe pas à la planche précédente ; le burin de celle-ci est rude, en dehors de la manière de Suavius, qui pourtant y est rappelé par les tailles du fond et de la base.

Les deux exemplaires précités ont été taillés par le milieu, mais leur rapprochement permet de constater que nulle ablation n'y fut produite.

53.

Statues d'une jeune fille et sa suivante, style antique.

28,2 — 16.5. | N. H. |

Dans le genre des deux groupes précédents sont deux figures

debout sur un socle, lequel est orné sur sa face d'un cartouche horizontal, blanc.

Au-dessus, à gauche, est une jeune femme de haute stature, bien proportionnée, coiffée de tresses entourant la tête, retombant l'une à droite sur la poitrine et l'autre en arrière. Elle porte souliers, tunique ceinte d'un cordon et manteau frangé, qu'elle retient de la main droite et du bras droit plié contre la hanche gauche.

La seconde figure est à droite, âgée, en une pose plus humble, a les bras allongés et les mains se tiennent. Le costume est composé : de souliers, de braies larges nouées à la cheville, d'une tunique descendant jusqu'au milieu du tibia et d'un ample manteau passant sur la tête.

L'imberbe de cette statue, la forme de la partie visible de la poitrine et aussi la place qu'elle occupe, c'est-à-dire donnant la droite, permettent, malgré les pantalons, d'y voir une femme de condition modeste, s'effaçant à côté de la prestance aisée de sa compagne.

Le dessin en est correct, les draperies étudiées avec beaucoup de soin et disposées avec goût. Le clair obscur est très-moelleux et le tout se détache sur une teinte foncée, mais irrégulière dans le distancé des hachures. Nulle lettre n'orne cet exemplaire, lequel est peut-être un peu rogné, aucune trace de marge ne s'y rencontre.

La disposition identique de ce sujet avec les précédents permet d'y voir une sorte de pendant représentant aussi des prisonnières antiques.

Allégories.

Les vertus théologales.

7,8 — 6,5.

Chacune de ces personnifications est représentée par une femme assise en une niche, cintrée et architecturée. Quelque

petite qu'en soit la dimension, toutes ont cet aspect de grandeur que Michel-Ange imprimait à ses œuvres, caractère que Lombard sut s'assimiler souvent.

Ici les proportions sont belles, les têtes agréables et les draperies bien agencées.

54.

La Foi.

8 — 6,5 | R. |

Élégamment posée, coiffée d'une calotte ecclésiastique et couverte d'une ample draperie sauf une partie de la poitrine et le bras gauche ; elle montre et regarde un Christ qu'elle tient sur le bras droit. L'ensemble d'aspect agréable et vigoureux de clair obscur atteste un talent aux aspirations grandioses et distinguées. Nulle lettre n'orne cette série, mais leur travail s'accorde avec la citation des vendeurs à leur sujet, nous les tenons de la vente Boerner à Leipzig, 1872, n° 2179 du catalogue.

55.

L'Espérance.

8 — 6,5. | R. |

Nous nommons ainsi une figure de disposition générale identique à la précédente, mais sans emblême caractéristique. Néanmoins tout en elle la ferait prendre pour la personnification de l'attente.

C'est une femme robuste, vue de face, coiffée et drapée avec goût, les mains croisées sur son géron. La tête légèrement inclinée vers la droite, elle fixe avec force un point de l'espace et semble près de se mouvoir.

56.

La Charité.

8 — 6,5. | R. |

Assise et amplement drapée, elle tient deux enfants debout

sur ses genoux ; ce groupe remplit presqu'entièrement l'arcade qui l'entoure.

La partie supérieure est bien disposée, l'inférieure trop massive en ses draperies.

57.

La Charité, d'après Lombard.

23,6 — 18,3 | C. E. | B. |

Ici le sujet est pris dans son acception la plus gracieuse, étant représenté par une jeune femme souriante, accompagnée d'enfants folâtrant ; le tout sous l'image de l'affection naïve. La personnification de l'heureuse vertu est assise en une niche que précèdent deux piédestaux de colonnes cannelées. Elle tient sur ses genoux deux des petits dont l'un l'embrasse sur la joue tandis que l'autre, posé à gauche, tend les bras et saisit une grappe de raisins d'un plateau que lui présente l'un des enfants. Celui-ci est debout sur les deux degrés du siége de leur protectrice, entourée de huit de ces jeunes espiègles, tous en des poses pittoresques et variées.

L'ensemble rappelle les compositions de Raphael, le dessin en est soigné, le clair obscur appliqué avec talent, le burin flou, harmonieux.

A l'angle inférieur de gauche, sur le seuil, sont, comme pour la planche n° 44, les noms *Lambert Lom. inve.*, en italiques et au-dessous les initiales L. S.

—

Comme renseignement, nous en citerons une *copie contre épreuve*, mesurant

23 — 18,3 | C. E. |

Elle est d'un burin moins expérimenté, et manque du moelleux qui distingue la première. A la corniche du piédestal de

gauche est cette indication Æ 14, que nous croyons signifier *aetatis* 14, signalant quelque talent précoce; sur le seuil, à droite, est la date 1563.

Les Vertus cardinales.

La seule que nous connaissons est semblable, pour la disposition générale, aux trois allégories précédentes, Nagler et Passavant les citent toutes quatre, le second les dit signées.

Le catalogue Wouters en cite in-8°, mais sans preuve d'authenticité, car il ajoute : « peut-être de Suavius, dans la manière de Marc Antoine. »

Ce caractère est présenté par les trois vertus théologales précitées et par la vertu cardinale que voici.

58.

La Force.

7,8 — 6,5 | R. |

De profil, tournée à droite, elle soutient sur son genou gauche un tronçon de colonne ; la draperie est bien disposée et le clair obscur de bon effet.

—

Concernant ces allégories des vertus, il est facile de comprendre la confusion qui a pu exister entre celles de Suavius avec les mêmes sujets composés par Lombard, gravés par Hans Collaert et qui mesurent 10c sur 6c,8 pour les Théologales, 12,3 — 7,8 pour les Cardinales. Toutes sont d'un burin se rapprochant de celui de Suavius, nulle ne porte de marque. Celles de ce second format sont accompagnées d'un pendant intitulé *Cognitio*, ou connaissance de soi-même, signé des deux dits artistes et de l'imprimeur Cock, avec la date 1557.

59.

L'abondance.

11 — 17, y compris l'inscription l'entourant | R. |

Au devant d'une niche, dont la coquille est à rustiques, elle est debout, tournée à droite, drapée à l'antique, portant diadême et tenant une corne d'abondance dont elle verse le contenu, composé de médailles ou monnaies à toutes effigies.

La pose est gracieuse, mais la proportion trop svelte.

Ce sujet est encadré de trois côtés à 15 millimètres du bord par des mots en grandes lettres romaines, espacés comme suit : à gauche *Hubertas*, en haut *Aurea*, à droite *Saeculi*, formant jeu de mots sur les noms de Hubert Goltzius, dont cette planche est la marque (1).

Quoiqu'elle ne soit pas signée, sa similitude avec les Sybilles de Suavius nous la lui fait attribuer. Notre exemplaire provenant de la collection T. Camberlyn, dont elle porte le cachet, tient au verso ces mots au crayon : *Suavius fecit*, surmontés d'un H. Hamal ?

Cette pièce figure au catalogue de la dite vente sous le nom de notre graveur, au n° 3528.

Cependant l'iconophile allemand Harzen dit que « cette marque doit avoir été gravée par Goltzius d'après un dessin de Lambert Lombard. » Nous n'y voyons pas le caractère du dessin de ce peintre, mais bien l'excès de sveltesse qui distingue la plupart des figures tracées par Suavius. Ses statues de femme peuvent servir de comparaison pour le présent objet, indépendamment de son rapport comme burin.

Et si l'opinion de l'auteur précité prévaut quant à l'invention, cette œuvre peut donc être un don collectif des deux artistes

(1) Voir la *biographie de Goltzius* par M. J. Weale dans *le Beffroi*, Bruges. 1868.

liégeois, et bien explicable, l'un ayant été on le sait le maître de Goltzius, comme peintre, et l'autre comme graveur, selon toute probabilité.

60.

Un Prince aveugle entouré de ses conseillers.

25,5 — 20. | C. E. | R. |

En un intérieur architecturé, dont le haut est orné d'une draperie, est assis au milieu un vieillard drapé à l'antique, coiffé d'un bonnet genre phrygien. Il est vu de face, baisse les yeux et des deux mains jointes tient le sommet d'un bâton dont la base pose sur le giron du personnage. Celui-ci et son siége élevé de deux marches occupent une grande partie de l'espace, à l'entour de ce groupe sont rangés douze vieillards debout, drapés, quelques-uns portant même bonnet que leur chef. Tous ont les mains coupées et tendent leurs moignons vers le Prince. Le sujet n'est terminé au bas par aucune ligne, la trace du cuivre y est rejointe par l'ombre d'une tablette placée à gauche, portant ce texe de langage tudesque suranné :

Dese figure soo Andreas Alciatus Verhaelt, Beteeckent een oprecht Prince met synen raet. Die naer giseen ein gauen int oordeelen niet en taelt, Noch en aensi et eenige persoonen tot synder baet.

Sur le sol on lit :

Siet toe wat ghy doet, want ghy en hout dat gerecht des menschen niet, maer den Heere, ende hy is met vint gerechte, Paralipo : 19.

Enfin, sur un espace réservé à droite est cette troisième inscription :

Jesaias. V. — *Weev du den hoosen rechtueerdicht om gauen, endde ontneempt het recht den gerechtigen.*

La seconde est donc le verset 7 du chapitre indiqué, disant :

« Prenez bien garde à tout ce que vous ferez, car ce n'est pas la justice des hommes que vous exercez, c'est celle du Seigneur et tout ce que vous aurez jugé retombera sur vous. »

La scène étrange dont il s'agit est d'un bel ensemble, formée de groupes assez bien disposés et composés de figures dont certaines ont trop de raideur. Le clair obscur est vivace, les ombres y dominent de beaucoup, les tailles sont fines, serrées, rappelant Suavius. Cependant certains détails et la calligraphie ne nous ont pas entièrement convaincu que ce maître en fut l'auteur. Néamoins nous la plaçons ici à cause de l'avis de Pierre Jean Mariette qui, parlant de cette œuvre, dit que malgré l'absence de nom ou marque « on la croit incontestablement de L. Suavius. » Il l'a décrit comme suit :

« Un prince équitable et judicieux fermant les yeux à tout ce qui pourrait le distraire de rendre justice et écoutant les avis de ses conseillers qui n'ont point de mains, pour marquer que les personnes de cet estat ne doivent point se laisser corrompre par les présents ; cette pièce emblêmatique est de la gravure et de l'invention de Lambert Suavius. »

61.

Les Bohémiens ?

10,7 — 9,4 | C. E. | H^ri D. |

Sept personnages, se détachant sur fond blanc, marchent de front, allant vers la gauche, précédés d'une sorte de pître maigrelet d'un sérieux comique, lequel paraît commander à cette troupe. Il tient une dague, est coiffé d'un bonnet dont le bord est relevé sur le devant, il porte une camisole passée sur un sarreau, ceint d'une sangle soutenant une aumônière. Ses pantalons, amples, sont serrés par des cordes au-dessus et au-dessous des genoux, ainsi qu'à la cheville de la jambe gauche.

D'entre ses compagnons, le premier est vu de dos, le poing

sur la hanche; il porte chapeau mal tapé, petit manteau sur l'épaule gauche, tunique, pantalons et chausses. Le second est un vieillard courbé, coiffé d'une draperie en torsade, ayant à la ceinture une bourse et un poignard; il pose la main sur la tête d'un petit garçon portant un chien.

Suit une femme portant un vase sur la tête et dans ses bras un coq et une poule, elle est chaussée de sandales à deux talons ou supports. Enfin la rangée se termine par un homme et deux femmes sans particularité et cachées en partie par le conducteur susdit; sur le sol, au premier plan est une touffe d'herbes. Le groupe traité quelque peu en manière de charge, offre une variété de types, et le burin en est agréable, fini et bien de Suavius; ce n'est certainement pas la même planche qui parut à la vente, faite à Vienne, de la collection Georges Rath, 1869, le catalogue disant au n° 1170, « de Lambert Suavius, *hommes et femmes, allant à un sacrifice*, très-rare. » Ce titre doit s'appliquer à une sorte de frise représentant un sacrifice, composée par Lombard, qui la signa L. LOM. mais elle n'est pas gravée par Suavius, quoiqu'elle ait figuré sous son nom à la vente Boerner à Leipsig, octobre 1872.

Afin d'écarter toute confusion au sujet de la planche que nous intitulons les *Bohémiens*, il faut savoir qu'il en existe une

Contre épreuve,

De même dimension | H^RT. D. |

Original ou copie? par le graveur Jacques Binck, né à Nuremberg ou à Cologne. Cet élève de Marc-Antoine, fut graveur de Christien II, roi de Danemarck, parcourut les Pays-Bas de 1548 à 50, habita Anvers pour y surveiller certains travaux et mourut à Rome vers 1568. L'exemplaire dont il s'agit fut noté au catalogue de la vente Borluut de Nortdonck comme suit: « Jacques Binck, n° 65. Une famille composée de huit personnes, parmi lesquelles un enfant et une femme portant une

cruche sur la tête et dirigeant ses pas vers la droite ; posée en *largeur*.

Cette estampe porte le monogramme de Binck mais elle n'a probablement pas été gravée par cet artiste. »

Comme particularité elle n'a pas la touffe d'herbes de la planche qui précède, à laquelle elle est inférieure comme travail ; ce qui nous engage à y voir une copie d'après Suavius.

62.

Allégorie héraldique du couronnement de l'empereur Maximilien.

Médaillon, 9 c. de diamètre | R |

En une embrasure circulaire, entourée d'une bordure à inscriptions, sont cinq têtes disposées ainsi que des curieux regardant d'une f nêtre dans la rue et représentant quatre petits anges, posés symétriquement autour d'une femme. Celle-ci en buste occupe le milieu, est coiffée et vêtue avec élégance, la poitrine ornée d'un cœur de grande dimension, les mains croisées s'appuyant sur un cartouche à inscription. En avant de cet objet elle tient une couronne à pointes à laquelle est suspendu un blason aux armes du St-Empire, accompagnées de l'épée et du sceptre.

La bordure extérieure porte ces mots :

Maximilianus · Roma · et · Bohe · Rex · Coronat · ult · novem. anno 1562.

L'inscription du cartouche dit :

Coroné est un Roy par charité :
Qui maintiendra justice et vérité.

Auprès de la dite date est posé en sens inverse, le nom :

Suavius, les deux S mis à contre sens tandis qu'elles ont leur direction ordinaire dans les textes qui l'accompagnent.

On sait que Maximilien II fut élu roi des Romains, le 30 novembre 1562.

Personnages historiques et portraits.

63.

Marius sur les ruines de Carthage.

(Titre donné par le catalogue de la collection léguée par M. Ulysse Capitaine à l'Université de Liége.)

17,3 — 12. | C. E | U. L., Coll. U. C. |

Au milieu de ruines bien architecturées est assis un homme d'âge mûr, d'expression énergique, barbu, dirigeant ses regards vers la gauche. Il est drapé à l'antique et tient de la main gauche un bâton de commandant, sculpté de feuilles de laurier.

L'une des jambes est chaussée et liée à la manière des campagnards italiens dits *ciucciari*, l'un des pieds est posé au premier plan sur un seuil, à droite duquel est la signature : SVAVIVS, INVE ; suivie d'un groupe des trois lettres, A L M, enchevêtrées.

Ce dernier signe est donné par Mariette pour la date, anno 56, c'est-à-dire 1556, l'M, fait en partie par l'L, pouvant donner VI.

L'épreuve de l'Université de Liége est d'une belle vigueur de clair obscur ; et cette figure disposée avec mérite forme un beau pendant au St-Paul n° 21, qui a les mêmes dimensions.

Ils font peut-être partie d'une suite, mais en attendant preuve le titre susdit est bien trouvé : cette pièce porte au verso la suscription P. Mariette 1767.

64.

Tibère en buste.

14,9 | B |

Sur un fond en guise de niche sans cintre, se détache un disque à bordure et fond hémisphérique en creux, devant lequel est la dite figure, vue de trois quarts, laurée, regardant à gauche, élevée sur un double socle.

Sur la bordure susdite, et en lettres romaines simulant le relief, sont ces mots :

Tib. Cœsar Augusti imperat VII ;

Sur le socle teinté touchant au buste :

Anno Domi 16.

Sur le socle blanc servant de base au tout est ce quatrain :

« *Sous ce César premier des inhumains*
Mesme a son sang en dits et faits iniques
Forçant la Vierge et la couche impudique
Fut mis en croix le Sauveur des humains. »

Au sommet du disque cité est un mascaron sarcastique; le fond où se détache le portrait simule la craquelée, comme Suavius la produisit pour diverses autres pièces du genre, et le burin de la présente planche dénote, en son beau fini, le travail du dit maître liégeois.

Douze personnages romains antiques.

Chacun en un cadre ovale, 4 — 3,2. | N. H. |

Bustes entourés d'une bordure à fond blanc où sont les noms et titres, et se détachant sur un rectangle teinté, le tout d'un aspect clair et d'un beau fini.

65.

Octavius Augus. pater.

De profil, regardant à droite, jeune, imberbe, agréable de type.

66.

Valeria . Mesa . Cla . Imp . Vxor .

De profil, tournée à gauche, jeune, coiffée d'un bonnet de perles, à bord formant couronne et retenant une tresse, laquelle posée en volute à la nuque s'élève en serpentant vers le front, où elle se perd en une touffe de cheveux.

67.

Gn . Domitius . Neronis . imp . Pater .

De profil, tourné à droite, figure âgée.

68.

Popea . Sabina . Neronis . imper . Vxor .

Figure de trois quarts, tournée à droite, la coiffure est ornée d'un bandeau sur le haut du front et d'une torsade de perles ; la draperie est retenue par un bouton à l'épaule droite.

69.

Auli . Vitellius . German . imp . aug . p . m . t . p .

Agé, replet, imberbe et lauré.

70.

Annius . Verus . M . Antonini . Imp . Pater .

De profil, tourné à droite, barbe courte et touffue, chevelure idem.

L's du premier nom est à rebours.

71.

Aurelia. mater. C. G.

A peu près de face, regardant à droite, âgée, coiffée d'un bonnet de linge dont les barbes tombent sur les épaules.

Cette figure est la plus finement exécutée de la présente série.

72.

Domicilla. Vesp. Imp. filia.

Elle regarde à droite, est coiffée d'une couronne de perles, dont une carrée au milieu ; cette couronne est surmontée de touffes de cheveux et le chignon est en une résille.

La tête est gracieuse et jeune ; comme pour les suivantes, le profil se détache sur un fond teinté, le reste sur fond blanc.

73.

Arricidia. F. Tertulia. F. Vesp. Vxor.

Le profil tourné à droite est jeune, les cheveux en torsade entourée d'un petit ruban, laquelle serpente aux tempes, puis est roulée quatre fois au haut de la tête.

74.

Antonius. Aug. pius. PP. *Pater.*

De profil, tourné à droite, il porte barbe courte, bouclée comme la tête, qui est laurée ; les rubans de la couronne descendent sur le dos.

Au bas du cadre et comme lui servant de base, est un rectangle blanc portant cette signature: SvAVIVS, la seule que possède la présente suite.

75.

Faustina F. Aug. Pii. filia.

De face, coiffure ornée de bandeaux de perles, surmontée de touffes de cheveux et d'une torsade; une draperie ou ruban large descend de la tête vers la nuque.

76.

Crispina Augusta.

De profil, regarde à gauche, figure jeune, coiffure élégante.

Voir, de la même série, les nos 103, 104 et 105 ci-après.

Les douze qui précèdent firent partie de la collection du chanoine Hamal ; le no 74, par sa signature, a l'avantage de lever un doute, divers auteurs ayant attribué ces œuvres à Le Rosso, florentin, peintre et graveur contemporain de Suavius.

77.

Portrait buste de Lambert Lombard.

Rond 9,7 | C. des E. | UL. | NH. | . R. |

Vu de profil et regardant vers la droite, la tête occupe la plus grande partie du champ d'où elle se détache en vigueur, lequel

est teinté d'une seule rangée de traits horizontaux donnant un ton uniforme. Il est entouré d'une bordure simulée au moyen de lignes circulaires. Dans le champ de celle-ci, en lettres romaines, sont les mots : *Lambertus . Lombardus . pictor . eburonensis.*

Le célèbre Liégeois y paraît nu tête, dans toute la force de l'âge mûr, une organisation puissante se révèle en cette physionomie robuste, au front vaste, bombé, orné d'une chevelure courte et crépue. Les yeux, au regard pénétrant, paraissent sonder l'espace, y poursuivre un but avec une volonté invincible. Expression confirmée par celle des lèvres à peine visibles et néanmoins si bien accusées entre les moustaches touffues dominant une barbe très-agréablement vermiculée.

Le costume se compose de trois vêtements, dont deux à boutons, sur lesquels tombe un petit collet de linge et le pardessus qui est à larges revers.

Quoique cette œuvre ne soit pas signée, elle offre une trop grande analogie de burin avec les précédentes, pour ne pas être attribuée au même auteur, et la calligraphie elle-même concourt à cette certitude.

L'esprit du modèle semble y avoir été parfaitement rendu et l'on doit une expression de reconnaissance à Suavius, qui sut nous léguer les traits parlants de celui qui mérita d'être regardé comme le restaurateur des arts au pays de Liége.

78.

Portrait de Balthasar Schetus.

Médaillon, 8,5 avec bordure, 6,5 sans | C. des E. | N. H. |

En buste, d'âge mûr, cheveux courts, barbe divisée et moustaches ; vêtu d'un col de linge, d'un justaucorps à raies horizontales, boutonné, sur lequel passe une chaîne à double rang ; un manteau complète le costume.

Sur le fond, à gauche, est un heaume, de face, surmonté d'une aigle éployée ; à droite du personnage est un blason écartelé aux 1er et 4 à une aigle volant à dextre ; aux 2 et 3 à un dragon couronné, volant aussi à dextre, ceux-ci sur fond teinté quoique sans hachures héraldiques, les aigles sur fond blanc.

Le tout se détache sur un fond simulant un creux hémisphérique.

La bordure circulaire du cadre porte les noms : *Balthasar Schetus D in Hoobocken*, 1561.

Au bas est signé sVAVIVs, les S posés en sens inverse.

Balthasar Schetz était numismate, étude partagée par plusieurs membres de sa famille. Goltzius le cite en son *Jules César* et Goropius lui dédia le 6e livre de ses *Aduatica*.

Le cuivre de son portrait précité fut employé comme preuve historique par l'écrivain Jacques Leroy, à la page 369 de son livre intitulé : *Notitia Marchionatus* S R I. *sive agri Antverpiensis; libri* VII. *Amsterdam* 1678.

79.

Portrait de Melchior Schets et de *Anna van Stralen*, sa femme.

Médaillon, 3,7 avec bordure, 2,7 sans. | B. |

Tournés à droite, de profil, en guise de médaille, ils n'offrent rien de caractéristique, le mari se présente le premier avec cheveux courts et barbiche ; le haut de leur taille, seul point apparent du costume, n'a nul ornement.

La bordure en sa moitié supérieure, porte en lettres romaines les noms du premier, et l'inférieure ceux de la dame ; ces derniers commençant à droite, c'est-à-dire à rebours.

Cette œuvre est l'objet de droite d'une planche offrant à gauche le médaillon contenant les bustes d'*Hercule et Dejanire*, décrits ci-dessus au n° 25 et dont le diamètre est un peu plus petit que celui du présent sujet, lequel est finement exécuté.

Guichardin cite les Schets et les Stralen parmi les douze plus nobles d'Anvers ; le *Bulletin de la commission des monuments d'Anvers*, 1867-68, s'occupe de la famille des premiers.

80.

Portrait d'Ursule Lopès, épouse de M. Perez.

Médaillon, 7,8. | B |

En buste, occupant tout le diamètre du champ, cette dame, jeune encore, en costume élégant, porte bonnet orné de perles, fraise montante, chemisette très-ouvragée, taille et épaulières ornées de perles.

Elle se détache sur un fond simulant un creux hémisphérique, rayé en guise de craquelée sauf un disque resté blanc au centre du creux.

Une bordure entourant, mais sur laquelle passe le buste, contient ces mots : *Ursula Lopes M. Perez conjun.*

Au milieu inférieur de cet encadrement, en un petit rectangle, est le nom du graveur ainsi tracé : SVVIVS.

Ce travail est agréable et finement produit.

Le portrait de M. Perez est décrit au n° 110, ci-après.

81.

Portrait d'Antoine Perrenot, évêque d'Arras, etc.

40 — 28 | B. |

Sur un fond architecturé est debout, à mi-corps, en une attitude digne, ce premier archevêque de Malines ; tourné vers la droite, ses yeux fixent à gauche et il tient des deux mains abaissées un livre à belle reliure.

Il porte cheveux courts et frisés, barbe et moustaches petites ; il a pour costume un col de linge, justaucorps, à poignets

garnis de crevés, plus un pardessus orné de fourrures et boutonné.

Le socle servant de base à cet ensemble montre, à droite, la date 1556, et au milieu un cartouche à inscription, laquelle est à rebours, et dit : *Effigies ill. ac R^mi D. Antonii Perrenot. Epi. Atrebatensis Imp. Caroli. V. primi consiliarii et Sigillorum custodis.*

C'est-à-dire : Portrait de l'illustre et révérend seigneur Antoine Perrenot, évêque d'Arras, premier conseiller et garde sceaux de l'empereur Charles-Quint.

L'individualité du personnage paraît bien rendue, vu la rectitude du dessin, mais le clair obscur y présente de la sécheresse.

Mariette dit qu'en ce portrait, « si l'on ne trouve point le nom de L. Suavius, ce travail est reconnu pourtant pour être de lui.» Le fait est prouvé par l'indication du n° suivant.

(Ce portrait a été reproduit sur bois pour le beau travail intitulé : *The chief victories of the emperor Charles the fifth. London* 1870. *Br. Sir William Stirling-Maxwell bart.*, mais l'inscription y a été placée dans le ciel de l'embrasure du fond, à droite.)

Voilà donc quatre-vingt et une pièces décrites de visu, signées ou présentant le caractère des tailles dont leur auteur usait en ses travaux. Suivent les planches citées par divers auteurs et catalogues.

Celles dont l'existence nous paraît indubitable, sont distinguées par un astérisque, et nous laissons sans n° les douteuses ou étrangères à l'œuvre.

Citons d'abord comme suite à la planche précédente, le deuxième

82.

Portrait de Perrenot, daté de 1554 *.

Il est assis, et cette œuvre que Mariette qualifie de « mor-

ceau considérable. » est accompagnée des deux inscriptions que voici :

Reverendiss(imi) et illustris(simi)
Domini
D(omini) Antonii Perrenot Atrebate(nsis) epi(scopi)
Ac. Caroli V. a consiliis, primi
Artium et ingenii unici fautoris
effigiem, ad vivum
Lambertus Suavius Leodiensis
expressit.

—

Unice Mecœnas, o illustrissime Præsul
En tibi, quod veneror, Suavius autor opus.
Vultus effigiem licuit, non sculpere mentis.
Hoc tamen in votis, si licuisset, erat,
Ut velut hinc vultus, sic dos foret agnita mentis
Qua servas artes, et studiosus amas.

Cette gravure fit partie de la collection Didot qui vient d'être vendue à Paris et dont le catalogue dit au n° 3369 : « Suavius (Lambert Suterman dit) Granvelle (Ant. Perrenot, cardinal) chancelier de Charles-Quint, 1554. »

Sujets Bibliques.

Adam et Ève.

28,5 — 20 — 5 | R |

Cette pièce indiquée par un catalogue de Bœmer, à Leipzig, présente bien, pour les figures, l'aspect du burin de Suavius, néanmoins nous ne la croyons pas de ce maître, parce que le travail des accessoires paraît lui être étranger. On l'a attribuée à Boivin.

83.

*Le passage de la mer rouge**

cité, par Saumery, *Délices du pays de Liége*, t. V p. 310, note M. 1744.

Le catalogue de la vente P. Wouters, Bruxelles 1797, ajoute : « N° 23. Le passage de la mer rouge, d'après Angelo Bronzini (sic), par Lambert Suavius. H. Cock excud, belle épreuve, posée en travers. »

Angelo Bronzino mourut à Florence, vers 1578. Notons que Lambert Lombard peignit le même sujet, mais placé en hauteur, voir : *Histoire de la peinture au pays de Liége*, par J. Helbig, p. 138.

84.

« *Les Israélites ramassans la manne dans le désert*. »

Cité par P. Mariette, qui reproduit la signature, gravée à rebours comme suit : suivauS et donne la mesure : 2 pouces 3 lignes sur 3 p. 4 l.

« *Esther devant Assuerus*,

H. Cock, exc. » Huber (1). Il ne s'agit, croyons-nous, que du même sujet, d'après Lombard, reproduit deux fois ; le grand par H. Cock, 1553 ; la manière du second est étrangère à Suavius.

Sujets du Nouveau Testament.

85.

*La Vierge et l'enfant Jésus**,

que Mariette cite encore, voici son texte :

(1) Notices générales des graveurs. Dresde et Leipzig, 1787.

« La Ste Vierge assise dans une niche ruinée et ayant entre ses bras l'enfant Jésus debout; il y a apparence que cette pièce est inventée et gravée par Suavius, quoique son nom n'y soit pas, elle me paraît pourtant incontestablement de lui. 5° d. 3° p. 6', travers. »

86.

*Jésus ressuscitant le fils de la veuve de Naïm, par Suavius**, cité par Huber.

Il ne paraît pas y avoir ici confusion avec les deux résurrections du Lazare, signées et renseignées par inscriptions, quant au sujet, lesquelles représentent le ressuscité sortant de sa tombe, tandis que le fils de la veuve se leva du cercueil « qu'on portait. »

87.

« *Jésus à table chez Simon le pharisien**, H. Cock, ex. » Huber.

Lombard dessina le même sujet, voir le *Catalogue de dessins de l'Académie de Liége* (1). Pourtant rien ne détruit la citation de Huber.

« *Jésus prêchant le peuple en paraboles.* Karolus fec. » Huber.

C'est la gravure du tableau de Lombard, appartenant à M. le Duc d'Arenberg, à Bruxelles. Elle ne doit pas être de Suavius, Anvers en possède un exemplaire.

88.

« *La femme adultère**, grande composition, *Benetto Stephani, exc.* » Huber.

« *Jésus ressuscitant Lazare*, H. Cock, *exc.* » Huber.

En cette citation, nous croyons voir ce sujet, de grand for-

(1) Catalogue de dessins d'artistes liégeois, possédés par l'Académie des Beaux-Arts et l'Université de Liége. Verviers 1874.

mat, gravé d'après Lombard, par un maître inconnu, lequel est probablement Hans Collaert, dont le burin ressemble parfois à celui de Suavius. La dite gravure est signée *Lam. Lombard, inven. A. Cock, excudebat.*

Jésus lavant les pieds aux apôtres.

[R]

C'est une composition de Lombart, signalée par un catalogue Bœrmer, mais non gravée par Suavius.

89.

« *Le Christ sur la croix**, H. Cock, *exc.* » Huber.

On a vu la même scène, par cet éditeur, au n° 16, signé Cock, *excudit* 1557, néanmoins la susdite pièce peut être autre, Huber ayant eu soin de noter les dates rencontrées parmi les douze Suavius qu'il connut.

Il est vrai aussi qu'il confondit Suavius avec Lombard, et qu'il existe une gravure, d'après celui-ci, du sujet en question, signée H. Cock, *exc.*. mais elle est datée 1563.

Descente de croix.

[R]

Signalée par un catalogue Bœmer, elle n'est pas de Suavius, mais c'est une intéressante reproduction d'un groupe de la descente de croix de Lombard, laquelle orna l'église St-Jean-en-Ile, à Liége, et dont M. Duval de cette ville, possède le dessin original (1).

(1) Voir catalogue des dessins d'artistes liégeois.

90.

« *Descente de croix**, Suavius, *fecit.* » Huber.

Entre les planches du même sujet, décrites aux nos 18, 19 et 20, aucune ne porte le mot *fecit.*

Mise au tombeau, d'après Albert Durer.

23,5 — 17,5 | H. D. |

Signalée par un catalogue comme étant de Suavius; elle présente plus de lourdeur que n'en comportait en général le travail de notre graveur. Le copiste y a reproduit la date 1507 et le monogramme du maître Nurembergeois.

91.

« *Mise au tombeau**, sans aucune marque, posée en largeur. »

Catalogue de la vente Borluut, de Nortdonck, Gand 1858, au no 1563.

92.

« *Jésus marchant avec les deux disciples d'Emaus**, Suavius, *fecit.* » Huber.

Même sujet fut gravé d'après Lombard, par Furnius, mais la citation de la signature de Suavius, permet de croire que le dit auteur la nota de visu.

« *St-Pierre écrivant sur une tablette.* »

Ainsi s'exprimait en novembre 1872, le no 2175 d'un catalogue d'une vente faite à Leipzig, mais il y avait erreur, la gravure était le St-Paul écrivant.

« *St-Pierre et St-Paul à Athènes*, grande composition en largeur. »

Catalogue Borluut, n° 3526. Il s'agit sans nul doute de *La guérison du boiteux*, dont la scène eut lieu à Jérusalem, présents les Saints Jean et Pierre. Certains confondent certainement aussi en citant le sujet suivant :

« *La guérison du Paralytique.* »

Laquelle eut lieu, chacun le sait, en présence du Christ.

93.

« *Un apôtre debout en une niche**, tourné à gauche, tête de profil, il tient sous son manteau un livre qu'il indique de la main gauche. Non signé, mais dans la manière de Suavius et moins fin que la suite susdite de ses apôtres. » C'est ainsi que s'exprime Passavent, t. 3, p. 113 et suiv. n° 19.

« *Une série d'apôtres et de saints debout avec leurs attributs*, par Suavius, d'après Lombard. »

Nagler, t. XVII, p. 534, les dit in-4°, sans nom ni signature. Même citation au catalogue Winckler, t. III, n° 5605.

Il doit être question en cela de la suite des apôtres, composée par Lombard, que nous espérons décrire en son œuvre, et dont la gravure est étrangère à Suavius.

« *Un Evangeliste assis en une niche, et écrivant sur une tablette.* »

Catalogue Borluut, de Noordonck.

Il peut y avoir méprise avec le St Paul, assis et écrivant, n° 21.

94.

« *Le couronnement de la Vierge* *

qui se voit à l'entrée du chœur de St-Barthélemi, à Liége. » *Délices du pays de Liége*, t. V., p. 310.

95.

« *Ste-Marguerite,* *

signée L. Suavius, in-12. » Nagler, 10, et Passavent, t. 3, p. 109 à 115.

96.

« *Hommes et femmes allant à un sacrifice,* * par Lambert Suavius, très-rare. »

Cité au n° 1170 du catalogue de la collection du conseiller Georges Rath, vendue à Vienne, en janvier 1869. Cette citation paraît assez précise pour croire qu'il n'y a pas confusion avec la frise due à Lombard, citée au n° 61.

Allégories.

97.

« *La Philosophie* *

Copie en contre-épreuve d'après Marc Antoine, qui la grava d'après Raphael. » Batsch, n° 381, et Passavent, t. III, p. 114, lequel rapporte qu'on en trouve des épreuves avec et sans le nom de Lambert Suavius.

« *Trois philosophes antiques,*

vêtus de longs manteaux et parmi lesquels il y en a deux qui tiennent des livres; ces trois petites pièces sont attribuées à L. Suavius, cependant il y a apparence qu'elles ne sont que de son dessin.

Sans nom ni marque, 3° 5'-haut, 1°, 6' travers, chaque, » dit Mariette.

« *Deux statues de Philosophes,*

enveloppés dans leurs manteaux, sur une même planche gravée en 1558. Cependant quoique cette pièce soit attribuée à Lambert Suavius, il y a lieu d'en douter et peut-être n'est-elle que de son invention.

Sans nom ni marque, seulement la date est sur le socle du piédestal, sur lequel les statues sont posées, 5°, 6' haut, 5°, 2' travers. » P. Mariette.

Les vertus cardinales.

A ce sujet il est permis de croire que Suavius en a complété le nombre cité par divers et dont une seule est décrite ici, la Force, n° 58, il reste à noter :

98.

La Prudence *

99.

La Justice *

100.

La Tempérance *

Quant aux sybilles, les auteurs variant sur le nombre, il n'est rien à prévoir encore sur les dénominations à rencontrer, en outre des deux précitées, Lybique et Persique, v. n°s 29 et 30.

« Il fut aussi attribué au même, »

101.

Un Evangéliste *

Quant aux figures dites :

Statues de femme,

les sujets décrits au n°s 32 et 33, portent les chiffres 3 et 5,

il doit donc rester inconnus, au moins trois des nos précédant ce dernier, nous les notons :

102* 103* 104*

Mariette cite encore les deux sujets suivants :

105.

« *Trois figures grotesques, à mi corps* *

Représentant un vieillard qui offre sa bourse à une vieille femme, dont l'aspect est des plus difformes, il y a apparence que cette pièce est gravée par L. Suavius, quoique l'on n'y voye pas son nom.

Cock, ex. Et deux vers flamands au bas ; 6° 9′ haut 4°, 9′ travers. »

106.

Une tête de mort *

Elle paraît être gravée par L. Suavius, dit Mariette, lequel ajoute :

« Pour celle qui suit et qui est plus petite, ce n'en est qu'une copie non du même, quoiqu'elle lui soit attribuée par quelques uns.

A la première, il n'y a aucune marque ni aucun nom, seulement ces mots : *Vigilate quia nescitis*, etc., suivis de deux vers flamands; hauteur 4° 2′, travers 2° 8′. »

Portraits.

107.

« *Jules César**.

Petit médaillon, » Nagler 10 et Passavent t. 3, faisant partie de la suite décrite aux nos 65 à 76, ainsi que les deux suivants, cités par les mêmes auteurs.

108.

*Claude Néron**.

109.

*Lollia Paulina**.

110.

« *Un empereur romain assis dans une niche**,

posé en hauteur, » catalogue Borluut de Noortdonck.

111.

«*Thomas Philologus Ravennas**,

an. 1260, in 8°, » idem.

112.

*Michel Angelus Buonarottus**,

nobilis florentinus. aetatis LXXI in 8° idem. Cette célébrité étant décédée en 1563, âgée de 90 ans, l'âge indiqué reporte la gravure à 1545. Le suivant est d'un autre format.

113.

«*Buonarotti* (*Michel Ange*)*,

in 4°, rare, très-belle épreuve » dit le n° 3368 de la vente Didot à Paris, 1877. Au nom de « Suavius (Lambert Suterman dit). » Au n° 3371 il offre du même graveur :

114.

« *Titien* (*Tiziano Vecello*)*,

in 4°. » Même catalogue.

115.

« *M. Perez**,

médaillon de 1553, in 8°. » Nagler et Passavent. Voir le n° 79 qui peut être le pendant de celui-ci.

116.

« *Erasme Schetus**,

aetatis suæ, 61 A. D. 1554 in 8° médaillon, » idem.

117.

« *Anna Straelen Melchior, Schetus* conjux*,

aetatis 31 A. D. 1554 in 8°, médaillon » idem.

118.

« *Melchior Schetus**

aetatis suæ 37 A. D. 1561 in 8°, médaillon » idem.

On voit que ces deux derniers portraits semblent être une amplification de ceux des mêmes personnages décrits au n° 79, sur lesquels ne sont indiqués ni l'âge ni la date. Le Balthasar Schetus, n° 78, est de 1565 aussi, comme on a dit.

119.

« *Rogerius le Strange et Dorothea* uxor ejus*,

in 12°. » Nagler et Passavent qui les citent encore, ne disent pas s'ils se trouvent sur une même feuille.

« *Le portrait de Lambertus Lombardus Leodiensis pictor et architectus.* » Huber.

Le titre d'architecte n'existe pas sur les deux portraits médaillons qui paraissent avoir été faits du vivant de Lombard,

celui de sa biographie, par Goltzius, et son amplification en contre-épreuve. Mais il se trouve sur le portrait de ce peintre ornant la biographie poétique de Dominique Lampson: *Pictorum aliquot celebrium Germaniæ inferioris effigies etc. Antverpiæ.*

Cette gravure est signée sur le fond, en haut à gauche, de la marque W. I. avec titre apposé au bas, comme suit : *Lamberto Lombardo Leodiensi, pictori et architecto.*

C'est là très-probablement que Huber aura pris, en la corrigeant, la dite citation.

Paysages.

120.

« *Vue d'une partie du Colisée de Rome**,

signé L. S. in 4°. » Catalogue Sternberg n° 247, et Passavent.

121.

« *Vue du palais des Césars à Rome**,

avec l'inscription : *Divus Augustus et Nero Claudius imp. Rom.* et au milieu inférieur : 1553 Suavius. » dit Passavent.

NOTE 1.

Prix atteints par des gravures de Suavius.

Le catalogue de la vente P. Wouters, faite à Bruxelles en 1787, dit :

« Lambert Suavius, n° 686. Soixante-huit pièces dont le

Christ mis au Tombeau, 1548; *la Résurrection du Lazare*, 1544 ; les autres consistent en portraits, médailles, statues, etc. »

Adjugés au prix de . . . . . f. 5,15

Achetés par Bauer, selon l'annotation du catalogue que possède le cabinet des estampes à Bruxelles.

En ce prix, il s'agit probablement de florins Brabant, à fr. 1,21

Le même livret cite au « n° 683, treize pièces, dont *la Charité*, d'après Lombard, par Suavius, » que l'on a vue au 58 de nos numéros.

A la vente de la collection du chevalier J. Camberlyn, à Bruxelles, le dit cabinet acquit pour fr. 60,00 :

Les deux planches portraits de :

1° *Ursule Lopes* (80) ;

2° *Melchior Schetz et sa femme* (79).

Cette seconde pièce portant sur même feuille le médaillon d'Hercule et Déjanire, avec marges.

Le cabinet des estampes, à Bruxelles, acquit le grand portrait d'*Antoine Perrenot* (82) pour . . . . . fr. 80,00

Ces deux pièces sont d'une belle conservation et très-rares, et firent exception extra comme prix.

NOTE 2.

Concernant le nom de Suavius.

Nul artiste ne vit diversifier l'orthographe et la teneur de son nom, autant que notre graveur. Chaque biographe sembla vouloir y apporter une tournure particulière; aussi le trouvons-nous écrit de vingt-six manières, c'est-à-dire :

Schwabe.	Schwave.
Soave.	Suave.
Suavie.	Suavio.
Suavius.	Subterman.
Subtermans.	Substermans.

Supterman.	Suster.
Susterman.	Sustermanns.
Sustermans.	Suterman.
Sutermann.	Sutermans.
Suttermann.	Tedesco.
Zeustris.	Zustres.
Zustris.	Zustrus.
Zutman.	Zoutman.

Sans compter Lambert, dit Lombardo. Noms accordés aussi en partie à Lombard avec lequel on confondit si souvent Suavius ; de même qu'avec Lambert Suster, dit Sustris, d'Amsterdam, peintre de mérite et leur contemporain.

Vasari avait pourtant cité particulièrement nos deux illustrations dès 1561.

Leurs deux noms se trouvent tracés comme inventeur et graveur sur des planches de Suavius.

Néanmoins, Sandrart ayant publié en 1683 que Lambert Lombard et Lambert Suavius n'étaient qu'un même personnage, cette erreur fut répétée par la généralité des biographes.

Quoiqu'en 1740 Mariette eût signalé encore leur dualité, la dernière traduction de Vasari, Paris 1842, dit à la table du tome 8 :

« Zustris ou Suterman ou Susterman ou Suster, Lambert dit Lombardo ou Tedesco ou Suave ou Suavius. »

Le même travail ajoute à la note 26 :

« Lambert Sutermans signait ses gravures L. Suavius. »

La biographie des artistes de tous les temps et de tous les peuples, publiée naguère à Berlin, ajoute qu'il n'est pas établi si Suavius est un même personnage avec Lombard, s'il a été ou non son disciple et confondu avec lui, ou s'il n'est aucun des deux.

De Villenfagne disant que la famille Zutman eut des représentants à Liége jusqu'au siècle dernier, il y a peut-être affinité avec les suivants :

1° Pierre Zutman, mayeur de Lantremange, auteur du *Recueil de différents privilèges, records et anecdotes concernant les terres et juridiction de Lantremange.* 1 vol. in-f°, 1617.

2° Un religieux dont le portrait, gravé, a pour lettre ces mots : « *Suavius Andri. Pred. zu Utrecht. Hustbaet* 65 *fol : S. V. Lamsewerde fec. ad vivum* 1648.

Table des planches datées de Suavius.

15	16	*La résurrection du Lazare*	1544
6	5	*St Simon de la suite des apôtres*	1545
4	7	*St Jude id.*	1545
	112	*Portrait de Michel-Ange*	1545
	9	*St Mathieu.*	1547
	14	*Le Christ de la suite des apôtres*	1548
	20	*Le Christ mis au tombeau*	1548
	24	*St Pierre et St Paul conduits au supplice*	1553
	23 *bis*	*La guérison du boiteux*	1553
	121	*Vue du palais des Césars à Rome*	1553
	115	*Portrait de M. Perez*	1553
	79	*Portraits de Melchior Schetz et de sa femme* sur le même médaillon; imprimés sur la même feuille avec les deux figures suivantes :	1554
	25	*Hercule et Dejanire* sur un même médaillon	1554
	116	*Portrait d'Erasme Schetus.*	1554
	117	*Portrait d'Anna Stralen, femme de Melchior Schetz*, précités. Ici elle est seule.	1554
	82	1er *portrait d'Antoine Perrenot.*	1554
	18	*Le Christ mort, déposé près du tombeau.*	1554
	1	*Buste de Jésus*	1555
	2	*Buste de la Vierge*	1555
	81	*Second portrait d'Antoine Perrenot, de Granvelle.*	1556
	63	*Marius sur les ruines de Carthage.*	1556
	89	*Christ en croix*	1557
	97	*Les deux philosophes.*	1558
	78	*Portrait de Balthazar Schetus*	1561
	118	*Portrait de Melchior Schetus*	1561
	62	*Allégorie héraldique.*	1562
	18	*Le Christ mort déposé près du tombeau*	1567

Table des quatre-vingt et une gravures de Suavius

DÉCRITES DE VISU.

Sujets du Nouveau Testament.

1 Buste de Jésus.
2 Buste de la Vierge.
3 Saint Jacques le Majeur.
4 » Jude ou Thadée.
5 » André.
6 » Simon.
7 » Barthelemi.
8 » Jacques le Mineur.
9 » Mathieu.
10 » ?
11 » Jean l'Evangéliste.
12 » Paul.
13 » Pierre.
14 Le Christ.
15 Résurrection du Lazare.
16 Christ en croix, d'après Lombard.
17 Le Christ descendu de la croix, d'après Raphael.
18 Le Christ mort, déposé près du tombeau, entouré des saintes femmes.
19 Même sujet en contre-épreuve.
20 Le Christ mis au tombeau.
21 L'apôtre saint Paul.
22 Saint Pierre guérissant le boiteux.

23 Saint Pierre en prison.
24 Les saints Pierre et Paul conduits au supplice.

Sujets mythologiques

25 Hercule et Dejanire.
26 Junon et Psyché.
27 Vulcain.
28 Les Grâces.
29 La sibylle Libique.
30 La sibylle Persique.

Statues de femme, style antique.

31 Figure indiquant à gauche.
32 » au livre et chiffre 3.
33 » au chiffre 5.
34 » au poing sur la hanche.
35 » au manteau retenu sur la poitrine.
36 » à la draperie nouée sur le dos.
37 La liseuse.
38 Figure indiquant à droite.
39 » de dos, au monogramme L S.
40 » soulevant son voile.
41 » montrant son manteau.
42 » à la tablette.
43 » de dos, au tronc d'arbre et fond blanc.
44 » à la niche coupée.
45 » à la lampe sépulchrale.
46 » à la couronne murale.
47 » à la guirlande.
48 » à la lyre.
49 Statue d'adolescent, d'après l'antique.
50 L'homme à la hampe.

51 Statues de reine et roi Daces prisonniers.
52 Même sujet.
53 Statues d'une jeune fille et de sa nourrice, style antique.

Allégories.

54 La Foi.
55 L'Espérance.
56 La Charité.
57 La Charité, d'après L. Lombard.
58 La Force.
59 L'Abondance.
60 Un prince aveugle entouré de ses conseillers.
61 Les Bohémiens.
62 Allégorie du couronnement de l'empereur Maximilien.

Personnages Romains antiques.

63 Marius sur les ruines de Carthage.
64 Tibère.
65 Octavius, père de l'empereur Auguste.
66 Messaline, femme de l'empereur Claude.
67 Caïus Domitius, père de Néron.
68 Poppea, femme de Néron.
69 Vitellius.
70 Annius Verus, père de Marc-Aurèle.
71 Aurellia, mère de C. G. (Claudius Galenus ?)
72 Domicilla, fille de Vespasien.
73 Arricidia, femme de Titus.
74 Antonius, père d'Antonin-le-Pieux.
75 Faustine, fille d'Antonin-le-Pieux.
76 Crispina, femme de l'empereur Commode.

Portraits modernes.

77 Lambert Lombard.
78 Portrait de Balthazar Schetz ou Schetus.
79 » de Melchior Schetz et de sa femme.
80 » d'Ursule Lopes, épouse de M. Perez.
81 Deuxième portrait d'Antoine Perrenot de Granvelle.

Table des gravures de Suavius

INDIQUÉES PAR LES AUTEURS ET QUI NOUS SONT RESTÉES INCONNUES. CELLES QUE NOUS CONSIDÉRONS COMME DOUTEUSES SONT MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE.

Sujets Bibliques.

82* Adam et Eve.
83 Le passage de la Mer Rouge.
84 Les Israélites ramassant la manne.
84* Esther devant Assuérus.

Sujets du Nouveau Testament

85 La Vierge et l'enfant Jésus.
86 Jésus ressuscitant le fils de la veuve de Naïm.
87 Jésus à table chez Simon le pharisien.
87* Jésus prêchant le peuple en paraboles.
88 La femme adultère.
88* Jésus ressuscitant le Lazare.
89 Le Christ en croix.
89* Descente de croix.
90 Descente de croix.
90* Mise au tombeau, d'après Albert Durer.
91 Mise au tombeau.
92 Jésus marchant avec les deux disciples d'Emaüs.
92* St Pierre écrivant sur une tablette.
92* St Pierre et St Paul à Athènes.
92* La guérison du Paralytique.

93 Un apôtre debout, en une niche.
93* Une série d'apôtres et saints debout, avec leurs attributs.
93* « Un évangéliste assis en une niche, écrivant sur une tablette. »
94 Le couronnement de la Vierge.
95 Ste Marguerite.

Sujets profanes et allégories.

96 Hommes et femmes allant à un sacrifice.
97 La Philosophie.
97* Trois philosophes antiques.
97* Deux statues de philosophes.
98 La Prudence.
99 La Justice.
100 La Tempérance.
101 Un Evangéliste.
102 Statues de femme.
103 » »
104 » »
105 Trois figures grotesques, à mi-corps.
106 Une tête de mort

Portraits.

107 Jules César.
108 Claude Néron.
109 Lollia Paulina, femme de Caligula.
110 Un empereur romain assis dans une niche.
111 Thomas Philologus Ravennas.
112 Michel-Ange Buonarottus.
113 Idem.

114 Titien.
115 M. Perez.
116 Erasme Schetus.
117 Anna Straelen, femme de Melchior Schetus.
118 Melchior Schetus.
119 Rogerius le Strange et Dorothée sa femme.

Paysages.

120 Vue d'une partie du colisée de Rome.
121 Vue du palais des Césars.

TRAITÉ DE PAIX

CONCLU ENTRE

Hugues, abbé de Stavelot et de Malmédy, et Jean, seigneur de Schleiden, le 18 juin 1350.

M. Arsène de Noüe, dans ses *Études historiques sur l'ancien pays de Stavelot et Malmédy*, rapporte que l'abbé Hugues d'Auvergne (1343-1373) apaisa les difficultés qui existaient depuis longtemps entre l'église de Stavelot et Jean de Schleiden au sujet des nominations aux places de la magistrature à Malmédy; cette vieille querelle avait souvent été le prétexte de longues guerres et même de l'incendie de la ville de Stavelot. Ayant eu la bonne fortune de trouver à Aix-la-Chapelle, dans la collection de feu M. Ritz, que son fils a bien voulu mettre à ma disposition, l'original du traité conclu à ce sujet le 18 juin 1350, par l'intermédiaire de l'évêque de Liége, Englebert de La Marck, je crois être agréable aux historiens liégeois en publiant ici le texte littéral de ce document.

Les membres de la famille les seigneurs de Schleiden mentionnés dans notre diplôme figurent dans les notices généalogiques que donne M. Bärsch dans son *Eiflia illustrata*, I, 2, page 655 et suivantes.

Hugo Loersch,

Professeur à l'Université de Bonn.

A tous cheaus qui chest present chyrographe verront ou orront, Hues, par le soffranche de Dieu, abbés des eglises de Stavlo et de Malmedie, des dyoceses de Lyege et de Cologne, et Jehans, sire delle Scleyde, chevaliers, salut en Dieu et conissanche de veriteit. Sachent tuit que comme discors, guerres et debas aient esteit entre nous, le dit abbeit et religieus homes les doijens et capitles des desus dittes eglizes et paijs de Stavlo et de Malmedie, d'une part, et nous, le signeur del Scleyde et nobles homes Conrat delle Scleyde, provos de Saint-Gyrion de Cologne, notre frere, monsigneur Thiri, signeur de Joncrode, chevalier, Willeaume delle Scleyde, canoine de Cologne, nos oncles, et Jehans de Lansvelt, filh Thiri de Meiros, nos aidans et confortans, d'autre part; et nos, li dis abbés, por nos, notres eglizes et paijs, d'un costeit, et nos, li sires del Scleyde, por nos, nos dis frere et oncles [et] Jehan de Lansvelt, et nos aidans et confortans, d'autre costeit, nos en fuissiens mis, de haut et de bas, en le volonteit et en la disposition et ordinanche de reverent pere en Nostre-Signeur Jhesu Crist notre tres chier signeur monsignour Englebiert, par le grasce de Dieu eveske de Lyege, pour mettre le bien de pais et l'acort entre nous, les dittes parties, et nos aidans, à perpetuiteit :

Si sommes nous, li sires delle Scleyde, por notre ditte partie a che consentit et acordeit par le conseilh, dit, traitiet, pronunciation et accordanche de notre dit reverent pere, que bone pais et accort doient estre et seront a tous jours mais des dittes guerres, discors et debas que nous avons eus jusques au jour d'ui au dit abbeit, ses eglizes et son paijs, et avons renunchiet et renunchons dès maintenant a tout le droit et action ke nous, nos dis freres, no oncle et Jehans de Lansvelt poriens et devriens demandeir por nous, nos hoirs et successeurs et les hoirs et successeurs de caschun d'eaus a le mayrie de Malmedie et de ses appendiches, et aussi a tout le droit et action que nos aviens et poijens avoir en une provende lequelle nos demandiens a avoir sour l'eglize de Malmedie; et renunchons aussi nous, li sires delle Scleyde, ses freres et si oncle desus dit, a tout chu que nos poriens demandeir pour le mort de Pietre de Bulissen et a tous les autres clains, demandises, occoisons et debas ki puelent estre avenus entre nous, les dis religieus et lor partie, et ke nos poriens faire por les choses desus dites jusques au jour d'uy, et aussi a tous cous, frais, despens et damages que nous, notre aidant et confortant avons soustenut et eut a l'occoison des dis discors et debas, et pour le mairie,

provende et mort desusdittes, et pour toutes autres occoisons juskes au jour d'uy; et quitons entirement por nos, nos hoirs et successeurs, les hoirs et successeurs de caschun des desusdis notre frere, oncles et Jehan de Lansvelt, tout chu que nos poriens jamais demandeir à la ditte mairie. Et encors avons encouent nous, li sires delle Scleyde, d'abondant, que nos ferons le dit Jehan de Lansvelt aleir pardevant le dit abbeit et ses homes et quiteir en tesmoignage de ses homes tout le droit k'ilh et si successeur poroient jamais clameir en le ditte mairie de Malmedie; et se chu ne fait li dis Jehan, et damages en avenist au dit abbeit, ses eglizes et son paijs, nous, li sires delle Scleyde, en devrons et avons encovent en bone foid de jetteir et desdamageir le dit abbeit, ses eglizes et son paijs. Item nous, li sires delle Scleyde, avons renunchiet et renunchons pour nous et le dit signeur de Joncrode, notre oncle, nos hoirs et successeurs et les siens et pour toute notre partie, a le demandise ke nous et nos dis oncles faisiens a dit abbeit, ses eglizes et son paijs pour le chevanchie que mesire Ponches de Margeri, provos delle Roche pour le temps, fist por l'abie de Stavlo si qu'ilh disdit en le ville le dit signeur de Joncrode a Meuringes, et avoek tout che a tous autres claius et calenges que nous et li sires de Joncroide, nos oncles, por nos, nos hoirs et successeurs poriens demandeir a dit abbeit, ses eglizes et paijs jusques au jour d'uy por les chozes desusdites. Et est a savoir que tout li prison ki pris sunt a l'occoison des dis debas sunt quites et les quitons entirement. mais ilh doient gesir et estre en le main mon signeur de Lyege desusdit jusques a tant que li dit prison ou autres de par eaus a lour cous, frais et despens, aront impetreit de l'auctoriteit notre saint pere le pape u de son penitanchier une absolution por cheaus ki sunt u seroient excommenijes, entredis et culpables de le prise des dis prisons; et nos, li sires delle Scleyde et chilh ki seroient culpable de fait, devons constitueir procureur en le court de Rome ki aie pooir de chu a impetreir; et devront estre ches absolutions impetrees dedens le feste saint Remy prochainement venant; et s'elles ne l'estoient, dont poroit notre dis peres en Dieu li eveskes de Lyege somonir les prisons de rentreir en prison apres le fieste saint Remy, la u ilh li plairoit. Et nos, li abbes desusdis, pour acqueire pais et concorde, et parmi l'acort et traitiet fait par notre reverent pere en Dieu desusdit, avons encovent et promettons en bone foid et loialment que por les renunciations, quitanches et autres choses chi deseure escriptes que li dis sires delle Scleyde et sa partie ont fait a nous, nos eglizes et paijs, nous paierons

a dit signeur delle Scleyde, en nom et a oes de lui et de sa ditte partie, V^c et chinquante escus vies bons d'or et de pois, u monoie a l'avenant, a termes chi desous nommeis ch'est a savoir : C et L escus dedens le fieste saint Gille et C et L dedens le fieste saint Remy, et le remanant dedens le fieste del Toussains prochainement venans; et s'ensi estoit (que ja ne puist avenir!) que nos, li abbes desusdis, fuissiens troveis en faute de paijer les dittes sommes de florins az dis termes, dont volons nos et a chu nos consentons que li dis sires delle Scleyde et si aidans por faute de caschun paiement puist entreir et brisier le paijs de Stavlo et de Malmedie et prendre et paneir sour le dit paijs, sens descompteir de le somme des chinq cens et L escus desus dis, jusques a tant qu'ilh sera paijet entirement de toute le ditte somme; et de chu ne li devons contresteir ne nos justices ne paijs, et en chu faisant ilh ne mefferat (1) nient a nous ne n'i puet meffaire, car nos nos j obligons de notre lyege volonteit, sauf tant k'ilh, li dis sires delle Scleyde ne si aidant ne devront riens meffaire ens eglizes de Stavlo ne de Malmedie, ne ne devra mettre le main ne faire mettre al abbeit ne as persones des dittes eglizes. Et par tant que chis pais et acors soient plus fermes et plus estables, et en tesmoignage des chozes desus dittes, nous, li abbes desusdis, avons appendut notre propre seal a ches presentes lettres et prions et requerons amiablement a doyiens et capitles des dittes eglizes de Stavlo et de Malmedie k'ilh lor plaise tenir et wardeir le pais et l'acort desusdittes et greer chu que nous en avons fait pour le mellour, et appendre por chu a ches presentes lettres lor propres seauz avoek le notre. Et nous, li doyen et capitle de Stavlo et de Malmedie, ki avons encovent de tenir et wardeir le ditte pais et accort, avons appendus nos propres seauz as dittes lettres. Et nous, li sires delle Scleyde desus dis, Conrars ses freres, me sire Thiris sires de Joncroide et Willeaumes delle Scleyde si oncle, ki avons aussi encovent de maintenir et wardeir le pais et accort desus dis pour nous et nos hoirs et successeurs apres nous, avons aussi fait appendre nos propres seaus a ches lettres. Et nous, li abbes et li sires delle Scleyde desusdit, prions et supplions a notre tres chier signeur mon signeur l'evesque de Liege desusdit et a noble home et poissant mon signeur de Falcomont chevalier k'ilh, por plus grant fermeteit et a fin qu'ilh aident que cheste presente pais soit maintenue et wardee, lour plaise a mettre lor seauz a ches presentes lettres overtes avoekes les

(1) Les dernieres lettres sont endommagées par le pli.

notres. Et nos, li eveskes de Lyege et li sires de Falcomont desus dis, a le proijere et supplication des dis abbeit et signeur delle Scleyde, qui avons encovent d'aidier a wardeir le ditte pais et acort entirement, avons appendus et fait appendre nos propres seauz a ches presentes lettres, ki furent faites et donnees l'an de grasce mil CCC et L, XVIIIme jour del moys de Jun.

(Sous le pli).. Adul. per.. dom.)

Sur le pli, l'indication des sceaux dans l'ordre suivant : *abbas. conventus Stabulensis. conventus Malmundariensis. dominus de Scleda. Conradus de Scleda. dominus de Joncrode. Willelmus de Scleda. episcopus Leodiensis. dominus de Falcomonte.*

De tous les sceaux, celui de la communauté de Stavelot seul est conservé entier, mais très-rogné ; celui de la communauté de Malmédy dans sa partie inférieure ; celui de Conrad de Sleide est brisé en deux; l'écusson avec lion droit marchant à droite, est conservé ; quelques débris restent de celui du seigneur de Joncrode. Toutes les queues de parchemin sont à leurs places.

Charte sur parchemin de la collection de feu M. Ritz, à Aix-la-Chapelle. Hauteur : 35 cent., largeur 50,5 cent. Belle écriture, les marges larges; au haut de la charte se présente, à l'envers, la moitié du mot *chirographus.*

Au dos de la feuille, plusieurs notes de diverses mains, qui se suivent ainsi dans l'ordre chronologique :

Litera pacti inter ecclesias nostras et dominum de Scleda, facta a. 1350.

Renunciation par ceulx de la maison de Scleda à la mairie et biens de Malmedie, etc., parmy V^e^ L escus.

Stabulaus. Hugo abbas. A. g. C. A. 36.

AGE DES VILLAS ET TUMULUS ROMAINS

DE LA HESBAYE [1].

I.

Bacon nous enseigne que la vérité se dégage plus facilement de l'erreur que de la confusion.

Précisons donc avec netteté quelle est la véritable position de la question à discuter ci-après.

Deux systèmes sont en présence :

D'après le premier, la Belgique, pendant toute la domination romaine, aurait été absolument inculte et dépeuplée.

D'après le second, au contraire, la Belgique, à la même époque, aurait fourmillé de villas opulentes, auprès desquelles se seraient groupées des agglomérations d'habitations, berceaux de nos villages modernes.

La vérité, comme presque toujours, n'est ni dans l'une ni dans l'autre des thèses extrêmes.

D'abord, dégageons la question de toute préoccupation étrangère à la science archéologique et ne nous faisons pas les partisans systématiques de ceux qui, dès le premier siècle, allèguent l'apostolat en Belgique d'un premier S. Materne, disciple de S. Pierre, et au IIe, au IIIe, la présence de chrétiens dans les légions romaines de la Gaule-Belgique [2]. Mais n'adoptons pas

[1] Dans l'intérêt de la dignité de la discussion, imprimons à celle-ci une allure qui ne soit pas celle de la polémique quotidienne des journaux : les questions scientifiques sont au-dessus de la personnalité de ceux qui les discutent.

[2] Voir *Acta SS* du 17 oct., VIII, p. 31.

non plus, sans la contrôler de près, l'opinion contraire à celle des Bollandistes, opinion dont la portée serait de reculer jusqu'au Ve siècle l'époque de l'introduction en Belgique du christianisme, dont jamais aucune trace n'a été découverte dans le tréfonds romain de nos villas.

A ceux qui demanderont à quoi bon rechercher la date où les villas et tumulus ont cessé d'être en usage, on répondra que rien n'est inutile en matière scientifique, et il est d'ailleurs toujours important de fixer des jalons certains pour l'histoire.

N'est-ce pas quelque chose, en effet, que de n'avoir plus à se demander, quand on lira nos historiens futurs, si « entre » l'invasion de César et l'arrivée des Franks, des feuillets » n'ont pas été égarés à l'imprimerie ou oubliés par le bro- » cheur [1] ? »

César (B. G., I, 33, voy. ibid. 28, 3) considérait comme un grand danger pour l'Empire que les Germains s'habituassent à franchir le Rhin ; et en effet, comme l'a très-bien fait remarquer Fauriel, les invasions des Germains datent de bien loin avant les grandes invasions du commencement du Ve siècle ; elles n'ont pour ainsi dire jamais cessé, sinon dans une période dont il sera parlé plus loin, où elles ont été momentanément comprimées, mais pour reprendre bientôt leur essor.

Elles avaient commencé avant la conquête romaine ; c'est à elles que remonte l'arrivée en Belgique des Nerviens, des Éburons, et d'autres peuples d'origine germanique, qui refoulèrent les Gaulois et les expulsèrent d'une partie du territoire de la Belgique.

Ces poussées [2] des barbares qui transportèrent les Ména-

[1] Prospectus du IVe vol. de Schayes, publié en 1877 par M. Van Dessel.

[2] Ansibarii *pulsi* a Chaucis (Tacit., *Ann.*, XIII, 55); Bructeri *pulsi* a Chamavis et Angrivariis (Id., *Mor. Germ.*, XXXIII); Marcomanni *pulsi* a superioribus barbaris (Capitol., *in M. Ant. phil.*, XIV), etc., etc.

Aussi Quicherat, *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1875, p. 168, emploie-t-il le mot propre en parlant des *poussées* des barbares.

piens des bords du Rhin jusqu'à ceux de la mer, etc., etc., ne furent pas absolument maîtrisées par César, car en l'an 26 de l'ère chrétienne, sous Tibère, les Gaules, d'après Aurelius Victor, furent ravagées par les nations voisines (a finitimis gentibus Galliae direptae sunt) ; Suétone nous le dit formellement, ces voisins gênants étaient les Germains (Gallias a Germanis Tiberius vastari neglexit); c'est bien ainsi la *Belgica* qui dut subir le principal effort de cette invasion.

Sous Claude (en l'an 47 ou 48), nous voyons les Barbares de la Germanie, et nommément les Chauques, qui reparaîtront plus loin, dévaster une partie de la Gaule-Belgique, portant le nom de *Germanie inférieure*, partie à laquelle appartient notre ville de Tongres (Tacit., *Ann.*, XI, 18, 19).

A peine vingt autres années se passent-elles, que les incidents de l'insurrection de Civilis en l'an 70, incidents dont plusieurs eurent lieu au sein de nos contrées, dans les *avia Belgarum*, près du *pons Mosae*, etc, ne permirent guère encore aux habitants du pays de s'installer à la campagne dans des villas luxueuses.

Mais alors s'ouvre une période très-longue de repos et de tranquillité, que M. le chanoine Cajot croit également avoir pris naissance avec la paix entre les Romains et les Germains qui suivit l'insurrection de Civilis [1].

Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire, a-t-on dit ; le mot est applicable à la Belgique d'alors dont le nom, pas plus que celui de la Gaule, n'est cité sous les successeurs de Vespasien, jusqu'à Nerva, qui fut proclamé empereur chez les Séquanais, peuple de la *Belgica*. et Trajan, qui avait été gouverneur de la Germanie inférieure; ces princes avaient donc contribué à maintenir la paix dans nos contrées, avant leur avénement à l'Empire.

Quant aux grands règnes d'Hadrien et des deux premiers

[1] *Ann. de la Société archéol. de Namur*, XIV, p. 97, note 1.

Antonins, un auteur a pu intituler le chapitre qui en traite, de cette rubrique éloquente : « BELGICA PAUCA sub impp. Hadriano, Antonino Pio, et Marco Aurelio philosopho. »

C'est cette période qu'indiquent, *sans exception*, par les monnaies qui y ont été trouvées, toutes les villas de la route de Cologne à Bavay jusqu'un peu au delà de Tongres, et tous les tumulus de la Hesbaye (dépendances mortuaires de ces villas, comme l'a prouvé la paire de petits trépieds découverts l'un dans une villa à Petit-Fresin, l'autre dans un tumulus à Grand-Fresin).

Les monnaies impériales ont eu cours sous tout l'Empire, soit ! Mais quand l'induction tirée de la date des monnaies concorde avec une période de tout un siècle de calme et de tranquillité, serait-il interdit d'invoquer ces monnaies comme un contrôle utile des faits historiques connus, et réciproquement ?

D'une part, cent ans de paix ; d'autre part, une série de villas et de tumulus, tous datés des mêmes cent ans, ne donnent-ils pas lieu de supposer que l'absence de monnaies postérieures n'est pas un simple accident ?

M. le chanoine Cajot, dont l'autorité vient d'être invoquée, a produit une autre induction à laquelle on avait déjà songé [1] :

« Les données fournies par les monnaies d'un trésor, dit-il, permettent d'assigner au dépôt non-seulement une antiquité *minima*, mais sa date précise ; car on peut avancer en règle générale que les monnaies les plus récentes d'un trésor enfoui, au moins quand elles sont nombreuses et à fleur de coin, désignent d'une manière presque certaine le règne, je dirais volontiers l'année, pendant lesquels le trésor a été caché. Cette date une fois trouvée, on remarquera qu'elle coïncide presque

[1] *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, V. p. 515, note 2, où il est parlé du trésor de Mespelaere, cité ci-après.

toujours avec un bouleversement ou une invasion, dont la crainte aura déterminé le propriétaire du trésor à le confier à la terre... Dans leur langage muet, les monnaies nous désignent les années où ces trésors ont été cachés, comme des années d'inquiétude pour les colons ; elles nous disent les agitations de ces époques éloignées, les appréhensions et les craintes à l'annonce d'un danger imminent... Quand on rencontre des trésors nombreux de ces monnaies confiés à la terre à la même date, on doit se dire : leur enfouissement a eu une cause commune. »

M. le chanoine Cajot, outre le trésor de Mespelaere déjà cité, en produit deux autres de Sweveghem et de Baudour qui, comme celui-là, indiquent le règne de Marc-Aurèle : les monnaies de Commode encore César (1) et même déjà Auguste (de 178 à 180), c'est-à-dire avant qu'il n'eût succédé à son père, ont eu cours pendant plusieurs années du règne de celui-ci.

Un quatrième trésor important rentre dans la même catégorie, c'est celui qui fut découvert en 1830 dans la commune de Baerlo, près de Blerick (2) (Limbourg hollandais), et qui contenait des pièces d'or et d'argent, vendues par l'inventeur pour plusieurs milliers de florins : toutes ces monnaies étaient comprises entre les règnes d'Auguste et d'Antonin.

(1) Tel est certainement le cas pour l'abondant trésor de Mespelaere, comme on peut le voir chez M. Galesloot, *Le Brabant sous l'empire romain* : Commode avait été dès l'âge de cinq ans décoré du nom de César, et il avait environ dix-neuf ans quand il succéda à son père : « Puer Caesar appellatus est, » dit LAMPRIDE, c. I. ECKHEL et COHEN nous font connaître des monnaies portant le nom de Commode, mises en circulation dès l'an 172 et 173, et il serait bien possible que ce ne fussent pas les plus anciennes.

(2) Voir sur cette trouvaille, *Publications de la Société d'archéologie dans le duché de Limbourg*, I, 364, II, p. 247; l'*Eclaireur de Maestricht* du 20 juin 1830, *Le Courrier de la Meuse* du 23 du même mois, n° 147; SCHAYES III, p. 424, qui cite VAN DER CHYS, I, p. 349, s'occupe de la même trouvaille, ainsi que GAEDECHENS; *Das Medusenhaupt von Blariacum*, p. 4.

II.

Un événement a donc, sous les premiers Antonins, provoqué l'enfouissement de trésors, en des localités éloignées de la Gaule-Belgique, trois sises dans le Hainaut et les deux Flandres, qui faisaient alors partie de la *Belgica* proprement dite, et une dans la *Germania inferior*.

Cet événement dont l'importance est assez généralement admise, a cependant été considéré comme tout à fait insignifiant par un auteur qui fait régner en Belgique la sécurité et la prospérité la plus complète, bien au delà du règne de Marc-Aurèle...

Il y a donc lieu d'étudier de près cette « prétendue invasion des Chauques, si peu connue dans l'histoire, » comme on l'a appelée.

« Dès le règne de Marc-Aurèle, dit Gibbon, presque tous les Germains entrèrent dans une conspiration générale qui glaça l'empire d'effroi, depuis l'embouchure du Rhin jusqu'à celle du Danube (1). Une invasion si dangereuse excitait toute la fermeté et toute la vigilance de Marc-Aurèle. Il confia plusieurs postes importants à d'habiles généraux. »

Pertinax et Didius Julien, depuis empereurs l'un et l'autre, avaient été deux des généraux choisis par Marc-Aurèle, et celui-ci, pour reconnaître leurs services, tant ceux-ci avaient été considérables, les fit nommer consuls en l'an 178 (2).

Mais, dit-on, l'expédition des Chauques en Belgique, n'a guère pénétré dans ce pays; elle a été arrêtée tout court à la frontière par Didius Julien. Donc toutes ces prétendues inquiétudes des habitants des villas rurales ne sont que chimères ; la

(1) *Hist. Aug.*, VIII ; AMMIEN MARCELLIN, XXXI, 5 ; AURELIUS VICT. etc.

(2) D'après un mémoire publié par l'Académie de Belgique, 1875, XLI, p. 41, ce consulat daterait seulement du mois de juillet 179. Il est vrai que BORGHESI le place en 175 (C.I.L., VI, n° 1401).

tranquillité la plus complète a continué à régner en Hesbaye....

Dans le texte de Spartien, tous mots portent; citons-les : « Belgicam (Didius Julianus) sancte et diu rexit. Ibi Cauchis, Germaniae populis, qui Albim fluvium accolebant, erumpentibus restitit, tumultuariis auxiliis provincialium : ob quae consulatum meruit, testimonio imperatoris. »

Remarquons d'abord (bien que plus tard certains vers connus de Claudien opposent les Chauques à tous Belges quelconques), qu'il s'agit ici de la *Belgica*, dans son sens le plus strict, et non pas de la *Gallia Belgica* en général : celle-ci à l'époque où nous sommes, comprenait trois parties, la *Belgica* (non encore divisée en *Prima* et *Secunda*), et les deux *Germaniae* (*Superior* et *Inferior*) (1).

Or, dans le passage cité, *Belgica* est opposée à *Germania inferior*, avec emploi du même mot *rexit*; Spartien continue en effet : « Postea Germaniam inferiorem rexit. »

La même distinction est établie dans un *cursus honorum* de ce personnage, où il est dit qu'il fut successivement *legatus Augusti pro praetore* de la *Belgica*, de la *Dalmatia*, puis de la *Germania inferior* (2).

Les deux Germanies, on le sait, étaient sises sur la rive gauche du Rhin, l'une en amont, vers Mayence, l'autre en aval, ayant Cologne et Tongres pour villes principales (3).

(1) On discute même le point de savoir si la *Germanie* n'était pas une province indépendante de la *Gallia Belgica*. (Voir dans ce sens L. Renier, nouv. édit. de Spon, *Recherches*, etc., p. 141); l'illustre Mommsen, et d'autres savants, mais de second ordre, sont d'une autre opinion : en tout cas, on n'admettra pas l'avis d'un de ces derniers qui suppose que Didius Julien résista dans la *Germania* aux incursions des Germains; ce ne peutêtre en aucun cas pendant qu'il était gouverneur de la *Germania inferior*, puisque celle-ci était une province impériale consulaire, et que Didius Julien ne fut nommé consul qu'après l'exploit en question.

(2) *Corpus inscript. latin*, VI, n° 1401.

(3) On sait que l'inscription du musée de Liége, trouvée en même temps qu'une autre du musée de Bruxelles dédiée aux *Fines* ou divinités des frontières, provient de Brohl, près d'Andernach ; en cet endroit, coule un ruisseau nommé *Finxtbach*

Les Chauques qui, comme on l'a vu plus haut, avaient déjà une première fois pénétré dans la *Germania inferior*, la traversèrent tout entière cette fois et s'avancèrent tout au moins jusqu'aux frontières de la *Belgica*; or Tongres appartenait à la *Germania inferior*....

Donc, même si les Chauques ont été arrêtés à la frontière de la *Belgica* romaine, ils n'en avaient pas moins pénétré dans notre *Belgique actuelle et au-delà de Tongres*. Cela est de toute évidence, et cela suffit à la thèse ici soutenue.

Qu'est-il besoin, après cela, de discuter sur le temps qu'ont incontestablement exigé des levées en masse, et des réquisitions allant susciter le concours de tous les provinciaux depuis l'Escaut jusqu'à la Seine et jusqu'à la Marne ? En supposant même que l'armée de Didius Julien se soit trouvée tout équipée à la frontière de la *Belgica*, quand les Chauques s'y sont présentés, ceux-ci n'avaient pas moins dépassé Tongres, et par conséquent ruiné ce qu'ils avaient rencontré sur leur route.

Soutenir, comme on l'a fait [1], que les Chauques sont allés au moins jusque vers Waremme, ce n'est donc que rester dans la plus stricte vraisemblance.

A en juger par la récompense impériale, il faut bien certainement que l'exploit de Didius Julien ait été considérable; c'est à ce criterium qu'il faut juger le danger qu'il réprima, et la crainte ou au moins l'inquiétude que ce danger avait fait naître. N'est-ce pas même cette crainte ou cette inquiétude qui engagea l'empereur à confier à Didius Julien, après son consulat, le gouvernement de cette *Germania inferior* que les Chauques, avant d'arriver à la *Belgica*, avaient impunément tra-

(ruisseau des *fines*), qui passe pour avoir séparé la *Germania superior* de la *Germania inferior*.

Le *Tertinius Severus* de l'inscription du musée de Liége a, dans une inscription de Lyon, un homonyme nommé Tertinius ...ssus, comme lui soldat de la *Legio VIII Augusta*.

[1] Introduction du IVe volume de SCHAYES, publié par VAN DESSEL, p. XI.

versée ? Ce gouvernement, qui ne se donnait qu'à des personnages consulaires et à des hommes de guerre distingués [1], était un nouveau témoignage de l'importance des exploits précédents de Didius Julien.

Croit-on que l'empereur Marc-Aurèle se fût livré à des démonstrations aussi exceptionnelles, s'il ne s'était pas passé en Belgique un événement d'une grande portée ?

Et pour qu'il ne reste pas de doute sur la voie que les Chauques avaient dû parcourir pour arriver à la frontière de la *Belgica*, rappelons, en y renvoyant, tous les arguments que l'on a fait valoir pour démontrer que c'était et que ce devait être la route de Cologne à Tongres [2]. C'était là d'ailleurs que les Chauques, Germains et par conséquent peu disposés à oublier une injure (Tacit., *Mor*, *Germ.*, XXI), avaient à réprimer un guet-apens dont leurs aïeux avaient été l'objet de la part des Agrippiniens de Cologne (Tacit., *Hist.*, IV, 79); ceux-ci n'avaient du reste cessé d'être mal vus des autres peuples de la Germanie (Id., IV, 64,65; Caes. B. G., IV, 3).

A Cologne s'ouvrait, devant les Chauques, la route romaine vers Tongres qui fut construite par Agrippa, ou qui, tout au moins, existait déjà depuis longtemps à l'époque des Antonins, ce qu'il est superflu de démontrer.

Ce qu'on ne contestera pas, en tout cas, c'est que les provinciaux à l'aide desquels Didius Julien résista aux Chauques, furent les habitants de la *Belgica*, les Belges proprement dits; ce fut là, à coup sûr, pour ces Belges des Flandres, du Hainaut, etc., un appel assez sérieux à l'inquiétude et à la défiance. La rencontre dut même être fatale à plusieurs d'entre eux qui ne retournèrent pas chez eux, témoin les trésors qu'il ne leur fut pas donné d'aller déterrer à la place où ils les avaient enfouis.

(1) *Mémoires* de l'Académie de Belgique, déjà cités, p. 11.

(2) On peut les lire dans le *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VI, p. 298.

III.

Les discussions dont l'irruption des Chauques de l'an 176 ou 177 a été l'objet, sont la conséquence du système qui tend à prolonger l'existence des villas belgo-romaines jusqu'au IVe siècle et au Ve.

Mais tout ce qu'on a pu dire à ce sujet serait fondé, que la thèse contraire serait encore insoutenable.

Faut-il, en effet, faire ici une concession toute gratuite, faut-il considérer la conspiration générale des Barbares contre l'empire sous Marc-Aurèle, et l'irruption des Chauques en Belgique, épisode de cette conspiration, comme n'ayant répandu dans notre pays ni terreur, ni même simple défiance; admettons par pure hypothèse que les villas, même de la *Germania inferior*, aux abords de Tongres, n'aient pas été désertées; que l'on n'ait pas, dès ce moment, cherché des résidences, villes, bourgs, camps ou postes fortifiés, où l'on pouvait se défendre contre des coups de main.....

Toujours est-il que, tout au moins, le règne de Commode fut une occasion d'inquiétude et de trouble.

Pendant ce règne, plusieurs provinces voulurent se soustraire au pouvoir de l'Empereur. Or, la province de *Germania* — à laquelle, on le répète, appartenait Tongres — est citée tout particulièrement comme ayant pris part au mouvement : « in Germania imperium ejus recusantibus provincialibus. » Et apparemment que les Germains non romanisés d'Outre-Rhin, ne restèrent pas étrangers à ce mouvement de leurs congénères [1] implantés sur le sol romain.

Si les monnaies au type de Commode, trouvées dans certains trésors cités plus haut, sont de Commode déjà empereur, il y a

[1] Voir à ce sujet les divinités : *Matronae Cantrusteihiae*, *Dea Viradesthis*, etc. adorées aux bords du Rhin et dans notre Belgique.

dans ces circonstances d'insurrection, plus qu'il n'en faut pour justifier les craintes des possesseurs des trésors, comme le pense M. Galesloot qui les croit enfouis sous Commode seulement (1).

Or comment veut-on qu'avec de pareilles inquiétudes, les campagnes et les villas aient pu être encore habitées avec confiance et sécurité ?

Puis les événements se précipitent :

Sous Septime-Sévère (193 à 211) c'est la lutte de cet empereur avec son compétiteur Albinus qui débarque de la *Britannia* dans la *Belgica*, perçoit dans celle-ci des tributs, avant de se faire battre à Lyon.

Sous le règne d'Alexandre-Sévère, en l'année 234, ou selon d'autres en 241 ou 242, les Franks font leur apparition dans l'histoire : ce n'est pas à titre de colons venant s'établir chez nous, plus ou moins du gré des populations ; c'est à titre de conquérants : « Francos irruentes, quum vagarentur per *totam Galliam*, » dit l'*Histoire Auguste* en parlant de l'empereur Aurélien alors simple tribun de la VIe légion. Non-seulement ils avaient franchi la frontière romaine et le Rhin, mais ils avaient attaqué les campements romains, envahi un grand nombre de villes et de bourgs, en un mot ravagé toute la Gaule (2).

N'est-ce pas, dès lors, une erreur de soutenir que les Barbares ont seulement au IVe ou au Ve siècle, fait réellement invasion en nos contrées ?

Mais c'est loin d'être tout : le même IIIe siècle nous montre toute une série d'événements de guerre, et nommément d'invasions

(1) Dans un trésor découvert vers 1834, près du village de Hornoy, en Picardie (c'est-à-dire dans la *Belgica*), on a trouvé plus de cent médailles d'or de *Commode*. (Voyez ce nom dans la *Biographie Universelle*, édit. de 1844.)

(2) Cfr. AURELIUS VICTOR et HÉRODIEN ; celui-ci rapporte même que la nouvelle était arrivée jusqu'en Syrie : « que les Germains avaient traversé le Rhin, envahi l'Empire, cerné les armées des rives, et fait des irruptions, en troupes nombreuses, par les villes et bourgs. »

germaines, avec lesquelles l'existence des villas en pleine campagne est devenue tout à fait incompatible.

Postume, d'après Aurelius Victor et Zonaras, avait été préposé par Valérien (253 à 259) au gouvernement des Gaules et de la frontière romaine sur le Rhin ; il fut obligé d'en chasser par la force un grand nombre de Germains qui avaient passé le fleuve, « explosa Germanorum multitudine. »

Postume avait rétabli la paix dans les Gaules, repoussé toutes les nations de la Germanie, et rendu pendant quelques années à la Gaule la tranquillité dont elle avait joui autrefois « pristina securitas; » mais à peine Postume est-il mort que les Germains viennent ravager la Gaule et, après avoir dévasté et brûlé les châteaux construits sur la frontière, font subir le même sort à plusieurs villes de la Gaule, « plerasque Galliae civitates, nonnulla etiam castra quae Postumus, per septem annos, in barbarico [1] aedificaverat, quaeque subita irruptione Germanorum direpta fuerant et incensa. »

Gallien lui-même, au témoignage d'Aurelius Victor et d'Eutrope, eut aussi à lutter contre les Germains, et dut les chasser de la Gaule qu'ils avaient ravagée « vastatis Galliis. » Et cette invasion dut même être bien générale, car c'est en Italie et en Espagne que se réfugient les vaincus.

Les légendes ont parfois leur fond de vérité; c'est à la même époque à peu près, sous Valérien et Gallien (253 à 268), que Grégoire de Tours, mieux informé que les chroniqueurs qui le suivirent, place l'histoire de ce Chrocus, roi des Alamans

[1] Ici l'on doit se séparer de M. F. C. (*Ann. Soc. archéol. de Namur.*) XIV, p. 104, qui considère les *castra* qu'on rencontre disséminés dans notre pays, comme ayant été établis par Postume et Probus. TREBELLIUS POLLION et VOPISCUS parlent formellement de *territoire barbare* « in barbarico, in solo barbarico; » il s'agit là, non de territoire provincial occupé par des colons venant de l'étranger, mais de fortifications établies sur les limites de l'Empire contre des agressions futures.

Le fait peut néanmoins être admis, car Probus, le constructeur de tant de villes (urbes romanas posuit), doit avoir songé à défendre aussi les campagnes, notamment celles où il cantonna des colons germains. (Voyez ci-après.)

qui, dans le but d'illustrer son nom à la manière d'Erostrate, ravagea les Gaules pour les ravager et y détruisit, pour les détruire, une quantité de villes et d'édifices antiques ; la ville de Metz, située dans la *Belgica*, est citée tout particulièrement comme ayant été sur le passage des Alamans de Chrocus.

Mais que sont ces événements à côté de ceux de l'an 254, où l'on voit, comme le dit formellement Zosime, soixante villes des Gaules tomber successivement dans les mains des Barbares?

Ces soixante villes sont celles que, dans un travail récent [1], l'on signale comme ayant été fortifiées par les Romains depuis l'an 277, époque de leur reprise par Probus, jusqu'en l'an 306, fin du gouvernement de Constance Chlore. Arlon est l'une de ces villes, ce qui démontre que les motifs de défiance à l'égard des Barbares s'appliquaient aussi bien à la Belgique actuelle qu'au restant de la Gaule.

En attendant que la thèse de ce travail soit contestée et réfutée, il sera bien permis de se servir des arguments qui y sont présentés, et notamment du fait suivant : à la fin du IIIe siècle, les villes avaient été si dépeuplées par la guerre et les violences, que partout elles durent réduire leurs enceintes, pour pouvoir se défendre contre les invasions de plus en plus rapprochées, de plus en plus terribles. « Les *habitants décimés*, dit M. Buhot de Kersers, rentrant dans les villes ravagées, ont consommé la destruction de leurs monuments et ont reconstruit à la hâte des *fortifications restreintes*, proportionnées à la condition misérable que leur faisaient ces malheurs ! »

Comment Probus, lui-même, rend-il compte au Sénat du triomphe qu'il a remporté, et, par la violence de sa réaction,

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XVI, p. 482.

La fixation du dernier quart du IIIe siècle aux fortifications des villes de Gaule est confirmée par les inscriptions qui, sur les portes romaines de Grenoble, rappelaient que les remparts, au travers desquels elles étaient ouvertes, furent construits par Dioclétien et Maximien (285 à 305).

comment nous permet-il de juger de ce qu'avait dû être l'attaque réprimée par lui ?

« Quarante mille ennemis, dit-il, ont été tués ; seize mille prisonniers ont été faits ; soixante-dix villes ont été reprises sur l'ennemi, et la Gaule entière a été délivrée. Toutes les villes de la Gaule m'ont décerné des couronnes d'or. Tout le butin a été repris. »

Et dans ces Gaules dévastées, pillées, et pendant plus de vingt ans occupées par les Barbares, on aurait encore vu partout dans nos campagnes, des villas habitées paisiblement par des propriétaires romains ! Voilà ce qu'on ne croira pas...

Non ! il suffit de parcourir les récits des historiens pour ne pas s'y tromper : MM. Bequet et Cajot qui, et ils n'ont pas tort peut-être, n'acceptent pas l'invasion des Chauques comme ayant détruit les villas romaines de la province de Namur, ne résistent pas aux preuves que leur livrent l'histoire et l'archéologie pour le siècle suivant.

« Vers le milieu du IIIe siècle, dit le premier [1], la faiblesse des empereurs, l'éloignement des armées permirent aux Franks de traverser le Rhin et de se jeter sur la Gaule qui leur offrait une proie facile. Partagés en bandes peu nombreuses, ils portent leurs ravages jusque dans nos contrées. A leur approche, les populations fuient, les riches *abandonnent* leurs maisons et *leurs villas*, pour se réfugier dans des endroits escarpés, dont ils augmentent les défenses naturelles par des murailles élevées à la hâte ; tel fut, croyons-nous, l'origine dans cette province, des camps de Furfooz, d'Éprave, de Montaigle, de la Roche-à-l'Homme.

« ..... La frontière du Rhin n'étant plus protégée, était franchie par des troupes de Barbares qui venaient prendre leur part du pillage des Gaules ; ces désordres empêchèrent la sécurité de

[1] *Annales de la Soc. archéol. de Namur*, XIV, pp. 11 et 12.

renaître, *dépeuplèrent les campagnes*, et mirent le pays dans un déplorable état de misère. »

« C'était, dit le second [1], une triste époque pour les Gaules que la dernière moitié du IIIme siècle : alors commença cette longue série d'invasions frankes qui ne devaient définitivement cesser que deux siècles plus tard, par la conquête de la moitié des Gaules.

» Un auteur ancien rapporte que dès l'an 241, les Franks ayant fait irruption dans l'empire, erraient par toute la Gaule; ils y exerçaient les plus grandes dévastations, surtout dans les campagnes, restées sans défense. Malheureusement ces invasions n'étaient pas passagères comme celle des Chauques, mais presque continuelles ; chaque année, de nouveaux arrivants s'efforçaient de prendre pied sur le territoire de l'empire, ou du moins de s'y enrichir par le pillage.

» .... Telle est la cause probable de la ruine de la plupart des établissements romains, de la destruction d'une bonne partie de nos villas; telle est aussi l'origine de ces *castra* romains, qui, dans un but de protection pour les habitants des campagnes, s'élevèrent sur les hauteurs dans les parties du pays les plus menacées. »

Nous possédons, au surplus, une preuve historique de la dépopulation et de l'abandon de nos campagnes: Eumène, dans un panégyrique en l'honneur de Maximien, dit que les champs jadis labourés par les Trévires et les Nerviens, avaient été abandonnés, et qu'il y avait eu nécessité de requérir le concours des Barbares pour les remettre en culture: « Nerviorum et Trevirorum arva jacentia Francus excoluit. »

Déjà Probus avait dit au Sénat dans son message déjà cité : « Les champs de la Gaule sont maintenant cultivés par les bœufs des Barbares ; les troupeaux de ces derniers paissent

(1) *Ibid.*, p. 103.

maintenant pour notre subsistance ; nos greniers regorgent de leurs blés... »

Et l'on voudrait que des villas (mieux encore des villages ! berceaux de nos villages modernes) eussent continué à exister dans ces *arva* naguère encore *jacentia*, désormais cultivés par des prisonniers ou des colons étrangers !

Les préposés romains, chargés de surveiller ces agriculteurs implantés forcément sur notre sol, ne songèrent certes plus à s'établir dans des villas luxueuses, peu susceptibles de défense : c'est du haut de leurs camps retranchés, et appuyés de forces militaires suffisantes, qu'ils durent songer à exécuter leur mission.

C'est à cette période, par exemple, que doit se rapporter le camp qui protégeait le bourg romain d'Assche, récemment décrit par M. Van Dessel [1], où l'on a trouvé des monnaies du IIIme siècle et du IVme ; c'est aussi l'époque des *castelets*, *châtelets*, *chasselets*, *cheslins*, etc., si nombreux dans toute la partie montagneuse de la Belgique [2], de ceux de la province de Namur déjà signalés, etc. etc.

L'influence de l'invasion des Chauques de l'an 176 a pu ne s'exercer que dans un rayon restreint, rayon qui, en tout cas, s'étendait au-delà de Tongres vers la Hesbaye ; mais quant aux invasions du milieu du IIIme siècle, elles ont été générales et à plus forte raison ont-elles compris la même contrée. Cette succession d'événements de guerre fit nécessairement déserter les habitations paisibles des campagnes, et cela est si vrai qu'un auteur est allé jusqu'à nier l'existence et la possibilité de l'exis-

(1) *Mélanges archéologiques* dont l'impression a été ordonnée dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, sous presse. L'auteur élimine par de bonnes raisons, certaine monnaie d'Anastase, dont M. GALESLOOT et autres avaient fait état.

(2) Voir à cet égard un travail de M. SULBOUT, curé à Strainchamps, qui paraîtra prochainement dans les mêmes *Annales* : dans le seul canton de Fauvillers, l'auteur a trouvé une vingtaine de ces *castella*.

tence de villas romaines, vers les bords du Rhin, parce qu'elles y auraient été bien trop exposées aux irruptions des Barbares [1]. Erreur due à une confusion des temps: quand l'Empire vécut dans la paix et la tranquillité, de l'an 70 à l'an 176, la sécurité fut aussi grande sur la rive gauche du Rhin que partout ailleurs; quand les invasions germaines reprirent leur cours, toute la Gaule partagea les mêmes dangers, et les villas les plus éloignées du Rhin ne furent pas mieux protégées que celles des bords de ce fleuve.

IV.

Probus ne procura à la province qu'une tranquillité momentanée; il ne régna que six ans (276 à 282), et à peine était-il mort que l'on vit de nouveau les Barbares traverser le Rhin. Carus envoya en Gaule son fils Carinus, et l'empereur manifesta même le regret de ne pouvoir déléguer un homme plus ferme, tant à ses yeux le gouvernement de cette partie de l'empire exigeait de mesures d'une énergie toute particulière.

Quel fut le motif pour lequel Tacite fut en l'an 275 élevé au trône impérial? Vopiscus nous le dit; un sénateur, Velius Cornificius Gordien, en pleine séance de la curie, invoque le fait que les Germains ont de nouveau franchi le Rhin, se sont emparés de plusieurs places fortes et de villes considérables, riches, puissantes : « limitem trans Rhenum Germani rupisse dicuntur, occupasse urbes validas, nobiles, divites, potentes. » Et, dit un historien moderne, « *sans aucun doute*, parmi ces villes se trouvaient nos villes belges opposées les toutes premières aux incursions des Barbares. »

En 284, s'agitèrent les Bagaudes, qui révolutionnèrent une partie de la Gaule, dévastèrent toutes les campagnes et harce-

[1] Voir *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VI, p. 101.

lèrent même les villes, au témoignage d'Aurelius Victor; si leurs traces vers le Nord ne sont pas signalées plus haut qu'à Meaux et sur les bords de la Marne, l'auteur moderne déjà cité n'en émet pas moins l'avis que cette rébellion dut menacer la Belgique indépendamment des irruptions continuelles des Barbares d'Outre-Rhin. « Il est évident, dit-il, qu'à cette époque l'aspect de la Belgique était digne de pitié. »

A peine Maximien a-t-il comprimé la rébellion des Bagaudes, voilà de nouveau les Barbares qui menacent la Gaule : « uni-» versae Galliae minabantur et praecipiti impetu irrumpe-» bant, » dit Mamertin. Aussi Maximien établit-il le siége de l'Empire à Trèves, comme l'avaient déjà fait Tetricus et Postume, pour être mieux à même sans doute de défendre les parties menacées - dont notre Belgique... Maximien est cité par un panégyriste comme ayant exterminé et réduit des milliers de Franks qui avaient dévasté la contrée rhénane : « qui terras cis Rhenum invaserant. »

Eutrope ajoute à cela les déprédations maritimes exercées par les pirates barbares sur les côtes de cette partie de la Gaule, « per tractum Belgicae, » et qui n'étaient pas faites pour rassurer nos populations.

Aussi le même historien moderne, déjà cité, ne se fait-il pas faute de s'écrier : « Si dans ce siècle les Germains ou les Franks ont si souvent franchi le Rhin et envahi la Gaule, combien n'a pas dû souffrir notre Belgique! » Et plus loin : « C'est seulement sous Probus que, déchirée par tant d'incursions, la Belgique ait pu quelque peu respirer . »

Inutile de citer à la même époque l'invasion des Bourguignons et Vandales qui désolèrent la Gaule en 275, et celle des Bourguignons en l'an 286, qui traversèrent le Rhin et vinrent mourir dans la Gaule de la faim et de la peste (1).

(1) Dom Bouquet, *Recueil des Historiens*, III, p. 402. Note où il cite Zosime et Mamertin.

C'est à peine si, sous Constance Chlore, la Belgique jouit encore de quelque quiétude, car nous voyons en l'an 296 ou 301 une quantité immense de Germains, « immanis multitudo ex diversis Germanorum populis, » traversant de nouveau le Rhin... Mais nous voilà arrivés au IVme siècle, où la question n'est plus posée dans les mêmes termes.

V.

Au IVe siècle, dit-on, auraient bien commencé les invasions réelles des Barbares, invasions continuées par la grande invasion de l'an 406, et ce serait à ces invasions seulement que pourraient être attribués les incendies des villas, incendies auxquels les habitants des villages voisins auraient pris part. Ces villages n'ont pas cessé d'être peuplés, ni au IIe siècle, ni au IIIe, ni au IVe, etc.

Ni au IIIe siècle ni au IVe, ajoute-t-on, on n'a cessé d'ériger des tumulus, de construire des villas...

Comme ce système ne méconnaît pas la destruction complète des villas, tout en la reportant bien tard, il n'y aurait guère d'intérêt à continuer ici l'étude des documents historiques concernant le IVe siècle, si l'on n'avait introduit un élément nouveau dans le débat, c'est-à-dire l'existence de villages placés à côté des villas, villages qui auraient contribué à la destruction de celles-ci, et qui leur auraient survécu.

L'existence de ces villages n'est pas du tout, comme on le dit, admise par l'opinion communément reçue ; loin de là.

En effet, lorsque Gibbon, les auteurs à la main, nous rapporte quelle fut la situation de la Gaule au IVe siècle, voici ses propres paroles :

« Dans l'aveugle acharnement de la discorde civile, Constance avait abandonné aux Barbares de la Germanie les contrées de la Gaule qui obéissaient à son rival. Un nombreux essaim

de Franks et d'Alamans furent invités à passer le Rhin, par des présents, des promesses, l'espoir du pillage et le don de toutes les terres qu'ils pourraient envahir. (On peut trouver, dépeints dans les ouvrages de Julien, d'Ammien Marcellin, de Libanius, de Zosime, de Sozomène, les ravages des Germains et la détresse des Gaules.)

« Indifférents à la qualification de révolte ou de loyauté, ces voleurs indisciplinés traitaient comme leurs ennemis naturels, tous les sujets de l'Empire dont ils convoitaient les possessions. Quarante-cinq villes florissantes, TONGRES, COLOGNE, TRÉVES, Worms, Spire, Strasbourg, et un grand nombre d'autres villes et villages, furent ravagées et la plupart réduites en cendres. Les Barbares de la Germanie habitaient les bords des rivières du Rhin, *de la Meuse* (1) et de la Moselle. Des sources du Rhin jusqu'à son embouchure, les conquêtes des Germains s'étendaient à quarante milles vers l'Occident de cette rivière; *mais les pays qu'ils avaient dévastes étaient trois fois plus étendus que leurs conquêtes. Jusqu'à une distance beaucoup plus éloignée, toutes les villes ouvertes des Gaules étaient désertes, et les habitants, renfermés dans les villes fortes*, NE POUVAIENT PLUS RECUEILLIR DE GRAINS QUE SUR LES TERRES ENCLOSES DANS L'ENCEINTE DE LEURS MURS..... »

Et l'on voudrait qu'en présence d'une pareille situation il existât encore, non plus des villas (quoiqu'on les fasse persister au moins en partie jusqu'au Ve siècle), mais des villages d'agriculteurs.....

On oublie sans doute la description de notre pays au commencement du moyen âge, telle que nous l'ont laissée les historiens, les chroniqueurs et les hagiographes : C'est une « regio ferox, terra infecunda, inculta, nemorosa, silva immanis

(1) Un episode de la guerre soutenue contre les Franks par Julien se passe, en effet, sur les bords de la Meuse, où l'Empereur fit bâtir trois forteresses. AMMIEN MARCELLIN, XVII, 2 et 9.

absque misericordia veniaque, terra nullis humani negotii usibus apta, sed latronum scrobibus plena, solis latronum vel praedonum spurcitiis, rapinis et homicidiis vacans, terra invia, » etc. etc. etc.

Et cependant, la chose est certaine, depuis les environs d'Ostende et de Saint-Nicolas (Waes), jusqu'au fond des Ardennes, depuis le Hainaut jusqu'au Limbourg, le sol de notre pays a été parsemé de constructions romaines.

Il faut donc bien que cet état brillant de la Belgique, toute couverte de villas opulentes, exhumées depuis quelque vingt ans dans toutes nos provinces, ait cessé un jour : si on ne veut pas accepter le IIe siècle, voire même le IIIe, comme ayant accompli cette dépopulation presque absolue, est-il permis de résister aux preuves que fournit le IVe siècle ?

Y avait-il encore place pour des villages dans cette désorganisation ?

Oui, pour ceux qui voient dans la *villa* mérovingienne ou carlovingienne la continuation de la villa romaine, quoiqu'il ne faille pas les confondre ([1]).

Oui, pour ceux qui perdant de vue les *latifundia* ou grandes propriétés rurales qui, devaient être bientôt, d'après Pline, la perte des provinces comme elles l'avaient été de l'Italie ; pour ceux qui oublient l'institution de l'esclavage ([2]), qui dispensait du concours des bras d'hommes libres, les possesseurs des villas placées au centre de l'exploitation de ces *latifundia*.

Oui, pour ceux qui ne peuvent se résoudre à ne pas voir dans

([1]) XXVIe *Congrès archéol. de France*, p. 67.

([2]) A côté des bâtiments principaux d'une villa romaine découverte récemment en France, à Saint Romain Tarn-et-Garonne), on a remarqué « de modestes réduits où le travail devait s'exécuter par les mains de l'esclave qui remplissait toutes les fonctions et exerçait tous les métiers. »

De même, dans une villa romaine de Belgique, M. Van Dessel a cru reconnaître l'*ergastulum*, les menottes d'un esclave, et jusqu'à l'inscription de son nom sur sa loge (*Annales de l'Académie d'archéologie*, IIe série, VIII. p. 188, et IX, p. 788.)

notre pays actuel l'image de ce qui existait, d'après eux, à l'époque romaine.

Pour ceux-là, les villages n'ont pas cessé d'être peuplés ni au IIe siècle, ni au IIIe, ni au IVe, etc. Où, en effet, se dit-on, leurs habitants se seraient-ils retirés ? Dans la seule cité de Tongres, ou dans de petits camps retranchés.... ?

Eh bien ! ce qu'on se refuse à voir dans notre Belgique romaine, cette absence d'habitants des campagnes, on peut aller la constater dans l'Europe contemporaine !

Voici, en effet, ce qu'on lit dans un travail tout moderne sur l'Espagne : (1)

« Les indices d'un état de révolution et de guerre venant à vous rappeler à la réalité au milieu de cet Éden, formaient un contraste douloureux. Avant d'arriver à Cordoue, on traverse, non de véritables villages, mais beaucoup de petites villes. En Espagne, de même qu'en Sicile, on ne connaît ni le hameau, ni la ferme, ni le manoir isolé. *Les mêmes causes produisant les mêmes effets, les fermiers se réfugient dans les villes, et de là vont souvent à plusieurs lieues, ensemencer leurs terres et recueillir leurs récoltes.* Ils apportent leurs produits et les entassent dans les greniers des maisons. Comment pourraient-ils vivre dans des lieux solitaires et serrer leur blé dans des granges, en se mettant, eux et leurs biens, à la merci des voleurs ? »

On a bien tenté d'atténuer le caractère agressif des invasions germaines du IIe siècle, du IIIe et du IVe; on a représenté les Franks comme ayant été implantés chez nous par l'autorité elle-même, ou comme s'étant bornés à se passer de la permission de celle-ci en venant s'établir chez nous spontanément (praelicenter), et Ozanam, notamment, a essayé d'enlever aux conquêtes des Franks, tout caractère de violence en disant que ce peuple n'avait fait que répondre à l'appel des habitants de nos contrées.

(1) Léo Quesnel, *L'Espagne. Revue politique et littéraire*, 1873; *Journal de Liége*, du 13 septembre 1873.

Il est vrai qu'Auguste, que Tibère, que Maximien et Probus, ont établi sur les terres belges des colons germains et franks : mais il n'est pas moins vrai que, à côté de ceux-là, l'histoire nous fait connaître l'existence de bandes envahissantes qui depuis le IIe siècle, et en tous cas pendant le IIIe et le IVe, n'y mirent aucun ménagement et s'implantèrent chez nous les armes à la main. C'est ainsi que, au témoignage de Sulpice Alexandre, cité par Grégoire de Tours [1], l'invasion des Franks, conduits par Genebaude, Marcomir et Sunnon, en 388, et celle qu'Arbogaste, allié des Romains, dut combattre, en 392 (pour ne parler que de celles-là, les dernières du IVe siècle), coûtèrent bien du sang et, pour la première de ces invasions, le théâtre de la lutte fut même la forêt Charbonnière (en pleine Belgique actuelle), où un grand nombre de Franks furent massacrés.

Ce n'est ni au IIIe siècle, ni au IVe, c'est seulement beaucoup plus tard, avec la décadence complète de l'Empire, qu'on peut admettre l'opinion de Guizot, que les invasions des Franks furent des événements partiels, locaux, momentanés, accomplis par des bandes peu nombreuses, bien accueillies par les populations.

Cela fut vrai à l'époque de Clovis (VIe siècle), dont Guizot parle spécialement ; cela ne l'était pas auparavant.

VI.

La vérité, on l'a déjà compris, est dans le système moyen ; mais on va laisser à autrui le soin de préciser.

Voici comment Gibbon débute, dans son *Histoire de la décadence de l'Empire romain :*

« Dans le second siècle de l'ère chrétienne, Rome avait soumis à son empire les plus belles contrées de la terre, et comptait

[1] II, 9.

parmi ses sujets les peuples les plus civilisés. Le courage, la discipline, une réputation acquise par une longue suite de victoires, assuraient la frontière de cette immense monarchie. L'influence douce, mais puissante, des lois et des mœurs, avait insensiblement cimenté l'union de toutes les provinces ; leurs habitants jouissaient et abusaient, au sein de la paix, des avantages du luxe et des richesses.

» ..... Pendant plus de quatre-vingts ans, l'administration publique fut dirigée par les talents et la vertu de Trajan, d'Hadrien et des deux Antonins. État florissant de l'Empire dans cette heureuse période, décadence et chute depuis la mort de Marc-Aurèle, révolution à jamais mémorable et qui influe encore maintenant sur toutes les nations du globe.... »

Lisons maintenant l'état de notre pays, tel que nous le décrit en termes fort heureux et fort justes, M. Alf. Bequet [1], archéologue qui a non-seulement beaucoup fouillé, mais beaucoup lu et beaucoup comparé :

« La population de Namur se livrait paisiblement au commerce et à l'agriculture ; nos ancêtres rendaient hommage à la *Fortune*, et élevaient des autels à cette bonne déesse qui leur prodiguait ses faveurs. Les riches élevaient sur les collines voisines des villas dont on voit encore aujourd'hui les ruines ; la quantité de constructions qui s'élevèrent dans nos campagnes pendant les deux premiers siècles, est, nous semble-t-il, une preuve de la prospérité du pays. Ces belles poteries samiennes, ces vases avec bas-reliefs, rencontrés dans notre sous-sol, appartiennent aussi presque tous à cette époque du Haut-Empire... La paix profonde dont jouissait la Belgique fut tout à coup interrompue. La race germanique, fixée sur les bords du Rhin, avait tenté en vain de franchir cette barrière pendant les dernières années de la République et le commencement de l'Empire. Ces invasions avaient été promptement dispersées.... »

[1] *Ann. de la Soc. archéol. de Namur*, XIV, p. 9 et note 1.

M. Simon, président de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, a, de son côté, parfaitement défini la situation (*Mémoires* de cette Société, 1864, p. 79) :

« Lorsque, après la conquête, le pays fut pacifié, lorsque chaque habitant put jouir paisiblement de ce qu'il possédait, on vit tous les habitants profiter des bienfaits d'une civilisation avancée ; les campagnes se peuplèrent de nombreuses habitations, et l'agriculture prit un nouvel essor. Mais, après une longue possession des bienfaits que procurait la sécurité publique, on fut menacé d'invasion ; bientôt le pays éprouva de vives inquiétudes ; on ne pensa plus qu'à défendre son territoire et à se retrancher dans des lieux plus ou moins sûrs. Les hordes sauvages apparurent, qui brûlèrent et pillèrent tout ce dont elles purent s'emparer. Dès lors, le pays tomba dans un état de marasme et de langueur, causé par le malheur et le découragement. Les populations des campagnes étant ruinées et même détruites en grande partie, on ne releva plus les habitations ; la terre fut en partie abandonnée ; on vit les forêts reconquérir leur empire, elles recouvrirent les terres arables, les restes d'habitations et même les routes... [1] »

On connaît le reste d'après la revue des événements historiques qui ont prouvé : Que, dès le IIe siècle, un premier cri d'alarme avait éveillé, sinon la défiance, au moins l'attention sur les courses des Barbares. — Que, pendant le IIIe siècle, ceux-ci ravagèrent à différentes reprises les Gaules, et rendirent impossible la culture des terres, à laquelle les empereurs durent employer les Barbares eux-mêmes. — Que, durant le IVe siècle, la dévastation devint générale, et qu'il n'y eut plus aucune espèce de sécurité dans les campagnes. — Qu'au commencement du Ve siècle enfin, la Belgique si florissante au Ier siècle, comme

[1] Qui veut voir avec quelle rapidité les buissons envahissent les habitations désertées par l'homme, en trouvera un exemple frappant dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1874, p. 147.

l'avait été l'Empire romain tout entier, était devenue une vaste solitude entrecoupée par de rares villes...

Schayes, M. Ars. de Noüe, d'autres encore, soutiennent que la Belgique, dès le commencement de la domination romaine, fut ce qu'elle devint à la fin de cette domination....

Schayes et consorts ont tort, en ce qui concerne une grande partie des deux premiers siècles, époque de bonheur et de prospérité.

D'autres auteurs soutiennent que pendant le IIIe siècle et le IVe, les campagnes ont continué à être parsemées de villas, voire même de villages...

Ici, Schayes et ses adhérents ont seuls raison.

Les deux premiers siècles : progrès, prospérité.

Les deux siècles suivants : décadence, ruine.

Telle est l'histoire de l'Empire romain ; telle est aussi l'histoire de la Gaule, et spécialement de notre Belgique [1].

S.

Liége, 1er novembre 1877.

[1] On n'a pris ici à tâche de réfuter que l'une des nombreuses thèses soutenues en des articles récents, publiés par l'*Institut archéologique liégeois*.

Qu'il suffise d'établir des réserves sur d'autres points d'archéologie, traités par les mêmes articles et auxquels il est impossible à l'auteur de la présente notice d'adhérer ; il y reviendra peut-être.

DE LA NOUE OU BRAS-DE-FER

AU CHATEAU DE LIMBOURG.

Parmi les capitaines les plus fameux qui se soient acquis une renommée impérissable, il en est peu à mettre en parallèle avec François de la Noue, surnommé Bras-de-Fer. Le légendaire chevalier « sans peur et sans reproche » pourrait tout au plus lui disputer la gloire.

Presque tous les biographes ont retracé la vie de ce vaillant soldat, qui, par la part qu'il prit à nos luttes, appartient presqu'autant à l'histoire des Pays-Bas, qu'à celle de France. M. Kervyn de Volkaersbeke lui a consacré une notice très-intéressante (1) à laquelle nous renvoyons ceux de nos lecteurs qui s'intéressent particulièrement à cet éminent héros. Mais il n'a pas tout dit sur le séjour de cet intrépide homme de guerre en notre pays. Il n'a pas connu, notamment, les tentatives de délivrance dont il avait été l'objet pendant sa captivité à Limbourg.

Les archives de Spa nous ont fourni des détails sur une prétendue manœuvre d'évasion de la part de ses amis. Ce sont ces pièces que nous croyons utile de mettre aujourd'hui sous les yeux des membres de l'Institut.

L'on nous permettra auparavant de rapporter en raccourci

(1) Notice biographique sur François de la Noue, surnommé Bras-de-Fer, par Ph. Kervyn de Volkaersbeke. Gand. Gyselynck, 1848, grand in-8° de 31 p., un autographe fac-simile et un tableau généalogique.

les circonstances qui donnèrent à de la Noue la forteresse de Limbourg pour prison. Nous n'aurons, à cet effet, qu'à puiser dans l'œuvre de M. Kervyn, le résumé des événements qui marquèrent la vie du célèbre Bras-de-Fer.

François de la Noue, né en Bretagne en 1531, porta les armes dès l'enfance. Après s'être signalé en Italie, il revint en France où il embrassa le parti des Calvinistes. On le voit successivement se distinguer à Saint-Quentin en 1557, à Orléans en 1567, à la bataille de Jarnac deux ans plus tard, puis s'emparer de Fontenoi, d'Oléron, de Marennes, de Soubise, de Brouage. Atteint d'un coup d'arquebuse qui lui brisa l'os du bras gauche à Fontenoi, on dut le lui couper et le remplacer par un bras de fer dont il se servait fort adroitement pour manier son cheval.

Envoyé une première fois dans les Pays-Bas en 1571, il prit Valenciennes, puis s'enferma dans Mons, qui dut capituler. Il retourna bientôt dans sa patrie, où il accomplit de nouveaux et brillants faits d'armes.

Rappelé dans notre pays en 1578, avec le titre de maréchal-de-camp, il éprouva des tiraillements sans nombre à la suite desquels il manifesta l'intention de rentrer en France ; mais les Etats-Généraux firent tout pour le retenir. Partout, dès lors, son passage fut marqué par des actions d'éclat. Il se couvrit de gloire notamment à Werwick en 1579, à la prise de Ninove en 1580, où il s'empara de la personne du comte d'Egmont. Cependant, de la Noue vit pâlir son étoile. En cherchant à surprendre Lille, il fut écrasé par le nombre et fait prisonnier.

« Le premier soin du marquis de Roubaix, dit M. Kervyn, » après ce brillant fait d'armes, fut d'envoyer son prisonnier » au prince de Parme, qui se trouvait alors à Mons, et qui le » fit conduire sous bonne escorte au château de Limbourg, où » il fut confié à la garde de Gaspard de Robles, seigneur de » Billy, gouverneur de cette forteresse. »

Peu s'en fallut, à ce que nous dit son biographe, que l'illustre captif ne payât de sa tête, sa téméraire entreprise. On se contenta de le laisser dans le château de Limbourg.

« Là, il fut relégué dans un lieu étroit et malsain, situé au » haut d'une tour, où l'air et la pluie pénétraient en même » temps par une ouverture pratiquée dans le milieu du toit. » Chaque jour on lui apportait, dans cette triste et humide » prison, cloaque infect où la vermine et les crapaux avaient » élu leur domicile, une misérable nourriture qu'on lui faisait » payer fort cher. Cependant, il supportait ce traitement inhu- » main avec un courage digne de son beau caractère...

» Vainement les Etats offrirent-ils au Roi (Philippe II) d'é- » changer de la Noue contre les seigneurs de Selles, de Cham- » pagni et d'Egmont. Philippe II ne voulut d'abord à aucun » prix se dessaisir d'un général aussi estimé... Une fois, cepen- » dant, il prêta l'oreille aux propositions, mais ce fut pour y » ajouter la condition barbare que de la Noue se laisserait » crever les yeux... De la Noue n'ayant pu consentir à une » mutilation, universellement réprouvée, attendit patiemment » que la mort vînt l'enlever aux tourments qu'il endurait dans » son cachot.

» *Plusieurs fois, le prince d'Orange entreprit de le délivrer,* » *mais toutes ces tentatives échouèrent.* »

Telle est la seule allusion que fasse M. Kervyn au fait qui est l'objet du présent article.

A l'époque dont il s'agit, Spa, déjà connu depuis quarante à cinquante ans comme ville d'eaux, fréquenté chaque été par des personnes de marque, éloigné de trois lieues à peine de Limbourg, offrait tous les avantages incontestables à ceux des amis de De la Noue qui eussent voulu prêter les mains à une évasion. C'est vraisemblablement ce qui fit suspecter plus d'un étranger, venu tout simplement à Spa pour soigner sa santé, et notamment le sieur de la Personne, qui, ainsi qu'on le verra par

es pièces suivantes, fut soupçonné, et pour ce, retenu prisonnier à Limbourg, en 1584.

M. Eugène Poswick, dont les recherches sur l'histoire du Limbourg ont été des plus fructueuses, et qui a rassemblé une foule de matériaux dont nous verrons bientôt la mise en œuvre, a bien voulu nous fournir l'indication d'une autre tentative analogue à celle que nous signalons.

Elle est mentionnée dans la Drossarderie de Limbourg, à la Chambre des comptes. On y trouve au registre 13072, folio 370 (années 1580 à 1586) :

« Sur l'avis donné au drossart du Duché de Limbourg, » Louis d'Aranda, par le conseiller Cryp (probablement con- » seiller fiscal du Conseil souverain de Brabant), il fit arrêter » Etienne Pelser, accusé d'avoir des intelligences à Cologne » avec quelques Français, amis du seigneur de la Noue, » prisonnier à Limbourg. Après une enquête faite à Cologne, » le dit Pelser fut relâché, sa culpabilité n'ayant pu être éta- » blie. »

ALBIN BODY.

A Monsieur de Linde, gouverneur pour le prince de Liége en ces Pays et Marquisat de Franchimont.

Supplye humblement dame Marie de Marolles, femme du Signeur de la Personne, remonstrant que pour l'indisposition et maladye de gouttes et gravelle dont le dit S^gr^ de la Personne son mary est extrêmement offensé, Ilz s'estoient achemynez en ce lieu de Spa estant partis de Paris le xxe jour de May et à ceste fin avoient loué ung coche pour les y conduire n'aiantz aultre compagnie avec eulx que la damoiselle leur fille, et en leur suictte une damoiselle et une fille de chambre, deulx serviteurs et ung laquais et sans aultres armes que l'espée : de manière qu'ilz estoient arrivez au dit lieu de Spa le xxe jour de Juing y ayant séjourné jusques à présent; et combien que pendant leur séjour, le dit S^gr^ de la Personne s'étoit comporté doucement et en patience, sans avoir eu aultre subject devant les yeulx que la recherche de sa disposition et sancté et qu'il ne

fust venu pour aultre effect, comme l'indispozition de sa personne faict assez suffizante preuve combien il a besoin de remède pour sa sancté, estant sy mal dispos qu'il ne poeuct faire ung seul pas à pied sans avoir ung baston pour s'appuier, et ne se poeult monter à cheval sans ayde. De sorte qu'il estoit contraint pour se conduyre jusques à la fontaine de Spa d'emprunter l'ung des chevaulx de Madame de Montaffye n'aiant faict amener ung seul cheval avec luy en intention de séjourner en ce dit lieu jusque à ce qu'il eust recouvert sa disposition ou qu'il eust apperçeu quelque amendement de son indisposition. Ce nonobstant et sans avoir esgard aulx choses dessus, soub pretexte que le dit S^gr de la Personne s'estoit acheminé lundi dernier à Lenbourg non pour aultre raison que pour faire compagnie à Madame de Montaffye, laquelle l'avoit induitte d'y aller, avoit esté arresté prisonnier par le dit S^r gouverneur disant avoir reçeu commendement pour cest effect de la part de son Altesse prince de Parme pour suspiction que l'on prétend avoir contre le dit S^gr de la Personne auquel on voeult mettre sus qu'il auroit délibéré d'entreprendre et practicquer sinistrement la délivrance du Sr de la Noue prisonnier. Chose que se trouvera sauf votre Révérence du tout éloignée de vérité et dont n'y a seullement aucune présomption ny apparence de suspiction. Ce considéré et attendu que vous, Monsieur et tous les habitants de ce lieu avés certaine cognoissance quelz ont esté les desportemens du dit S^gr de la Personne pendant son séjour en ce dit lieu de Spa et avec quel petit train et équipaige il est arrivé, Il vous plaise pour la vérification de l'innocence du dit S^gr de la Personne bailler votre attestation à la dite suppliante aux fins dessusdites et dabondant en faire informer par telles personnes que vous adviserez bien estre pour cognoistre et esclarcir toutes les actions et desportemens du dit S^gr de la Personne en se negara (sic) affin d'en faire apparoir à Son Altesse ou au dit S^gr gouverneur de Lenbourg aultres qui vouldroit pour en faire révocquer en doubte son innocence et probité.

Ayant veu la présente Requeste, desirant de donner adresse de justice à tous, les Mayeurs et Eschevins de Spa prendront information et orront des tesmoins sur l'arrivée, disposition, équipaige, vie et conversation du sieur de la Personne mentionné au contenu de la présente requeste pendant le temps qu'il a esté à Spau pour par après en pouvoir donner attestation comme il appartient.

Faict à Spau le vingt sixiesme jour de Juillet 1584.

ROBERT DE LYNDEN.

Exhibé en justice le vingte-septième jour de juillet an 1584.

Tesmoings produis en forme d'information pour honorable S^gr Robert de Lienden, hault-officier et gouverneur de Marquizat de Franchimont, faisant partye pour Dame Marye de Marolles, femme du Sr de la Personne, sur ce par la dite Dame requis, devant nous, la Court de Spau, le xxvie jour de Juillet an xvc octante quatre, présens maire Adolphe, Eschevins Henrozet Lambert et Xherveau, sur le faict de la venue en Spau, maladieze, gouvernement, hantieze de dit S^r plus amplement contenu par certaine requeste par la dite Dame oultredonnées pour s'en servir ou qu'il appartiendra.

Franckque delle Colevrine de Spau, témoin juré et adjourné, d'eaige suffisant, homme catholique, dist ne scavoir de temps de laryvement à Spau de dit Sr de la Personne, dist ne scavoir de la maladieze de dit S^r synon qu'il at ouy dire qu'il estoit gotteux, à rest ne sçeit de la hantieze, foid, ny gouvernement de dit S^r.

Ainsi subescript.

Franck delle Coullevrin.

Remacle Xhrouet de Spau, prochain voisin du logis de dit Sr de la Personne, en Spau, deaige et foid que dessus, témoin juré et adjourné dist avoir veu arryver le dit S^r en Spau, ne se record proprement depuis quelle temps et estoit logy en la maison Jeroisme du dit Spau et pendant le temps qu'il y at esté, lat veut aller alle Fontaine en coche avecq Madame la comtesse de Montaffie, dist avoir ouy dire que le dit S^r estoit gotteux, desort qu'il ne povoit bonnement cheminer. De surplus, dist ne scavoir de quelle foid ny gouvernement de dit S^r.

Ainsi subescript.

Remacle Xhrowet.

Le Sr Bernardin Esmyralle, italien, de la ville de Sienne, demourant à Calais, présentement à Spau, y uzant des eawes de la Fontaine, deaige de liij ans, homme catholicque, témoin juré et adjourné, dist ne cognoistre le dit Sr de la Personne, synon depuis son arryvement en Spau, enquelle l'at veu venir dains ung coche, logy en la maison Jheroisme du dit Spau, depuis environ le xxe jour de Jung dernier et de la maladieze du dit S^r ne sceit proprement synon que à son veoir luy semble iceluy estre quausi impotent de ses membres, bras et jambes, dist le dit deposant que le charriot ou que le dit S^r estoit arrivé en Spau n'estoit point à luy appartenant, ains l'avait par louaige de sort que lendemain de son arryvement

le dit chariot s'en retournat; pendant le temps que le dit S^r at esté au dit Spau l'at aulcune fois veu aller à la Fontaine dains le coche de Madame de Montaffie et aulcune fois sur ung cheval grision que l'on emprontoit de la dite dame, pour cause que le dit S^r n'avait coche ny cheval en ce lieu. De la foid de dit S^r ne sceit synon dist avoir ouy dire qu'il estoit de la religion hogunoitte, s'en rapport arest, ne sceit de dit S^r aultrement l'avoir hanté et le cognoit pour ung homme de bonne conversasion, et quant au dit S^r dist et croit que depuis le temps qu'il at esté à Spau, que iceluy n'at point esté à la Fontaine plus de xx fois pour cause de son indisposision des gottes et aultres maladiezes, qu'il ne povoit bonnement cheminer à pied ny à chevalle, en la compaingneit dequelle est arryvé au dit Spau la femme de dit S^r, ung sienne fil deaige de quelque environ de xiij à xiiij ans, une fille de quelcque xvi a xvij ans, avecq deux filles de chambre, deux serviteurs et deux petits lackaye.

Le Sr Jacque Save, italien, d'eaige environ lxiij, de la ville de Sienne, homme de la foid catholicque, témoin juré et adjourné, compagnon de susdit Bernardin, dist et demeure de mot à autre emprès la déposision de susdit Bernardin.

Heluy espeuse à Jherois me, borgois de Spau, eagé environ xxxij ans, feme catholicque, témoin juré et adjourné. Elle dist et dépose ne cognoistre le dit Sr de la Personne, synon depuis sa venue en sa maison à Spau depuis quelcque v sepmaine passé, en liquel arryvat dains ung coche quil avoit par lowaige, estoit accompangneit de sa femme, ung petit fil, une fille, deux filles de chambres, deux serviteurs et deux petits lackaye, et estoit le dit S^r gotteux qausi impotent de ses membres, de sort qu'il ne povoit qausi cheminer et pendant le temps qu'il at esté en sa maison, elle dist que iceluy uzoit des eawes pour sa santé, allant aulcunes fois à la Fontaine avecq le coche de Madame de Montaffie et aulcune fois avecq les chevalz de la dite Dame, pour cause que le dit S^r n'avoit point de coche ni de cheval à lieu de dit Spau. De la foid de dit S^r ny sa famille, elle dist ne scavoir synon qu'il se conduysent en sa maison come bon Srs et gens de bien et que des jours prohibé de uzer de chaire ne les at veu uzer de chaire synon de poissons et viandes que les chrestiens et gens catholicques uzent ensdis jours.

Le xxvij^e jour de dit mois, présent Eschevins Henrozet et Johan Bastin.

Françeu Le Loup, de Spau, témoin juré et adjourné, deaige environ

xlviij ans, examiné sur le faict de dit Sr de la Personne, dist et atteste avoir veu arryver le dit S^r en ce lieu de Spau, logy en la maison Jheroisme du dit lieu, ne se recorde proprement de temps de sa venue, luy estant arrivé dains ung chariot que l'on dist qu'il avoit par lowaige, pour cause qu'il n'avoit chevalz ny chariot à luy appartenant en ce lieu, dist ne luy avoir veu manyé autres armes synon des potences (1), ou bastons pour cause de son indispositions et maladieze des gottes, de sort qu'il ne peult bonnement cheminer et avoit à sa suyctte sa femme, ung petit fil, une fille, dist ne scavoir se le dit S^r at plus de ij serviteurs et une servante. De la hantieze de dit S^r ne lat veu hanter avecq autres gens synon avecq des seigneurs franchois et d'autres nations, tant en la maison de dit depozant emprès Madame de Chambre, comme à logist de Melchior, son frère, emprès Madame de Sainctge (Samtge?) et pendant le temps que le dit S^r at esté au dit Spau ne luy at veu faire aulcune entrepriese synon comme ung homme de bien ; d'aller à la Fontaine ne sceit en quelle estat il y alloit, mais sceit bien qu'il uzoit de l'eawe de la Fontaine pour cause de son indispositions et maladieze. De surplus, ne sceit de l'estat ny gouvernement de dit S^r.

Ainsi subescript.

Franchy Le Leux.

Melchior Le Loup, de Spau, témoin juré et adjourné, deaige environ xl ans, examiné que dessus, dist et attest avoir veu arryver Monsieur de la Personne en la maison Jheroisme, à Spau, ne se record proprement de quelle temps, luy estant dains ung coche, ne sceit sille estoit à luy appartenant ny les chevalz y attellez, ne sceit quelle arme le dit S^r avoit lors, et estoient à sa suycte sa feme, ung petit fil, une fille et plusieurs serviteurs et servantes, et plusieurs fois vyeu cheminer le dit S^r avecq ung baston en sa main, liquel cheminoit à bien grande paine pour cause de son maladize, ne sceit quelle elle estoit synon dist avoir ouy dire quil avoit malle az gambes, ne sceit pour ce quelle gens le dit S^r frequentoit synon quil at ouy dire que pendant le temps quil se sont tenu en ce lieu se sont poisiblement conduyct, uzant de leawe de la Fontaine pour cause de son indispositions et maladieze, ne sceit pour ce en quel estat il alloit à la Fontaine, arest de l'estat et gouvernement de dit S^r ne sceit aultrement qu'il s'est dessus expediet.

Ainsi subescript.

Menchior Le Leux.

(1) Béquilles.

Gielet fil Bastin Borguet d'Arbespine, témoin juré et adjourné, deaige environ xxv ans, examiné sur le faict de dit Sr de la Personne, dist et depose ne les cognoistre luy ny sa famille, ne se record de l'avoir vyeu, vraye est que depuis environ quelcque xv jours passé at faict une potence de bois pour un S^r^ logy en la maison Jheroisme en Spau, ne sceit pour ce le nom ny surnom de dit S^r^, pour quy estoit la dite potence, de plus ne sceit aparler de lestat ny gouvernement de dit Sr de la Personne.

Johan Bastin, de Spau, notre confrère, témoin juré et adjourné, deaige environ xl ans, examiné sur le faict de dit Sr de la Personne, sur quoy nous at dit et attesté ne avoir mémoire davoir vyeu ny congnu le dit Sr de la Personne, dist bien avoir ouy dire quil estoit logy en la maison Jheroisme à lieu de Spau, arest ne sceit de lestat ny gouvernement de dit S^r^.

Ainsy subescript.

JOH. BASTIN.

Jheroisme Mor, demourant à Spau, témoin juré et adjourné, deaige xl ans, produys sur le faict de dit Sr de la Personne, dist et atteste que depuis quelcque v sepmaines, et trois jours passé arryvat le dit en sa maison, accompangneit de sa feme, ung petit fil, une fille, deux serviteurs, ij petits lackaye et deux filles de chambre, là arryvarent tous dains ung coche de Esden par lowaige, de sort que l'on print le dit S^r^ de dit chariot par le corps et lemporte en la maison pour cause quil ne povoit bonnement cheminer, à liquel arryvement neat veut qu'il euisse espé ny armes et que le dit S^r^ n'at à son logyst chevalz ny chariot, de sort que pendant que le dit S^r^ sest tenu en sa maison, alloit à la fois à la Fontaine sur ung cheval de Madame de Montaffie et que pendant telle temps le dit S^r^ uzoit de la Fontaine pour cause de son indispositions et maladieze des gouttes et gravelle. De la hantieze de dit S^r^, dist que le dit S^r^ conversoit tous S^rs^ estant à Spau ou la plupart, et que ce pendant il et touttes sa suyctes se sont si honnestement conduict quil est possible, come gens de biens et gens catholicques non uzant des viandes de chaire ens jours défendu et que pendant que le dit S^r^ alloit chi et là n'avoit autz armes synon ung baston à la main, et aulcune fois uzoit de potences araison quil ne povoit comedit est bonnement cheminer, ne luy ayant veu faire ny dire entreprieze aulcune ny parlumenter (?) aultrement que gens debiens et que pendant qu'il sest tenu en sa maison ne luy at vyeu manyer aulcunes

armes ny munitions de guerre synon depuis quelcque xv jours que lon dist quil avoit endroit de la Fontaine aulcuns volleurs, quoy entendant le dit S^r^ acheptat ung petrinalle, desort que le dit déposant dist luy avoir presté deux charges de pouldre, lune pour esprover la dite petrinalle, et l'aultre pour aller à la Fontaine avecq les autres pour cause de ce que dist est, duquel s'en servoit le serviteur du dit S^r^.

Ainsi subescript.

JHEROISME MOR.

Léonard Le Loup, de Spau, témoin juré et adjourné, deaige environ lv ans, homme catholicque, nous dist et attest n'avoir vyeu arryver le dit Sr de la Personne à Spau, mais sceit bien quil l'at veu par lespasse de quelcques v sepmaines dernir logy en la maison Geroisme, à Spau, l'at plussieurs fois vieu passer et rapasser devant sa maison devissant avecq autres gens ne se record de quelle nations, tenoit en ses mains une potence pour ce qu'il ne povoit bonnement cheminer pour cause de sa maladises comme apparoit, dist ne pour ce sçavoir quelle estoit sa dite maladiese, dist quil at à sa suycte sa feme avecq quelques servans desquelz n'en sceit le nombre, et arest dist ne scavoir de lestat et gouvernement de dit S^r^ pour ce qu'il ne le cognoit synon depuis sa venue quil at ouy dire quil uzoit de l'eawe de la Fontaine pour son indispositions. De plus dist ne sçavoir.

Ainsi subescript.

LINAR LI LU.

Thomas Le Loup, de Spau, témoin juré et adjourné, home catholicque, deaige environ liiij ans, produys sur le faict de dit S^r^ nous at attesté avoir vyeu venyr un S^r^ franchoy nommé Monsr de la Personne dains ung coche avecq sa feme, ung petit fil, avecq plussrs serviteurs et servantes desquelz n'en sceit le nombre, ne sceit ainsy le temps de sa venue, ny quelles armes iceulx conduisent, mais veyt que l'on print le dit S^r^ lemportant en la maison ou estoit logy, dist ne sceit se le dit coche estoit à luy ou non, mais at ouy dire quil at les gottes et la gravelle, de manir quil l'at plussieurs fois veyu deviser avecq des S^rs^ et que iceluy marchissoit à la potance à bien grande peine, l'at aulcunes fois vyeu aller à la Fontaine à cheval et dist avoir ouy dire quil uzoit des eawes de Spau pour recoverer sa santé, de plus avant dist ne scavoir de lestat et gouvernement de dit S^r^ pour ce quil ne l'at hanté.

Ainsi subescript.

THOMAS LE LOUP.

Le xxviij^e jour du dit mois presens Eschevins Joh. Bastin et Xherveau.

Pierre Lulier, escuyr, Sr de Montengny, Sainct Felys de Lielle de Franche, aage environ xxij ans, témoin juré et adjourné, examiné sur les articles, sur le faict de M. de la Personne, nous dist n'avoir jamais cognoissauce de la personne de dit S^r, synon luy estant arryvé à Esden (1) et eulx parti de là pour s'acheminer à Spau, veit à chemin li coche de dit Sr de la Personne ne l'ayant pour ce vyeu ny parlamenter à sa personne, synon eulx estant à Boulhon trovit illec le dit S^r en son coche et qui de là l'at accompangneit jusques à Bastongne ou que en dit chemin at veyu le dit S^r en très malvais estat pour la maladieze des gottes et gravelle, de sort que eulx, le dit deposant extant partis de dit Bastongne y lassant illecq le dit S^r n'arryvat à Spau que environ quelcque deux à trois jours après pour les séjournements quil firent en chemin pour cause de l'indispositions de dit S^r. Luy semble que le dit S^r vint à Spau le xxie jour de juin dernir et estoit à sa suycte sa feme, ung petit fil, une fille, une damoiselle, une borgoisse, deux serviteurs et deux lacquaye. Des armes n'at vyeu quil euissent aulcunes armes à feu et sceit bien que le coche ou astoit le dit S^r l'avoit par lowaige de cochi d'Esden. De la fréquentation de dit S^r en ce lieu dist luy avoir vyeu fréquenter ung chacun, ne luy at vyeu pour ce faire aulcune entrepriese, et que pendant le temps qu'il s'est tenu en ce lieu luy at vyeu uzer de la Fontaine pour cause de son indispositions.

Ainsi subescript.

PIERRE LUILLIER.

Maître Anthoine Blondeau, l'ung des appotticaires de Made de Boilhon, estant en ce lieu de Spau, témoin juré et adjourné, deaige environ lviij ans, examiné sur le faict de Monsr de la Personne, nous at dit et attesté cognoistre le dit S^s passé xx ans et que le dit S^r est malade de la maladie des gottes tant az pieds come az mains avecq la gravelle et que à cest occasion le dit S^r est arryvé en ce lieu de Spau le xxe jour de mois de jung dernier dains ung coche appartenant à l'ung des cochiet de Esden, logiet en la maison Jheroisme, à Spau, accompangneit de sa feme, ung petit fil aagé environ xv ans, une damoiselle fille de sa feme, ung damoiselle et une autre fille de chambre, ij serviteurs et ij petits lackaye, et que en chemin le dit S^r luy dit que les gottes luy estoient prins, à quelle occasion il

(1) Il faut certainement lire Sedain, Wachtendonck dans sa chronique écrit partout Esden pour Sedain.

avoit séjourné quelcque jour, n'ayant vieu quil euissent luy ny sa suycte aulcunes armes de guerres dont lendemain de l'arryvement du dit S^r fist venir emprès soy le dit déposant pour luy administrer les médicaments servant pour ses maladie, ce quil luy at contynué jusque à son partement. Oultre plus ce, dist que de commencement de son arryvement que le dit S^r at esté contynuellement l'espace de vi jours al lyct pour le debilité de ses membres. De la hantieze de dit S^r dist ne luy avoir cause personne veu hanté synon l'at vieu quelquefois pormener à la place avecq ung baston en la main, de quoy se trouviat fort malle en quoy fust constrainct de se retourner a liect. A rest ne sceit synon quil at vieu le dit S^r de temps quil sest tenu en ce lieu sest uzé de la Fontaine pour cause de ses maladie et le plus sovent le prendoit à son logist à raison quil ne povoit bonnement cheminer à la Fontaine pour cause de son impotence. De plus ne sceit.

Ainsi signé.

A. Blondeau.

Là mesme à la requeste de dit S^r gouverneur en telle nom quil précède avons les présentes dépositions et informations publiée ouverte et copie az parties accordé. Et affin que ce soit choese digne de crédit avons icelle faict autenticquer par signateur de notre greffier sermenté ichi mise.

TONGRES & HONTEM.

J'étais dernièrement à la bibliothèque publique de Nieuport, lorsque, par hasard, mes regards tombèrent sur une brochure portant ce titre : *Nouvelles études sur la géographie ancienne de la Belgique, par A. Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles.* Cette brochure, qui est loin d'être récente, puisqu'elle porte la date de 1867, était cependant une nouveauté pour moi. En effet, par suite des nombreux changements de résidence que j'ai dû subir, je n'ai plus guère été à même de me tenir au courant des controverses archéologiques.

Aussi, ce fut avec un vif sentiment de curiosité, que j'emportai ce petit livre, désireux de renouer connaissance avec des questions qui ont toujours eu le privilége de m'intéresser.

Est-ce aberration d'esprit ? Défaut de jugement ou du moins de goût ? Je ne sais ; toujours est-il que malgré le charme et la haute saveur des circulaires du *Recueil administratif*, je n'ai su résister au désir de mordre encore une fois, et à la dérobée, dans un fruit étranger.

Je n'ai pas la prétention de passer *in extenso* l'ouvrage en revue, je ne veux m'occuper que du chapitre XII, intitulé *Aduatuca*. Naturellement, ce chapitre est celui qui eut le plus d'attrait pour moi, parce qu'il était consacré tout entier à une question que j'avais osé aborder autrefois quand j'habitais un petit village des bords de la Meuse, et même discuter longuement.

Je ne sais encore si je me trompe, mais il m'a paru que l'auteur, sans l'avouer, avait surtout en vue l'opinion que j'ai émise

dans mes « *Promenades dans les environs de Visé*, » non pas toutefois en abordant carrément cette opinion, sous ses faces multiples et avec les raisonnements spéciaux qu'elle comporte, mais en ne la combattant que sur des points accessoires.

Je me permettrai de rompre une lance courtoise en faveur de mes anciennes convictions; elles ne se sont pas modifiées, même après la lecture de l'ouvrage de M. Wauters, qui, naturellement, continue à voir dans la ville de Tongres — *Atuatuca Tongrorum* — le *Atuatuca* des Eburons.

J'ai toujours été d'avis qu'il y eut jadis deux *Atuatuca* bien distincts: celui des Eburons, le premier en date, *Atuatuca* tout court, puis ensuite celui des Tongriens, *Atuatuca Tongrorum*, fondé sous Auguste, mais que l'on s'obstine, je ne sais trop pourquoi — probablement pour embrouiller une question, qui sans cela serait trop simple — à confondre en un seul.

Tout le monde sait que le premier fut détruit de fond en comble par César, lors de la dévastation qu'il fit de l'Eburonie; dès lors, il ne figure plus dans l'histoire, il est mort; le second est bien la ville des Tongriens, *Atuatuca Tongrorum*.

Mais pourquoi ce nom bizarre et si longtemps incompréhensible de *Atuatuca*, reparaît-il encore ici? Tout bonnement, parce que ce mot, comme le démontre à l'évidence M. le chevalier de Corswarem [1], n'est que le mot allemand *Achterwacht*, arrière-garde, ou plutôt *corps d'armée laissé à la garde des bagages*, latinisé ou prononcé — en élidant ses nombreuses consonnes — comme un romain pouvait prononcer ce mot guttural, impossible à articuler pour un gosier qui n'est ni allemand ni flamand.

De ce qui précède, il s'ensuit que trois localités ont été appelées de ce nom, parce que toutes les trois elles ont été

[1] Mémoire historique et étymologique sur les noms des anciens habitants, territoires, communes et hameaux de la province de Limbourg. Tongres, 1863.

fondées par une arrière-garde destinée à veiller aux *impedimenta :*

1° *Atuatuca*, celui qui nous occupe, lieu de stationnement *temporaire* de cette arrière-garde de 6,000 hommes, laissée à la garde des bagages par les Cimbres et les Teutons lorsqu'ils envahirent l'Italie, et qui fut la souche des Atuatiques.

2° *Oppidum Atuatucorum*, la ville des Atuatiques, l'établissement définitif de ces mêmes gens de l'arrière-garde, *achterwachter*, fixés à demeure et constitués en corps de nation, après les longues guerres qu'ils avaient dû soutenir contre les Eburons avant de les rendre leurs tributaires. Nous n'avons point à nous en occuper ici [1].

3° *Atuatuca Tongrorum*, le lieu de dépôt pour les bagages, les femmes et les enfants des diverses peuplades qui vinrent repeupler l'Eburonie et se mêler aux habitants primitifs, échappés au massacre qu'en fit César. Ce lieu de dépôt, ce centre de la nouvelle tribu, mis, comme toujours, à l'abri d'un coup de main, est la ville qui figure sur l'itinéraire d'Antonin. Quant au premier *Atuatuca*, détruit de fond en comble, il n'existe plus depuis longtemps, il a disparu avec les malheureux Eburons.

Je ne trouve donc, dans la dissertation de M. Wauters, aucun argument nouveau, aucune démonstration probante pour infirmer, ni même ébranler le système qui place le *castellum* des Eburons à *Hontem*, près de Gronsfeld — et non à *Houthem*, comme il le dit erronément. — Je sais que cette opinion fait tout doucement son chemin.

Comme je ne veux absolument aborder que les passages

[1] On est d'accord pour convenir que le lieu du stationnement des Atuatiques fut occupé par les Eburons, qui en firent leur place de refuge. Sabinus et Cotta, quand ils vinrent pour hiverner dans l'Eburonie, trouvèrent donc un camp tout fortifié. C'est le seul de tous les cantonnements de ses lieutenants, que César a pu désigner par son nom propre. Les autres n'ont pu l'être, parce que les lieux où ils étaient placés n'avaient, à cette époque, aucune dénomination appellative.

soulignés par mon savant contradicteur, je vais me borner à les discuter dans l'ordre où ils se présentent à la lecture de son ouvrage.

J'ai relevé, dans le chapitre de mon livre qui a trait aux Eburons, quelques appellations que portent encore certaines parties de la *grande vallée de Sainte-Gertrude*, ou des lieux qui l'avoisinent : *gebrande grebbe*, vallée brûlée, *mortsgraef*, fossé des morts, *hellegraaf*, fossé de l'enfer, peut-être de Hellia, *Rombosch*, bois des Romains. « Je ne vais pas plus loin, dit M. Wauters, pour en épargner l'énumération au lecteur sérieux. » Je ne puis que l'approuver. Mais alors, puisqu'il répudie ce genre de preuve, je me permettrai de lui demander pour quel motif il y a recours et vient à son tour, lorsqu'il en a besoin, s'appuyer sur les noms que portent, de nos jours, certains *lieux-dits* (1). Est-ce aussi pour faire sourire le lecteur sérieux? Ma foi! au risque de tranformer ce sourire en hilarité prononcée, j'ajouterai encore, à ceux déjà cités plus haut, quelques nouveaux noms de lieux que je dois à des recherches postérieures sur le terrain : ainsi, la tranchée au débouché de la vallée, se nomme *hakkenknoep*, colline creusée, certains endroits sont désignés par les noms significatifs de *Roemslag*, bataille des Romains, de *Luttenraderveld*, champ de la lutte, *Heervout*, trou de l'armée, *Liebeck*, dans l'idiôme du pays, ruisseau de sang. Le *Mortsgraef* touche au *Tomveld*, au *Tommelweg*, au *Tommelsgraef*, champ, chemin et fossé des tombes. On y trouve beaucoup d'ossements; en 1863, on a fait disparaître une tombelle connue sous le nom de *Tombe de la sorcière*, j'ai fouillé son emplacement et j'en ai encore retiré des os et quelques débris informes de ferrailles ; un autre petit *tumulus*, aujourd'hui sous la sauvegarde d'une croix, existe encore à un carrefour de chemin. Dans la vallée même de Sainte-Gertrude se dresse un demi-dolmen, en pierre de grès, d'une hauteur de 1 mètre 15 centimètres.

(1) Voir, par exemple, dans l'ouvrage cité, les pages 148, 149, 152, 153.

Mais je vais plus loin : non seulement je vois dans *Hontem* le *Atuatuca* des Eburons et dans la *vallée de Sainte-Gertrude* le lieu de la défaite de Sabinus et Cotta, mais je prétends retrouver au milieu des bois qui couvrent encore les collines entre Gronsfeld et Hontem, des vestiges de l'ancien culte germain. Une clairière porte toujours le nom de *Thor*, dans un coude de la vallée, nous trouvons la fontaine sacrée, *heilige fonteine* (1). Une partie de bois se nomme *Hel*, sans doute de *Hellia*, la sœur de *Thor*, à côté nous avons le *Woodsboom*, l'arbre de *Wooden* ou d'*Odin*, plus loin les fermes de *Venushof* et de *Panhof*. Tous ces noms étrangers ne nous agaçent-ils pas par un je ne sais quoi de mystérieux qu'ils laissent entrevoir et que l'on s'irrite de ne pouvoir éclaircir complétement ? Près de là

(1) Cette fontaine était devenue, sous le premier empire français, un lieu de pélerinage très-suivi ; en 1806, M. Zaeppel, évêque de Liége, jugea opportun de faire cesser cet usage. Voici la lettre pastorale que ce prélat éclairé adressa, à ce sujet, au clergé de son diocèse :

« Comperimus novum fontem, initio mensis maii, nuperi fuisse animadversum in valle quadam districtus de Gronsfeld, cujus inexpectatus saltus locum dedit pluribus, præsertim idiotis et mulierculis, existimandi fontem istum pellere aliquâ virtute supernaturale. Inde rumor spargitur ubique, inde concursus sexus omnis ex locis non solum circumvicinis, sed et dissertis ; alii curiositatis causâ, alii vero gratiâ sanitatis obtinendæ illuc se conferunt, tanquam ad piscinam probaticam aut natatorium Siloë. Sanatione omnis generis prædicantur, cœci vident, claudi ambulant, paralytici curantur.

» Verum, relationibus fide dignissimis nobis constat, cœcos istos non videre, claudos non ambulare, paralyticos manere paralyticos : insuper hanc aquam, experimentiâ physicorum, esse aquam communem, nec ullam se habere virtutem specialem, multo minus supernaturalem.

» Quapropter, cum officii nostri pastoralis sit impendere tales abusos superstiosos et scandalosos, ne sacra religio nostra vituperationi ac malevolorumd icteriis exponatur, serio hortamus vos, ut plebem vobis commissum illico desuper edoceatis, illumque deterretis a fanaticis istis excessibus.

» Curent Pastores dare statim suis succursalistis notitiam præsentium.

» Leodii hac 17 octobris 1806.

» LITTERA AD CLERUM. »

Cette fontaine se trouve sur le territoire de Gronsfeld ; ce qui est remarquable, c'est que son eau semble parfois se perdre. Après avoir tari pendant assez longtemps, elle coule de nouveau depuis quelques années.

sont les villages de *Keer* et de *Ambi*. Dans le premier, on a trouvé une hache celtique en bronze, des fragments de poterie, une urne remplie de cendres et d'ossements brûlés. Le second nous fait rêver, parce qu'il nous donne, dans son ensemble, les deux premières syllabes du grand ennemi des Romains, *Ambiorix*, roi de Ambi.

Je passe à deux bouts de phrase de mon ouvrage et que M. Wauters copie pour les réfuter : « de ce que les habitants » du pays voisin de Fouron racontent qu'il y a bien longtemps, » du temps des Romains ou des Sarrasins, il s'est livré une » grande bataille dans la vallée et que le sang a coulé partout, » en résulte-t-il qu'on doive, dit-il, chercher l'explication de cette tradition à l'époque des Eburons ? N'a-t-on pas livré d'autres batailles dans la vallée de la Meuse ? Le 22 mars 1106, un combat terrible se livra aux portes de Visé entre les troupes du jeune roi Henri V et les partisans de son vieux père, l'empereur Henri IV : n'est-ce pas là cette journée sanglante dont le souvenir est resté vivant au même endroit ? M. Caumartin décrit longuement, « des travaux étranges, de longs boyaux, des » restes d'anciens ouvrages, des tranchées, » où, d'après lui, Ambiorix posta ses Eburons de manière à surprendre Sabinus et Cotta. Tout ce système, appuyé sur des étymologies forcées, résiste difficilement à l'examen. » Voilà, me semble-t-il, ce qu'avant tout il aurait fallu démontrer, et ce que M. Wauters n'a pas fait. Il est par trop laconique.

Mais procédons par ordre.

Constatons d'abord que la défaite de Sabinus et Cotta a eu lieu dans la vallée de *Sainte-Gertrude* qui, de *Hontem-Atuatuca*, vient déboucher dans la vallée de la Meuse, cette dernière n'a donc que faire ici ; elle reste complétement en dehors de la question. Le fait est que le combat terrible, dont parle mon savant contradicteur, fut livré aux portes de Visé, à très-peu de distance des remparts de la ville, et non à *Hontem* qui en est éloigné de plus de deux lieues et, en outre, dans une autre direction ;

ensuite, Hontem étant bien plus rapproché de Maestricht que de Visé — la distance est moindre de moitié — l'histoire aurait dit, *fut livré aux portes de Maestricht*, ce qui est faux. Ce combat — ce n'est, après tout, qu'un combat — eut lieu dans les campagnes de Bombaye et de Berneau, mais surtout sur le beau plateau qui s'étend entre ce village et Visé.

Je n'admets nullement que sans des travaux préparatoires qui aient ouvert des voies cachées et faciles, permettant aux Eburons de déboucher à l'aise et par plusieurs côtés à la fois dans la vallée, il leur eût été possible de venir à bout de 9 à 10,000 légionnaires romains. Ceux-ci n'ont pu sortir de cette terrible vallée; preuve indubitable qu'elle était obstruée à son débouché, puisqu'ils purent très-bien se retirer dans *Atuatuca*. César nous dit que les Eburons, embusqués sur les deux versants, étaient cachés dans l'épaisseur des bois. D'accord, mais il leur fallait, avant tout, sortir de ces bois en masses assez compactes pour aborder de vaillants adversaires mieux armés et mieux disciplinés. Admettez-vous, par exemple, qu'un régiment d'infanterie abrité dans un bois, puisse en sortir tout-à-coup, à l'improviste, pour en assaillir un autre qui chemine à quelques pas de lui? Pas du tout. Les arbres de haute futaie d'abord, puis les taillis épais, les ronces, les épines, seront un obstacle insurmontable à une marche en corps, la sortie sera pénible et avant tout très-lente. Les soldats émergeront de l'épaisseur des bois comme ils le pourront, isolément, par groupes, gênés par leurs armes, et, pour ainsi dire, sans défense, ou pour le moins aussi en désarroi que ceux qu'ils viennent combattre. Pour avoir chance de réussir ils devront, au préalable, reformer leurs rangs et agir avec ensemble.

Voilà, Monsieur, la cause de ces tranchées, de ces longs boyaux, de ces places d'armes si bien cachées, si traîtreusement dissimulées dans les versants des côtes qui dominent et enserrent le vallon de Sainte-Gertrude; elles ont permis à Ambiorix de précipiter *subito* ses Eburons en corps épais, bien

préparés, et qui, n'étant arrêtés par aucun obstacle matériel, tombaient, avec un élan irrésistible, au milieu des troupes romaines, dont nul bruit suspect n'était venu éveiller les soupçons.

Passons à une autre objection. « Dès l'instant où l'on rejette Tongres, dit M. Wauters, on tombe dans l'incertitude, on ne voit plus d'issue pour se tirer d'embarras, on ne fait qu'augmenter les difficultés résultant des distances données par César. »

C'est possible pour beaucoup de localités, mais ce n'est certainement pas le cas pour *Hontem*, bien au contraire.

Tongres, dit le général Creuly, réalise la condition donnée [1], étant à 98 kilomètres du Rhin en ligne droite, ou, en mesure itinéraire, à 117 kilomètres, qui font, à peu de chose près, deux marches de cavalerie. Ainsi donc, c'est parce que Tongres se trouve, *à peu de chose près*, à deux marches de cavalerie du Rhin, que vous lui attribuez l'honneur d'être le *Atuatuca* des Eburons? Vous comptez sans doute pour rien la Meuse qu'il faudra passer pour aller de Tongres au Rhin? Eh bien! je le demanderai hardiment à tout lecteur impartial, *Hontem* lui, sur la rive droite de la Meuse, presque en regard de Tongres et plus rapproché du Rhin, ne réalise-t-il pas beaucoup mieux cette condition essentielle de distance? N'est-il pas évident que, lorsqu'un grand cours d'eau s'interpose entre un corps d'armée et un point donné, elle ne peut jamais être certaine de l'atteindre dans un temps rigoureusement fixé? D'un autre côté, M. Wauters n'admet pas non plus que si les troupes romaines eussent été cantonnées à *Atuatuca-Tongres*, la Meuse qu'elles auraient eu à franchir — et pendant l'hiver! — eût été un obstacle pour qu'elles puissent surveiller efficacement la partie principale de l'Eburonie, la plus accidentée, la plus peuplée, celle comprise entre ce fleuve et le Rhin.

[1] Celle d'être à deux journées de marche du Rhin.

« Or, dit-il, César a maintes fois passé la Meuse et ne la cite » que très-accessoirement et dans d'autres occasions.

» Puis, voyez la différence: traverser un fleuve est une opé- » ration très-difficile pour une armée considérable marchant » avec tout son matériel. A-t-elle offert autant de difficultés à » une troupe de hardis cavaliers, comme l'étaient les 2,000 » cavaliers Sicambres qui assaillirent *Atuatuca-Tongres*, en été, » à l'époque des sécheresses? » D'abord, Monsieur, ce qui est à noter précisément ici, c'est que César observe que ces cavaliers Sicambres ont passé le Rhin sur des barques, mais soit, auraient-ils dû franchir la Meuse, ils l'auraient fait très-facilement *en été, à l'époque des sécheresses ;* puis mon savant contradicteur, croyant me battre par mes propres armes, ajoute victorieusement : « la Meuse est facilement guéable près de » Visé, c'est un défenseur de l'opinion contraire à la mienne » qui nous l'apprend ; il existe, dit M. Caumartin, en face du » village de Lixhe, un gué de la Meuse, » et plus loin le même auteur ajoute : « Le gué de Lixhe ou de Navagne est si facile » que, avant la cession de la rive droite à la Hollande et l'éta- » blissement des chemins de halage, les habitants de ce vil- » lage traversaient la Meuse avec des charrettes pour voiturer » les récoltes de la rive droite. C'est là que l'armée espagnole a » passé en 1634, et Jean de Weert en 1636. » (1)

En citant ces extraits de mon petit ouvrage, M. Wauters a complétement perdu de vue un point capital, une chose essentielle : c'est que ces divers passages de la Meuse ont toujours été effectués pendant ou après les grandes chaleurs de l'été, à l'époque de la récolte. Mais ici, ce n'est pas le cas. Un grand cours d'eau n'est plus guéable à l'époque de la chute des feuilles, du moins dans nos climats. Or, les troupes romaines étant entrées dans leur cantonnement d'hiver pendant la première quinzaine du mois d'octobre, précisément lorsque la

(1) Promenades dans les environs de Visé, pages 178 et 201.

Meuse a cessé, ou va cesser d'être guéable, je maintiens qu'il leur était impossible d'exercer, *pendant l'hiver*, la moindre influence dans l'Eburonie transmosane, pays boisé et d'un accès si difficile, dont elles étaient séparées par un fleuve qu'elles ne pouvaient plus franchir, et qui, en outre, les eût coupé complétement de leur base d'opération.

Il est une particularité sur laquelle j'ai déjà appelé l'attention, je pense même être le premier qui l'ait signalée et qui en ait fait ressortir l'importance; j'ai été étonné de ce que M. Wauters n'ait pas jugé à propos de s'en occuper, car elle ne me paraît pas devoir être dédaignée, la voici: les soldats romains, en quittant leur cantonnement d'hiver de *Atuatuca*, se mettent en marche dans l'intention de se retirer sur *le camp de Cicéron* — *ad proximam legionem*, — battus dans la grande vallée — *magnam convallem* — ils se réfugient derrière les remparts de *Atuatuca*, mais dans l'impossibilité de résister, et, pour ne pas tomber vivants entre les mains d'un ennemi implacable, ils enterrent leur aigle et s'entretuent pendant la nuit, *quelques légionnaires*, dit César, *parvinrent isolément à gagner le camp de Labienus*.

Pourquoi donc les fuyards ne cherchent-ils plus leur refuge dans le camp de Cicéron, mais bien dans celui de Labienus, qui cependant était plus éloigné? La raison en est tellement concluante que, seule, elle dispenserait de longues discussions.

C'est que, partis de *Atuatuca-Hontem* pour atteindre le camp de Cicéron, il leur fallait inévitablement passer la Meuse d'abord, puis cheminer dans l'Eburonie en armes, ce qu'ils ne pouvaient plus même tenter de faire, tandis que pour gagner celui de Labienus, ils n'avaient qu'à s'enfoncer dans les profondeurs de la forêt des Ardennes, qui devenait pour eux un lieu de refuge assuré. Remarquez-le bien, Monsieur, dans votre système de *Atuatuca-Tongres*, les Romains, battus et fugitifs, sont forcés de passer la Meuse à gué devant un ennemi victo-

rieux qui, n'en doutez pas, faisait bonne garde, tandis que nous savons qu'ils n'ont même pu sortir de la vallée. C'est radicalement impossible.

Mais à quoi bon, après tout, ces longues dissertations pour démontrer que les Romains pouvaient facilement passer la Meuse? Elles sont inutiles, ou plutôt, elles vont à l'encontre du système de mon savant contradicteur, et me fournissent des armes contre lui. *Atuatuca* est Tongres, prétendez-vous? Eh bien! dans ce cas, Sabinus et Cotta n'avaient que faire d'aller passer la Meuse n'importe à quel endroit, ils atteignaient l'objectif de leur marche, *le camp de Cicéron*, sans s'approcher de ce fleuve, mais, ce qui est plus fort, c'est que s'ils avaient été assez malavisés pour la passer, ils se seraient trouvés dans l'obligation de la franchir une seconde fois pour sortir de l'impasse où ils se seraient fourvoyés de gaieté de cœur. Mais à *Hontem*, il en était tout autrement: ils ne pouvaient, *dans aucun cas*, se dispenser de passer la Meuse au gué de Lixhe, le seul entre Maestricht et Liége, et c'est pendant leur marche vers ce gué qu'ils tombèrent dans les embuscades préparées par Ambiorix, qui savait très-bien que la *vallée de Sainte-Gertrude* était la route naturelle pour atteindre le gué, en venant du haut pays. Existe-t-il même, entre Tongres et la Meuse, une vallée assez spacieuse et en même temps assez encaissée pour avoir été le théâtre du drame? J'en doute.

Je ne conçois pas comment ce changement dans l'itinéraire de l'armée intacte et de l'armée battue, n'a pas attiré l'attention. Là, selon moi, est la solution de la question qui nous occupe.

Depuis l'époque où M. Franquinet, de Maestricht, et moi, nous fîmes à M. le commandant de Locquessye les honneurs de la vallée de Sainte-Gertrude, je l'ai, ainsi que les lieux qui l'avoisinent, explorée maintes fois et minutieusement ; et qui sait, si les nouveaux renseignements que je serais à même de fournir au commandant ne seraient pas de nature à modifier le rapport qu'il transmit autrefois à l'auteur de la *Vie de César*.

CAUMARTIN.

SAINT LAMBERT.

VIE EN VERS

PAR **HUCBALD DE SAINT-AMAND**

ET

DOCUMENTS DU Xme SIÈCLE.

INTRODUCTION.

Les documents que nous nous proposons de reproduire, sont extraits du recueil manuscrit 14,650-59 de la Bibliothèque royale de Bruxelles. Ils ne constituent pas seulement un ensemble de monuments curieux de la vieille liturgie liégeoise et de l'état des lettres chez nos pères, à une période des moins connues de leur histoire littéraire, au dixième siècle ; après la biographie de saint Lambert, écrite par un de ses contemporains, et remaniée pendant deux cents ans jusqu'à la rédaction de l'évêque Etienne (902-920), ils nous fournissent les renseignements les plus anciens sur le patron de la patrie liégeoise ; ils nous offrent, en outre, les premiers vers latins dans lesquels il soit parlé de Liége ; ils nous apportent enfin des lumières précieuses pour l'éclaircissement de quelques-uns des problèmes les plus obscurs de nos traditions nationales. Voilà plus qu'il n'en faut, sans doute, pour leur mériter une place dans les Annales de l'*Institut archéologique*.

Un mot, d'abord, du recueil d'où nous allons les extraire.

Ce recueil, grand in-quarto de cent soixante-huit feuillets de parchemin enserrés dans une vieille reliure appartenait, au siècle dernier, au Musée des Bollandistes; antérieurement, en l'an 1608, il était la propriété de Corneille Duyn, d'Amsterdam, mais il ne se trouvait déjà plus intact, quand il arriva dans les mains de ce propriétaire; du moins la pagination, qui semble dater de ce temps, atteste-t-elle que, dès lors, plusieurs feuillets avaient été arrachés de différentes pièces.

Quoi qu'il en soit, les Bollandistes ont fait et feront encore bon usage de cette collection : elle comprend, en effet, les vies de sept saints qui, tous, ont été particulièrement révérés dans nos provinces, et qui, sauf un seul, ont tout au moins passé dans le pays de Liége une partie de leur existence : S. Remacle, S. Lambert, S. Léger, S. Amand, S. Hubert, S. Trond et S. Euchère.

Ce choix ne permet-il pas d'induire que ce recueil a été formé au pays de Liége, et probablement à Stavelot ou à Malmedy, puisque le premier rang y est donné à la biographie du fondateur de ces deux cités monastiques, et qu'un manuscrit romain, dont nous aurons à parler tout à l'heure, le manuscrit 8,565 de la Bibliothèque du Vatican, dans lequel toutes les pièces relatives à S. Lambert sont rangées dans le même ordre et reproduites, sauf un hymne, précisément dans le même texte qu'ici, est de la main d'un certain Pierre, de Malmedy.

Pertz reconnaissait, dans les copies de ce Pierre, les caractères de l'onzième siècle (1) ; le recueil de la *Bibliothèque royale* est pour le moins aussi ancien.

A part ce qui concerne S. Lambert, toutes les vies, toutes les relations de miracles insérées dans cette collection, sont de date antérieure au dixième siècle.

La vie de S. Amand († 679) est celle que nous a laissée

(1) *Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtkunde*, t. XII, 261.

Baudemond, le disciple du saint; la vie de S. Léger († 678), celle qu'un contemporain adressait à l'évêque Erminaire qui remplaça sur le siége d'Autun, la victime d'Ebroin; toutes deux appartiennent donc au VIIme siècle. Deux autres sont du VIIIme: celle de S. Trond, l'œuvre bien connue du diacre Donat, et celle de S. Euchère, rédaction d'un anonyme du même temps. Les Vies les *plus liégeoises*, si l'on peut ainsi parler, sont relativement les moins anciennes: celle de S. Remacle, avec le récit des plus anciens miracles de ce saint, nous vient du IXme; de même celle de S. Hubert, complétée par la relation de divers prodiges, dont le dernier peut être reporté vers l'an 840. Au dixième siècle appartiennent seulement les pièces relatives à S. Lambert. Ces pièces s'y présentent rangées dans l'ordre suivant :

— *Versus in laude Beati Lantberti* (99 et verso), poëme de cinquante-six vers.

— *Incipit proemium in vita vel passione atque responsoriis beati Lantberti martyris* (100-101 verso), préface donnée par l'évêque Etienne à sa rédaction nouvelle de la première Vie de S. Lambert et à son office du saint.

— *Incipit vita et passio beati Lantberti episcopi* (102-106 verso), texte de la biographie remaniée par Etienne.

— *Unde supra antiphonæ et responsoria* (117-119), antiennes et repons de l'office composé par Etienne, avec leur notation musicale.

— *Incipiunt antiqua Dei miracula, in honore Lantberti martyris, nostris temporibus innovata* (119-122), récit, avec commentaires, de trois miracles arrivés sous les règnes de Francon et d'Etienne, son successeur.

— *In illo tempore...* Texte des versets 32 à 44 du chap. XII de l'Evangile de S. Luc (123).

— *Dominus ac redemptor...* Homélie, commentaire de ce texte évangélique, avec application finale à S. Lambert (123-126).

— Table des chapitres, puis texte d'une vie en vers de S.

Lambert, écrite sur l'ordre de l'évêque Etienne (127-140), et enfin hymne en l'honneur du même saint.

Hormis, peut-être — mais nous n'oserions décider sur ce détail, hormis l'Evangile et l'homélie, toutes ces pièces paraissent être de la même main ; de plus experts que nous en ont déterminé la date. M. de Reiffenberg croyait le recueil entier du Xme siècle (1) ; et le P. Suyskens, qui écrivit l'article de S. Lambert, dans le tome V d'octobre des *Acta Sanctorum*, avait déclaré, avant lui, que l'écriture accusait assez bien ce même temps « *cujus characteres a Stephani sæculo non abhorrent* (2). »

L'avis de ces savants s'ajoute donc à la date d'origine des divers travaux insérés dans cette collection , pour nous donner la conviction que nous nous trouvons en présence d'un ensemble de documents antérieurs aux biographies de S. Lambert composées par le chanoine Nicolas et le chroniqueur Sigebert, dans les débuts du douzième siècle, antérieurs même au résumé que le chanoine Anselme donnait de cette vie, dans son histoire de nos évêques, vers la première moitié de l'onzième.

La vie de S. Lambert, rédigée par Etienne, est la plus connue de ces pièces ; elle a été publiée par Chapeaville (I, 350-370) dès les débuts du XVIIme siècle, par divers autres ensuite, par les Bollandistes même d'après notre manuscrit de Bruxelles (3). Ecrite, comme l'indiquait le rédacteur dans sa préface ou lettre d'envoi à l'archevêque Heriman de Cologne, écrite pour remplacer dans la liturgie de la Cathédrale de Liége, cette relation première dont la révision de Godeschalc n'avait guère enlevé tous les barbarismes, elle est divisée en neuf *lectiones*. Ces divisions, négligées par les Bollandistes, ont été conservées par Chapeaville avec beaucoup d'à propos, l'auteur épiscopal

(1) Annuaire de la Bibliothèque royale, 1847, p. 103.
(2) *Acta Sanctorum*, t. V, octobris, p. 519. *Acta Sanctorum Belgii*. VI, 24.
(3) Acta S. S. V octobris 581.

ayant établi un rapport spécial entre elles et l'office, dans lequel elles entraient : « *in quibus ordini lectionum*, écrivait-il, *series respondet tonorum, quatenus sibi æquando quitur numerus horum.* »

Moins heureux que ces *lectiones*, l'office même arrangé par Etienne n'a pas été, que nous sachions, imprimé jusqu'à cette heure. Nous eussions aimé le publier avec la reproduction de la notation musicale d'Etienne : cette notation nous a été conservée avec netteté parfaite dans le manuscrit de Bruxelles ; elle ne comprend que cinq feuillets in-quarto ; elle n'eût pas manqué d'intéresser nos musicologues ; elle est l'œuvre d'un évêque de Liége du Xme siècle, et ses accents ont été répétés avec enthousiasme par vingt générations de Liégeois dans la vieille basilique nationale.... On nous a dit toutefois que les pages de musique de ce temps ne sont pas chose si rare, et force nous est de nous contenter de reproduire ici le texte sans notation.

Ce texte toutefois n'est original et nouveau que dans sa plus petite partie : à part l'hymne d'introduction, les éléments qu'Etienne mit en œuvre dans ces repons et ces antiennes sont tirés mot pour mot, comme on le verra : — tantôt, de sa rédaction de la vie de S. Lambert, et nous avons indiqué la *lectio* à laquelle est emprunté chaque passage ; — tantôt du poème biographique qu'on trouvera plus loin et auquel nous renvoyons le lecteur en indiquant par un chiffre le vers cité.

Ainsi que l'annonçait Etienne, dans l'épître dédicatoire à son métropolitain de Cologne, ces chants répètent, en l'abrégeant la prose des *lectiones :*

Cantica qua propter museo compta lepore
Succinctim replicant ac eius gesta renarrant.

Ils ne constituent pas, d'ailleurs, bien qu'on l'ait parfois affirmé, un office complet de S. Lambert ; ils n'en sont que la partie nocturne et matinale ; « *canticum nocturnum* » comme le

note fort bien Sigebert, en énumérant les œuvres d'Etienne, dans son catalogue des *Ecrivains ecclésiastiques*. (I, 125.)

C'était, comme on sait, l'usage de ce temps — et les canons du concile de Latran de 1215, rappelaient encore le clergé à cet usage — d'interrompre le repos de la nuit pour chanter les louanges de Dieu : lorsqu'il s'agissait des grandes solennités de l'Eglise ou du diocèse, la nuit qui les précédait était même consacrée tout entière à cette veille pieuse ; le chœur des fidèles venait alors renforcer celui des clercs, et le *chant* nocturne de S. Lambert, par exemple, devait être répété, il y a neuf siècles, par la population liégeoise tout entière.

Ordonné comme on va le voir, l'office d'Etienne ne manquait pas d'une poésie grandiose et saisissante ; partagé entre le chant, la prière et la lecture des actes de S. Lambert, il rappelait tour à tour les gloires du Très-Haut exaltées dans les psaumes du Roi-prophète, et les mérites du patron du pays tantôt détaillés dans ces *lectiones*, tantôt résumés dans ces antiennes et ces repons. La pieuse carrière du héros national se déroulait de la sorte à mesure que s'avançait la nuit, et le récit de ses vertus, de ses luttes se prolongeait, entre les chants et la prière, dans le recueillement des ténèbres et devant l'autel élevé sur sa tombe, de façon à rappeler, jour pour jour, heure pour heure, dans le lieu où il avait péri, à l'aube anniversaire de celle qui éclaira son martyre, le dénouement sanglant de sa glorieuse existence

---

UNDE SUPRA ANTIPHONÆ ET RESPONSORIA.

Responsorium ad vesperos

Consilium et opus suum semper ad dominum convertebat; cor ejus et pedes directi erant ad evangelisandam pacem. V. Erat enim vere dignus beatus lantbertus et aspectu amabilis, colloquio affabilis. Cor ejus.

Antiphona ad magnificat.

Magna vox laude sonora
Te decet per omnia
Quo poli chorea gaudet
Aucta tali conpare
Terra plaudit et resultat
Digna tanto præsule
O sacer lantberte martyr
Nostra vota suscipe

Antiphona ad invitatorium.

Æternum trinumque Deum laudemus et unum
Qui sibi lantbertum transvexit in ethera sanctum

Antiphonæ in primo nocturno.

A Orbita solaris presentia gaudia confert
Præsulis eximii Lantberti gesta revolvens
Psal. Beatus vir.

Antiphona.

Hic fuit ad tempus Hildrici regis in aula (64)
Dilectus cunctis et vocis famine dulcis (65)
Psal. Quare fremuerunt

Antiphona.

Sed post ut fidei devotus dogmata sumpsit (66)
Doctrinæ cumulos illi sapientia vexit (67)
Psal. Domine quid m.

Responsorium in primo noct.

R. Gloriosus martyr lantbertus, et æterno regi sacerdos dilectissimus insigni ex prosapia treiectensi vico extitit oriundus V. Puer quidem strennuus nitebatur totis viribus fieri vir perfectus. Insigni. (Lectio. I de la Vie d'Etienne).

R. Sanctus lantbertus parvi pendebat presentia veluti devoverat in pueritia estimans pro nichilo omnia præter quod erat æternæ salutis gratia. V. Cælestibus animo inhærens sese in holocaustum domino mactabat. Estimans pro nichilo omnia præter quod... (II)

R. Sanctum domini lantbertum, ditatum honoribus sanctimoniæ, illustratum commerciis parsimoniæ, plebs treiectensium pariter congregata episcopum sibi fieri acclamavit. V. Regalis etiam celsitudo ac procerum multitudo. Epm̄. (II, III.)

Antiphonæ in II noct.

A Is subjectus erat ferventi pectore Xro (257)
Moribus eximiis et vitæ clarus in actis. (225)
Psal Cum invocarem

Antiphona.

Dignus honore sacro doctrina lumine verbo (259)
Iustitiæ cupidus, recto non devius ulli. (262)
Psal Verba mea

Antiphona.

Fortis in adversis, humilis per prospera pacis (261)
Nec terrore teri potuit nec munere frangi (263)
Pl. Domine dominus noster

Responsorium in II noct.

R. Almifluus præsul domini Lantbertus culmen religionis perpetuæ studuit pietatis augere opera, qui pontificali auctus erat infula. Mactabat omni die holochaustum domino non ex pectore alieno, sed ex corpore proprio. Studuit pietatis augere opera qui pontificali auct. (IV)

R. Lantbertus Xri athleta clementer ferens cuncta præsulatus liquit sceptrum, commendans curam ovium ei qui lavit baptismate ac redemit sanguine. V. Cumque discederet vir mitissimus omnis eum populus lamentabatur. Præsulatus liquit sceptrum. (V)

R. Sacerdos dei mitissimus ardebat plane interius flamma paraclyti spiritus. Iccirco exterius frigoris contempsit cruciatus. V. Cælum ejus patuit precibus et oratio ad supernos pervenit auditus. V. Gloria patri et filio et spiritui sancto. (VI)

Antiphonæ in III noct.

A Sollicitus plebis patrias lustravit et urbes (266)
Confirmando fidem trino de nomine natam (267)
Ut patris ac nati sancto cum flamine numen (268)
Esse Deum credat tam quisquis amaverit unum (269)
Psal. Domine quis ha.

Antiphona.

Hic indeficiens Domini sub lege manebat (227)
Cujus nulla means suberat contagio carni (228)
Ps. Domine, in virtute.

Antiphona.

Ultima namque dies astabat semper ocellis (293)
Illius unde bonum fecit certamine cursum. (294)
Ps. Domini est terra.

Responsorium in III noct.

Egregius præsul fratres benedixit et infit
O Deus omnipotens cælestia lumine complens
Hos exposco tuos benedic per sæcula servos (VII)
V. Protege ab insidiis serva virtutibus almis

R. Iste miles emeritus, vir præmaxima tribulatione purgatus, ovium suarum vocibus attollitur et in cathedra treiectensium decenter relocatur. V. In corde illius sinceritas et legis plenitudo, in ore ipsius veritas erat et pulchritudo. Ovium suarum vocibus. (VIII, IX).

R. Prætiosus Domini sacerdos lautbertus fruitur gaudens et exultans societate apostolorum, glorificatione prophetarum, confessione martyrum, cohereditate confessorum, integritate virginum obtinetque palmam perennis gloriæ et stolam jocunditatis æternæ. (IX *in fine*)

V. Exanimes artus nec liquit cælica virtus. (IX)
Monstravit populis quantæ fuerit bonitatis.
Obtinetque. V. Gloria patri et filio et spiritui sancto

Antiphonæ in matutinis laudibus.

A. Contigit ergo virum cælesti munere dignum (341)
Urbi vicinas extra secedere partes (342)
Venit et ad villam quæ Ledgia nomine fertur (343)

Antiphona.

Quod cum præscirent pravi Dodonis amici (348)
Complicibus iunctis pergunt ad funera patris (352)

Antiphona.

Ecce propinquantes præcingunt tecta domorum (354)
Et tunc landberti quo sunt habitacula sancti (355)
Supra conspiciunt crucis admirabile signum (356)

Antiphona.

Unus et ex illis scandens super ardua cellæ (409)
Hunc telo figens auxit sibi vulnera culpæ (410)

Antiphona.

Sic animam claris cælorum reddidit astris (411)
Quam sacer angelicus deduxit ad ethera coetus (412)

Antiphona in evangelium.

Exin præclaris anglorum vocibus almum (428)
Ecclesiæ templum reboabat dulce canorum (429)
Solibus in primis mansit celebratio talis (440)
Sancte tuo landberte loco cælestibus ymnis. (441)

Le poëme biographique, dans lequel Etienne a puisé la plupart de ces antiennes et qui fait le principal objet de cette étude n'a pas obtenu la même popularité que l'office qu'on vient de lire ou la vie en prose, de la composition de l'évêque liégeois ; il l'eût méritée, cependant, car si comme la rédaction d'Étienne, il traduit ou suit fidèlement la narration contemporaine de la carrière et de la mort de St-Lambert, il offre, sur cette transcription en prose, l'avantage d'introduire dans le récit quelques détails nouveaux empruntés aux traditions locales.

Par malheur, tandis que l'œuvre d'Etienne était copiée de toutes parts, celle du poëte anonyme tombait tout-à-fait dans l'oubli. Le Bollandiste Suyskens fut le premier à l'en tirer; mais l'unique manuscrit qu'il connut était celui de Bruxelles, et parmi les feuillets qu'une main inconnue avait arrachés du recueil, avant 1608, figurait une des pages du poëme: la fin du chapitre 40, les chapitres 41, 42 et 43 y manquaient. Cette lacune avait décidé le docte jésuite à ne mêler à ses commentaires sur l'existence de S. Lambert, que des extraits, assez longs, il est

vrai, de cette poésie. M. de Reiffenberg trouva que la pièce méritait mieux; il la reproduisit, d'après ce manuscrit toujours, dans l'*Annuaire de la Bibliothèque royale*, année 1847, p. 103-128, aussi intégralement qu'il le pouvait, c'est-à-dire sans combler la lacune laissée par l'enlèvement des trois chapitres. On ne connaissait pas alors d'autre copie de ce document.

Nous en avons retrouvé une seconde dans cette mine inépuisable et trop peu explorée : la célèbre collection des manuscrits du Vatican.

Grâce à l'intervention d'un prélat dont le diocèse de Liége regrettera longtemps la perte Mgr de Moreau, et grâce à l'intermédiaire obligeant de M. l'abbé Moreau, le R. P. Bollig, l'éminent linguiste qui occupe avec tant de distinction la charge de préfet de la Bibliothèque du Vatican, a bien voulu comparer à notre intention la copie du manuscrit de notre Bibliothèque royale, avec le texte du manuscrit 8565 de sa précieuse collection. Cette comparaison lui a permis de relever quelques menues erreurs échappées au copiste de M. de Reiffenberg, et de retrouver les passages qui complètent enfin le poëme du Xe siècle et vont permettre d'en donner ici, pour la première, une reproduction intégrale.

Nous avons de nouveau collationné sur le manuscrit de la Bibliothèque royale le texte révisé par le R. P. Bollig : ce travail a réduit à un nombre minime les variantes d'une version avec l'autre; le nom du saint toujours écrit avec un *t*, dans la version belge, et un *d* dans la version romaine *Lantbertus* au lieu de *Landbertus*; *Ledgia*, à Bruxelles; *Legia*, à Rome; une ou deux interversions de mots ou de temps voilà, ou peu s'en faut, à quoi se bornent ces variantes : aussi devant la concordance parfaite des deux textes, il est tout au moins permis de se demander si le manuscrit romain, œuvre du XIe siècle, au jugement de Pertz, ne se trouve pas simplement la copie du manuscrit belge, œuvre du siècle précédent d'après nos érudits.

Quoi qu'il en soit, nous avons pris soin de noter toutes les différences des deux textes, de même que celles qu'a produites l'inattention du copiste de M. de Reiffenberg. Nous tenons à mettre cette poésie dans toute son originalité, dans toute sa barbarie parfois, sous les yeux du lecteur avant d'essayer d'en tirer quelques inductions, d'abord pour soulever un coin de ce voile de l'anonymat, sous lequel s'est caché l'auteur, ensuite pour y chercher des éléments de solutions à quelques problèmes de l'histoire liégeoise.

L'œuvre débute, sans titre, par cette table des chapitres :

Cap. I.	De cultu paganorum in Deos
Cap. II.	De spe gentilium
Cap. III.	De temporibus Xri
Cap. IIII.	De nativitate sancti Landberti (1)
Cap. V.	De qualitate eius
Cap. VI.	De electione eius
Cap. VII.	De abiectione eius.
Cap. VIII.	Quando monasterium adiit
Cap. VIIII.	Cur passus est frigora
Cap. X.	Qualiter ivit ad cruciatum
Cap. XI.	Quid passus est in cruciatu
Cap. XII.	Quid cogitabat in penis
Cap. XIII.	Ubi requiritur a fratribus
Cap. XIIII.	Ubi invenitur
Cap. XV.	Ubi illum adorabat abbas et fratres
Cap. XVI.	Ubi rursus eligitur
Cap. XVII.	Ubi de cella educitur
Cap. XVIII	Ubi restituitur sedi pristine
Cap. XVIIII.	Qualiter se agebat (2)
Cap. XX.	Qualiter aliis subveniebat

(1) Le manuscrit du Vatican porte : *Lanth*, ici et partout ailleurs. (2) Aiebat. (Vat.).

Cap. XXI. De eius habitu vili
Cap. XXII. De eius prædicatione
Cap. XXIII. Quid in texandria (1) fecit
Cap. XXIIII. Quomodo simulachra præcipitari fecit
Cap. XXV. De ieiuniis eius
Cap. XXVI. Ubi musæ predicitur luctus
Cap. XXVII. Ubi sancto finis appropinquat
Cap. XXVIII. De impio dodone
Cap. XXVIIII. Ubi sanctus landbertus venit ad ledgiam
Cap. XXX. De signo crucis supra (2) domum sancti
Cap. XXXI. Ubi sanctus landbertus arma accepit
Cap. XXXII. Ubi nepotes castigat
Cap. XXXIII. Ubi carnifices infringunt domum
Cap. XXXIIII. Ubi sanctus landbertus occiditur
Cap. XXXV. Ubi corpus eius evehitur
Cap. XXXVI. Ubi templum resonabat angelicis vocibus
Cap. XXXVII. Ubi dominus sanctum suum mirificat
Cap. XXXVIII. De fama piorum
Cap. XXXVIIII. Ubi se manifestavit
Cap. XL. De mandato dodoni misso
Cap. XLI. De morte dodonis
Cap. XLII. De morte sociorum dodonis
Cap. XLIII. De revelata sancti voluntate
Cap. XLIIII. De corporis translatione
Cap. XLV. De repositione corporis

CAP. I.

1 Pagani ritus coluerunt templa deorum
Alter saturni, iovis aram protulit alter
Saturni, quod eo (3) gratus saturabitur annus
Et nunc, quod mentem dicunt agnomine greci

(1) Techandria? (Vat.). (2) Super. (Reit.). (3) Ævo (R.)

5 Celsior ac reliquis subiectum circulet orbem
Inde iovis, iuvet ipse pater quod, iupiter inde
Dicitur, a multis erat his narratio talis
Martis eo quod inest maribus per prælia virtus
Atque marem cunctæ cupiunt animalia terræ
10 Solis enim quia disponit sua lumina terris
In medio residens et habetur clarior astris
Nam veneris quod ea gestit sociatio carnis
Perque duos unus mire nascendo creatur
Mercurii quia cuncta suo sermone geruntur
15 Quæ fiunt, si sermo deest operatio cessat
Hinc lunæ, quia partitur cum fratre vicissim
Officium quia vel noctes illuminat atras

CAP. II.

His etenim septem sperabant cuncta tueri
Hinc illis celsas statuebant cultibus aras
20 Vel quia septenis discurrunt sæcla diebus
Sicut habent genesis divini dogmata libri
Vel quasi corporibus humana carne coactis
Esset ab his virtus qualis vel quanta fuisset
Nam sic volvebant ut eorum vocibus utar
25 Spiritus est a sole datus, nam corpora luna
Fabricat et martis procedit numine fervor
Est a mercurio pollens sapientia cunctis
A iove temperies, veneri stat grata voluptas
Tarda sub his quæ sunt saturni sydere dantur
30 Sic tunc fallebat demens inventio multos (1)
Sunt et adhuc alii quos alligat impius error
Qui dicunt ignem vel aquam debere vocari

(1) Cunctos R.

Rite deos, et ut agnoscant incerta futuri
Auguriis mentem cæcato pectore tendunt.

CAP. III.

35 Hæc quoque preclaro priscorum carmine (1) vates
Extollunt scriptisque suis ad sydera mittunt
Hos igitur quibus est patris sapientia Christus
Eius servorum cur non cantare triumphos
Altis carminibus studeamus laudibus aptos
40 Aurea divini cum vernent tempora Christi
Messis et ad multam flavescant stamina frugem
Sed spectat paucos terrena colonia servos
Vinea quis domini mustis clarescat in uvis
Ad cuius plectas non tendit vinitor ulnas
40 Nec sese exercet, nec ei (2) munimina præbet
Idcirco multi quibus est custodia verbi
Terrentur famuli pastorum nomine dicti
Sicut ait plenus Domini spiramine vates
Væ qui se pascunt et oves non pascere querunt
50 Exprobrat his dominus dum dicit voce prophetæ
Non ex adverso voluistis scandere murum
Ponentes vobis domini ad certamina belli.

CAP. IIII.

Hæc ita cum fuerint hildrici tempore regis
Iuxta cor proprium pastorem quærere iustum
55 Disposuit dominus plebis miserando labores
Urbe triectensi faciens hunc corpore nasci
Germine sublimi quod nobilitate vigebat

(1) Nomine (Vat.). (2) Enim (R.).

Quem tunc felices puerum voluere parentes
Landbertum dici, presaga voce futuri
60 Dicimus (1) hoc factum patriæ defensor ut esset,
Linguæ barbaricæ sat præsignante figura.

CAP. V.

Huic erat infanti species pulcherrima visu
Sanctaque simplicitas morum probitate redundans
Hic fuit ad tempus prædicti regis in aula
65 Dilectus cunctis et vocis famine dulcis
Sed post ut fidei devotus dogmata sumsit
Doctrinæ cumulos illi sapientia vexit
Hinc regi placuit regni primoribus atque
Hinc effulgebat pollens in flore iuventæ.

CAP. VI.

70 Sed cum iam dicta præsul tedardus (2) ab urbe
Decessit stimulis terebratus mortis iniquæ
Orabant proceres constanter et ordo minorum
Ut sibi landbertum meruissent sumere sanctum (3)
Pastorem dignos domini qui pasceret agnos
75 Pontificalis eum quia susceptura nitebat
Cathedra divino coepit splendere coturno
Annuit his votis sublimis iussio regis
Landbertum sanctum repetitum terque quaterque
Gloria pontificis simul et cathedra recepit
80 Quem rex præ reliquis ut honoris munere dignum
Tempore quo vixit care ac veneranter amavit
Sed postquam tetigit mundanæ debita carni

(1) Ducimus (Vat.). (2) Tetardus B. (3) Secum B).

Rex, tunc primorum rabies exire coegit
Pontificem sanctum propria de sede repulsum.

CAP. VII.

85 Qui quanto populis præsens in tempore mansit
Lumina doctrinæ quam furva per avia fudit
Præcinctus lumbos manibus gestare lucernas
Ardentes studuit, cælestia semina misit
Dans exempla bonis, feriens et prava macheris
90 Ille domum propriam præclaræ luminis instar
Lumine lustrabat, sed non conventio lucis
Esse potest tenebris. Ideo mundana volentes
Eiecere sacrum ne possit pellere pravum

CAP. VIII.

Hoc qui (1) patrarunt faramundum nomine quendam
95 Arripiunt et eum iam dicti in sede reponunt
Præsulis almifici, quo sancte beatior esses
Nam dominus Christus magis hos ait esse beatos
Propter iustitiam quos dat deiectio passos
Præsul enim tunc coenobium quod nomine dicunt
100 Stabolaum subiens monachorum dogmata duxit
Annos per septem, sed eosdem qualiter ægit
Scripturis aliis lector sat scire valebis
Nam modo parva loquar metri ratione retentus
Pandens simplicitas vel quæ pacientia mansit
105 Huic inter reliquos fraterni nominis actus (2)

CAP. VIIII.

Accidit ergo vigil hyemalis tempore noctis
Cum solitas domino vellet dependere laudes

(1) Quia (B.). (2) Vers reporté par erreur au chapitre suivant, dans Reif.

Ut surgens caperet celeri conamine soccos
Unus et elapsus fugeret terramque feriret
110 Cuius de sonitu vexatio fratribus hæsit
Qua depulsa quies quosdam turbamine possit (1)
Atque loci patrem talem commovit in iram
Ut precepta daret dicens quicumque perægit
Hoc opus ille foras pergat stans atque laborans
115 Iam crucis ad stabulum nivis ac brumalia tangat
Frigora patratæ quæ sint purgamina culpæ
Hæc pater ignorans sonitum quis fecerit inquit

CAP. X.

Hoc sacer aure trahens per magna silentia gressum
Fixit et egrediens nudis incædere plantis
120 Coepit apudque crucem gaudenti pectore mansit
Stansque canensque deo super hæc (2) crucimina carnis
Cor ait attritum quod mitis factio cingit
Non deus hoc spernit sed secum lumine comit
Scilicet ut supplex domini vestigia Christi
125 His imitans pænis exemplum in corpore ferret
Eius quod patitur tales in (3) carne procellas

CAP. XI.

Interea sanctus cruciatibus inditus altis
Stabat et ad laudes cordis laxabat habenas
Hinc angor quatit, inde rigor, nix influit altis
130 Sedibus adveniens, hyemis quam cana sodalis
Aspera mollicies, invisa caloribus, atque
Crudelis candor, nudis ac mitibus algor

(1) Pressit R). (2) Hæ R... (3) E (Vat.).

Cuius vestitus nullum portare calorem
Novit, et ut vestit (1) citius frigescit amictus
135 Insuper et boreas undis dabat aspera duris
Flamina saxosum qui iam nutriverat imbrem
Sic turbatus erat, sic dendus (2) inhorruit aer
Quod sanctum domini pacientem (3) tanta videret

CAP. XII.

Hæc quoque landbertus cum iam sanctissimus esset
140 Dicta super patiens psallebat famine dulci
Ut posset Christi solers imitator haberi
Intendebat enim doctæ sub acumine mentis
Quod caro non possit digno sociamine iungi
Spiritui, ni trita prius vapulamine duro
145 Deserat illecebras pollutæ vestis iniquas
Unde canit paulus nobis sat fidus amicus
Sanguineæ carnis non est conscendere sursum
In coruptelam nec iam corruptio carpet
Hæc satis exponens prius hoc quod dixerat inquit
150 Taliter instructus landberti præsulis actus
In bello fortis ne princeps aeris huius
Prævaleat propriam domitabat verbere carnem
Pro certo noscens quod ni sit passio carni
Agminibus cæli nulla compage ligari
155 Hæc valet ut carpat paradysi gaudia veri

CAP. XIII.

Ut fratres igitur sacri solemnia ritus
Explevere quidem, cupientes pellere frigus

(1) Vertit (R.). (2) Densus (R.). (3) Patienter (R.).

Tunc adeunt cellam qua mansio grata caloris
Esse solet quæruntque simul quis frater abesset
160 Et quo detentus sacris non esset in ymnis
Tunc ait abbati quidam de fratribus astans
Te pater audivi nocte hac disponere quendam
Ut crucis ad stabulum pergat dimittere culpam
Tunc alius dixit dominus landbertus habetur
165 Ante crucem constans, ymnis modulatur et orat
Nudatus plantas et opertus tegmine duro
Quem crudelis hyems adimet de nomine nostro
Ni cito subventum fuerit de more paterno

CAP. XIIII.

Hæc pater advertens coepit cum supplice voto
170 Mente pavoratus quosdam disponere fratres
Ut subeant ipsumque rogent ad ovile reverti
Confestim pergunt et ovantem pectore cernunt
Erectis (1) oculis manibusque ad sydera tensis
Te dominum dicunt abbas fratresque precantur
175 Hinc ut eas clemens et eorum visibus astes
Qui rumpendo moras ad eorum limina (2) venit
Tunc pius allacrimans illi prosternitur abbas
Atque simul fratres veniam de pectore poscunt
Sancte pater nobis noxam de corde remitte
180 Ignorando quidem quæ gessimus acta fatemus (3)
Hæc dixere illi, sanctus landbertus et illis
Hæc vobis dominus clemens indulgeat inquit
Nam paulus dicit nudis et frigore tactis
Servitium domini digno de corpore constat

(1) Et rectis (R.). (2) Lumina (R.). (3) Fatemur (Vat.).

CAP. XV.

185 Continuo calidas ad aquarum ducitur undas
Vestibus atque aliis indutum semper honorant
Perque manus iam perque pedes tunc oscula donant
Huncque dei ceudiscipulum gaudenter adorant
Ac sic illorum pulsabant sydera voces
190 Heu nunc mi frater quam heu fratercule nobis
Nocte sub hac dominus cur nos cælavit ut essent
Cara deo nimium nobis hæc abdita facta
Nec sentire quidem fuimus nec cernere digni
Eius ut ex meritis accrescat gloria maior
195 Et nos denigret diro stillamine torpor
Mansimus expertes huius vexamine sancti

CAP. XVI.

Expletis igitur septem feliciter annis
Ex quo coenobium iam dictum sanctus adivit
Rumor habens alas faramundum narrat abisse
200 Abiectumque foras, patriæ ac de limine pulsum
Tunc plebs et clerus sustollit ad ethera voces
Et clamore preces volitare per alta videres
Nubila lector ibi tandem si forte fuisses
Deposcunt ovium balatus undique mites
205 Ut reddatur eis landberti gratia sancti
Pastoris prisci sub eorum vocibus apti
Ista per alta meat, per rura, per infima cursat
Vox penetrans omnes secreti flaminis aures

CAP. XVII.

Tunc pippinus erat princeps regionibus illis
210 Ad quem fama viri celeri delapsa volatu

Intrat, et exponit tanti miracula sancti
Confestim princeps divino tactus amore
Jussit ut ediuctum de cellæ sedibus aptis
Pontificem sacrum plebis poscentibus odis
215 Restituant sedisque suæ perdebita reddant.

CAP. XVIII

Ad caulas et enim sanctus dum ducitur urbis
Grex illi proprius claris exultat in ymnis
Collaudans dominum qui perdita reddidit illis
Latæ diffusis patriæ per plana catervis
220 Inde per externas (1) vicini regminis urbes
Maxima pregrandes dabat exultatio laudes
Sancta quod almifici pastoris cura revixit
Et florens iterum verborum semina mittit (2)

CAP. XVIIII

Hinc igitur propria landbertus sede receptus
225 Moribus eximiis et vitæ clarus in actis
Vestiri studuit divinæ tegmine vestis
Hic indeficiens domini sub lege manebat
Cuius nulla means suberat contagio carni
Hanc quia divino iungebant frena timori
230 Omnibus atque horis (3) illi custodia plebis
Stabat et ad morsus mittebat tela lupinos
Cor oculosque sui divina luce repleri
Poscebat cunctis humili (4) sub pectore votis
Ut domini plebem recto sub (5) calle regendam
235 Eius sub manibus ducat sapientia mundam

(1) Externæ (R.). (2) Misit (Vat.). (3) Oris (Vat.). (4) Humilis (R.). (5) Colle (R.).

CAP. XX

Non apud hunc viguit pravi persona potentis
Unde eliminium fuerat per tempora passus
Sed quemcumque bona cernebat degere vita
Huic solamen erat ducens ex mente paterna
240 Ille quidem vivens sancto sub flamine pauper
Pauperibus Christi tribuebat dona decenter
Cumque monasteriis coepisset visere fratres
Dans elemosinam cælestia prædicat illis
Quicquid eis tribuit Christo est tribuisse gavisus
245 Mente quidem tractans quod dixerit esse beatos
Christus eos qui sunt misero de corde vocati
Clementes, pariter quos (1) sic clementia cinget
Ut (2) veniam carpant omnis pro labe reatus

CAP. XXI

Ille volebat enim vili sub veste videri
250 Sed mens tecta fuit pretiosi stamine fili
Non pompare suum care decorando sedile
Quæsivit fulgens ornatu mentis honestæ
Cumque daretur ei fulgenti veste venustas
Maxima (3) quod sæcli precellens quærit honestas
255 Sæpe retruncatam splendenti murice vestem
Induit et clarum mansuescere fecit honorem
Hic subiectus erat ferventi pectore Christo
Eius et ad landem terreno munere prædo (4)
Dignus honore sacro, doctrina, (5) lumine verbo (6)
260 Corrector scelerum, rectorum dulcis amator
Fortis in adversis, humulis per prospera pacis

(1) Quod (Vat). (2) Uti (Vat). (3) Maximi (R.). (4) Præco (R). (5) Doctrinæ (R). (6) Sacro (R).

Justitiæ cupidus, recto (1) non devius ulli
Nec terrore teri potuit nec munere frangi
Carnem quippe deo casto servavit honore
265 Atque gregem proprium condigno pavit amore

CAP. XXII.

Sollicitus plebis patrias lustravit et urbes
Confirmando fidem trino de nomine natam
Ut patris ac nati sancto cum flamine numen
Esse deum credat iam quisquis amaverit unum
270 Hic ubi manabat miseris gentilibus error
Obvius assistens firmabat pectora pastor

CAP. XXIII.

Post ubi paganis inerat vesania maior
In tellure quidem quæ fert texandria nomen
Illuc intrepridus fidei fervore perunctus
275 Ivit et inspiciens falsorum phana (2) deorum
Prædicat æternis frangi debere ruinis
Ut nova divinus fiant habitacula sanctis

CAP. XXIIII.

Hinc quoque sublato populis errore vetusto
Iam simulachra malis olim constructa sub annis
280 Præcipitata ruunt passim per rura per urbes
Tunc populi fremitus gentili voce redundans
Auditur multus, sed non perterritus astas
Sancte Dei landberte potens, per verba per actus
Nam quicumque prius succensi mente furoris

(1) Rector (Vat.). (2) Fana (Vat.

285 Advenere simul sanctum discerpere vivum
Auditis fidei verbis de munere trinæ
Abscessere satis Christo de corde fideles
Usus barbaricus sic est abiectus ab illis

CAP. XXV.

Sanctus enim quam sæpe ferens ieiunia sancta
290 Intulit in noctes tetris instantibus (1) auris
Sæpe suis cum visceribus, conduceret escam
Clarens rorifluam prebebat luna lucernam
Ultima namque dies astabat (2) semper ocellis
Illius unde bonum fecit certamine cursum

CAP. XXVI.

295 Eheu musa canens causas canitura doloris
Quis tibi flatus habet claras inducere voces
Inditus extensis efflans hinc inde labellis
Stridula quæ dulces effringet tibia cantus
Garrulitate cavas (3) mulcens hinnitibus aures
300 Saltando coram quis et arridendo iocosus
Histrio gaunitus extollet voce decoros
Unde prius calamis afflabas guttura plenis (4)
Spumanti faciæ mento vibrata subacto
Inde redundantes adduces flaccida fletus
305 Emittens tremulam lugenti pectore vocem
Attrectare necem cantu cum coeperis almam
Landberti sacri, (5) diro iugulamine cæsi.

CAP. XXVII.

Ergo propinquanti supremæ fine diei
Cum sanctus domini deberet rite vocari

(1) Insistentibus (Vat.). (2) Adstabat (Vat.). (3) Canas (Vat.). (4) Plenas (Vat.). (5) Sancti (Vat.).

310 Sacris pro meritis decorandus luce perenni
Ecce duo fratres nam gallus et inde rioldus
Nomine sunt dicti torta de fæce liquati
Insurgunt pariter per villas atque per agros
Ecclesiæ famulos predis et verbere pressos (1)
315 Addicunt morti, qui non tolerare queuntes
Dedecus id notum per amicos perque nepotes
Efficiunt late, landberti præsulis almi
Qui nimis audaces tulit hoc cum fama viritim
Accensi stimulis et cordis vulnere læsi
320 Atque irritati ceu crebra pericula passi
Non potuere pati tales inpune reverti
Sperantes iusto tunc indignamine duci
Assurgunt citius confisi mente vel armis
Atque adversantes mortis misere tenebris
325 His etenim dictis sic deliquere coacti.

CAP. XXVIII.

Interea domui pippini principis auctor
Huius erat sceleris dictus de nomine dodo
In quo fidentes patriam vexasse putantur
Iam dicti fratres eius de carne propinqui
330 Fertur enim trito (2) multis sermone quod esset
Præsul landbertus diris invisus amicis
Pravi dodonis, pallens ob stupra sororis
Illius ad regem, quam rex cum coniuge viva
Ducebat pelicem proculcans iura pudoris
335 Hinc et dodo suum plus exaltabat honorem
Qui noscendo nec est (3) dictorum corpore fratrum
Sat memor in dictis quæ sunt de carne sororis
Præsulis exitium coepit disquerere sacrum

(1) Passos (Vat.). (2) Tetro (Vat.). (3) Neces (Vat.

Explorando vias quibus hunc occidere posset
340 Atque illos pariter noxæ quos fama dedisset

CAP. XXVIIII.

Contigit ergo virum, cælesti munere dignum
Urbi vicinas extrasecedere partes
Venit et ad villam quæ ledgia (1) nomine fertur
Ignorando diem quæ vult adducere finem
345 Ultima supremum, cælos quando esset iturus
Corporis et claras quod sit clausura fenestras
Eius et excelsis illum iunctura catervis
Quod cum prescirent pravi dodonis amici
Se subagenda parant insanæ mentis et inde
350 Ipse suique simul laxantes corda furori.
Insurgunt animis per amara mente subactis
Complicibus iunctis pergunt ad funera patris
Carnificem sævo se sic habet agmine dodo

CAP. XXX.

Ecce propinquantes precingunt tecta domorum
355 Et tunc landberti quo sunt habitacula sancti
Supra conspiciunt crucis admirabile signum
Auri ceu puri radiis fulgentibus instans
Ex his pænituit quosdam post tempora quorum
Notificata manent dictis hæc signa decoris
360 Post igitur rupere moras tunc dodo suique
Quod coepere doli peius peperere dolori
Instantes (2) obiter valvas muniminis intrant (3)
Disruptis claustris sat iam per aperta meantes
Tunc socii famulique domus dictique nepotes

(1) Legia (Vat.) (2) Instanter (V.) (3) Instans (V.).

365 Arreptis gladiis forti virtute resistunt
Et sic exsuperant ut eos extra atria cogant

CAP. XXXI.

Tunc domini sanctus robusto pectore sumptis
Armis militiæ ceu pugnaturus adesse
Cœpit, et hinc secum Christi mandata revolvens
370 Non decuisse virum sacris altaribus aptum
His ferramentis ut se præcingat et armis
Nec iam terreri sub eis qui corpora cædunt
Qui nullis animam possunt occidere telis
Arma solo tribuit, se pœnituisse notavit
375 Hæc quia suscepit, Christi cum miles adesset
Hinc est (1) fama volans tensis sublimiter alis
Quod dixisset enim sanctus sub famine mentis
Annis se septem voluisse reducere pænis
Si vitalis ei ferretur corpore flatus

CAP. XXXIII.

380 Inde suis tribuit mandata nepotibus ista
Vos nolite manus (2) inducere telis
Sed potius factam per vos agnocite culpam
Sponte quidem dignam nunc vobis carpite penam
Est et (3) enim iustum carnem coniungere flagris
385 Ex qua probra ruunt laxis in corpore venis
Spiritus ut possit salvari luce perenni
Qui de cælorum descendit sede nitenti
Quod deus hic punit iam bis non iudicat ipsum
Et peccata quidem nulli sine verbere donat
390 Haec ait et cellam cunctos exire coegit
Et sua membra solo crucis in velamine pressit

(1) Ut (R.). (2) Manus vestras (R.). (3) Esset (R.).

Orans ut Christus cui se devovit habendum
Se cito perducat paradysi ad gaudia letum

CAP. XXXIII.

Carnifices rursus stabilito robore iuxtim
395 Currentes obiter cuneata per agmina mixtim
Fortius irrumpunt, postesque ac limina frangunt
Et quos inveniunt confestim nudibus (1) addunt
Expavit nimium telis volitantibus aura
Ac de conspicuis visa est nudata teristris (2)
400 Sic et tristis erat pallens nebulatenus aer
Ut male siccatis non flumina promeret arvis
Hoc est ommipotens fidei documenta malignis
Nulla daret quia salvendos non esse videbat

CAP. XXXIIII.

Cellam tunc (3) adeunt orans (4) qua sanctus habebat
405 Indita membra solo manibus sub sydera tensis
Dissolvi cupiens, claro et sociamine Christo
Coniungi melius pensabat pectore puro
Sicut paule tuis promuntur verba loquelis
Unus et ex illis scandens super ardua cellæ
410 Hunc (5) telo figens auxit sibi vulnera culpæ
Sic animam claris cælorum reddidit astris
Quam sacer angelicus deduxit ad æthera coetus

CAP. XXXV.

Cuius enim sacrum post tanta pericula corpus
Navicula positum paucis redeuntibus inde
415 Ducitur evectum proprios ad sedis honores

(1) Nubibus R. . (2) Ferristres Vat. . (3) Nunc (R.). (4) Ovans (R). (5) Hinc R).

Qui cum rite sinum coepisset pandere portus
Maximus (1) auditur per rura per oppida luctus
Ivit quod sic vir pretiosus ad ethera martyr
Complosis manibus dum fertur clamor ad alta
420 Cauta timoris erat sonitum restringere causa
Hinc feretro ponunt et id ad sublimia ducunt
Sedis ubi petrus suscepit apostolus illud
Tunc clerus populusque sacris sic questibus orant
Ut noctem vigiles divinis laudibus addant
425 Non id sunt ausi proprio decorare sepulcro
Callentes patrio statuerunt ponere tapho
Tunc plus ossa patris sacrantur ab ossibus istis

CAP. XXXVI.

Exin præclaris anglorum vocibus almum
Ecclesiæ templum reboobat dulce canorum
430 Ut subtilis erat dicti vox prœsulis alma
Illic vicini multo admiramime ducti
Sepius accedunt et quid sit noscere quærunt
Qui sint, quidque canant vel quæ sint munera vocis
Sed tunc interius proprios extendere visus
435 Dum cupiunt ea vox tenui snbdicitur aura
Ut solet audiri cum vas contingitur œris
Et sonus assurgens paulatim ducitur astris
Sed docte dum se retrahunt ut longius essent
Dulcibus auditu resonabat vocibus aer
440 Solibus in primis mansit celebratio talis
Alme tuo landberte loco, cælestibus ymnis

CAP. XXXVII.

Hunc igitur sanctum dominus clarescere multis
Decrevit signis, virtutibus inde notatis

(1) Maxima (Vat.).

Postquam dicta super stilus (1) ascribendo perægit
445 Ostendens mitem sacro de præsule finem
Quas non nostra suis audet contingere plectris
Calliope ludens quia sunt miracula summi
Patris ab excelso qui conspicit omnia gyro
Est et ei vilis stulti sapientia mundi
450 Sed quod fama bonis ingesserat auribus olim
Illud enim pangam pressis sub pectore fibris

CAP. XXXVIII.

Illa piam ducens per celsa, per infima vocem
Non reticere valet pretiosus corpore martyr
Illius ergo sacer coram cum finis adesset
455 Et sumptis armis voluisset miles haberi
Hinc et pensasset (2) cordis libramine recti
Abiectis armis ut se prosterneret arvis
Quod se dixisset septem gestare per annos
Pœnituisse bonum carni si vita maneret
460 Cum se ferre deo sacris deberet in ymnis (3)
Et non militiæ nimium crudelibus armis

CAP. XXXVIIII.

Unde per hos septem tacito sub tempore iussa
Nulla revelando de se facienda iubebat
Sed post expletos iam dicti temporis annos
465 Advenisse viro clarus narratur eidem
Qui tunc clavigeras astabat reddere curas
Ecclesiæ sacræ, sic tunc coepere loquentes
Unde venit dominus multis non visus ab annis
Ille quidem fuimus romam iam visere dixit.

(1) Stilus. (R). (2) Pensabat (Vat.) (3) Inermis (R).

CAP. XL.

470 Sed nunc tempus adest et nos idcirco venimus
Dignæ mercedis frater quo dodo suique
Præmia suscipiant, dominis et debita reddant
Se quibus addiderant studiis servire malignis
Nunc tu vade celer dodoni et talia defer
475 Audito princeps et hinc sermone vocantis
Ibis et ante deum rationis famina pones
Per te cur tetigit landbertus limina mortis
Nuncius advenit dodoni et talia promsit
Dodo furens voluit super hunc efferre mucronem (1)
480 Ille sed evasit Domino salvante reductus

CAP. XLI.

Tunc tremuere nimis dire præcordia mentis
Humor ab internis turpi maculamine tractus
Advolat atque ruber fluvialiter exiit imber
Disrupti iecoris bilis est exire coactus
485 Pectore concusso coepit sepellere tabo
Atque per os putridum miseri dodonis ab intus
Erupere foras fetentis turpia ventris
Huc illucque ruens insano fine peremptus
Sic que animam miser exhalans inferna petivit

CAP. XLII.

490 Eius et ex sociis plures insania pressit
Turpiter ac rapuit raptosque ad tartara misit
Exemptes alii gladiis sub cede vicissim
Ad priscos redeundo patres inferna revisunt
Demoniis alios diro et clamore fragosos
495 Mors sibi succensis et lineis indidit oris
Ille quidem qui non timuit configere telo
Sacrum pontificem, fraterno cuspide fossis

(1) Les vers 479 à 516 sont empruntés au manuscrit du Vatican.

Heu sibi perpetuis mansurus ignibus ardet
Dodoni ssocii tali sunt fide perempti

CAP. XLIII.

500 Post alios igitur currentis temporis annos
Præsul lantbertus noctis per somnia visus
Divinæ fidei fidis constanter amicis
Sæpe revelavit proprium quod corpus haberi
Vellet ubi cœlis animam commiserat almam
505 Jussit et hoc fieri repetens expressius infit
Comperit hoc præsul Hucbertus nomine dictus
Almi pontificis rumor quia talis habetur
Cuius discipulus fuerat karissimus olim
Collectis populis et claræ civibus urbis
510 Præsulibusque sacris regno primoribus aptis
Pergunt ad tumbam pretiosi martyris illam
Quæ reserata bonos flagrans sic sparsit odores
Plebs ad divinos magis ut se ferret amores
Tunc vox apta sacris lunares concitat orbes
515 Clarus et astrigeris sic movit laudibus aer
Sydera demulcens lacrimis ut cuncta maderent

CAP. XLIIII.

Hinc et enim corpus solida cum carne repertum
Suscipiunt sacris alte volitantibus ymnis
Tunc urbs mestitiam conectit laudibus atram
520 Quod se conspiciat visu custodis abactam
Grex ovium luctus altis balatibus addit
Quod se desertum pastoris cura relinquit
Coeptum ducit iter plebis veneratio mitis
Et comitantur idem crebris miracula signis
525 Sic adiere locum sancto dormire paratum
Carnis et illius roseo de rore perunctum

CAP. XLV.

Illius inde loci plebs assurexit ovanter
Et sua largifluis ornare cubilia donis (1)
Maturat satagitque sacros ut spargat odores
530 Tunc altos audire fuit per compita cantus
Dum tuba mugitus per devia quœrere claros
Bombica temptaret ringentibus undique musis
Stridula carpsit iter resecare per alta canoras
Tibia rite vias tali landbertus honore
535 Martyr et eximius deductus ad intima (1) præsul
Carne quiescit ibi vitam quo reddidit astris
Qui terræ populus gemmis auroque nitentem
Egregiam struxisse domum signatur et aptam
Munera muneribus iungens et prædia donis
540 Mausoleum comens et dans laquearia fulcris
Quam Domini Christi sic lux virtutis honorat
Ut sibi landbertum dilectum munere promat

Pontifici stephano sit laus et gloria sacro
Cuius precepto dicta hæc sunt fulgida metro
545 Nominis et claram carpat de voce coronam

Les trois derniers vers qu'on vient de lire, indication de l'origine et date indirecte du poème composé pour l'évêque Étienne, n'ont été visiblement copiés, la différence d'encre en fait foi sur le manuscrit de Bruxelles, que quelque temps après le reste. Ils y précèdent immédiatement une hymne transcrite avec la notation musicale du temps, et l'on aurait pu se demander même s'ils ne se rapportaient pas à cette hymne : l'absence de celle-ci, dans le manuscrit du Vatican, nous dispense de discuter l'hypothèse en nous donnant la preuve que

(1) Domus (Vat.). (2) Infima (Vat.).

c'est bien au poème que le copiste du XIe siècle, Pierre de Malmedy, attribuait la mention faite d'un ordre de l'évêque Étienne

Cuius precepto dicta hæc sunt fulgida metro.

Voici l'hymne :

HYMNUS SANCTI LANTBERTI (1).

Fulges salvifico nomine martyr
Custos ecclesiæ pastor et almæ
Munis atque regis quam vice petri
O landberte gerens prælia Christi

Defensor patriam climatis huius
Compsisti rosei sanguinis undis
Hanc ut caeligenis iungere possis
Tempus cum fuerit currere cælis

Tu nos a viciis carne coactis
Ac vinclis pariter solve malignis
Deposcens dominum qui regat aptos
Nos et lætificet pace potitos.

Une autre poésie ouvre, dans le manuscrit de la Bibliothèque Royale, la collection des documents relatifs à saint Lambert, de cette même époque. Il convient, ce nous semble, d'en publier également le texte, en notant les variantes qu'offre la copie du Vatican et les erreurs de transcription échappées à M. de Reiffenberg :

VERSUS IN LAVDE BEATI LANTBERTI.

Præsulis egregii lantberti laude perenni
Lætificus volitet cantus per secula mundi

(1) On remarquera que dans ce titre, et dans le texte des pièces suivantes, le manuscrit de Bruxelles comme celui de Rome, porte LanT et non plus LanDberti.

Exterior visus conducens intima cordis
Suffit (1) his levius quod vix captatur ab illis.
Quando vides stellas aliud sentisce per illas.
Sit tibi sol Christus ceteris dans lumina solus.
Ecclesiæ normam teneat lucina per auram
Vocis apostolicæ, maiugena fabilis ore
Ignis martyrii martis meditetur ab igni
Saturnus subolem (2) delens det virginitatem
Ipsa venus poterit conventos reddere dignos.
Æthera dum cernis veluti gemmarier istis.
Celestem solymam sic percole nostram.
Eptas hæc eadem qua connumerantur heædem. (3)
Fluminis almifici propinat munia laudi
Hæc candelabra sunt septem quæ stantia prosunt
Ante dei sedem. Crevit simmista iohannes
Fidus (4) sic animus teneat sic vernula verus
Respuat ac falsos errorum dogmate doctos
Qui sibi hos dominos malebant dicere divos.
Liba quod apposuit puro (5) de semine nostra
Hoc super almifluum prætendit vertere nostrum.
Præcluis ille pater lantbertus nomine noster
Syderibus totidem nostram stellaverat (6) ædem
Scilicet ecclesiam matrem quam credimus unam
Cuius germineam pertraxit serpere prolem
Stercore componens multo madore lenitans
Quotenus ad dominum ferretur solvere fructum
Iussa sit emeritis arbor bona stare perennis (7)
Partes quas tetigit solis de lumine sanxit
Lunificans noctes tenebras disciecerat omnes
Instituens plebes foecundos sparserat imbres.
Martyrio palmam semper quæsiverat aptam.

(1) Suficit (Vat.). (2) Sobolem (Vat.). (3) Eædem (R.). (4) Fisus (R.). (5) Pura (Vat.). (6) Scellaverat (R.). (7) Per agrum (R.).

Necque (1) recusaret confessor sique (2) maneret
Perviguit castus pollens ceu flore pudicus
Fœdera coniugii haud dampnans extitit ulli
Instar nempe poli mundum redimiverat arvi
Rursus ab (3) humanis cœlum pulchraverat ipsis
Arva soli cælum sic cælum fecerat arvum.
Namque fides valuit tantum quam pectore gessit
Omnia quod fecit quæ mens puelle (4) poposcit
Materies rerum vivax excepit agendum
Illius imperium dum noverat ore digressum.
In reliquis fandum potis est quid prodere laudum.
Nec capitur sensu nec quitur (5)prendere dictu
Quantus tunc fuerat qualis per cuncta manebat,

Hæc tua hæc tibi sunt o ledgia hæc tibimet sunt
His super astra sedes, cæli super ardua splendes.
Et procul a terris absens exasse vocaris.
Hanc tibi iam paradise dei solam meritasti
Nulla tibi compar nisi constal hæc tibi compar
O quam dulce solum quam dulcis gleba per arvum
Quas tibi quasque vales dignas tibi fingito laudes
Tum sursum vocites lusumque iuvamina clames
Magnificent dominum quotecum cuncta per ævum
A quo tantus honos tibi cessit iure per annos !

Ces vers cités, à titre de curiosité littéraire et d'exemple des obscurités qu'amenait alors le souci fréquent de faire rimer chacun d'eux avec une syllabe de sa première moitié, et aussi avec la finale du suivant, revenons au poème reproduit avant eux.

Ce poème, on l'a vu, offre un caractère assez étrange ; nous nous trouvons en présence d'un auteur inconnu à qui ne font

(1) Haecque (Val). (2) Si qua (R sicque Val). (3 Ac (R. (4) Mees per ubilem (R). (5) Quœrit (R).

défaut ni l'abondance des mots, ni les connaissances littéraires, ni l'image, ni parfois certaines tournures pittoresques, mais dont l'œuvre est déparée par des fautes grossières contre les règles de la prosodie ou l'agencement naturel de la phrase latine. Ainsi versifierait un prosateur, homme de style, pour qui le langage poétique consisterait à briser, n'importe de quelle façon les mots, afin de les faire entrer dans le moule du rythme hexamétrique.

Curieuse comme travail littéraire, sa biographie ne laisse pas non plus que d'offrir quelque intérêt pour l'histoire : pour n'être le plus souvent que la traduction en vers quelconques de la vie de S. Lambert écrite en prose par un des contemporains du saint, elle n'ajoute pas moins quelques renseignements nouveaux à ceux donnés par son modèle :

D'abord l'explication étymologique du nom de Lambert ;

L'affirmation ensuite que si Gall et Riold poursuivirent de leurs violences le prélat et ses gens, c'est que non seulement ils se fiaient sur leur parenté avec Dodon, mais encore qu'ils savaient celui-ci en disposition de profiter de la première occasion pour se défaire d'un évêque dont les plaintes sur les relations de Pepin avec la sœur de Dodon, indignaient celui-ci ;

Le fait encore qu'Amalgysile, chargé par S. Lambert d'annoncer au principal auteur du martyre le châtiment providentiel, faillit périr sous les coups du perfide ;

Le détail enfin, relatif au premier mouvement qu'éprouva l'évêque à l'annonce de l'attaque de ses bourreaux : on sait qu'il saisit une arme pour opposer la force à la force, mais qu'il la rejeta aussitôt. D'après notre poëte, le saint se promit alors, s'il échappait à la mort, d'expier ce mouvement qu'il estimait contraire à l'obligation du prêtre de ne point verser le sang, par une pénitence de sept ans, pénitence qu'il aurait accomplie, même après le martyre, en s'abstenant durant sept années de réclamer la translation de ses restes mortels aux lieux de sa passion.

En dehors de ces quatre points, la version du poëte ne diffère que par les ornements de style, du récit le plus ancien de la vie et de la mort de S. Lambert, et n'est précieuse que pour nous donner cette conviction : la biographie primitive du saint, telle qu'on la connaissait au Xme siècle, a été, en somme, exactement reproduite dans les copies postérieures que nous en possédons, et dans celle publiée par Mabillon et les Bollandistes, mieux encore que dans la transcription allongée du recueil de Chapeaville.

Par malheur, si le manuscrit de la Bibliothèque du Vatican nous livrait enfin le texte complet d'une œuvre intéressante à ces divers titres, il ne nous révélait pas plus que celui de Bruxelles, le nom de l'auteur de cette œuvre.

Cet auteur osait des premiers donner pour cause au martyre de son héros les amours adultères du maire du palais Pepin. A quelle source avait-il puisé l'explication qu'il répandait avec cette netteté hardie ? Etait-il d'un caractère, d'une intelligence, d'une position à lui mériter créance ?

Autant de questions qu'il importait de résoudre pour arriver à se rendre compte de la valeur historique de l'œuvre.

On pouvait se demander si l'auteur du poëme n'était pas l'évêque Etienne lui-même.

Dans la lettre par laquelle il envoye à son métropolitain sa révision de la vieille vie et son office nouveau de S. Lambert, Etienne, en effet, s'il ne se donne pas pour l'auteur de cet office aussi bien que cette biographie, Etienne ne laisse pas entendre qu'il aurait eu un collaborateur ; cependant, à part huit hexamètres — les quatre premiers et le premier repons du troisième nocturne — tous ceux qu'il a fait entrer dans son office sont empruntés à notre poëme. Trois autres vers d'ailleurs, les derniers de ce poëme dans les deux textes que nous en possédons, sont, dans la copie de Bruxelles, manifestement écrits avec une autre encre que les précédents : ne pourraient-ils, à la rigueur, s'entendre comme une affirmation postérieure de la paternité

littéraire d'Etienne : *cujus precepto dicta sunt haec fulgida metro? Preceptum* signifie ordre sans doute, mais ne pourrait-il pas signifier aussi la règle prosodique qu'Etienne lui-même se serait imposée dans sa composition ?

Quoi qu'il en soit du sens élastique du terme *precepto*, on ne peut, en y réfléchissant, s'arrêter à l'hypothèse indiquée.

Si Etienne était l'auteur du poëme, pourquoi les vers assez nombreux qu'il intercale dans un autre travail, sa biographie en prose, se trouveraient-ils n'être qu'une fois, sur douze, empruntés au poëme ? Pourquoi se serait-il donné la peine d'exprimer deux fois, en vers différents, les mêmes faits, les mêmes sentiments ? Pourquoi aussi, écrivant en prose, se serait-il contenté de suivre pas à pas, sans jamais s'écarter de son modèle, de traduire en phrases plus belles seulement la plus ancienne Vie, tandis qu'en vers il se serait livré aux écarts, aurait ajouté les détails complémentaires que nous avons signalés ?

Quant au fait d'un évêque se laissant prendre ainsi pour l'auteur d'un office dont la moitié du texte était empruntée à un autre auteur, il semblerait sans doute un plagiat de nos jours ; il ne peut nous surprendre à l'époque d'Etienne. Un autre biographe de St-Lambert, le chanoine Nicolas ne présente-t-il pas comme un travail original son histoire, composée pourtant en majeure partie d'extraits d'autres écrivains ? Les auteurs hagiographiques du temps n'en usaient-ils pas tous de même ? Tous les chroniqueurs de l'époque ne se copient-ils pas l'un l'autre ? Ne font-ils pas consister leur originalité non dans la nouveauté de la rédaction, mais dans la juxtaposition plus complète et mieux assortie des dires de leurs devanciers ? A bien presser d'ailleurs, le texte de la lettre d'envoi d'Etienne à l'archevêque Heriman, il ressort sans doute que le prélat se donne pour l'auteur de la révision de la Vie en prose du Saint ; il n'en ressort pas qu'il s'attribue exclusivement la paternité de l'office.

Une dernière remarque à ce propos et qui nous semble assez

concluante : il serait permis peut-être d'attribuer à Etienne l'hymne ajoutée au poëme, dans le manuscrit de Bruxelles : *Fulges salvifico nomine martyr*. Cette hymne nous vient de son siècle, elle salue dans le Saint le défenseur de la patrie liégeoise: *Defensor patriam climatis* HUIUS... *Compsisti rosei sanguinis undis* HANC...» Il serait permis aussi de rechercher si les *Versus in laude beati Lantberti* ne sont pas également d'Etienne : un auteur liégeois s'y révèle encore dans la façon de parler de NOTRE Saint : *ille pater lantbertus nomine* NOSTER.

Dans le poëme biographique, au contraire, pas un mot, pas une allusion de nature à indiquer la nationalité de l'auteur. Quand l'écrivain, à propos du nom du Saint, parle du pays liégeois, il s'abstient de le donner pour sien :

Ducimus hoc factum patriæ défensor ut esset
Linguæ barbaricæ sat præsignante futura.

Un liégeois eût-il traité de *barbare* la langue de ses frères ? Eût-il parlé des diverses parties du diocèse, de la ville épiscopale, sans y joindre jamais un possessif :

In tellure quidem quæ fert Taxandriæ nomen...
Venit et ad villam quæ Ledgia nomine fertur...
Comperit hoc præsul Hucbertus nomine dictus...
Illius inde loci plebs assurexit ovanter.

Un liégeois eût-il évoqué ces souvenirs de martyre et de gloire, l'origine, la fondation de Liége, sans rencontrer ni un mot ni un pronom pour laisser percer sa fierté d'appartenir à ce glorieux pays, d'avoir pour patron ce martyr ?

M. de Reiffenberg a visiblement fait erreur en donnant pour *certain* (1) — sans même essayer de le prouver — que l'auteur *vivait à Liége*. Il faut, au contraire, le chercher en dehors de Liége, et cette conclusion surprendra d'autant moins que nos

(1) Annuaire de la Bibliothèque royale, 1847, p. 104.

Annales n'ont gardé mémoire d'aucun poëte qui eût vécu chez nos pères au temps de l'évêque Etienne.

Le texte du poëme ne nous fournissant aucune indication propre à nous mettre sur les traces de son rédacteur, il n'y avait qu'un parti à prendre : s'efforcer de découvrir dans d'autres œuvres poétiques du temps quelques traits de ressemblance de nature à nous éclairer.

Nous nous sommes livrés à cette recherche et nous sommes arrivés, de la sorte, à rencontrer Jean, moine d'*Elnone* ou de *Saint-Amand*, monastère fondé par l'apôtre de ce nom au diocèse de Tournay. Ce Jean est l'écrivain qui, sur l'ordre d'Erluin (évêque de Cambrai de 996 à 1011), rédigea ou plutôt traduisit en vers (1) une vie de Ste-Rictrude, écrite en prose, au commencement du Xme siècle, par un de ses plus célèbres devanciers dans la carrière littéraire à la même abbaye.

Jean d'Elnone s'est manifestement inspiré du style de notre poëte de S. Lambert. Il a fait siens des fragments de vers (55, 57, 164, etc.) voire même deux vers qu'il a peu déguisés de notre biographie anonyme. Où celle-ci portait :

> Præcinctus lumbos, manibus gestare lucernas
> Ardentes studuit...

Jean d'Elnone a copié, avec ce léger changement :

> Præcinctus retinens lumbos, manibusque lucernas
> Ardentes gestans...

Le plagiat est formel. Mais encore une fois, qui cet imitateur prenait-il pour modèle ? Un seul de ses vers, nouveau plagiat, va nous l'apprendre :

> Carmine dulcisono et claris ornare camenis.

(1) Acta Sanct. Belgii, II 394, 408, IV, 483

C'est presque mot pour mot le vers de refrain placé en tête de chacune des treize strophes d'une pièce célèbre du dixième siècle, l'églogue en l'honneur des chauves, œuvre précisément du littérateur monastique dont Jean mit en vers la vie en prose de Sᵉ Rictrude :

Carmina, clarisonæ, calvis cantate camenæ.

Cette fois nous avons rencontré un auteur bien connu : Hucbald qui dédia à l'Empereur Charles le Chauve ce poëme étrange par son sujet, la calvitie, plus étrange encore par sa composition, car des 136 vers qui le remplissent, pas un dont tous les mots ne commencent par la lettre *C*.

Hucbald était l'un des modèles que suivait Jean d'Elnone : pourquoi ne serait-il pas l'auteur de ce poëme sur Saint Lambert, auquel Jean empruntait ces citations en même temps qu'à l'églogue sur les Chauves ? La chose à première vue paraît d'autant plus vraisemblable qu'Hucbald est mort nonagénaire vers l'an 930 ; il écrivait donc au temps où notre poëme a vu le jour; qu'il était poëte lui-même, poëte hagiographe et qu'il s'est trouvé en relations intimes avec cet évêque Etienne

Cujus precepto dicta hæc sunt fulgida metro.

Poëte, en effet, son poëme sur la calvitie en fait foi. Nous lui devons d'autres vers encore, adressés au même empereur Charles pour lui présenter un écrit sur la sobriété, de la plume de Milon, le maître et l'oncle d'Hucbald ; nous avons de lui une épitaphe, deux hymnes, et nous trouvons des vers de sa façon intercalés dans sa vie de Sᵉ Aldegonde, comme à la fin de sa préface de la vie de Sᵉ Rictrude : on le dit, en outre auteur d'autres ouvrages malheureusement perdus.

(1) Histoire litt. de la France, VI, 210-221. — Migne. Patrologie latine CXXXII. *Opera Hucbaldi*, 815-1050.

Les travaux hagiographiques étaient d'autre part, une des occupations traditionnelles des moines d'Elnone ; après Hucbald, nous y voyons la biographie en vers des saints, cultivée par Jean, son imitateur, vers l'an mille, par Gilber et par Gontier, autres moines poëtes, vers 1095 et 1108; avant lui, Milon, son maître, avait traduit dans la langue du rythme, la plus ancienne vie en prose de S. Amand, précisément comme nous soupçonnons Hucbald lui-même de l'avoir fait pour S. Lambert.

Hucbald, en effet, n'était pas seulement un moine érudit pour son temps, un philosophe renommé, un linguiste, un artiste dont nous possédons encore les écrits sur la musique, les leçons dialoguées, les essais de solfège, et qui le premier a publié un traité de l'harmonie; c'était aussi et surtout un Bollandiste de son époque, un rédacteur de vies de Saints.

Deux cents ans après sa mort, Sigebert, de Gembloux, constatait encore la persistance de la réputation d'hagiographe d'Hucbald; après avoir noté que sa parfaite connaissance des arts libéraux l'avait fait comparer aux philosophes les plus célèbres, Sigebert signalait tout d'abord parmi ses titres littéraires « de nombreuses vies de Saints (1). »

L'épitaphe que ses frères placèrent sur son tombeau avait la même portée; elle ne comprend que six vers, débute par rappeler la simplicité, la modestie du défunt, sa régularité exemplaire et finit en constatant qu'il a mis son couvent en possession des restes précieux du bienheureux martyr Cyrice; elle ne dit mot du poëme sur la calvitie ni des traités de musique, mais elle insiste, au-dessus de tout, sur les services rendus par lui à l'hagiographie :

Hucbaldus famam cuius per climata mundi
Edita sanctorum modulamina gestaque clamant.

(1) De scriptoribus ecclesiasticis CVII.

La composition de vies de saints et d'offices en leur honneur, voilà donc aux yeux des frères d'Hucbald la plus importante partie de son œuvre, celle qui l'a fait et le fait encore connaître sous tous les cieux : *famam clamant per climata mundi !*

De tous les pays voisins, on s'adressait, en effet, au moine d'Elnone pour obtenir de lui quelqu'une de ces biographies.

C'est ainsi qu'il a composé :

Vers 860 croit-on, et à la demande de l'évêque de Nevers soit un office avec hymne et repons, soit une vie en vers de Sainte-Célinie, mère de St-Remy ;

Un peu après, la relation du martyre de Ste-Cyr et de Ste-Julitte ;

Plus tard, pour les moines de St-Thierry, à Rheims, un office de la nuit en l'honneur de ce saint, avec hymne, répons, antiennes, le tout tiré de la vie du saint et mis en musique par Hucbald — travail complétement semblable à l'office de St-Lambert arrangé par Etienne ;

Plus tard encore, vers 908 ce semble, et à l'intention des religieuses de Maubeuge une vie de la fondatrice de leur maison, Ste-Aldegonde;

Vers le même temps sans doute, pour les Frères et Sœurs de Marchiennes, et sous le titre d'Exhortation, un discours dans lequel entre l'histoire de St-Jonat, premier abbé de Marchiennes;

Après 918 pour l'évêque d'Utrecht, Baldric, une vie de Saint-Lebwin, apôtre de ce pays, vie qu'on est unanime à recommander comme le meilleur travail de l'auteur.

On lui attribue en outre — œuvres perdues ou inédites jusqu'à ce jour : une vie de Ste-Madelberte qui succéda, comme on sait, à sa tante Ste-Aldegonde, dans la direction du monastère de Maubeuge — une autre de Ste-Brigide — d'autres encore avec moins de certitude — enfin cette vie de Ste-Rictrude, fondatrice de Marchiennes, vie composée, si pas sur la demande expresse, du moins avec le concours, les conseils de l'évêque de Liége Etienne.

Un moine de Marchiennes qui rédigeait, vers la fin du XIme siècle, une chronique de sa maison, enregistre ce détail au chapitre 17 de son livre I : « L'évêque de Liége, Etienne, homme » de grand âge et d'une admirable piété, fit écrire par Hucbald, » moine de St-Amand, la vie de la Sainte (Rictrude). » Le texte même de la préface dédicatoire donnée par Hucbald à son travail ne marque point que ce fut sur l'ordre d'Etienne qu'il écrivit ; il permet simplement de croire soit qu'Etienne avait désigné aux religieuses de Marchiennes Hucbald pour l'homme le plus capable de mener à bonne fin l'entreprise, soit qu'il s'était interposé pour obtenir du moine qu'il acceptât cette tâche. Toujours est-il que, sa rédaction terminée, Hucbald la soumit à l'examen d'Etienne : celui-ci n'y trouva rien à reprendre, et demanda simplement au biographe de dater et de signer son travail. La réponse d'Hucbald à cette demande est devenue la préface de la Vie de Ste-Rictrude, et fait connaître l'intimité de l'évêque de Liége et du moine, avec quelques traits distinctifs du caractère de celui-ci.

Après avoir, suivant son habitude chaque fois qu'un nom propre se présente, donné l'étymologie en grec, de celui du prélat auquel il s'adresse : « *Stephano, secundum nomen suum apostolicæ reverentiæ signo ab hominibus quidem coronato* » — Hucbald rappelle que les clercs et les religieuses de la pieuse congrégation de la bienheureuse Rictrude, lui ont demandé de prendre la plume pour rédiger une Vie nouvelle de cette Sainte et de ses enfants. « J'ai longtemps et vivement refusé, dit-il, et » parce que je jugeais mon pauvre petit savoir incapable de » traiter une aussi grande matière, et parce que je n'avais » recueilli ni écrits ni traditions de nature à m'éclairer avec » certitude sur une existence qu'un si long espace de temps » sépare de nous. Je craignais de donner pour certains des » faits douteux, pour vraies des assertions fausses. Afin de » triompher de mes résistances on m'a communiqué diverses » histoires dont les allégations concordent entre elles, et plu-

» sieurs personnes de qui je ne saurais mépriser le témoignage
» m'ont rapporté d'autres détails, qu'elles m'affirmaient avoir
» été consignés autrefois par écrit, mais dont la relation a péri
» dans les dévastations de l'invasion normande. Conjuré enfin
» au nom redoutable de la Sainte-Trinité, j'ai dû me rendre et
» je me suis attaché, si point comme il l'eût fallu, comme je l'ai
» pu du moins, non pas à enfiler des mots brillants, mais à
» fournir un sujet d'édification à mes lecteurs ou à mes audi-
» teurs.

» Mon œuvre achevée, je l'ai communiquée à votre Excel-
» lence, ou plutôt soumise à votre examen, et vous avez jugé,
» dans votre sagesse, qu'elle manquait de quelques unes des
» indications réclamées d'habitude par les maîtres de l'art pour
» établir l'autorité d'un livre : le nom de l'auteur, le lieu et la
» date de l'écrit. Pour moi, il me semblait qu'un travait où sont
» rappelés les noms, les actes, le séjour de tant de person-
» nages illustres, pouvait parfaitement se passer d'indiquer
» le nom et l'habitation de l'auteur, de crainte que ce détail ne
» couvrît comme d'un voile de ténèbres la splendeur d'astres
» aussi brillants. Mais puisque votre piété a en jugé autrement,
» nous laisserons donc, à la suite de votre nom éclatant, venir
» à la lumière le mien si obscur soit-il, et dans une préface où
» il est parlé d'un prélat aussi célèbre qu'Etienne, il sera fait
» aussi mention de notre chétive personne.

» Quant au lieu que j'habite, ce n'est plus comme autrefois,
» vous le savez, quelque ville célèbre, et je me glorifierais plu-
» tôt de vivre à présent, tout indigne que j'en sois, parmi les
» moines du monastère de Saint Amand, glorieux confesseur
» du Christ et votre prédécesseur, si par un juste châtiment de
» mes péchés, la crainte des invasions barbares ne me forçait
» souvent à m'enfuir de cet asile. Que dire de ce temps, si ce
» n'est qu'il est doux encore en présence de ce qui nous me-
» nace : C'est le moment, en vérité, de se tourner vers Dieu
» pour lui dire avec le Psalmiste : « Nous étions heureux pendant

» les jours où vous nous avez humiliés, pendant les années qui » ont vu nos souffrances. Jetez Seigneur un regard de pitié » sur vos serviteurs et sur vos œuvres ! » C'est le moment de » se conformer aux avis de l'apôtre en profitant du temps, puis- » que les jours sont mauvais ! Pour ne point paraître cepen- » dant manquer de déférence aux ordres de votre autorité, je » note, omettant les noms de nos rois, que nous sommes en » l'an 907, à partir de la nativité du plus grand des rois Jésus- » Christ, dixième année de l'indiction. » (Migne, CXXXII, 829.)

Sur quoi, Hucbald termine par quelques vers, dans lesquels il recommande à Etienne de corriger les erreurs dont son travail pourrait être entaché, et de n'adresser qu'à Dieu des remerciements s'il n'y rencontre plus de faute.

On voit par ce document combien les relations d'Hucbald étaient intimes avec l'évêque Etienne. Les circonstances n'ont pas dû manquer pour resserrer les liens de cette intimité : les deux correspondants ont également laissé un grand renom de piété ; unis dans l'amour de l'Eglise, ils ont fait également paraître ce dévouement dans les mêmes dévotions : Etienne institua, comme on sait, la fête de la S^e^ Trinité, telle que l'Eglise catholique la célèbre encore aujourd'hui ; Hucbald ne manque jamais, dans ses œuvres, l'occasion de confesser ce dogme, et notre poëte anonyme agit en cela comme Hucbald (vers 267, 286). Tous deux enrichirent de leurs œuvres le trésor de la liturgie sacrée ; tous deux étaient écrivains, littérateurs ; tous deux cultivaient la musique. L'Église a conservé diverses compositions religieuses d'Etienne ; nous en devons d'autres à Hucbald, outre ses traités théoriques, et ce véritable solfège du Xe siècle, antérieur à l'invention de Guy d'Arezzo.

L'évêque et le moine entretenaient les mêmes hautes relations avec les hommes les plus distingués de leur temps ; l'évêque et le moine jouissaient auprès des princes d'un même puissant crédit. Plusieurs diplômes par lesquels sont garanties ou étendues les propriétés de l'Eglise de Liége, ont

été obtenus par Etienne; l'un de ces diplômes, délivré par Charles le Simple, en 915, contient la mention que le don est octroyé à la demande de son très-cher parent Etienne « *interventu Stephani nostri consanguinitatis affinis dilectissimi.* » Hucbald n'a pas été moins bien vu de ses souverains : on en a la preuve dans les vers qu'il adressait à Charles le Chauve, et plus encore dans le diplôme accordé par le parent d'Etienne, Charles le Simple, à Foulques, archevêque de Rheims et chancelier du royaume « *mediante Hucbaldo monacho* » sur les sollicitatum d'Hucbald.

Ces occasions de rencontre, cette communauté des relations, des goûts artistiques ou religieux, des occupations pieusement littéraires, cette haute estime qu'Etienne faisait du talent d'Hucbald, tout nous induit à penser que songeant à doter l'Église de Liége d'un office de son patron, et d'un office qui pût enfin épargner au clergé liégeois les moqueries des érudits dont se plaignait Etienne, celui-ci n'a pu manquer de faire appel au concours, à l'amitié d'Hucbald — et d'autre part que Hucbald, lié comme il l'était avec Etienne, professant pour l'évêque la déférence, l'obéissance attestées par la préface de la vie de Se Rictrude, n'a pu refuser ce concours, ce témoignage d'amitié.

Toutes ces inductions toutefois n'auront de valeur que pour autant que le style de notre anonyme, ses procédés littéraires, les traits caractéristiques de sa manière de composer et d'orner sa composition se trouveront ressembler au style, aux procédés, à la manière d'Hucbald.

Comparons donc, sur quelques points essentiels, notre poëme aux œuvres connues du correspondant d'Étienne.

Parmi les pratiques d'Hucbald, il en est une à laquelle il tenait spécialement : l'établissement de divisions nombreuses dans ses écrits et leur strict respect par les copistes.

Son sermon biographique sur St-Jonat de Marchiennes est divisé en *lectiones* nettement tranchées ; la Vie de St-Lebwin en chapîtres. Dans la Vie de Ste-Rictrude, la liste des chapitres

suivait la lettre d'envoi à l'évêque Étienne, et ces titres étaient tellement abondants, ces chapitres si courts, que trouvant ces intitulés de dimension presque égale parfois au texte même de chaque article, les Bollandistes ont cru inutile de les reproduire (1). La préface d'une autre Vie, pareillement découpée en divisions assez nombreuses, la Vie de Ste-Aldegonde, marque l'importance que l'auteur attachait à ce classement minutieux des diverses parties d'un écrit : « Si vous trouvez bon, mande-t-il aux religieuses de Maubeuge, de copier ce travail, prenez attention, je vous prie, à bien conserver la division des chapitres. La préface traite de la Vie des saints en général... Ayez soin de la bien placer avant l'index des chapitres. » Et de fait dans le poëme d'Hucbald sur les chauves il serait souvent malaisé sans l'intitulé explicatif de chacune des strophes, de démêler le sens général attribué par l'auteur à chacune de ces divisions.

Par une coïncidence assez notable, le manuscrit romain comme le manuscrit bruxellois de notre poëme biographique nous offre la table de ses chapitres soigneusement placée en tête de l'ouvrage, et le lecteur a pu constater combien ces chapitres même sont nombreux et nettement divisés : les chapitres 4e et 34e ne comptent chacun que neuf vers; les 5e, 8e et 39e que 8; le 17e 7, et les 22e, 23e et 25e une demi-douzaine au plus. Rien de plus conforme, on le voit, aux procédés d'Hucbald que la vie en vers de S. Lambert.

Cette conformité entre le poëme anonyme et les œuvres connues du moine d'Elnone, se retrouve dans le vocabulaire, dans les tournures du style, dans l'ordonnance de la composition, dans la connaissance des auteurs classiques, voire du grec, et de l'Ecriture Sainte, dans l'emploi aussi des termes empruntés aux sciences que l'auteur cultivait de préférence, la musique et les arts rattachés de son temps à la musique : science du mouvement des nombres et du mouvement des astres.

(1) Acta S.-S. Belgii IV 489 in fine.

Sans doute, parmi les œuvres poétiques de ce moine, les unes sont fort courtes : ainsi les hymnes en l'honneur de S. Thierry, ou l'épithaphe de Milon; d'autres datent de quarante ans avant l'époque où Hucbald a pu écrire la vie en vers de S. Lambert: ainsi la lettre d'envoi à Charles le Chauve, en 876, du poëme de Milon sur la sobriété; la principale enfin, joint au malheur de la date, celui d'une nature à dérouter toute étude comparative : quel style personnel, quel dictionnaire particulier pourrait-on reconnaître dans un poëme dont le mérite consiste à ne renfermer que des mots commençant uniformément par la lettre C. Ce tour de force indique seulement que l'auteur devait posséder à sa disposition une riche provision d'expressions et cette richesse n'est propre qu'à nous donner le change dans le rapprochement à établir.

Un dernier embarras vient se joindre à ces difficultés :

« Rosweide, écrivent les auteurs de l'*Histoire littéraire de la* » *France*, (VI, 221), a voulu transporter à Hucbald, l'honneur » d'avoir écrit la Légende de Se Eusebie, abbesse d'Amay, qu'on » a en vers et en prose. Mais les Bollandistes, ses confrères, » n'ont pas jugé son opinion assez bien fondée pour l'adopter. » Elle ne semble effectivement appuyée que sur ce qu'on y lit » presque les mêmes choses qni se trouvent dans l'histoire de » Se Rictrude. Et c'est, au contraire, ce qui doit faire conclure » que cette Légende n'est point l'ouvrage d'Hucbald qui *ne se* » *copie point de la sorte.* »

Hucbald ne se copiant pas, ne nous ayant pas laissé d'autre biographie en vers qui soit reconnue dès à présent pour nous venir de lui, et montrant dans ses œuvres diverses une grande variété d'expressions, on nous pardonnera de ne pas entrer ici dans l'examen détaillé de son dictionnaire; il nous suffira de dire, pour nous en être minutieusement assurés à peu près pour tous, qu'on y retrouve les termes que nous avons notés comme les plus fréquemment répétés dans notre poëme de S. Lambert :

Aptus, *altus*, *almus*, *almificus*, *carpere*, *confestim*, *dogmata*, *decorare*, *famen*, *flamen*, *fulgere*, *habitaculum*, *induere*, *inducere*, *instare*, *lumen*, *luctus*, *lucerna*, *lustrare*, *munimen*, *mundanus*, *manere*, *munus*, *malignus*, *pollens*, *pallens*, *præclarus*, *perennis*, *quærere*, *redundare*, *rite*, *stamen*, *scandere*, *spargere*, *stridula*, *succensus*, *tribuere*, *vicissim*.

Une expression favorite de l'auteur du poëme de S. Lambert est l'emploi de *pectus* avec un qualificatif (vers 34, 120, 172, 233, 257, 271, 305, 451, 485) *pectore fido*, *pectore puro*, *robusto pectore*, *cæcato pectore*, *lubenti pectore*, etc., nous la retrouvons : *prudenti pectore pollens*, dans les quelques vers de l'envoi à Charles le Chauve. Une des chevilles les plus fréquentes de notre poëte est *caro*, *carne* ou *corpus*, *corpore*; nous la retrouvons à peu près à chaque dizain de l'églogue sur la calvitie. Un autre mot mérite attention. Alors que pour désigner la ville ou l'habitant de Liége, on écrivait le plus souvent *Leodium*, comme le Pape Jean X dans une lettre de 921, à Charles le Simple — et *leodiensis*, comme le porte la signature de Richaire, successeur d'Etienne, au bas de l'acte pontifical qui confirme la fondation du monastère de Brogne, Hucbald, au contraire, dans la lettre d'envoi de la vie de S^e^ Rictrude à Etienne, nomme celui-ci *legiensium episcopus*, et l'auteur du poëme emploie précieusement la même forme : *ledgia* (343).

On pourrait noter la ressemblance des tournures, parfois des fautes de quantité, des comparaisons surtout, car si Hucbald partage avec les hagiographes de son époque, le défaut de la sécheresse et le tort de s'imaginer que la prosodie suffit à faire le poëte, parfois cependant des éclairs sortent de cette obscurité et font reconnaître que cet homme d'étude a vécu avec les livres des maîtres du bel art.

Le début de notre poëme est assez bizarre pour être remarqué : il part d'une énumération des divinités et des superstitions payennes, afin d'arriver à S. Lambert. C'est précisément le système suivi par Hucbald, dans toutes ses biographies : il

ouvre celle de Se Aldegonde, par des considérations générales sur les saints, et nous fait descendre des hauteurs du paradis terrestre, et de l'ancien testament à la naissance de son héroïne; des considérations du même genre préludent à l'histoire du martyre de S. Cyr, histoire qu'il n'aborde qu'après un voyage d'Auguste à l'empereur Alexandre Sévère. La biographie de Se Rictrude remonte plus haut : elle prend les Francs à leur départ fabuleux de la Phrygie et de Troie, pour nous mener à la conversion de leurs rois, et à la conquête par ceux-ci du pays des Vascons, puis nous conte l'origine des Vascons, parmi lesquels Rictrude était née. La ressemblance apparaît plus frappante encore entre le premier chapitre de l'histoire de S. Lebwin et le premier de notre poëme. Des deux côtés, le début est le désir de Dieu de sauver les hommes, et des deux côtés c'est à l'astronomie qu'on emprunte la première comparaison, puis par l'étymologie du nom du héros qu'on entre dans le vif du sujet.

On sait qu'entre tous les beaux-arts, Hucbald cultiva particulièrement la musique. Comment ne pas reconnaître la langue, les goûts, les préoccupations d'un musicien dans maints passages de notre poëme, dans le soin avec lequel il note la part de la musique aux incidents qu'il rapporte : — appels à la muse ou souvenirs des chants payens (v. 35, 295-306) chants d'allégresse (38, 217) chants des saints offices (160, 165, 217) chants de deuil (417-422) chapitres entiers consacrés à nous faire entendre, soit les hymnes des anges, gardiens invisibles du corps sacré (chap. XXXVI) soit les harmonies qui accompagnèrent l'ouverture du tombeau de Maestricht (514 etc.) ou la déposition des reliques dans l'église de Liége (530, etc.) Dans les solennités de l'Eglise, la musique est manifestement ce qui séduit avant tout notre auteur : comment ne pas soupçonner l'auteur d'être un poëte doublé d'un musicien ?

La musique était considérée au temps d'Hucbald comme une branche de la science générale des nombres. Le moine d'Elnone

lui-même, dans son dialogue *Scholia Enchiriadis*, (1) rattache également à cette science l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie : « La musique, écrivait un contemporain d'Hucbald, Reginon, (2) est naturelle ou artificielle.... La » musique naturelle est celle qui sans l'emploi d'aucun instru- » ment, sans l'assistance des doigts, sans nul attouchement, » nulle impulsion de l'homme, mais par l'effet d'une organisa- » tion divine, et suivant les lois de la nature, module harmo- » nieusement ses mouvements. C'est ce qui a lieu, soit dans le » son de la voix humaine, *soit dans les mouvements du ciel.* » Chez Hucbald, comme chez Reginon, l'amateur d'astronomie se confondait avec le musicien, et c'est une présomption de plus pour lui attribuer la paternité de ce poëme, dans lequel, à maintes reprises, il est parlé d'astres, de lumières (86, 292, 411, 536), de soleil, de lune, d'étoiles surtout : *ad sydera mittunt* (36), *ad sydera tensis* (173), *pulsabant sydera voces* (189), *sub sydera tensis* (405), *sydera demulcens* (516), et dont le second chapitre est presque entièrement consacré à nous expliquer les effets que le paganisme greco-latin attribuait aux planètes.

Le lecteur aura remarqué, d'ailleurs, l'amour de l'auteur du poëme pour les observations numérales; il s'arrête avec complaisance à raisonner sur le chiffre astronomique, hebdomadaire et mythologique *sept*, chiffre des jours de la semaine, des planètes, des Dieux, des années de pénitence que S. Lambert se serait proposé de s'infliger, et de celles pendant lesquelles il différa de réclamer la translation de ses reliques.

Le savant allemand qui a publié le texte de Sigebert de Gembloux dans la collection célèbre des *Monumenta Germaniæ*, a remarqué que le grec était connu, cultivé, avant Sigebert, dans certaines de nos écoles monastiques : il a trouvé des citations, des pages entières de grec, dans les manuscrits de Gem-

(1) Livre II, *de symphoniis*. (2) Epistola de harmonica institutione, § 4. Patrol. latine, CXXXII, p. 487.

bloux, de S. Laurent de Liége et tout d'abord d'Elnone, ou Saint-Amand. Hucbald, de fait, en maints passages de ses écrits, laisse percer quelque teinture de cette langue. Il introduit le mot πανδεκτες dans ses vers d'envoi à Charles le Chauve, il parle de *symmystae* et *philochristi* au chap. VII de la vie de Se Aldegonde ; s'occupe de cette partie de la philosophie *quae grece ethica dicitur*, au même chapitre ; d'*elophorio* au chapitre IX, explique κληρος (IV) et αποςτολος (VI) dans la vie de S. Lebwin ; explique de même dans son *Traité de l'Harmonie* les termes grecs employés dans la musique (1) : dicti autem phtongi απο του εγγεσθαι, etc. N'est-il pas curieux de relever dans l'auteur de notre poëme des indices analogues d'une fréquentation de la langue d'Homère ? Le latin y offre des exemples de ce que nos maîtres de grammaire qualifiaient accusatif grec : *nudatus plantas* et divers mots trahissent certaine teinture de l'hellénisme :

Quod mentem dicunt agnomine *graeci* (4)
Patrio statuerunt ponere *tapho*... (426)
Pontifici Stephano... (Στεφανη, couronne)
Nominis et claram carpat de voce coronam (fin).

Il y a plus d'un témoignage aussi de rapports entretenus avec les classiques latins, dans cette façon, par exemple, de nommer ville, par excellence, *urbs*, la capitale du pays ; (70) dans telle image empruntée au théâtre antique : *splendere coturno*, dans ces détails mythologiques surtout : énumération répétée des grands Dieux aux deux premiers chapitres, évocation ailleurs des augures (34), de Borée (135), de Calliope (447) ou du Tartare (491).

Odilon, moine de S. Médard à Soissons, à qui Hucbald, son ami, avait envoyé la vie de S. Lebwin pour qu'il l'examinât, de

(1) Page 914.

même qu'autrefois l'évêque Etienne avait revu l'histoire de Sᵉ Rictrude, Odilon répondait de la sorte à son ami : « J'ai lu cette » œuvre écrite avec sagesse, enrichie de tous les ornements » du style, et qui reçoit une force particulière de l'application » que vous y faites de toutes les parties de la philosophie ; je » l'ai lue et n'y ai rien trouvé à reprendre, mais au contraire » maintes choses dont chacun pourra tirer enseignement et bon » exemple. La puissance de votre talent est grande, en vérité ; » vous possédez une provision infinie de mots..... Mais ce qui » m'émerveille plus encore, c'est que vous vous adressiez pour » faire juger ces fleurs d'éloquence à moi qui n'ai ni talent, ni » mérite, ni valeur.... « Plus tu es élevé, dit l'Ecriture, plus il » faut savoir t'humilier. » Voilà ce que vous avez fait, non par » nécessité, mais de vous-même, dans l'esprit de notre saint » état et par affection pour moi. »

Voilà dans quels termes les contemporains d'Hucbald appréciaient son savoir philosophique, la variété de sa langue et la modestie de sa vertu ; on lui faisait, en outre, et non sans raison, un mérite d'avoir « sû placer grand nombre de passages de l'Ecriture avec tant d'art, que bien loin d'affaiblir sa diction, ils en sont un ornement [1]. »

L'examen, le plus superficiel, du poëme de S. Lambert y fait reconnaître les mêmes traits distinctifs. La main du philosophe chrétien s'aperçoit sous plus d'un vers (15) dans ces passages qui exaltent, soit en général la sagesse (67, 235), soit plus particulièrement la philosophie chrétienne (37, 46, 449). Quant à l'Ecriture sainte, elle a fourni à l'auteur la plupart de ses images. La moisson évangélique (41), la vendange apostolique (43), le mur de l'édifice sacré (51), les reins ceints et les lumières ardentes (87), la maison éclairée (91), Satan, prince de l'air (151), le vêtement de la vérité divine (226), les traits réservés aux loups ravisseurs (231), le bon combat à soutenir (294) sont

[1] *Hist. litt.*, VI, 220.

autant d'expressions empruntées aux livres saints, l'auteur ne va pas non plus chercher ailleurs les formules de ses principes de morale et de foi : ainsi l'entendons-nous tour à tour rappeler les malédictions réservées au pasteur infidèle (49), les encouragements aux bons pasteurs (74, 265), la pitié dont le Seigneur fait montre pour son peuple, en lui choisissant un guide selon son cœur (54), l'impossibilité d'allier les ténèbres à la lumière (92), les béatitudes promises à ceux qui souffrent pour la justice (97) ou aux miséricordieux (245), le pardon garanti aux fautes d'involontaire ignorance (180) et surtout au cœur contrit (122), l'obligation de plier la chair à la loi de l'esprit (143), la rédemption du péché par la charité (247), le soin de la justice divine de ne point châtier deux fois la faute unique, mais de n'en laisser aucune impunie (382-89), le souvenir constant à garder du dernier jour (293), enfin le devoir de ne pas craindre ceux qui tuent le corps et ne peuvent atteindre l'âme (372). Saint Paul est plus particulièrement et nommément cité par notre auteur (146, 183, 406-408). Qu'on lise les œuvres d'Hucbald, on y trouvera, dans les citations faites, la même préférence pour le célèbre apôtre.

L'anonymat lui-même, lorsqu'il s'agit du moine d'Elnone, est une présomption de paternité. Les critiques n'ont pas établi sans peine qu'il était l'auteur d'ouvrages qu'on lui attribue maintenant sans conteste : ainsi l'épitaphe de son oncle, l'exhortation biographique sur S. Jonat, un commentaire inédit sur la règle de S. Benoît. — Et rien de surprenant dans cette indécision. La préface dédicatoire de sa Vie de Sᵉ Rictrude atteste que si l'évêque Etienne ne le lui avait conseillé, enjoint presque « *auctoritatem jussionis*, » Hucbald n'aurait ni daté, ni signé ce travail. Une autre préface, sous ce rapport, caractérise encore mieux sa modestie : c'est celle de sa Vie de Sᵉ Aldegonde. Hucbald termine la lettre par laquelle il adresse l'œuvre aux religieuses de Maubeuge par cette recommandation : « *Quod cumque acciderit, per amicitiam rogo ne nostrum nomen in hoc opere sentiatur*. Quoiqu'il arrive de ce livre, je vous en conjure,

au nom de l'amitié, que jamais mon nom ne vienne au jour à son sujet [1] ! »

Les témoignages de l'humilité d'Hucbald, sont, au reste, aussi nombreux que ses écrits; aucun parmi ceux-ci où il ne parle de son insuffisance : il ne se décide à prendre la plume que pour répondre aux vœux pressants de ses augustes amis; à preuve, la lettre d'envoi de l'office nocturne de S. Thierry aux moines de ce nom dont il sollicite une rémunération en prières; celle de la Vie de Se Rictrude à Etienne, à qui nous l'avons entendu soumettre pleinement son œuvre; la biographie de S. Lebwin qu'il fait examiner à la fois par Pierre, archidiacre de Cambrai, et par Odilon, de S. Médard à Soissons; celle de Se Aldegonde, qu'il envoie aux religieuses ses filles, en leur écrivant : « Si ce récit ne vous plaisait pas, ou ne plaisait pas aux docteurs auxquels vous pourriez le soumettre, périsse entre vos mains ce misérable et vain parchemin, effacez-en le texte ou le jetez au feu ! »

Doté de cette modestie et de cette passion de l'anonymat, Hucbald ne pouvait-il pas écrire, sans le signer, notre poëme de S. Lambert et se prêter même à rédiger pour l'évêque Etienne une biographie dont il aurait su que celui-ci se contenterait de détacher les meilleurs vers pour les noter et les insérer dans l'office du Saint ?

Une autre qualité paraît l'apanage constant de ce moine instruit et pieux : c'est la prudence, le tact critique qu'il déploie dans ses narrations. Les auteurs de l'*Histoire littéraire* lui font un mérite d'avoir, dans sa relation des miracles de S. Cyr et de Se Julette, *apporté ses soins pour en exclure les fables qui se lisaient dans la légende originale*. On a vu par sa lettre à Etienne que les règles élémentaires de la critique historique lui étaient bien connues : l'auteur, la date, le lieu d'édition d'un livre sont les premières choses dont les maîtres s'enquièrent pour en déter-

[1] *Pat. lat.*, CXXXII, p. 860.

miner la valeur. On a vu par la même épître qu'il s'était longtemps refusé à rédiger l'histoire de Sᵉ Rictrude, parce que les documents lui manquaient. On peut s'assurer que dans la Vie de Sᵉ Aldegonde, il n'a suivi qu'avec trop d'exactitude les récits interpolés qu'il avait sous les yeux; les auteurs de l'*Histoire littéraire* ne doutent pas qu'il a dû écrire sur de *bons mémoires* la vie de S. Lebwin, et, d'autre part, les corrections qu'il appela lui-même sur ce travail attestent sa réserve. Le poëme de S. Lambert déparerait-il cette galerie? On y retrouve, au contraire, la prudence caractéristique d'Hucbald : à peu près partout il s'attache à traduire en vers, avec plus d'exactitude que de poésie la vieille version qu'Etienne corrigeait d'autre part en prose. Il s'en écarte, il est vrai, quatre fois, entre autres pour relater que Dodon voulut tuer le messager qui vint de la part du saint lui annoncer le châtiment providentiel. Hors ce détail, d'assez peu d'importance et qui pourrait bien, d'ailleurs, avoir figuré sur la vie en prose qu'Hucbald mettait en rimes, les trois autres écarts sont autant de traits propres à faire reconnaître la main du moine d'Elnone.

Le souci des mœurs s'affirme en maints endroits de ses écrits; tandis que d'autres s'efforcent de cacher dans leurs histoires certains désordres princiers, il consacre lui, dans sa Vie de Sᵉ Rictrude, deux chapitres spéciaux, le troisième et le quatrième, véritable hors-d'œuvre, à nous relater les protestations, la lutte et le triomphe de S. Amand contre l'oubli que témoignait, des devoirs conjugaux, Dagobert, devancier du maire de palais de Herstal. N'est-ce pas une présomption de plus pour attribuer à notre auteur le poëme dans lequel l'inconduite de ce Pepin est donnée pour la cause première du martyre de S. Lambert?

Nous avons déjà indiqué le goût d'Hucbald pour les explications que nous pourrions nommer numérales; il faudrait signaler également le plaisir qu'il prend à donner le sens mystique des choses de l'Eglise, par exemple, de la tonsure, des vêtements sacerdotaux ou du voile des vierges, dont il est traité

soit à propos de S. Lebwin, soit à propos des SS^es^ Aldegonde et Rictrude : comment ne pas reconnaître ces goûts d'Hucbald dans son explication des sept années de silence qu'il prête à S. Lambert, à partir du jour du martyre ?

L'interprétation du nom même du patron des Liégeois est le dernier détail ajouté par le poëme à la vie en prose. Or Hucbald est précisément un gourmet en étymologie ; de même que notre poëme accuse ce goût chez son auteur, dès l'introduction de la pièce, par cette dissertation sur le nom des principales divinités païennes (1-34), de même Hucbald, dès le début des vers adressés à Charles le Chauve, joue sur le nom du prince :

A proavis nomen retinens pariter quoque numen.

De même, au cours de la vie de S^e^ Rictrude, il explique par l'étymologie, au chap. 1er, le nom des Francs ; au 2me, celui des Vascons ; il note, au 4me, que S. Sigebert fut porté au baptême « Jam naturalis amissurus nominis etymologiam ; » au 6me, l'helléniste nous peint S^e^ *Eusebie* « bona Dei cultrix secundum interpretationem sui nominis. » Dans la vie de S. Lebwin, il ne manque pas d'expliquer (chap. VIII) le nom de S. Boniface ; il nomme (XI) en langue saxonne les nobles, hommes libres et serfs ; il indique (II) l'origine de l'appellation de la Bretagne, et tout d'abord il se livre, au sujet du nom de son héros, à une dissertation complète sur la multiplicité des noms providentiellement donnés, comme présages de sainteté : « *Fertur enim a suæ peritis linguæ quod Lebwyn patriotice sit vocatus quod Romanis sonat* CHARUS AMICIS. »

Un trait qui révèle une fois de plus tout ensemble l'helléniste et l'étymologiste, prend à nos yeux, dans ce poëme, la valeur presque d'une signature authentique. Dans l'épitaphe de son maître Milon, Hucbald, rappelant le travail biographique de ce Milon sur S. Amand, avait écrit :

Tanti pontificis palmam capit atque coronam.

Le même souhait termine le poëme sur Saint Lambert :

Pontifici Stephano sit laus...
Nominis et claram carpat de voce coronam.

« Louange et gloire au pontife Etienne, sur l'ordre duquel ces » nobles choses ont été écrites en vers : puisse-t-il obtenir » un jour la couronne signifiée par son nom : Στεφανη. » Ce vœu, par une coïncidence frappante, est la répétition formelle de celui que nous trouvons exprimé dans l'adresse même de la lettre dont Hucbald accompagna l'envoi au même Etienne de la biographie de Se Rictrude : *Domino praesuli* STEPHANO SECUNDUM NOMEN SUUM *apostolicae reverentiae signo ab hominibus quidem coronato, sed demum ob meritorum insignia cum eis quorum vices exsequitur a Deo coronando.* Ou nous nous trompons fort ou Hucbald, à moins de signer son œuvre de son nom, ne pouvait mieux nous montrer que par cette répétition qu'il est l'auteur du poëme, jusqu'à ce jour réputé anonyme, sur notre S. Lambert.

S'il fallait une dernière induction pour établir cette paternité, elle nous serait fournie par ce passage significatif d'un de nos historiens liégeois les plus anciens et les plus autorisés, d'où il ressort qu'autrefois nos traditions nationales attribuaient au moine de S. Amand d'autres rapports artistiques et littéraires avec l'évêque Etienne. C'est ce passage du chapitre que dans l'histoire de nos anciens pontifes, Anselme consacre à cet Etienne :

« Il fut aussi, dit-il, l'auteur des répons que l'on chante en l'honneur de la Sainte Trinité, ce que nous ignorions, croyant, comme le rapportait la tradition, que je ne sais quel Hucbald en était l'auteur : *credentes quod fama habebat nescio quem Hubaldum ipsorum fuisse compositorem.* Mais, poursuit Anselme, il n'y a pas dix ans, comme on remuait dans une armoire quelques vieux documents, un d'eux se rencontra qui se trouvait

l'œuvre de Richaire, le successeur même du vénérable Etienne, et nous ne croyons pas inutile de le reproduire ici (1). »

Cette pièce est une fondation testamentaire dont le passage essentiel pour nous atteste qu'Etienne a pris soin d'instituer — *stabilire curavit* — en l'honneur de la T. S. Trinité, certains répons avec antiennes, pour la nuit ou les matines avec les vêpres, de façon à former un office complet, dans un chant d'une extrême harmonie.

Anselme et tous les auteurs qui l'ont répété ou commenté — ainsi les bénédictins de l'*Histoire littéraire* — ont conclu de ce passage du testament de Richaire qu'il fallait enlever à Hucbald la paternité de cet office pour la reporter sur Etienne : nous croyons qu'il n'y a lieu, au contraire, que de la partager entre les deux amis, le moine poëte et l'évêque musicien. Le testament ainsi entendu ne détruit pas, il complète, il éclaire la tradition. Celle-ci affirmait avec précision qu'Hucbald était le compositeur de l'office de la Trinité; celui-là déclarait seulement qu'Etienne avait pris soin d'établir cet office : les deux versions, loin de s'exclure, s'allient et se confirment à merveille.

En voyant que l'office de Saint-Lambert, auquel Etienne a laissé son nom, ne doit au prélat que sa notation musicale et se compose de vers empruntés à la biographie rythmée réputée jusqu'à présent anonyme, comment se refuser à croire qu'Etienne est également l'auteur de la musique de l'office de la Trinité attribué à Hucbald par la tradition liégeoise jusqu'au temps d'Anselme; — comment ne pas conclure surtout que la vie rimée, les antiennes et répons de l'office de S. Lambert écrits à l'intention d'Etienne ont pour auteur cet Hucbald qui avait déjà rédigé pour le même prélat la vie de S^e Rictrude et l'office de la Trinité ?

De ces détails, des rapprochements que nous avons établis entre les caractères de l'œuvre présumée du moine d'Elnone et

(1) Anselme : *De Stephano* et *exemplar testamenti.*

ceux de ses ouvrages les plus authentiques, résulte donc pour nous la conviction que la seconde biographie de S. Lambert est sortie de la plume d'Hucbald dans les vingt premières années du Xme siècle.

La remarque en a déjà été faite : la Vie en vers de S. Lambert par Hucbald n'ajoute que sur quatre points des détails nouveaux à la biographie primitive : le moment est venu d'examiner la valeur historique de chacun de ces points.

Le premier est l'explication étymologique du nom donné au saint : *Land bertus*, soutien, illustration du pays. Signaler cette interprétation suffit, d'autant plus qu'elle s'accorde avec la langue nationale du martyr; assez intéressante pour la linguistique, elle n'offre pour l'histoire que l'avantage d'apporter une certaine confirmation à cette indication du premier biographe : que Lambert appartenait à une vieille famille de la Hesbaye thioise : *oppido trejectense ex parentibus locupletibus, secundum sæculi dignitatem inter præsides venerandis, et longa prosapia Christianis* (1).

Un deuxième détail ne nous arrêtera guère plus : c'est l'affirmation qu'Amalgysile (479-480) reçut du saint, non-seulement, comme le porte la version primitive, l'avis que le Ciel allait punir Dodon, mais encore la mission d'avertir de ce châtiment Dodon qui voulut, ajoute Hucbald, immoler le porteur de ce sinistre message.

Notre poëme est, entre les biographies du saint, la seule à produire ce détail. La première rapporte la vision, mais non pas qu'Amalgysile dût en faire part à Dodon : la version d'Etienne ne va pas plus loin que les funérailles du saint; de même celle de Nicolas, écrite au XIIme siècle pour remplacer le texte d'Etienne dans les offices de la cathédrale liégeoise, comme

(1) Ghesquières, I, 131 ; version de Mabillon, revue par les Bollandistes.

celui d'Etienne avait remplacé, au Xme, la révision de Godeschalc. Ce Nicolas nous avait bien promis une second livre sur la translation, les miracles du saint et les châtiments dont ses bourreaux furent frappés (1); mais soit que Nicolas n'ait pas donné suite à ce projet, soit qu'on ait perdu la copie de cet ouvrage ou qu'elle repose ignorée dans les manuscrits de quelque lointaine bibliothèque, toujours est-il qu'elle n'est pas arrivée jusqu'à nous. Anselme et Sigebert de Gembloux avant Nicolas; après lui, Gilles d'Orval et Jean d'Outremeuse, le grand collectionneur de légendes liégeoises au XIVme siècle, ne rapportent rien non plus, ni de la mission confiée à Amalgysile, ni de la tentative meurtrière de Dodon : le détail était assez pittoresque pour n'être point laissé de côté par ces chroniqueurs, s'ils l'avaient connu : son omission dans leurs récits, comme celle de l'explication étymologique du nom de Lambert, et celle d'une troisième ajoute d'Hucbald dont nous allons avoir à parler, attestent que tous ces auteurs ne connaissaient point notre poëme et que, par conséquent, c'est d'une autre source qu'ils devaient tenir ce qu'ils ont raconté, d'accord avec lui à leur insu, des causes du martyre de l'apôtre.

Le troisième point met Hucbald en contradiction complète avec les biographes, ses devanciers : c'est l'histoire de la promesse que le saint aurait faite d'expier par sept ans de pénitence, s'il échappait au massacre, la vivacité trop grande, croyait-il, avec laquelle il avait d'abord saisi des armes pour opposer la force à la force, promesse qu'il aurait tenue même dans la vie éternelle, en attendant sept ans pour châtier ses bourreaux et reveler le destin de ses glorieuses dépouilles.

Le premier biographe fait connaître le mouvement de vivacité du saint, ajoute aussitôt que Lambert ne tarda pas à revenir à lui : rien d'un vœu, rien d'une pénitence (2). Des écrivains postérieurs, Sigebert est le seul à noter qu'après ce mouvement

(1) Chapeav., I, 407. (2) Ghesqu., VI, 138, § 18.

seante Dei oculos congruenti addixit penitentiae, mais ce mot peut s'entendre d'une vague répentance et se rapporter aux regrets que le chroniqueur fait exprimer directement par le saint dans la phrase suivante : *Te, inquit, bone Jesu* (1)...

Tout au plus pourrait-on conclure de ces mots que Sigebert, bien que ne connaissant pas, comme nous l'avons dit, le poëme d'Hucbald, avait recueilli néanmoins quelque écho de la même tradition.

Quoi qu'il en soit, ce que notre auteur rapporte de la pénitence septennale que se serait imposée S. Lambert n'est raconté que par lui ; ce qu'il ajoute de la manière du saint, d'observer cette pénitence, même dans l'autre vie, est une erreur manifeste.

Le plus ancien biographe assure, en effet, *qu'un an* s'étant écoulé après la date du martyre, le saint apparut à ce trésorier Amalgysile, autrefois juge du tribunal épiscopal : « nous avons été visiter Rome, lui dit-il, et maintenant que nous voici de retour, on nous presse de nous occuper de notre ami Dodon et de ses compagnons ; le moment est venu pour eux de payer leur dette et de recevoir le châtiment du mal que leur impiété nous a causé. »

Les faits suivirent aussitôt les menaces, continue le biographe, et il retrace la mort affreuse de Dodon et de ses complices : « l'année écoulée, il n'en survivait que bien peu : tous les autres » enlevés par une mort terrible et honteuse, avaient fini leur » misérable existence (2). »

D'après ce texte, l'annonce du châtiment s'est fait attendre un an et sa réalisation a pris une année encore ; Anselme, Sigebert et les auteurs postérieurs abrègent le terme de moitié : « Dodo... *ante expletum annum* vita privatus, écrit Anselme, I, 7. » Infra *anni ipsius* spatium vix aliquis evasit, dit Sigebert (vita prior, V, § 56).

(1) Sigeb. Vita prior S. Lamb., chap. IV § 49 (édit. des Bollandistes). (2) Ghesq., VI, 144, §§ 27, 28.

Au total, Sigebert seul fait peut-être allusion à l'incident d'une pénitence de S. Lambert; mais hors cet auteur et pour ce détail unique, tous les autres ne nous rapportent rien d'un vœu du martyr, rien de la réalisation dont parle Hucbald; ils attestent, au contraire, qu'après un an ou deux, justice était tirée des meurtriers.

L'erreur d'Hucbald, il faut se hâter de le dire à sa décharge, peut être atténuée par une triple explication :

— le goût de l'écrivain pour les interprétations numérales ;

— le sens obscur du pélerinage posthume de S. Lambert à Rome;

— les circonstances du temps où notre poëte tenait la plume.

Nous avons déjà signalé la manie de notre auteur de trouver à toutes choses un sens mystique, symbolique, et de multiplier les jeux d'une sorte d'arithmétique sacrée; il aime surtout le nombre *sept*; le début de ce poëme, où il traite tour à tour des sept Dieux païens, des sept planètes et des sept jours de la semaine, ne nous prépare-t-il pas à voir ce chiffre de sept ans admis, à la légère, comme terme de la pénitence que se serait imposée le saint; d'autant plus que ce terme était véritablement avec celui de trois, dont il est parlé dans la vie de S. Hubert (1) par un contemporain, fort en usage alors?

La vague rumeur accueillie par Hucbald devait lui plaire à un autre titre: elle pouvait servir à expliquer le sens véritablement peu clair de ces paroles que la version primitive place sur les lèvres de S. Lambert dans le récit de la vision d'Amalgysile : « Nous revenons d'avoir été visiter Rome! »

Sans doute visiter Rome fut dès les premiers siècles catholiques l'accoutumance des évêques les plus zélés, et nous

(1) Kleine denkmaler aus der Merovingerzeit, herausgegeben von Wilhem Arndt, p. 55.— La *Vie de S. Hubert écrite par un auteur contemporain*, publiée par le P. Ch. de Smedt, p. 19.

voyons par l'histoire de nos premiers apôtres qu'ils se firent à peu près tous un devoir d'accomplir ce pélerinage ; mais le respect de cette coutume ne leur était pas imposé dès lors avec une rigueur telle qu'on put imaginer, qu'ils avaient à s'y conformer morts, s'ils ne l'avaient pratiquée vivants: le règlement pris un demi-siècle après le martyre de S. Lambert par le pape Zacharie, ne prescrit la visite *ad limina apostolorum*, qu'aux seuls prélats de l'Italie ou de l'ordination du Souverain-Pontife (1).

Il est possible encore que la plus ancienne relation de la vision doive s'entendre en ce sens que Saint Lambert aurait été demander à Rome, au prince des apôtres, cette justice que Pepin ne lui avait pas rendue en laissant le crime impuni, en ne vengeant pas le martyr de la défense des enseignements apostoliques. Hucbald a préféré, ce nous semble, interpréter d'une autre façon les paroles mystérieuses de l'apparition.

Un pélerinage à Rome était dès son temps le couronnement fréquent des pénitences publiques : c'était au Pape que les évêques eux-mêmes envoyaient les grands coupables exprimer leur repentir, et demander, soit de constater que ces pénitents avaient accompli leur peine, soit de leur accorder quittance anticipée de leur dette d'expiation. Au douzième siècle encore, nous voyons des évêques se consulter sur le point de savoir si un prêtre, suspendu *pendant sept ans* pour avoir tué d'un coup de pierre un voleur qui allait l'égorger, pouvait, ce terme échu, rentrer dans l'exercice des fonctions sacerdotales; une lettre de Hildebert, évêque du Mans (2), nous atteste qu'au sens de ce prélat, le cas aurait dû être renvoyé au Pape, afin que le souverain Pontife en décidât et pût donner à l'homicide involontaire une rémission définitive.

(1) *Thomassin*. Ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise, 2e partie, liv. III, chap. 40. (2) *Thomassin*. Anc. discipl. de l'Eglise, 1re partie, liv. II, chap. 13, VII.

La version d'Hucbald, d'ailleurs, ne répondait pas seulement au besoin d'expliquer le pélerinage posthume du saint, et aux goûts d'arithméticien de l'auteur, elle répondait plus encore à un souci du temps où il écrivait.

Une des règles de la discipline ecclésiastique que l'Eglise eut le plus de peine à faire triompher des passions humaines, fut l'interdiction intimée à ses prêtres, de verser le sang et de porter les armes. Unissant pour la plupart des prérogatives civiles à leurs fonctions religieuses, les évêques des siècles de S. Lambert et d'Hucbald devaient, à ce titre, satisfaire à des charges militaires envers leurs souverains temporels; aussi maints d'entre eux, introduits d'ailleurs dans le sanctuaire par les rois plutôt que par l'Eglise, oublièrent-ils trop souvent pour payer ce tribut civil leur mission apostolique, échangeant la mitre contre le casque, la crosse contre l'épée. Peu de temps après la mort de S. Lambert, S. Boniface se plaignait, dans ses lettres au pape Zacharie, de voir certains prélats de Gaule et de Germanie monter à l'autel, couverts encore du sang versé sur les champs de bataille. Sous l'influence du grand apôtre, le concile de Leptines renouvela les défenses faites à tous les pasteurs de se trouver à l'armée, à moins que pour administrer les sacrements: l'abus diminua, mais ne disparut pas; il résista aux mesures énergiques par lesquelles Charlemagne (1), sévère exécuteur des décrets de l'Eglise, ordonna de dégrader et de priver de toutes fonctions l'évêque, le prêtre, le diacre ou le sous-diacre qui s'en rendrait coupable; il reprit même une force nouvelle sous les faibles successeurs du grand législateur, et lorsque les invasions normandes se répandirent sur nos provinces, on put voir — triste nécessité peut-être — marcher tour à tour à la tête des armées impériales envoyées contre les barbares, deux archevêques de Mayence, Sunderolde et, avant lui, Suitberg, abbé de Malmedy, et à la tête des Liégeois qui tinrent

(1) Thomassin, 3e partie, liv. III, chap. 44, II; — 45, VII.

campagne contre eux, Francon, évêque de Liége, le prédécesseur d'Etienne.

Francon toutefois, s'il faut en croire Folcuin de Lobbes et Anselme (1), comprit ce qu'avait d'irrégulier cette conduite, et résolut de l'expier à la façon dont Hucbald prétend que l'avait voulu faire Saint-Lambert : par une sorte de pénitence publique : il conserva le titre et les prérogatives de l'épiscopat — on en a donné les preuves dans un travail récent, (2) et à ces preuves, il faut ajouter que ce prélat siégea comme évêque, en 895, au concile de Francfort. Par contre, il jugea que ses mains souillées de sang dans tant de combats n'étaient plus assez pures pour offrir la victime sans tache : il cessa, dit-on, de célébrer la messe.

Hucbald, on s'en souvient, était déjà un écrivain de renom au temps de Francon ; il avait d'autant mieux dû connaître la conduite guerrière, puis pénitente du prélat que ses écrits, sa préface notamment de la Vie de Se Rictrude adressée à l'évêque Etienne, témoignent des craintes que lui inspiraient toujours les Normands. Quoi d'étonnant si dans ces circonstances, il a trop facilement accueilli cette version *De fama piorum*, et si charmé d'évoquer un souvenir agréable aux évêques de Liége, en présentant S. Lambert comme le prédécesseur de Francon dans un repentir de cette sorte, il a saisi cette occasion de rappeler du même coup, par ce noble exemple, le clergé de son temps au respect des règles de la discipline sacrée?

Nous arrivons au dernier et au plus important des détails ajoutés par Hucbald à la version primitive de la mort du saint : il s'agit de la cause même de ce trépas.

Le poëte raconte que les deux frères Gallus et Riold s'étant mis à ravager les biens et à tourmenter, en toute occasion, les gens de l'église de Maestricht, finirent par exaspérer les neveux

(1) Ans *De Francone episcopo*. (2) L. Lahaye, Les Normands au pays de Liége, p. 22

de l'évêque et par recevoir de ceux-ci la mort, châtiment mérité de leurs violences. Cela dit, voici comme il poursuit :

« Le premier auteur de ces crimes était attaché à la maison » du prince Pepin ; il avait nom Dodon et c'était en se fiant sur » lui que les deux frères susmentionnés, ses parents, avaient » pris l'audace de troubler le pays. On rapporte et beaucoup ont » répété ce bruit sinistre que le pontife Lambert s'était rendu » odieux aux amis du pervers Dodon, en montrant son indi- » gnation contre l'inconduite de la sœur de ce Dodon, que le » prince, en violation des lois de l'honnêteté, avait prise pour » maîtresse, du vivant même de son épouse. De là s'était accru » l'orgueil de Dodon: aussi, dès qu'il apprit le meurtre des deux » frères, se souvenant assez du reste de ce qui avait été dit de » sa sœur, il se mit à tramer la mort du pontife, à chercher les » voies à suivre pour le tuer et tuer avec lui ceux que la » rumeur publique avait signalés à sa vengeance. » (326-340.)

Cette explication du meurtre tire, abstraction faite de toute autre considération, une valeur particulière de ce fait qu'elle nous est présentée par Hucbald.

Hucbald, nous ne l'avons point caché, peut se laisser entraîner parfois à trop aisément accepter des anecdotes dont le sens répond à ses goûts personnels, mais en général il est digne d'inspirer confiance. Nous l'avons prouvé par ses œuvres, il possédait les éléments de la critique historique ; il savait passer les traditions à ce crible ; de là, ses corrections, ses atténuations apportées, par exemple, à la légende de S. Cyr et de Ste Julitte ; de là, ses hésitations à prendre la plume, ses refus d'écrire sans avoir au préalable analysé, épuisé les sources. Il tenait compte même de l'importance qu'un seul mot peut avoir dans un récit ; de là, ses recommandations aux copistes de ne rien changer à un texte dont il ne voulait tirer d'ailleurs aucune gloire, puisqu'il recommandait de n'en point désigner l'auteur.

Comment donc ne pas ajouter foi à ses dires lorsqu'il nous donne l'adultère de Pepin comme la cause originelle du martyre

de S. Lambert? Il avait pu recueillir sur ce sujet plus d'informations que sur aucun ; il avait, en outre, plus de motifs de se taire, que de parler avec cette franchise.

On a vu qu'il était en relations suivies avec l'évêque Etienne ; son poëme atteste qu'il a, pour majeure partie, travaillé d'après le même texte primitif qu'Etienne corrigeait d'autre part : s'en serait-il écarté sans de sérieuses raisons ? Les moyens de s'éclairer devaient d'autant moins lui manquer, d'ailleurs, que son écrit retraçait la vie d'un personnage plus célèbre ; qu'il n'écrivait plus cette fois pour un seul couvent comme celui de Maubeuge ou celui de Marchiennes, mais pour un diocèse entier et qu'il était avisé sans doute de l'usage qu'Etienne voulait faire de ses vers : en tirer un nouvel office.

On s'est plu à reconnaître les preuves de prudence qu'il a données dans la composition d'œuvres de moindre importance : cette prudence l'aurait-elle abandonné dans cette circonstance, à propos de ces incidents délicats, sur lesquels il lui aurait été plus aisé, plus avantageux même, de garder le silence ?

Son couvent d'Elnone avait eu pour chef un abbé de la descendance de la malheureuse dont il rappelait l'inconduite, sans la nommer toutefois.

Lui-même, — ses envois de poésie à Charles-le-Chauve et les diplômes octroyés sur sa demande par le prince en font foi — lui-même avait entretenu les relations les plus amicales avec les souverains descendus d'Alpaïde ; l'évêque auquel il adressait son poëme était de leurs parents, critique capable d'ailleurs, littérateur instruit, au courant des choses de l'histoire, et dont Hucbald se fit un devoir de prendre l'avis, et jugea sage de suivre les conseils, à propos d'autres œuvres.

Dans ces conditions, c'eût été, l'on en conviendra, de la part d'un écrivain aussi réservé, aussi renommé que Hucbald un singulier mépris de sa propre réputation et une rare imprudence ; c'eût été de la part d'un poëte aussi bien en cour, une

maladresse étrange ; c'eût été de la part d'un protégé des rois et d'un ami d'Etienne un acte d'ingratitude et d'indélicatesse que de consigner dans sa biographie de S. Lambert, une tradition aussi désagréable à ses puissants amis, aussi contraire de prime abord à la version officiellement admise jusque là dans l'Église de Liége — si cette tradition ne jouissait d'avance d'une autorité bien établie, si elle n'était déjà passée, auprès du public, en force de chose jugée.

On a cependant élevé contre la véracité d'Hucbald en ce qui touche ce point, un ensemble d'objections que des maîtres de la critique ont considéré comme fort sérieuses.

Abordons-les de front, et indiquons de quelle façon nous croyons pouvoir passer outre.

1° On a dit que les lois et les usages du temps autorisaient Pepin à substituer Alpaïde à Plectrude : S. Lambert ne pouvait donc que laisser faire. — Nous ne contestons ni ces lois ni ces usages fâcheux, mais nous répondons que rien dans l'histoire de Pepin, de Plectrude et d'Alpaïde ne prouve qu'ils se soient trouvés dans un des cas prévus par ces coutumes ; — que ces lois et ces usages étaient d'ailleurs, en ce temps même, absolument condamnés par l'Église, par l'enseignement unanime de ses conciles et de ses docteurs, comme par la conduite de tous ceux de ses saints pontifes qui se sont trouvés dans le cas de Lambert en face de l'adultère de Pepin ; qu'enfin le caractère, l'instruction, la piété, la position de S. Lambert ne lui ont pas permis d'agir autrement que ses maîtres.

2° On a dit ensuite que, d'après la meilleure chronologie et les monuments diplomatiques, Pepin et Plectrude étaient réconciliés, à la date généralement admise comme celle du martyre : Lambert n'a donc pu être frappé par son opposition à des relations qui avaient pris fin. — Nous répondons qu'à supposer vrais ces calculs, Lambert aurait pu périr victime d'un devoir antérieurement accompli, sous les coups de la vengeance de Dodon ; qu'au reste, l'époque où, suivant nous, fut perpétré le

meurtre, correspond précisément à la date de cette séparation de Pepin et de Plectrude dont on prétend déterminer la durée d'après les diplômes du temps.

3° On a dit enfin qu'avant l'auteur du poëme personne n'avait expliqué comme lui le meurtre du saint; que le premier biographe en donnait une autre cause et que celle-ci était d'autant plus acceptable que l'Église de Liége elle-même l'a tenue pour la vraie jusqu'au douzième siècle. — Nous répondons que cet autre cause — la défense du patrimoine ecclésiastique n'a pas été étrangère au martyre, mais n'est pas la principale ; que le silence du premier biographe s'explique par d'assez bonnes raisons, qu'on explique de même la conservation prolongée de son récit comme version officielle de l'Église de Liége que sa réserve, d'ailleurs, n'est pas si complète qu'elle ne permette de discerner la vérité sous les voiles dont l'enveloppe sa narration; — qu'au total nulle des allégations élevées contre l'exposé d'Hucbald des causes du martyre n'échappe à la réfutation, et qu'en conséquence il y a tout lieu de tenir cet exposé pour le plus fidèle.

Et d'abord quelles étaient les lois, quelles étaient les mœurs du temps de S. Lambert ?

L'inviolabilité du mariage est l'un des principes que l'Église eut le plus de peine à faire triompher du paganisme, à faire respecter des peuples devenus chrétiens, des puissants et des princes surtout.

A l'arbitraire de l'époux, au servilisme de la femme, à l'instabilité de la famille, à la tolérance même dont la loi juive avait cru devoir user pour « la dureté de cœur » des fils d'Israel, le Christ avait substitué un principe nouveau : « L'homme ne séparera pas ce que Dieu a uni. » Il avait ainsi relevé la femme au rang de compagne soumise mais égale de son époux, assuré la mère une part imprescriptible dans la royauté du foyer

domestique, aux enfants cette protection sûre et tendre que seule peut leur donner celle qui leur donna la vie, à la famille entière l'honneur et la force dans la stabilité.

Autant cette réforme sociale était nécessaire pour empêcher le monde de périr étouffé dans les fanges d'un sensualisme brutal, autant les passions dont le principe de l'irréfragabilité d'une première union allait arrêter les ravages, devaient lui opposer de résistance et, vaincues, essayer fréquemment de reconquérir leur prépondérance passée. La lutte fut donc longue, semée de péripéties diverses, et si Rome n'avait toujours et sans concession défendu le principe mis en cause, à de certains moments la conduite de certains prélats eût permis de dire, en vérité, que cette lutte divisait jusqu'à l'Église. Ces prélats toutefois n'ont jamais figuré parmi nos saints, ni ces temps coïncidé avec l'époque de S. Lambert.

Tacite [1] le constatait dès le premier siècle de notre ère : si la plupart des Germains, à la différence des autres nations barbares dont la dépravation plus grande rendit les triomphes plus éphémères — si la plupart des Germains se contentaient d'une femme, les chefs, sous le prétexte que leur alliance était un honneur plus recherché, en entretenaient plusieurs. Les Francs importèrent ces coutumes dans nos régions et les mœurs de leur aristocratie se ressentirent, longtemps après leur conversion au christianisme, de ces pratiques payennes.

Elles autorisaient, par exemple, le mari à substituer une épouse nouvelle à l'épouse adultère. Ce cas toutefois ne pouvait être celui de Pepin. Si le moindre reproche avait pu être lancé contre Plectrude, les historiens courtisans des descendants de sa rivale n'eussent pas manqué de nous les rapporter. Il a été impossible, au contraire, de découvrir une pièce, un texte, un mot, l'indication du moindre fait de nature à entacher l'honneur de Plectrude; l'annaliste le plus rapproché de ce temps, et le

[1] Germania, 18.

plus favorable aux descendants d'Alpaïde, à l'intention desquels on le soupçonne d'avoir pris la plume, le deuxième continuateur de Frédégaire, n'a lui-même que des éloges pour l'épouse abandonnée par Pepin : « *nobilis et prudentissima* (1) noble et d'une sagesse parfaite ! » Inutile dès lors de discuter les licences laissées par les lois franques à l'époux victime d'un adultère.

La loi salique en consacra d'autres : elle n'admit plus la polygamie par accumulation, elle l'admit par succession : elle toléra le divorce par consentement mutuel. La collection de formules d'un contemporain de S. Lambert, d'un moine hélas ! Marculphe, (2) nous offre plusieurs modèles de ces contrats étranges. Sans doute, ils s'appliquaient parfois à des ruptures de fiançailles : ainsi voyons-nous S. Ansbert, pour se donner à Dieu, rompre avec une fiancée qui devint elle-même une vierge glorieuse et authentiquer cette rupture par le *liqellus dissociabilis* (3). On n'appliqua pas qu'aux fiançailles ces sortes de contrats, mais encore une fois, pour Plectrude, il n'est fait mention d'aucune pièce de ce genre.

Quel que soit le jugement porté sur cette princesse, il est une faiblesse et une qualité qu'on ne saurait lui contester : l'ambition et l'énergie. Elle les montra tout ensemble, à coup sûr, lorsqu'à la mort de Pepin elle entreprit de garder les rênes du gouvernement, et peut-être ces rênes ne lui auraient-elles jamais été ravies, si son adversaire ne s'était appelé Charles Martel. Quelle apparence qu'avec ce caractère, elle se fût prêtée à descendre du pouvoir, à céder volontairement la place à une rivale ? Et si elle s'était démentie à ce point, comment les historiens de l'époque n'auraient-ils rien su de ce contrat ; comment les descendants d'Alpaïde n'auraient-ils rien laissé venir au jour d'un acte qui eût revêtu du moins d'un semblant de légalité l'er-

(1) Patrol. lat. de Migne, LXXI, 671. (2) Id. LXXXVII, 746; Formulæ Sirmondicæ XIX, . 787 et Formulæ Andegavenses LVI, p. 854. (3) Acta S.S. Belgii, V. 134.

reur de leur aïeule ? Arrière donc la loi salique, le divorce par consentement mutuel et les formules de Marculphe : tout cela n'a que faire ici !

Reste l'hypothèse d'un renvoi pur et simple, sans accord et sans faute de l'épouse qui pût l'expliquer. L'exemple des rois mérovingiens nous atteste que l'idole des répudiations fut une des dernières à garder des adorateurs à leur cour. Mais encore un coup, qu'on nous cite l'historien qui aurait prononcé le mot de répudiation au sujet de Plectrude. La plupart de ceux qui touchent aux relations de Pepin avec Alpaïde, dénoncent un scandale dans ces rapports ; les plus favorables au maire de palais, ainsi ce continuateur de Frédégaire qu'on dit avoir écrit à la demande de Childebrand, le second fils d'Alpaïde, n'essaie pas plus que les autres d'excuser le caprice de Pepin ; il ne se sépare des autres annalistes que pour donner le nom d'*épouse* à la mère de son Mécène : *aliam duxit uxorem nobilem et elegantem ; il prit une autre épouse aussi noble que distinguée* (1). Pas un mot pour justifier la conduite du maire de palais ou le titre que l'auteur donne généreusement à la concubine. Au reste, nous ne voyons nulle part que Pepin lui-même ait jamais fait agréer publiquement Alpaïde pour son épouse ; divers écrits du temps nous montrent en des circonstances solennelles Plectrude aux côtés de son époux ; sa signature se lit à la suite de celle de son mari sur plusieurs diplômes antérieurs ou postérieurs à l'incident d'Alpaïde (2) : aucune relation, aucun acte public n'associe Alpaïde à son amant ; hormis son nom et la naissance de Charles Martel d'abord, de Childebrand ensuite, on ne connaît rien d'elle que par la biographie de S. Lambert, tant il est manifeste que pour ses contemporains, pour l'histoire, pour Pepin même, loin d'avoir eu le rang d'épouse, elle n'a jamais été qu'une maîtresse du prince.

(1) Patrol. lat, LXXI, p. 672. (2) Alph. Wauters. Table chronologique des chartes, années 691, 701, 706, 711, 726, etc.

Tous les érudits enfin, quel que soit le parti qu'ils aient embrassé dans cette discussion, se retrouvent d'accord sur ce point : Pepin finit par renvoyer Alpaïde, et tandis qu'aux dernières années de ce prince, Plectrude, la légitime épouse, reparaît auprès de lui triomphante et respectée, on ne sait pas avec certitude ce que devint sa compagne des jours d'égarement. Ceux-là même, dont l'imagination défend la légalité de son union adultère, sont forcés de s'en rapporter aux traditions liégeoises sur le dénouement de son aventure, et d'admettre, à la suite de notre chroniqueur du XIVme siècle, Jean d'Outremeuse, (1) qu'elle finit ses jours dans la retraite du monastère d'Orp-le-Grand.

Il est incontestable qu'elle disparut complétement de la scène du monde. Lors donc que Plectrude revient partager les générosités publiques, quelque chose même du pouvoir de Pepin, lors donc que nous la verrons, après la mort de son époux, disposer quelque temps de son héritage, pourquoi Alpaïde s'efface-t-elle soudain, pourquoi ne sera-t-il même plus question d'elle après les triomphes de son fils Charles Martel ? Pourquoi historiens, amis, ses fils même, éviteront-ils d'attirer l'attention sur sa vie ? C'est qu'évidemment rappeler cette femme, eût été rappeler l'irrégularité originelle de ses descendants ; c'est que la retraite d'Alpaïde était l'aveu de ses erreurs, l'aveu peut-être d'une participation à un crime sanglant.

Au témoignage d'écrivains sérieux, (2) le tombeau d'Alpaïde aurait été retrouvé en 1618 devant l'autel de la vierge de l'église d'Orp-le-Grand. Un incendie détruisit cette église en 1674 ; un siècle et demi après, en 1823, le gouvernement hollandais fit exécuter des fouilles pour rendre au jour ce tombeau curieux : vaines recherches ! La pierre avait péri avec son inscription : *Alpaïs comitissa, conthoralis Pippini ducis.* A supposer antique et

(1) Chronique de Jean des Prés, tome II. 378, 383. (2) Tarlier et Wauters : Les communes du Brabant : Orp-le Grand, p. 282.

authentique cette épitaphe dans laquelle le terme *comitissa* apparaîtrait pour la première fois dans l'histoire, car le glossaire de Ducange n'en signale l'emploi qu'à partir de la fin du VIIIe siècle, ce nom de *comtesse* conservé à celle qu'on prétend avoir été l'épouse du *duc* Pepin, et cette expression également applicable à la femme légitime et à l'autre, cette qualification équivoque du *conthoralis*—littéralement : concubine, n'auraient-ils pas été sur la tombe même de la pénitente si pas le témoignage de repentir d'une complice de l'assassinat de S. Lambert, à coup sûr, la reconnaissance de l'irrégularité du lien qui l'avait unie au maire de palais et la justification de la réprobation énergique du pontife martyr ?

Oublions néanmoins, si vous le voulez, qu'Alpaïde n'a jamais été que le honteux caprice d'un prince ; décorons-la, contre toute vérité, du titre d'épouse légale. Eh bien, pour apprécier en ce cas la conduite d'un évêque à son égard, ce ne sont ni des lois, ni des usages d'une société restée payenne par plus d'un côté qu'il faudra s'enquérir : S. Lambert n'a pu se guider que d'après les règles de l'Église, d'après les lois et la morale évangéliques telles qu'on les entendait de son temps. Interrogeons sur cette interprétation tous les pays, tous les synodes, tous les docteurs chrétiens qui ont eu à se prononcer sur la question soit du vivant du Saint, soit aussitôt après sa mort : tous nous rendront la même réponse, fidèles échos de ce pape dont on pourrait dire comme de Charlemagne, que la grandeur a pénétré son nom, le Pape Grégoire-le-Grand, dont l'enseignement est formel : le devoir des chrétiens est de mettre au-dessus des lois humaines assez aveuglées pour autoriser le divorce, le commandement divin de l'indissolubilité de l'union conjugale. (1)

En Afrique, un des recueils de canons les plus connus est celui de Cresconius, mort, croit-on, vers 699, l'an même du

(1) Liv. XI, ep. 95.

martyr de notre Saint. Il se contente de copier le 48me canon des apôtres : « Si un laïc renvoie sa femme et en épouse une autre, fût-elle renvoyée par son mari, qu'il soit privé de la communion de l'Église. » (1)

En Angleterre, le concile de Heorutfort avait rappelé, en 673, que « nul ne peut quitter sa femme, si ce n'est pour cause de » fornication : en ce cas, celui qui aura renvoyé sa femme légi- » time, ne peut en épouser une autre s'il veut véritablement » rester chrétien : il doit garder le célibat ou se réconcilier » avec sa femme. » (2)En 697, un autre concile, tenu à Bergamstade, ne fit qu'appliquer cette doctrine, en ordonnant dans la troisième de ses résolutions, promulguées comme loi du pays, de mettre en pénitence les adultères et de les séparer de la communion des fidèles. (3)

« Plein de sollicitude, écrivait le roi saxon Ina en tête de son code, publié en 693, pour le salut des âmes et le bonheur de mes peuples, j'ai résolu d'y pourvoir et d'assurer la stabilité de mes institutions, par de justes lois sur le fondement de légitimes mariages. » Et par ces mariages légitimes, Ina entendait ceux-là seulement que l'Église approuvait. Même doctrine dans le pénitentiel qu'Ecbert, archevêque d'York, promulguait quelques années plus tard : « L'homme qui délaisse son épouse pour en prendre une autre, est adultère ; de même la femme qui abandonne son époux pour un autre : que le prêtre ne leur accorde ni l'Eucharistie, ni aucun des droits attachés à la qualité de chrétiens et s'il arrive qu'ils meurent, qu'on ne les enterre pas non plus avec les chrétiens. (4)

Les conciles et les lois de l'Espagne chrétienne répondent à ceux de la chrétienne Angleterre : le XIIme de ces conciles de Tolède qui fixèrent à la fois la législation civile et religieuse de la Péninsule défend en 681, et dans les mêmes conditions aux

(1) Migne. Patrol. latine LXXXVIII 882. (2) Histoire ecclésiastique, par Henrion (Migne, XVII, p. 664. (3) Id id. id. p. 982. (4) Patrol. lat. LXXXIX, 417.

maris de se séparer de leur femme, sauf le cas de fornication, et menace de les retrancher de la société des fidèles comme de la communion de l'Eglise, s'ils ne retournent vivre avec elles (1).

Cette doctrine, si âpre qu'elle paraisse, et si contraire qu'elle soit aux usages les plus constants du paganisme, est cependant celle que l'Église ordonne de prêcher dès l'abord aux infidèles : le 5 mars 716, le Pape Grégoire II met par écrit les instructions destinées aux légats qu'il envoie évangéliser la Bavière ; il leur prescrit spécialement d'expliquer que si la continence est louable, le mariage est licite, mais celui-là seulement qui ne s'appuie point sur un divorce et ne se prête point à la polygamie : « nec reputandum est recte conjugium quod duorum excesserit numerum. » (2) Grégoire III ordonne également de refuser les sacrements, fût-ce au lit de mort, aux adultères qui ne se convertissent pas (3).

Les questions de mariage figurent au premier rang de celles dont la correspondance de S. Boniface entretient les Papes de ce temps ; toutes les solutions données sont conformes à celles que nous avons déjà rapportées ; une seule concession — et encore n'en est-ce pas une dans l'espèce — est faite alors comme aujourd'hui : Rome déconseille, mais permet à l'époux de prendre non pas une nouvelle, mais une véritable épouse, si la première n'a pu réaliser le mariage. (26 nov. 726.)

Point de dissidence, en cette matière, entre l'Orient et l'Occident ; l'année 692 vit les Grecs poser à Constantinople, dans leur grand conciliabule in Trullo, le principe du schisme qui devait les séparer de Rome, et entamer la loi catholique du célibat des prêtres. Ce fut alors, qu'en dépit du Pape et tout en maintenant l'interdiction faite à ces prêtres de se marier après l'ordination, ils prétendirent les autoriser, si les noces avaient devancé l'ordre, à vivre à la fois dans le sacerdoce et l'union conjugale.

(1) Hist. ecclésiast. de Henrion, XVII, 865. (2) Patrol. lat. LXXXIX, 533. (3) Id. 590.

Il fallait donc que la loi de l'indissolubilité du mariage fût bien établie alors pour que cette assemblée, répudiée par l'Église et d'une morale si accommodante, se fît néanmoins un devoir de maintenir cette loi de la façon la plus rigide, de flétrir du nom d'adultère (can. 87) toute substitution d'une épouse à une autre, de condamner même la conduite des femmes qui, sans avoir la certitude absolue de la mort d'un mari disparu dans une guerre en acceptaient un autre (93), de pousser la rigueur enfin jusqu'à interdire à un homme d'épouser la fiancée d'un autre, aussi longtemps que celui-ci resterait en vie ? (1)

Est-il besoin de dire que l'Église n'avait concédé rien de plus aux passions des Francs qu'à celle des Saxons, des Visigoths, des Africains ou des Orientaux ?

Des conciles tenus dans les royaumes francs, le dernier qui se soit occupé avant le martyre de S. Lambert, des questions de mariage, fut celui de Nantes en 650 ; le premier qui en ait traité après, celui de Leptines, en 743.

Tous les évêques des Gaules — et sans doute à leur tête S. Amand, évêque de Maestricht, prirent part à l'assemblée de Nantes : voici la douzième de leurs décisions : « Un homme » peut se séparer de sa femme, pour adultère public, mais sans » pouvoir en épouser une autre du vivant de la première ; la » femme fera sept ans de pénitence, et s'il veut la reprendre, il » s'associera à la pénitence. La femme pourra en user de même » à l'égard du mari adultère. » (2)

Le concile de Leptines réuni, celui-ci, dans notre propre pays, ne fut pas moins explicite : « Que chaque prêtre, porte le » 35e canon, enseigne publiquement aux fidèles à s'abstenir de » toute union illicite, et leur apprenne que suivant l'ordre » même de Dieu, une union légitime ne peut être rompue en » aucune occasion, excepté le cas de fornication, si ce n'est » par consentement mutuel, mais cela pour le service de » Dieu. » (3)

(1) Hist. eccléS. XVII, 962. (2) Id. id., 610. (3) Patrol. lat. Migne, LXXXIX, 823.

Et pour ne laisser aucun doute sur le sens de ces paroles, l'an suivant les pères du concile de Soissons donnèrent à cette doctrine une formule plus nette, que Pepin, le petit-fils d'Alpaïde, enregistra, promulgua lui-même dans le neuvième article du décret de publication de ce concile : « De même » avons-nous statué que nul ne prenne pour épouse soit sa » parente, soit une femme dont le mari serait encore en vie, et » que nulle femme n'épouse un autre homme du vivant de son » mari. » (1)

Les évêques du temps ne laissaient point ces doctrines dans le domaine des abstractions théoriques ; ils les prêchaient, en termes exprès, à leurs peuples ; ils en condamnaient les violateurs, si haut placés qu'ils fussent; ils bravaient toutes les persécutions, la mort même, pour les faire triompher de l'inconduite des princes.

Un contemporain de Lambert, S. Ouen, nous a conservé le texte de quelques sermons de son ami, Saint Eloy : « Que per- » sonne, disait Eloy (2), ne songe à quitter son épouse légitime » en quelque occasion que ce soit. Il vous est défendu d'avoir » des concubines soit avant le mariage, soit après... Que chacun » observe à l'égard de sa femme, la foi qu'il attend d'elle... » Tout ce qui n'est pas permis aux femmes dans le droit de » mariage, ne l'est pas non plus aux hommes. »

— « Garde, écrivait un autre évêque au roi Clovis II, sous lequel vécut S. Lambert, garde, ô prince la chasteté d'une seule union. » (3)

Saint Cedde, évêque en ce temps des Saxons orientaux, avait frappé d'excommunication un seigneur coupable de s'être uni, malgré les prohibitions de l'Église à une de ses parentes ; il avait même interdit aux fidèles d'entretenir aucun rapport avec ces pécheurs publics. Le roi Sigebert méconnut cette défense,

(1) Patrol. lat. LXXXIX, 826. (2) Vie de S. Eloi, liv. II, 15. (3) Migne. Patrol. lat. LXXXVII. 658.

puis rencontrant l'évêque, implora son pardon : « Prince, lui répondit le saint, vous mourrez dans la maison de cet excommunié. » Peu de temps après, ajoute la légende, Sigebert périssait, dans cette maison même égorgé par ce même ami. (1)

Un autre contemporain de Lambert, S. Corbinien, mort en 739, premier évêque de Frésingue, évangélisait la Bavière ; le duc du pays, Grimoald, lui offrit l'hospitalité : l'apôtre, dit son biographe le plus ancien « ne voulut point paraître devant lui, » parce qu'il avait épousé une femme contre les lois de l'Évan- » gile, et aima mieux s'exposer à la mort que de communiquer » avec des personnes dans la disgrâce du fils de Dieu. » La fermeté de Corbinien finit par l'emporter, mais l'épouse congédiée ne lui pardonna point ; elle complota la mort du missionnaire et sans l'avertissement d'un ami, il tombait aussi sous les coups de gens envoyés du palais. (2)

A la même époque Kilian paya de sa vie sa fidélité à la même cause : Kilian avait conquis la Franconie au christianisme ; le prince du pays, Gosbert, se disposait à imiter son peuple ; Kilian ne lui laissa pas ignorer que le mariage contracté par lui avec la veuve de son frère était contraire aux règles de l'Évangile ; Gosbert céda, mais la nouvelle Hérodiade, aigrie par un humiliant renvoi, ne tarda pas à se venger : elle profita de la première absence du prince pour faire égorger le nouveau Jean-Baptiste. (3)

Et quand des pontifes risquaient ainsi leur vie pour faire respecter les empêchements mis par la discipline de l'Église aux mariages entre parents, d'autres auraient reculé dans la défense du principe bien plus strict de l'indissolubilité du lien conjugal ?

Dans les Gaules seules que d'exemples devaient s'offrir au souvenir de S. Lambert ! S. Gaudin venait d'occuper la chaire de Soissons ; il avait eu le courage de reprocher la licence de

(1) Hist. ecclésiast. de Henrion, XVII, 704. (2) Id., id., 1082. (3) Id., id. 929.

leurs mœurs à certains des plus redoutables de ses diocésains: ces gens l'attendirent sur un chemin public, se jetèrent sur lui et le précipitèrent dans un puits d'où l'on ne retira que le cadavre du martyr (1).

Les devanciers, les propres maîtres de S. Lambert avaient-ils montré moins de zèle à repousser les écarts des puissants, des princes et des rois ?

Au rapport de Grégoire de Tours, S. Germain des Prés, en 576, avait excommunié le roi Charibert pour son mépris des lois du mariage chrétien (2).

Vers le même temps, S. Nicet, l'évêque de Trêves, refusait de poursuivre l'office sacré devant le roi Théodebert, jusqu'à ce que la compagnie d'adultères excommuniés dont ce prince était escorté se fût retirée du temple (3).

Du vivant de S. Lambert, les reproches qu'un autre évêque, S. Léger, faisait au roi Childeric sur son mariage avec Bilechilde, fille de l'oncle du monarque, fournirent aux ennemis du saint d'Autun l'occasion de le perdre dans l'esprit du prince dont il était le ministre (4). Avant S. Léger un autre pontife, comme lui premier ministre d'un roi franc, S. Arnould de Metz, avait abandonné le gouvernement et la cour de Dagobert, qnand ce prince jusque là vertueux et sage, rompit, malgré ses conseillers épiscopaux, avec la reine Gomatrude, pour s'allier à une chanteuse. Mais il faut entendre un comtemporain, un diocésain de S. Lambert, le religieux, auteur de cette première vie de Ste Gertrude qu'on sait avoir été écrite avant l'an 707, nous dire à la fois les désordres du prince, l'indignation des fidèles et l'attitude d'un autre Pepin, l'aïeul de celui de Herstal, en face de cette conduite : « Outre ses concu-
» bines dont le nombre était considérable, dit-il, — Dagobert —
» au mépris de la loi canonique et de la dignité royale, abusa

(1) Hist. ecclésiast de Henrion, XVII, 1041. (2) Grég. de Tours, Patr. lat., LXXI, 290. (3) Id. 1080. (4) Histoire de S. Leger, par Dom Pitra, p. 280.

» des embrassements de trois épouses. De quoi Pepin, ému de » douleur, le réprimandait avec une grande liberté de langage, » lui reprochant son ingratitude aux grands bienfaits de Dieu.» A en croire cet historien, un moment serait même venu où Dagobert, devancier de Dodon, aurait songé à se défaire par un meurtre de ce ministre trop fidèle (1).

Si Pepin de Landen fut épargné, il n'en fut pas de même pour un des prédécesseurs de S. Lambert sur le trône épiscopal de Maestricht, pour l'évêque S. Amand. Fidèle écho d'une tradition plus ancienne (2) notre Hucbald n'a pas manqué de consigner ce souvenir dans son histoire de Ste Rictrude : « Trop » livré à l'amour des femmes, le roi Dagobert, écrit-il, quitta » parce qu'elle semblait devoir rester stérile, l'épouse à laquelle » il s'était uni, en prit une autre en mariage et prétendit en » faire une reine. Les évêques lui reprochèrent ce crime, » S. Amand plus vivement qu'aucun autre; aussi le prince saisi » d'indignation et n'écoutant qu'un orgueil trop ordinaire aux » rois, fit-il ignominieusement expulser de son royaume le » vénérable pontife. (3)

Au début du même siècle, en 608, Didier, archevêque de Vienne en Gaule, avait subi un châtiment plus cruel. Coupable d'avoir ramené le roi Thierry que sa mère, la trop fameuse Brunehault, voulait à la fois maintenir dans la corruption et le servilisme, à chasser ses concubines, à les remplacer par une épouse légitime, il avait péri martyr des vengeances de cette reine altière. « Oui martyr, écrit Adon l'un des successeurs du pontife viennois, car quoique ses persécuteurs ne lui aient pas dit : Sacrifie aux idoles, ils lui ont dit : Consens à un péché et tais la vérité ! (4) »

S. Columban, enfin n'avait-il pas eu à braver la colère de la même Brunehault, à repousser avec un égal dédain ses

(1) Acta S. S. Belgii, II, 366. (2) Vie de Saint Amand par Baudemond, son disciple. Acta S. S. Belgii, IV, 251. (3) Acta S. S. Belgii, IV. 491. (4) Hist. eccl. de Henrion XVII, 296.

menaces et ses présents insidieux, à supporter aussi les arrestations, les violences, l'exil, pour s'être refusé à reconnaître dans les fils d'une concubine de ce Thierry des princes royaux et des enfants légitimes? Ne l'avait-on pas vu, par sa parole tant qu'il put aborder le prince, par ses lettres, quand le bannissement l'eut éloigné lui, « reprocher au Roi de se livrer aux adultères du concubinage, au lieu de jouir de la société d'une épouse légitime. (1) »

Voilà, puisque l'on a prétendu atténuer la faute de Pepin, et contester la conduite qu'elle imposait à son évêque en alléguant les mœurs, les usages du temps, voilà quelles étaient pour les catholiques, pour les évêques surtout, les pratiques, les traditions et les lois de l'époque. Si Pepin a pu se laisser entraîner à les méconnaître, Lambert n'a pu faillir au devoir de les rappeler à Pepin.

Elève du prêtre romain Landoald, imbu par lui des doctrines romaines, disciple ensuite de cette école du palais dans laquelle enseignaient les pontifes les plus éclairés, il ne pouvait ignorer ni les décrets de tant de saints conciles ni les instructions de tant de saints pontifes; compagnon particulièrement chéri et soigné d'un évêque instruit, Théodard, il avait encore étendu par son application à la lecture (2) les connaissances reçues de ces maîtres d'une stricte orthodoxie; il avait vu le respect pour la discipline ecclésiastique empêcher ce Théodard de le choisir, de son vivant, pour successeur (3). Lui-même à Stavelot avait poussé la pratique de ces règles (4) jusqu'à se soumettre sans hésiter aux ordres irréfléchis de l'abbé, qui par une nuit d'hiver l'envoya prier à la croix du préau; au moment du martyre il portera ce zèle scrupuleux à ce point excessif de rejeter loin de lui l'arme d'abord saisie pour opposer à ses assassins une défense légitime (5). Comment admettre que devant l'adultère de

(1) Hist. eccl. de Henrion. 296. Patr. lat. LXXXVII, p. 1029, etc. (2) Acta S.S. Belgii, VI, 132. (3) Id., id., id. (4) Id., id., 133. (5) Id., id. 138.

Pepin, Lambert si parfaitement instruit des préceptes de l'Église et si empressé d'y conformer les moindres actes de sa vie, Lambert se serait tu !

C'eût été de sa part méconnaître l'enseignement, répudier les titres de gloire de tous les saints qu'il avait dû vénérer le plus : Eloi, dont il avait pu entendre Ouen rappeler les leçons à la cour du prince ; Colomban sous la règle et parmi les fils duquel il avait vécu sept ans à Stavelot; Théodard, son devancier immédiat dans la carrière épiscopale et dans la voie du martyr ; Amand son indomptable prédécesseur ; tous ces évêques ses contemporains ou ses modèles qu'il avait vus avant lui, autour de lui, opposer d'énergiques résistances à l'immoralité des princes, affronter tous les tourments, donner leur vie enfin plutôt que de rien sacrifier aux passions adultères des souverains les plus redoutables. Et comme eux, il n'aurait pas poussé jusqu'aux extrémités les plus sanglantes la fidélité aux lois de l'Eglise, la défense de l'indissolubilité du mariage chrétien !

Ah ! sans doute il avait la faculté, le devoir même de se souvenir des sentiments religieux dont le cœur du maire de Herstal resta pénétré au milieu des plus grands écarts de conduite; du concours que Pepin prêtait à l'édification des églises et des monastères; de l'appui qu'il donnait partout autour de lui au clergé, aux missionnaires; du secours que Lambert lui-même en avait reçu lorsque la main du puissant ministre ramena l'exilé de Stavelot au trône épiscopal.

Mais ce passé glorieux, ce caractère de protecteur de l'Eglise dont Pepin se montrait fier, — loin d'étouffer le scandale, le rendait plus dangereux pour les populations et commandait plus impérieusement à l'évêque de blâmer ce scandale et de le faire cesser si possible.

Les Dagobert, les Thierry, les Childéric avaient aussi comblé les églises de leurs largesses : leur inconduite n'en avait pas été moins hautement réprouvée — au contraire, — par les Leger, les Colomban, les Didier, les Arnould et les Amand !

En ce temps de pénitences publiques, d'excommunications et d'interdit, on ne s'accommodait guère d'avis secrets, de prédications intimes, de réprobations cachées; mais à supposer même que S. Lambert se fût contenté de reprendre Pepin à l'écart, n'était-ce pas assez pour provoquer la vengeance d'Alpaïde et de son frère, pour les exciter à se débarrasser d'un censeur redoutable? L'évêque aurait-il pu retenir une protestation publique si quelque incident, comme la très-vraisemblable aventure de Jupille, l'avait mis en demeure ou d'éclater devant tous ou de ratifier le scandale par un coupable silence, par une forfaiture au devoir ?

Dans le cas d'ailleurs, où Lambert aurait voulu soit, par une honteuse faiblesse, fermer les yeux sur l'inconduite de Pepin, soit, par prudence ou gratitude, ne la lui reprocher que dans l'intimité, sans prendre publiquement la défense de l'épouse abandonnée, celle-ci ne rencontrait-elle pas, dans la législation du temps, des moyens de contraindre l'évêque à sortir de cette réserve ?

Le premier empereur chrétien, Constantin, avait par une constitution adressée vers l'an 331 au préfet du prétoire, Ablavius, attribué officiellement aux évêques un pouvoir judiciaire que leur avaient librement confié depuis longtemps déjà les usages des premiers siècles chrétiens : « que les sentences des évêques, sans distinction de matière, doivent être tenues pour inviolables... Tout demandeur donc ou tout défendeur qui, soit au commencement du procès, soit pendant l'instance, soit au moment de la sentence veut s'en référer au jugement de son évêque, qu'il soit renvoyé à l'évêque, même si l'autre partie s'y refuse.[1] »

Cette loi dont on ne conteste la paternité à Constantin que pour la conférer à l'un ou l'autre de ses successeurs, ce qui importe peu dans le cas présent, avait été modifiée, et avait fini par

[1] L'Église et l'empire romain au IVe siècle par Albert de Broglie, 1re partie II, 265.

tomber en désuétude en Orient ; il semble, au contraire, que les provinces septentrionales de l'empire n'ont pas cessé de l'observer ; toujours est-il que Haënel et Pertz en ont découvert des copies faites aux premières années du VIIIe siècle ou aux dernières du VIIe, c'est à dire du temps de St-Lambert—et dont se servaient les évêques de ce siècle. (1) On sait aussi que les Francs permirent aux peuples qu'ils avaient vaincus, de conserver leur ancienne législation et qu'un décret de Clotaire de 560 notamment, proclama que l'église, le clergé et les anciens habitants des Gaules restaient régis par la même législation — la législation romaine dans laquelle avait pris place la constitution de 331. Clotaire étendit même ces attributions judiciaires de l'épiscopat ; il accorda aux évêques une véritable suprématie sur toute la magistrature civile, en leur conférant la mission de réprimer en l'absence du roi, les juges qui auraient mal jugé et de réformer leurs sentences. (2)

Ce *thésaurarius qui olim judex fuerat suus*, Amalgysile à qui S. Lambert, d'après sa plus ancienne biographie, a prédit en vision le châtiment de Dodon, était-il un des juges que le prélat avait chargé de le représenter pour siéger soit au civil, d'après la vieille législation romaine, soit dans le tribunal des affaires ecclésiastiques de l'épiscopat ? Nous n'oserions en décider : la qualité de trésorier que lui attribue l'histoire permet tout à la fois d'entendre ce mot de *judex*, dans le sens d'administrateur du temporel d'une église (3) ou dans le sens de magistrat.

Mais quelque traduction que l'on donne à ce terme, il est permis aussi de se demander si dès lors, les affaires de mariage ou de divorce ne relevaient pas uniquement de la juridiction ecclésiastique, et si nos aïeux chrétiens n'étaient pas déjà régis par les pratiques consacrées dans les capitulaires de 803 et 769 puis dans ces Assises de Jérusalem, œuvre de notre Godefroid de

(1) Raikem, Discours de rentrée 1852, p. 14. (2) Id. p. 21, et Thomassin. Anc. discipl. de l'Église, 2e partie, liv. III, chap. 104. (3) Ducange, *Verbo* Judex.

Bouillon, où s'affirme si nettement le principe : « Nulle cour ne se doit entremettre des faits de mariage, si ce n'est sainte Église.»

Plectrude n'aurait-elle pu, devancière des reines abandonnées, qui dans le moyen-âge ne manquèrent point de confier leur cause à ces tribunaux sacrés, saisir la juridiction ecclésiastique de ses démêlés avec Pepin? N'aurait-elle pu même, en qualité de gallo-romaine, invoquer les lois de son pays, porter sa plainte au tribunal civil de l'évêque, pour le contraindre à lui faire rendre justice? — Il serait bien malaisé, ce nous semble, de répondre par une dénégation formelle à ces questions; d'autant que dévouée à l'Église, gardant l'auréole des saints jusque dans la pierre sépulcrale de Cologne sur laquelle elle apparaît calme et fière, tenant entre ses mains l'attestation du bien qu'elle fit aux sanctuaires : *Dilexi decorem domus tuæ*, — énergique, ambitieuse même comme elle le fit voir dans la suite, ayant enfin le droit pour elle, l'épouse légitime de Pepin n'était pas femme à craindre d'appeler l'épiscopat à prononcer sur sa cause.

Impossible, en tout cas, d'admettre qu'en face de l'irrégularité constatée dans la conduite de Pepin, Lambert a pu laisser passer, s'abstenir : il a dû agir, et n'a pu le faire qu'en évêque.

Passons aux objections tirées de la chronologie.

On s'est livré aux dissertations les plus savantes et les plus variées pour démontrer, par cette chronologie, l'inexactitude de l'explication rapportée par Hucbald de la mort de S. Lambert : tout ce déploiement de science visait à établir que Pepin, à l'époque du martyre, avait dû renvoyer Alpaïde, puisqu'il vivait *officiellement* en bonne intelligence avec Plectrude, et l'on concluait de là que les relations coupables du prince avec la concubine n'avaient pu exercer nulle influence sur la conduite des assassins.

A supposer les prémisses de cette argumentation parfaitement justifiées, c'était manquer de logique qu'en tirer ces conséquences.

Acceptons comme prouvé le renvoi de la concubine avant l'époque du martyre : au lieu de poursuivre le dessein d'empêcher Lambert de faire chasser Alpaïde, le crime ne pouvait-il — comme l'admet, d'ailleurs, Thys, un des collaborateurs du bollandiste Ghesquieres, dans les *Acta Sanctorum Belgii* (1) — avoir pour but la vengeance, le désir de punir Lambert d'avoir réussi dans sa tâche évangélique ! Qu'on se rappelle les mœurs du temps, la façon violente dont chacun se faisait alors l'exécuteur des condamnations portées par sa seule passion, le caractère de vengeance individuelle dont la législation pénale était alors pénétrée : la plupart des pages de l'histoire politique des mérovingiens ne sont-elles pas ensanglantées par des traits de ce féroce besoin de satisfaction personnelle ? Maints évêques n'ont-ils pas péri martyrs de la même cause que Lambert, immolés pour l'avoir gagnée auprès de tel ou tel prince : S. Didier par Brunehault, pour avoir amené Thierry, le fils de cette reine ambitieuse, à renvoyer ses concubines; S. Chilian par l'épouse irrégulière qu'il avait réussi à faire répudier du duc Gosbert de Franconie ?

Alpaïde, bien que renvoyée, n'en restait pas moins la mère du fils de Pepin ; n'aurait-elle pu, même en face de Plectrude triomphante, conserver l'espoir de reprendre la place qu'elle avait occupée au palais ? Un mobile intéressé se serait, dans ce cas, mêlé au motif de vengeance pour déterminer Dodon et les siens à renverser, en abattant le prélat, ce qui pouvait leur paraître le principal obstacle à la rentrée de cette femme au foyer de Pepin, et par là au pouvoir suprême.

Ainsi, même après la réconciliation du maire du palais et de Plectrude, la vengeance et l'intérêt eussent encore expliqué le crime de Dodon.

D'autres critiques se sont évertués à démontrer qu'au temps de l'attentat, Pepin se trouvait absent de Herstal et guerroyait

(1) Acta S. S. Belgii, VI, p 638.

au loin : leurs calculs ont le premier tort de reposer sur des données très-problématiques, sur des inductions contestables ; mais à supposer exact et prouvé ce fait de l'absence du maire du palais, bien loin de rendre inadmissible la participation d'Alpaïde au meurtre de l'apôtre, il lui donnerait au contraire, un surcroit de vraisemblance : l'éloignement de Pepin offrait une occasion propice pour tenter ce coup hardi et pour en assurer le bénéfice soit à la concubine seule, soit à elle et au prince à la fois, sans en faire trop visiblement retomber la responsabilité sur celui-ci, et sans le mettre immédiatement en demeure de punir les coupables.

Tous les arguments évoqués pour établir qu'à tel moment précis Pepin vivait en bonne intelligence avec Plectrude, et avait rompu avec sa concubine, consistent au surplus en deux sortes de faits : certaines pièces publiques nous attestent que les époux ont ensemble apposé leur signature à divers documents officiels : certains récits nous les montrent accomplissant ensemble où à peu près ensemble des actes de libéralité chrétienne. Est-ce assez pour établir que dès lors l'épouse légitime avait absolument triomphé de l'autre ?

A ce compte, il faudrait malgré toutes les naissances irrégulières ou tous les faits immoraux que l'on sait, nier la persistance des relations coupables de Louis XIV avec la Montespan, de Louis XV avec la Pompadour, de cent autres rois hélas! avec cent autres Alpaïdes — puisque les cérémonies et les pièces officielles du temps ont continué d'associer aux actes de ces souverains, les souveraines légitimes. A ce compte, il faudrait commencer par nier, par exemple, qu'un autre Pepin, le roi, petit-fils du maire de Herstal, songeait à se séparer de Bertrade, la mère de Charlemagne, au moment de la venue en France du pape Etienne II, puisqu'on le voit se porter, avec cette reine, au devant du Pontife. On sait pourtant assez bien que l'intervention de celui-ci fut nécessaire pour réconcilier les époux et arracher le premier monarque carolingien aux chaînes honteuses d'une étrangère !

De toutes les difficultés chronologiques alléguées contre la tradition liégeoise des causes du martyre, aucune ne peut donc l'entamer : que Pepin au moment du crime ait été absent ou présent, reconcilié avec Plectrude ou séparé d'elle, retenu encore dans les liens d'Alpaïde ou délivré de cet esclavage — il n'importe : la date du crime peut être, suivant les circonstances, reportée ou plus tôt ou plus tard : on n'en gardera pas moins la faculté d'expliquer l'attentat par la faute du maire du palais et par la fidélité de l'apôtre à défendre l'Évangile.

Cela posé, hâtons-nous d'ajouter que pour nous l'époque du martyre a dû précisément se trouver celle où les chartes du temps cessent de nous montrer l'un à côté de l'autre, Plectrude et Pepin.

On ne connaît pas la date du mariage de ces époux ; on sait seulement que Plectrude était du midi de la France, et la charte de fondation d'Echternach en 706 nous atteste que son père portait le nom d'Hubert — d'où il est permis de se demander en tenant compte de l'usage du temps de conserver les mêmes noms dans les familles : ainsi Pepin, Grimoald ou Charles dans la descendance du maire de Landen, ainsi Thierry, Chilpéric, nombre d'autres dans la génération de Clovis — si Plectrude n'était pas le lien de parenté qui unissait à Pepin, un Hubert plus célèbre — son neveu peut-être — l'évêque fondateur de Liége. Quoi qu'il en soit, deux fils au moins, Drogon et Grimoald, naquirent du mariage de Pepin avec la fille d'Hubert, et comme l'on voit l'un d'eux devenir père en 695, on peut reporter leur propre naissance jusqu'en l'an 675. D'après un chroniqueur en position d'être bien informé, car il écrivait dans la première moitié du siècle suivant et peut-être sur l'ordre de Childebrand, l'un des fils d'Alpaïde, d'après ce continuateur de Frédégaire, les relations ne devinrent publiques entre Pepin et Alpaïde que vingt ans plus tard, entre l'an 695 et l'an 700 (1)

(1) Patrol. lat. LXXI, p. 672.

et si la participation commune à un acte officiel peut être invoquée comme le signe du maintien ou du rétablissement de l'accord dans le ménage régulier du maire de Herstal, les chartes contemporaines non seulement confirment les indications du continuateur de Frédégaire mais limitent aux premiers jours de l'an 701 les infidélités de Pepin : nous voyons en effet, le 20 février 691, celui-ci et Plectrude faire ensemble des largesses à l'église des SS. Apôtres à Metz ; puis dix ans s'écouler sans qu'aucun acte public mentionne la princesse; celle-ci ne reparaît aux côtés de son mari que le 20 janvier 701, pour échanger certaines de leurs propriétés communes contre des biens de l'église de Verdun ; le 13 mai 706, pour doter le monastère d'Epternach; en 708 pour élever celui de Fontenelle ; en 714, peu avant la mort de Grimoald et celle de Pepin, pour donner Susteren à S. Willebrord.

Voilà pour les chartes. Quant à l'histoire, le Ven. Bède nous apprend que son contemporain, S. Swidbert, un des apôtres de la Hollande, fut sacré évêque en 692, se transporta aussitôt en Frise, en fut chassé, et se trouva dès son arrivée en nos pays l'objet de la bienveillance de Pepin et de Plectrude : (1) est-il besoin de faire remarquer que ces éévnements ont pu se passer en moins de trois ans, avant 695 , et que les deux époux ont pu, d'ailleurs, réserver chacun à part ce bon accueil à l'apôtre ?

Le premier historien de S. Trond nous raconte de son côté que les miracles du saint amenèrent, peu après sa mort, Plectrude et Pepin à son tombeau et valurent à l'église où reposait l'apôtre les générosités de ces princes. (2) Le biographe il est vrai, n'indique pas avec précision si les deux époux accomplirent ensemble le pèlerinage; il rapporte successivement leurs largesses; Pepin donna des terres, Plectrude un autel et il ne paraît pas qu'un accord quelconque ait présidé à ces offrandes. Encore est-il que suivant les Bollandistes, la mort

(1) Acta S. S. Belgii VI, 160. (2) Id., V, 16,43.

de S. Trond peut être reportée à l'an 692, et que si la visite fut motivée par le renom croissant du pouvoir du saint, on ne peut la placer ni tout de suite ni longtemps après cette mort : quoique Mabillon incline pour 698, on peut aussi bien admettre encore 694 ou 695.

Il est, ce semble, d'autant moins interdit de faire partir de l'époque déterminée par ces inductions et par le continuateur de Frédegaire, les relations de Pepin et d'Alpaïde, qu'elle coïnciderait avec une date possible de la naissance du plus célèbre enfant sorti de ces relations, Charles Martel.

Venu au monde en 695, Charles aurait eu de la sorte 19 ans à la mort de son père en 714 et cet âge expliquerait à la fois et que Plectrude ait pu tenir quelque temps le jeune homme en son pouvoir et que celui-ci ait eu à faire ses preuves pour être accepté comme chef des Francs, héritier du pouvour paternel.

On affirme, nous le savons, que Charles Martel, mort en 741, était âgé de 50 ans ; il faudrait reporter en ce cas sa naissance vers cet an 691, après lequel on ne rencontre plus pendant dix ans de pièces signées à la fois du maire du palais et de Plectrude, mais il suivrait de là seulement que ce serait après la naissance de ses fils adultérins, pour la légitimer en quelque sorte aux yeux des Francs que Pepin aurait prétendu élever leur mère au rang d'épouse, et lui faire prendre publiquement la place de Plectrude qu'elle occupait déjà en secret au foyer du maire du palais. Ici encore des exemples de cette faiblesse ne s'offrent hélas ! que trop fréquemment dans l'histoire des princes et de leurs erreurs.

Tout nous ramène donc à placer dans les dernières années du septième siècle l'inconduite de Pepin, et à croire que s'il est possible de déterminer le moment où elle a pris fin, c'est avec la fin de ce siècle.

Cette dernière année, ou la précédente est précisément celle aussi du martyre de Lambert.

La première biographie du saint, pas plus que celle d'Huc-

bald ne nous a ni marqué la date de l'attentat, ni fourni aucune donnée chronologique de nature à nous permettre de la découvrir; mais en déterminant l'époque de l'arrivée de S. Hubert au trône épiscopal on s'approchera de beaucoup à coup sûr de celle de la mort de son prédécesseur.

Dans une étude consacrée au fondateur de Liége, [1] nous avions fait observer que deux chartes, dont on n'avait pas jusqu'alors assez remarqué les signatures, obligeaient de placer le sacre du successeur de S. Lambert entre les années 698 et 706: à la première de ces dates, nous voyons en effet, un *Hugobertus presbyter*, vraisemblablement notre S. Hubert, signer en se donnant cette simple qualification de *prêtre* la charte de fondation d'Epternach par l'abbesse Irmine, et le 14 mai 706, la même signature reparaître, avec la mention *évêque* cette fois *Hugobertus episcopus* à la suite de l'acte des donations faites par Pepin et Plectrude à ce même monastère.

Nous avons eu la bonne fortune de voir depuis que l'étude des documents avait conduit à la même conclusion le savant occupé en ce moment de préparer la Vie de S. Hubert pour la collection des *Acta Sanctorum*, le R. P. Ch. de Smedt; sa *Note critique sur l'année de la mort* de S. Lambert signale le rang d'honneur donné dans le second de ces diplômes à la signature de l'évêque Hubert, après celles des princes, avant celles des autres prélats, désignation significative de l'évêque du diocèse: elle rapproche ce détail de la tradition liégeoise qui en attribuant le sacre de S. Hubert au Pape Sergius ne permet pas de le reculer plus loin que le 8 octobre 701, date de la mort de ce Pape; elle a soin de noter enfin que les plus anciennes chroniques où la date du martyre se trouve renseignée, concordent à leur insu, avec la charte de 701; les *Annales leodienses* écrites dans l'onzième siècle portent 701; Sigebert de Gembloux mentionne 698; la *Chronique* d'Ekkehard mort en 1129, abbé d'Aurach dans

[1] Saint-Hubert, sa légende et son histoire, p. 19.

le diocèse de Bamberg, donne 700; vers la même époque, le chanoine Nicolas la fixe sous le pontificat de Sergius, d'après une vie de S. Hubert fort connue de son temps; les *Notæ aureæ-vallenses* de la fin du XIIe siècle indiquent 699 ou 700, et les *Gesta Abbatum trudonensium* du XIVe, l'année 698.

Pour trouver une voix discordante, il faut l'aller chercher en Autriche, au monastère de Melk, où un annaliste du début du XIVe siècle fixe à l'an 706 l'époque du martyre, avec une ignorance telle qu'il prétend du même coup que S. Lambert a été immolé par Ebroin..... sous le pontificat de Léon III et le règne du roi Pepin! Cette efflorescence d'erreurs suffit sans doute pour enlever toute valeur à ce témoignage unique.

Les érudits qui prétendent reporter l'attentat à l'an 708 ou 709, pouvaient cependant se prévaloir d'un rapprochement qui de prime abord paraissait concluant.

Une charte relative à Stavelot, atteste que, à la date de septembre 667, S. Théodard occupait encore le siége épiscopal de Tongres; or, la biographie de S. Hubert, œuvre d'un disciple de l'apôtre, affirme que l'épiscopat de S. Lambert avait duré XL ans; dès lors, impossible de ne pas l'étendre de l'année 668 à l'année 708.

L'objection pour catégorique qu'elle semble, touche peu le R. P. Ch. de Smedt; il déclare nettement que le biographe de S. Hubert s'est trompé en ce point, qu'une voix aussi isolée ne peut faire argument en présence du concert unanime de nos chroniqueurs les plus anciens, et que cette voix d'ailleurs manque d'autorité sur ce point :

« Il n'est pas difficile, dit-il du biographe de Saint Hubert, de s'apercevoir que non-seulement il manie fort péniblement la langue latine, mais encore que sauf la sincérité, il n'a presque aucun des mérites que nous sommes habitués à priser chez un historien. Il ne sait rien de tout ce qui a précédé la translation du corps de Saint Lambert et du siége épiscopal de Maestricht à Liége, la treizième année de l'épiscopat de Saint Hubert.

Tout ce qu'il dit relativement aux douze années qui ont précédé, se réduit à un éloge qui ne doit certainement pas être restreint à cette période particulière.

Il ne nous apprend pas davantage des grands actes épiscopaux de Saint Hubert, des statuts ou règlements qu'il a promulgués, des synodes qu'il a convoqués ou auxquels il a assisté, de ses rapports avec Pepin ou avec d'autres grands personnages de l'époque. Tout se borne au récit de quelques miracles du Saint, à la mention de ses travaux apostoliques dans les Ardennes, dans la Taxandrie et dans le Brabant et enfin à la relation de sa dernière maladie, de sa mort, de la translation de son corps à Liége et de l'élévation solennelle de ce corps seize ans plus tard.

Il y a dans tout cela bien des détails curieux sans doute, mais rien qui suppose la moindre recherche, la moindre connaissance historique. On dirait d'une espèce de valet de chambre, entré au service de Saint Hubert peu de temps après l'arrivée de celui-ci à Liége, ayant suivi partout son maître jusqu'à la mort, et qui, doué par la nature, de quelque talent littéraire, a voulu ensuite faire partager à ses contemporains et à la postérité sa vénération pour le grand évêque, en mettant par écrit ce qu'il savait de ses vertus, des prodiges opérés par lui, des honneurs qu'on lui avait rendus après sa mort; mais tout cela sans consulter d'autres sources que ses souvenirs personnels et ceux des gens de sa condition. Un tel homme, on le conçoit, ne doit pas inspirer une grande confiance par rapport aux dates que ce genre de sources ne pouvait lui fournir, et c'est pour avoir trop aveuglément suivi son témoignage que tant de vrais historiens ont été induits en erreur sur le point qui fait l'objet de nos recherches (p. 12).

Rien ne paraît mieux fondé, plus justement observé que ces remarques ; on ne saurait différer d'avis avec le critique que sur un point peut-être — point très-accessoire d'ailleurs : au lieu d'une sorte de valet de chambre, le biographe du saint ne pourrait-il pas aussi bien passer pour un clerc d'un ordre inférieur attaché moins au prélat qu'à une de ses églises, — moins mêlé à sa vie intime qu'aux cérémonies pontificales. Nous ne voyons pas, en effet, que le saint lui ait jamais adressé une parole particulière ; les miracles même qu'il rapporte de son

maître se sont produits dans des cérémonies publiques : processions, issue d'offices, ou tout au moins devant de nombreux témoins ; à part la mort de l'apôtre, à laquelle il assiste parce que la maladie surprend Hubert, dans l'accomplissement solennel des fonctions épiscopales, de quel événement *intime* de la vie de son héros a-t-il été le témoin privilégié ? Je viens de constater dans son travail maintes ressemblances frappantes — reproductions textuelles — avec celui d'une *Vie de S. Arnould*, évêque de Metz, adressée par un anonyme à S. Cloud, fils et successeur de cet Arnould, Vie que la plupart des critiques croient avoir été écrite par un contemporain vers l'an 652 ([1]). Notre biographe aurait donc pris celui de S. Arnould pour modèle : présomption de plus pour conclure qu'il était étranger au pays liégeois, dans lequel on n'a jamais révéré particulièrement cet Arnould; qu'il sortait sans doute des écoles de Metz, et n'aurait quitté cette ville que dans les dernières années de l'épiscopat de S. Hubert. Quoi qu'il en soit, valet de chambre ou — comme nous sommes plus tenté de le croire d'après ce qu'il dit notamment de ses compagnons dans son introduction — clerc inférieur d'une des églises établies à Liége par S. Hubert, ce biographe étranger n'a pas l'autorité suffisante pour devoir être cru seul, en face de contradicteurs aussi nombreux.

On a fait trop bon marché, d'autre part, d'une objection qu'opposait dès 1679, le chanoine René de Sluse ([2]) aux adversaires de la tradition liégeoise, sur le choix de l'année 709 comme date du martyre. Le second continuateur de Frédégaire, rapporte dans sa chronique des événements dont il était le contemporain, qu'en 714, Grimoald venant rendre visite à son père Pepin, malade alors à Jupille, fut assassiné *dans la basilique de S. Lambert : « cum ad orationem in basilica sancti Lant-*

([1]) Hist. litt. de la France, III, 576. ([2]) *De Tempore et causa martyrii B. Lamberti*, p. 25.

berti martyris processisset. » Or, on sait, par le témoignage de deux autres contemporains, les premiers historiens de S. Lambert et de S. Hubert, que ce dernier ne reporta que dans la treizième année de son pontificat, les restes de son prédécesseur de Maestricht à Liége, ce qui équivaudrait à l'an 722, s'il fallait reculer jusqu'à 709 le trépas de Lambert. Comment, en ce cas, Grimoald aurait-il pu prier, en 714, « dans la basilique de S. Lambert ? »

On riposte, il est vrai, en invoquant plusieurs textes, très-nets d'ailleurs, de la première biographie du martyr, qu'avant la translation liégeoise, les habitants du village de la Légia, émerveillés des miracles de leur nouveau patron, avaient élevé une *basilique* (1) sur l'emplacement où il avait été égorgé. Cet oratoire toutefois ne devait être qu'une construction bien peu considérable, puisque S. Hubert dut la renouveler avant d'y déposer, dix ans plus tard, les restes de l'apôtre. Pouvait-elle mériter le nom de *basilique*, pour ce continuateur de Frédégaire qui, à la différence de nos hagiographes, applique seulement ce nom aux temples les plus vastes ? Tandis qu'il désigne sous le nom d'*ecclesiæ*, les églises ordinaires : « ecclesiis igne concrematis, » dit-il, à propos de l'invasion des Sarrasins, il appelle basilique à Metz, le temple de S. Arnould : « Drocus sepultus est in basilica Arnulfi confessoris Mettis urbe ; » à Poitiers, celui de S. Hilaire : « basilica Sancti Hilarii igne concremata. » Et de même fait le 3me continuateur, qu'il n'y a pas lieu peut-être de distinguer du second ; le nom de basilique ne se présente aussi sous sa plume que trois fois, (2) et toujours à propos de la célèbre église de S. Denis, près Paris. Comment après cela ne pas se demander avec quelque raison si, chez lui, la désignation du lieu de l'assassinat de Grimoald peut s'entendre d'une autre basilique que la *prægrandis ecclesia* (3) érigée par S. Hubert, et si son

(1) Ghesqu. VI. 143-144. — (2) Patrol. lat. LXX, pp. 680, 681. (3) Ghesq. VI. 145. et Vie de S Hubert; édition de Smedt, pp.18 et 29.

témoignage n'est pas une preuve nouvelle dès lors que la date du martyr ne peut être placée plus tard qu'à la fin du VIIe siècle.

Autre induction : les *Notae aureævallenses*, fragments d'une chronique assez sérieuse, arrêtée à l'an 1192 et qui se faisait en cela sans doute l'écho de traditions antérieures, attribuent une trentaine d'années d'épiscopat à S. Hubert et le font mourir « circa annum 730. » (1) On sait d'autre part, que le saint est mort en 727, puisqu'un témoin oculaire de l'élévation de ses reliques raconte qu'elle eut lieu 16 ans après son trépas, l'an 3 du gouvernement de Carloman, c'est-à-dire en 743 ou 744. Dès lors, pour avoir occupé le siége pontifical pendant la trentaine indiquée, il fallait qu'il y fût monté, non en 709 mais sur la fin du VIIe siècle.

Dernière observation : Une charte du 12 décembre 721 (2) nous atteste que Herelaef, fils de Badegard, céda sous cette date diverses propriétés sises en cet endroit, et sur les territoires de Deurne ou Vlierden — « à la basilique qu'il avait construite à Baclaos (Bakel) en l'honneur des S. S. Pierre, Paul et Lambert. » Etait-il possible qu'on érigeât des autels à S. Lambert, avant que la sainteté de l'apôtre n'eût été reconnue par la canonisation du temps : l'élévation de ses reliques ? C'est cependant ce qu'il faudrait admettre, si en accueillant la date de 709 pour celle du martyre, on reculait jusqu'à 722 celle de cette canonisation.

En résumé, les chartes et l'histoire ne nous fournissent donc aucune preuve du maintien des bonnes relations entre Pepin et Plectrude de 695 au commencement de 701 ; les chroniques les plus autorisées ne nous signalent guère avant cette même année 695, les relations coupables du maire de palais et d'Alpaïde; le successeur de Lambert se qualifie encore *prêtre* en 698 ; les

(1) Edit. des bibliophiles liégeois, p. 148. (2) Wauters. Table chronologique, I, 66.

plus anciens de nos écrivains nationaux varient seulement à fixer le martyre de Lambert et le sacre de son successeur entre ces dates, 698 et 701; nous savons que le 17 septembre est le jour anniversaire de l'attentat : comment ne pas s'arrêter entre les trois dernières années du septième siècle, pour déterminer la date sur laquelle on a tant disputé, et comment ne pas reconnaître du même coup qu'en ce temps rien n'indique que Pepin fût réconcilié avec Plectrude, rien n'indique qu'il eût rompu avec Alpaïde, et rien, par suite, ne permet de rendre celle-ci étrangère au nom de la chronologie, à l'immolation du saint évêque.

Ayant de la sorte déblayé le terrain, des objections de ceux qui s'imaginent que les usages ou les lois du temps auraient soit dispensé, soit empêché Lambert de s'élever contre l'inconduite de Pepin et de ces autres d'après lesquels, à la date du martyre, la rupture des relations coupables du maire de palais avec Alpaïde mettait celle-ci hors cause, abordons le problème en lui-même et voyons quelle sorte de créance peut mériter notre Hucbald quand, le premier parmi les biographes dont les écrits sont arrivés jusqu'à nous, il dénonce dans l'adultère du prince la cause principale de l'immolation de l'évêque.

Un travail récent nous facilitera notablement la solution de la question; c'est l'*Etude critique sur S. Lambert et son premier biographe* par M. Kurth, professeur à l'Université de Liége, mémoire couronné le 20 avril 1876 par l'Académie d'archéologie de Belgique.

La valeur de cette étude nous dispensera d'insister sur certains points qu'elle met parfaitement en lumière; elle nous obligera d'autre part à nous justifier avec plus de soin, quand nous croirons pouvoir apporter quelque confirmation à ses arguments ou quand nous aurons la mauvaise fortune de ne pas partager l'avis de cet érudit sur quelques détails, heureusement pour nous peu nombreux.

M. Kurth ne donne à l'attentat de Dodon qu'un mobile : le désir des assassins de faciliter l'inconduite de Pepin; nous estimons avec notre poëte, que c'est le principal, mais non le seul; que S. Lambert a payé de sa vie et le courage avec lequel il a défendu la morale de l'Evangile, et celui aussi avec lequel il avait défendu le patrimoine de son Eglise.

M. Kurth, ainsi que l'indique le titre de sa Dissertation, s'attache surtout à l'étude du premier biographe connu de S. Lambert : notre point de départ sera plus général.

Il convient, en effet, de le constater dès l'abord : les sources directes de l'histoire de S. Lambert, ses biographies les plus anciennes, peuvent être divisées en deux catégories très-distinctes : la catégorie des écrits sans caractère officiel — et la catégorie des monuments liturgiques.

Les deux relations que Sigebert de Gembloux a composées de l'existence et de la mort de l'Apôtre appartiennent, par exemple, à la première catégorie, celle des œuvres strictement personnelles — et le malheur veut que nous ne possédions plus le texte complet d'aucune histoire de cette sorte, composée avant celles de Sigebert.

Les pièces de la 2e catégorie, les compositions officielles sont toutes, au contraire, arrivées jusqu'à nous, la première avec plus ou moins d'intégrité, il est vrai; celle-ci est la version primitive des offices de l'Eglise de Liége, écrite, ce semble, du temps de S. Hubert, citée déjà dans la vie de ce saint par le témoin oculaire dont nous avons parlé, éditée entre autres par Mabillon et par les Bollandistes. Une rédaction nouvelle lui fut donnée, croit-on, par le diacre liégeois Godeschalc, sous l'épiscopat d'Agilfrid vers 780, au commencement peut-être du règne de Charlemagne. Elle a été remise à neuf derechef dans sa forme, mais non dans son fond, par l'ami d'Hucbald, l'évêque Etienne (902-920) et la composition d'Etienne, n'a perdu son autorité, à son tour, que devant l'œuvre, toute nouvelle celle-là, du chanoine Nicolas (1124-1147), au moment où partout

triomphait enfin l'explication qu'Hucbald avait accueillie deux siècles plutôt des causes du martyre.

Par une exception singulière, le travail même d'Hucbald tient le milieu entre ces deux genres de vies; il appartient par certains côtés à la catégorie officielle : du moins Etienne en a-t-il extrait la plupart des repons de son office; par d'autres, il revêt le caractère plus personnel des écrits dont les auteurs racontant les événements en toute liberté, n'ont pas craint de s'écarter des données de la première relation.

Mais à quelle source Hucbald a-t-il puisé la principale des variantes par lesquelles son récit s'écarte des versions officielles?

M. Kurth estime que la tradition qui faisait retomber sur l'adultère de Pepin la responsabilité du martyre était probablement écrite dès le IXme siècle « consignée sans doute dans un ouvrage général plutôt que dans un travail spécial de la vie du saint. » (1)

Et pourquoi pas avant ce IXme siècle, pourquoi pas dans un travail spécial?

M. Kurth lui-même a fait ressortir l'excellence du texte d'Anselme conservé dans l'abbaye d'Averbode, et que dom Pitra avait recommandé à l'attention des érudits. Ce manuscrit nous montre que les diverses copies d'Anselme précédemment connues, offraient toutes, dans le chapitre consacré au martyre de S. Lambert, une lacune, d'après laquelle on aurait pu accuser l'écrivain liégeois d'avoir faussé le texte du chroniqueur Reginon, en prêtant à celui-ci un récit de l'attentat, qu'on ne retrouvait dans aucun de ses manuscrits. De fait, Anselme après avoir cité fidèlement Réginon, passait — (et cette transition avait été omise par un malheureux copiste dont tous les suivants ont reproduit l'erreur) — à une seconde citation, celle d'un auteur liégeois dont l'ouvrage a péri.

(1) Etude critique, p. 89-90.

Reginon a mentionné les reproches adressés par Lambert à la maison royale. « *Quel était*, reprend Anselme après cette citation, - *quel était l'objet de ces reproches adressés à la maison royale? Voici ce que nous en apprend la relation d'un autre écrit que nous ont laissé nos devanciers* » sur quoi Anselme, détachait de cet écrit le récit suivant :

Le roi Pepin qui gouvernait alors le royaume avait quitté son épouse pour prendre comme concubine la sœur de ce Dodon, et par les suggestions du diable préférer les amours coupables aux affections légitimes. Pour ce fait, Lambert seul, en acquit de son devoir de prêtre, ne redoutait pas de reprocher publiquement au prince son adultère, et tantôt le menaçant des jugements redoutables de la divine justice, tantôt lui peignant l'honnêteté de l'union légitime, ou la honte des liaisons adultères, il était arrivé à triompher de cette âme rebelle au point de le détacher chaque jour davantage de sa criminelle folie. Mais dès que la misérable eut commencé à s'en apercevoir, brûlant comme autrefois Jezabel contre Elie ou Hérodiade contre Jean-Baptiste, des feux de la colère et de la passion, elle court gémissante trouver son frère, lui conte l'injure de l'évêque, lui dit que par les suggestions de Lambert le cœur du prince va se détourner d'elle, qu'elle préférerait la mort à la honte d'être désormais repoussée ignominieusement : il faut que ce prêtre périsse ; lui mort, plus rien n'empêchera la sœur de Dodon de régner en maîtresse au foyer royal! Dodon avale le poison que distillait la langue de cette vipère; il arme aussitôt pour l'assassinat de l'évêque les soldats auxiliaires du service de la maison royale, et se précipite pour immoler le prélat, ignorant qu'il va du même coup s'assurer à lui-même une mort éternelle, et procurer au martyr la fin de ses travaux, et leur couronnement.

Qu'on rapproche cette explication de celle que notre poëte donne des mêmes incidents, on sera frappé de la ressemblance : elle se retrouve jusque dans les termes ; *Pallens ob stupra sororis illius* (*Dodonis*) *ad regem*, dit notre poëte de S. Lambert. — *Pro qua re, hic solus principem publice adulterii arguere non reformidabat* avait écrit le prosateur... Le *Proculcans jura pudoris* d'Hucbald ne traduit-il pas également le

licitos amores illicitis postposuerat de l'inconnu? La phrase du poëte encore : *Pravi Dodonis sororem quam rex cum conjuge viva ducebat pellicem*, ne rappelle-t-elle pas plus encore le *sororem memorati Dodonis legitimæ conjugi pellicem induxerat* du vieil auteur cité par Anselme ?

Sans doute, ce texte dans lequel on donne le titre de roi à Pepin d'Herstal, ne peut pas être contemporain de S. Lambert, ni remonter bien avant dans le VIIIe siècle, puisque le petit fils de ce Pepin ne prit la qualification de roi qu'en l'an 752. Il faut convenir aussi que le récit reproduit par Anselme est empreint d'une allure littéraire, d'une couleur qu'on ne connaissait pas chez nous au temps où parurent les premiers travaux hagiographiques de notre histoire? Mais qui ne se souvient des révisions par lesquelles passèrent ces travaux; la vie officielle de S. Lambert, celle de S. Hubert, la plupart des autres, ont été remaniées à plusieurs reprises. Comme la révision de Godeschalc revisée elle-même par Etienne, comme la rédaction du disciple de S. Hubert, amendée par Jonas, pourquoi la biographie antique à laquelle Anselme a fait cet emprunt, n'aurait-elle pas aussi changé plusieurs fois de vêtement littéraire?

Anselme écrivait en 1048, il la donne comme une antiquité : *relicta majoribus*. Ce qui nous paraît incontestable, c'est que 190 ans avant Anselme, un écrivain du IXe siècle, Adon l'avait eue sous les yeux quand vers 858 il consacra dans son martyrologe cette note à S. Lambert :

« Tungrensi diocæsi, in Leodio, villa publica, natalis sancti » Lamberti episcopi, qui dum regiam domum zelo reli- » gionis accensus increpasset, cum rediens orationi incum- » beret, ab iniquissimis viris de palatio missis, improvise » conclusus, intra domum ecclesiæ occiditur. — Au diocèse de » Tongres, à Liége villa publica, anniversaire de S. Lambert, » évêque qui, revenant d'avoir, dans l'ardeur de son zèle de » la religion, adressé des reproches à la maison royale, et » se livrant à l'oraison, fut soudain bloqué par des scélérats

» envoyés du palais et mis à mort dans la maison de l'église. »

Impossible de faire concorder ce texte d'Adon avec la version qui prétend nous montrer dans les luttes suscitées pour la possession des terres de l'église, la cause unique du martyre, est-ce que jamais on a reproché à Pepin, bienfaiteur de tant de maisons religieuses, d'en avoir dépouillé aucune? Est-ce que, d'autre part, les assassins auraient été expédiés de la *maison royale*, s'il ne s'était agi d'une querelle intéressant le maître de cette maison? Est-ce que ce terme même d'Adon: *domus regia* ne reproduit pas la qualification royale donnée à Pepin dans la citation d'Anselme : n'est-ce pas un euphémisme destiné à désigner le prince en personne? Mais il eût été impossible, ce semble, de résumer l'auteur inconnu cité par Anselme mieux que ne le fait dans cette note le martyrologe d'Adon.

Accensus zeli religionis, porte ce martyrologe, c'est bien le Lambert dont l'anonyme nous détaille l'énergique ardeur en cette affaire; *cum domum regiam increpasset*, c'est bien la conduite que le narrateur prête au prélat en écrivant: *auctoritate sacerdotali principem publice adulterii arguere non reformidabat nunc mini tando... nunc honestatem commendando.... turpitudinem detestando.* Comment aussi ne pas reconnaître dans le « *ab iniquissimis viris de palatio missis* » d'Adon, ces indications de l'anonyme : *milites auxiliarios ex domesticis* REGIÆ DOMUS — la propre expression d'Adon : *domum regiam*!

Anselme ne pousse pas sa citation jusqu'aux incidents qu'Adon résume par les mots *cum rediens orationi incumberet... improvise conclusus;* mais le contexte indique assez que ce fut aussitôt après quelque effort suprême tenté sur Pepin par Lambert, après le départ de celui-ci, qu'Alpaïde entraîna son frère à armer soudain ses gens: *armat statim*, et que cette troupe partit de façon à surprendre le martyr: *crudeliter grassatur.*

Adon pouvait d'autant mieux connaître la relation invoquée deux siècles après lui par Anselme, qu'il avait habité sur nos frontières ce monastère de Prum dont plusieurs abbés devinrent

évêques de notre diocèse, qu'il était au courant de notre histoire; que le Pape l'entretenait à cette même époque du second et très-irrégulier mariage de l'empereur Lothaire, union fort semblable à celle de Pepin et d'Alpaïde(1); et que le mélange de précision et de retenue de la note de son martyrologe consacrée à S. Lambert, atteste une connaissance de sources assez abondantes.

Quoi qu'il en soit, cette note établit que la version dont Hucbald s'est fait l'écho était bien connue avant notre poëte et vraisemblablement se trouvait consignée par écrit avant lui.

Certes, l'expression d'Hucbald ne marque pas clairement s'il emprunte ce qu'il rapporte des suites de l'adultère de Pepin, à une relation écrite ou à un bruit en cours : «*fertur enim trito* (ou tetro) *multis sermone.*» Il faut noter toutefois que le poëte emploie des expressions analogues pour raconter ce qu'il a puisé à des sources écrites : ainsi à propos de cette apparition de S. Lambert au trésorier Amalgysile — incident relaté dès la première biographie officielle : *Advenisse viro clarus* NARRATUR *eidem qui... etc.* (vers 465). Il faut noter que le terme *sermo* dans son langage poétique, ne signifie pas nécessairement plutôt *parole* qu'*écriture*; — que d'autre part lorsqu'il veut marquer qu'il emprunte son récit à une tradition orale, il sait le dire avec plus de précision, en usant notamment de l'expression « *fama*, bruit public. » *Hinc, ut* FAMA *volans*, écrit-il, (vers 376) à propos de l'histoire controuvée de la pénitence septennale que le saint se serait imposée pour se punir d'avoir songé à se défendre. *De* FAMA *piorum* est le titre du chapitre où il revient sur cet incident, après avoir annoncé dans le chapitre précédent qu'il allait signaler : «*quod* FAMA *bonis ingesserat auribus.* »

Ce *fertur* introductif de l'histoire d'Alpaïde peut donc parfaitement s'interpréter comme un renvoi à un écrit antérieur — et ce sens paraît d'autant plus admissible qu'un autre passage, trop

(1) Histoire littéraire de la France, V. 463

peu remarqué du poëme, signale nettement un écrit de cette sorte tout différent de ceux dont nous possédons le texte. Hucbald nous raconte longuement, en effet — et ce récit n'occupe pas moins de sept de ses chapitres — tout ce que la biographie liturgique avait relaté avant lui du séjour du saint à Stavelot, et de la pénitence volontairement accomplie par une nuit d'hiver devant la croix du couvent. Rien n'est omis des détails consignés dans les diverses relations de ce séjour,et cependant Hucbald avait débuté par nous dire qu'il n'allait rapporter qu'une petite part de ce qu'on pourrait trouver dans d'autres écrits :

Annos per septem, sed eosdem qualiter egit
Scripturis aliis, lector, sat scire valebis
Nam modo parva loquar, metri ratione retentus

« Gagnant Stavelot, il y vécut de la vie des moines, pendant » sept ans, mais comment passa-t-il ces sept années, c'est ce que » tu pourras voir par d'autres écrits; je n'en dirai, moi, que peu » de chose, obligé que je suis d'abréger par cette forme mé- « trique. »

Les autres écrits conservés jusqu'à ce jour, ne nous apprenant rien de plus que le poëme, impossible dès lors de ne pas conclure de ce passage qu'il existait dès cette époque une biographie plus détaillée du saint — et pourquoi ne pas admettre que c'est celle même citée par Anselme, — antérieure à Adon aussi bien qu'antérieure à Hucbald !

M. Kurth se montre très convaincu que la première version [1]

[1]) M. Kurth la donne pour l'œuvre d'un écrivain étranger à Liége parce qu'elle ne parle de cette cité qu'en disant : « la ville appelée Liége. » Elle dit bien, quoiqu'il la croie écrite à Stavelot : « le monastère appelé Stavelot : *monasterium quod vocatur Stabulaus.* » Ce *quod vocatur* est employé par les auteurs du temps, même en parlant du lieu où ils tenaient la plume : « *villa quae vocatur Fleon*, dit Anson dans la vie de son prédécesseur Ursmer, abbé à Lobbes (Gheq. VI, 245) *monasterium quod vocatur Malbodium* (id. 248) *qui proprie vocatur Sambra* (349) — *monasterium quod vocatur Laubacum.* (id).

officielle de la vie du saint nous vient de Stavelot. Destinée aux offices de l'Église de Liége, elle nous semble plutôt sortie de cette Église même ; mais à Stavelot par contre pourrait bien avoir été rédigée cette relation privée dont Adon et Hucbald paraissent avoir conservé quelques détails et dont le seul Anselme nous livre un passage textuel. L'auteur de la première biographie officielle, cite, en effet, parmi ses sources d'information un certain Théoduin, compagnon de l'exil du saint en Ardenne et qui se plaisait à raconter maints traits de l'existence de son maître : « *qui multum nobis de vita et opera ejus solitus est enarrare.* » Quelque moine de Stavelot, auditeur de ces récits, n'aurait-il pu les fixer sur le parchemin et du même coup y marquer ces explications sur les causes du martyre que ne nous offrent pas les premières versions liturgiques?

Les découvertes de l'avenir donneront peut-être une solution précise à cette question. Pour le présent, il nous suffit d'avoir constaté que la version dont Hucbald s'est fait l'écho était connue un siècle avant lui, et vraisemblablement enregistrée dans un écrit spécial, depuis le siècle même qui suivit la mort de S. Lambert.

Reste à savoir s'il suffit pour la faire repousser par l'histoire, d'argumenter soit des divergences, imaginaires ou réelles qu'elle offre avec la vieille version officielle — soit du silence de cette dernière sur le principal incident de la cause.

Nous espérons justifier Hucbald, au contraire, en rappelant le but spécial de ces relations officielles qu'on prétend lui opposer ; — les détails les plus significatifs de ces relations mêmes ; — la cause enfin du silence qu'elles gardent sur les points qui nous intéressent.

Les biographes officiels n'ont pas écrit dans un but d'histoire, mais d'édification ; bien moins pour satisfaire la curiosité que pour exciter le sentiment religieux ; prédicateurs, moralistes et non pas chroniqueurs. Le premier rédacteur, Godes-

chalc, Etienne plus encore, entremêlent à leurs récits les réflexions pieuses et les textes bibliques; leur panégyrique tourne souvent à l'homélie. Les conversations fréquentes du premier auteur de leur version avec Théoduin le serviteur du saint, avec les nombreux contemporains de Lambert avaient dû lui apprendre maints détails qu'il n'a pas songé à nous transmettre sur les parents de l'apôtre, son éducation, sa jeunesse, ses voyages à la recherche du corps de S. Théodard, ses missions en Taxandrie ou ailleurs, ses relations avec les saints ou saintes de son temps: Landoald, Landrade, Remacle, Willebrod. De tout cela on ne nous rapporte rien, parce que l'auteur — lui-même le marque en divers endroits — ne s'est jamais proposé de nous communiquer tout ce qu'il savait, mais seulement un certain nombre de détails choisis : « pauca vero de vita et virtutibus.,.... aliquid ad ædificationem » quelques bons exemples propres à porter au bien (1) : l'incident de l'adultère, on en conviendra, eût peu répondu à ce but.

On n'en a pas fait la remarque jusqu'à cette heure, et ce détail avait pourtant son importance: la vie officielle a été composée, non pour des lecteurs, mais pour des auditeurs. Dix passages au moins trahissent cette destination toute oratoire et nous certifient que nous ne nous trouvons pas en présence d'un écrivain faisant œuvre d'histoire, mais d'un prédicateur liturgiste (2). Lui-même constate que son travail est destiné à entrer dans l'office de la fête patronale de Lambert (3). Et le plus célèbre de ses réviseurs, l'évêque Etienne, le déclare plus nettement encore dans la préface de sa réédition, adressée à l'archevêque Heriman : s'il a remis à neuf la légende primitive, c'est pour couper

(1) Etude critique pp. 58-60. (2) Cur taceamus — enarrare tentabo — licet inculto sermone — ferre conabor in publico. — Longum est enarrare — non sufficit evolvere lingua — omnibus *auditoribus* fidem præstare debent, etc. (3) Quotiescumque sanctorum solemnia curriculo anniversario celebramus, ex eorum gestis aliquid ad ædificationem convenientibus Christianis in Domini laudibus debeamus recitare.... vitam exordiri procuro. (Prologue du liv. I.)

court aux moqueries qu'excitait l'incorrection de cette version quand on en faisait publiquement lecture à la fête du Saint (1). Sa rédaction, comme celles qui l'avaient précédée, formait donc l'ensemble des leçons d'un office public, destinées à être répétées solennellement chaque année à la cathédrale du diocèse dans la veille religieuse qui précédait la fête de l'apôtre, au milieu des psaumes et des hymnes que nous signalions au début de cette étude (2) et le dernier de ces chapitres, comprenant le récit même de la passion de Lambert, était lu peut-être, suivant la coutume que nous signale Grégoire de Tours (3) immédiatement avant l'épître, dans la messe du jour. Signaler ce détail, c'est rappeler du même coup que plusieurs des descendants d'Alpaïde, habitant tantôt Liége et tantôt le voisinage, ont dû plus d'une fois entendre cette lecture. Si la première rédaction de ce récit ne date pas de l'époque même du transfert des reliques de Maestricht à Liége, c'est-à-dire du propre temps de Pepin, elle appartient pour le moins au temps de Charles Martel, du fils de la concubine. N'est-ce pas plus qu'il n'en faut pour expliquer le silence de ce récit liturgique sur la participation de l'aïeule des Carolingiens à l'assassinat de Lambert et l'explication n'est-elle pas d'autant plus admissible que toutes les narrations connues exemptes du caractère officiel de lecture publique lui attribuent, elles, une part du crime de l'adultère?

Il est un dernier caractère de la version liturgique dont il importe de tenir compte: l'auteur primitif se fiait peu — et il n'avait point tort — à ses connaissances littéraires, à son style, à sa grammaire: aussi, afin de rendre son travail moins indigne de son héros, il a le plus souvent possible recherché, pour exprimer sa pensée, des formules toutes rédigées. Nous avions

(1) A quibusdam nobiscum agentibus festum sancti Lamberti, qui litteraria videbantur sibimet scientia præditi non minimum sumus despectuosis risuum injuriis lacessiti, quandoquidem priscorum haud quoquam cato eloquio edita legebatur apud nos præfati patris vita et passio. (2) p. 388. (3) Domini Ruinart, præfatio in novam editionem sancti Gregorii episcopi Turonensis § 42.

signalé la fréquence des emprunts faits par lui à la meilleure biographie de ce temps, à celle que S. Ouen a donnée de la vie de son ami, S. Eloi : M. Kurth a relevé avec soin bon nombre de phrases, de réflexions, d'appréciations qui ont ainsi passé textuellement de l'écrit de S. Ouen dans celui du premier biographe de S. Lambert (1). Et le procédé n'a rien de surprenant; c'est celui de toutes les littératures naissantes; il ne caractérisait pas en ce temps, d'ailleurs, que le seul art du style: tous les actes publics de la vie civile étaient alors rédigés d'après des modèles uniformes, dont Marculphe nous a conservé tant et de si curieux spécimens ; comme les lettres, l'architecture vivait d'emprunts; ainsi voyons-nous employer les colonnes et les débris des temples romains à soutenir ou à décorer les nouveaux sanctuaires du christianisme ; ainsi recueillons-nous dans nos vieilles châsses, les reliques des saints de cette époque, enveloppées des plus beaux restes d'étoffes ornées de figurines payennes.

Quoi qu'il en soit, l'emploi de ce procédé n'est pas de nature à valoir aux écrivains qui en ont usé un surcroit de confiance; il témoigne, au contraire, de leur indécision, de leurs hésitations, de la crainte qu'ils avaient de mal dire ; il enlève à leur récit une partie de son autorité.

Qu'arrive-t-il cependant ? Encore, que le but de la version liturgique fut un but d'édification et non d'histoire, encore qu'elle fût destinée à faire partie d'un office public, son texte laisse échapper à travers les voiles prudents dont la vérité y est entourée, bien des éclats de son flambeau. Nous pourrions déjà noter ce qu'elle rapporte du caractère de Lambert *in corrigendo vehemens, non respiciebat ad personas potentium sed potius ad morum elegantiam*, énergique dans la correction... il tenait moins compte du rang élevé des puissants que de la régularité de leurs mœurs » mais ce passage est précisément un

(1) Etude critique : appendice p. 101.

de ceux que le biographe a littéralement empruntés à la vie de Saint Eloi.

Rappelons, du moins, les détails les plus significatifs du texte de la version officielle. On n'y voit pas clairement pour quel motif, les parents de Dodon, se portent à ravager les biens de l'Église et à poursuivre l'évêque de leurs tracasseries ; on s'explique moins encore qu'à la suite de ces tracasseries de plus en plus violentes, Pierre et Andolet, le neveu du saint, soient réduits à tuer en légitime défense Gall et Riold, deux de ces parents; puis, que Dodon lui-même massacre l'évêque, toute une communauté religieuse, sans que Pepin intervienne ni avant, ni pendant, ni après. Pepin cependant séjournait ou revenait d'un instant à l'autre à Herstal, tout près du théâtre de ces querelles et de ces meurtres. Fils d'une sainte, parent d'une légion de saints, il s'était montré en vingt rencontres le protecteur des évêques: lui-même avait chassé l'intrus de Maestricht pour rétablir Lambert sur le trône épiscopal! Il laisse néanmoins les choses aller à l'extrémité sous ses yeux; il n'empêche ni ne venge la mort du martyr, et si le ciel n'était intervenu pour punir Dodon, celui-ci n'aurait eu, ce semble, qu'à se féliciter de ses attentats. Comment dans de telles circonstances ne pas prendre cette attitude pour celle d'un complice?

Il y a plus : Lambert appartenait à une famille influente du pays ; il y comptait de nombreux amis. Pas un n'ose se lever pour demander justice au prince : tous restent, au contraire, accablés sous le coup. Les disciples qui relèvent le corps du martyr, au lieu d'aller dénoncer les coupables au maire du palais, au voisin du théâtre du meurtre, n'ont qu'un souci : s'éloigner au plutôt de Liége et de Herstal. Couvert seulement d'un vil manteau, le corps est emporté sur une petite barque à Maestricht : là tout le monde s'épouvante : *in pavorem conversa est universa regio...* les plus puissants, remplis à la fois de crainte et de douleur, pleurent en silence ; ils jugent plus sage d'étouffer leurs sanglots que de les laisser retentir, et plus ils

songent au crime, plus grandit leur effroi : on n'ose porter les saintes dépouilles dans la principale église; on pense un instant à des funérailles solennelles : on renonce à les célébrer avec quelque apparat ; on renonce à préparer au saint une tombe digne de lui, et c'est à la hâte, au contraire, qu'on « le dépose avec épouvante dans le sépulchre de son père. » Quel pouvoir autre que celui du maire de palais était donc assez redoutable dans le pays de sa résidence pour inspirer cette terreur, ce silence, aux plus puissants, aux plus fidèles, à l'affection, à l'indignation de tout un peuple?

Plus tard enfin, pourquoi faut-il tant de miracles, ces guérisons et ces apparitions répétées, cette succession d'avis du ciel, et outre cela, ces prières, ces jeûnes, ces précautions préparatoires avant que S. Hubert ose se décider à transférer de Maestricht à Liége les reliques de son ami, de son maître, du père spirituel, dont il ambitionnait d'imiter les vertus et souffrait de n'avoir point partagé le trépas? N'est-ce pas que la glorification de l'apôtre égorgé risquait de froisser cruellement, non plus les assassins — ils avaient péri depuis dix ans au moins — mais la *maison royale*, dont leur attentat avait prétendu servir les plus honteux intérêts?

Phénomène étrange et significatif! En dehors de la version officielle où nous signalons ces détails, inexplicables pour quiconque se refuse à faire retomber sur Pepin une part de la responsabilité du crime, pas un auteur ancien, pas un, ne donne la défense du patrimoine temporel de l'Eglise comme la cause du martyre. Aucune chronique liégeoise, aucune biographie liégeoise de Lambert ou de n'importe quel autre saint ne confirme l'explication embrouillée du liturgiste successivement recopié par Godeschalc et par Etienne. Aucun auteur étranger à notre diocèse ne nous offre non plus la moindre confirmation de cette version : les martyrologes les plus antiques, quand ils ne nous donnent pas l'interprétation d'Hucbald, se tiennent dans le vague, comme s'ils redoutaient de dégager le trépas du saint d'une ombre mystérieuse, de l'entourer de trop de lumière.

Bède, le contemporain de Lambert, se contente de le nommer; Florus, continuateur de Bède, de noter qu'il « a conquis la palme du martyre en défendant la justice; » Wandelbert (vers 848) n'en dit pas même autant; Rhaban Maur († 856) s'arrête à détailler ses vertus, mais il ajoute seulement que « Dodon, attaché à la maison de Pepin le fit assassiner par une machination cruelle. » Voilà pour les martyrologes antérieurs à celui d'Adon. Les biographes ne nous en apprennent pas plus. Celui de S. Theodard, ne nous raconte que la façon dont Lambert s'en vint recueillir les restes de son maître; celui de S. Hubert semble visiblement redouter de donner la moindre explication sur la mort du prédécesseur de son héros. [1] Encore un coup, les assassins ayant péri, quelle considération aurait pu empêcher ces écrivains de parler plus librement, si leur langage n'eût risqué d'offenser d'autres intéressés ?

Qu'on veuille le remarquer cependant : l'Eglise catholique n'honore pas moins que Jean-Baptiste, Thomas Becket frappé pour avoir défendu les biens de son Eglise ou le diacre Laurent martyrisé pour n'avoir pas livré à César la fortune des pauvres de Rome; les écrivains religieux des débuts du moyen-âge ne manquaient point surtout de signaler tout ce qui pouvait inspirer aux populations plus de respect pour la propriété ecclésiastique; il est bien peu de recueils des miracles de n'importe quel saint qui ne mentionnent un ou plusieurs exemples du soin jaloux avec lequel ces divins patrons punissaient tout vol fait à leur sanctuaire ou aux patrimoines des monastères dans lequel on vénérait leur tombe ; on n'a pour s'en con-

[1] Beatissimus Lantbertus....., triumphum sui certaminis martyrii palmam adeptus, martyrum collegio sociatus, exultat in perpetuum. Post cujus sacro martyrio Dominus, qui pro suis ovibus animam posuit, gregem suum lacerare luporum morsibus venenatis non paciens suscitavit eis pastorem... De eius martyrio, quod nuper acciderat satis intrinsecus dolendo ingerebat suspiria... amarissimo animo dicendo : *non fui dignus ego miser ut ipso interremptus fuissem.* (*La vie de S. Hubert, écrite par un auteur contemporain*, publiée par le P. Charles de Smedt, pp. 15-17.)

vaincre qu'à parcourir les divers recueils de ces prodiges rédigés à Stavelot, à St-Trond, à Lobbes, à Saint-Hubert. Si donc ils avaient trouvé dans l'histoire de Lambert une occasion d'accroître la révérence des peuples pour le patrimoine de l'Eglise, ni les écrivains étrangers, ni les hagiographes ou les chroniqueurs de nos couvents ne l'eussent laissé échapper : il y avait pour eux, dans notre pays surtout, un intérêt plus immédiat à faire vénérer dans Lambert le défenseur du temporel du culte plutôt que le champion de l'indissolubilité du mariage chrétien ; s'ils ne l'ont pas fait, leur silence même n'est-il pas un argument de plus pour la thèse que nous défendons ?

Nous l'avons dit toutefois et c'est le lieu de justifier cette opinion : pour établir que Lambert est mort victime de son ardeur apostolique à défendre l'honnêteté des mœurs, il n'est nullement nécessaire de lui refuser l'honneur d'avoir, en résistant aux violences de larrons sacriléges, sauvegardé, dans les biens de l'Eglise, ce qui constituait alors le budget de l'instruction, de la bienfaisance, de la propagande civilisatrice, la dotation de l'Evangile.

M. Kurth déclare « contester tout d'abord la connexité de cause que la biographie anonyme (première version officielle) prétend établir entre ces faits (la mort de Gall et de Riold) et la mort de S. Lambert. » (1)

Nous pouvons, nous devons admettre que ce biographe n'a pas tout dit : nous nous refusons à croire qu'il ait dit ce qui n'était pas. Les circonstances, la peur, l'amitié; le caractère, la destination de son écrit tout concorde à expliquer qu'il se soit tu sur certains points, qu'il ait été volontairement incomplet : rien ne permet de l'accuser d'avoir menti. Pareil mensonge répugne à la gravité, à la bonne foi générale de son récit, à la sureté de ses informations, et l'Eglise de Liége qui avait fait entrer cette narration dans sa liturgie, douze ans peut-être

(1) Etude critique p. 73.

après la mort du saint ne doit pas être accusée non-seulement de fausseté, mais d'ineptie, car c'eût été de sa part tenter l'impossible, affronter l'absurde que prétendre imposer aux contemporains, aux témoins du martyre, une explication absolument dénuée de vérité.

Saint Lambert a-t-il pu jouir et disposer en paix de tous les biens acquis depuis plusieurs siècles par l'Église de son diocèse? Il eût été plus heureux en ce cas que tous les prélats du temps auxquels nous voyons partout des avides ou des puissants disputer quelques propriétés; plus heureux que les établissements religieux de cette époque que nous voyons à l'envi réclamer, obtenir, ou faire renouveler les chartes royales destinées à protéger leurs biens contre ces revendications; plus heureux surtout que son prédécesseur, S. Théodard : celui-ci était tombé sous les coups des assassins, comme il allait porter au Roi ses plaintes contre les spoliateurs de son église. L'a-t-on remarqué jusqu'à présent? toujours est-il que le dernier acte public dans lequel mention soit faite de ce Théodard est précisément une décision royale prise pour régler, ce semble, un litige de cette sorte : c'est la charte du 6 septembre 667 par laquelle Childéric II confirme les donations faites à l'abbaye de Stavelot, mais les réduit de moitié et confie le mesurage des lots ainsi déterminés, à l'évêque Théodard et à un noble de sa maison, ayant rang d'illustre, à un *domesticus* dans lequel il semble tout naturel de reconnaître Dodon, le futur assassin de S. Lambert : « Jussimus *patri nostro Theodardo episcopo vel illustri viro* ODONI DOMESTICO, *cum forestariis nostris ipsa loca mensurare* (1). »

Ce mesurage n'a-t-il fait naître aucune difficulté?

Ces difficultés sont-elles restées complétement étrangères au voyage entrepris par Théodard pour se plaindre des spoliations dont souffrait l'Église, au martyre dans lequel a péri cet évêque?

(1) *Recueil des ordonnances de la principauté de Stavelot*, p. 3.

Dodon n'a-t-il pas trempé peut-être dans ce premier assassinat? Saint-Lambert, de son côté, a-t-il pu abandonner les revendications de son prédécesseur? N'est-ce peut-être pas à sa fidélité à remplir le même devoir qu'il a dû cette dépossession et cet exil de sept ans auquel mit fin l'arrivée définitive de Pepin au pouvoir? Nous aurons l'occasion d'examiner ces questions dans un autre travail : il suffira de constater ici que dès ce temps, et dans le diocèse même du saint, les libéralités territoriales, recueillies par l'Eglise lui suscitaient bien des embarras, lui attiraient bien des querelles. Rien d'étonnant dès lors si ces querelles avaient fourni à Dodon l'occasion de ses premières aggressions contre l'apôtre dans lequel il poursuivait au fond bien plus le défenseur de la morale que le gardien du patrimoine ecclésiastique.

Suivant ce sens, tout s'explique, tout concorde à merveille dans l'exposé substantiel d'Hucbald : Gall et Riold ont bien perpétré, comme le rapportait la première version officielle, des violences criminelles, des envahissements sacriléges sur les gens et les biens de l'Eglise ; les neveux du saint, ont bien fini par tuer ces deux bandits, mais l'audace de ceux-ci leur venait de leur parenté avec Dodon : « *In quo fidentes patriam vexasse putantur* » et Dodon lui-même tirait son influence de la position honteuse de sa sœur auprès de Pepin : « *Hinc et Dodo suum plus exaltabat honorem.* »

Il devait donc encourager ces déprédations ; peut-être avait-il même poussé leurs auteurs à les commettre, irrité qu'il était des censures du pontife contre les adultères : « *Sat memor in dictis quæ sunt de carne sororis.* »

Dans ces dispositions il ne pouvait manquer de saisir le premier prétexte de se débarrasser d'un prélat importun : la mort de ses parents lui fournit ce prétexte ; — les reproches adressés par Lambert à la maison royale - soit qu'ils eussent été sur le point de faire chasser la concubine, comme le relate le vieil anonyme cité par Anselme, soit qu'ils eussent éclaté

dans la publicité de ce festin de Jupille auquel rien n'interdit de croire — au contraire — auraient achevé en ce cas, en provoquant la crise suprême d'indiquer au frère d'Alpaïde, le moment le plus opportun pour agir avec impunité : et le martyr aurait été frappé, dans la nuit de son arrivée à Liége, comme l'indiquent à la fois la première relation officielle et ce poëme d'Hucbald.

Combinés de la sorte, les renseignements des deux versions offrent-ils rien de contradictoire ? Ils se complètent et se confirment, au contraire, sans nous obliger d'accuser de falsification aucun des deux auteurs.

Et qu'on n'objecte point (1) le texte de la *Vie de S. Hubert*, écrite par son disciple : ses expressions vagues peuvent cadrer indifféremment avec l'une ou l'autre des causes du martyre ou avec toutes deux ! Qu'on n'allègue point non plus que Lambert lui-même demande à ses neveux, au moment où on les attaque, de subir la mort, en retour de celle qu'ils ont donnée à d'autres. Les biographes de ce temps ne se faisaient nul scrupule de prêter à leurs héros quelques discours édifiants ; ce texte même, à le supposer historique, n'indique point formellement qu'aux yeux du saint, la mort de Gall et Riold tués par Pierre et Andolet soit la cause et surtout la cause unique de l'agression de Dodon ; on peut en tout temps recommander l'acceptation du martyre comme une expiation ; et si Pierre et Andolet, comme il est permis de le croire en les voyant partager la vie, les voyages et l'habitation de l'évêque leur oncle, se trouvaient engagés dans la cléricature, il devient tout naturel qu'un prélat, scrupuleux observateur des saints canons, leur ait reproché d'avoir versé le sang.

Faut-il dire un mot, à notre tour, des motifs qui ont déterminé l'auteur et les réviseurs de la version officielle à laisser en dehors de leur récit tout nom, tout incident qui auraient

(1) Etude critique sur S. Lambert, p. 77.

révélé la part indirecte prise par Pepin au crime de Dodon? De toutes les questions qui se rattachent à ce débat, celle-là peut-être, a été le mieux et le plus amplement traitée; dès le XIe siècle Anselme en donnait la solution péremptoire, après avoir cité le texte de cet anonyme qui attribuait nettement l'attentat à l'intervention d'Alpaïde: « Je pense, écrivait-il, que le premier biographe du saint a omis de parler de cette cause pour ne pas blesser, (comme il arrive d'ordinaire) ceux-là dont les ancêtres s'étaient souillés d'un crime infâme (1). » Tous nos annalistes qui se sont, après Anselme, mêlés à cette discussion n'ont fait que le répéter; tous les critiques de la même opinion, que justifier ses dires.

Les gouvernements de nos jours laissent circuler à plaisir, quand eux-mêmes ne les répandent pas, les nouvelles les plus fausses, dès qu'elles peuvent les servir. Au VIIIme siècle, on se contentait de taire les détails de nature à desservir. La plupart des écrits de ce siècle revêtent ce caractère de prudence extrême: la vie de S. Théodard atténue singulièrement le crime de ses meurtriers et prend soin de ne les point laisser connaître; celles de S. Willebrord et de S. Boniface taisent les difficultés dont Pepin entrava les missions de ces apôtres. Impossible à peu près de rien connaître des fautes et des crimes des maîtres de ce temps, des usurpations de Grimoald ou des rapines sacrilèges de Charles-Martel. Les rois francs avaient eu leurs biographes officiels; les maires de palais eurent les leurs aussi, et quand surtout leur dignité héréditaire se fut tranformée en monarchie, la crainte, l'amitié, la reconnaissance ou le désir de s'attirer les bonnes grâces du pouvoir, tout engagea les écrivains à préférer le silence aux moindres détails compromettants pour ces princes (2).

Un exemple, à joindre à tous ceux qu'on a signalés déjà, donnera la mesure de la réserve des relations, écrites de ce

(1) Anselme, *Gesta*, *liber secundus*, § 8. — (2) Etude critique, pp. 62-70.

temps, même sans le caractère officiel de la biographie de S. Lambert, et beaucoup plus loin du séjour ordinaire des maires de palais et des rois carolingiens : il nous est fourni par le moine Aigrade, un contemporain du saint, dont il écrit la vie, Saint-Ansbert de Rouen. On y voit que si Pepin avait rappelé S. Lambert de l'exil de Stavelot au siége épiscopal de Maestricht, il ne s'est point gêné pour arracher Ansbert à son siége de Rouen et l'envoyer dans l'exil de Hautmont ; on y voit surtout qu'alors même que Pepin se conduit en persécuteur, les hagiographes monastiques ne trouvent pas un mot pour le blâmer, n'osent s'arrêter sur ses torts, les cachent le plus possible, le qualifient encore, en les racontant, des épithètes les plus laudatives. Dans l'histoire d'Ansbert, c'est le diable qui fait tout le mal, en égarant Pepin ; les conseillers anonymes de celui-ci sont seuls associés au démon dans la responsabilité de l'injuste déposition du prélat (1).

Le diable ne s'en tient pas là : il veut pousser Pepin à des mesures plus sévères : Ansbert est obligé, dit son historien, « d'envoyer au *très-excellent* prince le vénérable Halidulphe, pour lui donner les plus humbles satisfactions, et lui rappeler que ce n'est pas même volontairement que l'exilé avait accepté jadis les honneurs de l'épiscopat (2). » L'envoyé s'en fut donc « vers le généreux prince, » et l'historien qui vient de proclamer la parfaite innocence d'Ansbert se prête à enregistrer néanmoins que Pepin « voulut bien couvrir de sa clémence tout ce qu'on

(1) Callidus humani generis hostis malignorum contra Dei famulum sævire fecit invidiam, qui Pippino principi Herstallensi fraudulenter suggererent præfatum virum sanctum adversus eum tractare consilia. Accusatus, jussu ejusdem exilio deportatus in Altum-montem, *nullo extante crimine* humiliter exilii subiit ærumnas » (Acta. S. Belgii, v. 141). — (2) Qua propter venerabilem patrem Halidulphum accersiens idem præclarus pastor ad prædictum *excellentissimum* principem direxit, satisfaciens humiliter ejus animi voluntati, adjiciens etiam se non sua sponte episcopatus suscepisse gradum... Quapropter pergens prædictus cœnobii pater (Halidulphus) ad eum inclytum principem, superno juvamine fretus, petita concite impetrare meruit... (I., v. 142).

avait fait contre lui (1).» Il y a plus : Ansbert, mourant, n'ose pas se choisir un tombeau sans l'assentiment de son persécuteur : il envoye une députation nouvelle «à ce prince religieux, » pour solliciter humblement la liberté de sa sépulture : «misit iterum ad predictum *religiosum* principem, Pepinum *humillimam* petitionem » et l'exilé étant mort avant le retour de ces envoyés, les moines de Hautmont attendent dix-sept jours pour disposer de ses dépouilles, jusqu'à ce que la licence sollicitée leur soit enfin parvenue (2).

En voyant des moines aussi éloignés du séjour de Pepin «*procul a Jove, procul a fulmine*» agir avec cette réserve, écrire avec ces réticences, y a-t-il lieu de s'étonner de la prudence et des omissions d'un récit rédigé presque sous les yeux de ce prince, ou sous ceux du fils de son adultère, à l'usage du diocèse où ils avaient leur résidence habituelle, pour des offices auxquels ils pouvaient assister ?

Une dernière objection qu'on n'a point abordée jusqu'à cette heure, nous reste à rencontrer : pourquoi, si la cause du martyre a été l'inconduite de Pepin, pourquoi les offices de l'Église liégeoise se sont-ils si longtemps abstenus de la mentionner ; pourquoi la version accueillie par Hucbald ne vient-elle se placer auprès de la première version officielle qu'après deux siècles de désaccord ?

Pour les mêmes raisons qui avaient empêché tout d'abord le premier rédacteur de l'office de s'exprimer en toute liberté—ou pour d'autres aussi sérieuses.

L'Église catholique ne modifie jamais qu'après de longues informations, avec une prudence extrême, les récits une fois admis dans sa liturgie. Aujourd'hui encore le Martyrologe romain continue, après mille ans, à reproduire sur notre saint, la note du martyrologe d'Adon.

(1) Quæcumque perperam gesta fuerant clementer indulsit (id., id.). — (2) (Id., id., 143).

Puis, quoi d'étonnant si, sous le gouvernement de Charles Martel, fils d'Alpaïde, si sous ses yeux en quelque sorte, car tel diplôme du 1er janvier de 722 (1) atteste que lui aussi prit à Herstal ses quartiers d'automne — l'Église de Liége évita de rappeler les hontes de l'origine de ce prince aussi violent que souvent peu religieux.

Fulcaire, évêque de Liége, après Floribert, le fils et le successeur d'Hubert, avait probablement d'ailleurs, pris part au concile provincial de Verberie en 753 ; son nom figure au bas des actes du Concile de Metz, de 756, et ces deux assemblées avaient laissé entamer le principe de l'indissolubilité de l'union conjugale. Fulcaire eût-il pu sans s'infliger un cruel démenti proclamer qu'un demi-siècle auparavant, Lambert avait péri, lui, pour la défense du principe que sacrifiait la faiblesse de son successeur? Héritier de Charles Martel. Pepin le roi eût d'autant moins goûté qu'on rappelât ainsi devant lui les fautes de son aïeul que lui-même brûla quelque temps d'une flamme adultère pour une Alpaïde anglaise; que le Pape Zacharie avait dû lui rappeler en 748 l'excommunication dont l'Église frappe l'époux volontairement divorcé et qu'il avait fallu l'intervention du pape Etienne pour ramener au devoir l'oublieux mari de Bertrade comme pour rappeler, par les réponses données en 754 aux moines de Bretigny, — les prélats trop accommodants de son époque à l'austérité de la règle évangélique, en matière de mariage.

Les princes sortis du sang d'Alpaïde continuaient au surplus, à résider dans notre diocèse, aux portes mêmes de Liége : Herstal était en 752 le séjour du roi Pepin ; le pieux Carloman son fils devait habiter quelqu'une des villas royales dont notre ville était entourée : Chèvremont, Angleur, Herstal ou Jupille. C'est du moins ce qui ressort de la relation donnée par un contempo-

(1) La date de ce diplôme et de ceux cités plus loin est donnée, sauf indication contraire, d'après la Table chronologique de M. Wouters.

rain de l'ouverture du tombeau de S. Hubert et de l'élévation des reliques de ce saint (1). Charlemagne, qui ne le sait, ne resta pas moins attaché à notre territoire. C'est sous le début de son règne qu'on place la révision faite par Godeschalc, à la demande de l'évêque Agilfrid, du texte primitif de la version liturgique.

N'eût-ce pas été cruauté, ingratitude et folle bravade de retoucher devant d'aussi généreux bienfaiteurs de l'Eglise, cette vieille version dans un sens plus hostile aux maîtres du jour? Et si Godeschalc en avait eu l'envie, Agilfrid, que des liens de parenté unissaient à Charlemagne, Agilfrid qui obtint du prince, au rapport de Gilles d'Orval, des chartes favorables à l'Eglise de Liége, et à qui le grand empereur confiait la garde de son captif le plus important Didier, roi des Lombards, lui aurait-il permis de suivre ce dessein (2)?

Gerbald, le successeur d'Agilfrid, ne se trouva pas dans une position plus indépendante des circonstances ; sorti des conseils du prince pour monter à l'épiscopat, il essuya les observations de son souverain pour avoir parmi les fidèles de son diocèse des chrétiens qui ne savaient pas les prières les plus élémentaires.

L'on n'ignore pas non plus le soin avec lequel Charlemagne, grand amateur d'offices sacrés, remplissait parfois lui-même les fonctions d'index, faisait lire devant lui les passions des martyrs, ou prenait plaisir à diriger, au chœur, les cérémonies saintes et les chants ecclésiastiques. Eh bien, se représente-t-on le plus illustre des protecteurs de l'Eglise astreint à constater devant tous, aux pieds de l'autel, l'infamie de son aïeul. Au retour de ses innombrables expéditions, c'était pourtant bien dans notre diocèse qu'il passait le plus souvent l'hiver, revenant ici vers l'automne, c'est-à-dire vers la fête de Saint-Lambert, pour ne reprendre la vie des camps qu'après

(1) *La vie de S. Hubert*, etc., par le P. Ch. de Smedt, p. 44. — (2) Chapeaville, I, 149.

les solennités de Pâques; en 770 ce fut à Liége même, à Saint-Lambert « apud sanctum Lantbertum, » écrit Eginhard, qu'il s'établit pour célébrer la grande fête chrétienne; il ne séjourna pas moins d'une dizaine d'hivers à Herstal; nous avons des actes signés de lui, dans cette localité en mars 770, octobre 772, septembre 774, janvier 777, janvier 778, mars 779, octobre 781, septembre 802, et nous savons qu'il passa dix-neuf hivers bien comptés à Aix, qui faisait alors partie aussi du diocèse de Liége (1).

Walcand se trouva en face de son impérial ami, Louis le Débonnaire, dont on garde aussi des diplômes datés de Herstal 823 et 831, dans la même situation que ses prédécesseurs, en face de Charlemagne : il se tint naturellement dans la même abstention. Après l'évêque Hircaire qui reçut à Liége en 853 et 854 les rois Charles et Lothaire, l'évêque Francon se trouva dans une position pire : il n'eut pas seulement à défendre son diocèse contre les incursions normandes, à songer à sauver les trésors de ses églises au lieu d'en modifier les offices; il eut à se prononcer sur un renouvellement de la vieille histoire de Pepin : le cas de son ami et commensal l'empereur Lothaire qui voulut comme on sait répudier Theutberge pour épouser Waldrade. Francon ne se souciait pas assez de Lambert : dans une réunion d'évêques tenue à Metz en 863, il commit la faute de se ranger parmi les prélats plus courtisans que pontifes, dont la décision incorrecte prétendit légitimer la substitution d'une seconde épouse à la première encore vivante.

Réprimandé à ce sujet par le pape Nicolas I, il s'excusa de son erreur et sans doute, comme le Souverain Pontife le lui demandait, employa ses efforts à retirer Lothaire d'une union irrégulière : Lothaire reconnut sa faute, mais nul ne sera surpris que sous pareil empereur et sous pareil évêque on n'ait rien modifié à la version officielle du martyre de S. Lambert.

(1) Velault. Histoire de Charlemagne, p. 376.

Les souvenirs de l'erreur de Francon et de l'égarement de Lothaire étaient vivaces encore quand Etienne recueillit en 902 la succession épiscopale du premier. Ces souvenirs fâcheux, ce fait que les princes sous lesquels régnait Etienne, étaient les derniers descendants de l'adultère, suffisent à nous faire comprendre que ce prélat ait préféré s'en tenir à la version primitive; ait évité de refaire, de compléter comme il l'aurait pu sans doute sous bien des rapports, la biographie liturgique; se soit borné à réviser le texte de Godeschalc, ait pris soin même — soin significatif ! — d'arrêter sa rédaction nouvelle au récit des funérailles du Saint, sans plus aborder la question du châtiment de Dodon, ni d'aucun des bourreaux — prudence, réserve d'autant moins surprenantes de la part d'Etienne que ce prélat était apparenté lui-même aux rois dont la sœur de Dodon avait été la souche, qu'il en obtint maintes faveurs, les reçut dans sa ville, et vit, par exemple, l'empereur Charles séjourner à Herstal en 916, 919 et septembre 920.

C'est pourtant sous le pontificat d'Etienne, que la véritable explication de l'assassinat de Lambert ose enfin se produire à l'encontre du silence intéressé des uns, des obscurités craintives de la narration des autres. Mais en vérité, pour qu'Hucbald n'ait pas hésité à la présenter à l'évêque Etienne, en vue de la faire entrer dans l'office liégeois, ne fallait-il pas qu'elle fût dès lors bien répandue et bien accréditée, consignée qu'elle était déjà sans doute, comme nous l'avons dit, dans cet écrit aujourd'hui perdu, dont Hucbald semble s'être inspiré avant qu'Anselme n'en vienne plus tard à le citer textuellement?

Ne peut-on pas se demander même si un de ses échos n'avait pas pénétré dès ce temps dans l'office du saint. Nous avons dit quel évangile on lisait alors au jour anniversaire de la mort du martyr : « *Nolite timere pusillus grex, ne craignez rien, petit troupeau etc.* »

Ce texte sacré était en usage du temps d'Hucbald car il lui a fourni plusieurs des images de son poëme : les reins ceints, les

lanternes allumées, la mort impromptue, etc.; mais en somme éloge vague et général des vertus apostoliques, il cadrait bien avec la prudence et la réserve de la première biographie officielle. Faut-il croire que l'homélie explicative qui suit ce texte dans le manuscrit de Bruxelles, et dont l'écriture ne semble pas antérieure au XIIe siècle, était entrée en même temps que cet évangile dans l'office du saint. Si oui, c'est la reconnaissance indirecte mais officielle aussi qu'on savait dès ce temps que Lambert avait péri pour la même cause que Jean-Baptiste.

L'homélie se termine, en effet, en évoquant le souvenir du Précurseur du Christ; en rappelant qu'on n'a pas appris qu'il ait fait des miracles mais qu'il s'est mortifié et surtout qu'il a donné sa vie pour la défense de la vérité lorsqu'il osa déclarer à Hérode : « *il ne t'est pas permis de garder cette femme!* »

« Et le bienheureux Lambert, conclut l'homélie, ayant pro-
» noncé aussi cette même parole, au service de ce Christ qui a
» dit : *Je suis la voie, la vérité, la vie*, a obtenu la même
» couronne du martyre et a été glorieusement élevé à la posses-
» sion suprême de tous les biens du Seigneur son Dieu. »

Mais le texte mérite d'être intégralement cité ici :

De Johanne Dominus dixit quod nemo inter natos mulierum maior eo surrexit, non quia eum patriarchis omnibus et prophetis pretulerit, sed maioribus coæquavit.

Qui tamen miraculum nullum legitur fecisse, sed nuditate et inedia corpus macerasse, ad ultimum pro veritatis assertione capite diminutus esse.

Quid tandem dixit? *Non licet tibi eam habere!*

Et beatus Landbertus eamdem pro Christo qui dixit : *ego sum via, veritas et vita* vocem imitatus, similem est martirii coronam indeptus, et super omnia domini dei sui bona feliciter exaltatus.

N'est-ce pas un curieux indice, un précieux aveu que ce rapprochement? Et pour terminer de la sorte l'explication d'un

évangile d'une portée aussi peu précise dans l'espèce, ne fallait-il pas que dès les temps les plus anciens l'Eglise de Liége en connût beaucoup plus qu'elle ne voulait le dire officiellement, sur les causes du martyre?

Résumons donc et concluons :

A notre avis, aussitôt après la mort du saint, deux versions de son trépas ont dû se trouver mises parallèlement en circulation: la version liturgique, version prudente, craintive, incomplète, mais trahissant son insuffisance par son obscurité même : elle se contentait de rapporter que Dodon avait voulu venger par la mort du saint deux déprédateurs tombés sous les coups des gens du pontife ; — la version libre, plus franche, plus sincère, ajoutant que le blâme déversé par le Pontife sur l'adultère de Pepin, avait bien plus que la mort de ses parents poussé Dodon au crime. Cette version n'a pas dû tarder non plus à être consignée par écrit, notamment dans cet ouvrage anonyme dont nous ne connaissons qu'un extrait conservé par Anselme, mais qu'ont dû connaître Adon de Vienne un demi-siècle avant Hucbald et notre Hucbald lui-même. En combinant les deux versions, Hucbald nous a donc donné le premier l'explication la plus complète et la plus vraie des causes de l'immolation du martyr : explication que ne peut contredire la chronologie, que confirme l'étude des lois de l'Église et de l'histoire de ses évêques en ce siècle comme l'examen des devoirs et du caractère de Lambert en face de l'incontestable inconduite de Pepin ; explication avec laquelle concordent à la fois, le but d'édification et la destination liturgique de la version officielle; le texte, les obscurités, l'insuffisance, les demi-révélations de cette version : l'effroi général causé par le crime; l'impunité dont Pepin laissa jouir les coupables ; les pratiques de prudence et de réserve extrême des écrivains du temps; la peur enfin qu'on dut avoir, au lendemain du meurtre et qu'on conserva durant deux siècles d'offenser par des narrations trop nettes les princes, causes de l'attentat, leurs descendants, bienfaiteurs de l'Eglise ou les prélats infidèles aux exemples du martyr.

Sans doute, il reste trop d'obscurités encore dans l'histoire des siècles dont nous avons eu à parler pour qu'aucune thèse à leur sujet puisse s'imposer à la croyance de tous avec une incontestable évidence; nous n'oserions donc nous flatter d'avoir résolu toutes les questions relatives à la cause de l'immolation de S. Lambert. Avons-nous, du moins, sur quelques points dissipé quelques brouillards, fait lever un jour plus ou moins lumineux? Nous le souhaitons et nous aurons atteint notre but si nous avons pu, par cette étude, faire reconnaître dans l'auteur jusqu'à présent réputé anonyme de la Vie en vers de S. Lambert, une des figures les plus intéressantes d'entre les littérateurs du IXe et du Xe siècle, et par cette dissertation rendu au patron du pays liégeois quelques rayons de cette auréole qu'on lui a si vivement disputée: l'auréole du martyre glorieusement subi pour la défense des mœurs chrétiennes et de la chasteté conjugale.

JOSEPH DEMARTEAU.

Le manuscrit de la Bibliothèque royale auquel nous avons emprunté le poëme qui vient de faire l'objet de cette étude, outre les poésies et l'office reproduits avant ce poëme, nous offre, à la suite de cet office, la relation de trois miracles obtenus de Dieu, par l'intercession de S. Lambert, « nostris temporibus » à la même époque où fut composé le poëme. Le premier de ces prodiges s'est accompli, du temps de l'évêque Francon, aussitôt après l'invasion des Normands : des témoins oculaires pouvaient encore, dit le narrateur, en attester la vérité quand il a pris la plume. Le second paraît dater aussi de l'épiscopat de Francon; le troisième a eu lieu sous celui d'Etienne, successeur de Francon et rien dans le texte — au contraire! — n'interdit de croire que ce dernier récit, assez circonstancié, et le plus pittoresque de tous — aurait été mis

par écrit du vivant même de ce prélat, soit en 920 au plus tard. En tout cas, Francon étant mort en l'an 903, le narrateur de ces miracles, pour attester que des contemporains de cet évêque pouvaient rendre témoignage à l'exactitude de ses dires, a dû rédiger son travail dans la première moitié du dixième siècle.

Les Normands avaient incendié, en 882, la basilique de S. Lambert ; après leur départ, et le retour en ville de la population liégeoise, la châsse du Saint fut sans doute déposée dans l'église avant qu'on eût pu achever de réparer, ni même de recouvrir cette église; une nuit la neige tomba et pénétra partout dans la basilique : elle ne toucha pas toutefois aux voiles (sandalia) qui formaient le seul abri de la châsse. Tel est le premier prodige. Le second consiste dans la guérison de sept infirmes délivrés soudain de leurs maux, pendant qu'on célébrait la nuit l'office anniversaire du Saint. Le troisième nous montre une mère de famille, aveugle de naissance, avertie en songe de se rendre au temple de Lambert et d'y boire d'un breuvage, composé sans doute d'eau bénite sur son tombeau : l'aveugle obéit, arrive à Liége, boit le breuvage, retrouve la vue et ne sait, toute surprise, ni reconnaître son mari et ses fils, ni se faire une idée de la distance à laquelle se trouvent d'elle les objets dont elle est entourée.

L'antiquité de cette triple relation, l'avantage qu'elle a de nous présenter un spécimen littéraire curieux, d'une époque dont il nous reste si peu d'œuvres liégeoises ; son rythme assez caractéristique, les fautes mêmes qui déparent cette composition, les commentaires mathématiques ajoutés à l'exposé du deuxième miracle, les hellénismes qui émaillent ce récit *(somate, rimate, agalmate, thanata)* tout lui donne un cachet original, et lui mérite d'être reproduit, autrement que par extraits comme l'ont fait les Bollandistes du siècle dernier. Le voici tout entier.

INCIPIUNT ANTIQUA DEI MIRACULA IN HONORE LANTBERTI MARTYRIS NOSTRIS TEMPORIBUS INNOVATA.

I. — Ratum ducitur affore subnexum, in marginoso priscorum calce signorum, quod nostris in œvis supera pietas dignanter maluit actum, uti nullo tempore deficientibus domini beneficiis, munia gratiarum rependere, sanctumque suum quem novis frequenter revisit honoribus, semper novi conaminis studio maturemus amare. Fideliter itaque sollertiam antestitii regente, deo digno ut creditur episcopo Francone, quam plura nobis visa sunt miraculorum insignia, meritis almifici patris lantberti, a cunctipotente laudabiliter data. Quæ quidem si omnia paginis ingesta singillatim scriptui mandarentur, nimiæ longiturnitatis spatio vacantia, fastidium irrogare haberentur. Morum est tamen solitum variamen, haud diu in unum defigere mentes acumen. Quo circa sit satis audientium votis, terna dumtaxat edici, ad indisparandæ gloriam trinitatis. Ergo dum truci peste nortmannica quaquaversum quodcunque populando bachata, in cremata prorsus qua somate quiescit suæ sedis aula, necdumque saltem mediestinæ reparationis acceleratu demum structa de locis ad quæ fugerat relatum sui custodes pernoctarent vigili cura, nivium enormis exuberantia, prout totum erat patulum fenestris. affluens, nihil penetralium, nisi tantum ejus sandalia dimisit inoperiens Atqui neque per quippiam sursum, neque quantum medietas palmæ capit laterorsum, his venerabilitatem servans, extitit accedere audens. Quod e vestigio mane palam plebeia multitudine scitum, mactæ mirabilitatis extollentia ubique sonuit inaltatum. Cuiusque tunc temporis visores, adhuc nobiscum degentes, morantur narratores. En rationis capaces, dum creaturas natura irrationabiles, famulitio sanctorum attenditis ac si rationabiles; perpendite vos circum circa caventes quin quod illæ supra se mutantur in potius, subter vos ipsi labando mutemini in pejus. Convertibilem ex adverso fieri naturam certum est omnino admonitionem fore divinam. Quin etiam anticipamen sequentium creaturarum commonefacit ne desistamus initium esse aliquod earum. Si quidem id deficientes desistimus necessario capitis honore præstitum, quas ad ruborem nostris, velimùs nolimus sequimur ceu servi. Verum hoc quippe, verum hoc vir iste, nulla in se admisit ratione. Ideo presenti et absenti in carne obsecundant ei ut famulæ. Jam olim cum vivente luctatæ sunt eo et victæ cessere subponentes colla ei, imperio modo hui ; suimet pros-

tratæ palestræ memorantes pavitando perpetuo decorare festinant eum servitio. Ypodamatis occasio ei imflixum nivium cruciamina, ypodamatis veneratio et usquequaque spargit virtutum odoramina. Stanti propter crucem nix frigoris impegit asperitatem : stanti juxta crucifixi regis claritatem nix exsamusim confert ipsam nobis prædicans lenitatem. Nunc, nunc converso ordine addiscimus qm quidem velut per quæ peccaverit quis per hæc et torquebitur. ita et per quæ benefecerit et glorificandum erit.

II. — Alio denique per multorum temporum in excursu memorandum universis seculorum succursibus tale communi visu spectantes crevimus. Nocte etenim Natalis eius, dum vigiliarum cantisonus actitabatur cultus, iamque octavi responsorii alte personabat melos ymnidicus, uno in puncto, unoque momento, contractorum nec non pariter cæcorum officia, virtute membrorum cælitus per dudum suetos poros refusa, septeno lætantia numero spiiant reparata. Quo in facto aliquid laudium addere, magis est profecto decerpere quum nemo nostrum tanto fonte facundiæ valet exundare qui non superatus dispareat eius pelagi abrupta voragine. Sed quia juxta psalmographi suasum narrabo omnia mirabilia tua fatum si quantum scitur tantum edicitur, totum expletum consummatur affectantes persolvere integrum debiti pro ut quimus loquamur in agalmate tanti patroni immo qui in eodem operatur dei. Septem videlicet annorum curriculis malorum impetigine abstractus apice ut præfatur extorris præsulatus strictim vixit inter monachos conversatus ; consequens astat vellere creantis totidem meritorum eum honestare donis et antiqua probra modernis inter lita reddere venustamentis. Et ut dicamus de singulis numerorum ascensibus quibus scandens ut pote gradibus ad summum est perfectionis exolitus : in monade cujus linea insecabilis ac sine ulla extenditur scissura latitudinis, pede fidei introitum capiens, unam deitatis essentiam semper insecabilem semperque existentem credidit colens. In diade vero prima forma paritatis, duobus æquis gaudente pariter ponderatis, quæ societas vinculi quo media nectuntur habetur utrimque communis, primum fraternæ dilectionis mensuralitati adhærens iusta lance semet proximumque libravit viscera caritatis cuicumque impertiens dein ad unum deum volatim ultra supraque se digressus absque sui trutina eum in diligendo laboravit fidus. In triade quidem, calculo scilicet prin-

cipe imparium atque perfecto inconfundendam trinitatem personarum fideliter venerans in deo principe vero sine pari ac sine alterius indigamine perfecto cogitatione, locutione, operis exhibitione, ipsi percuncta sede subdat tricario. At neminem animo turbatum moveat, ut quid allusione diadis inter unitatem trinitatemque deitatis ratio ponendam censuerat caritatem amoris. Nam quod esse semet dixit hoc intra se nullatenus deus inserendum contempnit. Deus caritas est Johannes inquit. Porro in tetrada qua inest soliditatis certa perfectio numero equidem longitudine ac profunditate composito quo gradatim plicito, omnium numerorum integratur multitudo, prudentia, justitia, fortitudine simulque temperantia, a quibus abesse nulla novit bonorum actio, sed ab eis emanat omnis eorum ductio : huic sane quadrige insidens nunquam vacillavit in invio, invicto regi perfecte militavit suo. In pentade etenim quinque corporis sensus, officioso sudamine in se prius exercens, exinde ejusdem imitatu computationis, ipsos viris et mulieribus explendo prædicavit distribuens, constat namque ex utriusque sexus numero Tryas sane virilis est, dyas fœmineus existimatur. In senario denique differentiarum totidem motus, sive priorsum sive retrorsum, sive dextrorsum sive sinistrorsum sive sursum sive deorsum versus, nequaquam vafris mundi usibus, sed cæli contribuebat utilitatibus. In eptade quoque septem corporis partes hominem perficientes decenter flectens redigebat ad conditorem famulatu repedantes. Et quod his maius erat sigillo septiformis spiritus sancti gratiæ hæc cuncta signata muniebat; iccirco ab omni jure, tutatis claustris et seris salva custodiebat. His septem servitutum mancipatibus indefesse suis insudans semet ancillabatur diebus; nunc quia penitus servili mundo exemptus tempore potitur inrefragandæ libertatis et inter filios in secretis sortem adeptus participatur inmarcescendæ hereditatis quatinus adhuc vernaculi eum extra se suscipiant sui contubernio carentem ordinis septiplicibus foris expectantibus eis mandatur signorum vocibus.

III. — Tenente de cetero statim successum episcopii viro sanctitatis atque generositatis illustri, Stephano pontifice insigni, solius Filii Dei prodigium in prælibati Patris celsitate perspeximus gestum, quod nunquam de altero nec visu, nec relatu percepimus notum. Quædam cæca nata, et quotenus plures prolium genuit, sic multata, in hunc modum per somnium audire meruit a voce dominica, ter in singulis noctibus ita ad se

exorsa : Quid diu in nativa durans manes cæcitate? Surge pernix, limina lantberti martyris adi : inibi tibi dabitur potio gustus salutigeri, qua hausta percipies visum tui, quo sola illius gloria in te demonstranda actenus cassata caruisti. Dumque id tertio aurium officio excepit, finitimis que iuxtim positis crebro rimate expositum edidit, omnium hortamine coacta, habitaculum liquit et in Leodicum usque itiner tendens venit. Tum eadem valvarum foribus gressu propinquans extimplo ac si thanata solo cecidit palpitans. Quam multis qui assistebant, sustinenter præstolantibus, et quidnam fors eventuum fini daret, nosse cupientibus, felici auspicio illa post multum sensim respirans, et sessu paululum se erigere nitens, biberem se porrigendum clamoribus increpuit, horrendum sonans. Quem cum procul haud quaquam remoratum funditus epotavit, ipsis suis manibus, tamquam squamas ab occulis vellere cœpit, ac nisi si ab aliis strictim tenta contrairetur, ultra opus ab ipsa fricati, radicitus stirparentur. Sic videscens, nec maritum, nec filios erat cognoscens ; sed velut quos nondum habuerat, qui essent, eis importunantibus, nescia interrogabat. Creaturarum subtantias quas ante nisi solis agnoscebat vocabulis, admodum stupida mirans, tota sequenti ebdomada earum discere hebetando quærebat distantias ; ita ut palam cunctis facultas daretur advertendi. quod numquam usa fuisset lumine sui. A pluribus tamen iam scientibus omni iuramine testabatur, sic ortam extitisse parentibus. Jam quid super isto dictum feremus? Specialitatis suæ proprio Christus eum ditavit, forsan præ ceteris sibi specialem ascivit. Majora suis minoribus miraculis egerunt sui quem admodum spoponderat discipulis. Iste uni ex majoribus præferens istud maius suo creatori adhærere quitur credi propius. Ecce bonus agonizator. Ecce bonus remunerator, Fidelis fideli credidit : proper ea falli non potuit. Simul in cœlis coram lætantur angelis, et qui alias in terris non conspicimur signis gratulari monendo condiscimus. Invisibiles apud superos illi adduntur honores qui etiam apud infimos ne deficiant cessantes sedulo excitati amamur per miraculorum voces. O inspector interne, o arbiter æquissime, o retributor largissime qui ea etiam in præsentiarum sanctis tuis incessando retribuis per quæ tui amore vigendo fortunate tuis inhæsere preceptis. Undecumque iam cuniectum verificatur quod tibi parendo omne fortunium procuratur. Utinam ergo quicquidem surgens levetur quum nichil est quid ambigetur nisi quod omnium concinenti voce deus laudetur. Dicat cælum, resonet solum, succinat atque infelix baratrum ac simul omne creatum illi benedicens

amen respondeat verum. Nos quoque cum illi juncti uniamur pro viribus et tam voce clamoris quam actionis ipsum in sanctis extollere satagamus. Quandoquidem ipse prestat ut fiat, ipse facit ut retribuat, ipse tribuit ut se glorificandum reddat, Jesus Christus semper et ubique benedictus, quem cum patre et spiritu sancto deum regnantem novimus in seculis seculorum omnibus.

SOMMAIRE.

Le manuscrit 14650-59 de la Bibliothèque royale de Bruxelles (3) et le manuscrit 8565 de la Bibliothèque du Vatican (384). Texte de l'Office de Saint-Lambert, par Etienne, évêque de Liége (389) du poème biographique écrit pour Etienne (395) d'une hymne, d'une poésie (418) et d'une relation de miracles, (514) du Xme siècle. L'auteur du poème ne peut être ni Etienne, ni un écrivain liégeois (422). Il faut le chercher au monastère d'Elnone où de Saint-Amand (425) et les travaux hagiographiques d'Hucbald, moine de cette abbaye (426) ses relations avec l'évêque Etienne (429), l'examen comparatif de ses procédés littéraires (432), permettent de lui attribuer la paternité du poème. Ce poème ne complète les biographies antérieures que sur quatre points : l'étymologie du nom du saint, le message que Lambert fait tenir à Dodon (446), la pénitence septennale qu'il se serait imposée (447) et les causes du martyre (452). Ces causes sont la défense du patrimoine de l'Eglise, (453 et 499) et surtout la condamnation par S. Lambert des relations de Pepin et de la sœur de Dodon (455). Alpaïde n'a jamais été que la concubine du prince (458). Les lois ecclésiastiques (461), la conduite des évêques du temps et des saints (465), l'éducation et le caractère de Lambert (469) attestent qu'il a dû réprouver ce concubinage, si même l'épouse abandonnée n'en a point porté plainte au tribunal où il siégeait comme juge (471). Les chartes et les vies de saints contemporaines (473), les chroniques les plus autorisées et l'époque de l'avènement de S. Hubert au trône épiscopal, font concorder la date de l'assassinat avec celle de l'adultère de Pepin (479). Les biographies de S. Lambert se divisent en deux catégories : les versions liturgiques, venues toutes jusqu'à nous (486) et les récits sans caractère officiel, dont le plus ancien est perdu, mais, cité par Anselme, semble avoir été connu d'Adon de Vienne (489) et d'Hucbald (491). La relation de celui-ci complète donc la version liturgique (493) en éclaire les obscurités (497), et la crainte d'offenser soit les princes issus de l'adultère, soit des évêques infidèles à l'exemple de S. Lambert (505) explique qu'elle n'ait remplacé l'autre qu'après deux siècles, encore qu'elle se trouvât confirmée par le texte de l'homélie sur l'Evangile le plus ancien de la fête du saint (511).

TROISIÈME SUPPLÉMENT

AUX

RECHERCHES SUR LES CARTES DE LA PRINCIPAUTÉ DE LIÉGE

ET SUR LES PLANS DE LA VILLE.

PRÉFACE.

Dans l'introduction de mes listes de cartes et de plans, publiées à Anvers et à Gand, j'ai émis quelques considérations sur l'opportunité de ces publications et sur les principes qui m'ont guidé dans le choix des matériaux qui m'ont servi. Je crois qu'il ne sera pas inutile de reproduire ici ces considérations, pour répondre d'avance aux observations que l'on pourrait me faire.

Une énumération de tout ce qui existe en fait de cartes d'un certain pays peut d'abord être utile pour l'histoire de ce pays, puisque ces cartes en représentent la configuration à l'époque où elles ont été dressées, avec les villes qui s'y trouvaient alors et l'orthographe de leurs noms, qui a été changée plusieurs fois depuis, jusqu'à l'époque moderne.

Il en est de même pour les plans de villes, car ces plans ne donnent que les rues existantes à l'époque de la confection du plan, les noms de ces rues avec leur orthographe, les édifices qui y étaient construits, etc.

Outre que la connaissance de ces objets peut élucider des questions d'histoire, elle peut aussi aider à décider des points litigieux. Il est, en effet, arrivé plus d'une fois que les magistrats d'une commune, les tribunaux même, ont dû recourir à ces anciens documents pour décider des questions de propriété, de limite, etc. Si on ne le fait pas plus souvent, ce n'est que parce que l'on ignore l'existence des plans qui donnent les indications nécessaires.

Une semblable énumération peut aussi sauver de l'oubli les anciennes productions, qui souvent sont dédaignées et mises au rebut par cela même qu'elles sont anciennes. Comment, en effet, expliquer le fait qu'il n'existe plus qu'un seul exemplaire connu de quelques plans et de quelques vues remarquables par leur étendue, telles que la vue de Liége de 1618, en quatre feuilles, qui se trouve à la bibliothèque de Leyde, le plan d'Anvers de 1565, en vingt feuilles, de la collection Plantin, et la vue de la même ville de 1515, en douze feuilles, dont les archives d'Anvers sont dépositaires, le plan de Gand de 1637, en huit feuilles, que l'on rencontre à la bibliothèque nationale, à Paris, le plan de Paris de 1552, en huit feuilles, de la bibliothèque de Bâle, etc., etc. Comment tous les autres exemplaires de ces productions remarquables ont-ils pu être détruits, si ce n'est par l'incurie de leurs propriétaires.

Quant aux principes qui m'ont servi de guides dans le choix des matériaux, les voici : je me suis efforcé de rendre mon travail le plus complet possible ; j'ai tâché de ne rien omettre, de sorte que j'ai dû citer même des pièces paraissant peu importantes; si elles ne le sont pas pour une personne, elles peuvent l'être pour une autre; si elles ne le sont pas maintenant, elles peuvent le devenir plus tard. Elles peuvent toujours être intéressantes sous un certain point de vue et la limite à assigner entre ce qu'il faudrait citer et ce qu'il faudrait rejeter diffère d'après le point de vue auquel on se place. J'ai donc

préféré tout citer afin que l'on ne puisse pas me reprocher des oublis.

Je rappellerai que je comprends dans les cartes généralement tout ce qui est au-dessous de l'échelle de 1 à 20,000 et dans les plans tout ce qui est à cette échelle et au-dessus.

Comme je le disais dans mon premier travail sur Liége, j'ai admis dans les cartes, les cartes partielles, les plans de bataille, les cartes donnant les environs des villes, etc. Il y en a aussi qui s'étendent hors de la province, mais cependant dont la province de Liége fait le principal objet.

Les plans sont tous à l'échelle de 1 à 20,000 ou au-dessus : il n'y a que quelques petits plans ou quelques vues qui sont à une échelle plus petite et que malgré cela je n'ai pas pu comprendre dans les cartes parce que les environs de la ville ne s'y trouvaient pas.

J'ai dû aussi admettre les plans ou les vues partielles de l'intérieur de la ville, lorsqu'ils comprennent une assez grande agglomération de maisons et forment un quartier.

INTRODUCTION.

Ce troisième supplément comprend la description de 101 cartes et de 283 plans. Ce ne sont pas cependant toutes nouvelles découvertes. Il faut d'abord en défalquer 23 cartes et 24 plans faisant partie du premier supplément. J'ai cru convenable de les comprendre dans celui-ci parce que ce supplément étant épuisé il devenait impossible aux amateurs de se procurer mon travail en entier. J'ai profité de cette occasion pour compléter les descriptions de ce supplément. J'ai également complété la description de 6 cartes et de 26 plans ou vues de mon premier travail et du second supplément, de sorte qu'en réalité il n'y a que 72 cartes nouvelles et 233 plans. C'est déjà un assez beau contingent. Il se compose des cartes et plans parus depuis la publication de mon deuxième supplément, daté de 1868, et d'autres que j'ai rencontrés dans les bibliothèques publiques et chez les particuliers, parmi lesquels je dois principalement citer M. le chanoine Henrotte et M. Léonce Digneffe, amateurs à Liége, dont les magnifiques collections ont été mises à ma disposition avec la plus grande complaisance. Je leur en adresse ici tous mes remercîments.

J'ai ajouté à ce troisième supplément une table générale qui fera comprendre toute l'importance de mes listes. Elle renvoie aux pages de mon premier travail ainsi qu'à celles du second et

du troisième supplément. J'y ai introduit un nouveau numérotage qui fait voir que le nombre de cartes s'élève à 255 et celui des plans et vues à 404.

Il y a certainement encore des vides, mais ils tendent à se combler et je compte pour cela sur l'appui des personnes qui s'intéressent à ces sortes d'études.

Liége, le 26 septembre 1877.

PREMIÈRE PARTIE.

CARTES GRAVÉES

CHAPITRE Ier.

Evêché et Principauté de Liége.

1500?

N° 1. Carte du pays de Liége sans titre, gravée sur bois, écriture du 15e siècle.

Le nord est placé à gauche de la carte et le sud à droite.

Le milieu de cette carte est occupé par la ville de St-Trond. *(S. Truyen.)*

De ce point comme centre sont tracées des circonférences de cercle, dont l'espacement devient de plus en plus petit à mesure qu'on se rapproche du cadre. Le n° 0 étant au centre, les cercles sont numérotés jusqu'à 19 dans la largeur de la carte et jusqu'à 15 dans la hauteur. Ces numéros sont reportés sur le cadre rectangulaire au moyen de tangentes fictives aux cercles, parallèles aux côtés de ce cadre.

Sur les limites de cette carte on voit les villes de Limbourg, Aix-la-Chapelle, Venloo, Grave, Ravenstein, Calmptout, Louvain, Nivelles, Rochefort, etc.. La ville de Liége est intitulée *Luyck*.

Aux quatre coins de la carte sont des figures qui représentent les quatre vents. On a laissé une place en blanc pour le titre.

Larg. 0m48, haut. 0m40.

Fait partie de la collection de M. de Theux, de Montjardin, qui l'a acquise de M. Lavalleye.

1570.

N° 1 *bis*. (1) Carte intitulée : *Leodiensis diœcesis typus. Theodorus Galle excudit Antverpiæ. Cum gratia et privilegio decennali, A. Ort.*

Avec trois échelles.

Le nord est placé à gauche.

Larg. 0m47, haut. 0m36.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Theatrum orbis terrarum*, par Abraham Ortelius. Anvers, 1570, n° 37.

L'édition espagnole a pour titre :

Theatro d'el orbe de la tierra de Abraham Ortello. El qualantes il estremo dia de su vida por la postrera rez ha emendado, y con nuevas tablas y commentarios augmentado y esclarescido. En Anveres, se vende en la libreria Plantiniana. 1612. Un vol. in-folio. Pag. 42.

1589.

N° 2 *bis*. Carte intitulée : *Leodiensis diœcesis.* (Hors du cadre.)

Le nord est à gauche : il est mal indiqué sur la carte. Avec une échelle.

Cette carte s'étend jusqu'à Ruremonde au nord, Bouillon au sud, Marienbourg à l'ouest et Aix-la-Chapelle à l'est. Elle comprend donc les provinces de Liége, Limbourg, Luxembourg, Namur et Brabant.

Larg. 0m10, haut. 0m07.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Epitome theatri Orteliani præcipuarum Orbis Regionum delineationes*, etc. : Anvers. P. Galle et C. Plantin. 1589. Un vol. in-12° oblong. Page 34.

1603.

N° 6. Carte intitulée (2) : *Limburgensis ducatus tabula nova*

(1) Cette description doit remplacer celle du n° 1 de mon premier travail

(2) Cette description doit remplacer celle donnée dans le premier travail.

excusa sumptibus Joan. Baptistæ Vrints, æmuli studii geographiæ D. Ab. Ortelii. P. M. cosmographi regii, etc. :

Les armoiries de l'ancien duché de Limbourg sont au-dessus du titre.

Avec une notice conçue ainsi : *Illustrissimo doctissimoque domino D. Gastoni Spinolæ comiti Bruacensi,* etc., etc., *hanc tabulam geographicam novissimis dimensionibus a se ad exactissimam reductam perfectionem Aegidius Martini Antverpiensis in utroque jure licenciatus et mathematicus fecit et dedicavit. Anno* 1603.

Les armoiries de Spinola sont au-dessous de cette dédicace. Il y a trois échelles.

Larg. 0m465, haut. 0m375.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Theatro d'el orbe de la tierra de Abraham Ortello,* etc. Anvers, 1612. Un vol. in-folio. Page 44.

Et dans l'édition latine qui a pour titre : *Theatrum orbis terrarum Abrahami Orteli Antwerp. geographi regii. Antverpiæ, extat in officina Plantiniana.* 1612. Un vol. in-folio. Page 45.

Ainsi que dans un recueil sans titre de cartes dues à Bertius et autres, catalogué sous le n° 29 à la Bibliothèque de Gand.

1616.

N° 8. Carte intitulée (1) : *Limburgensis ducatus nova descriptio auctore Ægidio Martini. Anno* 1616. *P. Kœrius excud.* 1616. (2)

Avec les armoiries de l'ancien duché de Limbourg, une petite vue de *Limborch,* une échelle et deux personnages en costume du temps avec l'inscription : *Limburgenses.*

Larg. 0m47, haut. 0m355.

(1) Cette description doit remplacer celle donnée dans le premier travail.

(2) Une autre édition porte : *Visscher excudit.* 1625.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Gerardi Mercatoris*, etc., 1607.

Ainsi que dans celui intitulé : *Theatrum urbium et civitatum orbis terrarum*, par Georgius Braun et Franciscus Hohenbergius. Cologne 1572 à 1616. Six volumes in-folio. Le deuxième volume dans lequel se trouve cette carte a pour titre : *De præcipuis totius universi urbibus, liber secundus*. 1574.

Elle se trouve également dans l'ouvrage intitulé : *Petri Kœrii Germania inferior, id est XVII provinciarum ejus novæ et exactæ tabulæ geographicæ, cum luculentis singularum descriptionibus additis a Petro Montano. Amstelodami impensis Pet. Kœrii*. 1622. Un vol. in-folio.

Enfin elle se trouve aussi dans : *Belgium sive Germania inferior continens provincias singulares septem decim juxta artem geographicam perfectissime descripta variisq. regionum partibus distinctis tabulis aucta, per N. J. Piscatorem*. 1634. Un volume in-folio.

1616.

8 *ter*. Carte intitulée : *Limburgum*.

Le nord est en haut.

Larg. 0^m12, haut. 0^m08.

Se trouve dans les mêmes ouvrages que la précédente, pages 348 et 290.

1617.

N° 10 *ter*. Carte intitulée : *Carte du Limbourg. Amst. ap. Pet. v. d. Keere ou Kœrius*. 1617.

Larg. 0^m, haut. 0^m.

Fait partie de la collection de M. Bodel van Nyenhuis, léguée à la bibliothèque de l'Université de Leyde.

Larg. 0^m57, haut. 0^m335 sans le titre et 0^m36 avec le titre.

1627.

N° 10 *quater*. Carte intitulée : *Leodiensis diœcesis typus*. 1627.

Avec trois échelles. Le nord est à gauche.

Autour de cette carte se trouvent les vues des villes de Bouillon, Couvin, Thuin, Visé, Waremme, Fosses, Looz, Tongres, St-Trond, Hasselt, Maestricht, Liége, Huy, Dinant, Maeseyck, Bilsen, Beeringen, Ciney, Brée, Stockhem, Herck, Peer et Hamont, ainsi que les armoiries de ces 23 villes. Les vues occupent le haut du cadre ainsi que la droite et la gauche, et les armoiries le bas du cadre. Liége est au milieu.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé: *Theatrum urbium et civitatum Orbis terrarum,* par Georgius Braun et Franciscus Hohenbergius. Cologne 1572-1616. 6 vol. in-folio. Le 2me volume dans lequel se trouve cette carte, a pour titre : *De præcipuis, totius universi urbibus, liber secundus.* 1574.

1649.

N° 14 *bis.* Carte sans titre des environs de la ville de Liége.

Avec deux échelles et une rose des vents.

Cette carte s'étend depuis Aigremont et Ramet en amont, jusqu'à Visé en aval de Liége, et comprend aussi Dalhem, Looz, Colonster et Esch à sa limite. On voit un combat à Jupille et un autre à Fléron.

Il y a des chiffres de 1 à 28 renvoyant à une légende.

Larg. 0m15, haut. 0m145.

Sur la même feuille que le plan de la ville de Liége de 1649, n° 9 bis.

Ce plan se trouve aux archives de l'État, à Bruxelles.

1650.

N° 14 *quater.* Carte intitulée : *Ducatus Limburgum auctore Ægidio Martini. Amsterdami apud Guiljelmum et Joannem Blaeu.*

Avec deux échelles. Le nord est en haut.

Le titre est surmonté des armoiries du Duché de Limbourg.

Larg. 0m475, haut. 0m56.

Se trouve dans le même ouvrage que le précédent. Page 15.

Et dans l'édition latine du même ouvrage, tome IV, 1re partie, page 21.

Ainsi que dans l'édition française, tome IV, page 35.

1652.

N° 15 *bis*. Carte intitulée : *Limburg ducatus*.

Avec une échelle. Le nord est à droite.

Les bords du cadre à droite et à gauche sont en demi-cercle.

Larg. 0m155, haut. 0m10.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé: *Caert en Stede-boexken van Nederlandt, vertoonende de XVII Provintien in't geheel en besonder, als oock derselver principaele Steden, soo als die hedensdaechs in haer Fortificatien gesien worden.* Amsterdam Jan Janssen Brouwer, 1652. Un volume in-12, oblong.

1674.

N° 26 *bis*. Carte intitulée : *Carte des camps de Hologne et de Neuville sur Méhaigne le* 26 *et* 27 *de May* 1674. *Corrigée et augmentée par le Ch. de Beaurain. Géographe ordinaire du Roy. N°* 12. *Page* 30.

Avec une échelle, une rose des vents.

Au nord Wamont, Waremme, au sud Asche, Longchamp, à l'ouest Jodoigne, Glimes, Aluan et à l'est Bleret, Chapon-Seraing, Beaussart.

Larg. 0m46, haut. 0m305.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Histoire de la Campagne de M. le Prince de Condé, en Flandre en* 1674 ; etc., par le chevalier de Beaurain. (Texte par d'Aguesseau.) Paris 1774. 1 vol. in-folio. Page 30.

1692.

N° 29 *bis*. Carte intitulée : *Limburgi ducatus et comitatus Valckenburgi nova descriptio per J. Peters. J. Peeters, ex. J. Harrewyn fecit.*

Avec deux échelles et une rose des vents.

Le titre est gravé sur une fontaine dans les eaux de laquelle sont des baigneurs, à gauche on voit des buveurs et à droite Diane chasseresse. Les armes de Limbourg sont dans le coin inférieur à droite.

Cette carte s'étend jusqu'à Liége, Maestricht, Susteren, Sittard, Aix-la-Chapelle, Limbourg et Verviers.

Elle comprend donc la partie nord-est de la province de Liége et la partie sud du Limbourg hollandais.

Larg. 0m18, haut. 0m145.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *L'atlas en abrégé, ou nouvelle description du monde, tirée des meilleurs auteurs de ce siècle, par Jaques Peeters. A Anvers, chez l'auteur, aux quatre parties du monde.* 1692. 1 vol. in-12. Page 31.

1692.

N° 29 *ter*. Carte intitulée : (1) *Le Limbourg, où sont le duché de Limbourg, le comté de Dalem ; les seigneuries de Fauquemont et de Rolduc dressé sur les mémoires les pls récents par le Sr Sanson géographe ordre du Roy. A Paris, chez H. Jaillot joignant les Grands Augustins aux 2 Globes. Avec privilége du Roy.* 1692 (2).

Avec cinq échelles, une rose des vents et une légende.

Cette carte est limitée au nord à Glabeck, St-Grevenbicht Heinsberg, au sud à Bomal, Malmedy: à l'ouest à Hasselt, Gomme et à l'est à Juliers.

A été reproduite en 1695 ? (N° 37 bis).

Larg. 0m545, haut. 0m41.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Atlas Nouveau contenant Toutes les parties du Monde où sont exactement remarques les Empires, Monarchies, Royaumes, Estats, Républiques et Peuples qui s'y trouvent à présent. Par le Sr Sanson Géographe ordinaire du Roy. Présenté à Monseigneur le Dauphin par son très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur Hubert*

(1) Remplace le n° 29 *septem* du 2e supplément.
(2) D'autres exemplaires portent la date de 1693.

Jaillot Géographe du Roy. A Paris, chez Hubert Jaillot, joignant les Grands Augustins, aux deux Globes. Avec privilége du Roy. 1692. 1 vol. grand in-folio, n° 68.

1692.

N° 29 *quater*. Carte intitulée : *Estat et seigneurie de l'Evesché de Lyége où sont les comtés de Hasbain, de Lootz et de Horn, le marquisat de Franchimont et le pays de Condroz. Tiré des Mémoires les plus Nouveaux Par le Sr Sanson Géographe Ordinaire du Roy. A Paris chez H. Jaillot : joignant les grands Augustins, aux deux Globes. Avec Privilége du Roy.* 1692.

Avec quatre échelles et une légende.

S'étend au nord au-delà de Ruremonde, au sud jusqu'à Rochefort, à l'ouest jusqu'à Aerschot et Namur, et à l'est jusqu'à Limbourg et Malmedy.

C'est une reproduction du n° 26 de 1672 : elle a encore été reproduite en 1700 (n° 37).

Larg. 0^m405, haut. 0^m54.

Se trouve dans le même ouvrage que la précédente, n° 76.

1695 ?

N° 35 *ter*. Carte intitulée : *Carte du duché de Limbourg.*

Avec une échelle. Le nord est à droite.

Cette carte est limitée au nord à Stockhem, Nieuwstadt, Randerath ; au sud à Verviers, Limbourg ; à l'ouest à Liége et à l'est à Geilenkirchen et Corneli-Munster, en Prusse.

Larg. 0^m15, haut 0^m105.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Les plans et profils des principales villes et lieux considérables du duché de Limbourg. Avec la carte générale et les particulières de chaque gouvern^t.* Par le chevalier de Beaulieu. Un vol. in-8, oblong. (C'est le titre d'une partie des cartes qui se trouvent dans un recueil sans titre général.)

1697.

N° 36 *bis*. Carte intitulée : *Le diocèse de Lyege*. 1697.

Avec une échelle. Le nord est placé à gauche.

Larg. 0m235, haut. 0m165.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Le théâtre de la guerre dans les Pays-Bas ou représentation des principales villes qui sont en Flandre*, etc., par De Fer. Paris, 1696. Deux vol. in-4°.

1703 ?

N° 37 *bis*. Carte intitulée : *Huy mit der gegend auff 2 stunden. Gabriel Bodenehr fecit et excudit. Cum gr. pr. sac. ces. maj.*

Larg. 0m21, haut. 0m14.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Atlas curieux oder neuer und compendienser atlas. Gabriel Bodenehr kuppferstecher in Augspurg*. Un volume in-8, n° 91.

1709.

N° 39 *bis*. Carte intitulée : *L'évêché de Liége suivant les nouvelles observations de Messieurs de l'Académie royale des sciences, etc., augmentées de nouveau à Amsterdam chez Covens et Mortier*.

Avec deux échelles.

C'est la même carte que la précédente, moins le cadre large et chargé d'ornements.

Larg. 0,28, haut. 0,215.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Nouvel atlas très-exact et fort commode*, etc. Tome I.

1720 ?

N° 40 *bis*. Carte intitulée : *Les environs de Mastricht, Liége, Huy, Viset, Tongres, Borkloen*, (Looz), *Warem et St-Tron. A Paris chez Jac. F. Benard gendre de N. de Fer*

géogr. de sa Majest. Cathol. Quay de l'Horloge du Palais à la Sphère Royale.

Le nord est en haut.

Cette carte est limitée au nord à Looz et Tongres; à l'ouest à St-Trond et Héron; au sud à Huy et à l'est à Maestricht et Fléron. Elle comprend donc une grande partie de la province de Liége et une partie de celle de Limbourg.

Larg. 0m39, haut, 0m305.

Se trouve à la bibliothèque de l'Université de Liége, et provient de la collection de M. Ulysse Capitaine.

1725.

N° 40 *ter*. Carte intitulée : *Galliæ Christianæ Germania Secunda Provincia Ecclesiastica Coloniensis cis Rhenum Continens Diœceses Coloniensem et Leodiensem Descripta a J.-B. Nolin géographo.*

Avec quatre échelles et une légende pour les annotations ecclésiastiques.

Cette carte s'étend au nord jusqu'à Nimègue, au sud jusqu'à Mézières, à l'ouest jusqu'à Valenciennes et Cambrai et à l'est jusqu'à Cologne et Bonn. Tout le diocèse de Liége s'y trouve.

Larg. 0.405, haut. 0,34.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Gallia Christiana, in provincias ecclesiasticas distributa; qua series et historia archiepiscorum, episcoporum et abbatum*, etc. Par D. Sammarthani. Paris 1725. Trois volumes in-folio. Tome III, p. 620.

1746.

N° 47 *quinque*. Carte intitulée : *Bataille de Rocoux le* 11 *Octobre* 1746. *Kryt sc.*

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Relation de la campagne en Brabant et en Flandres de l'an* 1746. Lahaye. Frédéric Henri Scheurleer, 1748. Un volume in-12.

1746.

N° 47 *sex*. Carte intitulée : *Plan van de actie tusschen de Geallieerden en Franse voorgevallen op den* 11 *october* 1746. *In's Gravenhage gedrukt by Pieter Servaas.*

Avec une rose des vents et deux légendes, une pour les localités et l'autre pour la position des armées.

Donne la partie de la province comprise entre Liége, Maestricht, Bilsen, Tongres et Grausa (au sud de Liers).

Larg. 0m24, haut. 0m17.

Se trouve à la bibliothèque de l'Université, à Liége.

1747.

N° 50 *bis*. Carte intitulée : *Plan de la Bataille de Lawfeld donnée le* 2 *juillet* 1747. *F. H. Scheurleer excudit. J. Potier Fecit. E. L. Creite Sculp.*

Avec une échelle.

Cette carte est limitée au nord à Munster-Bilsen et Maestricht, au sud à Tongres et Visé, à l'ouest à Bilsen et Tongres, et à l'est à la Meuse. La position des armées y est indiquée.

Larg. 0,25, haut. 0,19.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Relation de la campagne en Brabant et en Flandres de l'an* 1747. Lahaye. Frédéric Henri Scheurleer, 1747. Un volume in-12, page 92.

1747.

N° 50 *ter*. Carte intitulée : *Bataille gagnée par le Roy à Laveldt le* 2 *Juillet* 1747. *A Paris chez Le Rouge rue des Augustins.*

Avec une échelle, une rose des vents et une légende.

Larg. 0,46, haut. 0,305.

Fait partie de la collection de M. L. Digneffe, à Liége.

1756.

N° 55 *ter*. Carte intitulée : *Carte des environs de Spa. A Liége chez J. F. Desoer, Libraire et Imprimeur.*

Avec une échelle.

Cette carte est limitée au nord à Maestricht, au sud à Durbuy, à l'ouest à Huy, et à l'est à Aix-la-Chapelle et Malmedy.

Larg. 0,195, haut. 0m175.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Traité des eaux minérales de Spa*, par Jean Philippes de Limbourg. 2e édit. Liége, Desoer, 1756.

1758.

N° 56 *bis*. Carte intitulée : *Environs de Liége et de Cologne*. N° III.

Avec deux échelles.

S'étend au nord jusqu'à Ruremonde et Dusseldorf; au sud jusqu'à Marche et Ulmen, en Allemagne ; à l'ouest jusqu'à Huy et Hasselt, et à l'est jusqu'à Cologne et Bonn.

Larg. 0m145, haut. 0m114.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Théâtre de la guerre présente en Allemagne*, par A. C. Paris, Duchesne, 1758. vol. in-8, tome I, page .

1777.

N° 60 *bis*. Carte intitulée : *Carte Relative au Mémoire sur L'histoire Naturelle d'une Partie du Pays Belgique. Tome I, page* 219.

Avec une échelle, une rose des vents et une légende pour les plaines, précipices, gouffres, sources, etc., à côté de la carte. En-dessous est une coupe du nord au sud passant par Mazures, Juslenville et Rahaimont.

Cette carte comprend la majeure partie de l'ancienne communauté de Theux.

Larg. 0,25, haut. 0,20.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé: *Mémoires de l'Académie impériale et royale des sciences et belles lettres de Bruxelles*. Bruxelles, 1777. Un vol. in-4. Tom. I, pag. 219.

1786.

N° 63 *bis*. Carte intitulée : *Kaartje van t'Graafschap Limburg Volgens de Nieuwste Waarneminge XXVIII.*

Avec une échelle.

Cette carte s'étend de Reckem au nord, Spa au sud, Huy à l'ouest et Juliers à l'est.

Larg. 0m225, haut. 0m165.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé :...

1793.

N° 69. Carte intitulée : (1) *Bataille de Neervinden. Gravé par Adam. Traité de tactique, livre II, chap. VIII, art. III, tome II, page* 438. *Pl. XI.*

Echelle de 1 à 60,000.

Cette carte est limitée au nord à Léau, au sud à Landen, à l'ouest à Tirlemont, et à l'est à Duras et Gingelom.

Larg. 0m21, haut. 0m30.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Traité de tactique, par feu le colonel marquis de Ternay; revu, corrigé, augmenté par Fréd. Koch.* Paris, 1832. 2 vol. in-8, avec atlas.

1793.

N° 69 *bis*. Carte intitulée : *Bataille de Neervinden. Traité de tactique, livre II, chap. VIII, page* 441. *Pl. XI.*

Echelle de 1 à 60,000.

C'est la même carte que celle décrite au numéro précédent.

Larg 0m29, haut 0m205,

Se trouve dans la . . . . édition de l'ouvrage cité au numéro précédent.

(1) Cette description doit remplacer celle donnée dans le premier travail.

CHAPITRE II.

DOMINATION FRANÇAISE.

1804.

N° 74 *bis*. Carte intitulée : *Nouvelle carte du département de l'Ourthe, divisée en trois arrondissemens de sous-préfecture et arrondissemens de justice de paix; dressée d'après des renseignements exacts. Dessinée et gravée par Ph. J. Maillart et sœur. An 12 de la République Française.*

Echelle de 1 à 180,000.

Avec deux échelles et un indicateur.

En deux feuilles.

A été reproduite en 1814 (n° 77 *bis*).

Larg. 0m695, haut. 0m405.

Fait partie de la collection de M. le capitaine Dejardin.

1814?

N° 77 *bis*. Carte intitulée : *Nouvelle carte de la province de Liége divisée en trois arrondissemens de sous-préfecture et arrondissemens de justice de paix; dressée d'après des renseignement exacts. Dessinée et gravée par Ph. J. Maillart. Vilcorde.*

Echelle de 1 à 180,000.

Avec deux échelles et un indicateur.

En deux feuilles.

C'est la même carte que le n° 74 *bis*. Le titre seul est changé.

Larg. 0m695, haut. 0m405.

Fait partie de la collection de M. Jules Vaust, à Liége.

1814?

N° 77 *ter*. Carte intitulée : *Carte de la province de Liége* (hors du cadre). *Carte du département de l'Ourthe*, etc. La suite comme au n° 76 de 1810.

C'est la même carte que celle de 1810, à l'exception que les noms des provinces ont remplacé les noms des arrondissements.

On l'a aussi fait paraître sans le titre ni la liste des arrondissements qui se trouve à gauche, hors du cadre.

Larg. 0m29, haut. 0m185.

Se trouve à la bibliothèque de l'Université de Liége.

CHAPITRE III.

DOMINATION HOLLANDAISE (1814-1830).

1830.

N° 82 *bis*. Carte intitulée : *Carte des routes de l'ancien pays de Liége et leur état en* 1830.

Echelle de 1 à 300,000.

Les routes seules sont indiquées sur cette carte, ainsi que les villes et villages qui se trouvent sur ces routes.

La carte est divisée en carrés.

Larg. 0m265, haut. 0m20.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *De l'état des routes dans le pays de Liége depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, par R. Malherbe. Liége, L. de Thier, 1870. Un vol. in-8. A d'abord paru dans les *Mémoires de la Société libre d'Emulation de Liége*. Tome IV, 1872.

CHAPITRE IV.

GOUVERNEMENT BELGE (1830-1877).

1832 ?

N° 84 *bis*. Carte intitulée : *Carte de la Province de Liége. Etablissement Géographique de Bruxelles. Fondé par Ph. Vandermaelen.*

Larg. 0m10. haut. 0m07.

Derrière cette carte se trouve le catalogue des principaux ouvrages publiés par l'établissement géographique.

1833.

N° 84 *quinque*. Carte sans titre de la partie de la province comprise entre Tirlemont et Waremme, parcourue par le chemin de fer.

Echelle de 1 à 40,000.

Cette carte comprend les villages de Wanghe, Laer, Neerwinden, Overwinden, Neerlanden, Attenhove, Landen, Rosoux, Berloz, etc., dans la province de Liége.

Le tracé a été exécuté tel qu'il se trouve ici en projet: ce chemin de fer a été mis en exploitation le 2 avril 1838. En dessous est le *profil de la route* à la même échelle pour les longueurs et à l'échelle de 1 à 2,000 pour les hauteurs.

Larg. 0m69, haut. 0m15.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé: *Description de la route en fer à établir d'Anvers à Cologne, en traversant Duffel, Malines, Louvain, Tirlemont, Waremme, Liége*, etc., *Mémoire à l'appui du projet d'un chemin à ornières de fer, à établir entre Anvers, Bruxelles, Liége et Verviers, destiné à former la 1re section de la nouvelle route d'Anvers à Cologne. Rédigé d'après les ordres du ministre de l'intérieur, par Simons et De Ridder, ingénieurs des ponts et chaussées.* Bruxelles, Lejeune, 1833. Un volume in-8°. N° 5.

1833.

N° 84 *sex*. Carte sans titre de la partie de la province comprise entre Waremme et Liége, parcourue par le chemin de fer.

Echelle de 1 à 40,000.

Cette carte comprend les villages de Oleye, Lantremange, Hodeige, Fexhe-le-Haut-Clocher, Awans, Ans, Glain, etc.

Le tracé a été exécuté tel qu'il se trouve ici en projet, excepté la partie entre Loncin et la Meuse: ce chemin de fer a été mis en exploitation le 2 avril 1838.

En-dessous est le *profil de la route* à la même échelle pour les longueurs et à l'échelle de 1 à 2,000 pour les hauteurs.

Larg. 0m65. haut. 0m12.

Se trouve dans le même ouvrage que la carte précédente. N° 6.

1833.

N° 84 *septem.* Carte sans titre de la partie de la province comprise entre Liége et Verviers, parcourue par le chemin de fer.

Echelle de 1 à 40,000.

Cette carte comprend les villages de Seraing, Chênée, Ensival, etc.

Le tracé a été exécuté à peu près tel qu'il se trouve ici en projet. Il fait moins de sinuosités ; mais aussi le nombre de tunnels qui n'était que de trois dans le projet a été porté à dix.

On a aussi fait à la station de Verviers un rebroussement ; ce chemin de fer a été mis en exploitation le 18 juillet 1839.

En-dessous est le *profil de la route* à la même échelle pour les longueurs et à l'échelle de 1 à 2,000 pour les hauteurs.

Larg. 0m65. haut. 0m18.

Se trouve dans le même ouvrage que les deux cartes précédentes. N° 7.

1836.

N° 86 *bis.* Carte intitulée : *Liége.*

Cette carte est très-petite et ne donne que les villes principales de la province.

Larg. 0m06, haut. 0m065.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Géographie de la Belgique ou description topographique et historique du royaume belge ; ornée de dix cartes coloriées. Malines et Bruxelles. P. J. Hanicq et Cie. éditeurs*, 1836. 1 vol. in-12. Page 173.

1840.

N° 86 *quater*. Carte intitulée : *Carte de la province de Liége, indiquant les routes construites, celles qui sont en construction et celles qui ne sont qu'en projet.* Dressée par l'ingénieur en chef. Dessinée par ses employés. Lithographiée et publiée en 1840 à l'établissement géographique de Bruxelles.

Echelle de 1 à 100,000.

Avec une échelle et une légende.

Larg. 0m71 ? haut. 0m60 ?

Est encore dans le commerce.

1840.

N° 86 *sexto*. Carte intitulée : *Section de Waremme à Liége. Etablissement géograp. de Brux.*

Echelle de 1 à 80,000.

Cette carte représente le pays parcouru par le chemin de fer entre Waremme et Liége, inauguré le 2 avril 1838, avec l'indication des lieux jusqu'à une certaine distance des deux côtés. Elle est entourée de vues.

Larg. 0m44, haut. 0m11.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Atlas pittoresque des chemins de fer de la Belgique*, etc., par Alph. Wauters. Bruxelles. Vandermaelen. 1840. 1 vol. in-12 oblong. N° 13. Une seconde édition de cet ouvrage a paru en 1842 et une troisième en 1844, mais avec d'autres planches. (Voyez n° 92[4], 92[5], 92[6]).

1840.

N° 86 *septem*. Carte intitulée : *Plan dressé d'après les documents du cadastre.*

Pour copie conforme :

Liége, le 17 mars 1840.

L'inspecteur du cadastre,

(Signé) T. R. Bayet.

Lith. des frères Hahn à Verviers.

Echelle de 1 à 50,000.

Avec une échelle.

Cette carte comprend les localités circonscrites par Verviers, Lambermont, Wegnez, Cornesse, Theux, Hestroumont (commune de la Reid), Marteau, la Fontaine de la Géronster (Spa), Francorchamps, Hokay, le chemin de la Vecquée, le chemin de Verviers à Malmedy depuis Jalhay, enfin Stembert. Elle se rapporte au projet de route de Verviers à Francorchamps, exécuté depuis lors. Il y a une remarque sur la distance de Verviers à Francorchamps : 1° par Theux et Spa, 2° par Polleur, qui est ce nouveau tracé.

Larg. 0m46, haut. 0m27.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *L'administration et les électeurs de la commune de Spa à Messieurs les membres de la Députation permanente du conseil provincial de Liége.* 1840. Une brochure in-4°.

1843.

N° 89 *bis*. Carte intitulée : *Kaart van de provincie Luik. H. Reding Del. J. E. Schoevers. Az. Sculp. Gedt en Uitgn bij A. P. van Langenhuysen te s'Hage. België. Album voor de Aardrijkskunde.* 2de *Serie* 8de *Aflevering.*

Avec une échelle, les armoiries de la province et une légende pour les trois arrondissements.

Larg. 0m23, haut. 0m195.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Album voor de aardrijkskunde, door P. J. Mendel. Atlas van het koningrijk België, door H. Reding.* Lahaye. Van Langenhuysen. 1843. Un volume in 4° oblong. Page 219.

1843?

N° 89 *ter*. Carte intitulée : *Panorama du chemin de fer de la Vesdre. Liége à Aix-la-Chapelle. Dessiné d'après nature par F. Stroobant.*

Donne tout le parcours du chemin de fer avec les tunnels, et la vue en perspective des villes et villages le long du parcours.

Larg. 1m96, haut. 0m165.

Fait partie de la collection de M. L. Dignelfe, à Liége.

1843.

N° 89 *quater*. Carte sans titre de la partie de la province comprise entre la route de Liége à Terwagne et l'Ourthe.

Echelle de 1 à 100,000.

Avec une légende pour les divers projets de route et une *Explication importante*.

Cette carte donne un projet de route entre Meuse et Ourthe, teinté en rouge, partant du Rivage-en-Pot et passant par Lise (près Seraing), Plainevaux, Houte-si-Plou, Hody, etc. C'est le projet du gouvernement appuyé par le pétitionnaire. Elle donne aussi un tracé teinté en bleu s'écartant du premier et passant par Rotheux et Baugnée pour aboutir à Hody. Le tracé qui a été suivi est intermédiaire à ces deux là : il part de Houte-si-Plou, passe par Tavier et aboutit à Hody.

Larg. 0m36, haut. 0m42.

Accompagne une lettre adressée : *A Messieurs les président et membres du Conseil provincial*, par M. le baron L. de Waha, datée de Plainevaux, le 5 juillet 1843. Une brochure petit in-4°.

1843.

N° 92 *bis*. Carte intitulée : *Bassin de l'Ourthe. Pl. I. J. B. Blasseau sculp. Imp. H. Borremans et cie à Brux. Annales des trav. publ. Tom.* 5, *Page* 97.

Echelle de 1 à 375,000.

Cette carte comprend tout le pays arrosé par l'Ourthe, l'Amblève et la Vesdre ainsi que par les petits ruisseaux qui s'y jettent.

Sur cette carte se trouve le plan des *Embouchures de l'Ourthe*. (N°s 59 *bis* des plans.)

Larg. 0m355, haut. 0m24.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Rivières. L'Ourthe*, par H. Guillery. Octobre 1843.

Imprimé dans les : *Annales des travaux publics de Belgique. Documents scientifiques*, etc. Bruxelles. Vandooren. 1847. T. 5, page 97.

1843.

N° 92 *ter*. Carte intitulée : *Carte de l'évêché de Liége, dédiée à Monseigneur Corn. Rich. Ant. van Bommel. 100e évêque de Liége, par P. F. Geirnaert, bourgmestre de la commune d'Evergem. Gravé par J. Ongers, la lettre par Ch. E s' Wolfs. Etablissement géographique de Bruxelles, fondé par Ph. Van der Maelen.*

Echelle de 1 à 180,000.

Avec trois échelles et l'indication des signes conventionnels. Le nombre des prêtres et la population de chaque commune sont inscrits sur la carte. Projection de Flamsteed. Graduation sexagésimale.

Larg. 0m46 ? haut. 0m70 ?

Fait partie de l'atlas intitulé : *Atlas ecclésiastique de la Belgique, dédié à S. E. Révérendissime Monseigneur Englebert Sterckx, cardinal-archevêque de Malines ; et chaque diocèse dédié séparément à Messeigneurs les Evêques ; par P. R. Geirnaert, bourgmestre de la commune d'Evergem.* Composé de 6 feuilles (1 par diocèse). Bruxelles 1841 à 1843.

1844.

N° 92 *quater*. Carte sans titre représentant le pays parcouru par le chemin de fer entre Waremme et Liége avec l'indication des lieux jusqu'à une certaine distance des deux côtés. Elle est entourée de vues. L'inauguration de cette partie a eu lieu le 2 avril 1838 jusqu'à Ans et le juillet 1842 jusqu'à Liége.

Larg. 0m175, haut. 0m062.

Se trouve dans les petites cartes qui entourent la carte

intitulée : *Carte pittoresque des chemins de fer de la Belgique.* Bruxelles, Van der Maelen, 1844.

Et dans l'ouvrage intitulé : *Atlas pittoresque des chemins de fer de la Belgique*, etc., par A. Wauters, 3e édition. Bruxelles, Van der Maelen, 1842 (1). Un vol. in-12 oblong. Pl. 14.

1844.

N° 92 *quinque.* Carte sans titre représentant le pays parcouru par le chemin de fer entre Liége et Verviers, inauguré le 18 juillet 1839, avec l'indication des lieux jusqu'à une certaine distance des deux côtés. Elle est entourée de vues.

Larg. 0m175, haut. 0m062.

Se trouve sur la même carte et dans le même ouvrage que la carte précédente, n° 15.

1844.

N° 92 *sex.* Carte sans titre représentant le pays parcouru par le chemin de fer entre Verviers et la frontière de Prusse, inauguré le 15 octobre 1843, avec l'indication des lieux jusqu'à une certaine distance des deux côtés. Elle est entourée de vues.

Larg. 0m175, haut. 0m062.

Se trouve sur la même carte et dans le même ouvrage que les précédentes, n° 16.

1845.

N° 92 *duodecim.* Carte intitulée : *Liége. Etablissement de D. Raes, rue de la Fourche, 36, Bruxelles.*

Avec les armoiries de la province, une échelle et une légende pour l'explication des signes employés.

Larg. 0m27, haut. 0m20.

Se trouve dans l'atlas intitulé : *Atlas de la Belgique, d'après les meilleurs géographes modernes, à l'usage des établissements*

(1) La date de 1844 doit être substituée à celle de 1842.

d'instruction, des colléges et des athénées; dédié à LL. AA. RR. le duc de Brabant et le comte de Flandre, par Désiré Raes. Bruxelles, 1845. Un volume in-4, oblong.

Et dans la 2e édition de cet atlas : Bruxelles, Renier, 1854. Un volume in-4, oblong.

1846.

N° 92 *tredecim.* Carte intitulée : *Géologie. Terrains des environs de Stavelot. Pl. X.*

J. B. Blasseau sculp. Imp. H. Borremans et C° à Brux. Annales des travaux publ. Tom. 6. Page 209.

Echelle de 1 à 90,909.

Avec une légende pour les différents terrains.

Cette carte comprend Spa, Malmedy, Stavelot et les pays environnants.

Larg. 0m355, haut. 0m24.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Géologie. Rapport adressé à M. le Ministre des travaux publics, sur des recherches et des expériences faites dans le but d'amender, au moyen de la chaux, une partie du sol de l'Ardenne; par Guillaume Lambert, aspirant des mines.* Février 1846. Imprimé dans les : *Annales des travaux publics de Belgique. Documents scientifiques*, etc. Bruxelles, Vandooren. 1848. Tome 6. Page 209.

1847.

N° 93. Carte intitulée : *Ministère des travaux publics. Ponts et chaussées. Plan général de la partie du cours de la Meuse, comprise entre les villages de Chokier et Herstal, dressé pour servir à l'intelligence du projet destiné :*

1°. *A préserver Liége de l'invasion des eaux de la Meuse et à prévenir les désastres auxquels cette ville est exposée par les crues.*

2°. *A améliorer la navigation de cette rivière, à partir de l'embouchure du canal latéral, en aval de la fonderie de canons, jusqu'à l'extrémité du bassin houiller, en amont du village de Chokier.*

Fait et dressé par l'ingénieur des Ponts et Chaussées soussigné.

Liége, le 17 octobre 1847.

J.-G.-J. HOUBOTTE.

Présenté par l'Ingénieur en chef en service spécial.

Hocht, le 18 octobre 1847.

KUMMER.

Lith. J.-B. Blasseau, Brux[s].

Echelle de 1 à 20,000.

Cette carte ne donne que les parties cotoyant le fleuve.

En-dessous se trouve un profil donnant le niveau des hautes eaux, le plan projeté de flottaison, l'étiage, le plafond et le thalweg.

En deux feuilles.

Larg. 0[m]85, haut. 0[m]30.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Ministère des travaux publics. Projet d'amélioration du régime de la Meuse, depuis l'embouchure du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut jusqu'à Chokier.* Bruxelles. Em. Devroye et Cie. 1848. Un volume in-4.

1847.

N° 94. Carte sans titre de la partie de la province limitée par deux lignes partant de Hannut et aboutissant l'une à Tirlemont et l'autre à St-Trond.

Echelle de 1 à 40,000.

Avec une légende pour les divers projets de route.

Cette carte donne divers projets de route allant de Hannut à St-Trond et passant soit par Landen, soit par Gingelom. On a construit une route directe de Hannut à Landen et un embranchement partant de Houtain-l'Evêque va à St-Trond par Gingelom.

Larg. 0[m]545, haut. 0[m]44.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Appel à la législature, ou résumé des rapports, avis et pétitions adressés au gouverne-*

ment, en faveur du projet de route directe de Hannut à St-Trond et examen comparatif de ce projet avec les autres directions proposées, par Ch. V. Hennequin, propriétaire. Liége, Collardin, 1847. Un vol. in-4.

1851.

N° 95. Carte intitulée : *Liége.*

Les armoiries de la province à la partie inférieure à droite.

Echelle de 1 à 700,000.

Avec une indication de la population et de la superficie.

Larg. 0,165, haut. 0m125.

Se trouve dans l'atlas intitulé : *Atlas populaire contenant la mappemonde, l'Europe, la carte générale du royaume de Belgique et celles des neuf provinces divisées en arrondissements. A l'usage des écoles primaires.* Bruxelles. B. Landrien. Un vol. in-12, oblong.

1853

N° 96. Carte intitulée : *Chemin de fer de Pepinster à Spa.*

Avec une légende pour les terrains, les établissements industriels, les routes, etc.

Cette carte s'étend de Fraipont, Hodimont et Andrimont à Stavelot et Malmedy.

Larg. 0m195, haut. 0m118.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Société anonyme du chemin de fer de Pepinster à Spa. Statuts. Convention. Cahier des charges.* Bruxelles. Deltombe. 1859. Une brochure in-8.

1854.

N° 99 *bis.* Carte intitulée : *Carte géologique du bassin de Theux. Joint au rapport du 16 septembre 1854, n° 658.*

Le sous-ingénieur des mines.

(Signé) A. Geoffroy.

Lith. de X. Van Marcke, vinâve-d'Ile, à Liége.

Echelle de 1 à 20,000.

Avec une légende pour les terrains.

Cette carte comprend Theux, Polleur, Wessay, Hodbomont, etc.

Larg 0m59, haut 0m265.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Mémoire pour la Société anonyme des hauts-fourneaux et fonderies de Dolhain en réponse à celui de la Société d'Oneux.* Liége. Desoer. 1854. Une brochure in-4.

1855.

N° 99 *quater.* Carte intitulée: *Extrait d'une carte géologique du bassin de Theux jointe par M. le sous-ingénieur des mines A. Geoffroy à son rapport du 14 7bre 1854. Pl. II.*

Echelle de 1 à 10,000.

Avec une échelle et une légende pour les terrains.

Cette carte comprend Theux, Hodbomont et Oneux.

Larg. 0m48, haut. 0m25.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Mémoire pour la Société d'Oneux, demanderesse en concession de mines de zinc, plomb et autres substances concessibles gisant sous le territoire des communes de Theux et Polleur, en réponse aux rapports de MM. Wellekens, ingénieur en chef des mines; Muescler, ingénieur du 6e district; Geoffroy, sous ingénieur, et aux Mémoires de la Société de Dolhain, de la Société du Rocheux, de M. d'Andrimont, demandeurs en concurrence.* Liége. Desoer. 1855. Une brochure in-4.

1855.

N° 99 *quinque.* Carte intitulée : *Extrait de la feuille en date du 31 Mai 1853.*

Joint au rapport du 10 Mai 1855, N° 656, comme preuve de l'incertitude des cartes géologiques à une petite échelle.

Le Sous Ingénieur des Mines,

(Signé) A. Geoffroy.

Etabt géographique de Bruxelles fondé par Ph. Vander Maelen.

Echelle de 1 à 10,000.

Le nord est en haut.

Cette carte comprend Dolhain, Limbourg, Goé, Bilstain, Hèvremont, etc. Elle est coloriée géologiquement.

Larg. 0m35, haut. 0m30.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Réponse de la Société anonyme des hauts-fourneaux et fonderies de Dolhain au dernier factum de la Société dite d'Oneux du 12 avril 1855.* Liége. Desoer. 1855. Une brochure in-4.

1855.

N° 99 *sex.* Carte intitulée : *Bassin de Theux.*

Joint au rapport du 10 mai 1855, n° 656.

Le Sous-Ingénieur des Mines,
(Signé) A. Geoffroy.

Etablissement Géographique de Bruxelles.

Echelle de 1 à 10,000.

Avec une échelle et une légende pour les teintes géologiques. Le nord est en haut.

Cette carte comprend Theux, Oneux et Rocheux. Elle est coloriée géologiquement.

Larg. 0m355, haut. 0m255.

Se trouve dans le même ouvrage que la précédente.

1855.

N° 99 *septem.* Carte intitulée : *Extrait de la Carte Géologique de Spa, Theux et Pepinster, par A. Dumont.*

Etablissement Géographique de Bruxelles.

Echelle de 1 à 20,000.

Avec une échelle, une légende pour les teintes géologiques et une coupe.

Cette carte comprend Theux et Oneux. Elle est coloriée géologiquement.

Larg. 0m24, haut. 0m16.

Se trouve dans le même ouvrage que les précédentes.

1855.

N° 100 *bis*. Carte intitulée : *Spa et ses environs.*

Dressé par A. H. Dufour. Gravé par Mlle M. Dufour. Ecrit par Langevin. Spa et ses environs par Ad. Joanne. L. Hachette et Cie. Paris.

Avec une échelle.

Echelle de 1 à 125,000.

Cette carte s'étend au nord jusqu'à Pepinster; au sud jusqu'à Ferrières et Stavelot; à l'ouest jusqu'à Tilf et Comblain-au-Pont, et à l'est jusqu'à Sart et Stavelot.

Dans les premières éditions, le chemin de fer qui part de Pepinster ne va que jusqu'à Spa. Dans la dernière, il est prolongé jusque Luxembourg; le chemin de fer de l'Ourthe y est aussi indiqué.

Larg. 0,20, haut. 0,145.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Spa et ses environs. Itinéraire descriptif et historique*, par Ad. Joanne. Paris. Hachette. 1855. Un volume in-12. Pag. 114.

Et dans celui intitulé : *Collection des guides-Joanne. Itinéraire descriptif, historique, artistique et industriel de la Belgique,* par A. J. Du Pays. Paris. Hachette. 1863. Un volume in-12. Page 394.

Ainsi que dans celui intitulé : *Collection des guides Joanne. Guides diamant. Belgique,* par A. J. Du Pays. 1re éd. Paris. Hachette. 186 . 2e éd. 187 . 3e éd. 1877. Un volume in-18. Page 246.

1855 ?

N° 100 *quater*. Carte intitulée : *Chemin de fer de Liége à Maestricht par la rive droite de la Meuse. Section de Liége à la frontière néerlandaise.*

J. Peeters, sculp.

Echelle de 1 à 20,000.

Cette carte s'étend de Liége à Visé sur la Meuse et comprend les villages situés sur les deux rives avec leur population.

En deux feuilles [1].

Larg. 0m885, haut. 0m30.

1856.

N° 101. Carte intitulée [2] : *Plan général du Tracé du Chemin de fer des plateaux de Herve, de la Vesdre à la Meuse, et de Liége à Aix-la-Chapelle.*

Etablissement géographique de Bruxelles fondé par Ph. Vander Maelen. 609.

Echelle de 1 à 100,000.

Avec une légende pour les chemins de fer.

Cette carte est limitée au nord et à l'est aux confins de la province, à l'ouest à Othée et au sud à Tilf, Fraipont, etc. Elle donne donc la partie nord-est de la province.

Ce projet comprend deux sections à peu près perpendiculaires, dont l'une va de Lixhe à Verviers et l'autre de Liége à Aix-la-Chapelle : leur point de rencontre est au hameau de Chaineux.

Larg. 0m47, haut. 0m37.

Est jointe au mémoire intitulé : *Chemin de fer agricole et industriel des plateaux de Herve, de la Vesdre à la Meuse et de Liége vers Aix-la-Chapelle. Mémoire à l'appui du projet.* Par Fr. Capitaine, St-Paul de Sinçay et Forgeur. Liége. Carmanne, 1856. Une brochure in-4.

1858.

N° 102 *bis*. Carte sans titre de la province de Liége.

Cette carte est entourée des diverses productions de la pro-

(1) Une autre carte aussi en deux feuilles comprend la *Section de la frontière néerlandaise à Maestricht.*

(2) Cette description remplace celle du premier travail.

vince : la liste de ses hommes célèbres se trouve à côté. Elle est assez petite, les chemins de fer n'y sont pas indiqués.

Larg. 0m11, haut. 0m06.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé: *Analyse géographique des provinces de la Belgique. 1858.* Cet ouvrage est autographié : il a été composé et exécuté par le major du génie Demarteau.

1859 ?

N° 103. Carte intitulée : *Carte des environs de Spa.*

Le Dr Jules Lezaack. Exécutée chez C. Callewaert frères à Bruxelles.

Echelle de 1 à 100,000.

Avec une échelle et un indicateur. Le nord est en haut.

Cette carte est limitée au nord à Dison et Limbourg, à l'ouest à Chênée et Ferrière, au sud à Basse-Bodeux et Wanne, et à l'est à Malmedy. Elle comprend donc la partie sud-est de la province.

Larg. 0,35, haut. 0,26.

Est encore dans le commerce.

1859.

N° 103 *bis.* Carte intitulée : *Province de Liége.*

Etabt géographique, L. Mols-Marchal, rue St-Jean, 48, à Bruxelles.

Avec les armoiries de la province, trois échelles et une explication des signes conventionnels.

Larg. 0m305, haut. 0m225.

Se trouve dans un atlas sans titre. A été reproduite plusieurs fois depuis avec les changements survenus.

1859.

N° 103 *ter.* Carte intitulée : *Liége.*

Etabt géographique de L. Mols-Marchal, rue St-Jean, 48. Déposé.

Avec les armoiries de la province de Liége, une échelle et une explication des signes conventionnels.

Larg. 0m18, haut. 0m14.

Se trouve dans l'atlas intitulé: *Atlas de poche de la Belgique divisée en provinces, arrondissements, etc., etc., dressé d'après les documents les plus officiels par Louis Mols-Marchal. Bruxelles.* Un volume in-12.

Et dans celui intitulé : *Nouvel atlas géographique de la Belgique à l'usage de l'enseignement. Etc. Dressé d'après les documents les plus récents par L. Mols-Marchal, géographe. Bruxelles.* Un volume in-12, oblong.

1859.

N° 103 *quater*. Carte intitulée : *Liége. 9.*

Lith. de C. Callewaert frères. Bruxelles. Déposée.

Avec les armoiries de la province de Liége, une échelle, une explication des signes conventionnels et une note des produits de la province.

Larg. 0m15, haut. 0m115.

Se trouve dans l'atlas intitulé : *Guide des voyageurs sur tous les chemins de fer de la Belgique :* avec le même titre en anglais et en allemand et un second titre : *Nouvel atlas de la Belgique dédié à S. A. R. la princesse Charlotte.* Bruxelles. Callewaert. Un volume in-12. C'est une seconde édition du n° 99 de 1853.

1859.

N° 103 *quinque*. Carte sans titre de la commune d'Aubel.

Imp. et Chromolith. L. Severeyns à Liége.

Echelle de 1 à 10,000.

Avec une échelle et une rose des vents.

Cette carte ne comprend absolument que la commune d'Aubel. Un trait bleu indique la séparation entre les villages dont les noms sont wallons et ceux dont les noms sont flamands, et un trait rouge indique la séparation entre ceux où on parle wallon et ceux où on parle flamand.

Larg. 0m43, haut. 0m205.

Accompagne une lettre de M. J.-L.-J. Nicolaï, bourgmestre d'Aubel, en réponse à la demande faite par la Société liégeoise de littérature wallonne, concernant la démarcation entre les pays flamands et wallons. (*Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne.* Liége, Carmanne, 1864, tome VII, p. 1.)

1859.

N° 103 *sex.* Carte intitulée : *Chemin de fer de Bilsen à Tongres. Novembre 1859.*

Lith. de J. Coune à Liége.

Echelle de 1 à 100,000.

Avec une échelle.

Comprend le pays situé entre Liége, Landen, Hasselt et Maestricht.

Larg. 0m43, haut. 0m36.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Chemin de fer de Bilsen à Tongres, première section de la ligne Liégeoise-Limbourgeoise. Pétition adressée à la Chambre des représentants par les habitants de Tongres, sous le patronage du Conseil communal. 23 novembre 1859.* Tongres, Demarteau-Thys. Une brochure in-8.

1862.

N° 225. Carte intitulée : *Jonction Belge-Grand-Ducale. Carte du Grand-Duché de Luxembourg et des pays voisins avec l'indication des principales usines. 1862.*

Etablissement géographique de Bruxelles fondé par Ph. Vander Maelen.

Echelle de 1 à 333,333.

Avec une échelle.

Cette carte comprend toute la province de Liége et celle de Luxembourg.

Larg. 0m60, haut. 0m755.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Jonction Belge-Grand-*

Ducale. Chemin de fer destiné à relier les arrondissements de Liége et de Verviers au Grand-Duché de Luxembourg par Spa, Stavelot et Ettelbruck. Rapport communiqué à la Chambre de commerce de Verviers par Lucien Renard, ingénieur. Liége, F. Renard, éditeur, 1862. Un volume grand in-8. La carte a aussi été publiée séparément.

1863.

N° 226. Carte intitulée : *Plan général du Tracé du Chemin de fer des plateaux de Herve, de la Vesdre à la Meuse, et de Liége à Aix-la-Chapelle.*

Imp. et Lith. de L. de Thier et F. Lovinfosse à Liége.

Echelle de 1 à 160,000.

Avec une légende et une liste des *noms des charbonnages*, au nombre de 25. Le nord est en haut.

Cette carte est limitée au nord à Maestricht, à l'ouest à Tongres, au sud à l'Ourthe et à l'Est à Aix-la-Chapelle et Eupen en Prusse. Elle comprend donc la partie nord-est de la province de Liége.

C'est le même projet que celui du n° 101 de 1856.

Larg. 0m275, haut. 0m225.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Chemin de fer des plateaux de Herve. Mémoire sur la concession accordée le 12 août 1862.* Liége, De Thier et Lovinfosse, 1863. Une brochure in-4.

1863.

N° 227. Carte intitulée : *Carte des concessions houillères de la province de Liége et de la partie Est de la province de Namur.*

Dressée à l'échelle de 1 à 100,000 par Ph. Vander Maelen Fondateur de l'Etablissement Géographique de Bruxelles. 1051.

En vente à la librairie de Decq, successeur de Gouchon, à Liége. Déposée.

Echelle de 1 à 100,000.

Avec une échelle, un tableau indicatif donnant l'étendue des concessions en hectares, et une légende géographique.

Cette carte est limitée au nord à Tongres; au sud à Ciney et Malmedy; à l'ouest à Namur et à l'est à Eupen.

Sur cette carte, chaque concession se distingue par un coloris spécial : on y trouve la limite du bassin houiller.

Un petit carton à l'échelle de 1 à 600,000 indique *l'ensemble des mines métalliques concédées en Belgique.*

Une seconde carte pour le Hainaut et la partie ouest de la province de Namur s'assemble avec celle-ci.

Larg. 0m88, haut. 0m565.

Est encore dans le commerce.

1865.

N° 228. Carte intitulée : *Plan géologique de la concession calaminaire Vieille-Montagne indiquant la direction des failles métallifères, la situation et nature des gîtes reconnus et exploités par la société de la Vieille-Montagne. Planche I. Etab. Lith. et Chrom. de L. Severeyns et A. Faust à Liége.*

Echelle de 1 à 20,000.

Avec une échelle, une rose des vents et une légende pour les teintes.

Cette carte est limitée pour la Belgique aux villes de Baelen, Dolhain, Henri-Chapelle et Bleyberg et pour la Prusse à celle de Gemereth et aux villages de Walhorn, Geulbach, Champelheide et Bildehen. Le territoire neutre y est aussi compris.

Larg. 0m67, haut. 0m47.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Second mémoire adressé à MM. les président et membres de la Députation permanente du Conseil provincial de Liége par la société de la Vieille-Montagne à l'appui de sa demande en extension de concession des mines de blende, plomb et pyrite gisantes sous un périmètre de 2,514 hectares compris dans la partie belge de sa concession calaminaire. Et en réponse aux demandes en concurrence de M. le baron de la Rousselière et de la société de Honthem-Levant.* Liége, Desoer, 1865. Un volume in-folio. Planche I.

1866.

N° 229. Carte intitulée : *Société anonyme de Bleyberg ès-Montzen. Demande d'extension de concession en date du* 11 *Août* 1862.

Lith. de L. de Thier et F. Lovinfosse, à Liége.

Echelle de 1 à 20,000.

Avec une rose des vents et une légende pour les teintes, etc.

Cette carte a à peu près les mêmes limites que la précédente.

Larg. 0m95, haut. 0m485.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *La Société du Bleyberg à Messieurs les président et membres du conseil des mines, à Bruxelles.* Liége. De Thier et Lovinfosse. 1866. Un volume in-8.

1866.

N° 230. Carte intitulée : *Carte itinéraire des environs de Spa. Publiée par Engel. Dressée par E. Cerveaux. 1866.*

Lith. Anst. v. J. G. Bach, Leipzig.

Echelle de 1 à 10,000.

Avec une échelle.

Elle ne comprend que la commune de Spa et des languettes des communes limitrophes.

Le plan de Spa à l'échelle de 1 à 5,000 se trouve sur cette carte.

Larg. 0m70, haut. 0m50.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Spa, ses fontaines minérales, ses promenades, ses monuments, ses plaisirs et ses environs, Liége, Verviers et leurs grandes industries*, par J. Goffin. Bruxelles, Lacroix-Verboeckhoven et Cie, 1867. Un vol. in-18.

1867.

N° 231. Carte intitulée : *Spa et ses environs.*

Dressée par les soins du Dr Lambert Lezaack, Inspecteur des Eaux-Minérales de Spa.

Lith. de Thiry-Vanbuggenhout. rue de l'Orangerie, 22, *Bruxelles.*

Bruch Maréchal, Lib. Editeur, Spa.

Echelle de 1 à 70,000.

Avec une échelle.

Cette carte est limitée au Nord à Nessonvaux et à Limbourg; au Sud à Chevron, Rahier et Troisponts ; à l'Ouest à Fraipont et Aywaille et à l'Est à Malmedy. Elle comprend donc la partie sud-est de la province.

Larg. 0,58, haut. 0,395.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Guide aux eaux et aux jeux de Spa.* Spa. Bruch-Maréchal 1867. Un vol. in-12 (1).

Et dans l'édition dont le titre est : *Guide pratique aux eaux de Spa avec des analyses comparées des eaux et une carte de Spa et de ses environs.* Spa. Bruch-Maréchal. 1873. Un vol. in-12.

1868.

N° 232. Carte intitulée : *Projet de chemin de fer central du bassin houiller et du pays de Herve et de jonction du Luxembourg aux Limbourgs belge et néerlandais, et de ceinture de la ville de Liége. Demande en concession de M. J. Borguet du* 11 *Avril* 1868.

Etablissement géographique de Bruxelles fondé par Ph. vander Maelen. 242.

Echelle de 1 à 100,000.

Avec une échelle, une légende et une liste des concessions sur la rive droite de la Meuse avec leur étendue.

Cette carte s'étend jusqu'à Lixhe, près de Visé, au nord; Harzé et Xhoris au sud; Chokier et Ramet à l'ouest et Aix-la-Chapelle et Eupen à l'est. Elle comprend donc tout l'est de la province de Liége.

Le projet de chemin de fer va d'Argenteau à Pepinster en décrivant une S, et passe par Herve.

(1) Ce guide paraît chaque année.

Larg. 0m49, haut. 0m385.

1868.

N° 233. Carte sans titre d'un projet de route avec tunnel.
Etab. Lithog. de Ch. Claesen, Liége.

Echelle de 1 à 20,000.

Cette carte comprend toute la rive gauche de la Meuse depuis Seraing jusque Liége. Elle indique un tracé de route partant de Tilleur et aboutissant en droite ligne au jardin botanique, en passant sous la montagne de St-Gilles par un tunnel. Un embranchement part du pont d'Ougrée et vient aboutir à l'entrée du tunnel du côté de Tilleur.

Sur la même feuille, il y a une coupe du parcours de la route à la même échelle, et une *coupe du tunnel* (transversale) à une échelle plus grande.

Larg. 0m345, haut. 0m255.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Le tunnel Cockerill. Projet de communication directe entre les Bassins de Liége et de Seraing, par Simon Deltour-Rosius.* Liége. De Thier et Lovinfosse. 1868. Une brochure in-4.

1868-69.

N° 234. Carte intitulée : *Province de Liége.*
Dictionnaire encyclopédique de géographie historique du royaume de Belgique.
Etablissement géographique de L. Mols-Marchal, rue St-Jean, 48. Bruxelles.

Echelle de 1 à 312,500.

Avec trois échelles, une légende et les armoiries de la ville de Liége. Le titre est en dehors du cadre.

Larg. 0m304, haut. 0m223.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Dictionnaire encyclopédique de géographie historique du royaume de Belgique ou*

description de ses neuf provinces et de ses 2558 communes, etc., etc., par Aug. Jourdain. Bruxelles, F. Vromant, 1868-69. Un volume in-8. Page 524

1869.

N° 235. Carte intitulée : *Province de Liége.*

Avec une légende de 1 à 4 pour les rivières et de A à 1 pour les villes.

C'est une carte muette où les cours d'eau et l'emplacement des villes sont seuls indiqués.

Larg. 0m105, haut. 0m08.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Collection*, etc. *Géographie élémentaire de la Belgique*, par M.*** Mons. Hector Manceaux. 1869. Un volume in-12. Page 68.

1869.

N° 236. Carte intitulée : *Spécimen d'une carte de la production, de la Consommation et de la Circulation des Charbons belges en 1869*, etc., *par Max Gœbel, Directeur-Gérant d'une Société anonyme charbonnière.*

Dessinée par Joseph Vossen, Ingénieur civil.

Etabl. Lith. de Ch. Claessen, Éditeur à Liége.

Avec une *Échelle pour la Consommation et le Transport*, et une *pour la Production;* une *Légende* et une *Explication.*

Cette carte s'étend jusqu'à Maestricht, Aix-la-Chapelle et Malmedy. On n'y a indiqué que les voies de communication qui sont entourées de bandes en couleur dont la largeur indique l'importance des transports, et quelques villes entourées de cercles ou de carrés indiquant l'importance de la consommation et de la production.

Dans un coin de cette carte en est une autre plus petite, intitulée : *Etendue géographique d'une carte*, etc.

Larg. 0m465, haut. 0m275.

Est encore dans le commerce.

1869.

N° 237. Carte intitulée : *Association des ingénieurs sortis de l'école de Liége. Extrait de la Carte géologique de A. Dumont, avec un tracé des gisements de minerais de fer de la province de Liége, par F. Franquoy, sous-ingénieur au corps des mines.*

Carte jointe au Mémoire couronné au concours de 1868.

Etablissement géographique de Bruxelles, fondé par Ph. vander Maelen. Déposée. 886.

Echelle de 1 à 100,000.

Avec une échelle et une légende pour les teintes des couches de terrain.

C'est la carte de la province publiée en 1853 (n° 96) (1) un peu rognée sur les bords, et donnant les nouvelles routes construites depuis et les teintes géologiques.

Larg. 0m755, haut. 0m63.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Etude sur les minerais de fer de la province de Liége, par M. Franquoy, sous-ingénieur au corps des mines. (Annuaire de l'Association des ingénieurs sortis de l'école de Liége.* Tome XI. Premier cahier.) Liége. Desoer. 1869.

1870.

N° 238. Carte intitulée : *Carte de la voirie au pays de Liége par Renier Malherbe, Ingénieur. (Mémoire couronné par la Société d'Emulation.)*

Lith. Léon de Thier, r. du Pot-d'Or, 41, Liége.

Echelle de 1 à 125,000.

Avec une légende.

Toutes les routes, chemins de fer, etc. y sont parfaitement indiqués. Il y a des côtes de niveau sur un grand nombre de routes. Une seconde édition a paru en 1877. (N° 253.)

(1) Dans la table, c'est le n° 99s de 1855.

Larg. 0m67, haut. 0m505.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *De l'état des routes dans le pays de Liége*, etc., par R. Malherbe. Liége, L. de Thier, 1870. Un volume in-8. (Voir N° 82 bis, page 25.)

1870?

N° 239. Carte intitulée : *Province de Liége. Cartographie élémentaire des écoles.*

Dressé et Dessiné par Ch. Périgot. Ch. Delagrave et Cie Lib. Editeurs. J. Sédille, Gr. Lith., R. Montmartre, 78.

Avec une échelle et une liste des signes conventionnels.

Larg. 0m19, haut. 0m14.

Fait partie de l'ouvrage intitulé : *Atlas élémentaire de la Belgique à l'usage de toutes les écoles belges, d'après les méthodes les plus nouvelles*, par Ch. Périgot et L. Piré. Paris, Ch. Delagrave et Cie. Bruxelles. 1 vol. in-4° avec texte.

1870?

N° 240. Carte intitulée : *Liége.*

Établt Géographique de C. Callewaert, frères, Bruxelles. Déposée.

Avec une échelle, une *légende* des signes conventionnels, une liste des produits et des industries, et les armoiries de la province.

Larg. 0m103, haut. 0m081.

Fait partie de l'ouvrage intitulé : *Atlas diamant. Petit atlas théorique et pratique de la Belgique, contenant en 24 planches la géographie complète du royaume avec les leçons en regard des cartes*, par C. Callewaert. 9e édition. Bruxelles, 1870. Un vol. in-12 oblong.

1870?

N° 241. Carte intitulée : *Carte itinéraire des environs de Spa, extrait de la grande carte topographique de la Belgique de Ph. Vandermaelen. Dressée à l'échelle de 1 à 80,000. Publiée par Engel, à Spa.*

Établissement Géographique de Bruxelles, fondé par Ph. Vander Maelen, n° 422.

Avec une échelle.

Cette carte est limitée au nord à Verviers, etc.; au sud à La Roche, Wibrin, Cherain; à l'ouest, à Angleur, au chemin de fer de l'Ourthe jusqu'à Comblain-la-Tour et à la Roche, et à l'est à la frontière de Prusse. Elle comprend donc aussi une partie de la province de Luxembourg.

C'est comme son titre l'indique, avec les pierres de la carte de Belgique au 1/80,000 que celle-ci a été gravée.

Elle a encore été reproduite plus tard en 1873? avec le n° 578 et sans indication de : *Établissement géographique*, etc.

Larg. 0m49, haut. 0m61.

Est encore dans le commerce.

1871.

N° 242. Carte intitulée : *Spécimen d'une carte des chemins de fer de la Belgique et des pays limitrophes. Publié par Jos. Vossen, Ingénieur-Géographe.*

Gravé par F. Becker.

Établissement Géographique A.-J. Vossen, Liége.

Échelle de 1 à 500,000.

Avec des tableaux, une légende, un prospectus et un Bulletin de souscription.

Cette carte s'étend jusqu'à Hasselt et Sittard au nord; Marche, au sud; Saint-Trond et Huy à l'ouest, et Duren à l'est. Le chemin de fer des plateaux de Herve y est indiqué d'après le projet qui a été exécuté.

Larg. 0m19, haut. 0m164.

Est encore dans le commerce. Elle a été reproduite au verso du *Nouveau plan de la ville de Liége* de 1875. N° 344.

1872 ?

N° 243. Carte intitulée : *Carte des mines et usines des Bassins houillers de la Belgique, du Nord de la France et de la Westphalie. Dressée d'après des documents officiels par Vossen, Ingénieur civil. Liége. Librairie Universelle de M. Juhr-Henne, Editeur.*

Etabl. Lith. de Ch. Claesen, Editeur, à Liége.

Echelle de 1 à 120,000.

Avec une légende.

Outre une grande partie de la province de Liége, cette carte s'étend en Allemagne jusqu'à Düren.

Sur la même feuille il y a une carte des environs d'Essen, et une de la Westphalie.

Larg. 0m605, haut. 0m54.

Est encore dans le commerce.

1873.

N° 244. Carte intitulée : *Liège. G. V. D. H.*

Librairie Universelle de J. Rozez, Editeur, Rue de la Madeleine, 87, Bruxelles. Déposé.

Atlas de la Belgique, illustré, 10 Cartes. Prix fr.
Chaque Carte séparément : Centimes.

Avec une échelle, une liste des signes conventionnels et les armoiries de la province.

Cette carte est entourée de 22 petites vues des villes et des monuments de la province, copiées en grande partie sur les gravures de la Belgique monumentale.

Larg. 0m125 haut. 0m097.

Fait partie de l'atlas intitulé : *Atlas de la Belgique illustré de plus de 200 vignettes.* Bruxelles, J. Rozez, 1873. Un vol. in-4° oblong.

1873.

N° 245. Carte intitulée : *Carte du district industriel de Liége.*

Map of the industrial region of Liège. Lith. Fr. Becker, Rue du Pont, 39, Liège.

Avec une légende.

Les indications sont en français et en anglais.

Cette carte comprend les environs de la ville de Liége jusqu'à Wandre au nord, Tilff au sud, Flémalle à l'ouest et Micheroux à l'est.

Larg. 0m50, haut. 0m18.

A été publiée à l'occasion du congrès de l'Institut du fer et de l'acier.

Se trouve aussi dans le : *Guide de l'étranger à Liége et dans ses environs*, par Ph. de Bruyne. Dans cet ouvrage, la légende se trouve en français seul. Liége, 1873. Un vol. in-12. Page 46.

Elle se trouve également au verso du *Nouveau plan de la ville de Liége*, de 1875, nº 344. Seulement il ne s'étend à l'est que jusqu'à Wandre et Beyne.

1875.

Nº 246. Carte sans titre des environs de la ville de Liége. Ne donne que le tracé des chemins de fer jusqu'à Ans, Jemeppe, Seraing, Chênée, etc.

Un chemin de fer de ceinture entoure presque toute la ville depuis la station de Vivegnis jusqu'à la voie vers Maestricht. La station de Longdoz entre dans l'intérieur de la ville et est à rebroussement.

Larg. 0m125, haut. 0m195.

Se trouve sur la carte intitulée : *Carte générale des chemins de fer belges. Adoptée par l'administration des chemins de fer, postes-télégraphes et marine de l'état.*

Editée par A. Boudart, attaché au département des travaux publics (service de l'exploitation).

Lith. Herman et Marchant, Rue du Boulet, 9, Bruxelles.

Déposé. 2e édition. Janvier 1875.

A cette carte est joint un livret ayant pour titre : *Chemins*

de fer belges. Nomenclature des stations, haltes, etc. et renseignements administratifs complétant la carte générale, etc. par A. Boudart, 2e édition. Bruxelles, Closson. 1875. Une brochure in-12.

Sur la même carte sont encore les plans des environs des villes de Bruxelles, couchant de Mons, Charleroi et Gand.

1875.

N° 247. Carte intitulée : *L'Ourte et l'Amblève.*

Cette carte s'étend de Liége au nord, à Houffalize au sud, Marche à l'ouest et Pepinster à l'est.

Larg. 0m085, haut. 0m14.

Se trouve au verso du plan intitulé: *Nouveau plan de la ville de Liége*, etc. Liége. Decq. 1875. (N° 344 des plans.)

1875

N° 248. Carte intitulée : *La Meuse de Namur à Liége.*

Cette carte s'étend de Waremme au nord, à Durbuy au sud, Namur à l'ouest et Liége à l'est.

Larg. 0m14, haut. 0m085.

Se trouve au verso du plan cité ci-dessus.

1875.

N° 249. Carte intitulée : *Spa et ses environs.*

Cette carte s'étend de Pepinster au nord, à Stavelot au sud, La Reid à l'ouest et Francorchamps à l'est.

Larg. 0m085, haut. 0m14.

Se trouve au verso du plan cité ci-dessus.

1876.

N° 250. Carte intitulée : *Carte pratique de Spa et de ses Environs. Annexe du nouveau guide des Etrangers. Propriétaire J. Goffin fils, 48, Avenue du Marteau.*

Gravé par Fr. Becker, Liége. Imp. J. Goffin fils, 48, Avenue du Marteau, Spa.

Avec une légende.

Cette carte est limitée au nord à Verviers ; au sud, à Trois Ponts; à l'ouest à Chaudfontaine et Aywaille et à l'est à Jalhay, Francorchamps et Stavelot. On n'y a renseigné que les villages principaux. Les routes pour voitures, les chemins pour piétons, les bois sont coloriés.

Larg. 0m315, haut. 0m305.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Nouveau guide des étrangers à Spa contenant : tous les renseignements utiles ; l'itinéraire des rues de la ville et numéros des maisons garnies qui portent enseigne ; l'adresse de tous les commerçants et une carte pratique de Spa et des environs.* Spa. J. Goffin, 1876. Un vol. in-18.

1876.

N° 251. Carte sans titre des environs de Seraing.

Echelle de 1 à 20,000.

Comprend le cours de la Meuse depuis Ougrée jusqu'à Flémalle-Grande; c'est un extrait de la carte de Vandermaelen à laquelle on a ajouté le tracé des failles, etc., à 200m sous la Meuse, le tracé de l'allure des couches, et la position des principaux puits.

Larg. 0m182, haut. 0m157.

C'est un spécimen joint au prospectus de la carte géologique du bassin houiller de Liége par M. Julien de Macar.

1877.

N° 252. Carte intitulée: *Province de Liége.*

*Gravé par A. Verwest Brux*s.

Propriété de l'Indicateur Général Illustré de l'Industrie et du Commerce. En vente au bureau, 24, rue de Parnasse, à Bruxelles. Etc.

Avec une échelle et une légende.

Larg. 0m32, haut. 0m235.

Fait partie de l'atlas intitulé : *Atlas des neuf provinces de la Belgique à l'usage de l'enseignement primaire et moyen.* G. Lechein et Cie. Ixelles, 1877. Un volume in-folio.

1877.

N° 253. Carte intitulée : *Carte de la voirie au pays de Liége par Renier Malherbe, Ingénieur. (Mémoire couronné par la Société d'Emulation), 2me édition.*

Lith. Léon de Thier, rue du Pot-d'Or, 41, Liége.

Echelle de 1 à 125,000.

Avec une légende.

C'est la même carte que le n° 238 de 1870 : on y a ajouté le chemin de fer de Huy à Modave, ainsi que tous les chateaux de la province et quelques noms de lieux.

Larg. 0m67. haut. 0m505.

Est encore dans le commerce.

1877.

N° 254. Carte intitulée : *Nouvelle carte topographique et minéralogique de Spa.*

Lith. de Bourdoux-Sody à Spa.

Echelle de 1 à 100,000.

Avec une échelle et un *Indicateur* pour la manière dont sont représentées les villes, etc. : ainsi que les mines, carrières, etc.

Cette carte est limitée au Nord à Verviers; au sud à Vielsalm; à l'ouest à Chaudfontaine et Harre et à l'est à Malmedy et St-Vith.

Larg. 0m58, haut. 0m42.

Derrière cette carte, pliée pour former huit compartiments, on trouve dans le premier le titre : *Nouvelle Carte des Environs de Spa. Augmentée de renseignements utiles. Spa, Bourdoux-Sody, libraire.*

Dans le second compartiment est un plan intitulé : *Itinéraire des Rues et promenades de Spa.* Les six autres compartiments sont occupés par une notice sur la ville de Spa.

1877.

N° 255. Carte intitulée : *Province de Liége.*

J. Bartholomew, Edimbourg. Mons. Hector Manceaux. Propriété.

Echelle de 1 à 555,555.

Avec une échelle et une explication des signes employés.

Cette carte est limitée au nord à Bilsen, Maestricht ; au sud à Houffalize ; à l'ouest à Tirlemont, Namur, Dinant et à l'est à Eschweiler et Montjoie en Prusse.

Larg. 0m19, haut. 0m15.

Fait partie de l'atlas intitulé : *Atlas spécial de la Belgique dressé par M. John Bartholomew d'après la carte de l'état-major belge, avec le concours de MM. Cornet, Malaise, etc., et mis en rapport avec la géographie élémentaire de la Belgique par M***.* Mons. H. Manceaux. Un volume petit in-4.

1878.

N° 256. Carte intitulée : *Carte des environs de Verviers. J. Belen.*

Echelle de 1 à 160,000.

Avec une légende.

Limitée au nord à Julémont, Henri-Chapelle ; au sud à Sprimont, Spa; à l'ouest, à Herstal, Beaufays et à l'est à la frontière de Prusse.

Larg. 0m20, haut. 0m15.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Le barrage de la Gileppe. Guide du touriste,* par Ernest Gilon. Verviers. E. Gilon. 1878. Un volume in 12. Page 230.

1878.

N° 257. Carte intitulée : *Spa et ses environs.*

Echelle de 1 à 160,000.

Avec une légende.

Limitée au nord à Verviers, au sud à Trois-Ponts, à l'ouest à Comblain-au-Pont et à l'est à Jalhay et Francorchamps.

Larg. 0m185, haut. 0m155.

Se trouve dans le même ouvrage que la carte précédente, page 198.

1878.

N° 258. Carte intitulée : *Carte de l'abbaie de Val-Dieu et de ses environs.*

Echelle de 1 à 20,000.

Avec une légende.

Limitée au nord aux hameaux de St-Jean-Sart et Kreft; au sud à ceux de Cerfontaine, Houïeux; à l'ouest à ceux de Herwière, Asser et Hiervache et à l'est à celui de Gathie faisant partie des communes d'Aubel et de Charneux. Le chemin de fer projeté de Liége à Bleyberg y est indiqué.

Larg. 0m20, haut. 0m14.

Se trouve dans le même ouvrage que les deux cartes précédentes, page 214.

1878.

N° 259. Carte intitulée : *Plan à vol d'oiseau du Barrage de la Gileppe, du Lac, des appareils de la prise d'eau et du Barrage de la Borchène, avec indication de l'ancien lit de la Gileppe.*

Echelle de 1 à 20,000.

Avec une légende et une rose des vents.

Comprend la partie de la forêt de Hertogenwald où se trouve le cours de la Gileppe jusqu'à l'embouchure de cette rivière dans la Vesdre. Le lac de la Gileppe y est représenté.

Larg. 0m205, haut. 0m155.

Se trouve dans le même ouvrage que les trois cartes précédentes, p. 102.

1878.

N° 260. Carte intitulée: *Chemin de fer demandé de Visé à Micheroux.*

Liége, H. Vaillant-Carmanne.

C'est un croquis qui ne représente que le parcours des chemins de fer partant de Liége et allant jusqu'à Maestricht d'une part et jusqu'à Verviers de l'autre. Le tracé proposé partant de Visé et aboutissant à Micheroux, sur le chemin de fer des plateaux de Herve, est indiqué en rouge et porte quelques côtes de niveau.

Larg. 0m32, haut. 0m38.

Jointe à la brochure intitulée: *Comité des charbonniers et industriels du pays de Herve. Chemin de fer Visé-Micheroux. Documents.* Liége, Vaillant-Carmanne, 1878. Une brochure in-8°.

DEUXIÈME PARTIE.

PLANS GRAVÉS.

1572.

N° 1 *bis*. Vue intitulée : *Liegi.*

Fr^co Valegio.

Avec les armoiries de l'évêque (G. de Groesbeck) et celles de la ville.

C'est une vue prise des hauteurs de St-Gilles.

Larg. 0^m12, haut. 0^m08.

Se trouve dans un atlas en italien de 126 planches, dont elle est la 45e.

D'autres planches portent l'indication : *Martinus Rota Sibenicensis formis*, ou *fecit. 1572.*

1577.

N° 2 *ter*. Vue intitulée : *Liége, 15.*

Anno Dnj MDLXXVII im January.

En dessous sont inscrits douze vers en allemand, donnant l'explication de l'action qui se passe au premier plan. On y voit en effet un corps de troupes écossaises au service des états de Brabant depuis 1576 (*Die Schotten*) qui repousse une partie de coureurs espagnols (*Hispanigsche Singoren*) près de Jupille.

On découvre à droite le village de Jupille et dans le fond la ville de Liége, où l'on distingue particulièrement le Pont-des-Arches auquel on n'a pas donné moins de quinze arches.

Larg. 0^m27, haut. 0^m18.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Historia unud ab contra-*

feytung fürnemlich der Niderlendischer geschichten und kriegshendelen mit höchstem fleisz beshrieben durch Merten von Mancuel, 1593. Un volume in-4.

1577.

N° 2 *quater.* Vue intitulée : *Liége, 72.*

Avec quatre vers en latin en dessous. C'est une réduction de la vue précédente.

Larg. 0m155, haut. 0m125.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Les guerres de Nassau descriptes par Guillaume Baudart de Deinse en Flandre.* Amsterdam. Michel Colin, 1616. Un volume in-8 oblong. Page 225.

Et dans l'édition hollandaise : *Nassauwe oorloghen,* etc.

1580.

N° 2 *quinque.* Vue intitulée : *Waare beschreibung und ab contrafehtung der bischostichen statt Luttich* (hors du cadre). Avec les armoiries de l'évêque Gérard de Groesbeck, à gauche; celles de l'empire, au milieu et celles de la ville de Liége, avec le mot *Liége,* à droite.

Vue à vol d'oiseau de la ville prise des hauteurs de St-Gilles.

Gravure sur bois.

Larg. 0m155, haut. 0m125.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Niderlands beschreibung in welcher aller darinn begriffnen Landeschafften, Fürstenschumben,* etc., par L. Guichardin. Bâle, Sébastien Henricpetri, 1580. Un volume in-folio. Page 319.

1615.

N° 5 *bis.* Vue de la ville de Liége assez insignifiante et donnant peu de détails.

Larg. 0m20, haut. 0m12.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé: *Le Petit. Nederlandsche republycke.* Amsterdam, 1615. Un volume in-4, oblong.

1615.

N° 5 *ter*. Vue intitulée : *Pourtrait de la Ville de Liége. P. D. Hurges P* (pinxit). *Marcette aq. fort. 1872. fol. 46.*

Cette vue est prise des hauteurs de la Chartreuse : au premier plan ce sont les vignes, et à gauche sur une hauteur une église, probablement celle du couvent de la Chartreuse.

Tout le quartier d'Outre-Meuse est entouré d'une fortification bastionnée avec une tour au milieu des courtines. On voit une quantité d'églises dans ce quartier ; mais elles sont très-inexactement représentées.

Le pont des Arches est vu dans sa longueur : (1) il n'y a rien dessus : la chapelle Ste-Barbe devrait s'y trouver : il n'en est pas même question dans le texte.

La porte *Male Governe* s'élève au commencement du pont sur la rive droite.

Sur l'autre rive du fleuve (*Mosa flumen*) on voit encore une masse d'églises impossible à reconnaître, excepté la cathédrale de St-Lambert.

Sur le quai de la Batte on distingue particulièrement la maison du Poids de la ville. Le mur d'enceinte de cette partie de la ville est garni de tours surmontées de toits pointus.

La citadelle n'existe plus.

Larg. 0m22, haut. 0m26.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Voyage de Philippe de Hurges à Liége et à Maestrict en 1615 publié par H. Michelant.* Liége, Grandmont-Donders. 1872. Un volume in-8. Page 220.

1618.

N° 5 *quater*. Vue intitulée : *Liége. Leuck.*

Aegidius Marischal pictor Leodii deliniavit. A°. 1618. Johan veenen fec : Gerrardus Alzenbach exc (2) :

(1) Le pont dont il est ici question avait été construit de 1422 à 1446. Il a été détruit en 1643.

(2) D'après M. Bodel ce plan a paru à Strasbourg où Alzenbach avait une boutique.

A la partie supérieure, à gauche, sont les armoiries de Ferd. de Bavière avec la devise : *Avita fide*, et à droite les armoiries de la ville de Liége.

Cette vue est prise des hauteurs au dessus de Saint-Maur, ce qui est indiqué par l'inscription suivante qui se trouve à la partie inférieure : *S. Maure là ou on a eu prospect de la cité.*

On y voit un grand nombre de monuments de la ville dessinés dans tous leurs détails : les noms de quelques-uns se trouvent au-dessus ; ce sont : *Templum S. Laurentij. Templum S. Martini. S. Walburgis. Porta S. Walburgis. Templum S Lamberti. Bouillon* (1) *Argente.* (Argenteau). *Herstal.*

Il y a en outre des numéros de 1 à 96 qui renvoient à une légende qui ne se trouve pas sur le plan (2).

Le pont des Arches est celui qui a été renversé par les eaux en 1643 ; il est couvert de constructions des deux côtés, avec la chapelle Sainte-Barbe et la salle de la compagnie des arbalétriers au milieu.

Le pont d'Avroy y est représenté avec la façade de la porte.

Les bâtiments de l'abbaye St-Laurent sont encore ceux construits par Reginard en l'an 1030. On voit cependant à l'extrémité gauche le pignon des écuries qui furent construites en 1618, l'an même de la confection du plan. Les autres bâtiments ne furent reconstruits qu'en 1727 et 1758.

La façade de l'église Saint-Jacques présente deux tours carrées.

(1) Au dessus des 600 degrés. Sur le plan de 1649 c'est Payenporte ou Bottenporte.

(2) Il est probable que cette vue aura été gravée pour être annexée à l'ouvrage attribué à Vandenberg, intitulé : *Abrégé de l'Estat tant sacré que civil de la très fameuse cité de Liége en* 1612. En effet l'ordre dans lequel les monuments, etc., sont décrits dans cet ouvrage, est le même que celui des n^os^ gravés sur la vue.

Le manuscrit du travail de Vandenberg a été publié par Lavalleye sous le titre : *Le vieux Liége, ses monuments religieux et civils*, etc. : d'abord en feuilleton dans la *Gazette de Liége*, et ensuite en une brochure imprimée chez Demarteau en 1857.

La flèche de l'église St-Paul n'est pas édifiée. L'église St-Pierre existe encore. L'église St-Lambert aussi.

Le collége des Jésuites anglais était achevé depuis deux ans seulement.

En quatre feuilles.

Larg. 2m05, haut. 0m40.

Cette vue faisait partie de la collection de M. Bodel Nyenhuis, à Leide : après sa mort elle passa à la bibliothèque de cette ville. Je l'ai décrite d'après une copie très-exacte que M. le chanoine Henrotte en a fait prendre.

1625.

N° 5 *quinque*. Vue intitulée : *Veüe de dessus le petit pont de la ville de Liége.*

Le Meunier ad vivum delin. et sculp.

Cette vue est prise du petit pont, endroit qui porte actuellement le nom de *pied du pont d'île*. Le bras de la Meuse qui passe sous le pont paraît avoir une largeur exagérée ; il est couvert de bateaux. A droite est la place aux chevaux, sur laquelle est situé le séminaire de la Chaîne ; au-delà, la Haute-Sauvenière et l'église Ste-Croix. Puis les anciennes maisons à façades en pignon à gauche de l'entrée de la rue Basse-Sauvenière. Le long de l'eau, on voit ensuite le derrière des maisons de cette dernière rue, ainsi que les maisons avec jardins en terrasse de la rue Mont-St-Martin. L'église St-Martin est à l'extrémité gauche de la planche.

Sur l'autre rive du fleuve on ne voit que quelques maisons.

Larg. 0m198, haut. 0m112.

Fait partie de la collection de M. Henri Duval, à Liége et se trouve à l'Université de Leide (collection Bodel-Nyenhuis).

1625.

N° 5 *sex.* (1) Vue intitulée : *Lüttich.* D. 97. (2)

(1) Remplace le n° 11bis du deuxième supplément.

(2) D'autres planches ont les armoiries de la ville dans le coin supérieur à droite.

Au premier plan de la gravure est une allégorie représentant une tour surmontée d'une déesse ; en avant est un roi regardant des fleurs; à droite, un enfant joue avec des bulles de savon.

Cette allégorie est expliquée par la phrase suivante, qui se trouve inscrite au-dessus de la gravure, en dehors du cadre : *Quod cito fit, cito perit* ; et par les vers suivants, en latin et en allemand inscrits en-dessous de la gravure :

Quod cito sit cito forte perit : cito dives, egenus
Fit cito : perpetuum fert mora justa bonum
Was schnell geschicht, vergeht schnell wiedr
Was bald aufsteigt, fällt wiedr bald niedr
Die rechte zeit, verstehe mich,
Bringt das bestendig gut mich sich.

Cette vue est prise des hauteurs de St-Gilles.

On distingue particulièrement le mur des 600 degrés, la rue Pierreuse, le couvent des Jésuites anglais, les églises de Saint-Martin et de St-Paul.

Larg. 0m145, haut. 0m07.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Emblemata, seu moralia politica, figuris artificiosis inventa, versibus quoque latinis ac rhythmis teutonicis conscripta et publico juri tradita, per Danielem Meisnerum Commothoriensem* (kommotau) *Bohemum, P. L. C. accessit diversarum regionum, inclytarum, urbium et civitatum, necnon amœnissimorum locorum viva delineatio.* Francfort. Eberhardt. 1625 à 1627. Un volume in-12° oblong.

Et dans une autre édition en allemand dont le titre est : *Daniel Meissners, P. L. C. Sciagraphia cosmica, oder : Eigentliche Abbildung achthundert der mehrentheils vornehmsten Städte, Bestungen und Schlosser, so allenthalben in allen Theilen der Welt beruhmt sind.* Nuremberg, Paul Furstens. 1678. Un vol. in-12° oblong. 4e partie n° 97.

1649.

N° 9 *bis*. Plan intitulé : *Leodium nobilissima inferioris Germaniae Eburonum et totius celeberrima civitas.*

Andreas Zeidler cap. leut. delineavit. Löffler fecit.

Avec une description en allemand du siége de la ville en 1649 par Ferdinand de Bavière, sous les ordres de comte de Spaar.

A la partie supérieure sont les armoiries de Liége, Bouillon, Bavière, Franchimont et Looz, et à la partie inférieure, au-dessus de la notice, celles du comte de Spaar.

Il y a en outre une vue du palais et une carte des environs de la ville.

La ville est attaquée de tous les côtés, excepté vers la citadelle. Le faubourg Ste-Marguerite est incendié, ainsi que le faubourg St-Laurent. Les assiégeants sont postés sur les hauteurs de St-Gilles : une bombe tombe sur l'abbaye de St-Laurent, une autre dans la rue Sur-la-Fontaine; il y a aussi combat dans la rue Ste-Véronique. Le faubourg d'Amercœur est en feu. La Chartreuse est occupée par les assiégeants. On tire de la porte St-Léonard.

Le pont des Arches est tombé : il y a un pont de bateaux vis-à-vis de la rue St-Jean.

Des chiffres renvoient à une légende.

En deux feuilles.

Larg. $0^{m}81$, haut. $0^{m}58$.

Ce plan se trouve aux archives de l'Etat, à Bruxelles.

1658.

N° 11 *bis*. Vue intitulée : *Die stadt Lüttich.*

C'est une vue à vol d'oiseau qui paraît prise des hauteurs de St-Gilles. On voit le pont d'Avroy au premier plan. Dans le fond le pont des Arches, etc. A gauche St-Laurent.

Larg. $0^{m}095$, haut. $0^{m}07$.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Abraham Saurii Stätte-Buch oder Aussführliche und aussvielen bewehrten alten und neuen scribenten suzammen in ein Corpus gebrachte beschreibung der führnehmsten Stätte, Platz und Bestungen meistens in Europa, auch theils in andern Theilen ger ganszen Welt*, etc.

Francfort-sur-le-Mein. Johann. Bayern, J. W. Ammon et W. Serlin. 1658. Un vol. petit in-4, page 117.

1685 ?

N° 14 *bis* (1). Vue intitulée : *Lüttich.*

Prise des hauteurs de St-Gilles.

On y voit le pont des Arches, le pont d'Avroi avec un élargissement au milieu, le pont de Torrent et le pont des Jésuites. La citadelle est encore incomplète, quoiqu'elle ait été reconstruite en 1650.

Larg. 0m11, haut. 0m06.

Fait partie de la collection de M. le chanoine Henrotte, à Liége.

1685.

N° 14*ter*. Vue intitulée : *Lüttich.*

Prise des hauteurs de St-Gilles.

On y voit le pont des Arches, le pont d'Avroi, le pont de Torrent et le pont des Jésuites. La citadelle est encore incomplète, quoiqu'elle ait été reconstruite en 1650.

Larg. 0m115, haut. 0m057.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Ausführliche und Grundrichtige Beschreibung des ganzen Rheinstroms, darinnen klärlich enthalten, wo, wie, und welcher Gestalt selbiger entspringe*, etc.

Nuremberg, Christoff Riegels et Andreas Kuorzen. 1685. Un vol. in-18, page 916.

(1) Les numéros 14bis et 14ter du 2ème supplément deviennent 14b et 14c.

1689 ?

N° 14 *quater*. Vue intitulée : *Lyége, Ville de la Seigneurie et de l'Evêché de même nom, qui est du Cercle de Westphalie en Allemagne. Fait par Aveline, Rue St-Jaques, Avec Privilége du Roy.*

Avec une légende de 36 numéros.

Cette vue est prise sur la hauteur entre les églises St-Christophe et Ste-Véronique.

Larg. 0_m31, haut. 0^m195.

Fait partie de la collection de M. L. Digneffe, à Liége.

1694.

N° 15*bis*. Plan intitulé : *Liége, Ville forte et Considérable, Capitale de l'Evêché et Seigneurie de Liége. Enclavée dans les Pais-Bas et du Cercle de Westphalie. Située sur la Meuse entre Mastric et Namur, à 50 degrez 41 min. de Latitude, et 27 degrez de Longetude.*

A Paris, Chez le Sr de Fer dans l'Isle du Palais sur le Quay de l'Orloge à la Sphère Royalle.

Avec Privilége du Roy. 1694.

H. van Loon fecit.

Avec une rose des vents.

Ce plan est le premier plan géométrique qui ait été fait de la ville de Liége, aussi est-il peu exact. Il se rapproche un peu des vues à vol d'oiseau : les proportions y sont très-mal gardées. Voir au reste pour la description de ce plan, celle du n° 15, qui doit devenir le n° 26 *bis*, par suite du changement de date.

Larg. 0^m245, haut. 0^m18.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Les forces de l'Europe*, etc., par de Fer. Un volume in-4° oblong.

(1) Aveline (François), dessinateur et graveur au burin et éditeur, né à Paris vers 1660, fut peut-être élève de Perelle. Il mourut vers 1712. (C. Le Blanc. *Manuel de l'amateur d'estampes*. Tome I, p. 109.)

Et dans l'édition dont la table a pour titre : *Table des forces de l'Europe, avec un Introduction à la Fortification, compose de 194 Plans des Villes les plus Considérables du Monde, Augmenté de Onze Plans depuis l'année 1720 jusqu'à 1723. Divisés selon l'Ordre qu'on a jugé le plus Convenable. Par N. de Fer, Géographe de Sa Majesté Catholique. A Paris, chez J.-F. Benar Gendre de l'Auteur dans l'Isle du Palais sur le Quay de l'Orloge à la Sphère Royale 1723.* Un volume in-4° oblong. Pl. 98.

1694.

N° 15 *ter*. Plan intitulé : *Plan de la Ville et Citadelle de Liége, Capitale de l'Evesché et Principauté de ce nom, sur la Rivière de Meuse avec ses Nouvelles Fortifications et son Profil Nouvellement desseigné sur les lieux.*

A Paris, Chez la Veuve du Sr du Val, Géographe Ordinaire de sa Majesté, sur le Quay de l'Orloge, au Grand Louis d'Or. Avec Privilège du Roy.

Avec une échelle, une rose des vents et une légende de 16 numéros.

La ville est entourée de fortifications qui n'ont jamais existé. Le cours de la Meuse est très-défectueux.

En-dessous est une coupe du réduit ou château neuf construit sur la hauteur de la Chartreuse, avec ouvrage à couronne et enceinte en avant, s'appuyant par ses deux extrémités à la Meuse.

Larg. 0m46, haut. 0m255.

Fait partie de la collection de M. L. Digneffe, à Liége.

1697.

N° 21. Plan intitulé : *La ville de Liége. Harrewyn fecit.*

Avec les armoiries de la ville.

C'est une copie du n° 15 et suivants assez réduite.

Larg. 0m14, haut. 0m125.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé: *Les délices des Pais-Pas, ou description générale de ses dix-sept provinces*, etc., 2me édition (1). Bruxelles, F. Foppens, 1697. Un volume in-12°. Pag. 447.

Ainsi que dans : *Les délices des Pais-Bas, ou description générale de ses dix-sept provinces*, etc., troisième édition. Bruxelles, François Foppens. 1700. Un volume in-12°. Page 480.

1700 ?

22 *bis*. Vue intitulée: *Leodium.*

Avec les armes de la ville dans le coin supérieur à droite.

Prise des hauteurs de St-Maur. C'est une copie réduite des nos 8 et 9 de 1649. La citadelle n'est pas encore reconstruite.

Larg. 0m135, haut. 0m11.

Fait partie de la collection de M. le chanoine Henrotte, à Liége.

1701.

22 *ter*. Vue intitulée : *Die Eroberung Luttich.*

G. P. Rugendas del.

P. Decker Archit : Inv : et del.

Jer : Wolff excud : aug : vind : Johann August Corvinus sculpsit.

Cum gratia et Privilegio Sac. Cæs. Mayestat.

Une longue inscription en allemand donne la composition de l'armée des alliés, etc.

Au premier plan on voit l'armée du duc de Marlborough.

Dans le fond est une vue de la ville prise des hauteurs de Saint-Gilles et où on voit le Pont d'Avroy, le Pont-des-Arches et le Pont d'Amercœur.

(1) La première édition n'a pas de plans.

Larg. 0m22, haut. 0m165.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Repræsentatio Belli, ob successionem in Regno Hispanico auspiciis Trium Potentiss. Invictiss. et Gloriosiss. Cæsarum Leopoldi I, Josephi I et Caroli VI intra 14 Annos victoriosis armis et progressibus usq. ad pacem Badensem*, etc : *Cura atque sumtibus Jeremiæ Wolffii b. m. Hæredum, Augustæ Vindelicorum.*

Avec le même titre en allemand. Un volume grand in-folio imprimé vers 1720, comprenant 56 planches.

1701.

N° 22 *quater*. A la partie supérieure du n° précédent, dans le cadre même, composé de toutes sortes de trophées, est un plan de la ville copié de celui des Délices des Pays-Bas.

Larg. 0m10, haut. 0m55.

1701.

N° 22 *quinque*. Vue intitulée : *In terras Leodiens. Galli immissi. Gantz Lüttich man wegfischet*, 10 *d.* 22 *Déc.*

Se trouve sur une même planche avec neuf autres vignettes et ayant au milieu la liste des grands hommes nés ou morts en l'année 1701 : le titre en est :

Memorabilia A° MDCCI. Gedenck : würdigkeiten des 1701 ten *Jahres.*

On voit au premier plan des cavaliers de l'armée du duc de Marlborough. Au-delà la ville inexactement représentée. Dans le fond des montagnes.

Larg. 0m053, haut. 0m035.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Faits mémorables de guerre et de paix pendant le XVIII° siècle après la naissance de notre S. J.Ch. par des annales en taille douce traduittes du latin en français par C. Faudras.* Nuremberg. Christophle Weiguel, 1722. Un volume in-4.

1709.

N° 25 *ter*. Plan intitulé : *Luttich*.

Ce plan porte des lettres de A à S sur les édifices ; mais la légende ne s'y trouve pas.

C'est une copie du n° 25 bis de 1709.

Larg. 0m185, haut. 0m145.

Fait partie de la collection de M. le chanoine Henrotte, à Liége.

1711.

N° 25 *quater*. Plan intitulé : *La ville de Liège*.

Harrewyn fecit.

C'est la même planche que le n° 21 de 1697 à laquelle on a ajouté, hors de la ville, des maisons, des champs et des animaux.

Larg. 0m14, haut. 0m125.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Les délices des Pais-Bas, contenant une Description générale des XVII provinces*, etc. Quatrième édition, Brusselle, François Foppens, 1711. Trois volumes in-12. Tome III. Page 249.

1720.

N° 25 *quinque*. Plan intitulé : *Liége*.

Harrewyn fecit.

Avec une rose des vents et une légende de A à P.

C'est une copie des nos 15 et suivants.

Larg. 0m18, haut. 0m14.

Se trouve dans les trois éditions suivantes :

1° *Histoire générale des Pais-Bas, contenant la description des XVII provinces*, etc. Cinquième édition. Brusselle, François Foppens, 1720. Quatre volumes in-12. Tome III. Page 241.

2° *Histoire générale des Pais-Bas, contenant la Description des XVII provinces*. Etc : Sixième édition. Brusselle, Veuve Foppens, 1743. Quatre volumes in-12. Tome III. Page 239.

3° *Les délices des Pays-Bas, ou description géographique et historique des XVII provinces belgiques. Sixième édition* (1). etc: Liége. J. F. Bassompierre, 1769. Cinq volumes in-12. Tome IV. Page 110.

1725?

N° 26 *bis* (2). Vue intitulée: *Lüttich, auff Niderl: Luyck, zu Latein Leodium u: auff Franz: Liége, geheissen. 55.*

G. Bodenehr fec. et exc. A. V.

Avec les armes de l'évêque G. de Groesbeck dans le coin supérieur à gauche et celles de la ville de Liége dans le coin supérieur à droite, et une légende de 288 numéros. Les n°s 289 à 295 se trouvent sur la planche, mais ne sont pas reproduits dans la légende.

C'est une copie réduite des n°s 8 et 9 de 1649 : la légende est aussi la même. La citadelle a été reconstruite depuis, en 1650, et s'y trouve représentée avec ses bastions et ses demi-lunes.

En deux feuilles.

Larg. 0^m^35, haut. 0^m^165.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé: *Force d'Europe oder die Merckwürdigst und Führnehmste, meistentheils auch ihrer fortification wegen berühmteste statte*, etc. Augsbourg, G. Bodenehr. Un volume in-4 oblong. N° 55.

1738?

N° 30 *bis*. Vue intitulée: *La résidence du prince et évêque à Liége.*

Die Fürst und Bischöffliche Residenz in Lüttich, etc.

La résidence du prince et évêque à Liége comme elle fut renouveillée en 1737, du Prince et Evêque George Louis.

Collection des Prospects.

Gravé par Bergmüller.

Se vend à Augsbourg au Negoce commun de l'Académie

(1) C'est réellement la septième édition.

(2) Le numéro 26bis du 2me supplément devient 26ter.

Impériale d'Empire des Arts libéraux avec Privilége de Sa Majesté Impériale et avec défense ni d'en faire, ni de vendre les Copies.

Cette vue est prise en avant de l'angle formé par les deux façades du palais ; la façade de gauche qui est représentée ici n'a jamais été exécutée. Dans le prolongement, on voit les bâtiments des Anglais. Au-dessus du palais, on aperçoit la citadelle.

Enfin au premier plan à droite se trouve l'entrée de la cathédrale de St-Lambert avec les deux tours.

Larg. $0^{m}59$, haut. $0^{m}255$.

Fait partie d'une collection de vues pour optique.

1738 ?

N° 30 *ter*. Vue intitulée : *L'abbaye St Jaques à Liége.*

Die Kostbahre Abbtey St Jacob, etc.

L'abbaye très prétieuse du St Jaques de l'Ordre du St Benoit à Liége.

Collection des Prospects.

Gravé par Bergmüller.

Se vend, etc. :

Cette vue est prise du coin de la rue du Verdbois. Dans le prolongement de la façade de l'église, il y a une rangée de maisons qui forment une rue jusqu'à la Meuse et qui est terminée par une tour carrée. Sur l'autre rive de la Meuse, on voit le quai d'Avroy et des clochers d'églises.

A gauche on distingue le clocher de l'église des Prémontrés.

Larg. $0^{m}59$, haut. $0^{m}255$.

Fait partie de la même collection que la précédente.

1738 ?

N° 30 *quater*. Vue intitulée : *Vue de la grande église Lambert à Liége.*

Prospect der grossen St Lamberti Kirchen in Lüttich.
Vue de la grande Eglise de St Lambert à Liege.
Collection des Prospects.
Gravé par Bergmüller.
Se vend à Augsbourg, etc.

Cette vue est prise de la sortie de la rue des 11,000 vierges : on voit à droite la dernière maison de cette rue et à gauche l'église St-Lambert : c'est ce qu'on appelait alors le Vieux Marché. Au-delà on a les maisons de Fabry-Beckers, etc. sur la place St-Lambert. Au-dessus s'aperçoivent les clochers de Saint-Pierre, le couvent des Jésuites anglais et les remparts d'Hocheporte.

Larg. 0m395, haut. 0m295.

Fait partie de la même collection que les précédentes.

1738?

N° 30 *quinque*. Vue intitulée : *Vue de la Maison de ville de Liége, du marché et des fontaines.*
Prospect des Rath-Hausses, etc.
Vue de la Maison de ville, de Liége, du Marché et des fontaines.
Collection des Prospects.
Joseph Xhrouuet delin. Gravé par Nabholz.
Se vend à Augsbourg, etc.

Cette vue est prise du coin de la rue Royale. Au premier plan on voit les excavations où passe la Légia, au-delà la première des fontaines, qui a été déplacée depuis, et les deux autres fontaines ; à droite la rue de la Violette dans sa longueur et dans le fond l'entrée de la rue Féronstrée.

Larg. 0m395, haut. 0m295.

Fait partie de la même collection que les précédentes.

1738.

N° 30 *sex.* Vue intitulée : *Vue de la Maison de ville, de Liége, du Marché, et des Fontaines.*

Joseph Xhrouuet fecit.

Prise des escaliers qui se trouvaient dans l'alignement de la face du Marché du côté de la place St-Lambert. On voit sur le marché les trois fontaines et les ouvertures au-dessus du cours de la Légia. Toute la face du Marché dans l'alignement de l'Hôtel de ville est en entier jusqu'à la rue Féronstrée.

Réduction du précédent.

Larg. 0m21, haut. 0m125.

1746.

N° 33 *bis.* Vue intitulée : *Lüttich.*

Au premier plan sont deux emblèmes : l'un à gauche représentant Cérès et l'autre à droite figurant les trois grâces.

Cette vue est prise des hauteurs de St-Gilles : on voit le pont d'Avroy en avant, et à droite le pont des Arches et le pont d'Amercœur : la longueur de ces ponts est outrée.

La citadelle est au-dessus.

Larg. 0m16, haut. 0m15.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Schau Plasz von drey und neunszig beruhmten Stadten, so wohl in Holland, Flandern und Brabant, als auch in Ober und Nieder-Sachsen, und dem Reich, imgleichen ein hundert und dreizig figuren aus der Heydnischen Gotter Historie*, etc.

Leipzig. Wolffgang, 1746. Un vol. in-8° oblong. Page 53.

1750 ?

N° 34*bis.* Vue intitulée : *Ancienne cathédrale de St-Lambert à Liége.*

Lith. de Palante frères, à Liége.

Avec les armes de l'évêché et principauté de Liége entourées de celles du Duché de Bouillon, des comtés de Looz, de Moha et de Horne et du marquisat de Franchimont.

1. *Séminaire épiscopal.* 2. *Palais du Prince-Évêque.*

Cete vue représente tout le pâté de maisons compris entre la place Verte, la place du Théâtre, la rue de l'Official, la rue Derrière-le-Palais, le Marché, la rue Sous la Tour, etc.

La façade du palais est celle qui a été reconstruite en 1740. Le séminaire a été transféré aux Jésuites en 1787.

Larg. 0m21, haut. 0m125.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Essai historique sur l'ancienne cathédrale de St-Lambert à Liége et sur son chapitre de chanoines tréfonciers*, par X. Van den Steen de Jehay. Liége, Dessain. 1846. Un vol. in-8.

1753.

N° 35 *ter*. Plan intitulé : *Luik*.

Avec une rose des vents.

Il n'y a rien d'exact dans ce plan.

D'un côté de la Meuse on voit sur une hauteur la *Citadella*, de l'autre la *Chartreuse*. Les deux rives sont occupées par des habitations.

Sur la même planche sont les plans de Gelder, Stevenswaart et Roermond.

Larg. 0m115, haut. 0m07.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Kleyne en beknopte atlas, of tooncel des oorlogs in Europa*, etc.

Amsterdam, David Weege. 1753. Un volume in-8 oblong. Pl. 172.

1785.

N° 38 *bis*. Plan intitulé : *Liége*.

Avec une rose des vents et une légende de *A* à *P*.

C'est une copie du n° 25 *quinque* de 1720.

Larg. 0m18, haut. 0m16.

Se trouve dans les deux éditions suivantes :

1° *Het schouwburg der Nederlanden of te geographische en historische beschryvinge der XVII nederlandsche provintien.*

Huitième édition. Anvers, C. M. Spanoghe, 1785. Cinq volumes in-12°. Tome IV. Pag. 109.

2° *Les délices des Pays-Bas, ou description géographique et historique des XVII provinces belgiques. Septième édition* (1) etc. : Paris. Anvers. Spanoghe, 1786. Cinq volumes in-12°. Tome IV. Pag. 96.

1822.

N° 42 *bis*. Plan intitulé : *Plan d'une partie de la ville de Liége indiquant les Projets des Rues à ouvrir.*

Fait et dressé par nous Architecte de la ville et de l'Université de Liége. An 22. (signé) Chevron.

Avec une échelle, une rose des vents et une légende.

Ce plan s'étend entre la Meuse, les quais d'Avroi et de la Sauvenière, les rues Agimont, St-Servais, Derrière le palais, Hors-Château, Velbruck et St-Jean-Baptiste.

Les nouvelles rues à ouvrir sont : une rue à travers la troisième cour du palais, une seconde dans le prolongement du pont des Arches aboutissant à l'Hôtel de ville, une troisième, qui est la rue de la Régence, une quatrième la rue de l'Université, et une cinquième de la Meuse à la place St-Paul, parallèle à celle que l'on a percée plus tard dans le prolongement de la rue du Dragon-d'Or, et qui est la rue de la Cathédrale.

Larg. 0m345, haut. 0m48.

Se trouve à la Bibliothèque de l'Université de Liége, et dans la collection de M. Léonce Digneffe.

1825.

N° 42 *quater*. Vue intitulée : *Salle de spectacle de la ville de Liége. 70.*

Madou. Le Gl Howen del. Lith. de Jobard.

Cette vue est prise de la Place Verte.

On voit au premier plan les maisons formant le coin avec la

(1) C'est réellement la 9me édition.

place du théâtre : la maison Terwangne à gauche et la maison Lamarche à droite.

Larg. 0m21, haut. 0m155.

Se trouve dans le même ouvrage que la vue précédente, n° 70.

1825 à 1830.

N° 43*bis*. Vue intitulée : *Vue du grand marché de Liége.*

F. Fanton. Lith. Cremetti, Editeur.

Prise le long des maisons de la face vers la place St-Lambert. A gauche au-dessus des maisons on voit le dôme de St-André : à droite l'Hôtel de Ville et les trois fontaines. La place est couverte de monde.

Larg. 0m36, haut. 0m26.

Fait partie de la collection de M. L. Dignelfe, à Liége et de celle de M. le capitaine Dejardin.

1825 à 1830.

N° 43 *ter*. Vue intitulée : *Vue de la place du Spectacle à Liége.*

F. Fanton. Lith. de Cremetti, Editeur.

Prise le long des maisons à gauche de la place Verte. A gauche la rue de l'Harmonie dont les deux maisons du coin sont seules construites, à droite la rue Hamal et au-dessus des maisons les clochers de St-Jean (le café Vénitien n'est pas encore installé au coin du boulevard de la Sauvenière). L'église St-Martin sur la hauteur.

Larg. 0m355, haut. 0m26.

Fait partie de la collection de M. L. Dignelfe, à Liége.

1825 à 1830.

N° 43 *quater*. Vue intitulée : *Vue du Mont St-Martin à Liége.*

F. Fanton. Lith. de Cremetti, Editeur.

Prise du Pont d'Avroy. Il y a deux rangées d'arbres sur la promenade de la Sauvenière. A droite il n'y a encore aucune

maison construite. Sur la hauteur on voit l'église St-Martin et à droite St-Jean.

Larg 0m335, haut. 0m26.

Fait partie de la collection de M. Digneffe, à Liége.

1825 à 1830.

N° 43 *quinque*. Vue intitulée : *Vue de la cathédrale de St-Paul, à Liége.*

F. Fanton. Lith. de Cremetti, Editeur.

Prise de la rue Vinâve-d'Ile. A gauche la maison De Laminne, etc., puis la rue St-Paul. A droite la maison du coin de la rue du Pont d'Avroy, occupée alors par la librairie Polain. La fontaine de la Vierge est entourée d'un grillage. La place est plantée d'arbres.

Larg. 0m36, haut. 0m255.

Fait partie de la collection de M. L. Digneffe, à Liége.

1829.

N° 46 *bis*. Vue intitulée : *Hôtel de Ville et le Perron de Liége. 111.*

Cette vue représente la place du Marché, où s'élève la fontaine avec le perron et l'autre fontaine à droite, aujourd'hui remplacée par celle en fonte placée un peu plus loin. Dans le fond on voit l'Hôtel de Ville avec la rue du Perron à gauche. A droite sont les rues sous la Petite Tour et sous la Grande Tour et au-delà une porte de l'ancienne cathédrale de St-Lambert.

Larg. 0,21, haut. 0,145.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Châteaux et monumens des Pays-Bas. Faisant suite au Voyage pittoresque, dédié à S. A. R. la princse d'Orange, rédigé par M. De Cloet. Tome II. Bruxelles. A la lithographie Royale de Jobard frères éditeurs, plaine Ste-Gudule, N° 219.* Un volume in-4°, oblong, n° 111. (87).

1829.

N° 46 *ter*. Vue intitulée : *Université de Liége. 124.*
J. S. Lith. de Jobard.

Cette vue est prise de la place de l'Université. Au centre est la salle académique précédée d'un grillage. A droite sont les bâtiments tels qu'ils existent encore actuellement. A gauche le bâtiment actuel n'était pas construit, de sorte qu'on aperçoit dans le lointain le Pont des Arches.

Larg. 0m21, haut. 0m145.

Se trouve dans le même ouvrage que la vue précédente, n° 124 (88.)

1830.

N° 47 *bis*. Vue intitulée : *Vue de la ville de Liége prise de la porte de Tongres. N° 20.*
de Peellaert del. Sturm lith.

Cette vue est prise de la montagne de Hocheporte vers la houillère de la Plomterie. On voit la route avec les remparts à gauche et le fond Pirette à droite. En avant s'élève l'église de St-Martin.

Larg. 0m205, haut. 0m15.

Se trouve dans l'album intitulé : *Album pittoresque des Pays-Bas, pour faire suite au voyage pittoresque dédié à S. A. R. la prinse d'Orange, rédigé par M. De Cloet. Tome I. Bruxelles. A la lithographie Royale de Jobard,* etc. Un volume in-4°. oblong, N° 20 (1).

1830.

N° 47 *ter*. Vue intitulée : *Liége. Le 28 7bre à 9 heures du matin le Chr Delemme arbore le Drapeau sur la Fontaine.*

C'est une vue du marché avec la fontaine du Perron, et celle

(1) Ce troisième ouvrage de De Cloet est composé de 38 planches, sans texte. Il est devenu très-rare. Je dois la chance d'en avoir eu connaissance à M. L. Digneffe qui le possède.

vers la place St-Lambert. On y voit l'Hôtel de Ville avec la rue à gauche, et à droite une ancienne porte de St-Lambert.

Larg. 0^m^21, haut. 0^m^14.

Fait partie de la collection de M. L. Digneffe, à Liége.

1830 ?

N° 47 *quater*. Plan intitulé : *Plan de Liége.*

Echelle de 1 à 10,000.

Avec une échelle et une liste de *Renvois* de 198 numéros.

Le canal de la Sauvenière n'est pas encore comblé ; la rue de l'Université et la rue de la Cathédrale sont en projet.

Larg. 0^m^27, haut. 0^m^305.

Fait partie de la collection de M. le chanoine Henrotte et de celle de M. le capitaine Dejardin, à Liége.

1832 ?

N° 48 *bis*. Vue intitulée : *Vue du Marché et de l'Hôtel de Ville à Liége.*

Lith. de Cremetti, rue Pont-d'Ile, N° 24, à Liége.

Prise de l'entrée de la rue Royale, vers le Marché. On y voit ce dernier, couvert de monde, la fontaine du Perron et celle en avant. A droite, l'Hôtel de Ville et les ruines de la cathédrale de St-Lambert.

Larg. 0^m^22, haut. 0^m^16.

Se trouve dans la collection de M. Léonce Digneffe, à Liége.

1832 ?

N° 48 *ter*. Vue intitulée : *Place du Spectacle à Liége.*

Lith. de Cremetti, rue Pont-d'Ile, N° 2, à Liége.

Prise de l'ancienne place aux Chevaux. A gauche est la salle de Spectacle, puis la rue Hamal au-dessus des maisons de laquelle on voit l'église St-Jean. A droite le quai de la Sauvenière, et l'église St-Martin sur la hauteur. La place du Théâtre est couverte de monde.

Larg. 0m215, haut. 0m16.

Se trouve dans la collection de M. L. Digneffe, à Liége.

1833 ?

N° 48 *quater*. Vue intitulée : *Vue du Pont des Arches à Liége.*

F. Renardy del. et lith. Lith. de Cremetti, rue Vinave-d'Ile, N° 603, à Liége.

Prise du bord du fleuve, à la Goffe. A gauche on voit quelques maisons du quai Sur Meuse, puis celles de la Goffe et du quai de la Batte et au dessus la Citadelle. En avant le Pont des Arches, au-delà duquel s'élèvent les flèches de St-Barthélemi. Sur la rive droite on ne voit que quelques maisons.

Larg. 0m215, haut. 0m165.

Se trouve dans la collection de M. L. Digneffe, à Liége.

1833 ?

N° 48 *quinque*. Vue intitulée : *Vue du Séminaire à Liége.*

F. Renardy. Lith. de Cremetti, rue Vinave-d'Ile, N° 603, à Liége.

Prise du bord du fleuve au passage d'eau de la tour en Bêche. La rive droite est à l'état de campagne. Sur la rive gauche, au premier plan, on voit des ouvriers, l'arveau du séminaire, puis le Séminaire, la sortie du canal, l'église des Augustins, etc. Le clocher de St-Gilles se dessine sur la hauteur.

Larg. 0m25, haut. 0m17.

Se trouve dans la collection de M. L. Digneffe, à Liége.

1835 ?

N° 49 *bis*. Vue intitulée : *Liége. Pl. I.*

Hôtel de ville. — The town hall.

Ghémar, del. et lith. Lith. de P. Degobert, à Bruxelles.

Chez D. Avanzo et Ce, Editeurs. Déposé.

Prise de l'entrée de la rue Ste-Ursule vers le Marché. On y

voit le Marché, la fontaine du Perron, et celle en avant qui a été enlevée plus tard et remplacée par une en fonte. On voit aussi l'Hôtel de Ville et la rue de la Violette à sa droite.

Larg. 0m218, haut. 0m155.

Fait partie d'une collection de vues de la province de Liége dont le titre est en français et en anglais.

1835 ?

N° 49 *ter*. Vue intitulée : *Liége.*

Salle de Spectacle. — The play house.

Ghémar del et lith. Lith. de P. Degobert, à Bruxelles.

Chez D. Avanzo et Cie, Editeurs. Déposé.

Prise du pied de la Sauvenière. On voit une grande partie de la place du Théâtre, ainsi que les rues de l'Harmonie et Hamal, avec l'hôtel d'Angleterre au fond.

Larg. 0m217, haut. 0m152.

Fait partie de la même collection que les précédentes.

1835 ?

N° 49 *quater*. Vue intitulée : *Liége. Pl. 13.*

Place de Spectacle et église Ste-Croix. — Play house square and St-Crosse's church.

..... *del et lith. Lith. de P. Degobert à Bruxelles.*

Chez D. Avanzo et Cie, Editeurs. Déposé.

Prise du point de rencontre des rues de l'Université et de la Régence. Au premier plan à gauche sont les maisons du pied du Pont-d'Ile, plus loin on voit le commencement du boulevard de la Sauvenière, puis le pied de la Haute-Sauvenière et les bâtiments de l'Official. Sur la place Aux Chevaux se trouve encore la fontaine qui a été démolie en

Larg. 0m217, haut. 0m155.

Fait partie de la même collection que les précédentes.

1835?

N° 49 *quinque*. Vue intitulée : *Liége. 18.*

Vue du Séminaire et de l'Évêché. — View of the Seminary and the bishop's place.

H. Borremans del. et lith. Lith. de P. Degobert, à Bruxelles. Chez D. Avanzo et Cie. Editeurs. Déposé.

Prise du pont de la Boverie. On ne voit que des arbres sur la rive droite; mais sur la rive gauche, on rencontre d'abord l'arveau qui a été démoli depuis pour ouvrir la rue des Prémontrés, puis le Séminaire et l'Évêché ; plus loin l'église des Augustins et un grand nombre de maisons sur la même rive. Sur la hauteur, l'église Saint-Gilles et des houillères.

Larg. 0m22, haut. 0m15.

Fait partie de la même collection que les précédentes.

1835 ?

N° 49 *sex.* Vue intitulée : *Liége.*

Vue du pont des Arches et de la Citadelle. — View of the pont des Arches and the citadel.

H. Borremans del. et lith. Lith. de Degobert à Bruxelles. Chez D. Avanzo et Cie. Editeurs. Déposé.

Cette vue est prise du quai entre l'ancien collége et l'Université. Ce quai est occupé par des tailleurs de pierre. Sur la rive droite on voit l'abattoir et l'église St-Pholien. Au dessus du pont des Arches, la citadelle.

Larg. 0m22, haut. 0m155.

Fait partie de la même collection que les précédentes.

1835 ?

N° 49 *septem.* Vue intitulée : *Liége.*

Vue du Mont St-Martin et promenade de la Sauvenière. — View of St-Martin Mountand the Sauvenière promenade.

H. Borremans del. et lith. Lith. de P. Degobert, à Bruxelles.

Chez D. Avanzo et Cie, Editeurs. Déposé.

Prise du pont d'Avroi. Il y a deux rangées d'arbres sur la

promenade. On voit à gauche sur la hauteur l'église Saint-Martin et à droite celle de St-Jean.

Larg. 0m22, haut. 0m155.

Fait partie de la même collection que les précédentes.

1835?

N° 49 *octo*. Vue intitulée : *Liége.*

Caserne St-Laurent. — The St-Laurent's carracks.

Ghemar del. et lith. Lith. de P. Degobert, à Bruxelles.

Chez D. Avanzo et Cie, Editeurs. Déposé.

Cette vue est prise d'une maison du faubourg St-Gilles. Au premier plan on voit des toits de maisons. Dans le fond, à gauche la caserne St-Laurent et l'hôpital militaire, des cheminées de houillère, l'église St-Martin, etc.

Larg. 0m22, haut. 0m15.

Fait partie de la même collection que les précédentes.

1835 ?

N° 49 *novem*. Vue intitulée : *Liége.*

Palais de justice et place St-Lambert.— The guildhall and the St-Lambert s'square.

H. Borremans del. et lith. Lith. de P. Degobert, à Bruxelles.

Chez D. Avanzo et Cie, Editeurs. Déposé.

Prise de l'extrémité de la place vis-à-vis du palais. La rue Notger n'est pas percée. Il y a une rangée d'arbres et des bancs à gauche.

Larg. 0m218, haut. 0m152.

Fait partie de la même collection que les précédentes.

1835?

N° 49 *decem*. Vue intitulée : Liége. 22.

Pont de la Boverie, sur la Meuse. — Boverie bridge, upon Maese.

J. A. Gérardot de Sermoise, Ingénieur.

H. Borremans del. Lith. de H. Borremans et Cie à Bruxelles.

Chez D. Avanzo et Cie, Editeurs. Déposé.

Prise de la rive droite de la Meuse dans le prolongement de la rue de l'Université. A gauche la fabrique Vanderstraten et à droite l'hôtel de Belle vue.

Larg. 0m24, haut. 0m152.

Fait partie de la même collection que les précédentes.

1835?

N° 49 *undecim.* Vue intitulée : *Liége.*

Vue du quai de la Batte. — Vieuw of the quay de la Batte. Ghémar, del. et lith. Lith. de P. Degobert, à Bruxelles. Chez D. Avanzo et Cie, Editeurs. Déposé.

On voit à travers la première arche du pont des Arches, le quai de la Goffe, le quai de la Batte, le Mont de piété et la fabrique linière.

Larg. 0m225, haut. 0m145.

Fait partie de la même collection que les précédentes.

1835.

N° 49 *duodecim.* Vue sans titre du pont des Arches.

C'est une copie du n° 48 quater de 1833?

Larg. 0m145, haut. 0m11.

Fait partie de la collection de M. Léonce Digneffe, à Liége.

1836?

N° 51 *bis.* Plan intitulé : *Liége.*

Avec une liste de renvois de 15 numéros.

Echelle de 1 à 20,000.

Larg. 0m17, haut. 0m19 et 0m10.

Se trouve sur la carte intitulée : *Nouvelle carte générale de la Belgique à l'échelle de* 1 à 200,000.

Etablissement géographique de Bruxelles fondé par Ph. Vandermaelen (1).

(1) Cette carte a eu des éditions subséquentes avec les modifications nécessitées par les changements survenus.

1836 ?

N° 51 *ter*. Vue intitulée : *Vue du Marché et de l'Hôtel-de-Ville à Liége.*

M. Monzen, fec. Lit. de M. Cremetti rue de l'Université à Liége.

C'est une copie réduite du n° 43² de 1827 à 1830.

Larg. 0m145, haut. 0m105.

Fait partie de la collection de M. le chanoine Henrotte, à Liége.

1836 ?

N° 51 *quater*. Vue intitulée : *Vue de la Place du Spectacle à Liége.*

Lith. de Cremetti rue de l'Université à Liége.

C'est une copie réduite du n° 43³ de 1827 à 1830.

Larg. 0m145, haut. 0m105.

Fait partie de la collection de M. le chanoine Henrotte, à Liége.

1836 ?

N° 51 *quinque*. Vue intitulée : *Vue du Mont-St-Martin à Liége.*

M. Monzen. Lith. de Cremetti rue de l'Université à Liége.

C'est une copie réduite du n° 43⁴ de 1827 à 1830.

Larg. 0m145, haut. 0m105.

Fait partie de la collection de M. le chanoine Henrotte, à Liége.

1836 ?

N° 51 *sex*. Vue intitulée : *Vue de la Cadédrale St-Paul à Liége.*

M. Monzen fec. Lit. de M. Cremetti rue de l'Université.

C'est une copie réduite du n° 43⁵ de 1827 à 1830.

Larg. 0m145, haut. 0m105.

Fait partie de la collection de M. le chanoine Henrotte, Liége.

1836 ?

N° 51 *septem.* Vue intitulée: *Vue du pont des arches à Liége.*

Lith. de Cremetti rue de l'Université à Liége.

Prise du quai derrière l'Université. A gauche le quai sur Meuse, au-dessus la citadelle. Au-delà du pont le quai de la Batte et au-dessus les clochers des deux tours de St-Barthélemi. A droite quelques maisons.

Larg. 0m145, haut. 0m105.

Fait partie de la collection de M. le chanoine Henrotte, à Liége.

1836 ?

51 *octo.* Vue intitulée: *Panorama de la ville de Liége. Pris de la tour appartenant ci-devant au comte de Méan.*

P. Monzen. Lith. de Cremetti, rue de l'Université à Liége.

C'est une copie réduite de moitié du n° 50 de 1836.

Larg. 0m45, haut. 0m105.

Fait partie de la collection de M. le chanoine Henrotte, à Liége.

1838.

N° 53 *bis.* Vue intitulée : *Liége. Gezigt op Luik.*

W. H. Bartlett. A. H. Payne. London; Geo. Virtue. 36. Ivy Lane.

Cette vue est prise du haut de la rue Pierreuse, près de la citadelle. On distingue les églises St-Paul, Ste-Croix, St-Jean, St-Martin, le théâtre, etc.

Gravure sur acier.

Larg. 0m15, haut. 0m10.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Vues de la Hollande et de la Belgique, dessinées par W. H. Bartlett, esq. et accompagnées d'observations historiques et topographiques par le professeur N. G. Van Kampen, d'Amsterdam.* Londres, Geo. Virtue. Un volume in-8°, page 186.

1839?

N° 53 *quater*. Vue intitulée : *Liége. Lüttich.*

Fussell del. A. Cruse sculp. London. Black et Armstrong.

Prise du quai d'Avroy vers la chapelle du Paradis.

Au premier plan on voit des ouvriers, bateliers, etc. Une rangée d'arbres à gauche.

Gravure sur acier.

Larg. 0_m15, haut. 0_m10.

Se trouve à la bibliothèque de l'Université de Liége.

1840.

N° 54 *bis*. Plan intitulé : *Plan of Liège.*

Published by Eug. Landoy, Longue rue Neuve, 67, Brussels. Indispensable guide for travellers.

Avec une légende de *A* à *Z* et de *aa* à *ee* pour les monuments et établissements publics et une de 63 numéros pour les rues et places, en français.

C'est une copie du plan précédent : les légendes sont les mêmes.

Larg. 0^m25, haut. 0^m175.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *The indispensable guide for travellers on the railroads of Belgium,* etc., par Duplessis et Eug. Landoy. Bruxelles. Un volume in-12. Page

1840.

N° 54 *ter*. Plan intitulé : *Plan de la ville de Liége. 1840.*

Guide Pittoresque et Artistique du voyageur en Belgique, à Bruxelles chez Hauman et Cie Libraire, Rue du Nord, N° 8.

C'est une copie du précédent : le nouveau pont y est indiqué.

Larg. 0^m185, haut. 0^m135.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *La Belgique. Guide pittoresque et artistique du voyageur,* par A. Ferrier. 4e édition. Bruxelles. Hauman. 1842. Un volume in-12. Page 253.

1840?

N° 55 *bis*. Vue intitulée: *Liége. Eglise St-Paul.*

Représente une partie de la rue Vinâve-d'Ile, la fontaine de la Vierge et la rue St-Paul.

Larg. 0m185, haut. 0m135.

Fait partie de la collection de M. le chanoine Henrotte, à Liége.

1840?

N° 55 *ter*. Vue intitulée : *Liége. Eglise St-Jacques.*

Lith. Bindels à Liége. Déposé.

On y voit toute la place St-Jacques et l'hôtel Whetnall, à gauche.

Larg. 0m185, haut. 0m135.

Fait partie de la collection de M. le chanoine Henrotte, à Liége.

1840?

N° 55 *quater*. Vue intitulée : *Liége. Eglise St-Martin.*

A gauche le Trixhay.

Larg. 0m18, haut. 0m13.

Fait partie de la collection de M. le chanoine Henrotte, à Liége.

1840?

N° 55 *quinque*. Vue intitulée : *Liége. Eglise St-Antoine.*

Lith. Bindels-Huck. Pont-d'Ile, 39, Liége. Déposé.

A gauche la rue Moray, à droite la rue Hors-Château.

Larg. 0m18, haut. 0m13.

Fait partie de la collection de M. le chanoine Henrotte, à Liége.

1840?

N° 55 *sex*. Vue intitulée: *Chapelle de Paradis.*

Lith. Bindels-Huck. Rue Pont-d'Ile, 34, à Liége. Déposé.

A gauche le quai de Fragnée : à droite la route de Namur.

Larg. 0m18, haut. 0m133.

Fait partie de la collection de M. le chanoine Henrotte, à Liége.

1840 ?

N° 55 *septem.* Vue intitulée : *Quai de la Batte, à Liége.*

A. Numans sculp. Imp. de Bizolier. Emile Flatau, éditeur, à Bruxelles.

On voit à travers la première arche du pont des Arches le quai de la Goffe, le quai de la Batte, le Mont-de-Piété et la fabrique linière : sur la rive droite les maisons de la rue des Ecoliers.

Gravure sur acier.

Larg. 0m144, haut. 0m097.

Fait partie de la collection de M. L. Digneffe, à Liége.

1840.

N° 55 *octo.* Vue intitulée: *Vue de Liége.*

Cette vue est prise des Prés St-Denis. On voit à gauche l'église des Augustins, puis celles de St-Nicolas, de St-Denis, de St-Pholien, la chapelle de Ste-Barbe, puis les bords de la Meuse.

Fait partie des vues qui entourent la carte du chemin de fer. (Section de Waremme à Liége) (N° 86[6] des cartes).

Larg. 0m11, haut. 0m03.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Atlas pittoresque des chemins de fer de la Belgique,* etc. par Alph. Wauters. Bruxelles. Vandermaelen, 1840. Un volume in-12, oblong. Carte n° 13. Une seconde édition a paru en 1842 et une troisième en 1844, mais avec d'autres planches.

1840.

55 *novem.* Vue intitulée : *Rives de la Meuse, N° 16.*

Liége (Belgique). Heintz lith. Lith. de Cremetti à Liége.

Cette vue est prise des hauteurs de St-Gilles. On voit à

gauche l'église St-Martin et les remparts de Hocheporte; au centre la salle de Spectacle et derrière le dôme de St-André; à droite l'église St-Paul, et au premier plan les bâtiments d'une houillère.

Larg. 0m25, haut. 0m16.

Se trouve à la bibliothèque de l'Université de Liége et dans la collection de M. le chanoine Henrotte.

1841.

N° 55 *decem.* Plan intitulé : *Spécimen, du plan géométrique parcellaire de la ville de Liége. Dressé en 1841 par M. Bayet, Inspecteur du cadastre. A l'échelle de 1 à 2,500 Mètres.*

Gravé par Michel Palante. Lithographié par Palante frères à Liége.

Avec une rose des vents.

Ce plan comprend la place Verte, la place St-Lambert, le Marché et le Palais.

Larg. 0m195, haut. 0m26.

C'est le spécimen du n° 58.

1841.

N° 55 *undecim.* Vue du quai de la Batte, sans titre.

Borremans. H. Lesestre.

Montre le quai de la Batte jusqu'au delà de la fabrique de la Société linière, à travers de la première arche du pont des Arches.

C'est une copie du n° 49[14] de 1835.

Larg. 0m05, haut. 0m04.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *La Belgique en 1841.* Bruxelles, Hauman, 1841. Un volume in-8. Page 109. Sert de cul de lampe à l'article : *Liége moderne.*

Se trouve aussi dans : *Guide illustré du voyageur en Belgique.* Bruxelles. Hauman 1845? Un volume in-12. Vignette placée en dessous du titre.

Ainsi que dans l'ouvrage intitulé : *Chemin de fer belge-rhénan. Vallée de la Vesdre,* par Victor Joly. Bruxelles. Hauman. 1843. Un vol. in-18. Page 16 (1).

Et dans la seconde édition de cet ouvrage. Bruxelles. Hauman. 1845. Un volume in-18. Page 22.

1841.

N° 55 *duodecim.* Plan intitulé : *Lüttich.*

Avec une échelle, une rose des vents et une légende de quatre numéros.

Ce plan, quoique très-petit, est cependant exact et presque toutes les rues y sont indiquées.

Le chemin de fer ne s'y trouve pas encore quoiqu'il ait été construit en 1838.

Larg. 0_m058, haut. 0^m043.

Se trouve sur la carte intitulée : *Belgien und Luxemburg. 1841.*

Entw. u. gez. v. Pr. Lin. Renner.

Stahlstich (Direction v. Kleinknecht) aus der Schweinfurter Geographischen Graviranstalt des Bibliographischen Instituts zu Hildburghausen, Amsterdam, u. Philadelphia.

Cette carte fait partie d'un atlas sans titre en allemand. Un vol. in-8° oblong.

Sur la même feuille se trouvent les plans de Bruxelles, Gand et Anvers.

1841 ?

N° 55 *tredecim.* Plan intitulé : *Plan de Liége.*

Avec une légende de numéros.

Les coins du cadre sont coupés.

Larg. 0^m11, haut. 0^m08.

Se trouve sur une carte de la Belgique, entourée de huit plans de villes et de dix vues de monuments.

(1) Dans cet ouvrage la vue a pour titre : *Le quai du Nord, à Liége.*

1842 ?

N° 57 *bis*. Vue intitulée : *Liége.*

Buttura del. Couché sculp.

C'est une vue du Marché, prise vers la rue Féronstrée. On voit à gauche la façade de l'Hôtel de ville et au milieu la fontaine du Perron, et la troisième fontaine.

Larg. 0m11, haut. 0m085.

Fait partie de la collection de M. le chanoine Henrotte, à Liége.

1842?

N° 57 *ter*. Vue intitulée : *Liège. (Belgique). Grande place. Hôtel du Pavillon Anglais, tenu par Mr M. Mathioli-Custers. (Guide du voyageur en Europe, par M. Louis Clerc. Bureau rue de la Santé, N° 17.)*

Lith. Desportes Pont neuf 15.

Avec une notice sur l'hôtel.

On voit à gauche un coin de la place Verte : dans le fond la façade du Palais.

Larg. 0m144, haut. 0m083.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Guide du voyageur en Europe.*

1842 ?

N° 57 *quater*. Vue intitulée : *Liége. (Belgique). Hôtel de l'Angleterre tenu par M. Cluck.*

(Guide du voyageur en Europe, par M. Louis Clerc. Bureau rue de la Santé, N° 17).

Pignatel fl. Lith. Pignatel et Fagard r. de l'Arbre-sec. 15.

Avec une notice sur l'hôtel.

On voit à gauche le théâtre et à droite les maisons bâties par M. Latour vers 1830.

Larg. 0m144, haut. 0m085.

Se trouve dans le même ouvrage que la vue précédente.

1843.

N° 59 *ter*. Plan intitulé : *Embouchures de l'Ourthe.*

Echelle de 1 à 37,500.

Ce plan ne donne que la rive droite de la Meuse depuis le pont du Val-Benoît jusqu'au Barbou, avec toutes les branches de l'Ourthe.

Larg. 0m11, haut. 0m07.

Se trouve sur la carte intitulée : *Bassin de l'Ourthe.* (N° 92 bis) jointe au mémoire de H. Guillery, intitulé : *Rivières. L'Ourthe*, imprimé dans les : *Annales des travaux publics de Belgique*, etc. Bruxelles, 1847. Tom. 5. Pag. 97.

1843.

N° 59 *quater*. Vue intitulée : *Promenade de la Sauvenière (Liège). La Renaissance. N° 7. (5e année.)*

Prise du pont d'Avroy. Il n'y a qu'une rangée d'arbres à gauche. A droite, les jardins sont clôturés par les anciens remparts.

On voit à gauche, sur la hauteur, l'église St-Martin et à droite l'église St-Jean.

Larg. 0m235, haut. 0m17.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *La renaissance, chronique des arts et de la littérature. Publié par l'Association nationale pour favoriser les arts en Belgique. Bruxelles. Imprimerie de la société des beaux-arts.* 5e vol. 1843-1844. In-folio. Page 57.

1843.

N° 59 *quinque*. Vue intitulée : *Gezigt op Luik.*

Album voor de Aardrijkskunde. Tweede Serie. N° 8.

Prise du milieu de la Meuse d'un point difficile à préciser.

On voit sur les deux rives du fleuve des cheminées de fabriques et de houillères et un château avec deux tours.

Se trouve sur une même planche avec trois autres vues, une de Verviers et deux de Liége.

Larg. 0m105, haut. 0m075.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé: *Album voor de Aardrijkskunde door P. J. Mendel Atlas van het koningrijk Belgie, door H. Reding.* Lahaye. Van Langenhuysen. 1843. Un volume in-4° oblong. Page 228.

1843.

N° 59 *sex.* Vue intitulée: *Luik.*

Album, etc.

Prise de la rive gauche de la Meuse près de la chapelle du Paradis. On y voit l'île d'Avroy et les quais : sur la hauteur les bâtiments de l'ancienne abbaye de St-Laurent.

Larg. 0m115, haut. 0m075.

Se trouve sur la même planche que la vue précédente.

1843.

N° 59 *septem.* Vue intitulée: *Luik.*

Album, etc.

Prise du commencement du quai de la Sauvenière vers Avroy: le canal existe encore : la promenade est plantée d'une rangée d'arbres. Dans le fond sur la hauteur on voit l'église St-Martin.

Larg. 0m105, haut. 0m075.

Se trouve sur la même planche que les deux vues précédentes.

1843 ?

N° 59 *octo.* Vue intitulée : *Papeterie de la station de Jos. Stelling Werff et Cie à Liège. (Belgique industrielle.)*

Toovey del. et lith. Imp. Simonau et Toovey. Bruxelles. Geruzet éditeur.

Cette vue est prise du viaduc du chemin de fer près de la rue Hemricourt : on voit cette rue à gauche ainsi que l'église Ste-Véronique.

Larg. 0m405, haut 0m28.

Se trouve dans l'ouvrage intitulée :

La Belgique industrielle, etc.

1844.

N° 59 *novem.* Vue de la ville de Liége, sans titre.

L. Ghemar.

Cette vue est prise d'un point sur le plan incliné du chemin de fer, vers le faubourg St-Gilles. On y voit St-Laurent, St-Martin, St-Jean et la houillère de Bellevue, ainsi que la citadelle.

Larg. 0m125, haut. 0m165.

Sert de cul de lampe à l'entête de l'article sur Liége dans l'ouvrage intitulé : *La Belgique monumentale, historique et pittoresque*, par Moke, V. Joly, etc., etc. Bruxelles. A. Jamar et Ch. Hen. 1844. Deux volumes in-8. Tome II. Page 143.

1844.

N° 59 *decem.* Vue sans titre du pont des Arches.

Strobant del. Vermorcken.

On voit à gauche le quai de l'Université, puis le quai Sur Meuse. Dans le fond, l'église St-Barthélemi et la citadelle. A droite, l'église St-Pholien.

Larg. 0m115, haut. 0m10.

Se trouve dans le même ouvrage que la vue précédente. Tome II. Page 167.

1844.

N° 59 *undecim.* Vue intitulée : *Rue Pierreuse, Liége. (Belgique communale.)*

Fourmois del. et lith. Imp. de Simonau et Toovey.

Cette vue est prise du haut de la rue Pierreuse. Dans la percée, on distingue l'église St-Paul.

Larg. 0m265, haut. 0m19.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *La Belgique communale, revue des intérêts communaux. Publiée sous le patronage et avec le concours de MM.* Etc. Bruxelles. Devos éditeur. Briard. 1844. In-folio.

1844.

N° 59 *duodecim*. Vue intitulée : *Liége*.

Cette vue est prise des hauteurs de St-Gilles. Au premier plan on voit le chemin de fer (plan incliné), puis au-delà les églises St-Jean, St-Paul, St-Christophe, St-Barthélemi, St-Denis, Ste-Foi, les Augustins, etc.

Larg. 0m135, haut. 0m08.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Les délices de la Belgique, ou description historique, pittoresque et monumentale de ce royaume*. Par Alphonse Wauters. Bruxelles. Froment. 1844. Un volume in-8. Page 302.

1844.

N° 59 *tredecim*. Vue intitulée : *Le pont des arches à Liége*.

Cette vue est prise du quai Sur Meuse, qui y figure sur toute sa longueur. Au-delà du pont des Arches, on voit l'église St-Barthélemi, et sur la hauteur la citadelle.

Larg. 0m125, haut. 0m08.

Se trouve dans le même ouvrage que la vue précédente. Page 303.

1844.

N° 59 *quatuordecim*. Vue intitulée : *Promenade de la Sauvenière à Liége*.

Cette vue est prise du pont d'Avroy. On voit à droite l'église St-Jean et sur la hauteur l'église St-Martin.

Larg. 0m15, haut. 0m08.

Se trouve dans le même ouvrage que les deux vues précédentes. Page 316.

Et dans l'ouvrage intitulé : *Le guide indispensable du voyageur sur les chemins de fer de la Belgique*, par Duplessis et Landoy. 8e année. 13e édition. Edition royale. Bruxelles. Eug. Landoy. 1844-1845. Un vol. in-12. Page 182.

1844.

N° 59 *quindecim*. Vue intitulée : *Place de la comédie à Liége*.

Cette vue est prise de la place Verte. On voit à gauche la rue de l'Harmonie et à droite la rue Hamal, l'église St-Jean, puis l'entrée du boulevard de la Sauvenière et l'église St-Martin.

Larg. 0m125, haut. 0m085.

Se trouve dans le même ouvrage que les trois vues précédentes. Page 320.

1844.

N° 59 *sedecim*. Vue intitulée : *Vue de Liége*.

Cette vue est prise du pont de la Boverie. On voit les quais, le pont des Arches, etc., et à gauche l'église du Séminaire.

Fait partie des vues qui entourent la carte n° 92 quater.

Larg. 0m07, haut. 0m025.

Se trouve sur la carte intitulée : *Carte pittoresque des chemins de fer de la Belgique*. Bruxelles. Vandermaelen. 1844.

Et dans l'ouvrage intitulé : *Atlas pittoresque des chemins de fer de la Belgique*, etc., par A. Wauters. 3e édition. Bruxelles. Vandermaelen. 1842 (1). Un volume in-12 oblong. Pl. 14. La plupart des vues sont copiées sur celles de l'édition de 1840.

1845 ?

N° 61 *bis*. Plan intitulé : *Plan de Liége*.

Echelle de 1 à 6,000.

C'est une copie du plan de 1827 (n° 45) avec les changements survenus : le pont de la Boverie est construit; la rue Grétry est percée; les quais d'Avroy et de la Sauvenière sont comblés; l'établissement du gaz est construit; la rue de la Casquette est prolongée; les rues de l'Université, de la Régence et de la Cathédrale sont percées; la place Delcour et les rues aboutissantes sont en projet.

(1) La date de 1844 doit être substituée à celle de 1842.

Larg. 0m40, haut. 0m29.

Se trouve à la bibliothèque de l'Université, à Liége.

1845 ?

N° 61 *ter*. Vue intitulée : *Liége. Marché et hôtel de ville. Chez Bindels-Huck. Lithogr. Rue Pont d'ile, 34, à Liège.*

Prise de la sortie de la rue Ste-Ursule. On voit le Marché, deux fontaines, l'Hôtel de ville et la rue de la Violette à droite de l'Hôtel de ville.

Larg. 0m22, haut. 0m145.

Fait partie de la collection de M. le chanoine Henrotte, à Liége.

1845 ?

N° 61 *quater*. Vue intitulée : *Liége. Quai des Augustins. Lith. Bindels-Huck, Rue du Pont d'ile, 34, à Liége. Déposé.*

Prise du quai d'Avroi vis-à-vis la maison Begasse. La Meuse est couverte de bateaux. Il y a une rangée d'arbres sur le quai. On voit dans le lointain les églises St-Paul et St-Jacques, la maison Donnéa, le Séminaire, etc.

Larg. 0m225, haut. 0m145.

Fait partie de la collection de M. le chanoine Henrotte, à Liége.

1845 ?

N° 61 *quinque*. Vue intitulée : *Liége. Salle de spectacle. Lith. Bindels-Huck, Rue du Pont d'Ile, 34, à Liége. Déposé.*

Prise de l'entrée de la place Verte : on a à gauche la rue de l'Harmonie et à droite le commencement du boulevard de la Sauvenière.

Larg. 0m225, haut. 0m145.

Fait partie de la collection de M. le chanoine Henrotte, à Liége.

1845 ?

N° 61 *sex*. Vue intitulée : *Liége. Boulevard de la Sauvenière. Chez Bindels-Huck, Rue du Pont d'ile, 34, à Liége.*

Prise de la place du théâtre. Le boulevard est planté de deux rangées d'arbres. Sur la hauteur on voit l'église St-Martin et le clocher de

Larg. 0m225, haut. 0m145.

Fait partie de la collection de M. le chanoine Henrotte, à Liége.

1845 ?

N° 61 *septem.* Vue intitulée : *Liége. Vue du pont des arches. Chez Bindels-Huck, Rue du Pont d'ile, 34, à Liége.*

Cette vue est prise du quai de la Goffe : elle présente à gauche le quai des Tanneurs et l'église St-Pholien et à droite le quai Sur Meuse.

Larg. 0m22, haut. 0m145.

Fait partie de la collection de M. le chanoine Henrotte, à Liége.

1845?

N° 61 *octo.* Vue intitulée : *Liége. Vue du pont neuf. Lith. Bindels-Huck, Rue du Pont d'ile, 34, à Liége. Déposé.*

Prise de la rive droite en amont. A travers les arches du pont on voit le pont des Arches et l'école de natation. Sur la hauteur, la citadelle.

Larg. 0m24, haut. 0m15.

Fait partie de la collection de M. le chanoine Henrotte, à Liége.

1845 ?

N° 61 *novem.* Vue intitulée : *Liége. Pont des arches, quai de la Batte et citadelle.*

Lith. Bindels-Huck, Rue du Pont d'ile, 34, à Liége. Déposé.

Prise du quai des Tanneurs. On voit à gauche le pont des Arches dans sa longueur. Sur la rive gauche de la Meuse on aperçoit les clochers de St-Denis, St-Jean, Ste-Croix, Ste-Catherine, St-André, etc. Au dessus la côte de la montagne avec les jardins du Péry.

Larg. 0m23, haut. 0m15.

Fait partie de la collection de M. le chanoine Henrotte, à Liége.

1845.

N° 61 *decem.* Plan intitulé : *Liége. Lüttich.*

Grav. u. gedr. i. d. lith. geogr. Inst. v. Wagner u. Kohl i. Darmstadt.

Avec une légende de 50 numéros.

L'hôtel du Gouvernement est encore indiqué rue Table de pierre : il a été incendié le 31 mars 1845. Le Collége est mal placé : il était entre le pont de la Boverie et la rue de l'Université.

Larg. 0m112, haut. 0m085.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Belgien. Handbüchlein für reisende,* etc. 3e édit. Coblence, Karl Bädeker. 1845. Un volume in-18. Pag. 14.

Et dans la 4e édit. Coblence. K. Bädeker. 1850. Pag. 14.

Et dans celui intitulé : *Le voyageur en Belgique et sur les bords du Rhin. Nouveau guide,* etc. Anvers et Ostende. Max Kornicker. 1847. Un vol. in-12. Pag. 244.

Au même texte on a donné le titre suivant : *Le voyageur en Belgique. Nouveau guide,* etc. Anvers. Max Kornicker. 1850.

1845 ?

N° 61 *undecim.* Plan intitulé : *Plan de la ville de Liége.*

Guide illustré du voyageur en Belgique, à Brux. Hauman et Cie Rue de Nord.

C'est une copie du n° 53 de 1838.

Larg. 0m185, haut. 0m135.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Guide illustré du voyageur en Belgique* (Ferrier). Bruxelles, Hauman. 1845? Un volume in-12. Page 206.

1845 ?

N° 61 *duodecim*. Vue intitulée : *Le Pont des Arches, à Liége.*

A gauche l'église des Jésuites, en face le pont des Arches et sur la hauteur la Citadelle; à droite le quai des Pêcheurs.

C'est une copie réduite du n° 42 *ter* de 1825.

Larg. 0m075, haut. 0m05.

Se trouve dans le même ouvrage que le plan précédent, page 210.

Et dans celui intitulé : *Chemin de fer belge-rhénan. Vallée de la Vesdre,* par Victor Joly. 2e éd. Bruxelles. Hauman. 1845. Un volume in-18. Page 18.

1845 ?

N° 61 *tredecim*. Plan intitulé : *Liége. Lüttich.*

Avec une légende de 50 numéros.

C'est une copie du n° 61 *decem* de 1845.

Larg. 0m112, haut. 0m084.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Manuel du voyageur en Belgique, itinéraire artistique, industriel et manufacturier*; etc., par Boyce et Richard. 6e édition. Paris, L. Maison. 1845? Un volume in-12. Pag. 396.

1846.

N° 62 *bis*. Vue intitulée : *Luik.*

Steendr. v. Mensing en Last.

Cette vue est prise des hauteurs de St-Gilles.

C'est une copie amplifiée du n° 59 *duodecim* de 1844.

Larg. 0m165, haut. 0m10.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Belgie sedert de omwenteling in 1830,* par Ignace Kuranda. Amsterdam, Hendrik Frijlink. 1846. 2 vol. in-8. Tome I. Pag. 24.

1846.

N° 62 *ter*. Vue intitulée : *De Pont des arches te Luik.*

Steendr. v. Mensing en Last.

Cette vue est prise du quai sur Meuse, qui figure dans toute sa longueur. Au-delà du pont des Arches on voit l'église St-Barthélemi, et sur la hauteur la Citadelle.

C'est une copie amplifiée du n° 59 *tredecim* de 1844.

Larg. 0m165, haut. 0m10.

Se trouve dans le même ouvrage que la vue précédente. Tom I. Pag. 1.

1846.

N° 62 *quater*. Plan intitulé : *Liége*.

Avec une légende de 50 nos.

C'est une copie du n° 61 *decem* de 1845. On y a ajouté le Jardin botanique et la statue de Grétry.

Larg. 0m11, haut. 0m08.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Nouveau guide indispensable du voyageur sur les chemins de fer de la Belgique*, etc., par J. Duplessy et Eug. Landoy. 15e édition. Bruxelles. 1846. Un vol. in-12. Page 209.

1846.

N° 62 *quinque*. Vue intitulée : *Place de la Comédie, à Liége*.

C'est une copie réduite du n° 59 *quindecim* de 1844.

Larg. 0m061, haut. 0m038.

Se trouve dans le même ouvrage que le plan précédent, page 215.

1846.

N° 62 *sex*. Vue intitulée : *Le Pont des arches, à Liége*.

C'est une copie réduite du n° 59 *tredecim* de 1844.

Larg. 0,065, haut. 0,04.

Se trouve dans le même ouvrage que la vue précédente, page 216.

1846.

N° 62 *septem*. Vue intitulée : *Promenade de la Sauvenière, à Liége*.

C'est une copie réduite du n° 59 *quatuordecim* de 1846.

Larg. 0m063, haut. 0m04.

Se trouve dans le même ouvrage que les vues précédentes, page 216.

1846.

N° 62 *octo*. Vue intitulée : *St-Paul, à Liége.*

Cette vue est prise de la rue Vinâve-d'Ile. On voit au premier plan la fontaine de la Vierge, puis la place de la Cathédrale et l'église St-Paul : à gauche la rue St-Paul.

C'est une copie du n° 55 *bis* de 1840?

Larg. 0m06, haut. 0m041.

Se trouve dans le même ouvrage que les vues précédentes, page 213.

1847?

N° 62 *quatuordecim*. Plan intitulé : *Plan d'Alignement et de Nivellement des abords du Palais de justice de Liége, Destiné à guider les artistes prenant part au Concours institué pour l'appropriation de ce palais aux cours de Justice, au gouvernement provincial et à l'administration de l'enregistrement, timbre et domaines.*

*Mesuré et dressé par F. Van Der Rit, Archit*e.

Echelle de 1 à 1,250.

Avec trois échelles et une note pour les concurrents.

Ce plan comprend la Place St-Lambert, la Place Verte, la rue Haute Sauvenière, les rues Volière, Pierreuse, Derrière le palais et le Grand Marché. En dessous est un profil.

Deux autres feuilles représentant des façades du palais sont jointes à ce plan.

Larg. 0m44, haut. 0m35

1847.

N° 62 *quindecim*. Plan intitulé : *Ministère des travaux publics. Ponts et Chaussées. Plan d'assemblage des travaux à exécuter dans la traverse de Liége.*

Fait et dressé par l'Ingénieur des Ponts et Chaussées soussigné.

Liége, le 17 octobre 1847.

J. G. J. Houbotte.

Présenté par l'Ingénieur en Chef en service spécial.

Hocht, le 18 octobre 1847.

Kummer.

Lith. J.-B. Blasseau, Brux^s.

Echelle de 1 à 4,000.

Ce plan comprend le fleuve dans son parcours entre le pont du Val-Benoit et la Fonderie de canons, et les travaux de dérivation et d'amélioration à y exécuter. C'est à peu près ce qui a été fait. Sous le plan il y a un *Nivellement en longueur de la dérivation de la Meuse* et du *redressement* du fleuve *en regard d'Avroy.*

En deux feuilles.

Larg. 1^m15, haut. 0^m54.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Ministère des travaux publics. Projet d'amélioration du régime de la Meuse depuis l'embouchure du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut jusqu'à Chokier.* Bruxelles. Em. Devroye et Cie. 1848. Un volume in-4.

1848.

N° 62 *sedecim.* Plan intitulé : *Esquisse d'un projet d'amélioration du cours de la Meuse.*

Echelle de 1 à 10,000.

Avec une légende de A à E.

Ce plan ne donne que le cours de la Meuse depuis le pont du Val-Benoit jusqu'à la Fonderie de canons et le cours de l'Ourthe à partir des Grosses Battes.

Les travaux projetés consistent dans le creusement d'un canal de dérivation de la Meuse prenant naissance à la pointe de l'île des Cochons, traversant le pré Mativa et venant rejoindre

le bras de l'Ourthe près de l'île Lulay. Cette île elle-même est supprimée ainsi que l'île Wérihet. Du pont de Longdoz au pont d'Amercœur l'Ourthe est élargie, et au-delà de ce pont il y a un canal de dérivation à travers les prés St-Denis, qui va rejoindre la Meuse derrière l'île Sur le Dos, à la Fourchette. Ce projet a été exécuté en 1854 par M. Kummer. Une partie du bras de l'Ourthe, dit Fourchu Fossé, passant contre l'île des Aguesses et l'île des Cochons est supprimée et remplacée par une branche plus directe qui va se jeter dans la dérivation. Le bras dit Gollette et un autre qui entourent les prés St-Denis sont également supprimés. L'étranglement de la Meuse vis-à-vis du pré Mativa est élargi.

Enfin il y a en amont du pont de la Boverie un canal de jonction entre les deux bras de la Meuse, avec bassin.

Une station intérieure avec entrepôt est établie rue Grétry à droite du pont de Longdoz : elle communique avec le chemin de fer vers l'Allemagne par une ligne construite sur la berge de la dérivation.

Il n'est pas question de rectification.

Larg. 0m40, haut. 0m27.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Esquisse d'un projet d'amélioration du cours de la Meuse*, par P. C. D*** (Dandelin). *Officier Supérieur du Génie.* Liége, Fassin. 1848. Une broch. in-4.

1848.

N° 62 *septemdecim.* Vue intitulée : *Liege.*

Cette vue est prise des hauteurs de St Gilles : elle est petite et insignifiante. C'est une copie réduite du n° 59 *duodecim* de 1844.

Larg. 0m075, haut. 0m025.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Itinéraire du chemin de fer de Paris à Cologne.* Bruxelles. Meline, Cans et Cie. 1848. Un volume in-12. Page 45.

Dans celui ci-dessous : *De Paris à Cologne. Guide de*

l'étranger en Belgique, etc. Bruxelles. Meline, Cans et Cie. 1848. Un volume in-12. Page 47.

Et dans celui intitulé : *Guide Ph. Hen. La Belgique. Guide pittoresque, monumental, artistique, historique, géographique, politique et commercial.* Etc. Bruxelles. Ph. Hen, éditeur. 1856. Un volume in-12. Page 47.

1850?

N° 63 *bis.* Vue intitulée : *Pont des arches.*

On voit à gauche le quai Sur Meuse et à droite le quai des Pêcheurs. Dans le lointain les montagnes et la Citadelle.

Larg. 0m055, haut. 0m016.

Se trouve avec des vues d'édifices sur une carte d'adresse.

Lithographie de P. Bindels graveur lithographe. Liége. Rue du Pont-d'Ile, 34.

1850 ?

N° 63 *ter.* Vue intitulée : *Der Marktplatz in Lüttich. A. T.*

Prise de l'entrée de la rue de Bex. On voit les trois fontaines en pierre du Marché et à gauche le portail de l'église St-André. Les coins supérieurs du cadre sont arrondis.

Larg. 0m125, haut. 0m17.

Fait partie de la collection de M. Léonce Digneffe, à Liége.

1852?

N° 69 *bis.* Vue intitulée : *Promenade de la Sauvenière et l'église St-Martin, à Liége.*

Canelle del. et lith. Imp. Simonau et Toovey.

Prise du Pont d'Avroy. Il n'y a qu'une rangée d'arbres à gauche : à droite les jardins sont clôturés par les anciens remparts. On voit à gauche sur la hauteur l'église St-Martin et à droite l'église St-Jean.

Cette vue a beaucoup d'analogie avec le n° 59 *quater* de 1843.

Larg. 0m24, haut. 0m16.

Fait partie d'une collection de vues de Belgique dessinées et lithographiées par Canelle ou Stroobant et imprimées par Simonau et Toovey.

1852.

N° 69 *ter*. Plan intitulé : *Liége.*

Gravé par Avril f^res^. L. Maison Editeur. Paris. Lith. Lemercier, Paris (1). *Librairie de L. Hachette et Cie à Paris.*

Avec une rose des vents et une légende de 32 numéros. Le plan est partagé en carrés avec des lettres correspondantes dans la légende.

Larg. 0^m^215, haut. 0^m^17.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Guide pittoresque du voyageur en Belgique. Itinéraire artistique, industriel et manufacturier*, etc., par Richard. 7e édition. Paris. 1852 (2). Un volume in-12. Pag. 413.

1854.

N° 72 *bis*. Plan intitulé : *Chemin de fer de Liége à Utrecht. Plan de la traverse et de la Station intérieure de Liége.*

Etabl^t^ de E. Noblet, Éditeur à Liége.

Echelle de 1 à 5,000.

Ce plan ne comprend que la partie de la ville qui serait parcourue par ce chemin de fer, qui irait d'abord de la station des Guillemins à la caserne St-Laurent, en-dessous de laquelle il y aurait un tunnel; puis de là à la porte Ste-Marguerite, aux Anglais et aux Frères Cellites; il passerait ensuite en-dessous de Pierreuse par un tunnel et puis derrière St-Antoine, les Rédemptoristes et les Carmélites, où serait la station: enfin il continuerait à gauche du faubourg Vivegnis jusqu'à la commune de Vottem.

Larg. 0^m^945, haut. 0^m^42.

(1) Dans les exemplaires de 1854, il y a : *Imp. Kaeppelin, Quai Voltaire*, 17. *Paris.*

(2) D'autres exemplaires portent la date de 1854.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Chemin de fer hollando-belge de Liége à Utrecht par Maestricht et Bois-le-Duc. Section de Liége à Maestricht Demandée en Concession. Mémoire.* Daté d'Amay, Décembre 1853. Signé : L. Rome. Liége. Desoer. 1854. Une brochure in-4.

1854.

N° 74 *quater*. Plan intitulé : *Plan annexé au Rapport de la Commission spéciale des Égouts.*

Echelle de 1 à 2,500.

Avec une légende.

Ce plan comprend la partie de la rive gauche de la Meuse limitée à St-Jacques, St-Jean, la Salle de Spectacle, le Palais et la Halle. Les édifices y sont seuls indiqués, ainsi que les égouts existants et ceux à construire.

Larg. 0m58, haut. 0m50.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Ville de Liége. Rapport fait au conseil communal par la commission spéciale instituée pour L'examen du Travail de M. l'Architecte Remont, sur les égouts de la ville de Liége.* Liége. Redouté. 1854. Une brochure in-8.

1855.

N° 77 *bis*. Vue intitulée : *Liége.*

Cette vue est prise de la Citadelle, comme le n° 69, dont elle paraît être une copie.

Larg. 0m105, haut. 0m06.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Guide sur les bords du Rhin. Paris. 1855.* Un volume in-12. Pag. 61.

Et dans le suivant, qui fait partie de la même collection : *Guide de la ligne du Nord. Londres. Cologne. Aix-la-Chapelle. Paris. 1855.* Un volume in-12. Pag. 79.

1855.

N° 78 *bis*. Plan intitulé : *Projet d'embarcadère couvert.*

pour les immondices de la Ville de Liége, au port de Chéravoye.
Liége, le 5 juin 1855.

J.-P. SCHMIT.

Echelle de 1 à 500.

Avec une échelle.

Ce plan est limité à la Meuse, aux bâtiments de l'Université et aux maisons de la rue sur Meuse à l'eau.

C'est une autographie.

Larg. 0m47, haut. 0m25.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Rapport au collège des bourgmestre et échevins de la ville de Liége, sur l'exploitation en régie des services combinés du balayage public et de l'enlèvement des immondices pendant l'exercice 1854, par le Directeur de ces Services.* (J.-P. Schmit.) Liége. N. Redouté. 1855. Un volume in-8.

1856.

N° 78 *ter*. Plan intitulé : *Ville de Liége. Plan N° , annexé au rapport de M. l'Architecte de la Ville du 12 Mars 1856. Annexe B.*

Echelle de 1 à 2,500.

Avec une échelle.

Comprend la partie de la ville située entre le faubourg Vivegnis, la rue des Bayards, la Meuse et la prison. Les égouts existants et l'égout latéral proposé y sont représentés. Donne un grand nombre de cotes pour le niveau du sol et celui des égouts, ainsi que la pente de ceux-ci. Deux courbes de niveau indiquent l'*Intersection du plan de flottaison du bassin de la Meuse avec les égouts* et l'*Intersection du plan à 1m25 plus haut que le bassin de la Meuse.*

Larg. 0m54, haut. 0m36.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Ville de Liége. 2e rapport de la commission spéciale concernant l'égout latéral.* Liége. N. Redouté. 1856. Une brochure in-8.

1856.

N° 78 *quater*. Plan intitulé : *Ville de Liége. Plan N°* , *annexé à la note de M. l'Architecte de la Ville, lue en séance du 17 juin 1856.*

Echelle de 1 à 2,500.

Avec une légende pour la désignation des canaux et des égouts existants.

Ce plan donne la partie de la ville comprise entre le quai d'Avroy, les boulevards d'Avroy et de la Sauvenière et la Meuse.

Il y a un grand nombre de cotes pour le niveau du radier actuel des égouts et celui projeté si l'on relève les radiers.

Larg. 0m48, haut. 0m44.

Se trouve dans le même ouvrage que le précédent.

1856.

N° 78 *quinque*. Vue intitulée : *Vue de Liége. F. Stroobant.*

Cette vue paraît être prise du pied de la montagne de la Chartreuse. On voit à l'extrême gauche l'église St-Jacques, derrière laquelle se montre une partie du dôme des Augustins. En avançant vers la droite, on voit des cheminées de houillère (Belle-Vue, etc.), puis les bâtiments de St-Laurent, l'église St-Martin, et à l'extrême droite, plus rapprochée, l'église St-Nicolas.

Larg. 0m12, haut. 0m12.

Sert de cul de lampe à l'article intitulé : *Une excursion à Spa*, par O. Squarr, qui se trouve dans le : *Journal des dames et des demoiselles*. Bruxelles. Bruylant Christophe. 1855-1856. Un volume in-8. Page 235.

1856.

N° 79 (1). Vue intitulée : *Liége. Vue générale.*

Cette vue est prise de la citadelle et est assez exacte.

(1) Cette description remplace celle du premier travail.

C'est une réduction du n° 69 de 1852 ? Lithographie à deux teintes comme elle.

Larg. 0m13, haut. 0m078.

Fait partie d'une collection de 16 vues représentant les monuments, places publiques, etc. de la ville de Liége, dessinés et gravés par Bindels à une échelle moitié moindre que celle dont le n° 69 fait partie. Elle a aussi été placée dans l'ouvrage intitulé : *Guide dans Liége*. Liége. Renard. 1859. 1 vol. in-12.

1856.

N° 79 *bis*. Vue intitulée : *Liége. Hôtel de ville.*

C'est une copie du n° 61 *ter* de 1845?

Larg. 0m13, haut. 0m078.

Fait partie de la même collection que la précédente.

1856.

N° 79 *ter*. Vue intitulée : *Liége. Palais.*

On y voit toute la place St-Lambert : le pont Notger, au-dessus de la rue Notger, existe encore.

Larg. 0m13, haut. 0m078.

Fait partie de la même collection que les vues précédentes.

1856.

N° 79 *quater*. Vue intitulée : *Liége. Université.*

On y voit la place de l'Université avec la statue de Grétry : à gauche le quai Sur Meuse.

Larg. 0m13, haut. 0m078.

Fait partie de la même collection que les vues précédentes.

1856.

N° 79 *quinque*. Vue intitulée : *Liége. Place du Théâtre.*

Prise du pied du Pont d'Ile : on y voit l'ancienne place Aux Chevaux, l'entrée du boulevard de la Sauvenière, etc.

Larg. 0m13, haut. 0m078.

Fait partie de la même collection que les vues précédentes.

1856.

N° 79 *sex*. Vue intitulée : *Liége. Théâtre.*

C'est une copie du n° 61 *quinque* de 1845? Elle a été reproduite en 1868 avec quelques changements. (N° 299.)

Larg. 0m13, haut. 0m078.

Fait partie de la même collection que les vues précédentes.

1856.

N° 79 *septem*. Vue intitulée : *Liége. Eglise St Paul.*

C'est une copie du n° 55 *bis* de 1840?

Larg. 0m13, haut. 0m077.

Fait partie de la même collection que les précédentes, et se trouve dans le : *Guide dans Liége*, page 61.

1856.

N° 79 *octo*. Vue intitulée : *Liége. Eglise St Jacques.*

C'est une copie du n° 55 *ter* de 1840?

Larg. 0m13, haut. 0m078.

Fait partie de la même collection que les vues précédentes.

1856.

N° 79 *novem*. Vue intitulée : *Liége. Boulevard de la Sauvenière.*

C'est une copie du n° 61 *sex* de 1845?

Larg. 0m13, haut. 0m078.

Fait partie de la même collection que les vues précédentes.

1856.

N° 79 *decem*. Vue intitulée : *Liége. Mont St Martin.*

C'est une vue prise du boulevard de la Sauvenière à la hauteur de la rue de la Casquette, où on voit l'église St-Martin et le derrière des maisons du Mont-St-Martin.

Larg. 0m132, haut. 0m079.

Fait partie de la même collection que les vues précédentes.

1856.

N° 79 *undecim.* Vue intitulée : *Liége. Pont des arches.*

Cette vue est prise du quai de l'Université : elle présente à gauche le quai Sur Meuse et à droite le quai des Pêcheurs et l'église St-Pholien; au loin l'église St-Barthélemi, le Mont de piété, et sur la hauteur la Citadelle.

Elle a été reproduite en 1859 avec la date : *1859.*

Larg. 0m13, haut. 0m078.

Fait partie de la même collection que les vues précédentes, et se trouve dans le : *Guide dans Liége*, page 102.

1856.

N° 79 *duodecim.* Vue intitulée : *Liége. Pont de la Boverie.*

C'est une copie du n° 61 *octo* de 1845?

Larg. 0m13, haut. 0m078.

Fait partie de la même collection que les vues précédentes.

1856.

N° 79 *tredecim.* Vue intitulée : *Liége. Quai de la Batte.*

C'est une copie du n° 61 *novem* de 1845?

Larg. 0m13, haut. 0m078.

Fait partie de la même collection que les vues précédentes.

1857.

N° 84 *bis.* Plan intitulé : *Ville de Liége. Etablissement de la station centrale. Raccordement des diverses Stations entr'elles, et indication du tracé pour la traversée de la Ville, du projet de chemin de fer liégeois-limbourgeois et hollando-belge.*

Etablissement géographique de Bruxelles.

Echelle du plan terrier 1 à 10,000 (un centimètre pour 100 mètres). Echelles des profils : 0m01 pour 100 mètres pour les Longueurs; 0,01 id. 20 mètres id. Hauteurs.

Ce plan va de la station des Guillemins à l'église de Herstal : il ne donne que les rues voisines du chemin de fer projeté. Ce chemin part des deux extrémités de la station des Guillemins par deux courbes qui se réunissent près de la rue du Paradis, vers le quai d'Avroy : il traverse l'Ile de Commerce dans sa longueur, et là se trouve une station centrale. Il va ensuite à la station de Longdoz; de celle-ci il passe au pied de la montagne de la Chartreuse et vient traverser la dérivation de la Meuse, le Barbou et la Meuse elle-même au-delà du pont Maghin, puis vient passer derrière l'usine de la Vieille-Montagne, où il y a une deuxième station. Il traverse ensuite la commune de Vottem et la commune de Herstal, et une troisième station est projetée près de la place, derrière le château de Herstal.

Ce plan est accompagné de profils.

Larg. 0m87, haut. 0m23.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Rapport de la commission spéciale pour l'examen des projets de chemin de fer aboutissant à Liége et des projets de station intérieure*. Liége. Ledoux. 1857. Un volume in-8.

1857.

N° 84 *ter*. Vue intitulée : *Liége*.

Rouargue frères del. et sc. Imp. F. Chardon aîné, 30, r. Haute-Feuille. Paris.

Cette vue est prise du saillant du glacis vis à vis du bastion 5 de la Citadelle. On distingue particulièrement le dôme de St-André, l'église St-Paul, la Salle de Spectacle.

Gravure sur acier.

Larg. 0m165, haut. 0m115.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Voyage pittoresque en Hollande et en Belgique par Edmond Texier*. Paris. Morizot. 1857. Un volume in-8. Page 382.

1858.

N° 88 (1). Plan intitulé : *Liége*.

(1) Cette description remplace celle du premier travail.

Atelier de Lith. de J. Coune. Liége. F. Renard, Editeur.

Avec une légende de 27 numéros pour les *Edifices Publics, etc.* sur le côté du plan.

C'est une copie du n° 61 *decem* de 1845 avec les changements survenus depuis.

Larg. 0m11, haut. 0m085.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *La Meuse belge. Histoire. Légendes. Sites et Monumens.* Etc., par le docteur Fremder (Morel). Liége. Renard. 1858. Un volume in-12. Page 160.

Et dans celui intitulé : *Guide dans Liége.* Liége. Renard. 1859. Un volume in-12. Page 7.

1859.

N° 90 *bis.* Plan intitulé : *Liége. To face p. 294.*

Avec une légende de 4 numéros en français. Toutes les indications du plan sont en français.

Larg. 0m18, haut. 0m14.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Weale's handbooks for tourists. Belgium, Aix-la-Chapelle and Cologne.* Etc., par W. H. James Weale. London. Dawson et fils. 1859. Un volume in-12. Page 294.

1859.

N° 94 *bis.* Plan intitulé : *Plan des abords du pont des arches et des améliorations projetées dans le quartier de la Magdelaine. Liége.*

Echelle de 1 à 500.

Avec une échelle et une légende.

Ce plan est le même que les deux plans précédents. Il donne les projets de M. Houbotte, celui arrêté par le Roi, celui examiné par la commission, celui présenté par M. Jamar, et celui arrêté par le conseil.

Larg. 0m715, haut. 0m57.

Se trouve à la bibliothèque de l'Université, à Liége.

1859.

N° 94 *ter*. Plan intitulé : *Ville de Liège. Théâtre royal Plan indiquant les abords du Théâtre Royal.*

Etabl^t de E. Noblet, Editeur.

Echelle de 1 à 500.

Avec une échelle et l'indication du nord vrai et du nord magnétique.

Ce plan ne donne que la place du Théâtre et l'entrée des rues qui y aboutissent.

Larg. 0^m45, haut. 0^m52.

Fait partie d'une collection de 10 feuilles de dessin publiées à l'occasion de la demande de projet d'agrandissement de ce théâtre.

1860.

N° 98 *bis*. Plan intitulé : *Liège.*

Dressé par A. H. Dufour. Gravé par F. Lefèvre. Écrit par Langevin. Itinéraire de la Belgique par A. J. Du Pays. L. Hachette et Cie. Editeurs. Paris.

Avec une rose des vents et une légende de 24 numéros et *a* et *b*, à gauche du cadre. Le plan est partagé en carrés avec des lettres correspondantes dans la légende.

Ce plan est assez étendu : il comprend la Chartreuse, la Fonderie de canons, la Citadelle, les bâtiments de St-Laurent, etc.

Gravure sur acier.

Larg. 0^m155, haut. 0^m14.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Collection des Guides-Joanne. Itinéraire descriptif, historique, artistique et industriel de la Belgique par A. J. Du Pays.* Paris. Hachette. 1860. Un volume in-12. Page 355.

L'édition qui porte la date de 1863 est la même.

1860.

N° 99 *bis*. Plan intitulé : *Chemin de fer Liégeois-Limbourgeois et Hollando-Belge, Concession demandée le 7 juin 1853. L. Stevens Ingénieur.*

Etablissement géographique de Bruxelles fondé par Ph. Vander Maelen.

Echelle de 1 à 20,000.

Avec une échelle et une légende.

Ce plan contient aussi les environs de la ville jusqu'à Millemorte, Liers, Voroux et Rocour, au nord; Seraing, Angleur, Chênée, au sud; Alleur, Loncin, Grâce-Berleur, à l'ouest; et Herstal et Jupille, à l'est. Il indique des projets de chemins de fer vers la Hollande.

Le tronçon principal part sans plans inclinés de la station des Guillemins, passe au-dessus du faubourg St-Laurent sur un viaduc, au-dessus du faubourg Ste-Marguerite à l'aide d'arcades pour aboutir à Hocheporte, où il y a une station centrale qui occupe les terrains jusqu'à la place Ste-Claire. De cette station centrale, la ligne se poursuit en passant au-dessus de la rue Pierreuse, se dirige vers la cour des Mineurs, où elle se bifurque. C'est à peu près le tracé du chemin de fer de ceinture qui a été exécuté; mais à un niveau plus bas.

La ligne à droite se dirige vers le faubourg Vivegnis, puis continue vers Herstal avec un embranchement pour le bassin de Coronmeuse; ensuite la ligne va jusqu'à Visé, où elle se raccorde au chemin de fer de la rive droite, en projet.

La ligne à gauche se dirige vers les Bayards, puis suit la côte du Vallon de Préalle à Herstal, et se dirige vers le plateau de Vottem. De ce point part un embranchement allant à Ans. La ligne principale se dirige par Millemorte, etc. jusqu'à Tongres, puis va se raccorder à la ligne de Maestricht à Hasselt.

Il y a une variante à ce tracé, ainsi qu'un contre-projet pour la ligne partant des Bayards, passant par Millemorte et Liers, avec un embranchement sur Ans, qui est à peu près ce qui a été exécuté.

Ce plan est un extrait des cartes n°s 14^{4}, 14^{8}, 15^{1} et 15^{5} de la grande carte de la Belgique au 1/20,000 de Vander Maelen.

Larg. 0^{m}52, haut. 0^{m}495.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Chemin de fer liégeois-limbourgeois-hollando-belge. Liége à Moerdyk et Gorcum, par Herstal, Glons, Tongres, Bilsen, Hasselt, etc. Demande en concession, formée le 7 juin 1853, par L. Stevens.* Liége. Lardinois. 1860. Une brochure in-8.

1860.

N° 100. Plan intitulé : *Ville de Liége. Travaux publics. Egout latéral. Plan indiquant la nouvelle direction à donner à l'égout latéral aux abords du canal de Liége à Maestricht ainsi que le syphon à établir sous ce canal pour faire déboucher l'égout latéral dans la Meuse.*

Annexé au rapport du soussigné en dâte de ce jour.

Liége, le 8 Décembre 1860.

L'Ingénieur-Directeur,

G. Blonden.

Etabl^t de E. Noblet, Editeur.

Echelle de 1 à 1,000.

Avec une échelle.

Ce plan donne la partie de la ville depuis la Fonderie de canons jusqu'au-delà de l'écluse de garde. On y a indiqué la direction de l'égout d'après le projet du 30 juin 1858, et la nouvelle direction proposée, ainsi que le siphon.

Larg. $0^{m}52$, haut. $0^{m}335$.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Ville de Liége. Travaux publics. Egout latéral. Rapport de M. Blonden, ingénieur-directeur des travaux de la ville, Concernant le projet d'un siphon à établir sous le Canal de Liége à Maestricht, en aval de l'écluse de garde, près de la Fonderie de Canons.* Liége. Redouté. 1861. Une brochure in-8.

1860.

N° 101. Plan intitulé : *Ville de Liége. Travaux publics. Plan indiquant : 1° Les emplacements proposés pour le pont que MM. Claes et Flechet demandent à construire sur la Meuse à*

St-Léonard. 2° L'emplacement du pont sur le Barbou. 3° Le projet de quai de la rive droite de la Meuse depuis le pont des Arches jusqu'à l'extrémité aval de l'île du Dos Fanchon. 4° Le projet de quai le long du Barbou sur l'île du Dos. 5° Le projet de communications dans les Prés St Denis.

Joint aux divers rapports du soussigné sur les projets susmentionnés.

Liége, Décembre 1860.

L'Ingénieur-Directeur,
G. Blonden.

Lith. de J. Coune. Liége.

Echelle de 1 à 2,000.

Avec une rose des vents.

Ce plan donne la partie de la ville comprise entre le pont des Arches, les quais de la rive gauche depuis ce pont jusque vis-à-vis du Champ de manœuvre, le Champ de manœuvre, le Barbou et le canal de dérivation jusqu'au pont d'Amercœur, la rue Entre-deux-Ponts, la rue Puits-en-Sock et la Chaussée-des-Prés jusqu'au pont des Arches.

Larg. 0m695, haut. 0m51.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Ville de Liége. Travaux publics. Pont sur la Meuse en face de l'ancienne porte St-Léonard.—Pont sur le Barbou à l'extrémité aval du Dos-Fanchon.—Quai de la rive droite de la Meuse depuis le Pont-des-Arches jusqu'à la même limite du Dos-Fanchon. — Communication dans les Prés St-Denis.*

Projet. —Délibérations. — Observations. — Oppositions.

Rapports et plan de M. Blonden, ingénieur-directeur des travaux de la ville. Liége. Redouté. 1861. Une brochure in-8.

1861.

N° 103 *bis*. Plan intitulé : *Ville de Liége. Travaux publics. Dégagement de l'Hôtel provincial. Projet approuvé par arrêté royal du 16 Mai 1860.*

Etabl^t de E. Noblet, Editeur.

Echelle de 1 à 200.

Ce plan comprend la rue Notger, les Degrés St-Pierre, et une partie de la place St-Pierre et de la rue Neuve derrière le Palais. Il est accompagné de 3 profils longitudinaux. Le talus entre la rue Notger et la rue St-Pierre est franchi au moyen d'un escalier double aboutissant à une petite place de niveau avec la rue St-Pierre. Des bâtiments auraient été construits aux deux côtés de l'escalier et une rue en pente aurait conduit de la rue Derrière le palais à la rue St-Pierre. Ce projet a été abandonné, parce que l'Hôtel du Gouvernement n'était pas assez dégagé.

Larg. 0m75, haut. 0m64.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Ville de Liége. Travaux publics. Nouveau projet pour le dégagement de l'hôtel provincial vers la rue Notger.* Liége. Redouté. 1861. Un vol. in-8.

1861.

N° 103 *ter*. Plan intitulé : *Ville de Liége. Travaux publics. Dégagement de l'hôtel provincial. Nouveau projet.*

Dressé par le soussigné le 20 Mai 1861. Annexé à son rapport du 20 Juin suivant.

L'Ingénieur-Directeur,
G. Blonden.

Etabl^t de E. Noblet, Editeur.

Echelle de 1 à 200.

Ce plan a la même étendue que le précédent. Il est aussi accompagné de trois profils longitudinaux. Le talus entre la rue Notger et la rue St-Pierre est occupé par un petit square. A gauche est un escalier remplaçant les Degrés St-Pierre et à droite une rue en pente conduit de la rue Derrière le palais à la rue St-Pierre.

Larg. 0m79, haut. 0m62.

Se trouve dans le même ouvrage que le précédent.

1861.

N° 103 *quater*. Plan intitulé : *Projet d'une grande place avec fontaine et amphithéâtre aux abords de l'Hôtel provincial.*

Echelle de 1 à 400.

Avec une échelle et une légende, signée :

Liége, 5 Juin 1861.

Le membre correspondant de la commission royale des monuments.

DEWANDRE.

Ce plan comprend une partie du Palais, la rue des Degrés-St-Pierre et la rue Neuve derrière le palais.

Le talus entre la place St-Pierre et la rue Notger est formé en amphithéâtre avec terrasses étagées, en hémicycle. Une rampe contourne cet amphithéâtre et aboutit à la place St-Pierre : sa pente est de 0,066 pour 1 mètre.

Larg. 0m54, haut. 0m42.

Se trouve à la bibliothèque de l'Université, à Liége.

1862 ?

N° 104 *bis*. Plan sans titre de la ville de Liége.

Échelle de 1 à 20,000.

Ce plan est dressé à l'appui d'un projet de station intérieure sur l'île Franck. Cette station est reliée à la station de Longdoz au moyen d'un pont sur la Dérivation, et à celle des Guillemins par une voie traversant la Meuse, en face de l'Evêché, ainsi que l'Ile de Commerce, où il y aurait une station, et le chenal du bassin, près de la chapelle du Paradis.

Sur ce plan est également indiqué un raccordement entre la station de Longdoz et celle de Vivegnis, partant du pied du Thier de la Chartreuse et nécessitant la construction de trois ponts.

Il indique aussi le point de départ du chemin de fer du plateau de Herve, et une rectification du chemin de fer de l'Ourthe.

Larg. 0m225, haut. 0m28.

Fait partie de la collection de M. le capitaine Dejardin.

1862?

N° 104 *ter*. Plan sans titre d'une partie du plan précédent.

Echelle de 1 à 2,500.

Ce plan comprend la station de Longdoz et le projet de station sur l'Ile Franck.

Larg. 0m255, haut. 0m315.

Sur la même feuille que le plan précédent.

Fait partie de la collection de M. le capitaine Dejardin.

1862?

N° 104 *quater*. Vue intitulée : *Pensionnat des filles de la Croix, à Liége.*

Lith. J. Cremetti, r. Lulay, 14, Liége.

Dessiné et gravé par C. Lallement.

C'est une vue à vol d'oiseau du couvent et des jardins qui s'étendent jusqu'à la citadelle.

Larg. 0m185, haut. 0m25.

Se trouve à la bibliothèque de l'Université, à Liége.

1862?

N° 104 *quinque*. Plan intitulé : *Plan du Parc ou Jardin public à établir à la Boverie, à Liége.*

Le plan de Comparaison du nivellement, etc.

Echelle de 1 à 1,000.

Donne la partie de la ville comprise entre la Meuse et la Dérivation jusqu'au *Pont suspendu projeté*. La rue Renoz est projetée.

L'emplacement du parc est en blanc.

En trois feuilles.

Larg 1m15, haut. 0m35.

Se trouve à la bibliothèque de l'Université, à Liége.

1862 ?

N° 104 *sex.* Plan intitulé : *Hospices civils de Liége. Plan des parcelles à aliéner dans les nouvelles rues du Béguinage St Christophe.*

N. B. Adresser les offres, etc.

Echelle de 1 à 450.

Ce plan offre la partie de la ville comprise entre les rues Jonfosse, Sur la Fontaine et St-Christophe et le Collége des Jésuites.

Larg. 0m625, haut. 0m45.

Fait partie de la collection de M. le capitaine Dejardin.

1863.

N° 104 *septem.* Plan intitulé : *Ville de Liége. Travaux publics. Projet de Squares et de Voies spéciales pour les Cavaliers et les Voitures suspendues, adopté par le Conseil Communal dans sa Séance du 12 Juin 1863.*

Dressé par le Soussigné et annexé au Cahier des Charges pour l'exécution de ce projet.

Liége, le 17 Juin 1863.

L'Ingénieur-Directeur,
G. Blonden.

Etab. Lith. et Chrom. de L. Severeyns-Michel, Liége.

Echelle de 1 à 1,000.

Ce plan ne donne que le boulevard de la Sauvenière, le boulevard et le quai d'Avroy jusqu'à la chapelle du Paradis. Le square vis-à-vis de la rue Darchis et celui le long du bassin de Commerce a été exécuté ; la chaussée macadamisée pour les cavaliers et les voitures suspendues qui coupait la promenade en deux depuis le pont d'Avroy jusqu'à la rue Ste-Véronique, ne l'a pas été.

Larg. 2m025, haut. 0m595.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Ville de Liége. Travaux publics. Projet de voies spéciales pour les cavaliers et les voitures, le long des boulevards de la Sauvenière et d'Avroy.* Liége. Ledoux. 1863. Une brochure in-8.

1863.

N° 104 *octo.* Plan intitulé : *Société royale d'horticulture de Liége. Projet d'un jardin d'horticulture et d'acclimatation, à exécuter à la Boverie, à Liége.*

Etablissement Lithographique et Chromolithographique de L. Severeyns-Michel, rue Sœurs-de-Hasque, 11, Liége.

Echelle de 1 à 3,000.

Avec une rose des vents.

Donne la partie de la ville comprise entre la Meuse, la Dérivation et la rue du Parc, avec un projet de parc sur cette pointe de terre.

En six teintes.

1863.

N° 104 *novem.* Sur la même feuille est le plan de la partie du parc qu'on propose d'enclore pour y créer un jardin d'acclimatation, à une échelle plus grande.

Echelle de 1 à 1,000.

Avec une rose des vents et une légende de 42 numéros.

En six teintes.

Ces deux plans sont dus à l'architecte Remont, père.

Larg. 0m575, haut. 0m385.

Se trouvent dans l'ouvrage intitulé : *Société royale d'horticulture de Liége. Projet de créer un jardin d'acclimatation et d'expérimentation de plantes et d'animaux utiles au parc de la Boverie, à Liége.* Liége. De Thier et Lovinfosse. 1863. Une brochure in-8.

1866 ?

N° 291. Plan intitulé : *Nouveau quartier à créer à Liége.*

Meilleur moyen d'utiliser l'Ile de Commerce. (Projet présenté par M. Inel.)

Lith. Ve Kirsch, à Liége.

Echelle de 1 à 2,500.

Ce plan donne la partie de la ville comprise entre le quai d'Avroy, le Parc et le Jardin d'acclimatation. L'île de Commerce est couverte de bâtisses traversées par des rues allant d'un pont à l'autre.

Larg. 0m40, haut. 0m24.

Ce plan doit être joint à un mémoire.

1866.

N° 292. Plan intitulé : *Ville de Liége. Projet de quartier sur les terrains de l'île de Commerce dressé et proposé par le Géomètre N. Mulkay.*

Juillet 1866.

Echelle de 1 à 2,000.

Avec une rose des vents.

Ce plan comprend la partie de la ville limitée aux Bénédictines et au pont de la Boverie, au nord; les environs de la station des Guillemins, au sud; le Jardin d'acclimatation, à l'est, et les rues Beckman, Fabry, etc. à l'ouest.

Le bassin de Commerce est comblé et un bassin de refuge est creusé en amont du pont de Commerce. Ce pont est prolongé du côté de la ville au-dessus de l'écluse du bassin. Une seconde écluse contre les fermettes sert à la navigation sur le fleuve.

Un boulevard de 1,750m de longueur dans le prolongement de la rue des Guillemins, va jusqu'à la place de l'Université.

On trouve à l'emplacement du bassin comblé et de l'île une surface de terrains à bâtir de 80,000 mètres carrés.

Larg. 0m645, haut. 0m41.

Est encore dans le commerce.

1866.

N° 293. Plan intitulé : *Ville de Liége. Projet*, etc.

C'est le même plan que le précédent, modifié.

Le bassin de Commerce est comblé et n'est pas remplacé. La surface de terrain à bâtir est de 113,600 mètres carrés.

Larg. 0m645, haut. 0m41.

Est encore dans le commerce.

1867.

N° 294. Plan intitulé : *Ville de Liége. Travaux publics. Projet pour l'appropriation des Terrains de l'Ile dite de commerce. Litta A.*

Dressé par le soussigné Ingénieur Directeur.

Liége, le 14 Février 1867.

G. Blonden.

Etablissement Lithographique de Ch. Claesen, à Liége.

Echelle de 1 à 2,000.

Ce plan donne la partie de la ville comprise entre la rue Darchis et le pont de la Boverie, au nord; le parc public, au sud; les quais Orban et Mativa, à l'est, et le quai d'Avroy, à l'ouest.

Le bassin reste : les terrains à bâtir sur l'île de Commerce ont une surface de 65,825 mètres carrés.

Larg. 0m76, haut. 0m69.

Se trouve joint au mémoire intitulé : *Ville de Liége. Travaux publics. Projet d'appropriation des terrains de l'île de Commerce. Avril 1867.* Liége. De Thier et Lovinfosse. 1867. Une brochure in-8.

1867.

N° 295. Plan intitulé : *Ville de Liége. Travaux publics. Projet pour l'appropriation des Terrains de l'Ile et du Bassin dits de commerce. Litt^a B.*

Dressé, etc.

Ce plan a les mêmes limites que le plan précédent.

Le bassin de Commerce est comblé et reporté contre la Meuse : il est partagé en deux. Le pont vis-à-vis de la rue de Fragnée reste : l'écluse près de l'Evêché est déplacée. Il y a un pont fixe entre les deux bassins dans le prolongement du pont sur la Meuse. Les squares sont agrandis et la surface des terrains à bâtir est de 67,025 mètres carrés.

Larg. 0m76, haut. 0m49.

Se trouve dans le même ouvrage que le plan précédent.

1867.

N° 296. Plan intitulé : *Ville de Liége.* Etc. *Variante Littᵃ* a *du Projet Littᵃ B.*

Dressé, etc.

Ce plan a les mêmes limites que les précédents.

Le bassin d'amont du plan précédent est supprimé et remplacé par un chenal : le pont vis-à-vis de la rue de Fragnée est déplacé. La surface des terrains à bâtir est de 72,250 mètres carrés.

Larg. 0m76, haut. 0m49.

Se trouve dans le même ouvrage que les deux plans précédents.

1867.

N° 297. Plan intitulé : *Ville de Liége.* Etc. *Variante Littᵃ* b *du Projet Littᵃ B.*

Dressé, etc.

Ce plan a les mêmes limites que les précédents.

Le chenal du plan présent a son point de départ plus en aval, de sorte que la surface des terrains à bâtir est portée à 79,900 mètres carrés.

Larg. 0m76, haut. 0m49.

Se trouve dans le même ouvrage que les trois plans précédents.

1867.

N° 298. Plan intitulé : *Ville de Liége.* Etc. *Littᵃ C.*

Dressé, etc.

Ce plan a les mêmes limites que les précédents.

Le bassin de Commerce est supprimé et n'est pas remplacé. Le barrage d'aval est reporté en amont et à côté est construite une double écluse. La surface des terrains à bâtir est donc plus grande : elle est de 98,350 mètres carrés.

Larg. 0m76, haut. 0m49.

Se trouve dans le même ouvrage que les quatre plans précédents.

1867.

N° 299. Plan intitulé : *Ville de Liége.* Etc. *Variante du Projet Litt^a C.*

Dressé, etc.

Ce plan a les mêmes limites que les précédents.

Il n'y a de différence avec le plan précédent que dans la division des terrains à bâtir dont la surface est portée à 103,050 mètres carrés.

Larg. 0m76, haut. 0m49.

Se trouve dans le même ouvrage que les cinq plans précédents.

1867.

N° 300. Plan intitulé : *Ville de Liége. Ile de Commerce. Projets d'appropriation proposés par le géomètre N. Mulkay.*

Echelle de 1 à 6,250.

Ce plan s'étend depuis la place St-Lambert et le pont des Arches au nord, jusqu'à la chapelle du Paradis et la station des Guillemins au sud ; il est limité à la Meuse à l'est et au faubourg St-Gilles et la rue Louvrex à l'ouest.

Le bassin de Commerce est comblé. Un boulevard de 1,750 mètres de longueur dans le prolongement de la rue des Guillemins va jusqu'à la place de l'Université. De là part une rue qui aboutit à la place St-Lambert. Une autre rue part du quai Cockerill pour aboutir à la rue du Pont d'Avroy en empruntant la rue du Moulin. Le bassin de Commerce est reporté contre la Meuse en amont du pont de Commerce. La surface de terrain

à bâtir sur l'emplacement de l'île et du bassin est de 78,000 mètres carrés.

Larg. 0m405, haut. 0m22.

Se trouve joint au mémoire intitulé : *Ville de Liége. Appropriation des terrains de l'île de Commerce. Plan et rapport Adressés à Messieurs les Président et Membres du Conseil communal de la ville de Liége. Par N. Mulkay, Géomètre.* Liége. A. Faust, 1867. Une brochure in-8

1867.

N° 301. Plan intitulé : *Hospices civils de Liége. Avant-projet de reconstruction de l'Hôpital de Bavière. Plan littª A.*

Dressé par l'Architecte soussigné.

Liége le 21 Juin 1867.

E. Halkin.

Etab: Lith: de Ch. Claesen, Faub. St Laurent 67, Liége.

Echelle de 1 à 1,000.

Avec une échelle et une rose des vents. La légende se trouve dans le texte.

Ce plan donne la partie de la ville comprise entre la Meuse, les rues Chaussée-des-Prés et Puits-en-Sock, la rue des Récollets, la rue En-Châtre, etc.

On y a indiqué le tracé d'un nouvel hôpital sur les terrains de l'hôpital de Bavière actuel, ainsi que divers projets de rues.

Larg. 0m42, haut. 0m29.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Hospices civils de Liége. Rapport de la commission spéciale instituée pour l'examen des Plans d'Agrandissement et d'Amélioration de l'hôpital de Bavière. 21 Juin 1867.* Liége. De Thier et Lovinfosse. 1867. Un volume in-12.

1867.

N° 302. Plan intitulé : *Hospices civils de Liége. Avant-projet de reconstruction de l'Hôpital de Bavière. Plan littª B.*

Dressé par l'Architecte soussigné.
Liége le 21 Juin 1867.

G. Umé.

Etab: Lith: de Ch. Claesen, Faub. St Laurent 67, Liége.

Echelle de 1 à 1,000.

Avec une échelle et une rose des vents.

Ce plan est fait dans les mêmes limites que le plan précédent. Le tracé de l'hôpital, ainsi que celui des rues nouvelles est autre que dans le premier plan.

Larg. 0m29, haut. 0m42.

Se trouve dans le même ouvrage que le plan précédent.

1867.

N° 303. Plan intitulé : *Avant-Projet d'Emplacement d'une Station de Marchandises avec Bassin de Commerce, Entrepôt, etc., etc. Comprenant la suppression du Fourchu-Fossé et rendant Navigable la Dérivation de la Meuse à Liége.*

Liége le 13 Septembre 1867.

N. Mulkay, *géomètre.* G. Umé. *architecte.*

Etabl. Photolithographique de Ch. Claesen à Liége.

Echelle de 1 à 7,400.

Avec une échelle.

Ce plan donne la partie de la ville comprise entre la station des Guillemins, celle de Longdoz et l'entrée du canal de l'Ourthe dans la Meuse. Le bras de l'Ourthe dit Fourchu-Fossé est supprimé et les eaux de cette rivière se rendent dans la Dérivation de la Meuse, en aval du pont suspendu, par le bras qui longe les îles Jodry, Bernimolin et aux Ecorces, qui est élargi. Un bassin est creusé sur l'île des Cochons, communiquant avec le canal de l'Ourthe et avec la Dérivation. A côté sont des entrepôts. Sur l'île des Aguesses est une station pour les marchandises.

Larg. 0m315, haut. 0m255.

Se trouve joint au mémoire intitulé : *Avant-projet d'emplacement d'une station générale de marchandises avec bassin de commerce, entrepôt, etc., comprenant la suppression du Fourchu-Fossé et rendant navigable la dérivation de la Meuse à Liége*, par Mulkay et Umé. Liége. De Thier et Lovinfosse. 1867. Une brochure in-8.

1867.

N° 304. Plan intitulé : *Ville de Liége. Projet d'appropriation des terrains de l'île du Commerce par M. E. Halkin, architecte.*

Supplément au journal Le Foyer.

Echelle de 1 à 4,000.

Ce plan s'étend depuis le pont de la Boverie jusqu'au chemin de fer de la houillère du Paradis.

Le bassin de Commerce est comblé et remplacé par un petit bassin situé à la pointe sud de l'île de Commerce. Un autre bassin avec entrepôt et chemin de fer communiquant avec la station est creusé à la pointe nord de l'île. Il y a 6 lots de terrain à bâtir, d'une contenance de 79,314 mètres carrés.

Larg. 0m365, haut. 0m22.

Est encore dans le commerce.

1868.

N° 305. Vue intitulée : *Liége. Théâtre.*

Prise de l'entrée de la place Verte.

C'est une reproduction du n° 79 *sex* avec la statue de Grétry au centre du square qui a été établi sur la place.

Larg. 0m13, haut. 0m078.

Fait partie de la collection de 16 vues mentionnées aux nos 79 à 79 *tredecim*.

1869.

N° 306. Plan intitulé : *Ville de Liége. Projet pour l'appropriation des Terrains de l'Ile et du Bassin dits de commerce.*

27 Mai 1869.

Etabl. Lith. de Ch. Claesen, Rue Jardin Botanique N° 26 à Liége.

Echelle de 1 à 2,000.

Ce plan a les mêmes limites que les n°s 294 à 299 de 1867. Il est dû à M. Orban-Lamarche.

Le bassin de Commerce est comblé et reporté contre la Meuse en amont du pont de Commerce. Le pont vis-à-vis de la rue de Fragnée reste ; l'écluse près de l'Evêché est déplacée et remplacée par deux autres : l'une pour les bateaux à vapeur communiquant directement avec la Meuse en amont et en aval, au moyen du déplacement du barrage, et l'autre communiquant avec le bassin par un chenal passant sous le pont de Commerce prolongé.

Les squares sont agrandis et la surface des terrains à bâtir est de 99,000 mètres carrés.

Larg. 0^{m}76, haut. 0^{m}49.

Se trouve joint à un mémoire manuscrit.

1869.

N° 307. Plan intitulé : *Nouveau plan de la ville de Liége. Propriété L. Severeyns, Imprimeur de l'Administration Provinciale. Liége.*

Echelle de 1 à 10,000.

C'est le même plan que celui de 1866, n° 108 ; mais la légende n'y est pas. On a prolongé quelques parties en dehors du cadre, pour comprendre, au nord, la station de Vivegnis ; à l'est, le Champ de manœuvre et le Tir communal ; au sud, le prolongement de la station des Guillemins, et à l'ouest, l'établissement de Fontainebleau.

Larg. 0^{m}30, haut. 0^{m}25.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Grand tir international et fêtes liégeoises organisés Sous le patronage de l'Administration communale, par la garde civique et les habitants de Liége*

avec le concours de la ville de Spa Et des gardes civiques de Verviers et de Huy. Carnet-guide contenant le programme officiel des fêtes et du tir international de Liége et de Spa; les indications nécessaires à Messieurs les étrangers; le plan de la ville de Liége, etc., etc., etc. Liége. N. Redouté, imprimeur du Comité des fêtes. 1869. Une brochure in-18.

1869.

N° 308. Plan intitulé : *Ville de Liége. Chemin de fer américain. Plan général du parcours des voies.*

Liége, le 15 Novembre 1869.

P.-J. MARMONT.
Le mandataire,
F. DE GRANDVOIR.

Lithographie de H. Dessain Imprimeur Libr^re.
N° 1. 2e tirage.

Echelle de 1 à 2,500.

Avec une échelle.

Ce plan donne toute la partie de la ville parcourue par le chemin de fer américain, depuis la station des Guillemins, en passant par la rue de la Station, le quai et le boulevard d'Avroy, le boulevard de la Sauvenière, la place St-Lambert, la rue Féronstrée, le faubourg St-Léonard, jusqu'à la Fonderie de canons, avec une annexe jusqu'à Coronmeuse. Un embranchement part de la place du Théâtre et va jusqu'à la station de Longdoz. Cet embranchement est encore relié à la ligne principale le long de tout le quai Cockerill; mais cette ligne n'a pas été maintenue. Il y a en outre des raccordements ultérieurs à travers l'île de Commerce.

L'appropriation de l'île de Commerce est indiquée avec un jardin public, une partie bâtie, un bassin en amont du pont de Commerce et deux écluses en aval, l'une pour les bateaux ordinaires et l'autre pour les bateaux à vapeur, avec déplacement du barrage.

En trois feuilles.

Larg. 1m50, haut. 0m70.

Fait partie de la collection de M. le capitaine Dejardin.

1869.

N° 309. Vue intitulée : *Liége.*

Cette vue est prise du quai de l'Université. On voit les bâtiments de l'Université au premier plan à gauche, et en avant l'ancien pont des Arches, quoique le nouveau soit construit depuis 1860.

Larg. 0m064, haut. 0m026.

Se trouve sur la carte intitulée : *Nouvelle Carte Illustrée de la Belgique, indiquant les Chemins de fer, Routes, Canaux et Rivières, Publiée à la librairie Universelle de J. Rozez, Editeur, N° 87, Rue de la Madeleine, Bruxelles.* 1869.

1870.

N° 310. Plan intitulé : *Plan de la ville de Liége. 1870. Lith. de J. Coune à Liége.*

Echelle de 1 à 10,000.

Avec une échelle et une légende donnant les surfaces de la Ville ancienne, teintée en noir sur le plan, de la Ville nouvelle, teintée en jaune, et de la Ville en construction, teintée en rouge.

Ce plan ne donne que les rues principales. Il indique un projet de rue allant de la station des Guillemins à la chapelle du Paradis en ligne droite; là il y aurait un pont sur la Meuse et puis une autre rue en ligne droite irait jusqu'à la rue Grétry, traversant le Jardin d'acclimatation, passant sur le pont suspendu, puis remplaçant la rue d'Harscamp.

Une autre voie, intitulée : *Boulevard Extérieur*, partirait également de la station des Guillemins, aboutirait en ligne droite à la rue de Fragnée à l'endroit de la rue St-Maur : de là, au moyen d'un coude, elle arriverait à angle droit sur la Meuse, qu'elle traverserait sur un pont placé à l'extrémité du déversoir et puis par une troisième ligne droite aboutirait au *Beau mur* (ancien casino).

Enfin l'île du Commerce serait transformée en Parc et l'on pourrait bâtir à l'emplacement du Jardin d'acclimatation et du Parc public, qui bien entendu devrait avoir accès sur le deuxième pont.

Larg. 0m545, haut. 0m59.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Sur l'appropriation de l'île du Commerce*, par Marcellis. Liége. J. Desoer. 1870. Un volume in-8.

1870.

N° 311. Plan intitulé : *Plan des abords des Bains St Michel. Imp: Lith: Ed: Protin, Liége.*

Echelle de 1 à 2 500.

Ce plan comprend la partie de la ville située entre les rues des Dominicains, du Pont-d'Ile, la place St-Lambert et la place St-Michel. Tous les hôtels y sont indiqués.

Larg. 0m10, haut. 0m158.

Se trouve joint à l'avis annonçant l'ouverture des bains St-Michel pour le 12 juillet 1870.

1870.

N° 312. Plan intitulé : *Ville de Liége. Administration des hospices civils. Plan annexé au programme du concours ouvert pour la presentation des plans d'un nouvel Hôpital à construire sur les terrains dits des Capucins, situés Rue volière.*

Etabl. Lith. de Ch. Claesen Editeur à Liége.

Echelle de 1 à 500.

Avec une rose des vents et une Note.

Ce plan est limité aux rues Pierreuse, Volière, St-Servais, Ste-Claire et à la route de Ste-Walburge.

En deux feuilles.

Larg. 0m79, haut. 0m60.

Se trouve joint à la brochure intitulée : *Ville de Liége. Administration des hospices civils. Programme du Concours*

pour la présentation des plans relatifs à l'érection d'un hôpital à Liége, sur les terrains dits : des Capucins et situés ru Volière. Liége. Ch. Ledoux. 1870. Une brochure in-8.

1871.

N° 313. Plan intitulé : *Plan d'ensemble du charbonnage du Paradis d'Avroy et Boverie. Ce plan, ainsi que les 4 coupes A, B, C, D (Planches I à IV) étaient joints au rapport de Juin 1870 de M. l'Ingénieur Principal Hamal. Planche I.*

Liége. Etablissement Géographique J. Vossen.

Echelle de 1 à 2,000.

Avec une échelle, une rose des vents et une légende pour les travaux des houillères.

Ce plan donne la partie de la ville comprise entre les rues Darchis, Fusch, Courtois, le Chemin de fer, la rue du Plan-Incliné et la Meuse.

Larg. 0m445, haut. 0m74.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Exposé de la défense des charbonnages liégeois adressé à M. le Ministre des travaux publics par la Société anonyme de Charbonnages du Paradis-d'Avroy et Boverie. Causes véritables des lézardes et des affaissements du sol.* Liége. De Thier. 1871. Un volume in-4.

1871.

N° 314. Plan intitulé : *Nouveau plan de la ville de Liége, des faubourgs et des environs d'après les documents officiels.*

Librairie générale et universelle de Charles Gnusé à Liége, Place du théâtre 15 bis et 21. 1871.

Gravé par G. Roux. Imp. par F. Van Dam.

Etablissement Géographique de Bruxelles fondé en 1830 par Ph. Vandermaelen.

Propriété de Charles Gnusé Libraire, Editeur à Liége. Déposé

Avec une légende pour les édifices publics, monuments, etc., les rues et les places, hors du cadre, ainsi que des annonces.

Larg. 0m47, haut. 0m39.

Est encore dans le commerce.

1871.

N° 315. Plan intitulé : *Plan de la ville de Liége avec indication de la position des principales couches de houille à 200m de profondeur sous la Meuse. Planche I.*

Liége. Etablissement Géographique J. Vossen.

Echelle de 1 à 5,000.

Avec une rose des vents et une légende.

Ce plan s'étend d'un côté jusqu'au chemin de fer, de la gare des Guillemins à celle du Haut-Pré, et de l'autre jusqu'à la Dérivation et la rue Basse-Wez. Il a à sa limite les bures du Rosier, de l'Aumônier, de Ste Marguérite, de la Plomterie, du Baneux, et du Paradis, la fabrique d'armes de l'Etat, l'église St-Remacle, le casino du Beau-Mur, etc. Il indique la limite de toutes les concessions, ainsi que celle du terrain non concédé sous le centre de la ville.

Larg. 0m58, haut. 0m67.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Des affaissements du sol produits par l'exploitation houillère. Mémoire adressé à l'administration communale de Liége par Gustave Dumont, ingénieur des mines.* Liége. L. De Thier. 1871. Un vol. in-4 et un vol. de planches. Planche I.

1871.

N° 316. Plan intitulé : *Houillère Ste Marguérite. Fig. 1. Planche IV.*

Echelle de 1 à 2,000.

Avec une rose des vents et une légende.

Donne la partie du faubourg St-Laurent depuis la porte St-Martin jusqu'au-delà de la caserne.

Larg. 0m14, haut. 0m50.

Se trouve dans le même ouvrage que le plan précédent. Pl. IV.

1871.

N° 317. Plan intitulé : *Houillère de Belle Vue. Fig. 2. Planche IV.*

Echelle de 1 à 2,000.

Avec une rose des vents et une légende.

Donne la même partie que le plan précédent.

Larg. 0^m14, haut. 0^m25.

Sur la même feuille que le précédent.

Se trouve dans le même ouvrage que les deux plans précédents. Pl. IV.

1871.

N° 318. Plan intitulé : *Houillère de Belle Vue. Fig. 3. Planche IV.*

Echelle de 1 à 2,000.

Avec une légende et une rose des vents.

Donne la même partie que les deux plans précédents.

Larg. 0^m14, haut. 0^m25.

Sur la même feuille que les deux précédents.

Se trouve dans le même ouvrage que les plans précédents. Pl. IV.

1871.

N°319. Plan intitulé : *Houillère du Baneux. Plan des travaux dans la couche 5 Pieds. Planche V.*

Liége. Etablissement Géographique de A. J. Vossen.

Echelle de 1 à 2,000.

Donne une partie du faubourg Vivegnis.

Larg 0^m12, haut. 0^m10.

Sur la même planche il y a une coupe.

Se trouve dans le même ouvrage que les précédents. Pl. V.

1871.

N°320. Plan intitulé : *Houillère de la Chartreuse. Planche VI.*

Echelle de 1 à 1,000.

Avec une légende et une rose des vents.

Donne une partie de la rue Basse-Wez.

Larg. 0m15, haut. 0m18.

Se trouve dans le même ouvrage que les précédents. Pl. VI.

1871.

N°321. Plan intitulé: *Charbonnage d'Avroy et Boverie. Plan. Planche VII.*

Liége. Etablissement Géographique de A. J. Vossen.

Echelle de 1 à 2,500.

Avec une légende et une rose des vents.

Donne la Meuse, le quai de Fragnée, la rue de Fragnée et celle du Paradis.

Larg. 0m15, haut. 0m18.

Sur la même feuille il y a une coupe.

Se trouve dans le même ouvrage que les précédents. Pl. VII.

1871.

N° 322. Plan intitulé : *Houillère Ste Marguerite. Planche VIII. Planche IX.*

Liége. Etablissement Géographique de A. J. Vossen.

Echelle de 1 à 2,000.

Avec une légende en caractères rouges, une en caractères noirs et une rose des vents.

Ce plan comprend la partie du faubourg Ste-Marguerite entre le commencement du chemin du Bas-Rhieux jusque vers l'embranchement de la rue Basse-Chaussée et de la chaussée de Glain. A droite il s'étend jusqu'à la houillère Ste-Marguerite et les moulins Streel, Roumieux, Watrin et Wéry.

Larg. 0m28, haut 0m14.

Se trouve dans le même ouvrage que les précédents. Pl. VIII (rouge). Pl. IX (noir).

1871.

N° 323. Plan intitulé : *Houillère de la Chartreuse. Plan des Travaux. Planche X.*

Echelle de 1 à 2,000.

Ce plan représente les environs du carrefour formé par les rues Sous-l'Eau, Queue-d'Oignon, la ruelle de Bressoux et la rue Laid-Fossé.

Larg. 0m15, haut. 0m10.

Sur la même feuille il y a une coupe.

Se trouve dans le même ouvrage que les précédents. Pl. X.

1871.

N° 324. Plan intitulé : *Charbonnage de La Haye. Planche XI. Fig. 1.*

Echelle de 1 à 2,000.

Avec une légende et une rose des vents.

Donne la partie du faubourg St-Laurent entre les maisons de Lantremange et Godenne.

A été reproduit en 1875 (N° 355). Pl. XI.

Larg. 0m14, haut. 0m15.

Se trouve dans le même ouvrage que les plans précédents. Pl. XI.

1871.

N° 325. Plan intitulé : *Charbonnage de la Belle-Vue. Planche XI. Fig. 2.*

Liége. Etablissement Géographique de A. J. Vossen.

Echelle de 1 à 2,000.

Avec une légende et une rose des vents.

Représente la partie du faubourg St-Gilles comprise entre la rue Louvrex et la rue Bassenge ; il donne donc la rue Henkart, la rue Renier et le commencement de la rue Louvrex.

A été reproduit en 1875 (N° 357). Pl. XIV.

Larg. 0m19, haut. 0m11.

Sur la même feuille que le précédent.

Se trouve dans le même ouvrage que les précédents. Pl. XI.

1871.

N° 326. Plan intitulé : *Houillère du Baneux. Planche XIII. Liége. Etablissement Géographique de A. J. Vossen.*

Echelle de 1 à 1,000.

Avec une légende et une rose des vents.

Présente la prison St-Léonard et le commencement du faubourg Vivegnis.

Larg. 0m55, haut. 0m16.

Se trouve dans le même ouvrage que les précédents. Pl. XIII.

1871.

N° 327. Plan intitulé : *Charbonnage d'Avroy-Boverie. Pl. XV. Lith. de H. Dessain, à Liége.*

Echelle de 1 à 2,500.

Avec une légende.

Ce plan est limité à la rue de Sluse, au Jardin botanique, à la rue des Augustins, au quai Cockerill, aux établissements Marcellis, au quai Orban jusqu'au moulin à tan, à la ruelle Francotte, au chemin de fer et à la houillère de Paradis et au chemin de fer de l'Etat.

Larg. 0m45, haut. 0m55.

Se trouve dans le même ouvrage que les précédents. Pl. XV.

1871.

N° 328. Plan intitulé : *Charbonnage de la Haye. Planche XVIII. Liége. Etablissement Géographique de A. J. Vossen.*

Echelle de 1 à 2,000.

Avec une légende et une rose des vents.

Limité aux rues Bassenge, Fusch, Louvrex, des Anges, du Laveu et le chemin de fer de l'Etat.

Larg. 0m20, haut. 0m24.

Se trouve dans le même ouvrage que les précédents. Pl. XVIII.

1871.

N° 329. Plan intitulé : *Charbonnage du Val Benoît. Planche XX.*

Liége, Etablissement-Géographique A. J. Vossen.

Echelle de 1 à 3,000.

Avec une rose des vents.

Donne lé pont du Val-Benoît et la rive gauche de la Meuse depuis l'ancien couvent du Val-Benoît jusqu'au-delà de la rue Neuf-Pavé.

Larg. 0m21, haut. 0m20.

Se trouve dans le même ouvrage que les précédents. Pl. XX.

1871.

N° 330. Plan intitulé : *Houillère de la Plomterie. Planche XXI. Planche XXII.*

Liége. Etablissement Géographique de A. J. Vossen.

Echelle de 1 à 1,000.

Avec une légende en caractères rouges et une en caractères noirs, et une rose des vents.

Donne la partie du faubourg Ste-Walburge s'étendant en deça de la rue Vieille-Voie-de-Tongres et au-delà de l'église.

A été reproduite en 1875 (N° 360).

Larg. 0m25, haut. 0m22.

Se trouve dans le même ouvrage que les précédents. Pl. XXI (rouge). Pl XXII (noir).

1871.

N° 331. Plan intitulé : *Houillère de Laumonier. Planche XXIV.*

Liége. Etablissement Géographique de A. J. Vossen.

Echelle de 1 à 1,250.

Avec une légende et une rose des vents.

Donne la rue de l'Ouest, la rue Goffin et une partie du faubourg Ste-Marguerite.

A été reproduit en 1875 (N° 361).

Larg. 0m27, haut. 0m20.

Se trouve dans le même ouvrage que les précédents. Pl. XXIV.

1871.

N° 332. Plan intitulé : *Houillère de Belle Vue. Planche XXV. Lith. de H. Dessain, à Liége.*

Echelle de 1 à 2,000.

Avec une légende et une rose des vents.

Donne la partie de la ville comprise entre l'église St-Christophe, la place du Béguinage, la rue Jonfosse, la rue Louvrex, la rue des Augustins et le boulevard d'Avroy.

Larg. 0m36, haut. 0m25.

Se trouve dans le même ouvrage que les précédents. Pl. XXV.

1872.

N° 333. Vue intitulée : *Le pont des Arches à Liége. (Dessin original.) A. Doms. H. V.*

Cette vue est prise du quai de l'Université avant que les murs de quai ne soient construits. On voit au-dessus du pont les tours de St-Barthélemi et le Mont-de-Piété. A droite s'étend le quai des Pêcheurs, au-dessus des maisons duquel s'élève la tour de St-Pholien.

Larg. 0m21, haut. 0m16.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *L'illustration européenne. Deuxième année. 1871-1872.* Bruxelles. In-folio. Page 65.

Et dans le : *Guide-album du voyageur, système de publicité brévetè en Belgique et à l'étranger. S. G. D. G.* Deuxième édition. Bruxelles, L. Jourdain, éditeur. E. Guyot. 1877. Un vol. in-4. Page 126 (1).

(1) Le titre dans ce dernier ouvrage est : *Vue du Pont des Arches, à Liége.*

1872 ?

N° 334. Plan intitulé : *Ville de Liége. Plan général du Parcours des voies du Chemin de fer américain. Indication des haltes et tarif des péages pour voyageurs et marchandises.*

Etablissement Géographique A. J. Vossen, Liége.

Imp. Lithog. L. Severeyns, Liége. Déposé.

Echelle de 1 à 10,000.

Avec une échelle et une légende.

C'est une copie réduite du plan de 1869, N° 308.

Larg. 0m58, haut. 0m25.

Sur la même feuille est le Tableau des distances et le tarif pour les voyageurs et les marchandises, ainsi que la Carte des chemins de fer des environs de Liége publiée en 1871. (N° 242.)

Est encore dans le commerce.

1872.

N° 335. Plan intitulé : *Nouveau plan linéaire de la ville de Liége. Nouveau plan linéaire instantané de la ville de Liége. 1872. Septembre. Propriété.*

Lith. de P. Hahn à Liége.

Avec une légende et une liste des rues et édifices, hors du cadre, correspondant à des carrés numérotés de A à J et de 1 à 4.

Dans ce plan les rues sont indiquées par une seule ligne.

Larg. 0m43, haut. 0m41.

Est encore dans le commerce.

Se trouve aussi dans le : *Guide de l'étranger à Liége et dans ses environs,* par Ph. de Bruyne. Liége. Léon De Thier. 1873. Un volume in-12.

1872?

N° 336. Plan intitulé : *Nouveau plan de la ville de Liége, Edité par L. Severeyns, Imprimeur.*

Imp. Lith. L. Severeyns, Liége.

Echelle de 1 à 10,000.

Avec une légende dans le cadre, et hors du cadre une liste des rues, impasses, avenues, boulevards, faubourgs, quais, places, édifices publics et monuments, par ordre alphabétique et avec indication de leur position sur le plan. Il y a de plus des annonces dans les quatre angles.

Ce plan est divisé en carrés de 0,05 de côté.

Larg. 0m505, haut. 0m46.

Est encore dans le commerce.

1873.

N° 337. Plan intitulé : *Plan d'ensemble de la Cité du Haut-Pré. 36 Maisons. Pl. I.*

Liége. H. Vaillant-Carmanne et Cie.

Echelle de 1 à 400.

Donne la partie de la ville comprise entre les rues de l'Ouest, du Haut-Pré et des propriétés particulières. Les maisons ouvrières sont situées des deux côtés des rues de Waremme et de Fexhe.

Larg. 0m44, haut. 0m42.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Société anonyme liégeoise des maisons ouvrières fondée à Liége, Belgique, le 21 Septembre 1867. Notice sur les travaux de la société. Plans, devis, cahier des charges.* Liége. Vaillant-Carmanne. 1873. Un volume in-8.

1873.

N° 338. Plan intitulé : *Plan d'ensemble des 37 maisons de la cité de la rue Kinet, à Grivegnée. Pl. II.*

Liége. H. Vaillant-Carmanne et Cie.

Echelle de 1 à 500.

Avec une légende.

Donne la partie de la ville comprise entre la rue Basse-Wez, la ruelle Henvard et les propriétés particulières. Les maisons ouvrières sont bâties des deux côtés de la rue Kinet.

Larg. 0m44, haut. 0m15.

Se trouve dans le même ouvrage que le plan précédent.

1873.

N° 339. Plan intitulé : *Plan d'ensemble des 27 maisons de la cité de la rue de Meuse. Nord.*

Echelle de 1 à 500.

Avec une légende.

Donne la partie de la ville comprise entre le faubourg St-Léonard et la rue Morinval. Les maisons ouvrières sont bâties d'un côté de la rue de Meuse.

Larg 0m44, haut. 0m135.

Sur la même feuille que le plan précédent.

Se trouve dans le même ouvrage que les plans précédents.

1873.

N° 340. Plan intitulé : *Plan d'ensemble des 25 maisons de la cité de Longdoz.*

Echelle de 1 à 500.

Avec une légende.

Donne la partie de la ville comprise entre la rue Basse-Wez, la rue Ansiaux et les propriétés particulières. Les maisons sont bâties des deux côtés de la rue de Mulhouse.

Larg. 0m44, haut. 0m135.

Sur la même feuille que les deux précédents.

Se trouve dans le même ouvrage que les plans précédents.

1873.

N° 341. Plan intitulé : *Plan d'ensemble des Maisons à construire Rue du Bas-Laveu. 132 habitations. Pl. III.*

Liége. H. Vaillant-Carmanne et Cie.

Echelle de 1 à 500.

Donne la partie de la ville comprise entre la rue du Bas-

Laveu, la rue Ambiorix et les propriétés particulières. Les maisons ouvrières sont situées des deux côtés de la rue Jacob-Makoy, de la rue des Wallons, de deux rues sans nom et d'un côté de la rue du Bas-Laveu et de la rue Ambiorix.

Larg. 0m44, haut. 0m42.

Se trouve dans le même ouvrage que les plans précédents.

1873.

N° 342. Plan intitulé : *Liége. Luik. Lüttich. Uitgave van P. Plantenga Bzn. te Zutfen.*

Avec une rose des vents et une légende de 30 numéros pour les édifices remarquables. Le plan est partagé en carrés avec des lettres et des chiffres correspondants dans la légende.

C'est une copie du n° 96 de 1859 et du n° 105 de 1864.

Larg. 0m18, haut. 0m135.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Belgie met de reizen tot Parys. Handboek voor reizigers met reiskaarten en plattegronden.* 3e édition. Zutphen. Plantenga. 1873. Un volume in-12. Page 136.

1873.

N° 343. Vue intitulée : *Liége.*

Prise du bois de Kinkempois au-dessus de l'embranchement des deux chemins de fer. On y voit le pont du Val-Benoît, le parcours du chemin de fer qui passe sur ce pont et l'embranchement qui va à Longdoz : la ville est dans le fond.

Larg 0m055 et 0m054, haut. 0m017.

Est comprise dans la série de vues formant l'encadrement de la carte du royaume et de celle de la province de Liége dans l'ouvrage intitulé : *Atlas de la Belgique illustré de plus de 200 vignettes.* Bruxelles. J. Rozez. 1873. Un volume in-4 oblong.

1873 ?

N° 344. Vue intitulée : *Hôtel de Ville et place du Marché. Liége.*

Dessiné et Gravé p H. Hasserz.

Prise de l'entrée de la rue Ste-Ursule. On y voit presque tout le Marché, avec la fontaine du perron et celle en fer, ainsi que la rue du Perron à droite de l'Hôtel de ville.

Larg. 0m39, haut. 0m235.

Fait partie de la collection de M. L. Digneffe, à Liége.

1874.

N° 345. Plan sans titre d'une partie de la ville.

Echelle de 1 à 200.

Donne le plan du bras de l'Ourthe compris entre la Meuse et le pont St-Nicolas, avec les rues qui y aboutissent. Ce cours d'eau est aujourd'hui comblé et est devenu le boulevard de Saulcy.

Larg. 0m66, haut. 0m42.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Ville de Liége. Travaux du quartier de l'Est. Rapport de MM. les Professeurs Chandelon et de Koninck sur l'analyse des terres recueillies dans le principal biez d'Outre-Meuse.* Liége. Pirard frères. 1874. Une brochure in-8.

1874.

N° 346. Plan intitulé : *Nouveau plan guide de la ville de Liége et de ses environs indiquant tous les édifices, monuments et places publiques et tous les nouveaux projets de rues, places et stations limitrophes à la ville.*

Dressé et publié par Dosseray, Rue de Prusse 10, à Cureghem-lez-Bruxelles, le 1 Mai 1874.

Lith. Léon Mertens, Brux.

Dépôt chez M. Dosseray, rue Grétry à Liége.

Avec une légende.

Les angles sont occupés par quatre vues. 1° La station des Guillemins. 2° L'hôtel du gouverneur et le palais de justice. 3° La statue de Charlemagne, et 4° la statue de Grétry.

Ce plan s'étend jusqu'à Ans, Jupille et Angleur.
Il manque d'exactitude.

Larg. 0m675, haut. 0m585.

Est encore dans le commerce.

1874.

N° 347. Plan intitulé : *Ville de Liége. Projet pour l'appropriation des Terrains de l'Ile et du Bassin de Commerce avec les Modifications admises par le Département des Travaux publics.*

Dressé le Janvier 1874 par le soussigné.

L'Ingénieur Directeur,
G. Blonden.

D'après la Convention intervenue entre le Gouvernement et la Ville, le Bassin doit être raccordé à la Station des Guillemins par une voie ferrée.

Etabl. Lith. de Ch. Claesen, Rue Jardin Botanique N° 26 à Liége.

Echelle de 1 à 2,000.

Ce plan a les mêmes limites que les nos 294 à 299 de 1867 et que le n° 306 de 1869.

Le bassin de Commerce est comblé et reporté contre la Meuse en amont du pont de Commerce. Le pont vis-à-vis de la rue de Fragnée est déplacé, ainsi que l'écluse vis-à-vis de l'Evêché. Celle-ci est remplacée par deux autres comme dans le plan de 1869, n° 306. Un embranchement de chemin de fer partant de la voie allant actuellement à la Meuse vient jusqu'au nouveau bassin en suivant la rue de Fragnée.

Les squares sont agrandis et la surface des terrains à bâtir est de 78,500 mètres carrés.

Larg. 0m765, haut. 0m49.

Est encore dans le commerce.

1874.

N° 348. Plan intitulé : *Ville de Liége. Travaux publics. Plan pour l'Etablissement d'un Parc sur l'île de Commerce. Dressé par le soussigné conformément à la délibération du Conseil Communal en date du 23 Octobre 1874.*

Liége, le 31 Décembre 1874.

L'Ingénieur Directeur,
G. Blonden.

Etabl. Lith. de Ch. Claesen, Rue Jardin Botanique N° 26 à Liége.

Echelle de 1 à 2,000.

Ce plan a les mêmes limites que le plan précédent.

Le bassin de Commerce est conservé : deux passerelles sont établies aux deux extrémités du chenal longeant le quai d'Avroy. Toute l'île est convertie en parc entouré d'un macadam pour les voitures et les chevaux de luxe et traversé par des voies charretières. Un pont fixe est établi entre les deux ponts tournants du quai Cockerill.

On construit aussi une écluse contre la Meuse en aval de l'île et on prolonge le déversoir.

Larg. 0m765, haut. 0m49.

Est encore dans le commerce.

1875.

N° 349. Plan intitulé : *Ville de Liége. Projet avec parc, adressé le 31 janvier 1875 et avec bassin au parc de la Boverie le 3 février suivant, par Lambert D.* (Demany), *Architecte.*

Appropriation de l'île de commerce. Plan du 31 Janvier 1875.

Liége. Lith. Léon de Thier.

Echelle de 1 à 2,000.

Avec une note de la contenance des cinq lots à vendre.

Ce plan donne la partie de la ville comprise entre le quai d'Avroy, le quai de Fragnée, la Dérivation de la Meuse et le quai Cockerill.

Ce projet consiste à remblayer le bassin de Commerce et à faire un boulevard de 32m de largeur allant de la rue Ste-Marie au pont de Commerce. A droite de ce boulevard est un parc de 10 1/2 hectares, et à gauche cinq pâtés de terrains à bâtir. Le barrage est reporté en aval du pont, et une ou deux écluses sont à côté. Il y a un bassin à l'endroit du parc public et un pont sur la Meuse vis-à-vis de la chapelle du Paradis.

Larg. 0m72, haut. 0m50.

Fait partie de la collection de M. le capitaine Dejardin.

1875.

N° 350. Plan intitulé : *Plan d'ensemble du 3 février 1875.*

Echelle de 1 à 10,000.

Ce plan donne la partie de la ville comprise entre le chemin de fer de raccordement de la station des Guillemins à celle de Longdoz. On indique une nouvelle ligne de raccordement avec le bassin projeté.

Larg. 0m50, haut. 0m22.

Sur la même feuille que le plan précédent.

1875.

N° 351. Plan sans titre de la ville de Liége.

Avec une légende dans le cadre et une liste des ponts, monuments, édifices et hôtels de la ville hors du cadre.

Le nord est en haut. Il est divisé en carrés.

Larg. 0m425, haut. 0m495.

Se trouve sur une feuille ayant au verso des cartes de géographie des environs de Liége et la liste alphabétique des rues de Liége, ayant pour titre : *Nouveau plan de la Ville de Liége avec les nouveaux changements de l'Ile de Commerce,*

rue Léopold, etc., etc., accompagné d'une Carte avec les Houillères, Hauts-Fourneaux, Fonderies de fer et de Cuivre, Stations des Bateaux à Vapeur, d'une Carte des chemins de fer, des environs de Liége, etc. Liége. E. Decq.

1875.

N° 352. Plan intitulé : *Houillère de Belle-Vue. Fig. 1. Zône normale influencée par l'exploitation de la couche Quatre-Pieds en 1867.*

Des affaissements du sol attribués à l'exploitation houillère. Planche X.

Imp. Lith. Fr. Becker, Liége.

Echelle de 1 à 2,000.

Avec une rose des vents.

Ce plan ne donne que la partie de la ville comprise entre le faubourg St-Laurent et le puits d'extraction de Belle-Vue. La caserne St-Laurent et l'hôpital militaire y sont en entier. Les parties lézardées de ces bâtiments sont indiquées.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Des affaissements du sol attribués à l'exploitation houillère. Réponse de l'Union des charbonnages, mines et usines métallurgiques de la province de Liége au mémoire de M. Gustave Dumont intitulé : Des Affaissements du Sol produits par l'Exploitation houillère.* Liége. Léon De Thier. 1875. Un volume in-4 de texte et un de planches. Pl. X.

1875.

N° 353. Sur la même feuille : *Fig. 2. Zône normale influencée par l'exploitation de la couche Cinq-Pieds en 1858-59.*

Echelle de 1 à 2,000.

Avec une rose des vents.

Ce plan a les mêmes limites que le précédent.

1875.

N° 354. Sur la même feuille : *Fig. 3. Zône normale influencée par l'exploitation de la couche Blanche-Veine.*

Echelle de 1 à 2,000.

Avec une rose des vents.

Ce plan est le même que les deux précédents; mais il s'étend jusqu'à l'hospice Ste-Agathe.

Sur la même feuille se trouve une 4e figure de coupe.

Dimensions de la feuille :

Larg. 0m41, haut. 0m28.

1875.

N° 355. Plan intitulé : *Charbonnage de la Haye. Affaissement de la propriété Godenne. Fig. 1. Plan.*

Des affaissements du sol attribués à l'exploitation houillère. Planche XI.

Imp. Lith. Fr. Becker, Rue du Pont 39 Liége.

Echelle de 1 à 2,000.

Avec une rose des vents et une légende.

Donne la partie du faubourg St-Laurent entre les propriétés Lantremange et Godenne.

Copie du n° 324 de 1871.

Sur la même feuille il y a une coupe.

Larg. 0m27, haut. 0m20.

Se trouve dans le même ouvrage que les plans précédents. Pl. XI.

1875.

N° 356. Plan intitulé : *Houillère Ste Marguerite. Plan des Travaux exécutés sous la Rue du Bas-Rhieux et le Faubourg Ste Marguerite.*

Des affaissements du sol attribués à l'exploitation houillère. Planche XII.

Imp. Lith. Fr. Becker Rue du Pont 39 Liége.

Echelle de 1 à 2,000.

Avec une rose des vents et une légende.

Donne la partie du faubourg Ste-Marguerite comprise entre le chemin du Bas-Rhieux et la rue Basse-Chaussée. Il s'étend à droite jusqu'au chemin du Bas-Rhieux.

Larg. 0m41, haut. 0m275.

Se trouve dans le même ouvrage que les plans précédents. Pl. XII.

1875.

N° 357. Plan intitulé : *Charbonnage de Belle-Vue. Fig. 2. Plan des Travaux exécutés sous le Faubourg Saint-Gilles.*

Des affaissements du sol attribués à l'exploitation houillère. Planche XIV.

Imp. Lith. Fr. Becker, Rue du Pont 39 Liége.

Échelle de 1 à 2,000.

Avec une rose des vents et une légende.

Représente la partie du faubourg St-Gilles comprise entre la rue Louvrex et la rue Bassenge, avec les terrains à droite et à gauche.

Sur la même feuille il y a une coupe.

Copie du n° 325 de 1871.

Larg. 0m275, haut. 0m20.

Se trouve dans le même ouvrage que les plans précédents. Pl. XIV.

1875.

N° 358. Plan intitulé : *Fig. 3. Plan des travaux de Ste Marguerite et de Bellevue dans le Voisinage de l'esponte.*

Des affaissements du sol attribués à l'exploitation houillère. Planche XV.

Imp. Lith. Fr. Becker Rue du Pont, 39, Liége.

Echelle de 1 à 2,000.

Avec une rose des vents.

Comprend la partie du faubourg St-Laurent environnant l'hospice Ste-Agathe.

Sur la même feuille il y a trois coupes.

Dimensions de la feuille entière :

Larg. 0m585, haut. 0m415.

Se trouve dans le même ouvrage que les plans précédents. Pl. XV.

1875.

N° 359. Plan intitulé : *Houillère du Bâneux.*

Des affaissements du sol attribués à l'exploitation houillère. Planche XVI.

Imp. Lith. Fr. Becker Liége.

Echelle de 1 à 1,000.

Avec une rose des vents et une légende.

Donne la partie du faubourg Vivegnis comprise entre la rue Mathieu-Laensberg et la rue des Franchimontois, avec une grande partie du terrain à droite de ce faubourg.

Larg. 0m50, haut. 0m54.

Se trouve dans le même ouvrage que les plans précédents. Pl. XVI.

1875.

N° 360. Plan intitulé : *Houillère de la Plomterie. Fig. 1. Plan des travaux exécutés dans les couches Maret et 4 Pieds.*

Des affaissements du sol attribués à l'exploitation houillère. Planche XVII.

Imp. Lith. Fr. Becker Liége.

Echelle de 1 à 1,000.

Avec une rose des vents et une légende.

Donne la partie du faubourg Ste-Walburge s'étendant en-deça de la rue Vieille-Voie-de-Tongres et au-delà de l'église.

Sur la même feuille il y a une coupe.

Copie du n° 330 de 1871.

Larg. 0m45, haut. 0m30

Se trouve dans le même ouvrage que les plans précédents. Pl XVII.

1875.

N° 361. Plan intitulé: *Houillère de l'Aumonier. Affaissement de la rue de l'Ouest.*

Des affaissements du sol attribués à l'exploitation houillère. Planche XVIII.

Imp. Lith. Fr. Becker, Liége.

Echelle de 1 à 1,250.

Avec une rose des vents et une légende.

Donne une partie du faubourg Ste-Marguerite avec la rue de l'Ouest et la rue Goffin.

Copie du n° 331 de 1871.

Larg. 0m285, haut. 0m215.

Se trouve dans le même ouvrage que les plans précédents. Pl. XVIII.

1875.

N° 362. Plan intitulé : *Charbonnage d'Avroy-Boverie. Fig. 1. Plan des travaux du dressant Nord de la couche St Lambert d'après M. G. Dumont.*

Des affaissements du sol attribués à l'exploitation houillère. Planche XIX.

Imp. Lith. Fr. Becker, Rue du Pont 39, Liége.

Echelle de 1 à 2,500.

Avec une légende.

Donne la partie de la ville comprise entre les rues du Plan-Incliné, de Chestret, de la Paix, la Dérivation, les rues des Vingt-Deux et Sohet.

Se trouve dans le même ouvrage que les plans précédents. Pl. XIX.

1875.

N° 363. Sur la même feuille : *Fig. 2. Plan des travaux du dressant Nord de St Lambert d'après les plans du Charbonnage.*

Echelle de 1 à 2,500.

Avec une légende.

Donne la même partie de la ville que le plan précédent.

Dimensions de la feuille entière :

Larg. 0m53, haut. 0m41.

1875.

N° 364. Plan intitulé : *Charbonnage de la Haye. Affaissements des rues Nysten, Courtois et du Jardin Botanique.*

Des affaissements du sol attribués à l'exploitation houillère. Planche XX.

Imp. Lith. Fr. Becker, Rue du Pont 39, Liége.

Echelle de 1 à 1,000.

Avec une légende et une rose des vents.

Comprend la partie de la ville entre les rues des Anges, du Laveu, le chemin de fer, les rues Bassenge, Fusch et Louvrex.

Larg. 0m54, haut. 0m405.

Se trouve dans le même ouvrage que les plans précédents. Pl. XX.

1875.

N° 365. Plan intitulé : *Charbonnage de Belle-vue. Fig. 1. Plan de la Concession de Belle-vue.*

Des affaissements du sol attribués à l'exploitation houillère. Planche XXII.

Imp. Lith. Fr. Becker Rue du Pont 39, Liége.

Echelle de 1 à 5,000.

Comprend la partie de la ville entre le chemin de fer, les rues des Anges, du Jardin-Botanique, les églises St-Jacques et St-Paul, le boulevard de la Sauvenière, l'église St-Martin, le faubourg Ste-Marguerite, la rue Goffin, etc.

Sur la même planche il y a une coupe.

Larg. 0m515, haut. 0m59.

Se trouve dans le même ouvrage que les plans précédents. Pl. XXII.

1875.

N° 366. Plan intitulé : *Plan pour l'Appropriation des Terrains de l'Ile et Bassin du Commerce et la Création d'un Parc.*

Etabl. Lith. de Ch. Claesen, Rue Jardin Botanique N° 26 à Liége.

Echelle de 1 à 2,000.

Ce plan a les mêmes limites que les n°s 294 à 299 de 1867, le n° 306 de 1869 et les n°s 347 et 348 de 1874.

Le bassin de Commerce est comblé : les squares actuels sont conservés et dans leur prolongement est créée une promenade de 50^{m} de largeur qui va presque jusqu'à la rue des Vingt-Deux. Le terrain contre la Meuse est réservé pour une promenade ou un parc : la surface en est de onze hectares. Entre les deux promenades, sur l'emplacement du bassin, il y a trois pâtés de terrains à bâtir d'une surface totale de 48,330 mètres carrés.

Le déversoir est reporté en aval du pont de Commerce et une écluse est établie contre la Meuse.

Ce plan est de M. Demoor, conseiller communal.

Larg. 0^{m}765, haut. 0^{m}495.

1875.

N° 367. Plan intitulé : *Ville de Liége. Amélioration et assainissement du quartier du Chafour.*

Demande en concession en date du 4 et 14 Mars 1875 par J. Borguet; accusé de réception les 2 et 13 Avril 1875.

Les Parties hachurées en rouge sont à exproprier. Celles en bleu sont affectées aux Halles.

Echelle de 1 à 500.

Ce plan est limité à la place du Conservatoire, aux rues de la Régence, de la Cathédrale, Sur Meuse et Nagelmackers, et à la Meuse.

Toutes les bâtisses comprises entre les rues Chéravoie, de la Cathédrale, de la Régence et la place du Conservatoire sont démolies, excepté celles ayant façade à la rue de la Cathédrale et à la rue de la Régence, et on perce deux rues partant du carrefour de la rue Chéravoie et de la rue de la Cathédrale, et aboutissant l'une à la rue de la Régence et l'autre à la place du Conservatoire.

Larg 0m58, haut. 0m435.

1875

N° 368. Plan intitulé : *Nouveau plan de la ville de Liége, revu et corrigé, Edité par E. Severeyns, Imprimeur.*

Imp. Lith. L. Severeyns, Liége. Déposé.

Echelle de 1 à 10,000.

C'est la reproduction du plan de 1872? N° 336. Il y a en plus sur celui-ci l'appropriation de l'Ile de Commerce, etc. On a indiqué les nouveaux noms donnés à un grand nombre de rues. Les cités ouvrières s'y trouvent aussi.

Larg. 0m505, haut. 0m455.

Est encore dans le commerce.

1875.

N° 369. Plan intitulé : *Ville de Liége. Travaux publics. Projet pour le percement de la Rue Léopold et l'assainissement du quartier de la Madeleine.*

Echelle de 1 à 500.

Ce plan donne la partie de la ville comprise entre la rue Souverain-Pont, la rue de Bex, le Marché, la rue du Pont, la Ribuée et le quai Sur-Meuse.

Il indique le tracé de la rue Léopold dans l'axe du Pont-des-Arches, aboutissant place St-Lambert à l'angle de la rue Souverain-Pont et de la rue Grande-Tour. De cette rue partent à droite et à gauche d'autres rues qui établissent une communication avec les parties des anciennes rues que l'on conserve.

D'abord à droite par une rue qui vient retrouver la rue Sainte-Catherine, vers le milieu de sa longueur. La partie de cette rue que l'on conserve, jusqu'à la rue du Stalon, est élargie du côté gauche.

A gauche la partie de la rue des Tourneurs conservée est élargie, et forme avec la rue de Gueldre et la rue Jamin-St-Rock élargie, une rue en ligne droite qui va jusqu'à la rue Souverain-Pont.

La rue de l'Hôtel-de-Ville est presqu'entièrement supprimée: on ne conserve que la partie qui se rend derrière l'Hôtel-de-Ville.

Après cela la rue Léopold coupe la rue de la Madeleine sous un angle très-aigu. Vis-à-vis de cette intersection est un embranchement qui arrive obliquement sur l'Hôtel-de-Ville.

En outre les rues du Stokis, de la Cloche et Ma-tante-Sara sont supprimées. La rue Grande-Tour est élargie.

Larg. 0m51, haut. 0m505.

1875.

N° 370. Plan intitulé : *Ville de Liége. Quartier de la Madeleine. Terrains à vendre.*

S'adresser à M. Pierquin 3 Place Verte.

Echelle de 1 à 200.

A les mêmes limites que le plan précédent. Il ne donne plus que les nouvelles rues avec la division du terrain par lots, pour la revente.

Larg. 1m00, haut. 0m70.

1875.

N° 371. Plan intitulé : *Plan de lotissement des terrains à vendre de Mrs Marcellis et Vapart.*

Dressé à l'Echelle de 1 à 1,000, par le Géomètre soussigné à Liége.

N. Mulkay.

Etabl. Lith. de Ch. Claesen à Liége.

Avec un tableau indicatif des lots teintés en vert, appartenant à M. Marcellis et un des lots teintés en jaune, appartenant à M. Vapart.

Ce plan est limité au Quai Cockerill, aux ponts de la Boverie et de Longdoz, au quai Orban, et aux ponts Orban et du Commerce.

Il donne le tracé d'une rue partant de la place de l'Acclimatation et aboutissant à l'intersection des quais de l'Industrie et de la Boverie, et d'une autre coupant celle-ci vers le milieu. Il y a en outre un quai le long de la Meuse. Sur l'autre rive du fleuve, on a indiqué les travaux à exécuter pour remplacer le bassin de Commerce.

Larg. 0m77, haut. 0m56.

1876.

N° 372. Plan intitulé : *Ville de Liége. Projet d'Expropriation Comprenant l'ouverture d'une voie réunissant le Faub Vivegnis au centre de la ville l'Etablissement de Halles Centrales, ouverture d'une Rue partant de l'Hôtel de Ville et aboutissant au quai de Maestricht et la création des abords.*

Premier Projet déposé le 31 xbre 1875.

Echelle de 1 à 2,500.

Ce plan est limité au nord à la rue Hors-Château, au sud à la Meuse, à l'ouest aux rues Nagelmackers et de l'Hôtel-de-Ville et à l'est à la rue Mathieu-Laensberg.

Dans ce projet, une rue formant le prolongement de la rue de la Cité aboutit au commencement du faubourg Vivegnis ; une autre rue part de derrière l'Hôtel-de-Ville et remplace les rues de l'Epée, du Carré, de la Boucherie, Pécluse et sur les Foulons en traversant les bâtiments de l'Académie. Une partie de la rue Féronstrée est rectifiée. Enfin il y a plusieurs petites rues transversales, l'une remplaçant les rues de la Rose et Potiérue, une autre partant vis-à-vis de l'église Notre-Dame et aboutissant au quai de Maestricht.

Les Halles proposées sont situées quai de la Batte et occupent l'emplacement de la rue Barbe-d'Or et de la moitié de la rue sur les Foulons.

Larg. 0m54, haut. 0m125.

1876.

N° 373. Plan intitulé : *Ville de Liége. Projet d'Expropriation, (Déposé le 2 Mai 1876) comprenant l'ouverture d'une voie réunissant le faubourg de Vivegnis au centre de la Ville ; l'établissement de quatre Pavillons pour Halles Centrales ; l'ouverture d'une voie partant de l'Hôtel-de-Ville et aboutissant au Quai de Maestricht ; la Création des Abords.*

Echelle de 1 à 1,000.

Avec une échelle, une rose des vents, les armoiries de la ville de Liége dans le titre et une légende.

Ce plan est limité au nord à la rue Hors-Château, au sud à la Meuse, à l'ouest à la rue Souverain-Pont et à l'est à la rue Mathieu-Laensbergh.

Les rues en projet sont à peu de chose près les mêmes que dans le plan précédent; seulement ici les Halles forment quatre pavillons à l'intersection des deux grandes rues, occupant tout l'espace entre le quai de la Batte, les rues Féronstrée, St-Jean-Baptiste et Sur-le-Mont.

Larg. 0m985, haut. 0m505.

Ces deux plans se trouvent sur la même feuille et ont pour titre commun : *Plans déposés le 31 xbre 1875 par MM. G. Garvin et O. Brixhe-Steinbach.*

Id. le 2 Mai 1876 (avec variante) par id. id.

1876.

N° 374. Plan intitulé : *Société Liégeoise des Maisons Ouvrières. Plan des Cités de la Société. 1876.*

Cité du Haut-Pré, Quartier de l'Ouest. 38 maisons.

Echelle de 1 à 1,000.

C'est une copie réduite du n° 337 de 1873, avec deux maisons en plus.

Larg. 0m195, haut. 0m122.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé: *Société anonyme liégeoise des maisons ouvrières. Notice sur les travaux de la Société.* Liége. J. Desoer. 1876. Une brochure in-8.

1876.

N° 375. Plan intitulé : *Cité de la rue Kinet à Grivegnée. 37 maisons.*

Echelle de 1 à 1,000.

C'est une copie réduite du n° 338 de 1873.

Larg. 0m185, haut. 0m121.

Sur la même feuille que le plan précédent.

1876.

N° 376. Plan intitulé : *Cité de la rue de Meuse, Quartier du Nord. 28 maisons.*

Echelle de 1 à 1,000.

C'est une copie réduite du n° 339 de 1873, avec une maison en plus.

Larg. 0m195, haut. 0m121.

Sur la même feuille que les plans précédents.

1876.

N° 377. Plan intitulé : *Cité de la rue de Mulhouse, Quartier de l'Est. 25 maisons.*

Echelle de 1 à 1,000.

C'est une copie réduite du n° 340 de 1873.

Larg. 0m185, haut. 0m122.

Sur la même feuille que les plans précédents.

1876.

N° 378. Plan intitulé : *Cité du Laveu, Quartier du Sud. 58 maisons construites. 6 maisons en construction. 114 maisons à construire.*

Echelle de 1 à 1,000.

C'est une copie réduite du n° 341 de 1873, avec 46 maisons en plus.

Larg. 0m21, haut. 0m243.

Sur la même feuille que les plans précédents.

1876.

N° 379. Plan intitulé : *Cité de Cornillon, Quartier de l'Est. 208 maisons dont 61 construites, 52 en construction.*

Echelle de 1 à 1,000.

Donne la partie de la ville comprise entre la route de Liége à Jupille, le chemin de fer de Liége à Maestricht et la rue de Visé, à partir du faubourg d'Amercœur.

Les maisons ouvrières sont situées des deux côtés d'une rue qui coupe le terrain en deux dans sa longueur, ainsi que le long de la route de Liége à Jupille et le long d'un chemin longeant le chemin de fer. Ces trois rues sont reliées entr'elles par trois rues transversales.

Larg. 0m59, haut. 0m123.

Sur la même feuille que les plans précédents.

1876.

N° 380. Plan intitulé : *Cité de Bas-Rhieux, Quartier de l'Ouest. Projet pour la construction de 199 maisons.*

Echelle de 1 à 1,000.

Donne la partie de la ville comprise entre la rue de Hesbaye, la rue Naniot et les propriétés particulières.

Les maisons sont situées le long de la rue Naniot, d'une rue sans nom et des deux côtés des nouvelles rues à créer.

Larg. 0m59, haut. 0m123.

Sur la même feuille que les plans précédents.

1876.

N° 381. Plan intitulé : *Ville de Liége. Direction des travaux*

communaux. Projet d'appropriation des terrains de l'Ile et du bassin de commerce.

Approuvé par le Conseil Communal dans sa séance du 19 Mai 1876.

Etabl. Lith. de Ch. Claesen, Rue du Jardin Botanique N° 26 à Liége.

Echelle de 1 à 2,000.

Avec une échelle.

Ce plan donne la partie de la ville comprise entre le quai Cockerill et le pont de la Boverie au Nord; le Parc public et la Chapelle du Paradis au Sud ; le quai Orban et la Dérivation à l'Est, et le quai d'Avroy à l'Ouest.

Le projet adopté est une combinaison des plans Litt^a B avec ses variantes de 1867 et du plan de 1869 (n°s 295, 296, 297 et 306).

Le bassin du Commerce est comblé et n'est pas remplacé. La navigation se fait par un chenal longeant la rive gauche, prenant naissance vis-à-vis de la Chapelle du Paradis, et passant sous le pont de Commerce prolongé. Le pont vis-à-vis de la rue de Fragnée est supprimé ; l'écluse vis-à-vis de l'Evêché est déplacée et remplacée par deux autres : l'une pour les bateaux à vapeur, communiquant directement avec la Meuse en amont et en aval au moyen du prolongement du barrage et l'autre communiquant avec le chenal.

Les squares sont agrandis et la surface des terrains à bâtir est de 47,000 mètres carrés environ.

C'est ce projet qui a été exécuté.

Larg. 0^m71, haut. 0^m505.

Est encore dans le commerce.

1876.

N° 382. Plan intitulé : *Ville de Liége. Direction des travaux communaux. Projet d'appropriation des terrains de l'Ile et du bassin de commerce.*

Dressé à la demande de l'Administration Communale par le Soussigné, en congé, à Aix-la-Chapelle, le 20 Juillet 1875 (1).

L'Ingénieur Directeur,
BLONDEN.

Etabl. Lith. de Ch. Claesen, Rue du Jardin Botanique N° 26 à Liége.

Echelle de 1 à 2000.

Avec une légende de *A* à *D* et *aaa*.

C'est le même plan que le précédent sur lequel un projet de tracé pour le Parc a été ajouté : il consiste en un cercle auquel on a accolé deux ellipses.

Larg. 0m71, haut. 0m505.

1876.

N° 383. Vue intitulée : *Place du Théâtre, le Théâtre, statue Grétry, les boulevards et église St Martin.*

Prise du milieu de l'ancienne Place aux chevaux.

Larg. 0m092, haut. 0m055.

Fait partie d'un album intitulé : *Souvenir de Liége*, composé de 18 planches. Sur la dernière se trouve l'indication :

G. Straus, Liége, 4 Rue Pont d'Ile.
Imprimerie *Lith. Kaiser. Leipsic.*

Est encore dans le commerce.

1876.

N° 384. Vue intitulée : *La Meuse et le pont Léopold.*

Prise du quai de halage en dessous du pont de la Boverie.

On voit à gauche le quai de l'Université, en avant le pont des Arches et les quais de la Batte et de Maestricht, puis l'église St-Barthélemi, et à droite le quai des Pêcheurs et l'église St-Pholien.

Larg. 0m092, haut. 0m057.

Se trouve dans le même album que la vue précédente.

(1) Ce doit être 1876.

1876.

N° 385. Vue intitulée : *Panorama.*

Prise du derrière d'une des maisons du Trihay, près de l'église St-Martin.

Représente une partie du quartier du Sud. A gauche le manége, l'église St-Christophe dont on ne voit que la partie antérieure, l'église St-Jacques, les Bénédictines, puis le cours de la Meuse dans le lointain, pour se terminer à droite à l'église des Augustins et au collége des Jésuites.

Larg. 0m095, haut. 0m055.

Se trouve dans le même album que les deux vues précédentes.

1876.

N° 386. Vue intitulée : *Panorama de Liége.*

Prise de la rue du Péry en-dessous de la citadelle.

Au premier plan on voit le toit de l'église St-Antoine. A gauche la Halle à la viande, la Halle des Drapiers, l'église St-Pholien et le pont des Arches, puis tout le quai des Pêcheurs jusqu'au pont de la Boverie, que l'on ne voit pas. Plus près l'église Ste-Catherine et une partie du dôme de St-André, tout-à-fait sur la droite.

Larg. 0m092, haut. 0m055.

Se trouve dans le même album que les vues précédentes.

1876.

N° 387. Vue intitulée : *Boulevard de la Sauvenière et église St Martin.*

Prise du milieu du boulevard vis-à-vis de la rue de la Casquette.

Le boulevard a deux rangées d'arbres. L'église St-Martin se voit au-dessus des maisons.

Larg. 0m092, haut. 0m056.

Se trouve dans le même album que les vues précédentes.

1876.

N° 388. Vue intitulée : *Place du Grand Marché et l'Hôtel de Ville.*

Prise du débouché de la rue Royale. On voit la fontaine en fer et celle du Perron, ainsi que tout le côté droit du Marché.

Larg. 0m095, haut. 0m055.

Se trouve dans le même album que les vues précédentes.

1876.

N° 389. Vue intitulée : *Le jardin d'Acclimatation et le panorama de la ville.*

Prise de la butte au-dessus de la fosse aux ours. On voit au premier plan le jardin d'Acclimatation dont le restaurant se trouve à gauche. Derrière se déroulent les quais d'Avroy et Cockerill. La caserne St-Laurent est dans le lointain et l'église St-Jacques tout-à-fait à droite.

Larg. 0m092, haut. 0m055.

Se trouve dans le même album que les vues précédentes.

1876.

N° 390. Vue intitulée : *La Meuse et le Mont de Piété.*

Prise du quai de la Batte près de l'escalier qui se trouve vis-à-vis de la rue St-Jean-Baptiste. On voit les maisons du quai de Maestricht à partir de la rue Hongrée, le Mont-de-Piété, puis le quai St-Léonard jusqu'à la filature de lin. Le pont St-Léonard n'y figure pas quoique construit depuis 1869.

Larg. 0m092, haut. 0m055.

Se trouve dans le même album que les vues précédentes.

1876.

N° 391. Vue intitulée : *La Meuse et le pont du Commerce.*

Prise du bord de l'eau près de l'entrée du jardin d'Acclimatation. On voit le pont du Commerce et une partie du barrage. A gauche dans le lointain le quai d'Avroy.

Larg. 0m092, haut. 0m055.

Se trouve dans le même album que les vues précédentes.

1876.

N° 392. Plan intitulé : *Guide Album du Voyageur. Plan de la ville de Liége.*

N.-B. Les exemplaires sur papier blanc ne se trouvent pas dans le commerce.

Le nord est en haut.

C'est une reproduction des carrés nos 23 à 28, 33 à 38, 43 à 48, 53 à 58 et 63 à 68 du plan de 1875, (n° 368). Seulement ici ils sont devenus des rectangles qui ont 0m04 sur 0m0435 et l'échelle est moindre que dans le plan de 1875.

Larg. 0m196, haut. 0m26.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Guide-album du voyageur. Système de publicité brévetè en Belgique et à l'étranger. S. G. D. G.* Bruxelles. L. Jourdain, éditeur. E. Guyot. 1876. Un volume in-4°.

Il y a une édition sur papier blanc qui n'est pas dans le commerce, et une édition sur papier jaune spéciale pour le commerce.

Et dans la seconde édition de cet ouvrage, 1877 (1).

1876.

N° 393. Vue intitulée : *Liége.*

Prise du chemin de fer de Namur, sur la rive droite, à Kinkempois. On voit la branche du chemin de fer qui traverse le pont du Val Benoit et celle qui se dirige vers la station de Longdoz. On voit également le chemin de fer sur la rive gauche, et à mi-côte les plans inclinés. Parmi les édifices de la ville on distingue St-Laurent, St-Martin, St-Jacques et St-Paul.

Larg. 0m15, haut. 0m06.

Se trouve dans le même ouvrage que le précédent. 1re édition page 80 ; 2e édition page 124.

(1) Sur le plan de cette édition il y a la mention : *Lith. E. Guyot.*

1877.

N° 394. Plan intitulé : *Ville de Liége. Travaux du Quartier de la Madeleine. Terrains à vendre, s'adresser aux Bureaux 3, Place verte, tous les jours de 9 h. à 5 h. Le lotissement n'est fait qu'à titre de renseignement et peut être modifié au gré des acquéreurs.*

Echelle de 1 à 500.

Ce plan donne la partie de la ville comprise entre la rue Souverain-Pont, la rue de Bex, la rue du Perron, la rue Ste-Catherine, le quai Sur Meuse et la rue de la Madeleine.

C'est le même projet que celui du n° 369 de 1875 à l'exception que le bloc de maisons entre la rue de Bex et la rue Grande-Tour est élargi pour avoir une maison avec large façade sur la place St-Lambert, et que la rue allant de la rue Léopold à la place derrière l'Hôtel de ville a une autre direction dans la prévision de l'agrandissement de celle-ci.

Larg. 0m52, haut. 0m49.

1877.

N° 395. Plan intitulé : *Nouveau plan de la ville de Liége indiquant par ordre alphabétique les Edifices publics, les Monuments, etc., et donnant la liste complète des rues, impasses, boulevards, places, quais, etc. Avec indication de leur position sur ce Plan. Déposé.*

E. Severeyns, imprimeur-éditeur, rue de l'Université, 32, à Liége.

Echelle de 1 à 10,000.

Le nord est à droite.

Avec une légende pour les *Edifices publics, Monuments, etc.*, une pour les *Rues et Impasses*, d'autres pour les *Bains publics, Boulevards, Cités ouvrières, Cloitres, Cours, Degrés ou Escaliers, Houillères, Marchés, Monts ou Montagnes, Parc, Passage, Places, Quais, Squares, Stations, Thier*, et une des *Diverses localités de la ville et des environs.*

Le titre et les légendes sont imprimés autour du plan, comme sur celui de 1866. (n° 108).

Ce plan est partagé en carrés numérotés de 1 à 30 ; les articles des diverses légendes renvoient à ces numéros.

C'est une reproduction des carrés n°s 23 à 28, 33 à 38, 43 à 48, 53 à 58, 63 à 68, du plan de 1875, (n° 368), avec les changements survenus depuis, entr'autres le percement de la rue Léopold.

Larg. 0m50, haut. 0m25.

Est encore dans le commerce.

1877.

N° 396. Plan intitulé : *Liége.*

Dressé par A. H. Dufour. Etc.. (Comme au n° 98 *bis* de 1860.)

Avec une rose des vents et une légende pour les églises, etc. de 24 numéros et *a* et *b*, plus *A* et le signe pour les tramways, à gauche du cadre.

C'est le même plan que le n° 98 *bis* avec les changements survenus depuis 1860, entr'autres le chemin de fer de ceinture, le chemin de fer vers Maestricht, les nouveaux boulevards de l'Est, le pont Maghin, le jardin d'Acclimatation, la transformation de l'île de Commerce et les nouvelles écluses. La rue Léopold n'y est encore qu'en projet, quoiqu'elle soit déjà exécutée.

Le parcours des tramways y est indiqué.

Larg. 0m155, haut. 0m14.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Collection des guides Joanne. — Guides diamant. — Belgique,* par A. J. Du Pays. 3e édition. Paris. Hachette. 1877. Un volume in-18. Page 224.

1877.

N° 397. Plan sans titre de la ville de Liége.

Avec une rose des vents.

A ce plan est annexée une *Table alphabétique des rues,* imprimée à part. Il y a en outre pour chaque rue une liste de ses habitants, et on doit tracer cette rue en jaune sur le plan.

Le plan est divisé en carrés numérotés et la table des rues renvoie aux numéros.

Les modifications apportées à l'île de Commerce y sont indiquées : le tracé de la rue Léopold ne l'est pas.

Larg. 0m33, haut. 0m28.

Ce plan est destiné à être affiché en ville au coin de chaque rue importante, pour servir de guide aux étrangers.

1877.

N° 398. Plan intitulé : *Ville de Liége. Ile de Commerce. Plan du lotissement des terrains à vendre par Annuités. (En 66 annuités à 4 1/2 %. Amortt Compris.) Feuille N° 1.*

Légende. Ce lotissement peut être modifié au gré des amateurs.

Echelle de 1 à 1,000.

Ce plan comprend la partie de l'île de Commerce située entre la Meuse, le quai Cockerill, le nouveau Parc, et la rue formant le prolongement du pont de Commerce. Les deux pâtés réservés pour la bâtisse sont partagés en lots de 1 à 80 avec la contenance de chacun, s'élevant en somme à 25,000 mètres carrés.

Larg. 0m55, haut. 0m37.

Ce plan et les suivants sont annexés à une brochure ayant pour titre : *Ville de Liége. Cahier des charges pour la vente des terrains appartenant à la ville.* Liége. Vaillant-Carmanne. 1877. Une brochure in-8.

1877.

N° 399. Plan intitulé : *Ville de Liége. Ile de Commerce. Plan du lotissement des terrains à vendre par Annuités. (En 66 annuités à 4 1/2 %. Amortt Compris.) Feuille N° 2* (1). *Légende. Ce lotissement peut être modifié au gré des amateurs.*

Echelle de 1 à 1,000.

Ce plan comprend la partie de l'île de Commerce située entre

(1) Les feuilles nos 1 et 2 peuvent s'assembler.

la Meuse, le boulevard d'Avroy, le nouveau Parc et la rue formant le prolongement du Pont de Commerce. Les deux pâtés réservés pour la bâtisse sont partagés en lots de 81 à 159, avec la contenance de chacun, s'élevant en tout à 20,000 mètres carrés.

Larg. 0m59, haut. 0m56.

Annexé à la même brochure que le précédent.

1877.

N° 400. Plan intitulé : *Ville de Liége. Plan du lotissement des terrains à vendre rue Latour (Est). Feuille N° 3.*

Echelle de 1 à 500.

Ce plan donne les terrains compris entre les rues Dothée, d'Harscamp, les établissements de l'Espérance et l'Ourthe, près de la station de Longdoz. La ville a formé là 9 lots dont une partie est déjà vendue.

Larg. 0m54, haut. 0m52.

Annexé à la même brochure que les précédents.

1877.

N° 401. Plan intitulé: *Ville de Liége. Quartier de l'Est. Plan du lotissement des terrains à vendre par Annuités. (En 66 annuités à 4 1/2 %. Amortt Compris.) Feuille N° 4.*

Echelle de 1 à 500.

Ce plan donne le terrain compris entre la rue de Bavière, l'Hôpital de Bavière, la rue Chaussée-des-Prés, la rue Capitaine et le quai des Pêcheurs. Les terrains à vendre sont situés boulevards du Saucy et de la Constitution et rue St-Eloi, et partagés en lots de 1 à 40 et 101 à 106.

Larg. 0m52, haut. 0m56.

Annexé à la même brochure que les précédents.

1877.

N° 402. Plan intitulé: *Ville de Liége. Quartier de l'Est. Plan du lotissement des terrains à vendre par Annuités. (En 66 annuités à 4 1/2 %. Amortt Compris.) Feuille N° 5.*

Echelle de 1 à 500.

Ce plan donne le terrain compris entre la rue Capitaine, la rue St-Nicolas, l'Hôpital de Bavière, la rue St-Pholien et le quai des Pêcheurs. Les terrains à vendre sont situés quai des Pêcheurs, boulevard de la Constitution, rue St-Pholien et rue St-Eloi, et partagés en lots de 2 bis à 4 bis, 37 à 61, 112 à 114, 118, A à F et S à Y.

Larg. 0m55, haut. 0m36.

Annexé à la même brochure que les précédents.

1877.

N° 403. Plan intitulé: *Ville de Liége. Quartier de l'Est. Plan du lotissement des terrains à vendre par Annuités. (En 66 annuités à 4 1/2 °/₀. Amortt Compris.) Feuille N° 6* (1).

Echelle de 1 à 500.

Ce plan donne le terrain compris entre le boulevard de la Constitution, la rue St-Pholien et la rue des Ecoliers, jusqu'à la caserne des Ecoliers. Les terrains à vendre sont situés rue St-Pholien, rue du Paquier, rue du Moulin et boulevard de la Constitution, et partagés en lots de 56 à 67, 76 à 100, 124 à 128 et A à R.

Larg. 0m59, haut. 0m34.

Annexé à la même brochure que les précédents.

1877.

N° 404. Plan intitulé: *Ville de Liége. Plan du lotissement des terrains à vendre. Fond Pirette (Ouest). Feuille N° 7.*

Echelle de 1 à 500.

Ce plan comprend les terrains situés entre la rue Montagne-Ste-Walburge et la rue Fond-Pirette rectifiée et élargie. Les terrains à vendre sont situés à droite de cette dernière rue et comprennent les lots 32 et 38 à 47.

(1) Les feuilles nos 4, 5 et 6 peuvent s'assembler.

Larg. 0m54, haut. 0m36.

Annexé à la même brochure que les précédents.

1877.

N° 405. Plan intitulé: *Rues des Champs et de Mulhouse. Est. 2e Sectn.*

Sur la même feuille que le précédent.

Echelle de 1 à 500.

Ce plan donne les terrains à l'intersection des rues des Champs, Grétry et de Mulhouse. Les lots A à F à vendre sont situés rue des Champs et de Mulhouse.

Larg. 0m36, haut. 0m18.

Annexé à la même brochure que les précédents.

1877.

N° 406. Plan intitulé : *Ville de Liége. Plan du lotissement des terrains à vendre rue Hullos (Ouest). Feuille N° 8.*

Echelle de 1 à 500.

Ce plan renferme les terrains compris entre les rues Eracle, Goffin, Ste-Marguerite et Hullos, près de l'église Ste-Marguerite. Les terrains à vendre sont situés à droite de la rue Hullos et comprennent les lots 16 et 21 à 32.

Larg. 0m58, haut. 0m27.

Annexé à la même brochure que les précédents.

1877.

N° 407. Plan intitulé : *Ville de Liége. Plan du lotissement des terrains à vendre Rue Firket (Ouest), et Quai des Pêcheurs (Est). Feuille N° 9.*

Echelle de 1 à 500.

Sur cette feuille se trouvent deux plans.

Le premier représentant le quai des Pêcheurs avec le commencement du boulevard de Saucy et de la rue de Pitteurs. Il n'y a là qu'un lot à vendre : il est situé à l'angle de la rue de Pitteurs et du quai des Pêcheurs.

Larg. 0m30, haut. 0m30.

Annexé à la même brochure que les précédents.

1877.

N° 408.

Le second plan qui se trouve sur cette feuille comprend le terrain entre la rue Hocheporte, la rue Firquet et le commencement des rues Coqraimont et des Cloutiers, qui aboutissent à la rue St-Séverin. Il n'y a que deux lots à vendre (7 et 8) : ils sont situés à gauche dans la rue Firquet. Il y a de plus dans cette rue quelques parcelles à rétrocéder se trouvant vis-à-vis de maisons qui ne sont pas sur l'alignement.

Larg. 0m21, haut. 0m29.

Annexé à la même brochure que les précédents.

1877.

N° 409. Plan intitulé : *Ville de Liége. Projet d'Assainissement des Quartiers de la Boucherie et des Foulons, et Création d'un Marché d'Approvisionnement.*

Dressé par l'Architecte Soussigné.

G. Garvin.

Echelle de 1 à 2,500.

Avec une rose des vents et une légende pour les teintes.

Ce projet est analogue à celui du même auteur déposé le 31 décembre 1875 (n° 372). Le tracé des deux rues principales est à peu près le même; quant aux petites rues transversales, le projet est différent : les rues Potiérue, St-Jean-Baptiste, St-Georges, de la Poule, Hongrée, des Brasseurs et St-Barthélemi, sont élargies : les rues de la Goffe, de la Halle, de la Clef, Sur-le-Mont et Barbe-d'Or, sont supprimées, ainsi que le Marché aux fruits, la Halle à la viande et l'Académie.

Les nouvelles halles occupent l'emplacement de la rue Sur-les-Foulons et sont au nombre de trois.

Larg. 0m34, haut. 0m19.

Se trouve joint à une brochure intitulée : *Ville de Liége. Assainissement des Quartiers de la Boucherie et des Foulons. Demande en Concession faite par G. Garvin, Architecte, le 5 Décembre 1877. Mémoire.* Une brochure in-folio autographiée.

1878.

N° 410. Plan sans titre du pâté de maisons compris entre les rues Léopold, de la Madeleine et de Gueldre.

Echelle de 1 à 200.

Le terrain est divisé par lots pour la vente.

Larg. 0m35, haut. 0m22.

Ce plan se trouve derrière l'affiche de la mise en vente par la ville de Liége de sept lots de terrains à bâtir situés rue de la Madeleine.

1878.

N° 411. Plan intitulé : *Ville de Liége. Quartier de l'Est. Boverie. Plan de lotissement de parcelles de terrains à vendre avec grande facilité de paiement.*

N. B. Ce lotissement, etc.

Par N. Mulkay, Géomètre, 1878.

Echelle de 1 à 500.

Avec une rose des vents.

Ce plan donne les terrains compris entre la Dérivation, la rue des Vennes, la rue de Fétinne et les terrains au-delà de la rue Hock.

Les terrains à vendre sont divisés en 30 lots.

Larg. 0m62, haut. 0m45.

Ce plan a été publié par M. Aug. Hock, à qui appartiennent les terrains à vendre.

1878.

N° 412. Plan intitulé : *Ville de Liége. Direction des travaux communaux. Plan indiquant les emplacements des ponts projetés pour relier les quartiers de Fetinne et des Vennes au quartier de Longdoz.*

Annexé au rapport du Soussigné en date du 12 Mars 1878.

L'Ingénieur-Directeur,

G. Blonden.

Etabl. Lith. de Ch. Claesen Editeur à Liége.

Echelle de 1 à 2,500.

Avec une note concernant les divers projets.

Ce plan donne la partie de la ville située entre la Meuse, le Parc public, le jardin d'Acclimatation, le quai de la Boverie, la rue Grétry, le cours du bras de l'Ourthe passant à la Bonne-Femme et aux Grosses-Battes et le chemin de fer de Verviers. Il comprend donc aussi une partie des communes de Grivegnée et d'Angleur.

Il représente divers projets de voies de communication et de ponts : l'une dans le prolongement de la rue Dothée aboutit au pont suspendu ; la seconde dans le prolongement de la rue Natalis aboutit à la rue de Fétinne, et la troisième partant de l'extrémité de la rue Grétry aboutit à la rue des Vennes près du viaduc du chemin de fer de Namur. Ce sont les deux dernières qui ont la préférence. On admet aussi l'élargissement du bras de l'Ourthe aboutissant près des établissements de l'Espérance et la suppression des autres bras ainsi que des moulins à tan, Waroux et Despa.

En deux feuilles.

Larg. 1^{m}09, haut. 0^{m}66.

Se trouve joint à la brochure intitulée : *Ville de Liége. Direction des travaux communaux. Projet de construction de ponts aux quartiers des Vennes et de Fétinne. Rapports de M. l'ingénieur-directeur des travaux communaux.* Liége. L. De Thier. 1878. Une brochure in-8°.

TABLE GÉNÉRALE.

Première partie. — Cartes gravées.

CHAPITRE I. — ÉVÊCHÉ ET PRINCIPAUTÉ DE LIÉGE.

Nos d'ordre.	Nos	Dates.		Pages 1er travail. t.IV	2e suppt. t.VIII	3e suppt. t.XIII
1	1	15e siècle	Pays de Liége			527
2	1 bis	1570	Evêché de Liége. ORTELIUS. Ed. de 1570, 1571, 1587, 1592, 1596, 1603, 1612, 1612, in-folio			528
3	2	1582	Id. GUICHARDIN. Ed. de 1582, 1588, 1612, 1613, 1625, 1646, in-folio . .	213		
4	2 bis	1589	Id. ORTELIUS. Ed. de 1589. in-12, oblong			528
5	3	1592	Id. M. QUADUM. *Fasciculus geographicus*	214		
6	3 bis	1600	Id. BERTIUS. Ed. de 1600 (en 4 livres), in-12, oblong		306	
7	4	1601	Id. ORTELIUS. Ed. de 1601, in-12, oblong	214		
8	6	1603	Duché de Limbourg. ORTELIUS. Ed. de 1612, 1612, in-fol.			528
9	7	id.	Id. MERCATOR. Ed. de 1607, in-folio.	215		
10	7 bis	1607	Evêché de Liége. Id. Ed. de 1607, in-4, obl.		306	
11	9	id.	Id. Id. Ed. de 1607, in-folio .	215		
12	9 bis	1609	Id. ORTELIUS. Ed. de 1609, in-12, obl.		307	
13	9 ter	id.	Duché de Limbourg. Id Id .		307	
14	10 bis	1613	Pays de Liége. GUICHARDIN. Ed. de 1613, 1613 et 1617, in-4, oblong		307	
15	8	1616	Duché de Limbourg. MERCATOR. Ed. de 1607, in-folio. —BRAUN et HOHENBERG, t. II.—KŒRIUS, *Germania inferior*, et PISCATOR, *Belgium sive Germania*. .			529

Nos d'ordre.	Nos	Dates.		Pages 1er travail. t.IV	2e supp.t. t.VIII	3e supp.t. t.XIII
16	8 bis	1616	Evêché de Liége. BERTIUS. Ed. de 1616 (en 7 livres), in-12, oblong. — GUICHARDIN. Ed. de 1635, in-12.		307	
17	8ter	id.	Duché de Limbourg. Id. Id. Id. .			530
18	10ter	1617	Id. KŒRIUS.			530
19	10⁴	1627	Evêché de Liége. BRAUN et HOHENBERG, tom. II. .			530
20	10⁵	1630	Id. MERCATOR. Ed. de 1630 et 1632, in-4, oblong.—VAN WAESBERG, *Nieuwe en beknopte*, etc.		308	
21	10⁶	1632	Duché de Limbourg. Id. Ed. de 1632. Id. Id. .		309	
22	10⁷ (¹)	1633	Evêché de Liége. MERCATOR. Ed. de 1633 et 1638, in-fol., et *Le nouveau théâtre du monde.*		309	
23	11	1634	Id. Id. Ed. de 1634, in-4, oblong	216		
24	11 bis (²)	1636	Duché de Limbourg. *L'ardante et flamboyante colonne* et *Kleyne en beknopte atlas*, etc., in-12, oblongs.		310	
25	11ter (³)	id.	Comté de Dalhem. Id. Id. .		310	
26	11⁴ (⁴)	1638	Duché de Limbourg. MERCATOR. Ed. de 1638, in-folio, et *Le nouveau théâtre du monde.*		311	
27	12	1639	Principauté de Liége et Comté de Looz. MANTELIUS.	216		
28	14 bis	1649	Environs de Liége. A. ZEIDLER. Sur un plan de Liége, nº 8 bis.)			531
29	14ter (⁵)	id.	Evêché de Liége. BLAEU, *Toonneel des aerdriicx*, etc., in-folio.		311	
30	14⁴	1650	Duché de Limbourg. Id. Id. .			531
31	14⁵	1652	Id. P. VERBIST. *Novus tabularum*, etc. in 12, oblong.		311	
32	15	id.	Evêché de Liége. GUICHARDIN. Ed. de 1652, in-12 .	217		
33	15 bis	id.	Duché de Limbourg. *Caert en Stede-boexken*, etc . .			532
34	15ter	1656	Id. MARTIN ZEILLER, *Topographia* .		312	
35	16	1657	Evêché de Liége. Partie septentrionale. N. SANSON .	217		
36	17	id.	Id. Partie méridionale. Id. .	217		
37	18	1660	Id.	217		
38	25	1662	Duché de Limbourg. F. DE WIT	219		
39	23	1670 ?	Evêché de Liége. Id.	218		
40	24	id. ?	Id. T. DANCKERTS	218		
41	26 (⁶)	1672	Id. SANSON	219		
42	26 bis	1674	Partie de la province au nord-ouest. DE BEAURAIN, *Campagne du prince de Condé*			532
43	27	1675	Duché de Limbourg. Evêché de Liége. DUVAL . . .	219		
44	29 bis	1692	Id. J. PEETERS. *L'atlas en abrégé*, etc.			532
45	29ter	id.	Id. SANSON. *Atlas nouveau*			533
46	29⁴	id.	Evêché de Liége. Id. Id.			534

(¹) C'est le nº 13 du premier travail. — (²) C'est le nº 21 du premier travail. — (³) C'est le nº 22 du premier travail. — (⁴) C'est le nº 14 du premier travail. — (⁵) C'est le nº 19 du premier travail. — (⁶) Les nos 28 et 29 doivent se rapporter à cette carte.

Nos d'ordre.	Nos	Dates.		Pages 1er travail. t.IV	2e suppl. t.VIII	3e suppl. t.XIII
47	29[5] (1)	1692	Partie de la prov. à l'ouest. DE BEAURAIN. *Hist. mil. de Flandre*		312	
48	29[6]	1693	Id. au nord-ouest. Id. Id. .		313	
49	29[7]	id.	Id. à l'ouest. Id. Id. .		313	
50	29[8]	id.	Id. id. Id. Id. .		314	
51	29[9]	id.	Id. au nord-ouest. Id. Id. .		314	
52	30	id.	Id. Bataille de Neerwinden. DE FER. *Les forces de l'Europe.—Le théâtre de la guerre dans les P. B.— La galerie agréable du monde*	220		
53	31	id.	Id. Id. Carte en allemand	220		
54	31 bis	id.	Id. Id. *Hist. abrégée des prov. unies.*		315	
55	31 ter	id.	Id. Id. PÈRE PLACIDE		315	
56	31[4]	id.	Id. Id. DE BEAURAIN. *Hist. mil. de Fl.*		315	
57	31[5]	id.	Id. Id. Id. Id. .		315	
58	31[6]	id.	Id. Id. Id. Id. .		316	
59	31[7]	id.	Id. Id. Id. Id. .		316	
60	31[8]	id.	Id. au nord-ouest Id. Id. .		316	
61	31[9]	id.	Id. à l'ouest Id. Id. .		317	
62	31[10]	1694	Id. au nord-ouest Id. Id. .		317	
63	31[11]	id.	Id. au nord Id. Id. .		317	
64	31[12]	id.	Id. à l'ouest Id. Id. .		318	
65	31[13]	id.	Id. id. Id. Id. .		318	
66	32	1693-96	Evêché de Liége. N. DE FER	220		
67	33	1695	Id. N. VISSCHER. Dans différents atlas.		318	
68	34	id.	Id. Partie septentrionale. Id. Id. .		320	
69	35	id.	Id. Partie médiane. Id. Id. .		320	
70	35 bis	id.	Duché de Limbourg. Id. *Atlas minor*, etc . . .		320	
71	35 ter	id.	Id. . . DE BEAULIEU. *Les plans et profils*, etc.			534
72	37 bis	id.?	Id. SANSON. *Magnum theatrum belli*, etc.		321	
73	36	1696	Evêché de Liége. *Theatrum Belgii fœderati*, etc . .	221		
74	36 bis	1697	Id. DE FER. *Le théâtre de la guerre dans les P. B.*, etc			535
75	37	1700	Id. SANSON	221		
76	37 ter	1703?	Partie de la province au sud-ouest. G. BODENEHR. *Atlas curieux*, etc			535
77	38	1709?	Evêché de Liége. ALLARD. *La galerie agréabte du monde*, etc.	222		
78	39	id.	Id VAN DER AA. Id. GUEUDEVILLE. *Le nouveau théâtre du monde*, etc., et A. DUBOIS. *La géographie mod.*, etc.		321	

(1) Les nos 29[5] à 29[9] sont les nos 29bis à 29[6] du deuxième supplément.

Nos d'ordre.	Nos	Dates.		Pages 1er travail. t.IV	2e suppt. t.VIII	3e suppt. t.XIII
79	39 bis	1709	Evêché de Liége. COVENS et MORTIER. *Nouvel atlas très-exact*, etc			535
80	40	id.	Duché de Limbourg. VAN DER AA. *La galerie agréable du monde*, etc.—GUEUDEVILLE. *Le nouveau théâtre du monde*, etc., et A. DUBOIS. *La géog. mod.*, etc.		322	
81	40 bis	1720?	Partie de la province au nord-ouest. F. BENARD. .			535
82	40ter	1725	Evêché de Liége. NOLIN. SAMMARTINI. *Gallia christiana*, etc			536
83	40⁴ (¹)	1729	Id. D. DE LA FEUILLE. *Les tablettes guerrières* et *Kleyne en beknopte atlas*, etc . .		322	
84	41	1740?	Principauté de Liége. N. LE CLERC	223		
85	41 bis	1744?	Id. M. SEUTTER. *Atlas novus*, etc . .		323	
86	42	id.	Id. T.C. LOTTER. *Atlas geographicus*, etc	224		
87	43	id.	Id. E. H. FRICX.	224		
88	44	1746	Bataille de Rocour. F. HARREWYN	225		
89	45	id.	Id. *Journal hist. de la dernière campagne*, etc	226		
90	46	id.	Id. LE ROUGE. *Recueil contenant des cartes*, etc	226		
91	47	id.	Id. G. DEMEUSE.	227		
92	47 bis	id.	Id. (en hollandais)		323	
93	47³	id.	Id. *Kleyne en beknopte atlas*, etc		324	
94	47⁴	id.	Id. LE ROUGE		324	
95	47⁵	id.	Id. KRYT. *Relation de la camp. en Brabant*, etc			536
96	47⁶	id.	Id. (en hollandais). P. SERVAAS.			537
97	48	id.	Id. CARRONT. *Itinéraire ou le guide liégeois*, etc	227		
98	48 bis	id.	Id. D'ESPAGNAC. *Hist. du maréchal de Saxe*, etc		324	
99	49	id.	Id. FAVÉ. *Hist. et tactique des trois armes*, etc	227		
100	49 bis	id.	Id. DE BEAURAIN		324	
101	49ter	id.	Id. BROUARD.		324	
102	50	1747	Bataille de Lawfeldt. F. H EVERARD KINTS . . .	227		
103	50 bis	id.	Id. POTIER. CREITE. *Relⁿ de la camp. en Brab.*, etc			537
104	50ter	id.	Id. LE ROUGE			537
105	51	id.	Id. Id. *Recueil contenant des cartes*, etc.	228		
106	51 bis	id.	Id. DE BEAURAIN		325	
107	51ter	id.	Id. BROUARD		325	
108	52 (²)	id.	Id. POTIER. *Campagne de l'armée du roi*, etc .	228		
109	53 (³)	id.	Id. CARRONT. *Itinéraire ou le guide liégeois*, etc.	228		
110	54 (⁴)	1748	Cours de la Meuse. LE ROUGE. *Rec. contᵗ des cartes*, etc	228		
111	55	1748-1763	Principauté de Liége. N. LE CLERC.	229		
112	55 bis	1754	Evêché de Liége et duché de Limbourg. ROBERT. *Atlas universel*, etc.		325	

(¹) C'est le n° 20 du premier travail. — (²) C'est le n° 53 du premier travail.
(³) C'est le n° 54 id. — (⁴) C'est le n° 52 id.

N° d'ordre.	N°	Dates.		Pages 1er travail. t.IV	2e suppt. t.VIII	3e suppt. t.XIII
113	55ter	1756	Partie de la province à l'Est. DE LIMBOURG. *Traité des eaux minérales*			537
114	56	1758	Evêché de Liége. EXPILLY	229		
115	56bis	id.	Partie de la province à l'Est. *Théâtre de la guerre présente en Allemagne*			538
116	57	1763	Id. Id. DE LIMBOURG. *Nouv. amusements*, etc	230		
117	58	1768	Cours de la Meuse. MORAND. *Art d'explt les mines*, etc	230		
118	59	id.	Id. Id. Id. .	230		
119	60	1775	Principauté de Liége. SERRIÈS. *Hist. ecclésiast.*, etc.	231		
120	60bis	1777	Partie de la prov. à l'Est. *Mém. de l'acad. imp. et roy.*			538
121	61	1782	Marquisat de Franchimont. H. GODIN. DE LIMBOURG. *Les amusements de Spa*	231		
122	62	id.	Evêché de Liége. DE LA FOSSE	231		
123	63	1785	Id. DEZAUCHE	231		
124	63bis	1786	Duché de Limbourg			539
125	64	1788	Prne. de Liége. HÉNAUX. *Hist. du pays de Liége*, etc	232		
126	65	1789	Id. Id. Id. .	233		
127	66	1790	Id. DESSAIN	233		
128	67	id.	Id. CARRONT. *Itinér. ou le guide liég.*, etc.	233		
129	68	id.	Id. GÜSSEFELD	234		
130	68bis	1791	Id. VON REILLY. *Schauplatz*, etc . . .		325	
131	68ter	id.	Id. (partie sud) Id. Id. . .		326	
132	68a	id.	Id. (partie médiane) Id. Id. . .		326	
133	68b	id.	Id. (partie nord) Id. Id. . .		326	
134	68c	id.	Duché de Limbourg. Id. Id. . .		327	
135	69	1793	Bataille de Neerwinden. DE TERNAY. *Traité de tact.*, etc			539
136	69bis	id.	Id. Id. Id. .			539
137	70	id.	Id. FAVÉ. *Hist. et tactiq. des trois armes*, etc	234		
138	71	id.	Id. JOMINI. *Hist. critique et militaire*, etc.	234		
139	72	1793-1794	Partie de la province à l'Est. Id. Id. .	235		

CHAPITRE II. — DOMINATION FRANÇAISE (1795-1814).

140	73	1801	Dép. de l'Ourthe. WOLFF. *Le guide des curieux*, etc.	236		
141	74	1802	Id. BRETON. *Voyage dans la ci-devant Bely.*, etc	236		
142	74bis	1804	Id. MAILLART			540
143	75	1807	Id. WOLFF	237		
144	76	1810	Id. DESOER. *Almanach du départ. de l'Ourthe*	237		
145	77	1812?	Id. TARDIEU. *Atlas national de France.* . .	237		
146	77bis	1814?	Id. MAILLART			540
147	77ter	id.	Id. DESOER			540

CHAPITRE III. — DOMINATION HOLLANDAISE (1814-1830).

Nos d'ordre.	Nos.	Dates.		Pages 1er travail t.IV	2e suppl. t.VIII	3e suppl. t.XIII
148	78	1816	Partie de la province à l'est (12 numéros). WOLFF. *Itinéraire curieux des environs de Spa*, etc. . .	238		
149	78 bis	1818?	Prov. de Liége. VAN BAARSEL. *Atlas du royaume des Pays-Bas*, etc.		327	
150	79	1820	Id. HOFFMEISTER	239		
151	80	1824	Id CASTERMAN. LECOCQ. *Nouvelle géogr.*, etc.	239		
152	81	1828	Id. FIRKET	239		
153	82	id.	Partie de la pr. Env. de Liége. AVANZO. (Pl. de Liége)	240		
154	82 bis	1830	Prov de Liége. R. MALHERBE. *De l'état des routes*, etc			541

CHAPITRE IV. — GOUVERNEMENT BELGE (1830-1878).

155	83 bis (1)	1831	Prov. de Liége. VANDERMAELEN. *Atlas de la Belgique pour l'instruction*	243		
156	83 ter (2)	id.	Id. JUDENNE		327	
157	83	1832	Id. VANDERMAELEN	240		
158	84	id.	Id. A. DUMONT. *Mém. sur la constit. géologique*	241		
159	84 bis	id.?	Id. VANDERMAELEN			541
160	84 ter (3)	1833	Partie de la province à l'ouest. ROULEZ. *Mémoire sur les campagnes de César*		327	
161	84⁴ (4)	id.	Province de Liége. CHARLES. *Atlas de la Belg.*, etc.		328	
162	84⁵	id.	Partie de la pr. au nord-ouest. SIMONS et DERIDDER. *Desc. de la route en fer*, etc			542
163	84⁶	id.	Id. au nord. Id. Id. .			542
164	84⁷	id.	Id. a l'est. Id. Id. .			543
165	85	1834	Prov. de Liége. BLAISOT. *Petit atlas national*, etc.	241		
166	85 bis (5)	id.	Id. VANDERMAELEN. *Atlas de la Belg. en 10 feuil.*	243		
167	86	id.	Id. *La Belgique pittoresque*	241		
168	86 bis	1836	Id. *Géographie de la Belgique*			543
169	86 ter (6)	1838	Id. VANDERMAELEN. *Nouvel atlas de la Belgique.*	243		
170	86⁴	1840	Id. Id.			544
171	86⁵ (7)	id.	Id. Id. HAVARD. *Dictionnaire géographiq.*		328	
172	86⁶	id.	Partie de la pr. au nord. WAUTERS. *Atlas pittor.*, etc.			544
173	86⁷	id.	Id. à l'est. BAYET. *L'adm. et les électeurs*, etc			544

(1) C'est le n° 93 du premier travail. — (2) C'est le n° 83 bis du premier travail.
(3) C'est le n° 84 bis id. — (4) C'est le n° 84 ter id.
(5) C'est le n° 94 id. — (6) C'est le n° 95 id.
(7) C'est le n° 86⁴ du deuxième supplément.

Nos d'ordre.	Nos	Dates.		Pages 1er travail. t.IV	2e suppt. t.VIII	3e suppt. t.XIII
174	87	1842	Province de Liége. RAES	242		
175	88	id.	Partie de la province à l'est. DERIVE	242		
176	89	id.	Id. Id.	242		
177	89 bis	1843	Province de Liége. REDING. MENDEL. *Album voor de aardrijkskunde*, etc.			545
178	89 ter	id.	Cours de la Vesdre. (Chemin de fer). STROOBANT. .			545
179	89⁴	id.	Partie de la pr. au sud. DE WAHA. *A MM. les présid*t,etc			546
180	90	id.	Id. à l'est. HAHN	242		
181	91	id.	Id. id. Id	242		
182	92	id.	Cours de la Vesdre. (Chemin de fer). VANDERMAELEN	243		
183	92 bis	id.	Partie de la province au sud-est. H. GUILLERY. *Rivières. L'Ourthe*			546
184	92 ter	id.	Evêché de Liége. GEIRNAERT. *Atlas ecclésiastique*, etc.			547
185	92⁴	1844	Partie de la pr. de Waremme à Liége. WAUTERS. *Atlas pittoresque*, etc			547
186	92⁵	id.	Id. de Liége à Verviers. Id. Id. .			548
187	96⁶	id.	Id. de Verviers à la frontière. Id. Id. .			548
188	92⁷	id.	Id. de Tirlemont à Waremme. VANDERMAELEN. *Atlas des chemins de fer*		329	
189	92⁸	id.	Id. de Waremme a Liége. Id. Id. .		330	
190	92⁹	id.	Id. de Liége à Verviers. Id. Id. .		330	
191	92¹⁰	id.	Id. de Verviers à la frontière. Id. Id. .		330	
192	92¹¹ (¹)	1845	Prov. de Liége. MEERTS. *Diction. géographique*, etc.		329	
193	92¹²	id.	Id. RAES. *Atlas de la Belgique*, etc. .			548
194	92¹³	1846	Partie de la province à l'est. G. LAMBERT. *Géologie. Rapport*, etc			549
195	92¹⁴ (²)	1846-1847	Prov. de Liége. MARC ELGÉ. *Histoire et géogr.*, etc.		329	
196	93 (³)	1847	Cours de la Meuse. HOUBOTTE. *Projet d'amélior.*, etc.			549
197	94 (⁴)	id.	Partie de la province au nord-ouest. HENNEQUIN. *Appel à la législature*, etc.			550
198	95 (⁵)	1851	Province de Liége. LANDRIEN. *Atlas populaire*, etc .			551
199	96 (⁶)	1853	Partie de la pr. à l'est. *Soc. anonyme du ch. de fer de Pepinster à Spa*			551
200	97	id.	Id. au nord. *Chemin de fer liégeois-limb.*, etc	244		
201	98	id.	Id. Envir. de Chaudfontaine. GRANDGAGNAGE. *Chaudfontaine*	244		
202	99	id.	Province de Liége. COPPENS. *Atlas*, etc	245		

(¹) C'est le n° 92⁵ du premier travail. — (²) C'est le n° 92⁵ du premier travail. — (³) Le n° 93 du premier travail est devenu le n° 83 bis. — (⁴) Le n° 94 du premier travail est devenu le n° 85 bis. — (⁵) Le n° 95 du premier travail est devenu le n° 86³. — (⁶) Le n° 96 du premier travail est devenu le n° 99⁸.

Nos d'ordre.	Nos	Dates.		Pages 1er travail. t.IV	2e suppt. t.VIII	3e suppt. t.XIII
203	99 bis	1854	Partie de la pr. à l'est. Environs de Theux. GEOFFROY. *Mémoire*, etc			551
204	99ter (1)	1855	Id. Id. A. DUMONT.		328	
205	99[4]	id.	Id. Id. GEOFFROY. *Mémoire*, etc.			552
206	99[5]	id.	Id. Env. de Limbourg Id. *Réponse*, etc .			552
207	99[6]	id.	Id. Environs de Theux. Id. Id. .			553
208	99[7]	id.	Id. Id. A. DUMONT. Id. .			553
209	99[8] (2)	id.	Province de Liége. VANDERMAELEN. *Atlas hydrographique, routier*, etc	244		
210	100	id.	Partie de la pr. au sud-est. COLLIN.	245		
211	100 bis	id.	Id. id. JOANNE. *Spa et ses environs.*			554
212	100ter (3)	id.	Province de Liége. AVANZO	246		
213	100[4]	id.?	Partie de la pr. Cours de la Meuse. J. PEETERS . .			554
214	101	1856	Id. au nord-est. VANDERMAELEN. *Ch. de fer agric.* etc.			555
215	102	id.	Id. id. J. HODSON. *Projet de ch. de fer*, etc.	246		
216	102 bis	1858	Province de Liége. DEMARTEAU. *Analyse géograph.*			555
217	103 (4)	1859	Partie de la province au sud-est. J. LEZAACK . .			556
218	103bis	id.	Province de Liége. MOLS MARCHAL			556
219	103ter	id.	Id. Id. *Atlas de poche*, etc. et *Nouvel atlas géographique*			556
220	103[4]	id.	Id. CALLEWAERT. *Guide des voyageurs*, etc.			557
221	103[5]	id.	Partie de la pr. Commune d'Aubel. NICOLAÏ. *Lettre*, etc.			557
222	103[6]	id.	Id. au nord. COUNE. *Ch. de f. de Bilsen à Tongres*, etc.			558
223	104	1860	Id. id. CLAES et FLECHET. Id. *d'Ans à Tongres.*	246		
225		1862	Pr. de Liége. L. RENARD. *Jonct. Belge-Grand-Ducale.*			558
226		1863	Partie de la province au nord-est. *Chemin de fer des plateaux de Herve.*			559
227		id.	Province de Liége. (Concessions houillères.) . .			559
228		1865	Partie de la pr. à l'est. SEVEREYNS et FAUST. *Soc. de la Vieille-Montagne*			560
229		1866	Id. id. L. DE THIER. *Société du Bleyberg* . .			561
230		id.	Id. Env. de Spa. ENGEL. GOFFIN. *Spa, ses font.*, etc			561
231		1867	Id. à l'est. L. LEZAACK. *Guide aux eaux et aux jeux de Spa*			561
232		1868	Id. id. BORGUET. *Projet de chemin de fer* . .			562
233		id.	Id. Env. de Liége. DELTOUR — ROSIUS. *Le tunnel Cockerill*			563
234		1868-1869	Pr. de Liége. JOURDAIN. *Dict. encyclopédique*, etc.			563

(1) C'est le n° 86ter du premier travail. — (2) C'est le n° 96 du premier travail. — (3) C'est le n° 103 du premier travail. — (4) Le n° 103 du premier travail est devenu le n° 100ter.

Nos d'ordre.	Dates.		Pages t. XIII	Pages 3e suppl.
235	1869	Pr. de Liége. *Géographie élémentaire de la Belgiq.*	564	
236	id.	Id. MAX GŒBEL. (Charbons.)	564	
237	id.	Id. FRANQUOY. *Etude sur les minerais de fer* .	565	
238	1870	id. R. MALHERBE. *De l'état des routes dans le pays de Liége*	565	
239	id.?	Id. PÉRIGOT et PIRÉ. *Atlas élémentaire*, etc .	566	
240	id.?	Id. CALLEWAERT. *Atlas diamant*, etc. . .	566	
241	id.?	Partie de la province à l'est. ENGEL	566	
242	1871	Province de Liége. VOSSEN. (Chemins de fer.) . .	567	
243	1872?	Id Id. (Mines.)	568	
244	1873	Id. ROSEZ. *Atlas de la Belgique.* .	568	
245	id.	Partie de la pr. Env. de Liége. BECKER. (Industrie)	568	
246	1875	Id. Id. BOUDART. *Carte générale des ch. de fer.*	569	
247	id.	Id. au sud. DECQ. *Nouv. plan de la ville de Liége.*	570	
248	id.	Id. à l'ouest. Id. Id.	570	
249	id.	Id. Environs de Spa. Id. Id.	570	
250	1876	Id. Id GOFFIN. *Nouveau guide des etrangers.*	570	
251	id.	Id. Env. de Seraing. J. DE MACAR. *Carte géolog.*	571	
252	1877	Pr. de Liége. LECHEIN. *Atlas des neuf pr. de la Belg.*	571	
253	id.	Id. R. MALHERBE. *De l'état des routes dans le pays de Liége*	572	
254	id.	Partie de la prov. Environs de Spa. BOURDOUX-SODY.	572	
255	id.	Pr. de Liége. BARTHOLOMEW. *Atlas spécial de la Belg.*	573	
256	1878	Partie de la prov. au nord-est. GILON. *Le barrage de la Gileppe*	573	
257	id.	Id. au sud-est. Id. Id. .	573	
258	id.	Id. Commune de Charneux. Id. Id. .	574	
259	id.	Id. Cours de la Gileppe. Id. Id. .	574	
260	id.	Id. au nord-est. *Ch. de fer Visé-Micheroux* .	575	

Deuxième partie. — Plans gravés.

N°s d'ordre.	N°s.	Dates.		Pages 1er travail. t.IV	2e suppt. t.VIII	3e suppt. t.XIII
1	1	1567	Vue prise du pont Maghin. GUICHARDIN. Éd. de 1567 et 1568.	251		
2	1bis	1572	Vue prise de St-Gilles. F. VALEGIO. Atlas en italien . .			577
3	2	1574	Id. BRAUN et HOGENBERG. *Theatrum urbium.*	251		
4	2bis	id.	Id. Copie du précédent		331	
5	2ter	1577	Vue prise de la Chartreuse. MERTEN VON MANCUEL. *Historia*, etc.			577
6	2[4]	id.	Id. BAUDART. *Les guerres de Nassau.*			578
7	2[5]	1580	Vue prise de St-Gilles. GUICHARDIN. Édition de 1580 . .			578
8	3	1581	Id. Id. Ed. de 1581, 1582, 1588, 1612, 1613, 1624, 1625, 1646, 1648.	252		
9	4	1582	Id. Copie du précédent	253		
10	4bis	1595	Id. ADRIEN ROMAIN. *Parvum theatrum*, etc. .		331	
11	4ter	1600?	Id.		331	
12	4[4]	id.?	Id.		332	
13	5	1613	Id. GUICHARDIN. Editions de 1613, 1616, 1617.	253		
14	5bis	1615	Id. LE PETIT. *Nederlandsche republycke* . .			578
15	5ter	id.	Vue prise de la Chartreuse. PH. DE HURGES. *Voyage*, etc.			579
16	5[4]	1618	Vue prise de St-Maur. G. MARISCHAL. J. VEENEN. G. ALZENBACH			579
17	5[5]	1625	Vue prise du pied du Pont-d'Ile. LE MEUNIER			581
18	5[6]	id.	Vue prise de St-Gilles. D. MEISSNER. *Emblemata seu moralia*, etc.			581
19	6	1627	Id. G. BRAUN et F. HOHENBERG. *Theatrum urbium*, etc.	253		
20	7	1640?	Vue prise de St-Maur. G. ALZENBACH	254		
21	8	1649	Id. BLAEU. *Novum ac magnum theatrum*, etc.	254		
22	9	id.	Id. W. HOLLAR. *La galerie agréable du monde.*	255		
23	9bis	id.	Vue prise de St-Gilles (siége). A. ZEIDLER			583
24	10	1650?	Id. MÉRIAN. *Topographia Westphaliæ.* . .	256		
25	11	id.?	Id. Id. Id.	256		
26	11bis (1)	1658	Id. ABRAHAM SAURH. *Stätte-Buch*, etc . .			583
27	12	1663	Id. G. ALTZENBACH	256		

(1) Le n° 11bis du deuxième supplément est devenu le n° 5[6].

Nos d'ordre.	Nos	Dates		Pages 1er travail. t.IV	2e suppl. t.VIII	3e suppl. t.XIII
28	13	1676	Plan de l'arène de la Cité. M. DE GRATI. *Discours de droit moral*	257		
29	14	id.	Id. de Gierson-Fontaine. Id. Id.	258		
30	14bis	1685?	Vue prise de St Gilles			584
31	14ter	id.	Id. *Ausführliche und Grundrichtige Beschreibung*			584
32	14[4]	1689	Id. AVELINE			585
33	14[5] (1)	1693	Id. PERELLE. OEuvre de Beaulieu.		332	
34	14[6] (2)	1694	Plan complet. DE BEAURAIN. *Hist. milit. de Flandre.*		333	
35	15bis (3)	id.	Id. DE FER. *Les forces de l'Europe.* Ed. de 1690 et 1722			585
36	15ter	id.	Id. VEUVE DU VAL			586
37	16	1695	Id. DE FER. *Les forces de l'Europe.* Editions de 1693, 1693, 1695. 1696	259		
38	18 (4)	1697	Id.	259		
39	19	id.?	Id. E. H. FRICX. *Carte du duché de Brabant*	260		
40	21 (5)	id.	Id. HARREWYN. *Délices des Pays-Bas.* Editions de 1697 et 1700			586
41	22bis (6)	1700	Vue prise de St-Maur			587
42	22ter	1701	Vue prise de St-Gilles (siége). J. WOLFF. *Repræsentatio belli*, etc			587
43	22[4]	id.	Plan complet (id.) Id. Id.			588
44	22[5]	id.	Vue prise de.. (id.) FAUDRAS. *Faits mém. de guerre*, etc.			588
45	23	1702	Plan compl. (id.) C. ALLARD. *La gater. agr. du monde.*	261		
46	24	id.	Vue prise de St-Gilles. (id.). Médaille	262		
47	25	id.	Plans de la Citadelle et de la Chartreuse (id.). PELET. *Collection de documents*	262		
48	25bis	1709	Plan complet. P. SCHENK. *Theatrum belgicum*, etc.		333	
49	25ter	id.	Id.			589
50	25[4]	1711	Id. HARREWYN. *Délices des Pays-Bas.* Ed. de 1711.			589
51	25[5] (7)	1720	Id. Id. Id. Ed. de 1720, 1743 et 1769.			589
52	26	1721	Plan du cours de la Legia. LOUVREX. *Recueil contenant les édits*, etc.	263		
53	26bis (8)	1725	Vue prise de St-Maur. G. BODENEHR. *Force d'Europe.*			590
54	26ter (9)	1729	Plan complet. *Les tablettes guerrières* et *Kleyne en beknopte atlas.*		334	
55	28	1730	Id. L. THONUS	264		

(1) C'est le n° 14bis du premier travail. — (2) C'est le n° 14ter du premier travail. — (3) Le n° 15 du premier travail est devenu le n° 26bis. — (4) Le n° 17 du premier travail est devenu le n° 35bis du deuxième supplément. — (5) Le n° 20 du premier travail est devenu le n° 26ter du deuxième supplément. — (6) Le n° 22 du premier travail est devenu le n° 25[5]. — (7) C'est le n° 22 du premier travail. — (8) C'est le n° 15 du premier travail. — (9) C'est le n° 20 du premier travail.

N° d'ordre.	N°	Dates.		Pages 1er travail. t.IV	2e suppl. t.VIII	3e suppl. t.XIII
56	27	1733	Vue prise de St-Gilles. F. DESTAIN. *Alm. des tréfonciers.*	263		
57	29	1737	Id. R. LE LOUP *Les délices du pays de Liége.*	265		
58	30	id.	Id. (Copie du précédent.) O. HENROTTE. . .	265		
59	30bis	1738?	Vue de la pl. dev. le Palais. BERGMÜLLER. Vues pr optiq.			590
60	30ter	id.?	Vue de la place St-Jacques. Id. Id. .			591
61	30a	id.?	Vue du Vieux-Marché. Id. Id. .			591
62	30b	id.?	Vue du Marché. XHROUET. Id. .			592
63	30c	id.?	Id. Id.			593
64	32	1740?	Plan compl. LE ROUGE. *Rec. cont des cartes nouvelles.*	266		
65	31	1746	Id. CHRISTOPHE MAIRE. *Carte de la princ. de Liége.*	266		
66	33	1744-1763	Vue prise de St-Gilles. B. ANDREZ	266		
67	33bis	1746	Id. *Schau Plasz von 93 beruhmten Stadten*, etc.			593
68	34	1748	Vue prise de Cointe. J. DE BEYER. C. SCHULZ . . .	267		
69	34bis	1750?	Vue des env. de St-Lamb. VAN DEN STEEN. *Essai hist.*, etc.			593
70	35	id.?	Vue prise de St-Gilles. WERNER. PROBST.	267		
71	35bis	1753	Plan complet. *Kleyne en beknopte atlas*, etc . . .		334	
72	35ter	id.	Id. Id.			594
73	36	1781	Plan du quartier de l'Ile. RENOZ. *Notes relatives au plan d'embellissement*	268		
74	37	1782	Vue prise de St-Gilles. A. LELOUP. DE LIMBOURG. *Les amusements de Spa*	268		
75	38	1783	Vue prise du pont des Arches. FAYN.	268		
76	38bis	1785	Plan complet. *Dél. des Pays-Bas.* Ed. de 1785 et 1786.			594
77	39	1789	Plan de la citadelle, etc. BOVY. *Promenades histor.*, etc.	269		
78	40	1802	Vue pr. de St-Gilles. BRETON. *Voy. dans la ci-dev. Belg.*	269		
79	41	1804	Vue du pont d'Amercœur. JEHOTTE. *Napoléon Bonaparte.* (portrait)	269		
80	42	1822	Plan du quartier de l'Ile. DEWANDRE. *Procès-verbal de la Société d'Emulation*	270		
81	42bis	id.	Plan du quartier du Centre. CHEVRON.			595
82	42ter (1)	1825	Vue du pont des Arches. DE CLOET. *Voyage pittor.*, etc		334	
83	42a	id.	Vue de la place du Théâtre. Id. Id. .			595
84	43	1827?	Vue du pont d'Amercœur. F. FANTON. *Tomb. de Grétry.*	270		
85	43bis	1827 à 1830	Vue du grand Marché. Id.			596
86	43ter	id.	Vue de la place du Théâtre. Id.			596
87	43a	id.	Vue du Mont-St-Martin. Id.			596
88	43b	id.	Vue de la place St-Paul. Id.			597
89	44	1827	Plan complet. BAYET.	271		
90	45	id.	Id. JOBARD	271		
91	46	1828	Id. AVANZO	271		

(1) C'est le n° 42bis du deuxième supplément.

N° d'ordre.	N°s.	Dates.		Pages 1er travail t.IV	2e suppt. t.VIII	3e suppt. t.XIII
92	46bis	1829	Vue du Marché. DE CLOET. *Châteaux et monum.*, etc.			597
93	46ter	id.	Vue de la place de l'Université. Id. Id. .			598
94	47	1830?	Plan complet. BOYENS. COLLON	272		
95	47bis	id.?	Vue prise de la route de Tongres. DE PEELLAERT .			598
96	47ter	id.?	Vue du Marché. (Révolution)			598
97	47⁴	id.?	Plan complet.			599
98	48	1831	Id. VANDERMAELEN. *Atlas de Ferraris.* . .	272		
99	48bis	1832?	Vue du Marché. CREMETTI.			599
100	48ter	1832?	Vue de la place du Théâtre. CREMETTI			599
101	48⁴	1833?	Vue du pont des Arches. RENARDY. CREMETTI. . .			600
102	48⁵	id.?	Vue de la rive g. de la Meuse derr. St-Jacq. Id. Id.			600
103	48⁶ (¹)	id.	Plan complet avec les env. H. BEAULIEU. M. FRANCK.		335	
104	49	1835	Plan des quart. de l'Est et du Nord avec les environs. VREURICK	273		
105	49bis	id.?	Vue du Marché. GHÉMAR. DEGOBERT.			600
106	49ter	id.?	Vue de la place du Théâtre. Id. Id.			601
107	49⁴	id.?	Id. Id. Id.			601
108	49⁵	id.?	Vue de la rive g. de la Meuse dre St-Jacq. BORREMANS. Id.			601
109	49⁶	id.?	Vue du pont des Arches. Id. Id. .			602
110	49⁷	id.?	Vue du boulevard de la Sauvenière. Id. Id. .			602
111	49⁸	id.?	Vue prise du faubourg St-Gilles. GHÉMAR. Id. .			603
112	49⁹	id.?	Vue de la place St-Lambert. BORREMANS. Id. .			603
113	49¹⁰	id.?	Vue du pont de la Boverie. GERARDOT DE SERMOISE. BORREMANS			603
114	49¹¹	id.?	Vue du quai de la Batte. GHÉMAR. DEGOBERT . . .			604
115	49¹²	id.?	Vue du pont des Arches			604
116	50	1836	Vue prise de la tour de Méan. CH. MOZIN. MARTENS .	273		
117	51	id.	Plan complet. M. FRANCK	273		
118	51bis	id.	Id. VANDERMAELEN. *Nouvelle carte gén. de la Belg.*			604
119	51ter	id.?	Vue du Marché. MONZEN. CREMETTI			605
120	51⁴	id.?	Vue de la place du Théâtre. Id.			605
121	51⁵	id.?	Vue du Mont-St-Martin. MONZEN. Id.			605
122	51⁶	id.?	Vue de la place St-Paul. Id. Id.			605
123	51⁷	id.?	Vue du pont des Arches. Id.			606
124	51⁸	id.?	Vue prise de la tour de Méan. MONZEN. Id. . .			606
125	51⁹ (²)	1837	Plan du quartier de l'Est. AVANZO		336	
126	52	1838	Plan complet. Id.	274		
127	53	id.	Id. FERRIER. *Guide pittoresque du voyageur en Belgique.* Editions de 1838, 1839, 1840, etc.	274		
128	53bis	id.	Vue prise de Pierreuse. BARTLETT. *Vues de la Hollande et de la Belgique*			606

(¹) C'est le n° 48bis du deuxième supplément. — (²) C'est le n° 51bis du deuxième suppl^t.

N° d'ordre.	Nos	Date.		Pages 1er travail. t.IV	2e suppl. t.VIII	3e suppl. t.XIII
129	53ter (1)	1839	Vue du pont des Arches. LAUTERS. VAN HASSELT. *Voyage aux bords de la Meuse*		336	
130	53[4]	id.?	Vue prise du quai d'Avroy. FUSSELL. A. CRUSE . .			607
131	54	1840	Plan complet. DUPLESSIS. LANDOIS. *Guide indispens. du voyageur*. Ed. de 1840, 1841, 1844, 1845 .	275		
132	54bis	id.	Id. Id. Id. *The indispensable guide*, etc.			607
133	54ter	id.	Id. FERRIER. *Guide pitt. et art. du voy.* Ed. de 1842.			607
134	55	1840?	Plan du quartier des Augustins	275		
135	55bis	id.?	Vue de la place de la Cathédrale. BINDELS. . . .			608
136	55ter	id.?	Id. St-Jacques. Id. . . .			608
137	55[4]	id.?	Id. devant St-Martin. Id.			608
138	55[5]	id.?	Id. devant St-Antoine. Id.			608
139	55[6]	id.?	Vue de la rue et du quai de Fragnée. Id.			608
140	55[7]	id.?	Vue du quai de la Batte. A. NUMANS. E. FLATAU . .			609
141	55[8]	id.	Vue prise des Prés St-Denis. WAUTERS. *Atlas pittor.*			609
142	55[9]	id.?	Vue prise de St-Gilles. HEINTZ. CREMETTI			609
143	55[10]	1841	Plan partiel. BAYET. PALANTE			610
144	55[11]	id.	Vue du quai de la Batte. BORREMANS. *La Belg. en* 1841.			610
145	55[12]	id.	Plan complet. RENNER. *Belgien and Luxembourg* .			611
146	55[13]	id.?	Id. Carte de Belgique			611
147	56	1842	Id. DELVAUX. *Guide dans Liège*	275		
148	57	id.	Plan du cours de la Meuse. DUBOIS. MOTTARD et DE BASSOMPIERRE. *Exposé*, etc	275		
149	57bis	id.?	Vue du Marché. BUTTURA			612
150	57ter	id.?	Vue de la pl. St-Lamb. L. CLERC. *Guide du voy. en Eur.*			612
151	57[4]	id.?	Vue de la rue Hamal. Id. Id. . . .			612
152	58	1843	Plan complet parcellaire. BAYET.	276		
153	59	id.	Plan du cours de la Meuse. LÉONARD	276		
155	59ter	id.	Plan du cours de la Meuse et de l'Ourthe. GUILLERY. *Rivières. L'Ourthe*			613
156	59[4]	id.	Vue du boulevard de la Sauvenière. *La Renaissance.*			613
157	59[5]	id.	Vue prise d'un point indéterminé. MENDEL. REDING. *Atlas van het kon. Belgie*			613
158	59[6]	id.	Vue prise de la Chapelle du Paradis. Id. Id. Id.			614
159	59[7]	id.	Vue du boulevard de la Sauvenière. Id. Id. Id.			614
160	59[8]	id.	Vue de la rue Hemricourt. TOOVEY. *Belgique industr.*			614
161	59[9]	1844	Vue prise du plan incliné. GHÉMAR. *La Belg. monum.*			615
162	59[10]	id.	Vue du pont des Arches. STROOBANT. Id. .			615
163	59[11]	id.	Vue prise de Pierreuse. FOURMOIS. *La Belg. commun.*			615
164	59[12]	id.	Vue prise du plan incliné. WAUTERS. *Les dél. de la Belg.*			616
165	59[13]	id.	Vue du pont des Arches. Id. Id. .			616

(1) C'est le n° 53 du deuxième supplément.

Nos d'ordre.	Nos	Dates.		Pages 1er travail. t.IV	2e suppt. t.VIII	3e suppt. t.XIII
166	59[14]	1844	Vue du boulevard de la Sauvenière. WAUTERS. *Les délices de la Belgique.*			616
167	59[15]	id.	Vue de la place du Théâtre. Id. Id.			617
168	59[16]	id.	Vue pr. du pont de la Boverie. *Carte pitt. des ch. de f.*			617
169	62	id.	Plan complet avec les environs. MOHREN. (Concessions de mines de houille.).	278		
170	60	1845?	Plan du cours de la Meuse. FRANCK. *De la dérivation de la Meuse*	277		
171	61	id.	Plan complet. Id. Id. . .	277		
172	61bis	id.?	Id.			617
173	61ter	id.?	Vue du Marché. BINDELS			618
174	61[4]	id.?	Vue du quai d'Avroy. Id.			618
175	61[5]	id.?	Vue de la place du Théâtre. Id.			618
176	61[6]	id.?	Vue du boulevard de la Sauvenière. Id.			618
177	61[7]	id.?	Vue du pont des Arches. Id.			619
178	61[8]	id.?	Vue du pont de la Boverie. Id.			619
179	61[9]	id.?	Vue du pont des Arches. Id.			619
180	61[10]	id.	Plan complet. BAEDEKER. *Belgien, Handbuchlein*, etc.			620
181	61[11]	id.?	Id. FERRIER. *Guide ill. du voyageur en Belgique.*			620
182	61[12]	id.?	Vue du pont des Arches. Id. Id. . .			621
183	61[13]	id.?	Plan compl. BOYCE et RICHARD. *Man. du voy. en Belg.*			621
184	62bis	1846	Vue pr. du plan incliné. IGNACE KURANDA. *Belgie*, etc.			621
185	62ter	id.	Vue du pont des Arches. Id. Id. .			621
186	62[4]	id.	Pl. complet. DUPLESSY et LANDOY. *Nouv. guide indisp.*			622
187	62[5]	id.	Vue de la place du Théâtre. Id. Id. . .			622
188	62[6]	id.	Vue du pont des Arches. Id. Id. . .			622
189	62[7]	id.	Vue du boulevard de la Sauvenière. Id. Id. . .			622
190	62[8]	id.	Vue de la place de la Cathédrale. Id. Id. . .			623
191	62[9] (1)	1847	Plan complet. RUBENS. *Handbuch für reisende* . .		336	
192	62[10] (2)	id.	Vue de la place du Théâtre. Id. Id. . .		337	
193	62[11] (3)	id.	Vue du pont des Arches. Id. Id. . .		337	
194	62[12] (4)	id.	Vue du boulev. de la Sauvenière. Id. Id. . .		337	
195	62[13] (5)	id.	Vue de la place St-Paul. Id. Id. . .		337	
196	62[14]	id.?	Plan des environs du Palais. VAN DER RIT. . . .			623
197	62[15]	id.	Plan du cours de la Meuse. HOUBOTTE. *Projet d'amélior.*			623
198	62[16]	1848	Id. DANDELIN. *Esquisse d'un projet d'amélior.*			624
199	62[17]	id.	Vue pr. du plan incl. *Guide de l'étr.*—HEN. *Guide pit.*			625
200	62[18] (6)	id.	Vue du boulevard de la Sauvenière. Id. Id. Id.		338	
201	62[19] (7)	id.	Vue de la place du Théâtre. Id. Id. Id.		339	

(1) C'est le n° 62bis du deuxième supplément. — (2) C'est le n° 62ter du deuxième suppl.
(3) C'est le n° 62[4] id. — (4) C'est le n° 62[5] id.
(5) C'est le n° 62[6] id. — (6) C'est le n° 79ter id.
(7) C'est le n° 79[4] id.

N° d'ordre.	N°	Dates.		Pages 1er travail. t.IV	2e suppl. t.VIII	3e suppl. t.XIII
202	63	1850	Plan complet. RENIER. GUILLEAUME. *Nouveau guide dans la ville de Liége*	278		
203	63bis	id.?	Vue du pont des Arches. BINDELS. (Carte d'adresse.)			626
204	63ter	id.?	Vue du Marché. A. F.			626
205	64	1851	Plan complet. VANDERMAELEN. *Mémoire sur la station de Longdoz*, etc	278		
206	65	id.	Plan du cours de la Meuse. BORGUET. *Des moyens les plus économiques*, etc	279		
207	66	id.	Plan complet. GALOPIN. *Notes publ. à l'occasion*, etc.	279		
208	67	1852	Id. AVANZO. (Dérivation.)	280		
209	68	id.	Vue prise du pont du Val-Benoit. ELIEN WARDY. *Guide du voyageur*	280		
210	69	id.?	Vue prise de la Citadelle. CANELLE	280		
211	69bis	id.?	Vue du boulevard de la Sauvenière. Id. . . .			626
212	69ter	id.	Pl. complet. RICHARD. *Guide pitt. du voyag. en Belg.*			627
213	70	1853	Id. AVANZO	281		
214	71	id.	Id. avec les environs. VANDERMAELEN. *Grande carte topographique de la Belgique*	281		
215	72	id.	Id. id. F. DE BRUYNE . . .	281		
216	72bis	1854	Plan du chemin de fer de ceinture. ROME. *Chemin de fer hollando-belge*			627
217	73	id.	Plan du cours de la Meuse. *Egout latéral. Rapport de la Commission*	281		
218	74	id.	Plan des environs du pont d'Amercœur. *Reconstruction du pont d'Amercœur*	282		
219	74bis	id.	Plan des faubourgs St-Léonard et Vivegnis. *Mémoire de la Société de la Vieille-Montagne.*		337	
220	74ter	id.	Plan d'une partie du faubourg St-Léonard. Id. .		338	
221	74⁴	id.	Plan du quartier de l'Ile. *Egouts. Rapport*, etc. .			628
222	75	1855	Pl. du cours de la Meuse. GRASS. *Modific. propos.*, etc.	282		
223	76	id.	Id. Id. Id. . . .	283		
224	77	id.	Id. Id. Id. . . .	283		
225	77bis	id.	Vue prise de la Citadelle. *Guide sur les bords du Rhin.*			628
226	78	id.	Pl. compl. avec les env. SPLINGARD. *Mém. sur un proj.*	284		
227	78bis	id.	Plan du port de Cheravoie. SCHMIT. *Rapport sur l'exploitation en régie*, etc			628
228	78ter	1856	Plan du faubourg St-Léonard. 2e *rapport de la Commission.* (Egout latéral.)			629
229	78⁴	id.	Plan du quartier de l'Ile. Id.			630
230	78⁵	id.	Vue prise de la Chartreuse. STROOBANT. *Journal des dames et des demoiselles*			630
231	79	id.	Vue prise de la Citadelle. BINDELS			630

N°s d'ordre.	Nos	Dates.		Pages 1er travail. t.IV	2e suppt. t.VIII	3e suppt. t.XIII
232	79bis	1856	Vue du Marché. BINDELS.			631
233	79ter	id.	Vue de la place St-Lambert. Id.			631
234	79[4]	id.	Id. de l'Université. Id.			631
235	79[5]	id.	Id. du Théâtre. Id.			631
236	79[6]	id.	Id. id. Id.			632
237	79[7]	id.	Id. de la Cathédrale. Id.			632
238	79[8]	id.	Id. St-Jacques. Id.			632
239	79[9]	id.	Vue du boulevard de la Sauvenière. Id. . . .			632
240	79[10]	id.	Id. Id. . . .			632
241	79[11]	id.	Vue du pont des Arches. Id.			633
242	79[12]	id.	Vue du pont de la Boverie. Id.			633
243	79[13]	id.	Vue du quai de la Batte. Id.			633
244	80	id.	Plan de la rive gauche avec les environs. G. DUMONT. *Des eaux alimentaires*		284	
245	81	id.	Plan complet avec les environs. Id. Id.		285	
246	82	id.	Plan du quartier de la Madeleine. REMONT. *Reconstruction du pont des Arches*		285	
247	83	id.	Plan des abords du pont des Arches. Id. Id.		285	
248	84	id.	Id. Id. Id.		286	
249	84bis	1857	Plan du chemin de fer des Guillemins à Herstal. *Rapport de la Commission spéciale*			633
250	84ter	id.	Vue prise de la Citadelle. E. TEXIER. *Voyage pittor. en Hollande et en Belgique*			634
251	85	1858	Plan du quartier de la Madeleine		286	
252	86	id.	Id. HOUBOTTE. . .		286	
253	87	id.	Plan de la rive gauche de la Meuse. (Egouts.) BLONDEN. *Rapport fait au Collége.*		287	
254	88	id.	Plan complet. MOREL. *La Meuse belge*			634
255	89	id.	Id. AVANZO. (Dérivation.)		287	
256	90	id.	Id. Id.		288	
257	90bis	1859	Id. WEALE *'s handbooks*			635
258	91	id.	Plan de l'île de Commerce. BLONDEN. *Rapport sur le projet de station centrale*		288	
259	92	id.	Plan du quartier du Nord avec les environs. G. DUMONT. *Rapport sur les eaux alimentaires* . . .		288	
260	93	id.	Plan du quartier de la Madeleine. NEUVILLE. (Abords du pont des Arches.)		289	
261	94	id.	Id. Id.		289	
262	94bis	id.	Id. HOUBOTTE. Id.			635
263	94ter	id.	Plan de la place du Théâtre. E. NOBLET			636
264	95	id.	Plan complet. J. COUNE. F. RENARD.		289	
265	96	id.	Id. BAEDEKER. *La Belgique et la Hollande.*		290	

Nos d'ordre.	Nos.	Dates.		Pages 1er travail t.IV	2e suppt. t.VIII	3e suppt. t.XIII
266	97	1860	Plan complet. DOSSERAY, *Nouv. carte de la Belgique.*	290		
267	98	id.	Vue pr. du quai des Tanneurs. DELHAXHE. (Carte d'adr.)	290		
268	98bis	id.	Plan complet. DU PAYS. *Itinéraire descriptif* . . .			636
269	99	id.	Id. parcellaire. BLONDEN.	290		
270	99bis	id.	Id. STEVENS. *Ch. de f. liég.-limbour.-holl.-belge.*			636
271	100	id.	Plan des environs de l'écluse de la Fonderie de canons. BLONDEN.			638
272	101	id.	Plan du quartier des prés St-Denis, etc. BLONDEN. *Pont sur la Meuse*, etc.			638
273	102	1861	Plan complet parcellaire. BLONDEN		339	
274	103	id.	Id. id. cadastral		340	
275	103bis	id.	Pl. des env. de la pl. Notger. *Dégag. de l'hôtel prov.*			639
276	103ter	id.	Id. BLONDEN. Id. . . .			640
277	103⁴	id.	Id. DEWANDRE. Id. . . .			641
278	104	1862	Plan des terrains de l'hospice des aliénés. MÉLOTTE. *Création d'un nouveau quartier*		340	
279	104bis	id.?	Croquis de la ville. (Station intérieure).			641
280	104ter	id.?	Plan des environs de la station de Longdoz. (Id.) .			642
281	104⁴	id.?	Vue du couvent des Filles de la Croix. LALLEMENT. CREMETTI			642
282	104⁵	id.?	Plan du parc de la Boverie			642
283	104⁶	id.?	Plan des terrains du béguinage St-Christophe . .			643
284	104⁷	1863	Plan des boulevards et du quai d'Avroy. BLONDEN. *Projet de voies spéciales*			643
285	104⁸	id.	Plan du parc de la Boverie. REMONT. *Projet de créer un jardin d'acclimatation*, etc.			644
286	104⁹	id.	Id. Id. Id. . .			644
287	105	1864	Plan complet. E. D'AURIAC. *Nouv. guide général*, etc.		341	
288	106	1865	Douze plans de rues. (Expropriations.) BLONDEN. (Rapport de Clochereux.)		341	
289	107	id.	Plan complet. CH. WIGNY		342	
290	108	1866	Id. SEVEREYNS		343	
291		id.?	Plan de l'île de Commerce. INEL. (Projet.). . . .			644
292		id.	Id. MULKAY. (Id.)			645
293		id.	Id. Id. (Id.)			646
294		1867	Id. BLONDEN. *Projet d'appropr. des terrains.*			646
295		id.	Id. Id. Id.			646
296		id.	Id. Id. Id.			647
297		id.	Id. Id. Id.			647
298		id.	Id. Id. Id.			647
299		id.	Id. Id. Id.			648
300		id.	Plan du quartier d'Avroy et du Centre. (Ile de Commerce.) MULKAY. *Appropriation des terrains* . .			648

Nos d'ordre.	Dates.		Pages t. XIII 3e suppl.
301	1867	Plan des environs de l'hôpital de Bavière. HALKIN. *Rapport de la Commission spéciale*	649
302	id.	Id. UMÉ. Id. .	649
303	id.	Plan du quartier des Vennes. MULKAY et UMÉ. *Avant-projet d'emplacement*, etc	650
304	id.	Plan de l'île de Commerce. HALKIN	651
305	1868	Vue de la place du Théâtre. BINDELS	651
306	1869	Plan de l'île de Commerce. ORBAN-LAMARCHE. . .	651
307	id.	Plan complet. SEVEREYNS	652
308	id.	Croquis de la ville. (Ch. de fer américain.) MARMONT.	653
309	id.	Vue pr. du quai de l'Université. ROZEZ. *Nouv. carte ill.*	654
310	1870	Croquis de la ville. MARCELLIS. *Sur l'appropriation de l'île du Commerce*	654
311	id.	Plan des environs de la place du Théâtre. PROTIN. *Ouverture des bains St-Michel.*	655
312	id.	Pl. des ter. de l'hosp. des aliénés. *Prog. du concours*, etc.	655
313	1871	Plan du quartier d'Avroy. HAMAL. *Exposé de la défense des charbonnages*, etc	656
314	id.	Plan complet. GNUSÉ. VANDERMAELEN	656
315	id.	Id. G. DUMONT. *Des affaissements du sol.*	657
316	id.	Plan du faubourg St-Laurent. Id. Id. .	657
317	id.	Id. Id. Id. .	658
318	id.	Id. Id. Id. .	658
319	id.	Plan du faubourg Vivegnis. Id. Id. .	658
320	id.	Plan de la rue Basse-Wez Id. Id. .	658
321	id.	Plan du quartier de Fragnée. Id. Id. .	659
322	id.	Plan du faubourg Ste-Marguerite. Id. Id. .	659
323	id.	Plan des environs de Bressoux. Id. Id. .	659
324	id.	Plan d'une partie du faubourg St-Laurent. Id. Id.	660
325	id.	Id. St-Gilles. Id. Id.	660
326	id.	Plan des environs de la prison. Id. Id.	661
327	id.	Plan des quartiers d'Avroy et de la Boverie. Id. Id.	661
328	id.	Plan des environs du Jardin botanique. Id. Id.	661
329	id.	Plan des environs du pont du Val-Benoit. Id. Id.	662
330	id.	Plan du faubourg Ste-Walburge. Id. Id.	662
331	id.	Plan des environs de la rue de l'Ouest. Id. Id.	662
332	id.	Plan des environs du faubourg St-Gilles. Id. Id.	663
333	1872	Vue du pont des Arches. DOMS. *L'illustr. européenne.*	663
334	id.?	Plan partiel. (Chemin de fer américain.) VOSSEN . .	664
335	id.	Plan linéaire. HAHN	664
336	id.?	Plan complet. SEVEREYNS.	664
337	1873	Plan des environs de la rue de Waremme. *Société anonyme liégeoise des maisons ouvrières* . . .	665

N° d'ordre	Date.		Pages 3e suppt. t. XIII
338	1873	Plan de la rue Kinet. *Soc. an. liég. des maisons ouvr.*	665
339	id.	Plan de la rue de Meuse. Id.	666
340	id.	Plan de la rue de Mulhouse . Id.	666
341	id.	Plan du quartier du Bas-Laveu . Id.	666
342	id.	Pl. compl. PLANTENGA. *Belgie met de reizen tot Parys.*	667
343	id.	Vue prise de Kinkempois. ROZEZ. *Atlas de la Belgiq.*	667
344	id.?	Vue du Marché. HASSERZ	667
345	1874	Plan du boul. de Saulcy. CHANDELON et DE KONINCK. *Rapport*, etc.	668
346	id.	Plan complet. DOSSERAY	668
347	id.	Plan de l'île de Commerce. BLONDEN	669
348	id.	Id. Id.	670
349	1875	Id. LAMBERT DEMANY . . .	670
350	id.	Plan de la partie sud de la ville. Id.	671
351	id.	Plan complet. DECQ.	671
352	id.	Plan des environs de la caserne St-Laurent. *Union des charbonnages. Réponse*	672
353	id.	Id Id.	672
354	id.	Id. Id.	672
355	id.	Plan d'une partie du faubourg St-Laurent. Id.	673
356	id.	Plan des environs du faubourg Ste-Marguerite. Id.	673
357	id.	Plan d'une partie du faubourg St-Gilles. Id.	674
358	id.	Id. St-Laurent. Id.	674
359	id.	Id. Vivegnis et environs. Id.	675
360	id.	Plan du faubourg Ste-Walburge. Id.	675
361	id.	Plan des environs de la rue de l'Ouest Id.	676
362	id.	Plan du quartier d'Avroy. Id.	676
363	id.	Id. Id.	676
364	id.	Plan des environs du Jardin botanique. Id.	677
365	id.	Pl. des f. St-Gilles, St-Laurent, Ste-Marguerite, etc. Id.	677
366	id.	Plan de l'île de Commerce. DE MOOR	678
367	id.	Plan du quartier du Chafour. BORGUET	678
368	id.	Plan complet. SEVEREYNS.	679
369	id.	Plan des environs de la rue Léopold.	679
370	id.	Id.	680
371	1876	Plan des terrains entre les quais de l'Industrie et de la Boverie. MULKAY	680
372	id.	Plan des environs de la rue Féronstrée. G. GARVIN et O. BRIXHE-STEINBACH	681
373	id.	Id. Id. Id.	682
374	id.	Plan des environs de la rue de Waremme. *Société anonyme liégeoise des maisons ouvrières* . . .	682
375	id.	Plan de la rue Kinet. Id.	683

Nos d'ordre.	Dates.		Pages du t. XIII
376	1876	Plan de la rue de Meuse. *Soc. an. liég. des mais. ouvr.*	683
377	id.	Plan de la rue de Mulhouse. Id. . . .	683
378	id.	Plan du quartier du Bas-Laveu. Id. . . .	683
379	id.	Plan de la cité de Cornillon. Id. . . .	684
380	id.	Plan de la cité de Bas-Rhieux. Id. . . .	684
381	id.	Plan de l'île de Commerce. CLAESEN.	684
382	id.	Id. BLONDEN. CLAESEN . .	685
383	id.	Vue de la place du Théâtre. STRAUS. *Souvenir de Liége.*	686
384	id.	Vue du pont des Arches. Id. Id.	686
385	id.	Vue de la ville prise de St-Martin. Id. Id.	687
386	id.	Id. prise de la Citadelle. Id. Id.	687
387	id.	Vue du boulevard de la Sauvenière. Id. Id.	687
388	id.	Vue du Marché. Id. Id.	688
389	id.	Vue du Jardin d'acclimatation. Id. Id.	688
390	id.	Vue du quai de la Batte. Id. Id.	688
391	id.	Vue du pont de Commerce. Id. Id.	688
392	id.	Plan complet. JOURDAIN. *Guide-album du voyageur.*	689
393	id.	Vue de la ville prise de Kinkempois. Id. Id.	689
394	1877	Plan de la rue Léopold et envir. (Terrains à vendre.)	690
395	id.	Plan complet. SEVEREYNS.	690
396	id.	Id. DU PAYS. *Guides-Diamant. Belgique.*	691
397	id.	Id. (Plan à afficher.)	691
398	id.	Plan de l'île de Commerce. *Cahier des charges pour la vente des terrains*	692
399	id.	Id. Id.	692
400	id.	Plan de la rue Latour. Id.	693
401	id.	Plan des boulev. du Saucy et de la Constitution. Id.	693
402	id.	Id. id. Id.	693
403	id.	Id. id. Id.	694
404	id	Plan de la rue Fond-Pirette. Id.	694
405	id.	Plan de la rue des Champs. Id.	695
406	id.	Plan de la rue Hullos. Id.	695
407	id	Plan du quai des Pêcheurs. Id.	695
408	id.	Plan de la rue Firket. Id.	696
409	id.	Plan de la rue Féronstrée et environs. G. GARVIN. *Assainissement*, etc	696
410	1878	Plan de la rue Léopold et envir. (Terrains à vendre.)	697
411	id.	Plan d'une partie de la Boverie. MULKAY	697
412	id.	Plan des quartiers des Vennes et de Fétinne. BLONDEN. *Projet de construction de ponts*, etc.	697

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 525. Dans cette page, les nos 101, 283, 26, 72, 233, 255 et 404 doivent être respectivement remplacés par les nos 108, 290, 5, 79, 261, 260 et 412.

» 530. La 4e ligne en remontant doit être placée la dernière.

» 536. Ligne 4 en remontant : Intercaler les mots : Larg. 0m32, haut. 0m19.

» 539. » 8. Ajouter : *Compleete zak-atlas van de Zeventien Nederlandsche provinciën*, etc. Amsterdam. Elwe et Langeveld. 1786. Un volume in 8°. N° 28.

» 558. » 23. N° 225. Ajouter en note : *Ce numéro et les suivants sont ceux du numérotage général.*

» 586. » 4 en remontant. Ajouter en note : *Cette description remplace celle du premier travail.*

» 589. » 21. Ajouter en note : *C'est le n° 22 du premier travail.*

» 644. » dernière. N° 291. Ajouter en note : *Ce numéro et les suivants sont ceux du numérotage général.*

» 709. Ajouter : *53bis. 26ter. 1725. Plan complet.* BODENEHR. *Force d'Europe, en allemand. Page 54 du premier travail.* (La note 8 se rapporte à ce n°.)

Le n° 26ter devient 26A.

TABLE DES MATIÈRES

DU XIIIe VOLUME.

Pages.

Statuts constitutifs v

Tableau des membres XI

J. DE CHESTRET. Jean de Wilde. 1

J.-G. SCHOONBROOD. Miscellanées. 21

N. HENROTTE. Ancien plan et vue de la ville de Liége. 85

PH. DE LIMBOURG. Fouilles de Juslenville, cinquième rapport 89

N. HENROTTE. Pierres sépulcrales de Jeneffe 118

A. KEMPENEERS. La tombe de Blehen 122

D. VAN DE CASTEELE. Fonts baptismaux à Huy, à Seraing et à Esneux. . . 195

D. VAN DE CASTEELE. Sur l'Orphée aux enfers de Gérard Lairesse 215

JULES HELBIG. Les châsses de Saint Domitian et de Saint Mengold à Huy. . 221

J.-S. RENIER. Lambert Suavius, de Liége, graveur en taille douce, typographe-éditeur, peintre, poëte et architecte. 245

HUGO LOERSCH. Traité de paix conclu entre Hugues, abbé de Stavelot et Malmedy, et Jean, seigneur de Schleyden, le 18 juin 1350. 327

S..... Age des villas et tumulus romains de la Hesbaye. 333

ALBIN BODY. De la Noue Bras de fer au château de Limbourg 359

CAUMARTIN. Tongres et Honthem 371

J. DEMARTEAU. Saint-Lambert, vie en vers 383

A. DEJARDIN. Troisième supplément aux Recherches sur les cartes de la principauté de Liége. 521

PLANCHES.

		Pages.
Planche	I. Extrait du plan intitulé Bassin de Theux	98
»	II. Pierre tombale d'Ermentrus, dame de Geneffe	118
»	III. Pierre tombale de Maroie, dame de Geneffe, épouse du Sagnor Butor	118
»	IV. Tombe de Blehen	126
»	V. Fouilles de la tombe de Blehen	126
»	VI. Famille de Blehen, armoiries	190
»	VII. Id. id.	190
»	VIII. Fonts baptismaux de l'église Notre-Dame à Seraing	190
»	IX. Fonts baptismaux de l'église St-Pierre à Huy	190

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 1142